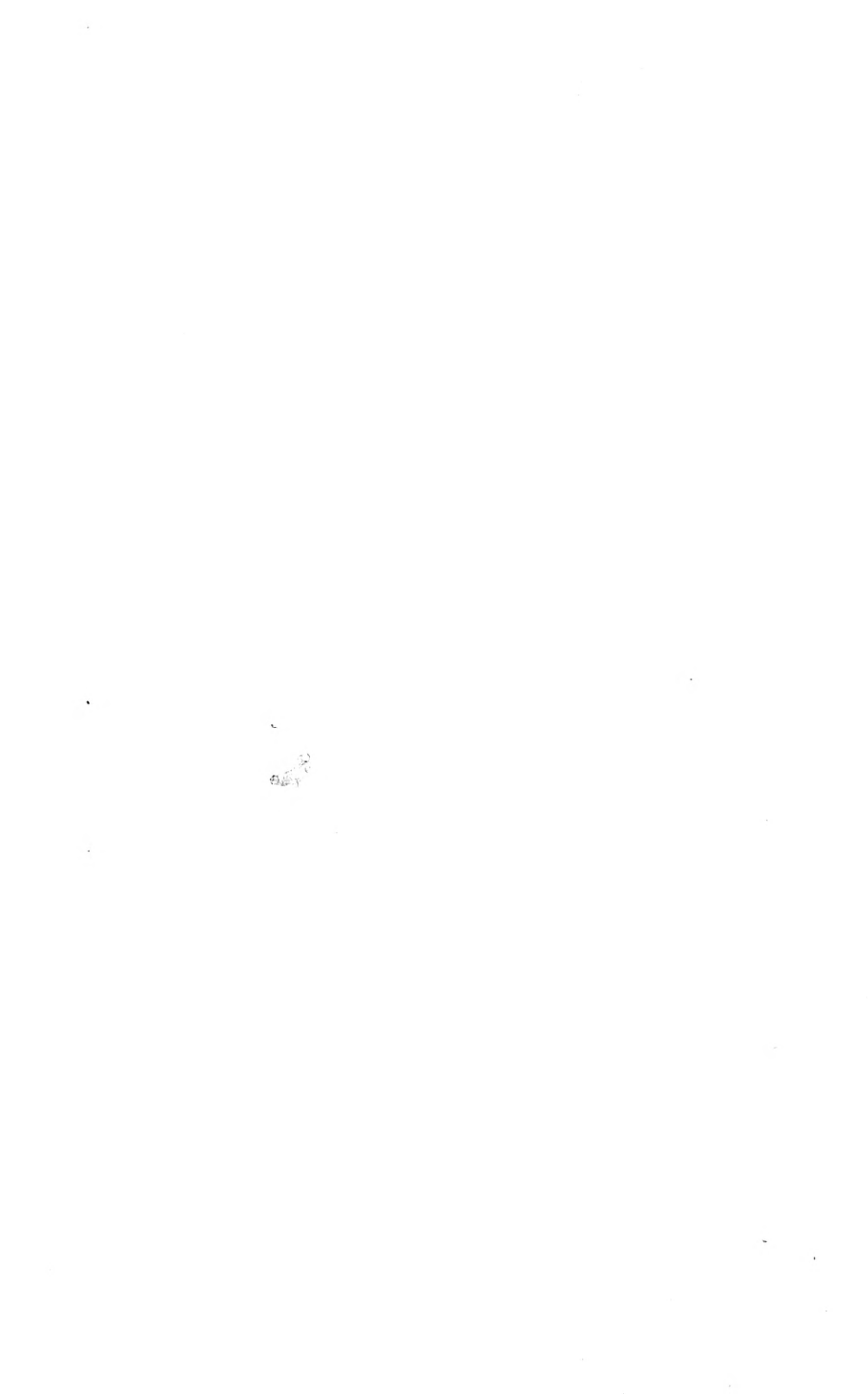


*Ex Libris*



PROFESSOR J. S. WILL.









SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE

---



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

**BULLETIN**  
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

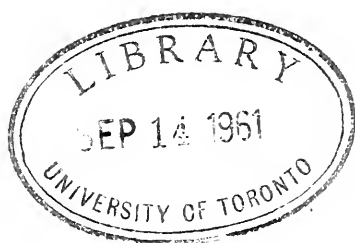
TOME XXIX

DEUXIÈME SÉRIE. — QUINZIÈME ANNÉE



PARIS  
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ  
33, RUE DE SEINE, 33

1880



768275

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DE

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### VINGT-NEUVIÈME ANNÉE.

Le dimanche 2 novembre 1879, un événement digne de mémoire s'est accompli au palais de Versailles. En attendant l'érection d'un temple nouveau, le culte réformé a été célébré dans une salle voisine de celle où Louis XIV rendit le dernier soupir. Ce fait, si simple en lui-même, n'en a pas moins sa signification. « Ce n'était pas, écrit un témoin, sans légitime fierté que nous passions, pour nous rendre à la fête de la Réformation, devant la gigantesque statue de bronze du roi Louis, qui étend sa main comme pour défendre l'entrée de son palais aux idées modernes et à l'hérésie. Et quand nous entendions lire la Bible et la liturgie huguenote dans cet édifice où M<sup>me</sup> de Maintenon avait fait signer, au-dessus de nous, à Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes, il y a de cela près de deux cents ans, nous étions vivement émus et nous bénissions Dieu du fond du cœur<sup>1</sup>. » Joie bien légitime chez les descendants des proscrits dont l'exil, le gibet, les galères résument la tragique histoire ! Sublime revanche du progrès contre l'intolérance divinisée qui trouve un dernier écho dans le Syllabus !

N'est-ce pas aussi un signe des temps que ce langage d'un ministre d'Etat saluant, dans une solennité récente, le protestantisme « comme une puissance amie », et y reconnaissant

1. *Journal du Protestantisme français*, du 8 novembre 1879. L'auteur de cet intéressant article oublie seulement que l'édit de révocation (octobre 1685) est daté de Fontainebleau et non de Versailles.

« la première forme de la liberté<sup>1</sup> » dans la société moderne? Seulement notre Évangile est celui de Jésus-Christ, et seul il possède le secret de cet affranchissement spirituel sans lequel il n'est pas de liberté digne de ce nom. Nous n'en saluons pas moins avec bonheur ce souffle nouveau qui s'élève sur notre patrie, et qui ouvre de larges horizons aux messagers de la bonne nouvelle accueillis comme des libérateurs sur tant de points de notre territoire. L'histoire a son rôle dans cette évangélique mission qui rappelle les mouvements précurseurs du xvi<sup>e</sup> siècle, et le protestantisme français avec ses héros, ses martyrs, ses glorieux forçats, est une école de régénération morale dont les leçons n'ont rien perdu de leur à-propos. Trop longtemps l'ignorance et la calomnie ont défiguré ces purs exemples. C'est à nous de les faire revivre par une étude attentive pour en propager la sainte contagion.

Un mot de remerciement aux amis qui l'ont compris et qui, par la voix de M. le pasteur Recolin, ont si chaleureusement recommandé notre œuvre historique aux pieuses libéralités des Églises représentées dans le synode officieux de Paris. C'est le privilège d'une Société telle que la nôtre de rallier en un faisceau fraternel toutes les sympathies, parce qu'elle évoque des souvenirs qui sont le patrimoine et l'honneur de tous les membres de la famille protestante.

J. B.

*P. S.* Le *Bulletin* publiera dans ses prochains numéros des études sur la *Réduction de Lyon sous l'Évangile (1561-1563)*, sur le *Protestantisme à Aigues-Mortes*, sur le *procès de Pierre Carnesecchi*, un des martyrs de la Réforme en Italie, etc....; comme documents des *Lettres du baron de Salgas*, forçat des galères royales, ainsi que de nombreuses pièces inédites relatives aux Églises du désert.

1. Discours de M. le ministre de l'instruction publique à l'inauguration des nouveaux bâtiments de la faculté de théologie protestante de Paris, le 7 novembre 1879. Brochure in-8°. Librairie Sandoz et Fischbacher (p. 6).

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### DISGRACE DE M. ET DE M<sup>me</sup> DE PONS

A LA COUR DE FERRARE

1544-1545<sup>1</sup>

L'année qui suivit la visite du pape Paul III et la dispersion des protestants italiens terrorisés par le saint-office, vit recommencer les épreuves de la duchesse de Ferrare, atteinte dans ses croyances les plus intimes et dans ses affections les plus chères. Le 20 mars 1536 demeurait pour elle une date néfaste, car elle avait dû se séparer en ce jour de l'ancienne gouvernante qu'elle vénérât comme une mère. Mais en perdant Mme de Soubise elle gardait Mme de Pons, et trouvait une consolation dans la douce intimité d'une personne ornée des talents les plus distingués, des qualités les plus aimables, dont les enfants grandissaient confondus en quelque sorte avec les siens. Ce calme ne fut pas de longue durée. Hercule II gardait au fond du cœur ses vieilles préventions contre la cour française de sa femme. Il n'avait pas moins fallu que la volonté plusieurs fois exprimée de François I<sup>er</sup> pour préserver Anne de Pons d'une disgrâce pareille à celle qui avait frappé sa mère. Mme de Soubise rentrant en France après huit ans de fidèles services rendus à Renée, avait reçu des membres de la famille royale l'accueil le plus flatteur. Dans les fréquents entretiens qui marquèrent son séjour à Lyon, à Saint-Germain, à Fontainebleau, elle dut répondre à bien des questions, et dévoiler bien des particularités d'une cour dont elle avait appris, à ses

1. Voir *Une mission d'Antoine de Pons à la cour de France en 1539* (Bull., t. XXVI, p. 2.) Le titre de cette seconde étude est déjà une rectification des erreurs chronologiques commises par divers historiens et auxquelles n'a pas échappé le savant auteur de *Clement Marot et le Psautier huguenot*, t. I, p. 212, 217.

dépens, à pénétrer tous les mystères. Elle s'exprima sévèrement sur la société ferraraise<sup>1</sup>, et ne ménagea pas le duc lui-même, qui, sans offrir à ses sujets des scandales pareils à ceux qu'étaient tant de princes contemporains, ne se piquait nullement de fidélité conjugale. La discrétion n'est point une vertu des cours. Grande fut l'irritation d'Hercule II en recevant de son ministre en France, Girolamo Feruffini, la communication suivante :

« Corbeil, 13 août 1537.

» Quant à ce que Votre Excellence désire savoir relativement aux pratiques de Mme de Soubise, je dirai en peu de mots ce qui en est. A ce que l'on m'assure, cette dame a persuadé aux demoiselles de la cour que V. E. ne vit pas avec madame la duchesse, parce qu'elle est amoureuse de la comtesse<sup>2</sup>, et qu'elle feint souvent d'être malade pour cacher son jeu. Il y a quelques jours, me trouvant seul un soir avec cinq ou six de ces demoiselles de haut rang, parmi lesquelles était Mlle de Givry, nièce du roi, et fiancée au prince de la Roche-sur-Yon, laquelle est fort de mes amies, je ne sais comment elle vint à parler de la Noyant (c'est ainsi qu'on l'appelle) comme de la plus triste personne qui fût au monde, ne s'exprimant d'ailleurs qu'avec respect sur le compte de Votre Altesse. C'est, dit-elle, l'usage des hommes de courtiser les dames ; mais il faut être une bien misérable créature pour faire un si grand tort à madame la duchesse, surtout quand on est Française. Je répondis comme je le devais, que c'était là une pure calomnie. Mais ces demoiselles m'assaillirent toutes ensemble comme des pies, disant, l'une qu'elle mettrait en pièces ladite Noyant, l'autre qu'elle la brûlerait à petit feu, si elle la tenait entre les mains, en sorte que je battis en retraite, craignant d'éprouver le même sort<sup>2</sup>. » Feruffini ajoutait que dans le cercle de la

1. « Parec che parlasse di cose abominevoli, con darle nota che vi siano male persone, etc... » Lettere di Girolamo Feruffini oratore ducale in Francia (26 avril 1536). Archives d'Este. Communications de M. Ch. Foucard.

2. « Di maniera che hebbi paura che a me non facessero quello che a lei dicevano di far. » Lettere di Girolamo Feruffini. Archives d'Este.

reine de Navarre, on parlait peu avantagement du duc, à cause des rapports de Mme de Soubise et de quelques luthériens récemment incarcérés à Ferrare; il désignait tout particulièrement Clément Marot, devenu, depuis son retour, valet de chambre du roi<sup>1</sup>.

En dépit des dénégations de Feruffini, cette lettre projette une triste clarté sur l'intérieur de la duchesse de Ferrare, et nous laisse entrevoir une épreuve de plus dans une vie déjà troublée par les discords religieux. Moins rigide dans ses mœurs que dans ses croyances, ainsi que beaucoup de princes de son temps, Hercule II associait aux minutieuses pratiques de la foi catholique dont il fut toujours zélé observateur, une conduite peu conforme à ses prescriptions morales. Les princes qui l'avaient précédé sur le trône ne lui avaient pas donné l'exemple de l'austérité. Il avait du sang de Borgia dans les veines, et sans afficher le désordre, il ne s'interdisait pas les distractions. A une époque voisine de celle où Mme de Soubise quitta Ferrare, on voit inscrit parmi les officiers de la duchesse, aux gages de 300 livres, un gentilhomme nommé Jacques de Gébert, sieur de Noyant<sup>2</sup>. Qu'était-il par rapport à la mystérieuse comtesse en butte aux ardentes récriminations des demoiselles d'honneur de la reine Eléonore, témoin elle-même de bien autres scandales qui avaient abrégé les jours de Claude, sœur de Renée? Il y a là une obscurité qu'on ne peut dissiper entièrement. Mais elle semble peu favorable au duc de Ferrare. La voix publique lui attribuait plusieurs enfants naturels, légitimés plus tard<sup>3</sup>. Uni par les calculs de la politique à une princesse dont la distinction toute morale ne répondait qu'imparfaitement à ses goûts, il n'était point un mari exemplaire, et peut-être trouvait-il dans l'orthodoxie si correcte de sa

1. « Uno di essi è valetto di camera del Rè. » *Ibidem*.

2. Livre de comptes de Mme la duchesse de Ferrare. Année 1539-1540.

3. « Legitimazione ottenuta da Ercole II per un suo figlio nominato Lo D'ovico avuto da donne conjugate. » 1547. Vingt ans après la mort d'Hercule II, C<sup>o</sup> Trotti était considéré comme son fils (mss. divers). On retrouve l'écho de ces bruits dans *le Livre des marchands* de Régnier de La Planche 1.

croissance une excuse aux faiblesses qui en montraient l'inanité.

Doit-on s'étonner que des écarts appréciés avec indulgence par la société ferraraise, aient trouvé des juges plus rigoureux dans la petite cour française animée du rigide esprit de la Réforme? Le tort de Mme de Soubise, le vrai motif de sa disgrâce, fut moins l'orgueil que lui reprochaient les courtisans que l'austérité qui ne transige point avec le mal. Les torts de la mère furent ceux de la fille, incapable comme elle des molles complaisances et des muettes complicités que réclament les cours. Pour Anne de Parthenay comme pour Antoine de Pons, la faveur eût été payée trop cher à ce prix. Mais la vertu a aussi ses écueils. Peut-être ne surent-ils pas se préserver de ce penchant à la critique que les princes considèrent comme la plus impardonnable des atteintes à leur autorité.

S'il faut en croire quelques historiens<sup>1</sup>, le rigorisme parfois excessif de M. et de Mme de Pons ne fut pas le seul grief du duc contre leur personne. D'une antique noblesse, descendant de barons du Poitou qui avaient accompagné saint Louis à la croisade, allié de plus par sa femme aux Parthenay-Lusignan qui se vantaient d'avoir donné des rois à Jérusalem et à l'île de Chypre, Antoine de Pons se croyait d'aussi bonne maison que les descendants d'Azzo d'Este. Il eut tort de le dire tout haut dans le palais du prince dont il était le serviteur<sup>2</sup>. Toutefois un incident plus grave, se rattachant aux mystérieuses circonstances indiquées plus haut, et révélé par d'intimes documents pour la première fois mis au jour ici, semble avoir déterminé sa disgrâce.

La duchesse avait pour aumônier ce François Richardot, sieur de la Bertaudière, dont on a vu le portrait si sévèrement tracé par Calvin<sup>3</sup>. S'il est vrai que ce personnage n'eut de

1. Le président Pierre de La Place : *Commentaires de l'état de la religion et de la République*, t. 59, et Bayle, *Dictionnaire*, art. *Parthenay*.

2. Voici comment s'exprime de La Place : « Si le roi François jugea qu'à bon titre M. de Pons avait été chassé de Ferrare pour ce qu'il se disoit d'aussi bonne maison que ceux d'Este, etc... » La suite de ce récit montrera que l'expulsion de la famille de Pons eut d'autres causes ignorées jusqu'ici des historiens.

3. *Lettres françaises*, t. I, p. 46, 47. « De cest homme cy j'ay congneu par longue expérience que tant peu que Dieu luy a donné d'intelligence de son



mobile que l'intérêt, jouant tantôt un rôle, tantôt un autre, selon le goût des princes dont il voulait capter la faveur, il commit une de ces maladresses, rares chez ses pareils, qui font perdre en un jour le fruit de longs artifices. C'était déjà une tâche assez difficile de vouloir nager entre deux eaux, dans ce siècle d'après convictions, et garder un parfait équilibre entre les deux croyances qui se disputaient l'empire des âmes. Tout en entretenant une correspondance avec Calvin dont l'œil clairvoyant avait percé à jour ses finesses, Richardot avait su persuader au duc la parfaite orthodoxie de ses sentiments; tour à tour catholique ou réformé, selon le vent qui enflait ses voiles, et attentif à éviter les écueils sur une mer féconde en naufrages. Comment dérogea-t-il à ses habitudes de prudence, pour répéter un mot, échappé, disait-il, à Mme de Pons, dans les effusions du foyer domestique? On a peine à se l'expliquer, tout en voyant se dérouler les suites d'une indiscretion qui attira sur l'aumônier de la duchesse et sur ses plus fidèles serviteurs le plus terrible des orages.

Au mois d'août 1544 le bruit se répandit tout à coup que Richardot avait été arrêté par ordre du duc, et, après plusieurs interrogatoires, conduit sous bonne garde à la citadelle de Rubiera où il était détenu dans le secret le plus rigoureux. Quel était son crime? On trouve une réponse à cette question dans la déclaration suivante, signée de sa main, et adressée au duc : « — Moi, François Richardot, prêtre, je confesse et confirme ce que j'ai déjà dit, à savoir qu'ayant demandé à M. et à Mme de Pons s'il était vrai que Votre Excellence paraît plus gaie lorsque madame la duchesse est malade, et plus triste quand elle est mieux portante, madame de Pons a répondu : *C'est la vérité* ! »

Grande fut la colère du duc à l'ouïe d'un mot qui trahissait

Escription, il l'a toujours fait servir à son profit, la preschant quand il voyoit estre expédient à son avarice, la renonçant quand elle luy tournoit à fâcherie, etc.... »

1. « Tunc mihi eadem Dominam Pontanam respondi esse verum. » François Richardot au duc de Ferrare. Sans date : 1544. Original. Archives d'Este.

ou calomniait ses sentiments les plus intimes, et Richardot n'en fut pas le seul objet; ses éclats atteignirent Mme de Pons désignée en ces termes dans une lettre du prince à son secrétaire :

« J'ai lu l'entretien que vous avez eu avec cette furie infernale, dont on ne pourrait dire tant de mal que je n'en pense encore davantage, ayant appris de longtemps à connaître sa maligne nature et sa perversité <sup>1</sup>. » Antoine de Pons n'est pas épargné dans les messages échangés au sujet de sa femme, et le ressentiment du duc remonte plus haut encore, puis qu'il ne respecte pas la duchesse : « Je me suis rendu à Belriguardo pour conférer avec Madame sur les étranges propos imputés à Mme de Pons. Elle a répondu qu'elle ne veut pas se mêler de cette affaire, le silence étant la seule réponse convenable à de tels commérages. Elle est sûre de son innocence; cela lui suffit. Mais doit-on permettre à la malignité de s'exercer impunément sur autrui? Il faut avertir M. de Montluc, ambassadeur de France à Venise, qui ne demande qu'à intervenir. Quant à M. et à Mme de Pons, ils devront comparaître devant le conseil de justice pour répondre des odieux propos qui leur sont attribués. Si leur innocence est reconnue, ils n'ont rien à craindre, et un châtiment exemplaire atteindra les calomnieurs. Mais s'ils ne paraissent pas dans le terme de dix jours qui leur est assigné, ils seront déclarés coupables de ce dont on les accuse et traités en conséquence <sup>2</sup>. »

La première conclusion à tirer de ces lignes est que M. et Mme de Pons étaient éloignés de Ferrare au moment où elles furent écrites. En voyant les rigoureuses poursuites dirigées contre Richardot, avaient-ils jugé prudent de quitter la capitale du duc d'Este et de se retirer à Venise, sous la protection de l'ambassadeur de François I<sup>er</sup>? Cette conjecture semble plausible, sans équivaloir à une certitude. En tous cas ils ne crurent

1. « Quella furia infernale della quale non sapresti dicere tanto male che non ne credessimo d'avantaggio, etc... » Lettere del duca a Alessandro Guarini (4 septembre 1544). Archives d'Este.

2. « Ma passato il termine, senza che siano comparsi, li riconoscerà colpevoli di ciò che ne sono accusati. » *Ibidem*.

point devoir déférer à la citation qui leur était adressée, et par là ils donnèrent gain de cause à leurs accusateurs. Que Mme de Pons eût ou non prononcé le mot terrible répété par Richardot, elle dédaigna de se justifier, et son attitude ne put qu'ajouter aux embarras de la duchesse ne pouvant soutenir sa plus chère dame d'honneur sans offenser mortellement son époux<sup>1</sup>.

C'est une des fatalités de l'existence de Renée que les moindres incidents de son intérieur, grossis par de complaisants échos, devaient avoir le plus fâcheux retentissement au dehors. Dès le mois d'octobre 1544 on se préoccupe à la cour de François I<sup>er</sup> du nouveau sujet de trouble survenu à la cour de Ferrare. Le 26 novembre la reine de Navarre s'entretient sur ce sujet avec le comte Alfonso Calcagnini. Le cardinal de Tournon se porte garant de l'innocence de M. et Mme de Pons, « les plus aimables personnes qu'il connaisse au monde. » Le duc, averti des jugements peu favorables dont il est l'objet à la cour de France, envoie un député chargé de fournir au roi et à sa sœur les explications les plus détaillées. Le 25 janvier 1545, Giulio Alvarotti rend compte en ces termes de l'audience qu'il a obtenue de la reine de Navarre :

« Le signor Sala et moi nous sommes aujourd'hui allés à la cour, et après avoir assez longtemps attendu, nous avons pu présenter nos hommages à la reine de Navarre, et lui exposer l'objet de notre mission. Sala lui a remis la lettre de V. E. qu'elle a reçue d'un air gracieux. Avant de la lire elle nous a dit que le roi n'avait pas peu à cœur l'incident de Ferrare. La parole ayant été alors prise par Sala, S. M. l'a écouté fort attentivement, puis elle a dit : J'ai peine à croire que M. et Mme de Pons aient fait une telle injure à Son Excellence, *surtout celle-ci, fille d'une mère si prudente et si sage.* Elle a ajouté qu'un de ses sujets du Béarn, récemment arrivé d'Italie, lui avait dit que *François Richardot n'avait pas même nommé*

1. Lettere di Alessandro Guarini (Venezia, 1544). Suivies de plusieurs lettres du duc en fort mauvais état. Archives d'Este.

*cette dame qui du reste ne lui a jamais parlé.* Sala a répondu que Richardot mandé en présence de V. E. et de Madame la duchesse, avait confessé à plusieurs reprises que Mme de Pons lui avait tenu ce propos. S. M. a dit alors : Il serait bien fâcheux que M. et Mme de Pons dussent en ce moment quitter Ferrare, car on ne manquerait pas de dire qu'ils en ont été renvoyés comme Français. Sala a répondu que si V. E. n'avait pas vu de bon œil la nation française, et n'avait eu les plus grands égards pour la volonté du roi, elle aurait dix fois chassé de sa cour M. et Mme de Pons pour leurs détestables pratiques et leurs mauvais offices auprès de S. M. Néanmoins Son Excellence les a supportés, et même aujourd'hui s'ils avaient consenti à comparaître devant son conseil pour se justifier des indignes propos qui leur sont attribués, comme signification leur en a été faite, avec un terme de dix jours, le duc n'aurait point hésité à les rétablir dans leurs dignités; mais par leur refus d'obtempérer à la citation qu'ils ont reçue, ils se sont eux-mêmes avoués coupables <sup>1</sup>. »

Ces explications furent, dans les premiers temps du moins, loin de satisfaire la cour de France. Elle ne fut pas seule émue de l'incident qui, répété par les mille voix de la renommée, prit les proportions d'un acte du drame religieux qui agitait alors l'Europe. On lit en effet dans une lettre de Viret à Calvin : « J'avais déjà appris par une autre voie ce que vous m'écrivez au sujet de Ferrare, à savoir que *Richardot est en prison*. Que Dieu veuille diriger par son esprit notre pieuse duchesse, de telle sorte qu'il ne lui arrive point ce qui est arrivé à tant d'autres qui, après avoir professé l'Évangile, s'en sont entièrement détournés <sup>2</sup>! »

Les suppliques adressées par le prisonnier de Rubiera au duc de Ferrare nous montrent sous son vrai jour l'événement qui

1. Lettere di Giulio Alvarotti, oratore ducale in Francia (Melun, 23 janvier 1545) Archives d'Este.

2. « Scilicet Franciscum esse in vinculis, præterea nihil. Dominus suo spiritu piam principem ita dirigat ut non ei accidat quod aliis plerisque Evangelium professis a quo se penitus alienarunt. » Viretus Calvino (1544). Ms. de Genève.

préoccupait si vivement les esprits à Genève et à la cour de François I<sup>er</sup> : « Prince très clément, je supplie très humblement V. E. qu'elle daigne avoir pitié de moi, dans son extrême bénignité, après les ennuis d'une captivité si prolongée, *considerant que toute faute commise sans intention de faire le mal est digne de miséricorde*. Je prends Dieu à témoin que, dans toute cette affaire, il n'y a eu de ma part aucune intention maligne, et que je n'ai voulu, par un acte ou un propos blâmable, faire tort à V. E. Si j'ai péché volontairement, que l'on me traite en conséquence. Si j'ai voulu au contraire remplir mon office, sans offenser personne, je prie Dieu, notre juge à tous, de plaider lui-même ma cause dans le cœur de Votre Altesse. Appuyé sur le témoignage de ma conscience et de mon propre dénonciateur, je suis prêt à répondre.

» Que le Dieu tout-puissant répande ses grâces sur votre personne souveraine, et lui accorde avec plénitude, prospérité, gloire, puissance.

» De la citadelle de Rubiera, ce 16 mars 1545.

» De V. E.

» Le serviteur très abject et très dévoué,

» FRANÇOIS RICHARDOT, prisonnier <sup>1</sup>.

Cette première requête n'ayant pas été favorablement accueillie, Richardot en écrit une seconde en termes non moins suppliants :

« Illustre et très excellent seigneur, prince très clément, qu'il plaise à V. E. me pardonner et m'ouvrir un refuge dans sa miséricorde. L'extrême nécessité me pousse à vous adresser cette prière, comme peut le certifier à V. E. le gouverneur de ce château à qui mon dénuement et ma misère sont assez connus, et que j'ai prié d'intercéder en ma faveur. Confiant dans la bénignité de V. E., je la supplie de me tirer de ce cachot après une

1. « Excellentie vestre servus abjectissimus ac deditissimus, Franciscus Richardotus vinctus. » Original. Archives d'Este.

si longue reclusion. En mémoire de ce bienfait je passerai le reste de mes jours à prier Dieu pour le salut et la grandeur de la famille ducale.

» De la citadelle de Rubiera, ce 23 avril 1545.

» De V. E.

» Le très humble et très obéissant serviteur,

» FRANÇOIS RICHARDOT, prisonnier <sup>1</sup>.

La plainte du prisonnier, perçant les murailles du cachot de Rubiera, fut enfin entendue. Le duc s'adoucit; mais sa clémence à l'égard de l'ancien aumônier de la duchesse n'alla pas au delà d'un simple décret d'expulsion. On retrouve, dix ans plus tard, Richardot à Bruxelles, sollicitant du duc de Ferrare un certificat d'orthodoxie qui ne lui fut pas refusé: « Quant à la détention dudit Richardot, elle n'a pas eu pour cause un soupçon d'hérésie, mais certains motifs dont il est superflu de parler ici. Si ledit Richardot eût failli dans la foi, nous l'aurions sévèrement châtié, comme c'est le devoir d'un prince chrétien <sup>2</sup>. » Telle fut la dédaigneuse attestation accordée par Hercule II à l'ancien chapelain de sa femme. Celui-ci n'était pas homme à la laisser tomber inutile. Elle devint même pour lui le point de départ d'une fortune inespérée. L'ancien correspondant de Calvin, le prisonnier de Rubiera, promu, dans les vicissitudes du siècle, à l'évêché d'Arras, prendra rang parmi les plus cruels persécuteurs de la Réforme dans la Picardie et le Hainaut!

La sévérité déployée à l'égard de Richardot n'était pas de bon augure pour M. et Mme de Pons qui, retirés à Venise, et refusant d'obéir aux impérieuses sommations du duc, virent ainsi se fermer pour eux, malgré les instances de Montluc, toute

1. « Ego quoque hujus beneficii memor perpetuo pro incolumitate et incremento nobilissimæ ac illustrissimæ familiæ Deum opt. max. supplex rogabo. Ex arce Ruberie, XXIII aprilis 1545. »

2. « Anzi l'havressimo severamente castigato, come conviene a principe cristiano. » Réponse du duc de Ferrare à une lettre de Richardot du 6 février 1555. Archives d'Este.

perspective de retour à Ferrare. Soutenus d'abord, avec une certaine fermeté, par François I<sup>er</sup> et sa sœur, puis abandonnés peu à peu par le monarque et son représentant à Venise, ils devaient succomber dans une lutte inégale contre un prince qui avait toujours vu de mauvais œil l'entourage étranger de sa femme, et qui n'aspirait qu'à chasser les derniers membres d'une famille détestée moins encore pour ses torts (si elle en eut !) que pour l'inflexible austérité de ses principes. C'est le mérite des courtisans de se régler avec une merveilleuse promptitude sur l'humeur des princes, et de conformer leur physionomie, leur langage à l'événement du jour. M. et Mme de Pons eurent donc le sort commun des personnes tombées en disgrâce après une longue faveur. Le nom d'Anne de Parthenay cessa d'être prononcé dans une cour dont elle avait été l'idole, et le ressentiment du duc poursuivit jusqu'au sein de la cour de France celle à qui son esprit et ses talents avaient valu les plus purs hommages des lettrés ferrarais. Dans la douloureuse retraite à laquelle le condamnaient ses infirmités, Lilio Gregorio Giraldi s'associa-t-il au déchaînement général contre la femme qu'il avait si noblement louée <sup>1</sup>? C'est le privilège des deshérités du monde de résister à ses entraînements, et de protester, au moins par le silence, contre ses excommunications et ses haines.

En bannissant de son Etat la fille et le gendre de Mme de Soubise, le duc ne fit qu'assouvir d'anciens ressentiments, et il ne se donna pas même le mérite de conserver à leur égard cette dignité qui sied si bien aux princes. On ne s'étonne pas de voir un souverain qui, neuf ans auparavant, accusait l'intègre Mme de Soubise de voler la duchesse de Ferrare, arrêter aux portes de la ville le mobilier de M. et de Mme de Pons, sous prétexte de donner satisfaction à leurs créanciers ! Les explications données par Alvarotti à la cour de France ne durent à cet égard tromper personne.

1. Dans le second livre de son *Histoire des poètes (Historia poetarum libri decem)*, qui lui est dédié. Le quatrième est dédié à Antoine de Pons. L'ouvrage parut à Bâle en 1546.

« Château-Chinon, 28 avril 1545.

» Je me suis présenté à la sérénissime reine de Navarre, et après lui avoir fait les compliments de V. A. j'ai exprimé tout le déplaisir qu'elle a ressenti de la discorde que M. et Mme de Pons ont essayé de mettre entre la reine et le duc à ce sujet. C'est une chose certaine qu'un grand nombre de créanciers, les uns Français, les autres juifs, s'étant rendus à Venise pour recouvrer ce qui leur était dû, et n'ayant pu l'obtenir, ont supplié V. A. de leur venir en aide, et que celle-ci n'ayant pas coutume de refuser justice à qui la lui demande, a fait arrêter les bagages des de Pons, qui ont été placés dans la garde-robe de Mme la duchesse, et après satisfaction donnée aux créanciers, le tout a été expédié de Ferrare, à l'instance de M. de Montluc, sans même être soumis à un droit assez élevé de cent ducats.

» La reine de Navarre a témoigné par ses paroles et son attitude le plaisir que lui causait cette communication. *Il ne peut convenir*, a-t-elle dit, *à un prince tel que le duc de Ferrare, de s'occuper de choses si basses, ni d'élever à la hauteur de ses ressentiments des personnes qui lui sont aussi inférieures que M. et Mme de Pons.* Il est vrai, ai-je répondu, que de telles gens ne sont pas dignes du courroux d'un prince tel que le mien. Mais il est quelquefois nécessaire d'infliger un châtement, non pour grandir ceux qui l'ont encouru, mais pour intimider les méchants qui seraient tentés de dresser les cornes contre leurs seigneurs et patrons. L'ambassadeur ayant ajouté que le duc verrait dans l'accueil sévère fait à M. et Mme de Pons une juste récompense de son constant dévouement aux intérêts de Leurs Majestés, la reine a répondu : *Il vaut mieux tout laisser retomber en oubli*; mais je vous promets que M. et Mme de Pons seront reçus ici de telle sorte qu'ils s'en ressentiront toute leur vie<sup>1</sup>.

De quel œil la duchesse vit-elle le départ de son ancienne

1. « Ma vi prometto che saranno così mal raccolti e riconosciuti che se ne doleranno tutta sua vita. » Lettere di Giulio Alvarotti. Archives d'Este.



dame d'honneur et la disgrâce d'une famille qu'une longue intimité lui avait rendue si chère? On le devine aisément. Ce fut une douleur de plus silencieusement acceptée. Les courtisans prirent sa résignation pour un acquiescement. Peut-être contribua-t-elle par son attitude passive à propager cette impression. On ne peut s'expliquer autrement ce passage d'une lettre d'Alvarotti au duc: « Chambrun, secrétaire de Mme la duchesse, m'a dit que S. M. et toute la cour avaient fort loué les lettres qu'il avait apportées de Son Excellence et de Madame, et qu'elles se réjouissaient infiniment de l'accord rétabli entre eux, comme l'ont témoigné la reine de Navarre, la sérénissime Dauphine, Mme Marguerite et Mme d'Etampes, lesquelles ont déclaré que si V. E. continue à vivre avec Madame dans une telle union, il n'est aucune faveur qu'elle ne puisse espérer en retour. » Dans un entretien particulier avec l'orateur ferrarais, la reine de Navarre s'est expliquée plus catégoriquement. Faisant allusion à M. et à Mme de Pons, elle a dit: *Dieu soit loué que cette mauvaise herbe soit arrachée!* Soyez sûr qu'ils ne trouveront pas ici l'accueil qu'ils attendent <sup>1</sup>. »

La réconciliation, plus ou moins sincère, de la duchesse de Ferrare avec son époux, ne pouvait s'accomplir qu'au prix d'un grand sacrifice. Au mois d'avril 1545, M. et Mme de Pons quittèrent Venise pour rentrer en France, sans se faire illusion sur l'accueil qui leur était réservé. Rien de plus instructif à cet égard que les lettres d'Alvarotti: « M. de Chambrun m'a dit que M. de Soubise est venu à la cour pour savoir comment y seront reçus sa sœur et son beau-frère. Mais on lui a répondu qu'ils feraient mieux de n'y pas venir, et d'aller directement à Pons pour leur contentement et leur honneur <sup>2</sup>. » Grâce à de secrètes influences, des messages plus rassurants leur sont sans doute adressés, car ils ne tardent pas à rejoindre la cour qui vient de

1. « Sia laudato Dio che questa mal'erba si è levata! Siate sicuro che qui non troveranno ciò che pensano. » Lettre du 7 mai 1545. *Ibidem*.

2. « Ma che se ne vadano a Pons, perchè sarà meglio et più a suo honor. » Lettre du 8 mai 1545. *Ibid*.

quitter Blois pour Argentan, et voici en quels termes Alvarotti rend compte de cet événement à son maître :

« Argentan, 7 juin 1545.

» M. et Mme de Pons sont arrivés, ces jours derniers, à la cour où ils ont été introduits par la reine de Navarre, le cardinal de Tournon et la duchesse d'Etampes. A ce que m'a dit M. de Lavour, c'est cette dernière qui les a présentés à Sa Majesté, *laquelle ne leur a fait ni bon ni mauvais visage*. Mme de Pons a voulu se justifier des faits à sa charge; mais comme elle commençait à parler, le roi lui a fait signe de se taire, et ainsi s'est terminée l'audience. M. de Lavour ignore quels ont pu être les entretiens de ladite de Pons avec la reine de Navarre, ainsi qu'avec Mme la Dauphine, Mme d'Etampes, M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans, M. l'amiral et le cardinal de Tournon. Mais il assure qu'elle a été fort bien reçue ainsi que son mari; que toutefois ils ne doivent pas rester à la cour et qu'ils retourneront bientôt chez eux. Je ne sais pas davantage qui a introduit M. de Pons auprès du roi. On dit que Mme de Telligny a voulu faire entrer Mme de Pons au service de Mme la Dauphine. Mais celle-ci s'en est excusée, disant qu'elle avait déjà un trop grand train de maison, et qu'elle ne veut rien faire sans le consentement de Sa Majesté. C'est ainsi qu'elle a décliné cette charge. Du reste M. et Mme de Pons ne se plaignent pas du duc de Ferrare; ils en parlent même très convenablement. Ils ne font entendre de plaintes que contre ceux qui les ont injustement inculpés<sup>1</sup>. »

Peu de jours après (13 juin 1545), Alvarotti revient encore sur ce sujet pour annoncer au duc une nouvelle qui ne peut que lui être fort agréable : « Mme de Pons a enfin pris congé du roi qui lui a accordé une grâce. Elle s'en retourne à sa maison avec

1. « Mons. e madama di Pons non lamentavansi del Duca, ma anzi ne parlavano bene, ne d'altri lagnavansi che di coloro che avevanti ingiustamente inculpadi. » (Lettre di Giulio Alvarotti, Argentan, 7 juin 1545). Archives d'Este.

son mari<sup>1</sup>. » Mais ce départ est si peu définitif qu'on annonce, au mois de septembre, la réapparition de la fille de Mme de Soubise. L'ambassadeur ferrarais accourt aussitôt porter à la reine de Navarre les doléances de son maître troublé par ces ombres importunes. Ce n'est pas trop des déclarations les plus catégoriques de la princesse pour le rassurer. Interrogée sur les intentions du roi, elle répète à plusieurs reprises que rien n'est changé dans ses volontés : *Poinct ! poinct ! Giamès le roi il fera !* Telles sont les paroles prononcées par Marguerite et transmises au duc par son fidèle agent<sup>2</sup>. Enfin dans une lettre du 26 juin 1546 on lit ces mots significatifs : « M. et Mme de Pons semblent morts au monde, tant on en parle peu à la cour !<sup>3</sup> » Cette fois le duc de Ferrare dut se tenir pour satisfait. Anne de Parthenay luttait déjà contre un mal cruel qui l'enleva trois ans plus tard. La même année (1549) vit mourir, à peu de jours de distance, la mère et la fille, ignorant le sort l'une de l'autre<sup>4</sup>. Les larmes de Renée coulèrent sans témoins. Le ressentiment du duc était de ceux qui ne désarment pas devant la tombe !

JULES BONNET.

1. « Con mons. di Pons se ne andavano a casa loro. » *Ibidem*.

2. Lettre d'Amiens, du 4 octobre 1545. *Ibidem*.

3. « Mons. et madama de Pons parevano morti al secolo, così poco parlavasi di loro. » Lettre de Melun du 26 juin 1546. *Ibidem*.

4. *Mémoires de la vie de Jean Parthenay Archevêque, sieur de Soubise*. Paris, 1879, p. 49.

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ

(1562-1563)

En ce mesme temps ledit sieur de Soubize feit une dépêche devers monsieur le prince de Condé et monsieur l'amiral leur faisant entendre la grande nécessité de bledz ou il estoit, et qu'il n'en auoit pour le vivre des soldatz jusques au XV<sup>e</sup> février ensuiuant. Et pour cette cause il les supplioit mander à monsieur d'Andelot, qui estoit sur le point de son retour d'Allemagne, de luy enuoyer trois cornettes de reistres, et en ce mesme instant led. sieur de Soubize feit pareille dépêche aud. sieur d'Andelot par ung gentilhomme de Bourgogne, nommé le cappitaine Bataille, qui auoit laissé le service du sieur de Tauannes pour se rendre aud. sieur de Soubize, d'autant qu'il estoit de la religion, et estoit un brave et vaillant soldat, et bien cognoissant tout le pays de Bourgogne, et entreprenoit d'amener les reistres que le sieur d'Andelot voudroit bailler par des lieux où l'on ne pourroit leur empêcher le passage. Et offroit led. sieur de Soubize tant à mesd. sieur le prince et admiral, que aud. sieur d'Andelot, ayant ces reistres, de se mettre à la campagne, et aller combattre le duc de Nemours, par ce qu'il estoit à peu près aussi fort que luy de gens de pied, et n'estoit inférieur que de cavalerie.

Tous ces voïages et belles remonstrances luy feurent inutiles, car led. sieur d'Andelot monstra aud. capitaine Bataille lettres que mesd. sieurs le prince et admiral lui avoient escriptes, par lesquelles ils luy mandoient de s'en aller droiet à Orléans avec toutes ses forces, pour ce que c'estoit le lieu où il falloit faire teste, et que leur délibération estoit d'aller trouver les ennemis du roy et de sa couronne pour les combattre.

1. Voir le *Bulletin* de septembre et novembre 1879, p. 396 et 498.

Quelques jours auparavant led. s<sup>r</sup> de Soubize auoit fait une fonte d'artillerie de quelques canons, et grandes couleuurines sur l'espérance qu'il auoit de se mettre bientost à la campagne pour faire ouverture des villes et chasteaux qui pourraient tenir fort contre luy. Et pendant le temps qu'il demeura aud. Lyon, il fait trois fontes de vingt-huit pièces d'artillerie pour le roy à ses armes et deuises, et d'icelles y a quatre canons, douze grandes couleuurines, et le reste moyennes et bastardes.

Estant les affaires de Lyon en tels termes, led. sieur de Soubize, bien aise de la venue des Prouenceaulx, et bien autant marry de celle du baron des Adretz, veue qu'il y estoit venu sans autres forces, peu de jours après qu'il fut arriué, luy dict que sa venue ne luy apportoit aulcung secours, et qu'il ne lui manquoit point de cappittaines et d'assez bon nombre de soldats, mesmement ayant le secours desd. Prouenceaulx pour garder lad. ville de Lyon, et que le secours qu'il demandoit estoit d'emmener toute son infanterie, pour avec ce qu'il en pourroit mettre hors la ville, tenir la campagne, jusques à ce qu'il eust peu tirer une bonne quantité de bled du pays de Daulphiné.

Lequel sieur des Adretz luy fait response, que ce qui ne s'étoit peu faire à la première fois, se pourroit faire à la seconde, et se resolut de passer en Daulphiné, et essayer d'amener plus grandes forces, tant de pied que de cheval. A quoy led. sieur de Soubize luy offrit de faire sortir au deuant de luy bonne troupe de gens de pied et de cheual, pour luy faire espaule, s'il l'aduertissoit du temps de son passage. Toutesfois led. baron des Adretz se mit en chemin pour s'en reuenir à Lyon avec quatre ou cinq mil hommes de pied, et bien quatre cents cheuaults. Et si n'aduertit point led. sieur de Soubize de son passage comme il auoit promis; et passant près de Beaurepaire, fut encores une fois chargé de toute l'armée de monsieur de Nemours, où il eust gros combat pour quelque temps. Mais une partie des gens dud. baron, mesmement sa cauallerie, ne s'opiniastrent pas fort aud. combat, ains se retirèrent bien vite aud. Lyon, et cependant led. baron remit ensemble le plus de gens qu'il peust, et se retira à Crémieux où il feut mal suiuuy dudit sieur de Nemours. Car s'il l'eust esté, il estoit en grand danger d'estre deffait du tout. Quoy entendant, ledit sieur de Soubize mit hors de Lyon les deux cens Suisses, qu'il auoit soubz la charge du collonnel Petter Ambiet, et deux

ou trois mil hommes de pied français avec toute sa cavallerie, qui pouvoit estre de trois ou quatre cents cheualx au plus, pour s'aller joindre avec led. baron à Cremieu, et luy manda qu'avec toute cette armée il allast planter son camp entre Lyon et Vienne, afin que soubz sa faueur peust on retirer le plus de bled que l'on pourroit du pays de Daulphiné, ce qu'il feit et mit son camp en deux villages, l'un nommé Saint-Symphorien, et l'autre Ternay, à deux lieues près de Vienne; auquel lieu il séjourna l'espace de trois semaines; durant lequel séjour on mit dans Lyon ce peu de bled que l'on peust amasser. Mais cela ne respondoit pas à la despence du pain que l'on enuoyoit dud. Lyon en l'armée dud. baron des Adretz. Et fut fait en cesejour de belles et grosses escarmouches jusques aux portes de Vienne, où estoit le duc de Nemours avec toute son armée, où il se feit de belles choses; et toujours ceulx dud. sieur de Nemours y eurent du pire. Et mourut de son côté un braue gentilhomme qui estoit guydon de sa compagnie; et de l'autre les capitaines Mouvans, Puyviau, La Nauraye et Moreau, de gens de cheual, feirent très bien, et de ceulx de pied, le sieur de Bléaucour, mestre de camp, les capitaines Milly, Payet, Antragues et aultres.

En ces entrefaictes il advint qu'un messenger, que le sieur de Soubize auoit enuoyé devers monsieur l'admiral, luy portant lettres tant de lui que de monsieur le cardinal de Chastillon son frère, qui estoit pour lors en Languedoc, après auoir esté dépêché dud. sieur admiral aux responses, tant à mond. sieur cardinal que audit sieur de Soubize, au lieu de s'en reuenir à Lyon, s'en alla à Paris, trouuer monsieur le maréchal de Brissac, soubz lequel il auoit autrefois esté soldat en Piedmont, et luy porta la dépêche qu'il auoit eue dud. sieur admiral. Et pour ce que par la lettre qu'il escriuit à monsieur le cardinal son frère, il apparaissoit qu'il luy auoit faict plainte des deportemens dud. baron des Adretz, disant que c'estoit un homme insolent, qui ne vouloit croire conseil ni aduis de personne, mais faire toutes choses à sa teste, et pour cette cause il faisoit de grandes erreurs, ne voulant point secourir les principales places, et allant faire la guerre es lieux où il n'estoit pas besoing, et semblables propos; car par la response que faisoit led. s<sup>r</sup> admiral là-dessus, que ce traistre mit entre les mains du maréchal de Brissac, il y auoit ces mots : Quant à ce que me mandez du baron des Adretz chacun le cognoit bien pour tel qu'il est; mais puisqu'il a si bien seruy jus-

ques icy en ceste cause, il est forcé d'endurer un peu de ses insolences, car il y auroit dangier au lieu d'insolent le faire devenir insensé. Parquoy je suis d'avis que vous mettiez peine à l'entretenir, et d'en endurer le plus qu'il se pourra faire. Voilà la substance des propos de ladite lettre concernant ce fait.

Ledit sieur Maréchal ayant ces lettres entre les mains, dépêche incontinent en poste un gentilhomme de Daulphiné, nommé Saint-Sornin, deuers le baron des Adretz, avec charge expresse de passer premièrement vers monsieur de Nemours pour luy communiquer toute la dépêche, affin quil advisast de mectre peyne de l'attirer de son party. Or en la lettre que ledit sieur mareschal escripuoit au sieur des Adretz, il y auoit ces mots : « Vous verrez par la lettre que monsieur l'admiral escript à son frère le cardinal, en quel compte ils vous tiennent et comme vous employez bien vos peines et les services que vous faites à ceulx à qui vous les faites. Par quoy je vous supplie d'y penser et de vous souuenir que les plus courtes folies sont les meilleures. Vous scauez que je vous ay toujours aymé. Je désire votre heur, votre bien et votre grandeur. De suiure le chemin que vous tenez, il ne vous en peult rien advenir qu'une confiscation de corps et de biens. Mais si vous voulez venir au seruice du roy, et vous joindre à monsieur de Nemours, je vous assure de vous faire donner l'ordre, et cinquante hommes d'armes, et cent mil liures de récompense. Et si vous ne vous y voulez fier, et que vous voulussiez aller demourer hors du royaume, je vous assure de vous faire tenir dans Strasbourg, ou aultre ville d'Allemaigne, telle que vous la voudrez choisir, cent mil escus contans. » Le gentilhomme qui portoit cette dépêche feit grande dilligence d'arriuer à Vienne, et communiqua, comme il luy auoit esté commandé, sadite dépêche au duc de Nemours, lequel par luy mesme escriuit au baron des Adretz, l'exhortant de prendre ce bon party qui luy estoit offert, et le priant s'il estoit possible, qu'ils pussent parler ensemble.

Le lendemain que le gentilhomme fut arriué à Ternay où estoit le baron des Adretz, le sieur de Soubize alla visiter le camp, et aussi pour conférer avec led. des Adretz, de quelque entreprinse qu'il auoit envie de faire. Mais en parlant avec luy, ils cogneut bien qu'il auoit quelque mauvaise deslibération en son entendement. Et en partant du camp pour s'en retourner à Lyon il appela quelques gentishommes de Daulphiné auxquels led. baron se fioit le plus, et leur dict

qu'il avoit cogneu en parlant à luy, qu'il y avoit du changement de volonté en son fait, et qu'ils se prinsent garde de luy, et se fissent toujours prêts pour l'empêcher d'executer ce qu'il voudroit, s'il avoit l'intention mauvaïse ; advaertissant led. sieur de Soubize de toutes ses actions ; et il leur feroit toujours entendre comme ils auroient à s'y gouverner ; ce que lesd. gentilhommes luy promirent et luy tindrent bien aussy.

Estant led. sieur de Soubize retourné à Lyon et le lendemain mesmes qu'il y fut arriné, le baron des Adretz envoya deuers lui, faisant entendre que monsieur de Nemours le recherchoit de parler avec luy et luy donnoit lieu à mi-chemin de Vienne et du camp, ce que toutesfois il n'avoit voulu accorder sans en avoir son advis et vollonté et que autrement il ne le voudroit faire. Ledit sr. de Soubize entendant cela, et cognoissant l'homme à quy il avoit affaire et qu'il seauoit bien que quoy qu'il luy mandast, il ne laisseroit pas d'en faire ce qu'il avoit deslibéré, luy feit response que de toute autre personne quel qu'il fut, il ne trouveroit nullement bon ce partement, et ne le consentiroit jamais ; mais quant à luy il l'estimoit si homme de bien et si grand zéléateur de la religion et de la liberté du Roy et de la Roïne, pour laquelle ilz combattoient, qu'il s'en remectoit en luy d'en faire comme bon luy sembleroit. Et tout ainsi que led. sieur de Soubize l'avoit pensé, il advint ; car celui qui portoit la lettre au baron le trouva comme il alloit desjà s'aboucher avec monsieur de Nemours. Pour la sureté duquel abouchement, led. sieur duc de Nemours envoya pour hostaige au baron des Adretz, le comte de Montravel, lieutenant de la compagnie de monsieur de Savoye, et le sieur de Mandelot, lieutenant de la compagnie dud. sieur de Nemours, lesquels se vindrent consigner entre les mains des sieurs de Ponrenat et de Blacons, qui commandoient en l'armée en l'absence dud. baron. Et là advint une chose qui n'est à obmectre, c'est qu'estant plusieurs gentilhommes de l'un et l'autre party, devisant ensemble de la mort du roy de Nauarre, Méré, dont nous avons ci-dessus parlé, qui estoit soldat de la compagnie des cheualx-legers du capitaine Puyvialt, homme gaillard et récréatif, usa de ces propres mots : « Ce n'est rien d'avoir perdu le roy de Nauarre, cela ne mectra pas fin à la guerre ; mais il nous faut avoir le chien au grand collier. » Sur quoy luy fut demandé de qui il entendoit parler. C'est, dit-il, du grand Guysard, » et sur ce, leuant le bras droit, dict tout



hault : « Voilla le bras qui fera le coup. » Lesquels propos il auoit accoustumé de dire publiquement parmi ses compaignons plus de trois mois auparauant.

Le lendemain dudit abouchement led. baron des Adretz vint trouver led. sieur de Soubize à Lyon et luy dict qu'il luy estoit venu rendre compte de tout ce qu'il auoit fait, et pour commencement luy proposa ce que luy mesme lui auoit dit, que sa demeure au lieu où il estoit serait dorénuant inutile, veu meme qu'il n'auoit moyen d'offenser les ennemys qui se tenoient tous enfermés entre les murailles de Vienne, et d'autre part qu'il ne se pouuoit plus tirer de bledz du costé de Daulphiné; et que pour cette cause obéissant à sa volonté, et aussi pour ce qu'il ne pouuoit plus tenir ses soldats de Daulphiné, qui tous se débandoient pour s'en aller en leurs maisons, il auoit tramé avecque monsieur de Nemours une suspension d'armes de quinze jours par tout le pays de Daulphiné, luy laissant toutesfois lieu d'y entrer pour Lyon et tout le pays de Lyonnais, si bon lui sembloit.

A quoy led. sieur de Soubize luy feit response que veu qu'il n'auoit plus de besoing de son secours pour tenir vivres du costé de Daulphiné, et qu'il ne pouuoit plus trier ses soldats selon qu'il disoit, il ne pouuoit trouver mauuais la suspension d'armes par luy accordée avec monsieur de Nemours, affin de faire plus seurement retirer ses soldats sans les mettre en un tel hazard que celuy qu'ils auoient trouué en venant; mais quant à luy, d'entrer en lad. suspension d'armes pour Lyon et le pays de Lyonnais, il ne le vouloit point faire. Car quant aud. pays de Lyonnais, monsieur de Nemours qui tenoit la compaignie en estoit plus maistre que luy. Et quant à la ville de Lyon ladite suspension d'armes luy seroit inutile, pour ce qu'il s'asseuroit bien avec l'aide de Dieu, de la garder bien contre les forces de monsieur de Nemours, et de plus grandes beaucoup, quand elles y seroient. Et fault noter que led. sieur de Soubize refusa plus que pour nulle aultre chose, d'entrer en cette suspension d'armes pour ce qu'il estoit prest d'exécuter une belle entreprise qu'il auoit en main, laquelle il auoit déclarée aud. baron deux ou trois jours auparavant que les lettres de monsieur le maréchal de Brissac luy vinsent, qui feurent cause de la réuolte, lequel depuis la descourrit à monsieur de Nemours, passant par Vienne, qui en empêcha l'exécution.

Le jour ensuiuant, led. sieur des Adretz licencia tous ses gens et se mit par eau pour s'en aller à Vienne, où il séjourna un jour ou enuiron avec monsieur de Nemours. Et là complottèrent ensemble ce qu'ils auoient affaire pour luy mettre le Daulphiné entre ses mains, et de là s'en aller, led. baron à Romans et à Valence où il feit assembler les états de Daulphiné pour y aduiser aux nécessités et calamités du pays prouenuës à cause de la longue guerre, leur proposant qu'il seroit bon d'y aduiser pour y mettre une fin ; et de loing essayoit de les induire à se mettre entre les mains de monsieur de Nemours, qui estoit un bon prince, et qui n'estoit point cruel ny ennemy de la religion. Les gentilhommes auxquels le sieur de Soubize auoit commandé d'auoir l'œil sur luy, en feirent fort bien leur debuoir, car ils ne l'abandonnèrent jamais, et considéroient soigneusement ses actions, desquelles ils donnoient souvent aduertissement à M. le cardinal de Chastillon, à monsieur de Crussol et aud. sieur de Soubize ; lequel aussy de sa part ne feit faulte d'en aduertir monsieur le Prince, qui pour destourner led. baron des Adretz de sa mauuaise volonté, lui escripvit une lettre, de laquelle la teneur ensuit :

« Monsieur des Adretz, les bons exploits esquels il a pleu à Dieu singulièrement vous assister, depuis que la violence des ennemys de Dieu et du roy nous a contraincts de prendre les armes, m'ont donné tel contentement, que j'ai toujours désiré grandement de vous veoir près de moy pour en estre soulagé. Mais le cours des affaires de par de là a toujours été tel jusques à maintenant, qu'en ayant esgard à iceux plus qu'au demeurant, j'ai esté content de vous laisser poursuivre les effects esquels on a cogneu manifestement que Dieu vous appelloit, et pour ceste cause ay-je trouvé bon, qu'au lieu de vous veoir enclos en une ville, vous eussiez moien de vous opposer en personne à tous les dessaings des ennemys ; et cest advis me plaist maintenant d'aautant plus, que j'en vois une si bonne issue. Mais maintenant puisque, grâce à Dieu, les forces qui restent par de là ne sont grandement à craindre, et de notre part la campagne nous demeure, de sorte qu'il ne reste qu'à poursuivre vivement nos ennemis principaulx, en quoy j'ai grand besoin de tels personnaiges que vous, je vous ay, depuis peu de jours, prié par la dépêche que vous pourrez auoir veue, comme encore je vous prie, aautant que l'amitié que je vous porte le requiert, qu'en ayant esgard à ce que le

principal des forces ennemyes est par deçà, et par conséquent que c'est en ce lieu, à ce coup, que tous vrayz et fidèles seruiteurs de Dieu et du Roy me doivent accompagner, pour le rang et degré auquel il a pleu à Dieu m'appeler en ce royaume, vous me venez trouver le plus promptement et avec plus de forces que vous pourrez ; vous assurant, monsieur des Adretz, que vous y serez aussi bien venu que vos bons offices le méritent, et que vous y trouerez une si belle et bonne compagnie que vous y recepvrez plaisir et honneur ; dont je vous puis, grâces à Dieu, d'autant plus assurer, que Dieu me donne plus de moyens que jamais de recognoistre les mérites des bons seruiteurs de Dieu et du Roy, au nombre desquels je vous ai toujours tenu et tiendray de plus en plus, comme j'espère.

» Au reste, quant aux nouvelles de deçà, monsieur de Soubize ne faudra à vous communiquer comme je luy ai escript un vray discours de tous les moyens que nos ennemys ont tenu pour me destourner de mon entreprinse, ce que je désire estre entendu et cogneu de tout le monde, affin de couper chemin à tant et si divers bruits qu'ils n'ont point de honte de semer, disant d'ung costé que j'ay refusé toutes honnestes conditions de paix, et d'autre part faisant courir les nouvelles de la paix accordée, le tout à leur manière accoustumée, affin de dissiper nos forces. Mais oultre cela je ne veulx faillir à vous aduertir que nosdits ennemys, plutost subtils que forts, attiltrent des gouverneurs de province, qui font au pauvre peuple tous les offres que l'on saurait souhaiter, affin de surprendre en un coup tous ceulx qu'ils scauent estre de quelque conduite, scachant que puis après ils auront bon marché du demourant. C'est un traict duquel il fault que chacun (qui aura sa vie et son honneur en réputation) se garde soigneusement et vous entre aultres d'autant que vous estes plus recherché par eulx, comme celuy qui les auez fort bien empêchés en leur mauuaise vollonté. Et sur ce point je ne vous tairay que le maréchal de Brissac s'est vanté jusques là de dire que monsieur de Nemours auoit gagné sur vous par les moyens qu'ils ont accoustumé d'user ; de quoy j'espère toutesfois que Dieu vous gardera et nous aussi. Car oultre ce que les actions de tels personnages monstrent que jamais ne seront assouvis qu'ils n'aient entièrement exterminé tout ce royaume, avec la gloire de Dieu, il faut bien noter un point, que vous trouerez à la fin dud. discours et qui despuis m'a esté adoué par la royne mesme, c'est assauoir que les

dessus dits, par la providence de Dieu, se sont descouverts tels qu'ils sont à ce dernier abouchement, jusques à la forcer de promectre qu'il ne nous seroit rien tenu de ce qui nous seroit accordé; par quoy s'il y auoit homme qui désormais fust attrappé par telles vaines promesses, il ne seroit nullement excusable, joint qu'en une querelle commune à tout le royaume, ceux-là feroient grand tort aux autres qui chercheroient leur particulier, et se tromperoient eux mesmes, en cuidant auoir quelque meilleur traitement que les aultres en général. Je m'assure de vous que vous scaurez très bien prévoir ces choses, et y pourueoir, si, d'aventure tels abuseurs s'adressent par de là, comme ils ont fait ailleurs, et jusques en mon propre camp. Mais si n'ai-je voulu faillir à vous aduertir de ces choses, affin qu'en soyez mieulx assuré, et mieulx préparé à ce que verrez estre à faire. Je remettrai le surplus de toutes nos nouuelles à vostre venue que j'attendray en fort grande déuotion priant Dieu, monsieur des Adretz, qu'il vous donne avec sa très sainte grâce, ce que désirez. Escript au camp de Neron, ce 19<sup>e</sup> jour de novembre 1562. »

Et voyant led. duc de Nemours le temps qui estoit accordé entre luy et le baron des Adretz pour mettre à exécution la promesse qu'il luy auoit faicte de luy mettre entre les mains led. Romans et Valence, et tout le reste du pays de Dauphiné, il deslogeade St-Genis, et marcha avec son armée jusques à Villefranche où il feit quelque séjour, et enuoya dans le pays de Dombes mettre des garnisons par toutes les villes et chasteaux dudit pays, et mesmement au lieu de Tréuolz, où il mit trois cents hommes de pied et enuiron quatre-vingts chevaux, qui molestèrent grandement ceulx de Lyon, pour ce qu'il ne pouuoit sortir homme par la porte St-Sébastien, qui ne fust mort ou pris et rangonné bien cruellement, ayant tout le pays de Sauoye à commandement, quoy que le duc eust accordé neutralité.

(A suivre.)

## LES DRAGONS MISSIONNAIRES

FRAGMENT DES MÉMOIRES DE JEANNE TERRASSON<sup>1</sup>

Dans l'année 1685, au mois de septembre, un jour de dimanche, les papistes firent venir un régiment de soldats dans Die en Dauphiné, lieu de ma naissance et de ma demeure<sup>2</sup>. Ce fut par ce moyen que l'on contraignit les gens de notre religion, par toutes sortes de voies étranges, petits et grands, riches et pauvres, à renoncer à la vérité du saint Évangile et à embrasser l'erreur et le mensonge de la papauté. Par ces intrigues damnables, le beau jour de l'Évangile a été changé dans notre patrie, pour les pauvres fidèles, en un jour de ténèbres<sup>3</sup>, [par le moyen] de la fausse doctrine empoisonnée d'une contagion mortelle, qui enlace l'âme dans la perdition éternelle. Aussi Dieu [les rej]ette expressément disant : En vain m'honorèrent-ils. [enseignant] des doctrines qui ne sont que commandemens [d'hommes]. C'est pourquoi il nous exhorte par son Esprit, en plusieurs endroits de sa sainte Parole : Départez-vous du milieu d'eux et vous en séparez, et ne touchez à chose quelconque souillée : nous assurant ensuite par ses saintes promesses : Et je vous recevrai, et vous serai pour père, et vous me serez pour fils et pour filles, dit le Seigneur tout-puissant<sup>4</sup>. Et en l'Apocalypse xviii, 4 : Sortez d'icelle (assavoir de la grand' Babylone), mon peuple, afin que ne soyez participant de ses péchés et que ne receviez de ses playes.

Dans cette extrême désolation, pour échapper ce funeste malheur, les uns s'enfuoient parmi les champs, les autres dans les bois, dans les cavernes des rochers : de sorte que mon mari s'en alla avec un mien beau-frère et plusieurs de leurs amis, cherchant tout moyen de se mettre à couvert de cet orage, en attendant de savoir où tout cela aboutiroit. Car personne ne savoit à quel sens se rendre ; d'autant, Éternel, que tu nous avois frappé d'étonnement de cœur, parce que nous avions violé tes saints commandemens, et il n'y avoit per-

1. Voir la préface de cet excellent ouvrage dans le *Bulletin* du 15 décembre 1879, p. 539 et suivantes.

2. L'Église de Die avait été supprimée et son temple démolé en vertu d'un arrêt du Conseil du roi rendu le 30 juillet 1685. Son dernier pasteur se nommait Thomas Gauthier. Arnaud, *Hist. des Protestants du Dauphiné*, t. II, p. 319.

3. Soph. i, 15.

4. Matth. xv, 9; Cor. vi, 17, 18.

sonne qui nous donnât aucune consolation. Enfin, ma sœur, femme à ce mien susdit beau-frère, resta dans sa maison, avec trois ou quatre petits enfans, tous dans l'impuissance de pouvoir courir, et moi je restai seule dans la nôtre. Etant dans cet état lamentable, je me complaign[nois à] part moi, disant : « Aye pitié de moi, car mon [âme se] retire vers toi, et me retire sous l'ombre [de tes ailes]. Père de grâce, tien-moi sous ta protection, jusques à ce que les calamités soient passées. Je erie à toi, ô Dieu souverain, ô Dieu fort; accompli ton œuvre pour moi, envoie des Cieux et me délivre. Rens honteux ceux qui me veulent dévorer. O Dieu, envoie ta gratuité et vérité; car mon âme est parmi des lions. Plusieurs disent de mon âme : Il n'y a rien en Dieu qui tende à sa délivrance<sup>1</sup> ».

Dans l'amertume de mon cœur, je sortis de notre maison et m'en allai chez un monsieur qui demuroit tout auprès, lequel étoit fort de nos amis; il avoit même été du consistoire. J'y allay donc, croyant tirer de lui quelque bon avis, pour tâcher de me garantir de la violence de nos persécuteurs, et pour savoir plus particulièrement comme iroient les affaires. « Hélas! comment devons-nous nous conduire, lui dis-je, pour ne pas blesser notre conscience! » Il étoit comme pâmé d'ennui, ne sachant que me répondre. A la fin, il me dit : « Je ne puis rien vous dire là-dessus; nous ne savons ce que nous deviendrons. » Il y avoit aussi deux demoiselles, ses filles, qui prirent la parole, disant : « Nous ne savons que faire; nous sommes allées à trois ou quatre lieues d'ici, croyant de nous pouvoir sauver, mais il nous a été du tout impossible, et nous [nous] en sommes retournées de là; ne plus ne moins l'on nous eût arrêtées. » Ne trouvant aucune consolation chez eux, il ne me resta de voix que pour soupirer, et pour leur dire ce passage du Pseaume LXXIV :

Las! nous n'avons nul signe acoutumé  
De ta faveur : Prophètes nous défaillent :  
Nous n'avons nuls qui adresse nousbaillent,  
Quand cessera ton courroux allumé?

A même tems je sortis de leur maison, et m'en allai vers une femme qui étoit aussi de notre religion, laquelle sitôt que je l'eus abordée, se prit à me dire : « L'on va faire tout manger le bien de ceux de la religion; et vous, voulez-vous laisser manger le vôtre?

1. Cette prière est une reproduction libre des premiers versets du pseaume LVII.

Pour moi, dit-elle, je ne suis pas dans le sentiment de laisser manger le mien; j'aime mieux faire comme les autres, que de souffrir les gens de guerre. » C'étoit à dire qu'elle aimoit mieux faire abjuration. Je lui répondis : « Qui voudra sauver sa vie, et pensera en avoir trouvé le moyen en renonçant à la vérité, et reniant le nom de Dieu, perdra par cela même la véritable vie, qui est le salut de son âme <sup>1</sup>. Si vous aviez tant soit peu à cœur votre religion, pourriez-vous entrer dans la communion d'une autre, où le grand Dieu jaloux de son honneur est provoqué à jalousie par l'idolâtrie? » Elle m'é répondit : « Naaman alla bien au temple des idoles après avoir été guéri de la lèpre; pourtant le prophète Elisée lui dit : Va en paix. — Hélas ! à quoi pensez-vous? lui dis-je. Ce que le prophète dit à Naaman : « Va en paix », n'est pas pour approuver qu'il eût été au temple de l'idole, mais pour le congédier honnêtement, et pour lui souhaiter la bénédiction de Dieu, auquel il remettoit de l'illuminer plus avant. Et en ce que Naaman prie, disant : « Dieu me veuille pardonner, car je me suis prosterné en la maison de Rimmon », c'est que, délibérant maintenant de se joindre du tout au vrai Dieu, il demande pardon de ce qu'il avoit fait, non pas congé de ce qu'il devoit faire <sup>2</sup>. » Je la laissai dans cet état, ne lui osant découvrir mon cœur plus avant; car alors les fidèles pouvoient avec juste raison faire la plainte que faisoit saint Paul, qu'il étoit en péril entre faux frères.

Je rencontrai ensuite une femme à la rue, qui s'arrêta pour me parler, disant que les soldats arrivoient dans deux ou trois heures. Elle me dit aussi : « Cröyez-vous qu'on vous laisse en repos, que vous n'ayiez fait abjuration? Vous ne sauriez échapper. Où irez-vous, car les papistes enverront les soldats par tout pour chercher ceux qui s'en sont fuïs, en quelque endroit qu'ils puissent être, de sorte qu'il est impossible qu'il puisse échapper une personne? — Il est vrai, lui répondis-je si nous n'avions point d'autre appui que nos propres forces; mais appuyons-nous uniquement sur Dieu, lequel est admirable en conseil et magnifique en moyens <sup>3</sup>. Il nous garantira contre tous dangers.

Attendons toujours patiemment

Le Seigneur Dieu : Soutien jusques au bout;

1. Allusion à Matth. x, 39.

2. II Rois, v, 19.

3. Esaïe xxviii, 29.

Dieu nous viendra assurer contre tout :  
 Attendons de Dieu l'avènement.  
 Soutenons contre nos contraires :  
 Car Dieu seul fortifie  
 Quiconque en lui se fie<sup>1</sup>.

Disons en ferme foi : Je ne craindrai point plusieurs milliers de peuples, quand ils se rangeroient contre moi. Ne craignons donc point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme ; mais craignons plutôt celui qui peut détruire et l'âme et le corps en la gêne<sup>2</sup>.

A l'instant je m'en allai dans notre maison, étant pénétrée d'une affliction extrême, non seulement de voir approcher nos adversaires, qui venoient contre nous pour combattre la vérité ; mais aussi de voir ceux-là même à qui Dieu avoit fait la grâce de naître dans son Eglise et d'y avoir été instruits si salutairement, de les voir, dis-je, abandonner si lâchement cette sainte vérité de l'Évangile au seul bruit de l'approche de l'ennemi.

Alors je m'étonnois grandement en considérant la perversité de notre nature en l'état de sa corruption : « Est-il possible, disois-je, en mêlant mes soupirs avec mes larmes, qu'il n'y ait personne qui puisse veiller une heure avec l'Eglise de Dieu, dans la nuit de son angoisse et de ses combats, non plus que les disciples de mon Sauveur ne peuvent veiller en la nuit de sa profonde douleur, lors même qu'il leur déclare que son âme est saisie de tristesse jusques à la mort<sup>3</sup> ? O ce m'est une nuit de crainte et d'épouvantement, à la considération des étranges périls et grandes difficultés qui se présentent devant moi, sur tout quand je fais une sérieuse réflexion sur ma propre foiblesse, à laquelle si tu me laissois un seul moment, ô Dieu, je périrois infailliblement ! Mais plutôt, Seigneur, fais-moi la grâce que je sois de ces vierges sages et bien avisées qui, allant au-devant de l'époux, se trouvèrent bien fournies de l'huile de la vraie foi, afin qu'au dernier soupir cette huile sacrée se trouve dans ma lampe ! Je te prie derechef, mon unique Médiateur, de m'octroyer que je fasse un trésor d'un bon fondement pour ces mauvais jours auxquels nous sommes parvenus, un trésor, dis-je, de toutes les vertus chrétiennes, principalement de foi, d'espérance et de charité. Père de miséricorde, Dieu de toute consolation, revêts-moi de ton Esprit de lumière, de

1. Ps. xxvii et xxxi.

2. Ps. iii, 7 ; Matth. x, 28.

3. Matth. xxvi, 38-40.



force et de sainteté, qui témoigne à mon esprit que je suis de tes enfans ! Car, quand je regarde du côté de la chair et du monde, je m'y trouve de toutes parts destituée de tout secours humain, et je n'aperçois rien sur la terre qui me puisse consoler. O Dieu, je ne sai que faire, mais mes yeux sont sur toi. Puisque je sais que si tôt que, par l'opération intérieure de ton divin Esprit, tu agis en moi en formant en mon cœur l'obéissance due à ta sainte volonté, et que tu m'ouvres les yeux de la foi, alors je relève mon courage abattu, par des prières ardentes ; et je repousse courageusement la chair, le monde et ma propre foiblesse, qui troubloient par ci-devant la confiance que tu m'as donnée en tes saintes promesses ; et [je] crie avec Asa, à toi, Eternel mon Dieu, et je dis en ferme assurance <sup>1</sup> : Eternel, ce ne t'est pas plus [difficile] d'aider à celui qui n'a point de force, qu'à celui qui est en grand nombre. Aide-moi, Eternel mon Dieu, car je m'appuie uniquement sur toi. Fais que je résiste et que je parle toujours en ton nom à cette multitude de gens malins d'autant plus effroyable qu'elle en veut principalement à l'âme de tes pauvres fidèles, et qui arrive en peu de momens, pour agir contre ton Eglise, et par conséquent contre moi, puis, Seigneur, que tu m'as fait cette grâce inestimable d'être de ses membres. Tu es l'Eternel notre Dieu. Que l'homme mortel n'ait point de force contre toi, et qu'il ne prévale point contre ton peuple, parce que tu réputes fait à toi-même tout le mal qu'on fait aux tiens.

Fais-moi sentir l'effet de ta merci,  
 Me préservant des dangers de ce monde,  
 D'autant, Seigneur, que l'as promis ainsi :  
 A celle fin qu'au pervers je réponde,  
 Duquel je suis blâmé et détesté,  
 Parce que sur ton dire je me fonde.

Fai que toujours ta pure vérité  
 Soit en ma bouche et pour jamais s'y tienne :  
 Car à tes droits je me suis arrêté.  
 Et ne sera jamais que ne maintienne  
 Ta sainte loi, et que de mon pouvoir  
 Tant que vivrai ne la garde et soutienne<sup>2</sup>.

Cependant que j'adressois mes vœux et mes requêtes à Dieu et que je pleurois amèrement et soupirois profondément pour la frois-

1. II Chron. xiv, 11.

2. Ps. cxix.

sure de l'Église que je voyois toute présente, les deux ou trois heures que je viens de parler s'étoient écoulées. Après quoi voici arriver un régiment de soldats à Dye, dans l'année que j'ai déjà marqué de 1685, au mois de septembre, un dimanche sur le soir. On fit tous les logemens sur ceux de notre religion, de sorte que l'on en logea dix dans notre maison, dans laquelle j'étois restée seule : mais un oncle à mon mari, âgé d'environ soixante ans, vint de chez lui pour me tenir compagnie ; lequel n'avoit pas eu le courage de s'enfuir. L'entrée que firent ces soldats inhumains, ce fut d'outrager ce bon homme, lui disant : « Es-tu l'hôte, méchant hérétique ? Pourquoi souffres-tu le logement ? que ne te rends-tu de la bonne religion, et que fais-tu ici ? » Mais quoi qu'il fût plus accablé par leurs menaces et par la crainte du mauvais traitement de ces furieux, que par les incommodités de la vieillesse, il leur répondit : « Je suis ici pour témoigner la vérité que Dieu m'a enseignée dans sa sainte Parole ; je le prie qu'il me fasse cette grâce jusques au dernier soupir de ma vie. »

Mais leurs menaces allant toujours en augmentant, il fut si fort effrayé qu'il chercha tout moyen d'échapper de leurs mains, et se retira derechef dans sa maison, qui est à Romayer, une lieuë de Dye, croyant être exempt de la violence de nos persécuteurs. Mais, hélas ! dans peu de jours il y fut enlacé derechef avec tous les habitans qui sont dans ce vallou, là où il y a trois ou quatre hameaux qui faisoient profession de la religion, à la réserve de quelques familles<sup>1</sup> ; de sorte qu'il fut contraint avec ces bonnes gens d'avouer une abjuration, par la crainte et par la violence d'un détachement de soldats, qu'on y avoit envoyé de ceux qui étoient à Dye.

Après quoi je me trouvai toute seule entre les mains de ces dix harpies de Satan, je ne les peux nommer autrement, puisqu'ils tâchoient d'arracher mon âme à Jésus-Christ. Je vis venir ensuite un capitaine ou lieutenant de leur régiment, je ne sais ce qu'il étoit des deux, pour savoir à quoi je me voulois déterminer. Il me dit avec assez de modération : « Il faut obéir au roi et se rendre de la bonne religion. » Et que si je n'obéissois pas, il alloit faire vendre nos biens aux soldats jusques à ce qu'ils l'eussent tout mangé ; que si je l'en voulois croire, il ne m'en coûteroit rien. Il me demanda aussi

1. Romeyer était une annexe de l'Église réformée de Die.

si j'étois seule. Je lui dis que non. Et à même tems les soldats prirent la parole et lui dirent : « Elle nous a dit qu'elle a son mari, lequel sans doute s'est allé cacher avec un vieux rêveur que nous avons trouvé ici quand nous sommes arrivés, qui nous a dit qu'il étoit son oncle, lequel nous a échappé. Ils s'en sont fuïs quelque part tous deux ; mais ils auront beau courir, nous les trouverons en quel endroit qu'ils puissent aller. » Leur dire fut vrai ; car ils ne manquèrent pas de poursuivre à outrance et d'amener ceux qui s'en étoient enfuïs, et aussi mon mari avec ceux qui s'en étoient allés chercher quelque lieu où ils pussent être à l'abri de leur injuste poursuite. Après donc une longue contestation, l'officier, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir de moi, il mit en écrit tout ce qu'il trouva de plus considérable dans notre maison, et donna charge aux soldats de le garder avec soin. Ensuite il me dit encore : « Vous ne voulez pas obéir aux ordres du roi par la douceur ; mais vous le ferez par la force. » Je lui répondis avec toute l'humilité possible : « Monsieur, tandis que le roy ne me demandera rien qui soit contre ma conscience, ni contre l'obéissance que je dois à Dieu, je suis prête à lui obéir ; mais si tôt que les ordres du roy m'obligeront de violer la loi [divine], dès lors je suivrai la maxime des apôtres et dirai sans crainte qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Après quoi il sortit, et me laissa avec ses soldats impitoyables, lesquels se mirent en garde à l'entrée de la maison et aux portes de toutes les chambres, pour empêcher que personne ne pût entrer ni sortir que par leur permission, ni emporter aucune chose dehors. Ils me dirent aussi : « Ton mari s'est sauvé, mais tu n'échapperas pas de nos mains. » Il n'y eut sorte d'injures qu'ils ne vomissent contre moi avec des menaces effroyables, croyant de m'avoir par ce moyen.

Il s'étoit déjà passé une partie de la nuit. Je ne puis exprimer dans quelle agitation je passai le reste. Je laisse cela au jugement des bonnes âmes entre les mains desquelles cet écrit pourra tomber et qui feront réflexion sur les choses qui se peuvent passer dans ces sortes d'occasions<sup>1</sup>. Ils recommençoient toujours, surtout en cette

1. La narratrice fait preuve ici d'une réserve et d'une modération vraiment remarquables. On ne connaît que trop les violences, les outrages, les cruautés raffinées dont, à la honte du gouvernement de Louis XIV, responsable de ces excès, les dragons se rendirent mainte et mainte fois coupables envers des victimes sans défense. Les témoignages les plus authentiques abondent à cet égard.

manière, disant : « Si tu ne te veux rendre de la bonne religion, nous t'allons jeter dans le feu. Ce ne sera pas le tout : tu seras damnée et tu brûleras encore dans les enfers. » Je leur répondis : « Ce n'est pas ainsi qu'il faut juger du salut de son prochain, et si votre religion étoit la bonne, comme vous me dites, vous n'useriez pas de violence pour amener à votre communion ceux qui n'y sont pas. Car quand Jésus-Christ envoya ses disciples pour annoncer son Evangile et pour amener les peuples à la connoissance de sa sainte volonté, il leur recommanda principalement la douceur, et ne leur fournit point d'autres armes que sa sainte et divine Parole, accompagnée de l'efficace de son Saint-Esprit : « Allez, leur dit-il, et endoctrinez toutes nations, et leur enseignez de garder tout ce que je vous ai commandé <sup>1</sup>. » Ce n'est pas là ce que vous faites, leur dis-je. Jésus-Christ prédit aussi à ces mêmes disciples, et en leur personne à tous les fidèles, les afflictions qui leur devoient arriver, afin qu'ils n'en fussent pas scandalisés ; sur quoy il les console en même tems et les avertit, disant : « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups ; même le tems vient que quiconque vous fera mourir pensera faire service à Dieu. Voici l'heure vient et est déjà venuë que vous serez épars chacun à part soi : vous pleurerez et lamenterez et le monde s'éjoüira, voire que vous serez contristés <sup>2</sup>. » C'est ici que Jésus-Christ nous a prédit l'état auquel vous avez réduit présentement ceux de notre religion. Voici aussi notre consolation : « Mais votre tristesse sera convertie en joie. Je vous ai dit ces choses afin que vous ayez paix en moi. Vous aurez de l'angoisse au monde, mais ayez bon courage, j'ai vaincu le monde <sup>3</sup>. » Vous ne sauriez nier que ce ne soit Jésus-Christ lui-même qui parle ici à ses élus. Et si ceux qui vous envoient contre nous étoient mûs de l'Esprit de Dieu, ils ne vous commanderoient pas de nous tourmenter, comme ils le font, par toutes sortes de voies injustes et à force d'armes. Jamais ceux de notre religion n'ont fait des choses semblables. Car vous ne sauriez faire accroire que la manière de laquelle vous agissez présentement ne soit infiniment opposée à ce que Dieu nous commande. »

Ils s'élevèrent tous contre moi comme des lions, en me disant par

1. Matth. xxviii, 19.

2. Matth. x, 16 ; Jean xvi, 2, 32.

3. Jean xvi, 20, 33.

dérision : « Il n'est pas ici question de ces raisons pour prêcher ; nous prêchons assez. — Il est vrai, messieurs, leur dis-je, vous prêchez, mais c'est d'une étrange manière. » Ils dirent encore qu'ils me feroient rendre malgré moi. Oyant ces paroles étonnantes et tant d'autres pleines de blasphème et d'abomination, je n'avois aucun relâche en mon corps ni en mon âme. J'étois en toutes façons affligée : combats par dehors, crainte par dedans<sup>1</sup>. Mais Dieu, qui console les abattus, me consola intérieurement par l'assurance de son secours, et il redoubla cette sainte assurance dans mon cœur, par le sentiment de sa grâce, de son amour, et de son infinie miséricorde envers moi ; et ainsi, méditant sur sa sagesse et [sa] puissance incompréhensible, j'élevai mon cœur et mon esprit au ciel, disant, après avoir passé une nuit affreuse, étant parvenue à l'aube du jour :

« Seigneur, qui es le soleil et la lumière de mon âme, la nuit de tentation que tu m'as fait la grâce de passer sans danger, eut été pour moi une nuit éternelle si, pendant que j'ai combattu contre les ennemis jurés de ta sainte vérité, tu n'eusses veillé pour moi, et pour me garantir de tous les dangers auxquels je me trouve exposée. Tu as campé tes saints anges autour de ma persomne ; ta providence m'a couvert, ton œil m'a éclairé, ton bras m'a soutenu ; tu as eu pour moi tout le soin et toute la tendresse d'un bon père. O Dieu, par l'efficace de ton Saint-Esprit, veuilles donc pendant ce jour principalement, que j'ai à combattre avec les mêmes ennemis, et pendant tout de ma vie, me donner un attachement si ferme pour tes saints et divins commandemens, qu'il n'y ait jamais rien, ni chose présente, ni chose à venir, qui me puisse séparer ni éloigner de cette sainte et céleste vocation. Je te supplie, mon Dieu, de m'otroyer et continuer toutes ces grâces, et tous les autres biens que je tiens de ta main, si tel est ton bon plaisir, afin que je l'emploie toute à ton service, à la gloire de mon Jésus, l'objet de mon amour, la couronne de toute mon espérance. »

Après ces heureux moments de consolation toute singulière, je répondis à mes ennemis : « Vous vous vantez absolument de me faire rendre, comme si cela étoit à votre propre puissance ; mais souvenez-vous, et j'en suis toute assurée, que vous n'aurez aucune puissance que celle qui vous sera donnée de Dieu. C'est cette foi et cette espérance qui me soutient, qu'avec l'aide de ce même Dieu, le secours

1. II Cor. vii, 5.

duquel j'implore pour ce sujet de toutes les puissances de mon âme, que vous ne viendrez pas à bout de vos desseins, quelques efforts que vous puissiez faire contre mon salut. »

Ensuite ils continuèrent leurs discours pleins d'excès, entre lesquels fut celui-ci : « Puisque nous n'avons point d'autre réponse, nous allons commencer par vendre, après nous verrons ce que nous aurons à faire. » Nous avions déjà vendangé une partie de nos raisins, et le jour auparavant que ces anges destructeurs arrivassent, nous en avions fait presser quelques charges, dont le moût n'étoit pas encore dans les tonneaux. Ils commencèrent de vendre par là ; ils tirèrent aussi le moût de la vendange qui étoit dans la cuve ; je ne sais ce qu'ils en firent, s'ils le burent ou s'ils le vendirent ; car je ne restai pas longtemps entre leurs mains, comme je le montrerai. Au moins sai-je bien, par ce que j'en ai appris ensuite, que les raisins qui restèrent dans ladite cuve furent presque tous gâtés.

Il arriva par un effet de la providence de Dieu du tout admirable sur lequel je ne saurois assez faire de réflexion, que, dans le temps qu'ils s'occupoient à ramasser les meubles des chambres du haut de la maison, pour les aller vendre, je descendis en bas jusqu'à la porte de la rue. Je n'y fus pas sitôt, que voici venir encore un soldat avec un second billet, lequel me dit qu'il avoit un billet pour nous de dix soldats. « Eh bien, monsieur, nous en avons déjà dix ; voilà un beau moyen pour dépêcher les affaires. » Il dit aussi : « Puisque vous ne voulez pas rendre, vous en verrez bien davantage. » Il se mit à pester, et à renier et dit : « En attendant que mes camarades viennent, je veux premièrement aller voir la cave. » Je lui accordai cela fort agréablement, pour avoir le moyen de pouvoir profiter de l'occasion que Dieu avoit fait naître pour me garantir de ce danger. Ce fut alors que le grand Dieu tout puissant me fit éprouver son secours tout particulier dès les premières attaques de mes violents persécuteurs. Je lui allai querir de la chandelle et lui montrai l'entrée de la cave ; il y entra en faisant toujours les plus grandes menaces, et qu'il me feroit trouver bien des choses. Je l'écoutai en silence, en attendant qu'il fût descendu en bas des degrés ; après quoi je refermai la porte de la cave, qui ne se pouvoit pas ouvrir par dedans. Je le laissai dans cet état, et avant que les autres soldats qui étoient en haut s'en aperçussent, par la grâce de Dieu je fus loin et échappai ainsi à leurs mains. Voilà comme Dieu sait délivrer

ceux qui l'invoquent; car il n'épargne aucun bien à ceux qui cèdent en intégrité.

En suite je m'allai cacher vers de nos amis, et je vis notre maison exposée non seulement à ces vingt soldats que je viens de dire, mais encore à autres vingt que l'on y envoya le lendemain que j'en fus sortie. Ces quarante soldats, donques, firent écurie des plus bas étages; là ils mirent les chevaux, et de tout le reste de la maison, ils en firent une espèce de retrait, depuis le bas jusques en haut. Ils vendirent presque tous les meubles, hormis ceux de la cave, et après avoir exercé toute leur rage, ils sortirent de la maison, laissant les portes ouvertes, ne permettant qu'aucun les fermât, ni la nuit ni le jour. Et un de nos voisins les voulant fermer la nuit, il fut fortement menacé de la prison.

Ce ne fut pas ce funeste remuement qui fit ma plus grande peine, mais plutôt la mauvaise nouvelle que j'appris qu'on avoit envoyé des soldats par tous les endroits, pour tâcher d'amener tous ceux qui s'en étoient fuis hors de la ville. Ce n'étoit pas sans cause que cette nouvelle redoubla ma tristesse, dans la crainte que mon mari s'y trouveroit, ce qui ne manqua pas d'arriver; car, dans bien peu de tems, l'on vit revenir ces champions du démon, qui ramenoient des troupes de gens de toutes parts qui, pour peu de résistance qu'ils fissent ou qu'ils ne marchassent pas au gré de ces cruels, étoient liés et garrottés. Entre lesquels se trouva mon mary, avec ce mien beau-frere dont j'ai déjà parlé, qui furent contrains, la dague à la gorge, avec le reste de ces pauvres malheureux, de promettre qu'ils se rendraient.

Après quoi mon mari s'en alla dans notre maison, laquelle il trouva au pitoyable état que je viens de marquer et, ne m'y ayant pas trouvée, il s'informa où j'étois. Ensuite de quoi m'ayant trouvée, nous demeurâmes longtemps avant de pouvoir prononcer une seule parole, étant retenus par nos soupirs et par nos larmes. La première chose que mon mari me dit, ce fut de me demander comme la chose s'étoit passée, et si j'avois échappé de nos persécuteurs avec ma conscience libre. Je dis qu'oui et lui racontai la grâce que Dieu m'avoit faite, de quoi il le glorifia avec moi, étant tout émerveillé de la manière qu'il m'avoit délivrée. Dans ces considérations, voyant qu'il s'étoit laissé aller à la première attaque de nos ennemis, il se reprochoit sa foiblesse, en pleurant amèrement, et priant Dieu avec ardeur que, puisqu'il lui avoit plu de permettre qu'il ne l'avoit pas glori-

lié dans cette occasion, qu'il lui fit la grâce de le glorifier d'autant mieux à l'avenir, par la confession de son nom adorable, à l'édification du prochain et pour son propre salut, surtout à l'heure de sa mort.

Et d'autant qu'il adressoit ses vœux à Dieu à bonne intention et sincérité de cœur, il fut exaucé, et pour lui et pour moi, par l'incomparable et infinie miséricorde de Dieu, qui nous fut propice et favorable, en ayant pitié de nous; car il bénit tellement les soins que mon mari prit pour me pouvoir cacher, qu'il me garantit pour lors de mes ennemis une année entière; et à lui, il lui fit la grâce à l'heure de sa mort, par un effet tout singulier de son soin paternel, de repousser les ennemis de son salut, qui n'ont jamais pu l'obliger à faire aucun acte de la religion romaine. Au contraire, il a donné des marques sensibles de sa foi en remettant son âme à Dieu avec une sainte allégresse, ce qui m'a été rapporté par mon beau-frère susallégué, entre les bras duquel il est mort.

---

## MÉLANGES

---

### LA PRÉDICATION RÉFORMÉE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Les pages qui suivent sont empruntées à une brillante leçon faite, le 7 novembre dernier, à la faculté de théologie protestante de Paris, par M. Viguié, sur la prédication réformée au XVI<sup>e</sup> siècle. Après les belles études de MM. Sayous et Vinet, il était difficile d'être neuf sur ce sujet. M. Viguié a su rajeunir les points déjà connus et trouver des considérations qui ont vivement intéressé un auditoire d'élite. Tels sont notamment les passages où il caractérise l'éloquence de Farel, Calvin, Viret, Th. de Bèze, qu'il résume par un mot : l'action. La doctrine de la prédestination occupe-t-elle dans les sermons de Calvin une place égale aux développements qu'elle a reçus dans sa théologie? Un doute est permis à cet égard. En tous cas, il n'est que juste d'écouter le réformateur dans son grave et magnifique langage : « Parquoy contemplons plustost en la nature corrompue de l'homme la cause de sa damnation, laquelle luy est évidente, que de la chercher en la prédestination où elle est cachée et du tout incompréhensible. Et qu'il ne nous face point mal de submittre jusque là nostre entendement à la sagesse infinie de Dieu qu'il luy cède.



en beaucoup de secrets. Car des choses qu'il n'est pas licite ne possible de savoir, l'ignorance en est docte; l'appétit de les savoir est une espèce de rage. » (*Institution chrétienne*, édition de 1551, p. 463.)

Mais il est temps de céder la parole à M. Vignié :

Tels sont, messieurs, les hommes et les livres qui feront surtout l'objet de nos études. Il ne vous a pas échappé et il me plaît de signaler comment ces hommes sont nécessaires l'un à l'autre, comment, dans les plans de Dieu, et pour la cause sainte, ils se complètent, ils s'enchaînent, ils s'appellent et forment un ensemble providentiel : Farel, l'ardeur, la flamme, l'éveil, la véhémence, mais qui appelle l'ordre : et voici Calvin, le génie de l'ordre, la création puissante mais terrible, et qui pour le triomphe de la cause appelle le charme, la grâce : et voici Viret, l'orateur populaire, acclamé, dont Calvin sentait si bien le prix et la puissance qu'il disait : S'il part, je meurs, *totus exanimor* ; mais Viret inégal, à dessein négligé, ne craignant pas pour le populaire de retomber en son patois, Viret donc qui appelle la dignité, la tenue, la grande attitude : et voici enfin, comme couronnement, Théodore de Bèze, avec l'ampleur majestueuse de son langage et la noblesse de son maintien. L'évolution est complète, le cycle est clos. Vraiment, messieurs, voilà un champ de travail dont les lignes et les limites sont aussi fermes que belles !

De cet ensemble de matériaux que je viens de classer pour les proposer à votre étude, me permettrez-vous maintenant de dire quelle impression générale se dégage au point de vue de l'esprit et au point de vue de la forme ? En d'autres termes, quel est le caractère de la prédication réformée pendant ce siècle des origines, j'entends d'un côté le caractère religieux, de fond, et de l'autre le caractère littéraire, d'ordonnance et de style ? Je veux faire mes efforts pour dire en quelques vives paroles ma pensée sur cet intéressant sujet.

Jusqu'au dernier siècle, dans l'Église protestante en général, et spécialement dans les traités théologiques, dans les homilétiques, la prédication a été appelée une *action*. Je trouve le mot fort heureux et je m'en empare. La prédication n'était pas un exercice oratoire, une vanité littéraire, un enseignement théorique, une leçon : elle était une action, c'est-à-dire un effort de l'homme sur l'homme, de

la conscience sur la conscience. Or, c'est surtout de la prédication du xvi<sup>e</sup> siècle qu'on peut dire, dans le sens le plus noble, le plus large et le plus religieux du mot, qu'elle était une action. Voilà le vrai caractère de la parole protestante.

Je n'entends pas seulement par là que la prédication fut le plus souvent de la part des réformateurs un acte de courage, que parler pour eux c'était s'exposer à tous les dangers, même à la mort. Je n'ai pas seulement en vue ici les scènes dramatiques que l'on trouve à chaque page dans les biographies de Farel et de Viret qui jouèrent cent fois leur vie, ni l'héroïsme de Calvin, prêchant, malgré la défense des magistrats, devant tout un peuple en révolte, en délire, et banni le lendemain de la République.

C'est à un point de vue autrement profond, évangélique et protestant que je dis de la prédication des réformateurs qu'elle était une action. Ces hommes de Dieu visaient les consciences. Ils faisaient un suprême effort pour un but sacré, la conversion des âmes et la discipline de la vie. Leur parole était une lutte contre l'erreur et la corruption pour la vérité et la sainteté. Leur souci, ce n'était pas de bien parler, — la parole était pour eux un moyen, un instrument, une arme ; — leur souci était par la parole d'entraîner les âmes dans la direction du pur Évangile. Ce but de la Réforme était éclatant, connu de tous. Les Gênois vont consulter le prieur de Saint-Victor, qui leur répond : « Vous voulez réformer votre Église, ce dont, à la vérité, elle a bon besoin, tant en doctrines qu'en mœurs. Mais comment pourrez-vous vous réformer, vous qui êtes difformes?... Si vous avez des prédicants, ils procureront une réformation par laquelle il vous faudra punir les vices, ce qui vous fâchera bien. Vous avez haï les prêtres pour être à vous trop semblables : vous haïrez les prédicants pour être à vous trop dissemblables. » (*Chronique de Bonnicard*, t. I.)

À quel point ce caractère éthique, absolument religieux, m'apparaît dans l'œuvre des réformateurs, je ne saurais assez le dire. Ils n'eurent que cette passion : arracher les âmes à la superstition et au péché, et les pousser au salut et à la justice. Qu'on ne s'imagine pas que l'idée dogmatique était leur but. L'idée ne valait que par la vie. Avant tout, faire des saints, des héros, des martyrs. Avant tout, faire un peuple de Dieu, d'où seraient bannies les superstitions, les impiétés, les vanités, et où la piété, la justice, l'austère sainteté régne-

raient en souveraines. Ils n'avaient que ce ferme et grand idéal : « l'honneur de Dieu ! »

Et pour soulever, en les arrachant, les âmes hors de terre, pour les élever, les pousser, les entraîner, malgré tout, vers le ciel, un levier terrible, d'une force incalculable, la doctrine profonde, la prédestination.

Ne nous voilons pas la face, messieurs, comme fait le grand nombre à la seule ouïe de cette doctrine centrale de la Réforme. Le vulgaire dit : « Doctrine de fatalisme, doctrine de mort. » Et l'histoire répond par les faits : « Doctrine de vie et de liberté, doctrine qui fit les saints et les martyrs. » — Il y a ici un grave malentendu, et pour le dissiper il y a une chose simple à faire. Il faut de la formule dogmatique pénétrer jusqu'à l'esprit.

La formule dogmatique est odieuse, toute formule qui met en péril la liberté nous fait justement horreur. Tout autre est le sens intime, profond. Telle qu'elle jaillit du cœur de la Réforme, chaude, vivante, et non figée dans la dogmatique, la prédestination, c'est la pénétration de l'homme par Dieu, c'est l'envahissement de l'être moral tout entier par la puissance d'en haut, c'est la souveraineté immanente et émancipatrice de Dieu, en opposition à la souveraineté extérieure et oppressive de l'Église. Dieu vous réclame, vous cherche, vous appelle, vous inspire. Vous ne lui échapperez pas, il vous enveloppe, il vous pénètre, vous êtes à lui, vous êtes marqués de son sceau, vous êtes voués, prédestinés à son œuvre. Son œuvre, c'est la vôtre; en vous il agit, il « besogne », il triomphe. C'est vraiment la grande délivrance dans le rayonnement de l'esprit, c'est la poussée sublime dans et vers le monde idéal. Que craindriez-vous ? les hommes, les prêtres, les puissants ? Dieu est votre seul maître, il est en vous et vous en lui. Vous attarderiez-vous à la misère de la chair, à la honte du monde, au péché ? Dieu ne vous permet pas ces lâchetés, il vous trouble, il vous presse, il vous poursuit, il vous ravit. C'en est fait, il le faut, c'est la sainte violence, l'œuvre de Dieu doit s'accomplir en vous et par vous. Voilà la vraie émancipation des âmes en Dieu. Voilà la royauté de la conscience, de l'esprit, de l'Évangile, de Dieu en face de la tyrannie de l'homme, du prêtre, de l'Église. Tout en Dieu et pour Dieu, jusqu'à la mort. De là le caractère absolument éthique de la parole protestante. Le sermon du XVI<sup>e</sup> siècle est donc une action.

Action tragique. Se figure-t-on toutes les émotions des consciences, à l'ouïe des paroles du prédicateur, leurs hésitations, leur joie ? L'orateur renversait toutes les vieilles idoles, les états impuissants, les œuvres méritoires, le salut par les saints, par l'Église. Tout à coup voilà l'âme religieuse privée de ces secours sur lesquels elle avait jusque-là compté. Quelle angoisse, quelle crise, où se prendre ? Et le renversement de tout cet échafaudage de tromperie était sans pitié, le prédicateur abattait dans les âmes, avec une violence indignée, tous les appuis menteurs. Et alors il fallait, pour raffermir les consciences, les pousser à la foi par la liberté, leur montrer l'Évangile dans sa pureté, dans son autorité sainte et suffisante, répondant directement aux besoins des consciences, si bien qu'un cri de joie succédait aussitôt au cri d'angoisse.

Action sainte, d'une sainteté loyale, désintéressée, chevaleresque, sincère jusqu'à la témérité. On peut dire que la cause sainte ne fut gagnée que par des moyens saints. Aucun des moyens humains ne fut mis en avant, ni les intérêts, ni les passions, ni les flatteries. Ce dédain des moyens vulgaires, ce dédain de la flatterie en particulier, a quelque chose d'admirable et d'effrayant. On se demande si l'orateur peut réussir, s'il ne va pas être plutôt la victime de son audace. Toutes les misères sont dévoilées, toutes les plaies mises à nu. Pour ceux du dehors, en masse, d'une façon générale, il est simple de signaler avec force les vices et les hontes. Mais c'est sur les siens que tombe l'austère prédicateur, et en face même des ennemis de la Réforme, ce sont ses fidèles même qu'il tance, et avec quelle âpreté, ceux-là mêmes qui, à sa voix, ont quitté leur pays et se sont réfugiés à Genève pour cause de religion. On est tenté de crier à ce censeur impitoyable qui, en face des ennemis, se complait à étaler les misères des siens ? Vous allez tout perdre, c'est assez, c'est trop ! Je ne crois pas que jamais, — j'indique en particulier les « Quatre sermons traitant de matières fort utiles pour notre temps », — je ne crois pas que jamais un orateur ait eu plus en mépris le calcul, l'habileté, le moyen insidieux, la flatterie. Quand on s'adresse à une grande assemblée, on tâche de capter sa bienveillance, de s'insinuer dans ses bonnes grâces. Sans être un flatteur du peuple, quand on lui parle, on ne manque pas de lui rappeler qu'il est tout-puissant, qu'il a nos destins entre ses mains, qu'il est le souverain. Quand un général s'adresse à ses soldats, il excite leur enthousiasme en exal-

tant leur valeur passée et leur responsabilité devant l'histoire. Mobiles ordinaires, avouables, humains, qui font réussir, mais mobiles qui sont inconnus à nos orateurs, qui sont dédaignés par l'austérité de ces hommes de Dieu. Il n'y a qu'un mobile, et ce mobile est conforme au but, il est le but lui-même : la sanctification, « l'honneur de Dieu ». Non, jamais cause sainte ne fut défendue par des moyens plus purs. Telle fut la parole des réformateurs : une action et une action sainte. Je ne sais rien de plus grand. Et voilà pourquoi l'histoire ratifiera le jugement de M. Mignet, dans son admirable mémoire sur l'établissement de la Réforme à Genève : « La révolution de Calvin valut à Genève sa grandeur. »

Il me reste à vous parler, messieurs, du côté littéraire, de la forme de la prédication protestante au xvi<sup>e</sup> siècle.

Deux traits la distinguent : la clarté et la vigueur, jaillissant également de l'âme par la parole pour vaincre toutes résistances. On regrette de ne pouvoir reproduire ici les développements de M. Vignié. Voici sa conclusion :

Rien d'aussi impétueux et d'aussi énergique ne s'était vu. On parle des moines du moyen âge, des frères prêcheurs qu'on représente volontiers comme les précurseurs de la Réforme. J'ai lu avec le plus vif intérêt les beaux travaux de MM. Labitte, Jacquinet et Antony Méray sur ce sujet, et je suis prêt à louer avec eux certaines hardiesses des Legrand, des Maillard, des Pépin, des Menot contre les excès des évêques et des seigneurs; Dieu me garde de méconnaître les mérites et les services de ces représentants fougueux des indignations et des revendications populaires. Mais ces moines, à popularité bruyante et facile, à invectives grossières, et que la Renaissance et la Réforme tinrent d'ailleurs en plus que mince considération, n'avaient ni grand souffle religieux, ni pensée philosophique décidée, ni but moral à poursuivre, ni tempérament à souffrir pour leur cause. La comparaison ne se peut établir entre eux et les hommes qui, jusques au martyre, poursuivirent l'œuvre de restauration sainte, et parlèrent, dédaigneux de toute popularité, contre les abus, les passions et les corruptions des grands et des petits, avec une vigueur égale à la puissance de leur conviction.

## BIBLIOGRAPHIE

## LE RETABLISSEMENT DU CATHOLICISME A GENÈVE

IL Y A DEUX SIÈCLES

D'après des documents contemporains pour la plupart inédits

PAR ALBERT RILLIET

Un volume in-8°. Paris, Fischbacher.

Je viens de lire le dernier livre de M. Albert Rilliet<sup>1</sup>, et comme c'est un ouvrage plein d'actualité, bien qu'il raconte des faits qui se sont passés sous Louis XIV, je vais vous en parler dans une simple correspondance, au lieu de lui consacrer un article de *Variétés* qui arriverait peut-être trop tard.

Inutile de vous rappeler que M. Albert Rilliet est un historien rigide, n'avançant les faits que preuves en main, préférant la clarté et la précision à la rhétorique, et ne se permettant d'être artiste que dans l'ordonnance et la composition. On peut se livrer à lui les yeux fermés, car on est toujours sûr, en le suivant, de marcher sur un terrain solide.

Il nous raconte cette fois les épisodes les plus curieux et les moins connus de cette lutte entre le papisme et le calvinisme qui a commencé à Genève avant Calvin et qui dure encore aujourd'hui. Louis XIV s'en mêla il y a juste deux siècles. Depuis la Réforme jusqu'à l'an 1679, aucune messe n'avait été autorisée à Genève. Le grand roi — ou plutôt (soyons exact comme M. Rilliet) celui qui allait devenir le grand roi, car il ne reçut ce titre qu'en 1680 — envoya un résident à Genève en 1679 ; ce résident ouvrit une chapelle dans la maison qu'il habitait et, se croyant chargé de convertir les Genevois, il commit l'imprudencence de dire un jour assez haut pour qu'on l'entendit : « Je ne sortirai de Genève que je n'aie fait dire la messe dans tous les temples. »

De là, chez les citoyens de la Rome protestante, une résistance obstinée dont M. Rilliet raconte toutes les manifestations. Un jour

1. Nous empruntons au *Journal des Débats*, du 26 novembre dernier, ce très intéressant article de son correspondant genevois, M. Marc Monnier.

on tirait un coup de pistolet contre l'hôtel du résident ; une autre fois on braquait sur lui une longue-vue qu'il prenait pour un canon de fusil. La foule s'amassait devant la maison où l'on disait la messe, huait les moines qui en sortaient, jetait aux fidèles de l'eau et des pierres. De son côté, le résident, M. de Chauvigny, tenait bon : c'était un homme convaincu, très affairé, très vaniteux, qui ne doutait de rien et qui faisait du zèle. Il fatiguait le roi, le ministre, les magistrats de Genève de ses lamentations et de ses récriminations. Il attirait à sa chapelle les campagnards de Savoie et du pays de Gex, opérait des conversions, multipliait les offices religieux, parlait haut au nom du roi de France. Les magistrats de Genève baisaient la tête quand il s'agissait de punir quelque délit, mais ne laissaient pas entamer leurs droits souverains. Il y avait sur la façade de l'hôtel de ville une inscription qu'on a transportée depuis dans la sacristie de Saint-Pierre et qui rappelait, en style du temps, l'établissement de la Réforme, « l'expulsion de la tyrannie de l'antéchrist » romain et de ses superstitions. » Chauvigny demanda qu'on enlevât cette plaque hérétique. On refusa net, et il eut beau en écrire à Colbert, l'inscription resta.

Chauvigny ne se décourageait point ; il fourrait des livres papistes dans le manchon des demoiselles, il annonçait qu'avant deux mois il obtiendrait, pour y faire célébrer la messe, un des temples de la ville ; on l'avait vu rôder autour de Saint-Germain qui en effet devait devenir, longtemps après, la première église catholique. Il ne se lassait pas de sonner les cloches et d'appeler les campagnards aux offices qu'il célébrait chez lui.

Un jour, c'était l'Annonciation de la Vierge (Notre-Dame de Mars), il convoqua chez lui des prêtres de France et de Savoie qui devaient être suivis de leurs paroissiens. Lui-même, à cheval, avait parcouru tout le voisinage pour échauffer le zèle des campagnards : n'oublions pas qu'en ce temps-là Genève n'était guère qu'une ville, et que la campagne, alors étrangère et catholique, l'étreignait de tous côtés. Tout était donc calculé pour une grande manifestation papiste. Cette fois le conseil de la ville voulut faire acte d'opposition ; il ferma toutes les portes et barra le port avec des chaînes. Du haut des remparts, les Gênois virent les prêtres et leurs ouailles qui faisaient le pied de grue sur le glacis des fortifications et se retiraient enfin tout déconfits, lassés d'attendre. De grandes barques, char-

gées de prêtres, de moines, de nonnes et de fidèles, restèrent en panne à l'entrée du port. Chauvigny fit d'abord l'ignorant, puis il se mit en colère et se fit ouvrir la Porte-Neuve : il courut alors à cheval par divers villages de Savoie, « disant au monde pourquoi » ils ne prenoient point les armes contre ces b... de Gênois pour » venir icy nous tuer et nous abismer. »

En effet, ce jour-là, le public était fort échauffé : deux cents personnes avaient entouré le résident en elabaudant contre lui ; les hommes de Saint-Gervais, qui ont eu de tout temps la tête chaude, étaient prêts à sauter sur leurs fusils et à tomber sur les papistes. Chauvigny n'en continua pas moins ses bravades : quelques jours après, il parcourut à cheval les trottoirs des rues Basses, suivi de ses deux laquais et la main sur ses pistolets d'arçon. En même temps il organisait des conférences de controverse théologique entre catholiques et protestants. Son secrétaire Desmarest dut y assister pour être témoin du triomphe ; mais le résultat de la joute ne répondit guère aux espérances du résident. Le secrétaire Desmarest se fit calviniste. Chose singulière ! Chauvigny lui-même fut sur le point de se laisser prendre. Il allait souvent au temple pour intimider ses adversaires ou pour les braver, et il avouait que plus d'une fois, « quand » il entendoit prescher, il ne sçavoit où il en estoit, et qu'il prioit » Dieu avant d'aller au temple de ne pas se laisser gagner. » Mais ce furent de courtes défaillances. Il contribua, nous le savons, à une centaine de conversions, non pas dans Genève qui ne se laissait pas séduire, mais dans le pays de Gex. Il avait de l'argent pour cela, c'est le meilleur argument théologique ; il administrait des volées de coups de bâton à des bourgeois qui se moquaient de son troupeau ; il faisait de son hôtel un lieu d'asile ; il y accueillit même un criminel évadé des prisons auquel il fit faire ses pâques. « Je crois, » disait-il, qu'il y avait longtemps qu'il n'en avait tant fait. » Les magistrats de Genève réclamèrent le prisonnier évadé ; Chauvigny refusa de le rendre <sup>1</sup>.

Contre toutes ces forfanteries, que pouvaient faire les Gênois ? Ils recoururent à Louis XIV, et deux hommes d'esprit, envoyés par eux, plaidèrent chaudement leur cause auprès de Colbert et auprès

1. On trouvera de curieux détails sur cette lutte confessionnelle dans un poème en patois savoyard publié par M. Philippe Plan et intitulé *la Conspiration de Compesières*. Ce poème, qui a d'ailleurs une véritable valeur littéraire, est un précieux document sur les mœurs et sur la langue du pays.



du roi. C'est ici que le travail de M. Rilliet devient fort intéressant pour nous. Que fit Louis XIV? Ostensiblement, il engagea MM. de Genève, qu'il appelait ses chers amis, à respecter « la liberté de conscience. » Il l'invoquait en faveur des catholiques, bien qu'il eût déjà lancé ses premiers édits contre les protestants. Mais, d'autre part, il écrivit à plusieurs reprises à Chauvigny, et en termes de plus en plus impérieux, d'user de ses droits « avec retenue », de recevoir dans sa chapelle ceux qui s'y présenteraient « sans appeler personne », de ne faire aucune démonstration publique et de respecter les lois du pays. C'est que Louis XIV, à Genève comme partout, plaçait même au-dessus de son Eglise la souveraineté royale et même républicaine qui était pour lui un principe sacré. « Je suis maître absolu, disait-il, » de tous mes sujets, tant ecclésiastiques que laïques, et personne, » sans distinction, n'a droit de se mêler de ce que je juge à propos » de leur ordonner. » Le pape se plaignait à lui des peines infligées en Angleterre aux prêtres étrangers qui célébraient la messe; Louis XIV fit répondre au pape que le roi de France n'avait à sauvegarder que les immunités de ses ambassadeurs, et qu'il était « très fâché de ne » pouvoir rien en faveur des sujets du roy de la Grande-Bretagne, » auxquels ce prince est maître d'imposer les lois qu'il lui plaît. »

Aussi le grand roi fit-il très bon accueil aux envoyés genevois Lect et Trembley qu'il daigna « régaler » à sa table. Trembley lui avait d'ailleurs adressé un de ces discours emphatiques auxquels le monarque était toujours sensible, bien qu'il y répondit fort simplement. Il résulta de tout cela que les Genevois finirent par avoir le dessus : Chauvigny fut rappelé, et son successeur reçut l'ordre de laisser le soin des conversions aux ecclésiastiques séculiers et réguliers. La messe n'en resta pas moins implantée à Genève; c'est le dernier résident, Soulavie, qui devait l'abolir durant la Révolution. Je reçois à ce propos un curieux document inédit que j'offre à M. Albert Rilliet pour la deuxième édition de son livre. C'est un passage emprunté aux manuscrits de l'ancien auditeur bourdillon. Il est seulement à regretter que le livre d'église sur lequel on dressa procès-verbal du fait ne se trouve plus à la bibliothèque publique de Genève.

Le 30 novembre 1793, le résident Soulavie supprima entièrement tout culte catholique dans sa chapelle. A cet effet, il invita nombre de Genevois et prit toute notre musique. Il monta en chaire, et par un excellent discours il prouva que la France devait à Genève et sa

liberté spirituelle et sa liberté temporelle; que c'était de Genève qu'étaient sortis tous les grands hommes qui lui avaient procuré des biens aussi précieux. La musique accompagnait les applaudissements. Puis il fit sentir tout le ridicule des hochets de la superstition, et les jeta les uns après les autres au milieu de l'assemblée, à quoi la musique applaudissait. Ensuite il ouvrit l'arche; il en sortit tous les ameublements et vêtements, chasubles et ornements d'autel... Mais il ne voulut pas que rien fût brisé ni déchiré, afin que les pauvres, auxquels il fit tout distribuer, pussent mieux en profiter. Il envoya la clochette au cercle des citoyens mineurs avec de sages avis. Il ne réserva que les vases d'argent pour les envoyer à la Convention nationale. Il ne lui restait donc que la Bible sur laquelle il fit dresser procès-verbal de tout ce qui s'était passé, et l'envoya à notre bibliothèque pour en conserver le souvenir. Soulavie est l'auteur des Mémoires du maréchal duc de Richelieu, et il est le premier prêtre qui se soit marié. Ce fut donc lui qui fit cesser le sacrifice de la messe établi depuis cent quatorze ans dans la chapelle du résident français, lorsque Louis XIV nous envoya Chauvigny pour remplacer Jean Favre.

MARC MONNIER.

---

## ERRATA

### PROCÈS DE JEAN CATEU

Nous regrettons d'avoir reçu trop tard pour leur donner place dans l'*Errata* général de l'an dernier, les corrections suivantes relatives à un martyr de la Réforme en Hainaut dont l'existence nous a été révélée par M. Ch. Paillard (*Bull.* de 1879, p. 347-351).

Page 317, ligne 9, lisez : *unq* presche au lieu de : *nul* presche; p. 347, l. 19, lisez : *devant lesdits commissaires de sa majesté* à Valenciennes; *ibidem*, l. 25, lisez : *mesmement* au lieu de *nullement*; p. 350, l. 15, lisez : *adieu* et non *adieu* : l. 17, lisez : *cy mis* et non *ay mis*; l. 19, lisez : Jean *Doudelet*; l. 22, lisez : *Le-boucq*; l. 24, après *selon le style ancien*, ajoutez : 1568; même page, note 4, lisez : Lagrange *et* Guy de Bray; p. 361, l. 1, lisez : au gibet d'*Aisin*; et dans le cours de l'article *par* au lieu de *per*.

---

*Le Gérant* : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### LE DUC DE ROHAN ET LE PARTI RÉFORMÉ

de 1610 à 1622.

L'auteur du travail dont on donne ici le premier chapitre est un jeune docteur de l'université d'Helsingfors, venu, il y a trois ans, pour étudier dans nos bibliothèques l'*Histoire politique du protestantisme français*. Il s'est arrêté à Paris, à la Rochelle, à Montauban, à Castres, à Montpellier et à Nîmes. Toulouse a également été l'une de ses stations scientifiques, et elle doit être d'autant moins oubliée que M. Schybergson, grâce à la bienveillance de M. Ch. Pradel, a pu y prendre connaissance des très importants manuscrits de Bouffard de Madiane. Enfin il s'est rendu à Londres pour consulter les relations des ambassadeurs et des agents anglais conservées au Public Record Office.

C'est à l'aide des documents ainsi recueillis en France et en Angleterre que M. Schybergson, de retour à Helsingfors, a écrit sous le titre suivant : *Le duc de Rohan et la chute du parti protestant en France*, un mémoire très digne d'attention. La thèse qu'il soutient est celle-ci : pendant le XVII<sup>e</sup> siècle le calvinisme français s'est affaibli par la scission qui s'est opérée entre les divers éléments dont il se composait. Et en effet, beaucoup de grands seigneurs, la haute bourgeoisie des villes et un certain nombre de ministres, ou gagnés par les bienfaits de la cour, ou pensant qu'il faut quand même « obéir aux puissances », se sont résignés aux restrictions que la royauté, préluant hypocritement au crime de la révocation de l'Édit de Nantes, avait mises à leurs garanties. Sous l'impulsion

d'autres idées, les classes inférieures et quelques pasteurs, sans calculer les dangers, la perte même, n'ont pas hésité à renouveler la lutte contre les ennemis de la liberté de conscience. Il faut le dire aussi : du même coup ils espéraient sauvegarder les franchises municipales, ce précieux legs du passé, que le despotisme monarchique menaçait d'une ruine prochaine.

On lira avec intérêt les détails que M. Schybergson rapporte et surtout les conclusions auxquelles il aboutit. Il raconte bien et sait dégager le sens des événements. Nous ajouterons que s'il a placé en vedette, selon l'expression vulgaire, le nom du duc de Rohan, c'est qu'à l'exemple de plusieurs écrivains distingués de notre temps<sup>1</sup>, il a cru que l'heure était venue de rendre justice entière à ce dernier tenant de la cause protestante en France.

LÉONCE ANQUEZ.

A la nouvelle de la mort subite d'Henri IV, les amis du grand roi prévirent avec inquiétude que le gouvernement qui lui succédait, loin de poursuivre l'accomplissement de ses vastes projets, se jetterait dans les bras de la réaction catholique. Leurs craintes, en effet, ne tardèrent pas à se réaliser. Par inclination naturelle aussi bien que par sympathie héréditaire, la régente, Marie de Médicis, se rallia au parti ultramontain. Elle y trouva des partisans d'autant plus dévoués que les théories démocratiques qui régnèrent au sein de l'Église catholique pendant les luttes religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle avaient fait place dès lors à des tendances purement royalistes. Le clergé se montrait disposé à soutenir le droit divin de la royauté, et à mettre les trésors de l'Église au service du gouvernement, pourvu que celui-ci s'engageât de son côté à maintenir l'influence de l'Église. La régente ne tarda pas à subir entièrement cette influence, et à chercher dans un rapprochement intime avec l'Espagne les garanties qu'Henri IV avait trouvées dans une alliance avec les puissances protestantes.

L'histoire de cette époque fournit des témoignages nombreux de l'opposition que soulevèrent en France ces tendances cléri-

1. *Derniers récits du XVI<sup>e</sup> siècle*, Anne de Rohan, par Jules Bonnet.

cales du gouvernement. Le parlement de Paris se prononça énergiquement contre cette politique; le mécontentement trouva une expression plus vive encore dans les délibérations des états généraux de 1614. Le tiers État, qui, dans cette assemblée, fit constamment preuve d'un grand sens politique, mit en tête de son cahier une disposition destinée à assurer l'indépendance du pouvoir royal vis-à-vis du clergé catholique et de la curie romaine. La cour, soutenue par les deux ordres supérieurs, repoussa la demande du tiers état; mais la même question reparut lors des mouvements qui marquèrent les années 1615 et 1616. Ces efforts vers une politique plus nationale sont, au milieu des luttes d'intérêts égoïstes et mesquins qui agitent cette époque, le seul point où le regard de la postérité puisse se porter avec quelque plaisir. Cependant, cette fois encore l'opposition était trop faible et trop désunie pour se faire entendre, et la France continua de marcher à la suite de son gouvernement, dans la voie du cléricalisme absolutiste.

Parmi les huguenots surtout, cette communauté nombreuse et vivante qui occupe dans la société française une position si particulière, l'attitude du gouvernement devait éveiller l'inquiétude et le mécontentement.

Au milieu des luttes acharnées du xvi<sup>e</sup> siècle, les huguenots avaient acquis droit de cité sur le sol français; leur situation était garantie par de nombreux privilèges. L'organisation politique qu'ils s'étaient donnée, et qui avait été reconnue par l'État, était pénétrée de l'esprit républicain qui animait l'Église calviniste. Tous leurs intérêts politiques se décidaient dans des assemblées représentatives, dont les principales étaient les assemblées provinciales et les assemblées générales; ils considéraient aussi comme très important le fait d'être représentés à la cour par deux *députés généraux*, qui soumettaient au roi leurs plaintes et leurs vœux. Ils formaient ainsi un parti politique bien organisé, s'appuyant principalement sur les libres communes protestantes du Midi, et disposant d'une force armée très considérable, qui pouvait, d'après un rapport secret

adressé au roi, être portée au besoin à cinquante mille hommes<sup>1</sup>. De plus, ils occupaient, sous le nom de « places de sûreté » et de « places de mariage », environ 150 villes ou bourgs fortifiés, situés dans différentes parties de la France, mais surtout dans les provinces de l'ouest et du midi. Enfin, leur flotte était de beaucoup supérieure à la marine royale<sup>2</sup>.

Les huguenots voyaient avec raison dans cet état de choses les seuls garants de la liberté civile et religieuse qu'ils avaient acquise; ils n'étaient cependant pas inconscients des périls qui y étaient attachés. Ils sentaient bien que leur organisation était en opposition directe avec les tendances de l'époque à la concentration de tout pouvoir entre les mains de la royauté, tendances qui s'affirmaient de plus en plus; ils savaient que la plupart des hommes d'État français voyaient avec défaveur leur situation exceptionnelle, la jugeant incompatible avec l'unification nationale. Voilà pourquoi l'alliance du pouvoir royal avec le clergé catholique, dont les efforts tendaient incessamment à l'anéantissement de l'hérésie, inspirait aux protestants les plus vives alarmes; beaucoup d'entre eux pressentaient dès lors les malheurs qui allaient fondre sur eux.

Ces périls menaçants, les huguenots auraient pu les conjurer peut-être, s'ils avaient subi patiemment les injustices, les outrages auxquels ils étaient en butte de la part de leurs ennemis. Mais ils étaient bien plus enclins à répondre à la violence par la violence qu'à se résigner tranquillement à leur sort. Un trait suffira à prouver qu'ils conservaient toujours aussi vivace la haine que les guerres religieuses du xvi<sup>e</sup> siècle leur avaient inspirée contre le catholicisme. Dans un écrit que publia en 1611 Duplessis-Mornay, le célèbre homme d'État, frère d'armes d'Henri IV, il ne craignit pas de traiter d'antéchrist le pape régnant alors, Paul V. L'ouvrage fut accueilli par les huguenots avec la plus vive approbation, et fit d'autant plus d'im-

1. Bibl. nat., fonds franç., 3850, fol. 26.

2. Voy. Léonce Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*, App. n°12.

pression qu'on en savait l'auteur partisan d'une politique de conciliation et d'apaisement. Des publications remplies ainsi de la polémique la plus acerbe contre le catholicisme et conçues dans l'esprit sévèrement dogmatique du calvinisme, paraissaient incessamment, envenimant de jour en jour les haines entre les partis religieux.

La présence d'Henri IV à la tête du royaume avait été aux yeux des huguenots le plus sûr garant de l'observation de l'édit de Nantes et d'autres édits religieux; ils jugeaient donc ne pouvoir trouver que dans l'extension de leurs privilèges une compensation à la sécurité perdue par la mort du roi. Plusieurs propositions dans ce sens furent faites dans une assemblée générale tenue à Saumur (1611) et où se trahit l'inquiétude qu'inspirait l'avenir. Mais à force d'argent et d'intrigues le gouvernement réussit à semer la discorde dans l'assemblée; on dut se séparer sans être arrivé à aucun résultat. Dans des assemblées plus restreintes, tenues en différentes villes, les huguenots tâchèrent de faire prévaloir leurs vues, mais le gouvernement persista dans son refus de leur donner satisfaction.

Le trouble et l'inquiétude qui régnaient dans le parti huguenot ne firent qu'augmenter pendant les années 1615 et 1616. Le prince de Condé, s'étant insurgé contre la cour, s'efforça d'entraîner les protestants dans la révolte. Ils se refusèrent longtemps à ses sollicitations; enfin, non sans beaucoup d'hésitation et bien des scrupules, ils firent alliance avec ce prince. Ils ne tardèrent pas à porter la peine de leur faute : à la conférence de Loudun (1616), leurs demandes ne reçurent presque aucune satisfaction<sup>1</sup>. Ils n'en entretenrent pas moins, dans les années qui suivirent, des relations avec les grands du royaume, et plus d'une fois l'on put croire qu'ils allaient en venir à une lutte ouverte avec le gouvernement.

Une nouvelle ère de guerres de religion devait, en effet, s'ouvrir pour la France. C'est du Béarn que partit la première

1. Conférence de Loudun, par Bouchitté.

étincelle. Ce petit pays avait appartenu jusqu'en 1589 aux princes de la maison de Bourbon comme territoire indépendant; réuni à la France par l'avènement d'Henri IV, il n'en garda pas moins ses libertés et son administration distincte. Cependant les ministres du royaume commencèrent peu à peu à intervenir dans les affaires intérieures du pays, surtout dans les querelles qui s'élevaient entre l'administration protestante et l'Église catholique. C'est ainsi qu'en 1617 ils ordonnèrent que certaines propriétés de l'Église, précédemment confisquées, seraient rendues au clergé catholique. Les villes et l'administration protestèrent contre « cet édit de main levée » comme portant une grave atteinte aux privilèges et à l'indépendance du Béarn. La question resta pendante jusqu'à ce qu'en 1620 Louis XIII résolut de faire exécuter l'édit par les armes. Le Béarn fut incorporé à la France et le clergé catholique y recouvra tous ses droits.

Ce fut un rude coup pour tout le parti protestant que le coup qui frappa ainsi l'un des foyers du protestantisme français. En même temps retentissaient de divers côtés des plaintes amères sur ce que l'édit de Nantes était violé dans la plupart de ses dispositions : des places de sûreté avaient été reprises aux protestants; leurs assemblées religieuses avaient été interdites en plusieurs lieux; leurs enfants leur avaient été enlevés pour être instruits dans la foi catholique; on les avait même empêchés d'enterrer leurs morts<sup>1</sup>.

Des députés de presque toutes les provinces de France se réunirent en assemblée générale à la Rochelle, au mois de novembre 1629, pour aviser aux mesures à prendre en face des périls qui menaçaient l'Église réformée. A la première nouvelle de la convocation de cette assemblée, le gouvernement l'avait déclarée illicite; il la somma ensuite, à plusieurs reprises, de se séparer : elle refusa d'obéir avant qu'il eût été fait droit à ses réclamations. En résistant aussi ouvertement à

1. Voy. Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. II, p. 277 et *passim*. -



L'autorité royale, l'assemblée comptait que les protestants, entraînés par l'enthousiasme de leur cause et par le souvenir de tant de luttes glorieusement soutenues, se lèveraient comme un seul homme pour la défense de la religion.

Mais le zèle enthousiaste et l'esprit guerrier des huguenots du xvi<sup>e</sup> siècle ne s'était pas transmis aussi ardent à leurs descendants. Sans doute, les doctrines austères de Calvin et de Théodore de Bèze régnaient encore dans l'Église réformée : pourtant, chez beaucoup, le point de vue religieux s'était déjà modifié. Chez plus d'un membre de la noblesse et de la bourgeoisie protestante, le zèle s'était refroidi ; chez les théologiens même, certaines différences d'opinions commençaient à se faire jour. C'est vers cette époque que Caméron, professeur distingué à l'académie protestante de Saumur, émettait des vues en désaccord complet avec la rigide doctrine calviniste, et allait jusqu'à exprimer la conviction qu'on pouvait faire son salut au sein de l'Église catholique. Cette tendance au doute religieux, si peu prononcée qu'elle fût encore, contribuait sans doute en quelque mesure à affaiblir l'ardeur guerrière des huguenots<sup>1</sup>.

Mais ce qui paralysait bien davantage le parti protestant, c'était la désunion politique qui depuis longtemps régnait dans son sein. En effet, les huguenots ne partageaient pas tous l'opinion émise par les députés à l'assemblée, qu'une résistance armée à l'oppression de la cour pouvait seule sauver le protestantisme. Loin de là, un grand nombre d'entre eux soutenaient qu'il fallait renoncer à toute idée de lutte ouverte, et s'efforcer au contraire d'aller au devant des désirs du gouvernement. C'était surtout là l'opinion des protestants qui, par leur naissance ou leur situation, tenaient de près à la cour. Plus d'un, ébloui par l'éclat et la popularité qui entouraient la personne du roi, séduit plus encore peut-être par les offices, les titres et les grâces que le gouvernement prodiguait à ses partisans, était

1. Voy. à ce sujet quelques remarques intéressantes dans la monographie de M. Michel Nicolas sur l'académie protestante de Montauban, 1872, p. 15, 16, 17. — Cf. *La France protestante* (anc. éd.), art. CAMÉRON.

tout disposé à abandonner complètement la cause de la religion et à suivre sans conditions la bannière royale. L'assemblée de la Rochelle en fit bientôt l'amère expérience. Elle avait nommé généraux à son service Bouillon, Lesdiguières, Châtillon et La Trémoille, hommes illustres par leurs services et qui comptaient parmi la première noblesse de France. Châtillon seul accepta la charge, et l'on croit, non sans raison, qu'il avait dès l'abord l'intention de trahir ceux dont il semblait épouser la cause. Quant à Lesdiguières, il tira l'épée contre ses coreligionnaires, et une grande partie de la noblesse protestante suivit cet exemple. Presentant qu'il en serait ainsi, le vénérable Duplessis-Mornay avait écrit à l'assemblée de la Rochelle pour signaler les divisions qui ne pouvaient qu'engendrer « une inévitable ruine <sup>1</sup> ».

La guerre prit ainsi un tout autre caractère que les guerres de religion au xvi<sup>e</sup> siècle. Alors les armées protestantes se composaient en grande partie de troupes aguerries que la noblesse féodale amenait à sa suite. Mais maintenant, par suite de la défection de la noblesse, le soin de la défense reposait presque tout entier sur le tiers état, la population protestante des villes et les milices qu'on pouvait lever, troupes faites plutôt pour se défendre derrière des murailles que pour la guerre en rase campagne.

Sous un autre rapport encore, la position des huguenots se montra, dès l'ouverture des hostilités, moins avantageuse que dans les anciennes guerres de religion. Alors que Coligny, Louis de Condé et Henri de Navarre étaient à la tête du parti, les protestants de la France entière couraient aux armes au premier appel. Cette fois, au contraire, le mouvement était réduit aux provinces du sud-ouest, le Poitou, la Guyenne et le Languedoc. Les protestants, plus nombreux dans ces provinces et entraînés par des prédicateurs zélés, étaient résolus à sou-

1. Mémoire baillé à M. de Villarnoul. *Mémoires et lettres de Du Plessis-Mornay*. — Pour les divisions qui régnèrent entre les huguenots après la mort d'Henri IV, voy. Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*, passim, et la *France protestante* (nouv. éd.), art. DAUBIGNÉ.

tenir de tout leur pouvoir l'assemblée de la Rochelle. Mais dans le reste de la France les huguenots étaient trop clairsemés pour pouvoir risquer avec quelque chance de succès une résistance à main armée au pouvoir royal, déjà si fortement établi. Aussi les partisans de la paix n'eurent-ils pas de peine à faire prévaloir leurs vues parmi eux ; dans cette guerre et dans les suivantes, nous voyons les protestants établis au-delà de la Loire et du Rhône attendre impassibles l'issue d'une lutte où cependant leurs intérêts les plus sacrés étaient en jeu.

Malgré tout, la force militaire du parti était encore considérable, et la guerre eût pu avoir une tout autre issue si elle eût été dirigée par une main énergique. Mais la direction multiple d'une assemblée ne pouvait pas donner à la défense la force et la cohésion nécessaires, et le roi Louis ne rencontra qu'une faible résistance lorsqu'en mai 1621 il pénétra en Poitou ; les villes, mal défendues ou livrées par des commandants lâches ou perfides, tombaient l'une après l'autre aux mains des troupes royales. Et lorsque, tournant la Rochelle, le roi pénétra en Guyenne, là comme ailleurs tout plia devant lui ; au bout de quelques mois, il était maître d'une cinquantaine de places fortes qui depuis bien des années étaient fermées à ses armes.

C'est à cette époque, où tout chancelait, où paraissait près de se réaliser le projet de Luynes d'enlever aux huguenots les garanties de leur liberté religieuse, c'est alors que la direction du parti passa aux mains du duc de Rohan, qui, plus que tout autre, paraissait capable de ramener dans les rangs protestants l'union et l'énergie.

Henri de Rohan, membre d'une des familles les plus illustres de la noblesse française, appartenait par les traditions de sa maison à la cause réformée. Son père, René de Rohan, avait été pendant les guerres de religion du xvi<sup>e</sup> siècle un des plus vaillants chefs huguenots, et sa mère, la noble Catherine de Parthenay, pour laquelle il témoigna toujours le plus vif amour filial, jouait encore, à l'époque qui nous occupe, malgré son

grand âge, un rôle important dans le parti protestant. Élevé par cette femme distinguée dans les meilleurs principes, Henri de Rohan tenait d'elle ce dévouement à la religion réformée qu'il conserva toujours à travers toutes les vicissitudes de sa vie. Il ne partageait cependant pas en tous points les principes rigides de ses coreligionnaires, et ne mit non plus jamais dans l'observation des formes extérieures de la religion l'exagération si commune chez ceux-ci.

Quant à son extérieur, voici ce qu'en dit Madiane : « Il était d'une moyenne taille, fort droit, bien proportionné en tous ses membres, plus brun que blanc, les yeux vifs et perçants, le nez aquilin, chauve, fort dispos, agile et adroit aux exercices du corps<sup>1</sup>. »

Sans posséder une instruction vaste, il savait bien l'histoire, la géographie, les mathématiques et toutes les sciences qui touchent à l'art militaire. Plutarque et César étaient ses auteurs favoris. Sans aucun doute il avait les *Commentaires* présents à l'esprit en écrivant ses mémoires. Ce n'est pas que, comme écrivain, il fût un simple imitateur ; loin de là, la précision, la clarté, la concision de son style lui imprimèrent un cachet marqué d'originalité. Ces qualités, jointes à la sûreté des renseignements, font de Rohan l'un des auteurs de mémoires les plus distingués de son temps.

Une éloquence entraînant, une activité infatigable, une décision prompte étaient les dons qui lui permirent de maintenir la cohésion dans son parti au milieu même des plus grandes difficultés. Un empire sur lui-même qui ne l'abandonnait jamais est encore un trait marquant de son caractère. Nous lui voyons le même courage intrépide et calme jusque dans la dernière période de sa carrière politique, alors que des traîtres l'environnaient de toutes parts.

À peine Rohan eut-il atteint l'adolescence, qu'il entreprit un long voyage en Italie, en Allemagne, en Hollande, en Flandre,

1. *Mémoires de Madiane*, seconde guerre.

en Angleterre et en Écosse. Le journal qu'il rédigea à son retour témoigne des heureux dons du jeune gentilhomme. Les institutions, les mœurs et la religion des peuples, les causes de leur prospérité et de leur décadence, leurs tendances politiques et sociales, tels sont les sujets qu'il y traite dans un style limpide et avec une sagacité qui fait l'étonnement du lecteur moderne<sup>1</sup>. Une nature aussi richement douée ne pouvait échapper au regard pénétrant d'Henri IV. Celui-ci le nomma duc et pair du royaume, l'attacha à sa personne, en fit son ami et le confident de ses plans pour la grandeur de la France. Quand la nouvelle de la mort du roi lui parvint, Rohan était à la frontière d'Allemagne avec six mille hommes, prêt à prendre part à la grande guerre contre l'Espagne. Il se sentit plus rudement atteint qu'aucun autre peut-être par un malheur qui réduisait à néant ses espérances d'avenir. Il donna libre cours à sa douleur dans un discours tout pénétré de chaleureuse affection et d'admiration patriotique pour le grand roi. Pressentant que sa vie allait désormais s'écouler dans le trouble et les orages, il dit entre autres : « Je veux donc séparer ma vie en deux, nommer celle que j'ai passée heureuse, puisqu'elle a servi Henri le Grand, et celle que j'ai à vivre encore malheureuse<sup>2</sup> ».

Quand, après la mort d'Henri IV, les protestants se divisèrent, Rohan se déclara constamment pour une politique de résistance à la cour, cherchant par tous les moyens à réchauffer le zèle de ses coreligionnaires. La théorie, très à la mode alors, de la soumission absolue à l'autorité royale ne convenait point à son humeur hardie, indépendante. Il déclarait vouloir servir le roi, « l'empire de Dieu restant en son entier<sup>3</sup> » ; aussi n'hésita-t-il pas à prendre part aux troubles où furent mêlés ses coreligionnaires dans les premières années du règne de Louis XIII. Il fut un de ceux qui, en 1615, engagèrent l'assemblée générale de Nîmes à embrasser la cause de Condé, et la déloyauté dont

1. Anquez, *Un nouveau chapitre*. Appendice III.

2. Discours sur la mort d'Henri le Grand. *Mémoires*, éd. 1644.

3. Formule en usage chez les huguenots.

le prince et ses amis firent preuve à l'égard des huguenots fut un mécompte amer pour lui aussi bien que pour tout le parti. Il se rallia ensuite à Marie de Médicis lors de la rupture de celle-ci avec le roi et Luynes, son ministre. Sa conduite dans la situation politique très équivoque de ce temps n'est pas à l'abri de tout blâme; mais au moins peut-on dire à son honneur qu'il n'obéit qu'à des mobiles essentiellement religieux, et non, comme la plupart des grands de l'époque, à d'égoïstes intérêts de féodalité. Dans les écrits de sa main datant de cette période il indique invariablement la défense de la religion protestante comme seul motif déterminant sa conduite politique <sup>1</sup>.

Avec la connaissance qu'il avait des affaires, Rohan comprit tous les périls de la position où l'assemblée de la Rochelle mettait les huguenots. Il l'engagea à se séparer et à ne pas entreprendre seule la lutte contre le pouvoir royal. Il soutint avec chaleur la même opinion dans une réunion de quelques gentilshommes protestants avec des députés de l'assemblée, réunion qui eut lieu à Niort le 2 mars 1621. Voyant tous ses efforts inutiles, il finit pourtant par déclarer que, quoi qu'il arrivât, il n'abandonnerait pas la cause de l'assemblée <sup>2</sup>. On a voulu voir un manque de fermeté de caractère dans l'hésitation que montre Rohan à cette occasion. Il nous semble, au contraire, bien naturel qu'il ne prit pas sans anxiété et sans quelque trouble intérieur une résolution d'une importance aussi décisive pour son propre avenir, en même temps que pour celui des Églises réformées. Dans une lettre au duc de Sully, qui avait cherché à le persuader d'abandonner l'assemblée, il dit : « Vous me remontez les grandes forces qui nous attaquent et les foiblesses qui sont parmy nous pour nous en garantir; c'est chose que je confesse librement; aussy n'est-ce de gayeté de

1. Beaucoup d'historiens ont été induits en erreur par le jugement sévère que Richelieu porte sur Rohan (*Mémoires*, coll. Michaud et Poujoulat, sér. 2, t. III, p. 444). Le cardinal, qui, dans ses mémoires, n'épargne jamais ses ennemis politiques, a indubitablement été égaré par son inimitié personnelle envers cet adversaire éminent. Il l'accuse entre autres de lâcheté; or on sait que Rohan exposa souvent sa vie, et qu'il mourut sur le champ de bataille.

2. Lettre de M. de la Tabarrière à M. Du Plessis, du 8 mars 1621. *Lettres et mémoires de Duplessis-Mornay*.

cœur que je me suis embarqué, vous le savez, Monsieur, et ce que je vous en ay dit, c'est une pure nécessité (laquelle j'espère que Dieu fera un jour cognoistre au Roy)<sup>1</sup>. » Il est hors de doute, nous semble-t-il, qu'il ait bien agi en n'abandonnant pas son parti, et l'on ne peut qu'admirer la constance avec laquelle il resta fidèle à la cause jusqu'au bout.

L'assemblée de la Rochelle avait divisé la France en un certain nombre de *départements* militaires; elle nomma Rohan commandant du haut Languedoc et de la haute Guyenne. La position qu'il occupait ainsi devint d'une importance capitale lorsqu'au mois d'août le roi tourna ses armes contre Montauban, ville située sur une haute colline au bord du Tarn, et qui, dès le commencement des guerres de religion, avait été un des chefs-lieux du protestantisme. L'avenir du parti dépendait du sort de cette place. Sa chute, en effet, eût été suivie inévitablement de la perte du haut Languedoc, qui ne comptait aucune ville en état de soutenir un siège. Le comte de Châtillon n'avait pris aucunes mesures pour la défense du bas Languedoc, qui eût par conséquent aussi été perdu. Il ne serait plus resté alors aux huguenots que la Rochelle pour dernier refuge. Aussi la confusion était-elle générale dans le camp protestant. « Chacun ne méditoit que désertion ou désespoir, le reste de nos villes couroyent à recevoir la servitude, et la crainte avoit glacé les plus ardens<sup>2</sup>. »

En ce moment décisif, Rohan se rendit à Montauban pour préparer la défense et ranimer le courage des habitants. Il assembla le peuple et les autorités de la ville; tous, entraînés par sa virile éloquence, jurèrent de mourir plutôt que d'abandonner la cause de la religion. Ensuite il donna le plan de nouvelles fortifications, divisa les troupes et les habitants en compagnies, et ne négligea rien de ce qui pouvait mettre la place

1. Réponse du duc de Rohan au duc de Sully. Milhaud, 27 août 1621. Bibl. nat., fonds franç. 4102.

2. Discours fait par le sieur des Isles à l'assemblée générale. Bibl. nat., fonds franç., 4102.

en état de soutenir un long siège<sup>1</sup>. Il confia enfin le soin de la défense au brave la Force et à son ami, le premier consul du Puy; celui-ci contribua dans une large mesure au succès par sa résolution et par un remarquable talent d'organisation. Rohan lui-même se retira à Castres pour pouvoir, de là, porter secours à la ville.

Le rôle que jouèrent les pasteurs, dans la ville assiégée, est bien digne d'arrêter un instant notre attention. Par leurs prédications ils soutenaient le courage des habitants, et dans leurs visites journalières aux bastions ils donnaient aux défenseurs l'exemple de l'intrépidité devant le danger. L'un d'eux surtout, Daniel Chamier, écrivain et théologien célèbre, déploya une indomptable énergie. Il tomba enfin, frappé d'un boulet, au moment où, debout sur un bastion, il encourageait les combattants. Mais sa mort elle-même ne fit qu'exciter à de nouveaux exploits, et Rohan ayant réussi, par une habile manœuvre, à jeter dans la ville un renfort considérable, tous les efforts de l'armée royale furent vains. En novembre 1621, Louis XIII se vit contraint de se retirer après avoir subi des pertes considérables. Le siège avait duré trois mois.

Nous nous sommes arrêtés sur ces événements à cause des modifications essentielles qu'ils contribuèrent à amener dans l'organisation intérieure du parti réformé. Il était devenu évident, d'une part, qu'une assemblée représentative ne pouvait pas diriger la défense avec succès, d'autre part, que seul le sauveur de Montauban possédait l'autorité et les capacités nécessaires pour la mener à bien. Il était donc dans la nature des choses que son influence devint prépondérante. Dès le mois d'octobre 1621, Châtillon, soupçonné d'entretenir des relations avec la cour, avait été dépouillé de son commandement sur le bas Languedoc, les Cévennes et le Vivarais. Rohan, ayant été appelé à le remplacer, eut ainsi sous ses ordres presque toute la région où les protestants étaient encore en

1. *Mémoires de Rohan* coll. Michaud et Poujoulat, p. 525. *La France protestante* (anc. éd.), art. ROHAN.



état de résister<sup>1</sup>. Nous le voyons bientôt se rendre dans sa nouvelle province et y déployer la même activité infatigable. Accueilli partout avec enthousiasme par la population, il s'appliqua principalement à faire cesser la discorde qui, depuis le commencement de la guerre, divisait les protestants de la province, et à étendre les moyens de défense. Cette conduite accrut encore sa popularité. La plupart des villes importantes, bien que jalouses de leur liberté et de leurs privilèges, lui abandonnèrent la direction de leur administration municipale avec des pouvoirs presque dictatoriaux<sup>2</sup>. C'est ainsi que par la marche nécessaire des événements, bien plus que par ambition, Rohan fut amené à concentrer entre ses mains la direction supérieure des affaires. L'autorité exercée constitutionnellement par des représentants élus, qui, jusque-là, avait été un trait distinctif de l'organisation du parti huguenot, disparaît désormais, pour faire place au pouvoir centralisé entre les mains d'un chef unique.

Rohan avait sauvé son parti d'une ruine imminente, mais il ne tarda pas à éprouver les périls de la situation qu'il s'était acquise. Les forces qu'il réussit à lever étaient insuffisantes; il ne pouvait pas compter sur le secours des puissances protestantes du Nord; partout il ne rencontrait qu'indifférence, inimitié ou désunion<sup>3</sup>. Persuadé dès lors qu'une prompte paix était la seule chance de salut pour la cause protestante, il entama avec la cour des négociations à ce sujet. Rien de moins fondé que l'accusation à laquelle il fut en butte de la part des plus ardents d'entre les huguenots, accusation souvent reproduite depuis, d'avoir par ces négociations eu en vue son avantage personnel plutôt que l'intérêt de son parti<sup>4</sup>. Nous le voyons

1. La déposition de Châtillon et la nomination de Rohan furent résolues dans une assemblée de cercle à Montpellier, et confirmées par l'assemblée de la Rochelle. Bibl. nat., fonds franç., 4102.

2. Anquez, *Un nouveau chapitre*, p. 7. — Corbière, *Histoire du siège de Montpellier*. Registre des délibérations politiques de la maison consulaire de Nîmes. Bibl. nat., fonds. Doat, 258.

3. *Mém. du duc de Rohan*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 538.

4. Voy. à ce sujet : Anquez, *Un nouveau chapitre*, p. 8-11. Dans une dépêche adressée de Paris en Angleterre, le 24 novembre 1625 (vieux style), on dit en-

au contraire repousser les offres brillantes par lesquelles la cour espérait le détacher de la cause réformée, et il est prouvé qu'il réussit à obtenir des conditions beaucoup moins dures que celles qu'on avait mises d'abord à la conclusion de la paix. Il communique à l'assemblée de la Rochelle avec une entière franchise la marche des négociations, et nous ne le voyons agir de sa propre autorité qu'après avoir reçu de l'assemblée plein pouvoir pour conclure la paix sans en référer à elle<sup>1</sup>. Le roi Louis, très jaloux de ses prérogatives, ne se laissa persuader qu'avec peine à accorder aux huguenots des garanties de sécurité. Il fallut que son armée rencontrât devant Montpellier la même résistance obstinée qu'à Montauban, et fût presque entièrement détruite par les maladies et l'indiscipline, pour qu'il se décidât enfin à accorder à Rohan les conditions de paix que celui-ci demandait.

La paix de Montpellier, conclue le 19 octobre 1622, enlevait aux huguenots les places de sûreté, au nombre de quatre-vingt environ, qui, pendant la guerre, étaient tombées aux mains des armées du roi. En revanche ils conservaient le reste de leurs places fortes, et constituaient encore, bien que dans des limites réduites, un parti armé. Ainsi cette paix, fruit de l'épuisement des adversaires, loin d'être une œuvre de réconciliation, portait en elle le germe de complications nouvelles<sup>2</sup>.

#### SCHYBERGSON.

core de Rohan : « He is not free from suspicion, whereof he has never been able to recover himself since the peace of Montpellier. » De Vic to lord Conway. Engl. record office. State papers, France.

1. Extrait des registres de la maison commune de la Rochelle, 27 septembre 1622. Bibl. nat., fonds franç., 4102. Dans le même volume sont conservées de nombreuses copies de lettres et d'autres actes concernant ces négociations.

2. Les conditions de paix sont rapportées en détail dans Anquez, *Un nouveau chapitre*, p. 18-21.

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ <sup>1</sup>

(1562-1563).

Au commencement du mois de décembre auparavant ce que dessus le sieur de Soubize, ayant eu aduertissement de la mort du roy de Navarre, print occasion d'escrire à la royne, et luy enuoya le plus jeune des enfans de la maison de Rambouillet avec une lettre adressante à sa majesté, en la teneur qui s'ensuit :

« Madame, si la fidélité et affection qu'un bon subject et serviteur doit à son prince n'avoit non plus de privilège que sa qualité et condition, je n'oserois maintenant prendre la plume en main pour vous escrire de peur d'estre estimé présomptueux et notté d'indiscrétion. Mais parce qu'en me taisant pour fuir ce blâme, je craindrois d'en encourir ung autre plus grand, assavoir de n'avoir satisfait à mon devoir ny à ma conscience, j'ay pensé d'éviter l'un et l'autre, ramenant à Vostre Majesté ce que le temps et l'occasion monstrent estre expédient pour son service.

» Je ne doute point, Madame, que vous ne voyez avec les yeux baignez de larmes la callamité de ce pauvre royaume et la dissipation de la couronne du Roy vostre filz, et m'asseure que vous n'ignorez point qui sont ceulx qui en sont les auteurs (car les maux et ruines qu'ils ont apportez ne les rendent que par trop cogueus) mais pour quelle occasion le tout est advenu. Outre que Dieu le nous a par cy devant monstré par deux fois <sup>2</sup>, il le nous a encore dernièrement déclaré par la mort du Roy de Navarre <sup>3</sup> si expressément qu'il

1. Voy. le *Bulletin* de janvier dernier, p. 18.

2. Allusion à la mort tragique de Henri II et à la brusque fin du jeune roi François II, où l'on vit également le doigt de Dieu.

3. Grièvement blessé au siège de Rouen où il combattait contre les réformés, ce prince était mort le 17 novembre 1562.

n'est possible de plus. Voilà, Madame, le salaire que reçoivent ceux qui rejettent les graces de Dieu et se bandent à l'encontre de luy, voullans renverser la vérité pour establir le mensonge, et que pouvons nous juger par là aultre chose sinon que c'est un troisième advertissement que Dieu nous a faict ?

» Il n'est ja besoing de vous réduire a mémoire les exemples passés de peur de rafreschir vos playes et renouveler vos douleurs. Mais nonobstant cela, s'il plaist à Vostre Majesté de bien poiser et considérer toutes choses, encore trouvera elle occasion de se resjouir quand elle cognoistra que Dieu ne la veult pas délaisser du tout, ny abandonner le Roy vostre filz, puisqu'il luy a pleu vous advertir et donner les moiens d'appaier son courroux et mettre fin à tant de misères et afflictions. Je ne veulx pas inférer, Madame, que pour unepartye il faille perdre le reste du royaume. car ce seroit tousjours continuer la ruine, et de faict c'est cela mesmes qu'ont voulu faire ceux qui ont troublé le repos du royaume. De quoy faict foy la différence de l'estat des affaires d'aujourd'huy à ceulx de l'année passée, lors que toutes choses estoient en repos et chacun se contenoit en son devoir, sans se rien demander les uns aux aultres, laquelle considération seule, Madame, peut d'elle mesme discerner les bons et vrais serviteurs du Roy d'avec les aultres

» Mais puisqu'il a pleu à Dieu y adjouster son jugement, et vous presser le bras pour tirer Vostre Majesté, le Roy vostre filz et le Royaume hors de captivité et tyrannie. je vous supplie tres humblement d'embrasser l'occasion, et vous assurer que Dieu ne laisse jamais son œuvre imparfaite. Que s'il vous plaist, à son exemple, donner chastiment à ceulx là qui le méritent, et prester faveur à ceulx qui vous sont fidelles, et en les autorisans les accroistre de vostre authorité, Vostre Majesté peult estre certaine que les forces d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre et Italie ne pourront accourir ou restreindre les limites de France, ny empescher qu'au Roy et à Vostre Majesté soit rendu l'honneur et l'obéissance qui vous est due. Or encore, Madame, que je ne me sois jamais desfié de vostre vertu, et que la révérence que je porte à Vostre Majesté et l'estime que je fais de sa prudence auroient bien voulu me destourner de vous escrire ceste lettre, si est ce que le zèle et affection que j'ay à vostre service m'y ont contrainct, vous suppliant très humblement me vouloir pardonner ceste hardiesse que j'ay, et rejeter la faulte sur un

extrême désir que j'ay de veoir exalter le nom et grandeur de Vostre Majesté, pour laquelle conserver et accroistre, je ne refuserai jamais de mettre jusques à la dernière goutte de mon sang et [dernier] soupir de ma vie. De Lyon, ce sixième jour de décembre l'an 1562. »

En ces entrefaictes et quelques jours auparavant fut prins le capitaine Saint-Aulban auprès de Tarare, par les gens de Monsieur de Nemours, et en sa compagnie quelques capitaines et soldats de Daulphiné, jusques au nombre de quatre vingts cheuaulx, qui s'en revenoient du camp de Monsieur le prince de Condé, lequel ils laissèrent tirant le chemin de la Normandie, cinq ou six jours avant qu'il eüst la bataille, et fut le dit Saint-Aulban mené au camp à Anse, vers Monsieur de Nemours, avec lequel il pratiqua sa délivrance, soubz l'espérance que le d. sieur de Nemours se donna, que le d. Saint-Aulban trouveroit moyen de luy faire mettre Lyon entre les mains, et en fit ouverture au d. Saint-Aulban, lequel luy promit en parolles ambiguës quil feroit pour le service du roy tout ce qu'il luy seroit possible, et laissa son fils en ce hasard comme pour hostaige de maintenir sa promesse, laquelle chose il declara au d. sieur de Soubize.

Quelques jours après le duc de Nemours eust aduertissement du d. baron des Adretz, qu'il estoit pret d'exécuter sa promesse, qui fut cause qu'il leua son camp de là où il estoit, et s'en retourna au d. Saint-Genys et de là à Vienne, pour ce qu'il ne se sentoit assez fort pour enuoyer une partie de son armée et des meilleurs soldats qu'il eust pour faire une telle exécution, et demeurer avec le reste si près de Lyon, comme à la vérité il ne l'estoit pas.

Or il faut noter que le sieur de Soubize estoit fort bien aduerty de toutes les entreprises de Monsieur de Nemours et de tout ce qu'il faisoit. Comme aussi Monsieur de Nemours l'estoit bien de ce qu'il se faisoit dans Lyon, par le moien de ceulx de la religion romaine qui y estoient, et qui tramoient toujours de faire quelque trahison à la d. ville, comme il s'en descourrit deux ou trois, dont les auteurs feurent bien punys.

Estant doncq deux jours auparavant le sieur de Soubize bien aduerty du jour que le duc de Nemours debuoit partir de Saint-Genys et s'en aller à Vienne pour exécuter la dite entreprise, feit tenir pretz trois mil hommes de pied et trois ou quatre cens cheuaulx, lesquels, aussitost qu'il sceut le deslogement du camp, il feit

sortir dans le pays de Dombes pour amasser les bledz pour la prouision de la d. ville pour ce qu'il n'y en auoit pour la nourriture et munition des soldats que pour quinze jours ou trois sepmaines au plus. Et en ce mesmes instant il dépécha les capitaines Mouvans et Cléry avec deux cens cheuaulx pour s'en aller prendre le baron des Adretz, par ce qu'il auoit certains aduertissements par les gentilshommes qui, comme dict est, demeuroient au près de luy, de ce qu'il estoit en termes de faire.

Ces entreprinses, comme il pleust à Dieu, réüssirent au sieur de Soubize, tout ainsi qu'il l'eust peu souhaitter, car il feit venir trois ou quatre cens charges de bled du pays de Dombes, dans le magasin de la munition, et fit donner par ceulx de la ville assurance du payement du d. bled à tous ceulx à qui l'on l'auoit pris. Et du costé de Daulphiné les capitaines Mouvans et Cléry arriuerent à Romans où estoit le baron des Adretz, avec les gentilshommes qui l'accompagnoient, et qui auoient l'œil dessus luy, et fut à l'heure que les vieilles bandes de Piedmont estoient en un quart de lieue près de la dite ville, lesquels venoient le plus diligemment qu'ils pouvoient espérant d'entrer dedans. Mais avant qu'ils y feussent les capitaines Mouvans et Cléry avec les d. gentilshommes et aultres se saisirent de la personne du baron des Adretz, et suiuant la charge que leur auoit donnée le sieur de Soubize pour faire entendre à tous les gentilshommes du pays qui s'y trouueroient, ils menèrent le dit baron prisonnier à Monsieur de Crussol, pour en faire justice telle que bon luy sembleroit, pour ce que peu de jours auparauant le dit sieur de Crussol auoit accepté la charge du pays de Daulphiné et de Languedoc, à l'instance et requeste de ceulx des dits pays.

Ayant esté le sieur de Soubize aduertý de l'heureux succès de la charge qu'il auoit donnée aux capitaines Mouvans et Cléry, pour la prinse du baron des Adretz, et de son partement de Valence, pour estre conduit à Monsieur de Crussol en Languedoc, il advisa de faire passer le capitaine Saint-Aulban en Daulphiné pour la grande part qu'il a au dit pays entre les gentilshommes et gens de guerre, et aussi pour estre affectionné seruiteur du sieur de Crussol, lequel auoit grand plaisir de l'auoir auprès de luy pour les services qu'il en pourroit tirer, n'ayant plus homme, estant le baron des Adretz pris, à qui les gentilshommes du pays de Daulphiné fussent plus contents d'obéir qu'à luy. Et pour cette cause le sieur de Soubize donna

au d. Saint-Aulban bonne escorte de cavallerie pour lui faire passer tous les passaiges suspects, lesquels il passa si heureusement qu'il n'y trouva aulcune rencontre.

Il faut noter que quand le sieur de Soubize enuoya au pays de Dombes pour recouurer des bledz, il commanda à ceulx qui y allèrent de nettoyer toutes les villes et chasteaux des garnisons que le duc de Nemours y auoit laissées, et mesmement celle de Treuolz qui estoient fort nuisibles à la ville de Lyon, comme dict est ; ce qui ne fut malaisé à faire, car incontinent qu'ils sceurent les gens qui estoient sortis de Lyon, tous sortirent et abandonnèrent ce qu'ils tenoient, et mesmes celle dud. Treuolz qui s'en alla toutte, excepté quarante hommes dont un d'entre eulx se fait chef, et entreprendrent de garder le chasteau, lequel toutes fois fut forcé par des gens de pied que le capitaine Moreau conduisait, par lesquels il fait bruler la porte, puis battre avec une couleuvrine une aultre porte de fer qui fermoit une grosse tour, en laquelle ils s'estoient retirés : laquelle ils gagnèrent par lad. porte. Et y avoit en lad. tour deux ou trois voulttes l'une sur l'autre, et montoient par une échelle sur la plus haulte voulte ; auquel lieu ils s'opiniastrent de telle sorte que quelque honneste composition qu'on leur offrit, ils ne se voulluren jamais rendre ; de sorte que ne les pouvant auoir aultrement, on fut contrainct de mettre un caeque ou deux de pouldre souz la première voulte, qui les fait toutes sautter et les soldats enseuelys dans les ruynes.

Pendant que ces choses se faisoient en Dombes et en Daulphiné, monsieur de Nemours pensant qu'il seroit aisé de surprendre la ville, veu le grand nombre de soldats qui en estoient sortis, manda au sieur de Saint-Chaumont qui auoit assemblé quelques compagnies du pays et grand nombre de communes que luy et l'evesque du Puy auoient levé, tant en Auuergne qu'en Foretz, qu'il allast essayer de prendre lad. ville avec escallades, et qu'il s'asseuroit que leur entreprise pourroit aisément reussir, veu le peu de gens qu'il y avoit dedans ; de quoy le sieur de Soubize fut incontinent aduerty, et de la nuit qu'ilz devoient venir, à quoy il pourveust aisément, veu les braues hommes qui la venoient assaillir, et mit des gardes sur les advenues, lesquels feurent descouertes par led. sieur de Saint-Chaumont et ses gens, qui fut cause qu'ils n'approchèrent jamais à cinq cents pas de la muraille.

Et ce voyant led. sieur de Nemours s'en vint loger à une heue près de Lyon, à un village nommé Saint Genys, et tenta de surprendre encore la ville par une escalade, espérant que aucuns de lad. ville, avec lesquels ils auoient intelligence se lèveroient à mesme instant, et fut commise ladite entreprise and. Brancaccio avec ses compagnies d'Italiens ; lesquels feurent assez mal conduits pour venir prendre une telle ville par une escalade, et arrivèrent demye-heure avant jour, ou enuiron, à une des portes du faulxbourg de St Just, lequel n'estoit point gardé, et n'y avoit aucuns soldatz ; seulement y demouroient les pauvres gens habitans dud. faulbourg, dont la plupart des maisons plus prochaines des boulevards que l'on a nouvellement faitz pour la deffence de lad. ville estoient desja ruynées et abattues. Et ayant posé une eschelle à la muraille, près de lad. porte, y entrèrent fort aisément, et les premiers qui feurent entrés vindrent rompre le verroul de la porte pour faire entrer les autres, de sorte que tous entrèrent dans led. faulbourg fort aisément. Eulx, qui estoient estrangers, et qui ne cognoissoient lad. ville de Lyon, estimans estre desja dedans, commencèrent à crier victoire. Le sieur de Soubize ayant eu l'alarme de cela, et craignant que soubz ombre faire l'alarme à St Just, ils eussent entrepris ailleurs, pourveust dilligemment d'envoyer tout à l'entour de lad. ville pour veoir si les capitaines et soldatz estoient au lieu à eulx députés pour se rendre aux alarmes. Et après avoir entendu que tout estoit bien, et qu'il n'y auoit nulle alarme en aultre costé qu'à St Just, s'y en alla, où il trouua que les ennemys estoient entrés dedans led. faulbourg, et saccageoient les maisons des pauvres gens y habitans ; et fit saillir bon nombre d'arquebuziers choisis soubz la charge des capitaines Blacons, Poyet, et Audiffroy, et aultres, lesquels les meirent en déroute, et en taillèrent en pièces jusques au nombre de quatre-vingt à cent, partie de ceulx qui voulurent faire teste et combattre, et l'autre partie de ceulx qui ne pouoient si bien fuir que les aultres. Voilà la première entreprise que fit le dit sieur duc de Nemours sur Lyon.

Ces choses ainsi heureusement succédées au sieur de Soubize, tant du costé de Dombes que Daulphiné, luy et ceulx de Lyon sentirent en cela une grande assistance de Dieu, car il sembla qu'il eust suscité le baron des Adretz à faire ce qu'il feit, pour donner loisir et moyen au sieur de Soubize d'avitailler lad. ville. Et pour



n'oublier rien de ce qui estoit affaire pour la conseruation d'icelle, le sieur de Soubize estimant que la guerre pourroit prendre plus long.traict quelle n'a faict, aduisa de trouuer moien de reconurer encore d'autres bledz, et enuoya deuers Monsieur de Savoie, lequel il scauoit auoir grand nécessité de sel en ses pays, et luy offrit du sel pour aultant vallant de bled ; à quoy monsieur de Savoie s'accorda fort volontiers, et tira encore par ce moien monsieur de Soubize deux mil charges de bled, et en eust tiré dauantage, n'eust esté que dans ces dits pays la cherté du bled y estoit fort grande.

Le dit sieur duc de Nemours se voyant frustré de ce qu'il auoit espéré du pays de Daulphiné, et voyant la ville de Lyon auitaillée, laquelle il espéroit au pis alier prendre par faulte de pain, avec tel ennuy et tourment d'esprit que l'on peust penser, partit de Daulphiné et s'en revint en son logis accoustumé de Saint Genys, en délibération d'employer toutes ses forces et astuces pour surprendre Lyon, ou par escalades ou par intelligences, ne se voyant assez fort pour l'entreprendre aultrement. Et de fait, bientost après qu'il y fust arrivé, il essaya une aultre escalade du costé de St Just et de Loyasse. Et daultre costé faisoit monter des batteaux par le Rosne pour faire descendre des gens de pied dans le pré d'Aisnay, pour ce que de ce costé là les tranchées et boullouars estoient fort basses et sans fossés. Et pensoit bien que s'il auoit moien de descendre des gens dans led. pré facilement, ils forceraient lesd. tranchées, mesmement assailant lad. ville par plusieurs endroits, et par mesme moien aduertist quelques ungs de ceulx de lad. ville, avec lesquels il auoit intelligence, de se luer soudain quilz entendoient les alarmes aux lieux ou ils seroient donnés.

Le sieur de Soubize fut aduertí de tout ce que dessus auaparaunt quilz le vouissent executer, et feit renforcer les gardes la nuit quilz debuoiert venir, jusques à y mettre la moitié de toutes les compagnies en garde; et l'autre moitié se tenoit preste en leurs quartiers pour se trouuer à la première alarme, chacun au lieu qu'il leur seroit ordonné. Dauantage ordonna le sieur de Soubize que toute la cavalerie fut en armes et à cheual pour faire la patrouille toute la nuit, pour empêcher que nul des traistres ne se peussent esleuer, et outre ce feit mettre bon nombre d'artillerie sur les remparts du costé d'Aisnay, et y ordonna trois cens hommes de pied avec commandement de les laisser descendre dans led. pré, sans les

y empêcher, jusques à ce qu'il y feust arriué; et enuoya des gens de cheual sur les aduenues pour estre aduertý de bonne heure, s'il en marchoit, qui fut cause que l'entreprinse ne réussit, car trois ou quatre cheuault qu'il auoit fait sortir du costé de la Guillotiére furent rencontrés d'une troupe de cauallerie que menoit le sieur de Lessin, frère du sieur de Maugiron, le long du bord du Rosne, près des bateaux qui portaient les gens de pied. Led. sieur de Lessin ayant rencontré ces trois ou quatre cheuault qui se sauluerent à la Guillotiére, pensa bien que leur entreprinse seroit descouuerte, et s'en retourna, faisant reculer arriere lesd. batteaux, et aussi qu'ils n'y eussent seen estre arrivés que le jour ne les eust descouverts.

Mais n'estant point aduertý de cela, le duc de Nemours lequel estoit avec le reste de son armée du costé de St Just et de Loyasse, ne laissa de faire donner l'escalade. Mais comme ses gens y montoient le jour les surprint, qui les garda de pouuoir planter les échelles. Bien y en vint-il quelques ungs jusques au pied des boulevards, crians à ceulx de la ville de Lyon qu'ils estoient traistres et qu'ils n'auoient pas tenu leur promesse, qui estoit comme l'on présu-moit pour ce que ceulx de leurs intelligences ne s'estoient peu esle-uer ne meetre ensemble comme ils auoient promis, à l'occasion de la cavallerie qui avoit esté toute la nuit par la ville, laquelle incontinent quilz commencèrent à se retirer, le sieur de Soubize fit sortir dehors pour les suivre à la queue, et prindrent prisonniers quelques soldatz, et goujatz, qui rapportèrent aud. sieur de Soubize que monsieur de Nemours estoit luy meme descendu à pied avec les échelles que l'on portait pour donner meilleure volonté à ses soldatz d'y monter.

Cette chose ainsi aduenue, monsieur de Nemours se retira encore en son logis de St Genys bien ennuyé d'auoir failly son entreprinse, et y demeura quelque temps sans rien entreprendre, mais toutes fois entretenant tousjours ses practiques dedans la ville, et tramant avec les seigneurs et capitaines qui estoient avec luy en son armée quelques moyens pour surprendre ladite ville.

(A suivre.)

## MÉMOIRE DE FRANÇOIS DE PELET, BARON DE SALGAS

SUIVI DE LETTRES ADRESSÉES A SA FEMME ET A M<sup>lle</sup> DE SAINT-VÉRAN  
(1703-1716).

La figure du baron de Salgas, ce forçat des galères du roi dont le sort émut les contemporains, est assez peu connue, malgré le récit d'Antoine Court et les très belles pages que lui a consacrées M. Nap. Peyrat. Récemment elle inspirait de nobles accents à un poète, M. Jonain. On n'a pas oublié le refrain du forçat :

Use-toi, mon corps, péris à la rame,  
Vers la liberté fais voguer mon âme!

Il y a deux phases dans la vie du baron : celle qui précéda sa captivité ne fut pas sans faiblesse. Protestant au fond du cœur, et sympathique aux *Enfants de Dieu*, on le vit pactiser avec les bourreaux de ses frères, et mendier la faveur d'un Julien, d'un Montrevel et d'un Bâville ! Ses ménagements ne lui servirent de rien. Une fois aux galères il parut un homme nouveau, et ses lettres, pleines de ferveur, sont d'un fidèle confesseur de la foi réformée. Il ne recouvra la liberté, en 1716, que pour aller mourir septuagénaire à Genève, où sa femme, Lucrèce de Brignac, et ses enfants l'avaient précédé. De ses trois frères, deux, Antoine et Hector, étaient morts dans les guerres de Louis XIV ; le troisième, Jacques, sorti de France à la révocation, mourut en 1698 à Berlin, colonel de cavalerie. Voir l'article de la *France Protestante*.

Les différentes pièces qui suivent sont empruntées à la Collection Court. Le mémoire relatif à l'arrestation du baron de Salgas a servi de base au récit de *l'Histoire des Camisards* (t. I, p. 392 et suiv.). Les lettres pour la première fois tirées de l'oubli sont un complément du *Journal des Galères*.

## COPIE DES MÉMOIRES DES MALHEURS DU SIEUR DE SALGAS,

*Tirée de l'original qui est écrit de sa propre main.*

Le onziesme de février de l'année 1703 qui estoit un dimanche, j'estois, dit-il, à ma chambre à lire<sup>1</sup> ; j'entendis sur les deux heures après midi un tambour dans ma cour. Je me mis à la fenêtre. Je vis le nommé Castanet à cheval avec quatre vingt hommes tous armés de

1. La scène se passe au château de Salgas, près de Vébron, arrondissement de Florac, Lozère.

fusils, épées et pistolets. Je leur demanday ce qu'ils vouloient. Le dit Castanet me répondit que je ne me contentay pas de n'aller point à leurs assemblées, que j'empeschois mes domestiques d'y aller, et qu'il falloit que j'y allasse, où qu'ils allaient sur l'heure me bruller. Je leur dis que je priois Dieu dans cette heure, que ce qu'ils vouloient de moy estoit contre les ordres du Roy et que cela causeroit des grosses affaires. Il me répondit qu'en servant Dieu on ne risquoit jamais rien, et là-dessus ses soldats prirent des gros tisons, rompirent ma première porte et la seconde qui est de fer ils l'avoient presque sortie des gonds. Je leur demanday s'il y avoit seureté pour moy et pour un petit enfant que j'y avois, que je voulois me faire tuer dans les fornaes. Ils me répondirent que si je faisois ouvrir, je n'avois rien à craindre, mais qu'autrement ils ne me répondoient de rien. Je pris le party de leur faire ouvrir, et ils tiurent parole, car ils ne prirent pas une arme, ayant deux fusils dans ma cuisine; mais ils m'emmenèrent, ayant quarante hommes devant et quarante derrière, et quand nous fusmes à la porte de l'église, il fit entrer quinze fusiliers devant moy et quinze derrière dont je fus environné pendant toute l'action; après quoy j'estois libre de m'en aller, si j'avois voulu; mais je restay deux heures volontèrement, voyant que puisque j'avois esté forcé à faire ce pas, il falloit prendre des précautions pour que ma maison ne fut pas brullée, car la semaine de devant ils avoient brullé cinq ou six chasteaux dans le voisinage; et c'est ce qui a fait tout mon crime, mon jugement ayant roulé uniquement sur ce seul article, et M. de Baille et les autres juges ayant jugé que puisque j'avois esté deux heures volontèrement, je voulois par là autoriser l'assemblée et faire sentir au peuple qu'ils pouvoient y aller. Dès que je fus de retour chez moy, je dépèchay un exprès à M. de Baille et luy fis un détail circonstancié de toute la force qu'on m'avoit faite. Il me répondit fort honnêtement que je devois avoir mis garde à ma maison et qu'à l'avenir je fusse plus aduisé.

Le treiziesme du mois de mars suivant, M. le maréchal de Montrevel fit venir à Nismes toute la noblesse auprès de luy pour leur donner ses ordres, et quand ce feut à mon tour de luy parler, il me fit entrer dans sa chambre. J'estois accompagné du marquis de Monfrin, sénéchal de Nismes. En entrant dans la chambre le dit maréchal vint à mon devant jusques à demy, et me dit d'un air riant qu'il ne connoissoit pas ma personne mais qu'il connoissoit mon nom ayant beaucoup

ouy parier de moy en entrant dans la province; que ces gens-là avoient esté peut estre bien de mes amys m'ayant emmené dans leur petite synagogue et renvoyé sans me faire du mal. Je lui respondis que c'avoit esté un bonheur pour moy, qu'il ne devoit pas en juger plus mal de mon zèle pour le service du Roy, que j'estois d'une famille qui seroit de génération en génération, que ma maison estoit tombée plusieurs fois en quenouille, tous les masles ayant esté tués; ayant aussy servy moy mesme et ayant perdu deux frères dans les dernières guerres; que s'il vouloit bien prendre la peine d'écrire à M. le maréchal de Noailles, il luy diroit qu'il estoit plus de mes amys que nul autre; que Monsieur <sup>1</sup> l'avoit beaucoup esté et M. de Baviille; qu'à la vérité en dernier lieu M. de Broglie ne l'estoit pour des raisons de famille, et que je le suppliois de l'estre de mesme. Il m'embrassa de deux costés dans le mesme temps et me dit qu'il le seroit plus que tous, mais qu'il vouloit que je restasse chez moy, qu'il me donneroit un ordre pour avoir dix hommes de garde chez moy lesquels me seroient fournis par la paroisse avec les armes, la poudre et balles. Je le priai de vouloir me dispenser de rester plus longtemps chez moy ne me fiant pas à mes propres paysans, mais que je le priai de trouver bon que je servisse auprès de luy, que je ne luy serois pas à charge, et que j'avois des bons chevaux. Il me dit qu'il vouloit que tous les gentils hommes fussent chez eux pour les y trouver quand il en auroit besoin, et que je n'en bougeasse pas que par ses ordres, et que mesme je n'allasse pas au devant de M. de Julien quand il passeroit; qu'il me permettoit de parler à ces gens-là et d'en retirer autant que je le pourrois avec leurs armes, et qu'ils n'auroient nul mal. Je lui présentois encore un placet pour lui demander la mesme grâce que je luy fis présenter par le marquis de Monfrin. Il le refusa. Il fallut donc me retirer avec mon ordre de dix hommes que je fis signifier au maire de la paroisse, et je partis d'auprès de luy très satisfait de ses honnestetés, et le sieur de Monfrin me dit qu'il avoit marqué une grosse estime pour moy.

Quelques jours après estre arrivé chez moy je retiray deux de ces gens avec leurs armes, et j'écrivis à M. le maréchal de Montrevel que je leur avois donné parole qu'il ne leur arriveroit aucun mal; que je croyois qu'il falloit la leur tenir pour en engager d'autres à

1. Est-ce une allusion au duc d'Orleans, frère du roi, mort en 1701, le père du futur régent?

se retirer; que si on les trompoit c'estoit le moyen de n'en avoir plus. Il me fit réponse et M. de Julien me fit tenir sa lettre. Il me marquoit que j'avais bien fait de retirer deux de ces gens, qu'il me prioit de me rendre à Nismes pour conférer avec moy de quelle manière il falloit leur tenir cette parole.

Il faut remarquer qu'il n'y avoit que quelques jours qu'un fils de M. de Salperieres avoit esté poignardé entre Anduze et Saint-Jean<sup>1</sup>. Je luy escrivis cet accident. Je luy marquay que comme c'estoit mon chemin je craignois de rencontrer quelqu'un de ces gens-là qui pourroient m'enlever ou me tuer, désarmer ou démonter, qu'ainsy je le priois de me dispenser de ce voyage. Mais comme M. de Julien estoit à portée de moy, qu'il trouvât bon que quand j'aurois à l'advertir de quelque chose, je m'adressasse au dit sieur de Julien qui luy feroit scavoir le tout. En mesme temps, je priay M. de Julien de vouloir appuyer ma demande, et c'est ce qui a fait ma perte auprès de M. de Montrevel, parce qu'ils estoient mal ensemble, quoiqu'ils véussent politiquement. Il faut remarquer que M. de Julien estoit entré quelque temps devant luy dans la province, avec un ordre de commander dans les Cévennes et Vivarez. M. de Montrevel crut donc que je déférois plus aux ordres de M. de Julien qu'aux siens, voyant que je demandois à recourir à lui. Il ne laissa pas de repondre à M. de Julien et de luy marquer qu'il approuvoit mes raisons, que je n'avois qu'à rester chez moy et continuer de retirer de ces gens-là avec leurs armes pour marques de leur soumission. M. de Julien me l'écrivit dans les mêmes termes. Me voylà donc, s'il sembloit, tranquille, et n'ayant rien à craindre.

Le dixiesme du mois de may suivant me disposant d'aller à la chasse, je vis un grand nombre de troupes de sept à huit cens hommes qui descendoient la colline. Si j'avois eu quelque chose à me reprocher j'avois le temps de monter à cheval et estre un quart de lieue éloigné; mais bien au contraire craignant qu'ils ne prissent le chemin du clocher, je fus jusques au pont qui est assez loin de chez moy. Je trouvay là M. de Préfossé que je cognoissois particulièrement, major-général de la petite armée de M. le maréchal de Montrevel, qui commandait un bataillon du régiment d'Hanau dont

1. Il s'agit ici de la mort de Cabiron, jeune gentilhomme de Gévaudan, fils d'un père nouveau converti, très zélé pour la foi catholique. Sur ce tragique événement, voy. Ant. Court, *Histoire des Camisards*, t. 1, p. 397.

je cognoissois tous les officiers. Il m'embrassa d'abord et me dit qu'il alloit à Florac. Je luy dis que ce ne seroit pas sans avoir pris le vin de l'étréié. Il s'en excusa. Je luy dis qu'il seroit le premier officier qui m'auroit refusé cette grace, que je ne le ferois pas languir, que je l'accompagnerois partout, et que peut estre ne luy serois-je pas inutile, croyant que le service du roy l'amenoit dans ce pays. Il se laissa persuader, et des qu'on eut servy à table, il exécuta son ordre avec les manières du monde les plus honnêtes. Je luy respondis que je ne sçavois pas ce que M. le maréchal avoit à me reprocher, qu'il n'y avoit pas longtems que je m'estois bien séparé de luy, qu'il n'y avoit que peu de jours que j'avois eu une de ses lettres, qu'il n'estoit pas nécessaire d'un si grand appareil, qu'il n'avoit qu'à m'escrire, et que j'aurois esté me remettre dans la prison qu'il m'auroit ordonné. Il me dit que ce n'estoit rien, mais que comme j'esteis un homme qualifié, c'estoit pour l'exemple, à quoy je respondis qu'il estoit facheux pour l'exemple d'estre la victime du país.

Il fallut partir et estre conduit au fort de Saint-Hippolyte. Il me dit en chemin que M. de Montrevel avoit esté irrité de ce que je n'avois pas obéi à sa lettre. Cela ne me fit pas de la peine estant persuadé que je n'aurois pas difficulté à me justifier. Le lendemain le lieutenant colonel du régiment de Menon qui le joignit avec 400 hommes, me dit la mesme chose, que c'estoit la lettre qui faisoit mon cas.

Je fus donc mis au fort de Saint Hippolyte où le gouverneur me prit une bourse de 186 louis et demy, et treize escus blancs, dont je n'ay jamais rien vu que dix louis. J'arrivay le samedy, et le lundy d'après messieurs de Montrevel et de Baviille y arrivèrent. Le mardy M. de Baviille vint au fort pour m'entendré. En l'abordant je luy dis que j'avois quelque espèce de honte de me trouver devant luy sous l'apparence d'un criminel, mais que comme j'avois l'honneur d'estre connu de luy depuis longtems, j'espérois que si on avoit voulu me noircir, il me laveroit. Il me dit qu'il souhaittoit de me trouver innocent, que si j'avois obéi à la lettre de M. de Montrevel, on ne vouloit que me parler, et que ce n'auroit esté rien; mais qu'à présent on avoit averti la cour, et qu'on ne pouvoit pas s'empêcher d'examiner mon affaire.

Il me demanda si je sçavois de quoi l'on m'accusoit; je luy dis

que non. Il me dit que c'estoit pour l'affaire de Castanet, à quoy je respondis que c'estoit une affaire forcée, comme il le scavoit très bien, de laquelle je m'estois justifié devant luy et M. le maréchal; que dans la situation ou estoient les affaires, s'ils m'avoient eru coupable, ils ne m'auroient pas laissé tranquille chez moy, dans le rang que je tenois, et qui plus est, quand il y auroit quelque chose d'irrégulier dans ma conduite, j'estois en droit de me servir de deux amnisties que le roy avoit donné depuis mon affaire. Il me dit que cela ne regardoit pas les gentilshommes.

Enfin il fallut prendre un fauteuil auprès de luy et répondre. J'ay comparu dix-huit fois devant luy, et ay esté confronté à vingt huit témoins qui tous ensemble n'ont pas trouvé de quoy fouëter un escolier; ma plus grande accensation étant celle d'avoir esté deux heures volontièrement avec eux par les raisons que j'ay dites cy-dessus.

Voilà sur quoy je fus mis aux fers, mes biens, ma maison au pillage, et un chasteau appelé Rousse, à une lieue de chez moy, razé jusques au fondement, dans lequel je n'ay jamais habité, ayant toujours esté tenu par un fermier; et ces gens-là y estans allés au nombre de 500 pour s'y assembler, après avoir trouvé la salle trop petite, ils furent s'assembler sur les masures du temple, et sur la volonté (*sic*) on a fait raser ma maison et fait payer la faute du rentier, ce qui n'a jamais esté pratiqué.

Enfin on ne m'a jamais accusé d'avoir pris les armes contre mon roy, d'en avoir fourni aux rebelles aussy bien que des vivres, de les avoir retirés chez moy, ny d'avoir esté parmi eux que ceste seule fois, y ayant esté forcé comme je l'ay dit cy-dessus, et il est bien certain que si l'on m'avait attendu à l'entrée d'un bois pour me tuer et m'ôter la bourse, on ne m'auroit pas fait plus d'injustice que de m'avoir condamné aux galères et confisqué mes biens. Et ce qui prouve l'injustice que l'on m'a faite et la légèreté de mon affaire, c'est que continuellement j'ay esté gardé à veue, lorsque j'ay esté sur la galère, par des sentinelles qui estoient nuit et jour devant moy, l'épée à la main, m'observant jusqu'au roulement des yeux, ce qui a duré trêze mois, ce qui a fait voir qu'on craignoit que je ne disse mon affaire, et que cela ne fist tort au commandant.

Mais une chose à laquelle on ne peut point répliquer, c'est que M. de Rouanas, capitaine de la galère où j'estois, me dit avoir reçu,



un mois avant que je fusse jugé, une lettre de M. le maréchal, dans laquelle il luy apprenoit qu'il m'envoyeroit sur sa galère. Il ne pouvoit pas sçavoir si je serois condamné à mort ou aux galères, ou si je serois absous, avant mon jugement; et ainsy rien de plus certain que l'on vouloit ma perte pour l'exemple. Eavoyer un gentilhomme qualifié sur les galères, luy confisquer ses biens, cela fait éclat et contient les autres; ainsy mon destin fut dabord resolu.

Voylà toute la pure vérité, ajoute-t-il, en conscience d'honnête hoimne et d'honneur, en substance. Si j'y ajoute ne y diminue, je prie le Seigneur qu'il augmente mes peines ou abrège mes jours.

(Collection Court. n<sup>o</sup> 13, vol. 2. f<sup>o</sup> 137..

*Extraits tirés des lettres de M. le baron de Salgas, confesseur,  
à sa femme<sup>1</sup>.*

I

4 août 1704.

Loué soit Dieu, ma bien chère femme, qui n'a pas mis ma prière en arrière, et qui veut bien me favoriser d'un moment pour vous donner de mes nouvelles après avoir couru les mers pendant 13 mois, et la nuit, et le jour, enserré dans de doubles chaînes, mangé de la vermine, sans jamais me déshabiller, et couché la moitié du corps dans l'eau. Tout cela, ma très chère femme, vous paraîtra un grand esclavage, et effectivement il l'est; mais je puis vous assurer que je ne le contoïis pour rien au prix de la contrainte que l'on m'a toujours fait de me priver d'avoir commerce avec vous, ma très chère femme. Si j'avois pu avoir cette consolation, je vous assure devant Dieu que le reste de mes peines auroit été léger pour moi, ayant toujours été gardé à vue et la nuit et le jour sans jamais avoir ouy dire que confusément que vous et mes enfants vous portiez bien, et je ne scavois pas si l'on me flattoit. Maintenant Dieu a voulu m'affliger d'une maladie qui m'a conduit dans l'hôpital, où je suis un peu plus tranquillement étant tombé entre les mains de gens d'honneur et de bien qui se sont fort attachés à moi et qui le font encore, étant dans la dernière foiblesse, mais hors de risques à présent, grâces au Seigneur.

Je ne doute pas, ma très chère femme, que mon innocence oppri-

1. Ces extraits sont tirés du même volume de la collection Court, n<sup>o</sup> 13, v. 1. 2. fol. 159 et suiv.

mée ne vous ayt beaucoup affligée, n'y ayant jamais eu de chretien plus injustement persécuté que moy. Mais enfin, ma chère femme, il faut vous consoler, parce que c'est Dieu qui me chastie, parce que je l'ay offensé par les considérations humaines, et c'est par là justement qu'il m'a abattu tout d'un coup et qu'il m'a fait voir que lorsque je croyois être quelque chose, je n'étois rien. S'il m'a affligé, il m'a accordé de grandes consolations, m'ayant accordé la patience qui est un grand don dans l'état déplorable où je suis. J'espère qu'il justifiera mon innocence du côté du monarque de la terre. Envers l'Eglise, je ne suis point coupable, et ma conduite a été si droite de ce côté là que si la passion n'avoit point dominé, on m'auroit remercié plutôt que de me punir. M. de Julien, commandant de la province, est un puissant ami, et je puis dire que la jalousie que l'on a eu de l'attachement que j'avois pour lui a fait une partie de mes malheurs.

Je ne sais comment vous êtes secourue et si l'on a soin de vous. Pour moi, si je n'avois pas été secouru par les bonnes âmes qui sent icy, il a n'y point de mes parents qui ayent daigné s'informer de moy depuis que je suis dans la captivité, qui est une chose honteuse et entièrement opposée au christianisme. Je craius que cela n'attire quelque malheur à nos enfants, qui ne sont cause de rien ; mais de voir un si bon père à la mendicité cela est pitoyable. Je ne demande que mon pain ordinaire, à estre deffendu du froid et du chaud, servir Dieu et aller mourir auprès de vous, si la chose étoit possible. Je ne puis pas vous en dire davantage dans la foiblesse où je suis et pour cela ne vous en diray je plus de longtemps.

## II

28 may 1706.

Il s'est passé, très chère femme, environ trois mois et demi sans avoir de vos nouvelles. Je me suis souvent redit ce passage que vous m'avez allégué : *Quand tu estois jeune, tu allois où tu voulois, etc...* Je me le suis appliqué à plus juste titre que vous, qui avez suivi vostre vocation volontairement. Je n'ay pas oublié aussy M. Lenfant<sup>1</sup> qui m'exhortoit de la part de mon frère à sortir ou à souffrir. Si j'ay

1. Le célèbre Jacques Lenfant, pasteur de l'Eglise française de Berlin.

été assez malheureux pour ne pas faire la chose de moy mesme, le bon Dieu qui ne m'avoit pas rejeté, a suppléé à mon défaut, en me jetant dans la souffrance et en me faisant la grâce de la supporter avec joie pour l'amour de luy et avec patience, ayant voulu se servir de ce moyen pour donner gloire à son nom, et me faire déclarer publiquement ce que mon cœur a toujours senti, mais que les considérations humaines me faisoient taire. Vous ne m'avez pas répondu sur ce que je suis destiné à la captivité pendant ma vie et qu'il n'y ait pas moyen de la finir. J'emploie tous vos amis et les miens en demandant de commuer ma peine et de me jeter dans quelque citadelle où je serois mieux qu'icy, qui est un lieu infect et composé de toutes sortes de gens. C'est une espèce de miracle que je jouisse de la santé que j'ay, estant enfermé dans une chambre d'où je ne sors jamais, où il y a souvent deux cens malades. Tout le monde a ici une couleur jaunâtre et je l'ay vive, d'une manière qu'on en est surpris, comme les enfants hébreux qui refusoient les viandes du roy et mangeoient les leurs, et dont les faces étoient plus belles. Ce Dieu de miséricorde me fait la grâce que si je suis dans l'esclavage, je n'ay nulle incommodité dans ma personne, ne m'étant jamais mieux porté.

Cette lettre vous sera rendue par M. Valette fils, qui a un père qui est dans l'esclavage comme moy, mais un véritable confesseur approuvé et estimé généralement et très utile à toute la société souffrante<sup>1</sup>. Quant à moy, je ne puis que m'en louer très fort, ce saint homme s'étant donné des soins extrêmes pour toutes les choses qui peuvent me faire plaisir et surtout pour avoir pratiqué une personne qui m'envoye une petite soupe tous les jours, sans quoy j'aurois bien été embarrassé. Si en reconnaissance de tous ces bienfaits vous pouvez, par vous ou par vos amis, rendre quelque bon office à M. son fils, vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement, et comptez que pour si grands qu'ils soient, ils ne pourront pas approcher de ce que je reçois du père.

Il est parti de cette ville une bonne et véritable chrétienne à laquelle j'ay aussy des obligations infinies, qui vous ira tous voir à la ville et à la campagne et m'en rapportera des nouvelles particulières. Je l'attends avec impatience... que je ne pourrai pas la voir<sup>2</sup>. Mais

1. On retrouve le nom de ce pieux forçat dans le *Journal des Galeres* (Z. II., t. XVIII, p. 198, 232, 277).

2. Quelques mots manquent dans le texte.

elle trouvera le moyen de me le faire savoir. Adieu, ma très chère femme, je vous embrasse un million de fois de toutes les forces de mon âme. Le bon Dieu veuille vous remplir de consolations célestes et terrestres.

## III

Sans date.

Je ne sais, ma très chère femme, si vous êtes plus heureuse que moy et si vous recevez de mes nouvelles. Pour moy, j'ay le malheur d'apprendre que deux de vos lettres sont venues jusques icy sans qu'elles soient venues jusques à moy, ce que je regarde pour une grande infortune qui ne contribue pas peu à aggraver ma peine, n'ayant de votre part, ma très chère femme, depuis cinq mois, qu'un billet !... quelles n'ayent souvent pleuré mon triste état, n'y en ayant pas assurément de plus lamentable. Ce qui me console, c'est de me sentir pur du côté du monde, et ne m'accusant que devant Dieu pour lequel je souffre avec toute la patience dont je suis capable. Je ne pourrois rien de moi-même si cette divine Providence ne me soutenoit. J'ai souvent ouï dans le fond de mon cœur qu'il me feroit voir combien je devrois souffrir pour son saint nom. Je l'éprouve tous les jours avec consolation, n'y ayant que le repos de la conscience qui fasse mon repos, car qui auroit cru qu'aimant le monde comme je faisois, que j'eusse supporté cette dure épreuve sans jamais murmurer ni marquer la moindre impatience. Ce même Dieu témoin de toutes mes actions scait que je ne mens pas. Rendez-lui vos très humbles actions de grâces, ma très chère femme, et demandez lui toujours pour moi son divin secours. C'est de lui que viennent toutes mes consolations, n'y ayant pas peut-être d'homme au monde plus négligé de ses parents que je le suis, moi qui étois un ami si plein d'ardeur. Car vous avez beau me dire qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu ; je ne pense pas qu'ils aient jamais écrit deux lignes pour moi, étant persuadé que celui qui est auprès de monseigneur de Vendôme pourroit tout ayant l'oreille entière de monseigneur. Je suis persuadé que M. de Julien ne m'a pas oublié. Ecrivez lui, ma très chère femme, et faites-lui écrire par toutes les personnes que vous connoîtrez avoir pouvoir auprès de luy. Dieu veut que nous ayons notre confiance en-

tière en luy. Mais il ne défend pas les moyens humains avec sa bénédiction.

Je n'ai pas de nouvelles de nos enfants; si vous en avez donnez m'en, mais particulièrement des vôtres auxquels je m'intéresse d'une tendresse qui n'a rien de commun, priant incessamment pour votre conservation, pour celle de ces chers gages de son amour, lui faisant journellement la même prière que David, que s'il a à continuer les chatiments sur notre famille, qu'ils tombent toujours sur moi, mais qu'il épargne cette pauvre brebis et les agneaux qui n'ont rien fait. Oui, ma chère épouse, pourvu que ce bon Dieu soit satisfait, je souhaite d'être la victime dans ce monde, pourvu qu'il veuille recueillir mon âme dans les vesseaux de vie et vous combler, et nos chers enfants, de ses plus précieuses bénédictions temporelles et spirituelles.

Je me porte assez bien, grâce au Seigneur. J'étois sujet, comme vous savez, à une migraine toutes les semaines, qui devoit me plus persécuter dans ce malheureux air infect et enfermé; je n'en ai jamais eu la moindre attaque non plus que d'une colique d'estomach, à laquelle vous savez que j'étois très sujet. Je n'en ai jamais eu, comme je l'attribue au grand régime de vie. Je ne crains que pour la vue, s'étant beaucoup affaiblie par les larmes que j'ai versé sur notre séparation, et par celles que je verse tous les jours en réfléchissant sur ma vie passée, pour laquelle je crie grâce incessamment à Dieu.

Adieu, ma très chère femme, j'ai un moment assez libre pour vous écrire. Je ne me lasserois pas si je voulois suivre mon penchant. Souvenez-vous toujours d'un époux qui est plus digne de vous dans la captivité que dans la liberté. J'espère que Dieu me fera la grâce de pouvoir un jour mieux vous le confirmer.

## IV

5 novembre 1706.

Je vous écrivis, ma très chère femme, le 28 du mois passé, quand je n'avois pas encore vu ni ouï parler de ce seigneur de considération qui désiroit me voir. Je vous apprends aujourd'hui que hier il m'a fait cet honneur accompagné d'un M. d'une grosse considération d'ici qui a beaucoup de pouvoir, et à qui ce seigneur a beaucoup re-

commandé mes intérêts, n'ayant rien à lui refuser, et ne pouvant pas douter qu'il n'exécute sa promesse autant qu'il le pourra dans les occasions. Remerciez bien de ma part, ma très chère femme, les personnes qui m'ont procuré la connaissance et l'appui d'un si parfait honnête homme, rempli de douceur et de bonne volonté. Il prit la peine de venir dans le coin que j'habite dans ce triste lieu. Je m'entretins une grosse heure avec lui, et je puis dire que sur de certaines choses que je lui dis, je le vis touché et frappé, tournant la tête de tems en tems, ne pouvant soutenir mon regard tant je le touchois de compassion, et après que j'eus parlé longtemps, ce M. qui étoit avec lui, dit : *Voilà qui est justement conforme à l'écrit que nous avons vu.* Je compris bien ce que cela vouloit dire, mais je ne fis semblant de rien. Il me dit qu'il falloit me donner patience jusques à la paix qui seroit dans moins de six mois et qu'inafailliblement je serois délivré. Je lui répondis que si je ne devois l'être que par la paix je me voyois éternisé dans mon malheur, que je la croyois infesable à cause du sujet qui la causoit, et à quoi on ne consentira pas. Effectivement je le crois aussi, à moins que Dieu n'y préside extraordinairement.

Il seroit trop long, ma très chère femme, de vous dire tout. Ce bon seigneur s'informa de tout; comment je vivois, et comme je couchois, jusques à ouvrir mon lit et le découvrir lui même. Il me dit après que lorsque vous m'eutes quitté, il avoit vu plusieurs lettres que je vous écrivois, et qu'il lui paroissoit que j'avois des sentiments catholiques. Je lui répondis que la douleur que j'avois de perdre ma femme que j'aimois et estimois, et le désir de la ravois me faisoit dire bien des choses que je ne sentoies pas; que je convenois que j'avois dissimulé comme bien d'autres et du nombre de ceux qui servent Dieu et les richesses, et que je voyois visiblement que Dieu m'avoit chatié par cet endroit, ce qui me faisoit supporter ma peine avec joye et patience. Il m'a beaucoup recommandé à M. de Montmort qui est porté, à ce qu'il m'a dit, à me faire plaisir. Je le priai de parler à M. le marquis de Roys, qui est lieutenant général de galères. Il me dit qu'il le feroit, mais que si je pouvois avoir des lettres de recommandation de madame la comtesse de Roys à M. de Ponchartrain, qui est le ministre et son gendre, et à Mme sa fille, que cela vaudroit beaucoup mieux. Je ne sais si elle est là où est votre belle sœur ou dans le voisinage; mais il faut que vous lui écriviez, ma très chère

femme, de faire agir tout ce qu'elle aura d'amis et d'amies pour que cette dame écrive fortement au ministre et à madame sa fille, et qu'elle demande qu'il me soit permis d'aller finir mes jours auprès de vous, en égard à mon âge et à la grande injustice que l'on m'a faite. On a été sur le point de me délivrer au commencement que je fus ici, et si les affaires avoient encore duré un mois, cela étoit fait, le roi s'étant fait lire mon mémoire deux fois, et ainsi si cela étoit sollicité par une personne de cette considération, et que le ministre s'intéresse, je ne doute pas que la chose ne réussisse. Je ne songe plus à me tirer d'ici pour être changé ailleurs, puisque vous me dites que je n'aurois peut être pas la liberté de recevoir de vos lettres. J'aurois mieux être dans une basse fosse avec cette consolation que libre et privé de la seule douceur qui peut m'arriver dans la vie, qui vous ai incessamment présente à mon esprit. La vue de ce seigneur est l'unique plaisir personnel que j'ai ressenti depuis que je suis dans ce triste état.

Adieu, ma très chère femme, je ne vous dis rien de nos enfants, n'en ayant pas de nouvelles. Les saintes bénédictions du ciel venillent vous environner. Au nom de Dieu envoyez moi si vous manquez de rien; c'est ma peine continue, et ainsi ne me flattez pas. Si je n'avois qu'une pistole, nous la partagerons; bien plus je souffrirois plutôt. Adieu encore, ma bien chère femme. Mille et mille embrassades tendres.

(La suite au prochain numéro.)

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### UEBER SLEIDAN'S LEBEN UND BRIEFWECHSEL

MIT EINEM FACSIMILE, VON BAUMGARTEN<sup>1</sup>.

Strassburg, Trübner, 1878, in-8° 118 p. — Prix : 2 marks 50 (3 fr. 15).

Jean Sleidan, né au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, élevé dans les universités de France et des Pays-Bas, eut deux ambitions : servir la cause de la Réforme dans la diplomatie, et en écrire l'histoire

1. Cet article est extrait de la *Revue critique* du 11 octobre 1879. Voy. l'étude sur Jean Sleidan (*Bull.*, t. XXII, p. 337).

politique et religieuse. Ses *Commentarii de statu religionis et reipublicæ Carolo V Cæsare*, furent, pendant deux siècles, le livre historique le plus célèbre de l'Allemagne et presque de l'Europe; tous les peuples le lurent traduit dans leur propre langue. Néanmoins la vie de Sleidan est très peu connue; ses biographes parlent de lui avec éloge, mais avec peu de détails et passablement d'erreurs; et Christian Karl am Ende, qui voulait écrire la vie de « l'immortel historien », n'a pu mener son œuvre à bonne fin.

Toutefois les anciennes biographies pouvaient déjà être complétées et corrigées au moyen de lettres de Sleidan publiées autrefois dans la *Brem-und Werdische Bibliothek*, et de nos jours dans les *Mémoires of Crammer* de Strype, dans les *State papers*, ou par Geiger dans les *Deutsche Forschungen* (t. X), etc. A ces lettres, M. Baumgarten, l'auteur de l'opuscule dont nous rendons compte, ajoute quatre-vingt-neuf lettres inédites trouvées par lui ou par ses amis. Les archives de Marbourg et de Weimar lui ont fourni des lettres échangées entre Sleidan et les princes de la ligue de Smalkalde; celles de Strasbourg, la correspondance de l'historien avec les magistrats de la ville qu'il représentait à Trente; la Hofbibliothek de Vienne, une très intéressante correspondance avec Caspar de Nidbruck, oncle de la femme de Sleidan. En tout, M. B. a formé une liste de cent cinquante-deux lettres, auxquelles il faut joindre un fragment historique envoyé par Sleidan au roi Edouard VI et retrouvé au British Museum; deux lettres découvertes dans les Mss. du Corpus Cristi College à Cambridge, enfin trois pièces publiées en appendice.

On trouve ces résultats minimes, si l'on songe que Sleidan correspondait activement avec les du Bellay, Jean et Jacques Sturm, les princes de la ligue de Smalkalde et leurs chanceliers, les hommes les plus célèbres de son temps, Luther, Mélanchthon, Calvin, Bucser, Marbach, lord Cecil, Crammer, etc. Toutes les lettres de Sleidan ne nous renseignent pas sur sa vie; dans la plupart, il raconte minutieusement les événements du jour et parle rarement de ses affaires. Dans ses préfaces il est également très sobre de détails personnels et les correspondances contemporaines le mentionnent rarement. La biographie de Sleidan présente donc, malgré les découvertes de M. B., des lacunes et des obscurités. L'année de sa naissance n'est pas fixée; le séjour qu'il fit, d'après les anciens biographes, à l'u-



niversité de Cologne, n'est ni prouvé ni contredit; on ne sait pas bien s'il fut ou non scolarque à Strasbourg. Aussi M. B. ne prétend-il donner ni une étude sur Sleidan, ni une biographie, mais un catalogue des lettres de Sleidan qu'il a réunies, en les faisant suivre d'indications biographiques qu'il expose en dix paragraphes inégaux, terminés par des appréciations sur la valeur historique de Sleidan et par un appel à de plus amples communications.

Un travail de ce genre échappe donc à la critique. M. B. se préoccupe avant tout de la biographie de Sleidan et laisse dans l'ombre son rôle diplomatique. Il ne fait que mentionner les négociations de Haguenau et de Ratisbonne, auxquelles Sleidan prit part, et celles qu'il dirigea en Angleterre ou à Trente. Tout en rectifiant les anciennes biographies, il montre surtout à quel moment Sleidan résolut d'écrire l'histoire de son temps, comment il s'en procura les moyens, comment et dans quelles circonstances il la composa. D'après des lettres inédites de Bucer au landgrave Philippe, il fixe l'installation de Sleidan à Strasbourg au printemps de 1544, et fait connaître les démarches réitérées auxquelles il dut sa nomination d'historiographe et d'interprète de la ligue de Smalkalde. Il retrace son activité et ses demandes de documents; puis, après la ruine de la ligue, ses sollicitations pour obtenir, grâce à l'appui de Bucer et de Lord Cecil, une pension d'Edouard VI. En 1552, Strasbourg prend Sleidan à son service pour quatre ans avec 150 florins de traitement. On le voit alors redoubler de travail et d'activité, écrire à la fois les événements passés et ceux dont il est témoin, résister aux plus cruels malheurs (mort de sa femme<sup>1</sup>, mort de son protecteur Jacques Sturm en octobre 1554, deuils aggravés par ses embarras pécuniaires). L'impression de ses commentaires, poursuivie malgré bien des luttes et contre l'avis de Vergerio et du duc de Wurtemberg, soulève les colères; enfin, Sleidan, que personne ne veut désormais prendre à son service, meurt de la peste en 1556.

M. B. éprouve une très vive sympathie pour Sleidan; il parle avec enthousiasme de ses talents; aussi est-il porté aux exagérations<sup>2</sup>.

1. En 1553, date rectifiée d'après les lettres de C. de Nidbruck.

2 C'est ainsi qu'il voit dans une lettre de Sleidan à Rutger Rescius (1530) la sûreté de jugement du futur diplomate, parce que Sleidan prévoit l'opposition de l'empereur à la Réforme; mais il était naturel de la prévoir, et la lettre porte la marque d'une époque agitée et pleine d'ardeur pour la lutte. Ailleurs M. B. prétend que Sleidan dut vendre sa bibliothèque (fragment d'une lettre de Sleidan sur la mort de sa femme); cette assertion nous paraît risquée.

Pourtant il apprécie avec justesse le caractère et l'œuvre historique de Sleidan ; il a raison de dire qu'on ne pourra pas de longtemps se passer de ses *Commentaires* pour étudier l'histoire de la Réforme. Nous constaterons aussi avec plaisir que M. Baumgarten ne partage pas les sentiments de Bartold et qu'il ne reproche à Sleidan ni d'avoir été à l'école de la diplomatie française, ni d'avoir servi le parti qui voulait l'alliance de la France avec les princes de la ligue de Smalkalde.

G. BOURGEOIS.

### ÉTUDES CONTEMPORAINES

PAR E. DE PRESSENSÉ.

1 vol. in-12.

Le titre de ce volume semble l'exclure d'un recueil uniquement consacré à l'histoire du passé. Mais parmi les remarquables études dont il se compose, il en est trois qui ont un intérêt spécial pour le protestantisme français : *Adolphe Monod*, *Édouard Verny*, *Alexandre Vinet*. Notre société s'honore de compter les deux premiers parmi ses membres fondateurs. La gloire ou la célébrité qui s'attache à leur nom est donc une part de notre héritage.

La vie d'Adolphe Monod n'a pas encore été retracée, même sommairement : « Nous avons l'espoir, écrit M. de Pressensé, que la famille du grand prédicateur, qui a tant fait pour la publication de ses œuvres, nous donnera la biographie complète à laquelle ses admirateurs ont droit. Les éléments de cette étude biographique sont empruntés d'abord aux écrits d'Adolphe Monod. Avec un tel prédicateur, un tel apôtre, la parole, c'est l'homme même, tant elle exprime avec sincérité sa vie morale. Ses manuscrits permettent de saisir sur le vif sa pensée première, son inspiration, ses tâtonnements et même ses prières. Quelques publications, devenues introuvables aujourd'hui, telles que ses discours de rentrée à la faculté de théologie de Montauban, et quelques brochures d'occasion nous ont fourni des renseignements précieux. J'ai enfin largement puisé dans mes souvenirs personnels, car j'ai eu le privilège de connaître Adolphe Monod dès mes jeunes années et d'être plus tard honoré de son amitié. Je le revois tantôt dans le cercle intime de la famille et

de l'amitié, avec son expression de touchante bonté et de réserve silencieuse; tantôt dans la chaire du prédicateur tout illuminée des éclairs de sa vive éloquence, ou dans celle du professeur, avec ce doux rayonnement d'un maître plein d'une tendre sollicitude pour ses disciples. Il m'apparaît enfin sur son lit de mort, alors que la souffrance mettait son sceau d'achèvement sur son front pâli. »

Édouard Verny paraît, à bien des égards, comme le contraste d'Adolphe Monod. L'ancien avocat de Colmar, devenu pasteur de l'église luthérienne, a traversé, sans faiblir, les luttes les plus redoutables de la pensée. L'éloquence de la chaire semblait pour lui la continuation de celle du barreau, agrandie et purifiée par son objet. Le volume de sermons publié par sa famille fait revivre le penseur et le prédicateur. « Mais nul document écrit ne peut rendre cette nature abondante, généreuse, débordant de sève, et qui ne se livrait tout entière que dans de libres entretiens. La conversation, avec sa franchise d'allure, offrait seule à cet esprit toujours prime-sautier jusque dans la culture la plus variée, un instrument assez souple pour se révéler tout entier... Verny unissait au plus haut degré l'enthousiasme à la verve spirituelle. Ses yeux se mouillaient facilement sous l'influence d'une émotion puissante, après qu'il avait parlé en traits heureux et brillants, parfois même acérés d'une mordante ironie. Certainement, s'il n'a pas davantage écrit, c'est qu'il ne pouvait s'égalier lui-même la plume à la main<sup>1</sup>. En chaire, il avait besoin d'arrêter exactement la forme de son discours, précisément à cause de cette habitude d'une improvisation rapide, capricieuse, véhémence dans la conversation quotidienne. Il lui fallait endiguer sévèrement ces flots toujours prêts à bouillonner. Ainsi donc la meilleure partie de Verny nous échappera toujours. L'urne pieuse qui nous est offerte aujourd'hui ne renferme que la cendre refroidie de sa puissante organisation intellectuelle. « Tandis qu'Adolphe Monod s'est lentement éteint sur un lit d'agonie comme illuminé des splendeurs d'un dernier ministère, celui de la souffrance, Édouard Verny est tombé, pour ainsi dire, foudroyé dans la chaire de Strasbourg, au moment où il retraçait en termes magnifiques les

1. Je me rappelle avoir assisté, en 1852, à une séance de notre Société d'histoire, sans autre titre que l'intérêt que je prenais à ses premiers travaux. M. Verny était présent, et je n'oublierai jamais la verve spirituelle et la critique incisive qu'il portait dans les délibérations. A côté de lui siégeait l'aimable et savant Christian Bartholmèss. De tels hommes ne se remplacent pas !

caractères de l'Église, sainte société des âmes unies par cet esprit de foi et d'amour « qui nous fait saisir le royaume de Dieu sur la terre, dans l'abaissement, dans le dénuement, dans l'oppression peut-être; mais certainement au ciel, dans la gloire infiniment excellente et l'éternelle béatitude de Jésus-Christ. »

Nous remercions M. E. de Pressensé d'avoir éloquemment évoqué des souvenirs qui nous sont chers. Il appartenait au brillant historien de l'Église dans les trois premiers siècles, de nous montrer sa féconde vitalité à travers les âges et de rappeler les titres du protestantisme contemporain à la gloire que ses plus nobles représentants ont si peu cherchée. L'étude sur Vinet est digne de son éminent disciple, de celui qui a le plus contribué à populariser les leçons d'un maître vénéré. Il est superflu de recommander un livre qu'animé le souffle le plus généreux, et qui trouve son unité dans le spiritualisme chrétien dont toutes ses pages sont pénétrées.

J. B.

## CORRESPONDANCE

### QUELQUES RECTIFICATIONS

Nîmes, 6 janvier 1880.

CHER MONSIEUR,

Je n'ai pu lire qu'aujourd'hui le dernier numéro du *Bulletin*. Il n'est peut-être pas trop tard pour que je rectifie une légère erreur commise par l'honorable M. A. Arnaud dans son intéressante étude historique: *La jeunesse des trois fils de Paul Rabaut*.

Le savant historien dit à la page 536: « Nous ne terminerons pas cette notice sans faire connaître encore deux faits inédits relatifs à Saint-Étienne: Le premier, c'est qu'il est l'auteur du *Manuel des malades ou recueil de lectures édifiantes à l'usage des malades, des vieillards et des infirmes*, etc. »

Or, ce fait n'est pas précisément inédit. Je l'ai signalé le premier, il y a plus de dix ans, dans le *Bulletin* même, t. XVIII, p. 341, en publiant une lettre de Pemaret à Olivier-Desmont, datée de Ganges, 2 may 73, et que nous avons dans nos archives consistoriales de Nîmes. Le pasteur cévenol écrivait à son collègue, alors à Bordeaux: « M. de Saint-Étienne a donné depuis peu un *Manuel pour les malades*, qui fait honneur à sa piété. » Et je mettais en note: « *La France protestante* n'indique pas ce *Manuel pour les malades* parmi les ouvrages de Rabaut Saint-Étienne. »

Puisque je tiens la plume, laissez-moi préciser la date de l'arrivée à Lausanne de ce fils aîné de Paul Rabaut, Jean-Paul, dit Saint-Étienne. Ce fut dans la première quinzaine d'octobre 1749. Il avait donc cinq ans et onze mois, puisqu'il était né le 14 novembre 1743. Voici ce que le père lui-même écrivait à Antoine Court, à la date du 3 octobre 1749: « Je vous donne avis comme mon fils est parti pour votre ville avec M. Fores, en sorte qu'ils arriveront à G[enève] après demain au soir, s'il plaît au Seigneur. Après avoir séjourné quelques jours dans la dite ville, ils partiront pour L[ausanne]. Et comme M. Fores s'est chargé de lui enseigner le latin et de le perfectionner dans la géographie, ils prendront chambre ensemble, afin que l'enfant soit sous ses yeux et qu'il puisse lui donner des leçons avec moins de peine. »

Déjà depuis plus d'un an, Paul Rabaut pensait à envoyer son fils aîné à Lausanne. Il voulait l'arracher à la vie de périls incessants qui était la sienne, et lui assurer en même temps le bienfait d'une sérieuse instruction classique. Le 1<sup>er</sup> février 1748 il écrivait à son ami: « Je ne sais si vous approuvés le projet que j'ai formé d'amener mon aîné l'été prochain à Lauz. Il aura cinq ans et demi; il lit déjà couramment et commence à apprendre la géographie des enfants. »

Antoine Court conseilla d'attendre encore quelque temps: l'enfant était trop jeune. Le projet ne fut réalisé que dans l'automne de 1749. Nous voyons par une lettre de Rabaut du 4 février 1750, que « le petit mirmidon », comme l'appelait quelquefois son père, prenait ses repas chez Antoine Court et était logé dans une chambre du voisinage. Le premier précepteur n'avait pu continuer à donner des leçons, et c'était le fils de Court, qui sera le célèbre Court de Gebelin, qui était chargé de ce soin.

L'enfant payait 10 livres par mois pour sa pension alimentaire.

Paul Rabaut écrit, le 16 novembre 1751, à son ami qu'il voudrait bien mettre ses deux autres fils à Lausanne, mais que ses ressources s'y opposent. Le plus jeune, du reste, Pierre-Antoine, qui s'appellera *Dupuis*, n'avait que cinq ans et dix mois, puisqu'il était né le 19 janvier 1746 (et non en 1745, comme on le croit généralement).

Je dois à M. Charles Sagnier la copie des baptêmes des enfants de Paul Rabaut, et à M. Armand Picheral-Dardier les extraits de lettres du pasteur de Nîmes tirés des *Papiers Court* qui sont à la bibliothèque publique de Genève; je suis heureux de les remercier de leur obligeance.

CHARLES DARDIER.

N. B. Nous sommes heureux à notre tour de corriger une erreur dans le *Bulletin* de l'an dernier, p. 528. C'est à la plume élégante de M<sup>me</sup> Picheral-Dardier qu'est due la traduction de la brochure de M. Henri Tollin: *Michel Servet, Portrait-caractère*, sur laquelle nous aurons à revenir prochainement. (Red.)

## VARIÉTÉS

---

### PRÉFACE D'UNE HISTOIRE DES ALBIGEOIS.

Nous avons inséré dans le *Bulletin* de l'an dernier (p. 50) un fort beau chapitre de l'ouvrage que va publier M. Nap. Peyrat. Nous pouvons aujourd'hui offrir à nos lecteurs les prémices de la préface où il prélude, en vrai descendant des Albigeois et de leurs poétiques traditions, aux sévères travaux de l'histoire par des pages dignes des troubadours et du grand passé languedocien. Un sentiment de juste réserve nous interdit de reproduire en entier un morceau dédié au président de la Société de l'histoire du protestantisme français. C'est le digne portique d'un monument grandiose. On en jugera par le fragment qui suit :

J'écris l'histoire des Albigeois qui, pour leur Christ et leur patrie, soutinrent, au moyen âge, une lutte tragique, contre Rome, les rois de France et les croisades de l'Europe. Toulouse était leur métropole, les Pyrénées leurs forteresses sauvages, les plaines du Midi leurs vastes champs de bataille. Dans ce cirque immense des Cévennes et de la Méditerranée, des Alpes et de l'Océan, sous les bannières de l'Agneau et du Lion, combattirent, dans une mêlée horrible de vingt ans, deux millions d'hommes. Là succombèrent des rois, des princes, des capitaines, les chefs féroces de la Croix et les héros magnanimes du céleste Amour. Là périrent dans le sang, avec la justice et la liberté, l'antique nationalité cantabre, la jeune civilisation romane, la double renaissance évangélique de l'Occident. Ce fut comme la ruine d'un monde. Qui souleva toutes ces tempêtes ? La théocratie romaine.

Mais voyez ce fantôme qui vient s'asseoir sur votre seuil en gémissant. L'Église johannite d'Aquitaine implore aujourd'hui l'hospitalité de l'Église réformée de France. Elle sort des sépulcres pour vous raconter ses origines, ses guerres, ses douleurs, son martyre.

Votre Société forme comme un synode permanent, un aréopage religieux de l'histoire. Accueillez pieusement cette noble et sainte veuve. Elle n'est pas notre mère, mais sa sœur d'Orient. Elle vient de Pathmos et des sept Églises d'Asie. Elle est la fille de

l'Apôtre bien-aimé et l'épouse mystique du Paraclet. Consolatrice, elle ne veut pas être consolée, non plus que la Rachel d'Hérode. Ses enfants ont été égorgés; elle n'a plus de descendants sur la terre. A-t-elle seulement un tombeau? Écoutez son gémissent héroïque. Nulle voix plus pathétique n'a été entendue depuis les lamentations qui retentirent en Rama. Les pleurs et la flamme ont éteint ses yeux; le bûcher a dévoré sa chair; on lui a arraché la langue; elle a perdu la mémoire, elle n'est plus qu'une ombre. Je suis la voix de cette ombre et le rhapsode de ce fantôme.

## SÉANCES DU COMITÉ

### EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX

*Séance du 11 novembre 1879*

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE SCHICKLER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin.

*Bulletin.* Le n° du 15 octobre a été expédié à tous les pasteurs de France. Le secrétaire exprime à cette occasion le regret que la proposition qu'il fit l'an dernier, d'une commission instituée chaque année pour préparer le *Bulletin* d'octobre, n'ait pas encore été mise en pratique. Le n° d'octobre a une importance exceptionnelle et doit être une œuvre collective. M. le président s'associe à ce vœu, et M. Martin croit un vote nécessaire. Il y est procédé sur-le-champ.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé : qu'une commission sera désignée chaque année pour la préparation du cahier du *Bulletin* qui précède la fête de la Réformation. La nomination des membres de cette commission est remise à la séance de décembre prochain.

Après avoir donné quelques détails sur le *Bulletin* de novembre, où il regrette de n'avoir pu insérer quelques pages de la leçon de M. Viguié sur la prédication réformée au XVI<sup>e</sup> siècle, le secrétaire rend compte des recherches qu'il a faites et des documents qu'il a recueillis dans un récent voyage à Genève.

La collection Court a été le théâtre de ses explorations. Entr'autres documents précieux, il signale une correspondance inédite du baron de Salgas, forçat des galères royales, dont quelques fragments lus au comité produisent une vive impression.

Il a reçu de M. le pasteur Vielle d'Anduze plusieurs documents très

importants provenant de la succession de M. le pasteur Fraissinet. On y remarque une liste des gentilshommes nouveaux convertis des diocèses de Montpellier, Nîmes, Alais, Uzès, etc., qui offre le plus grand intérêt au point de vue historique. Le même pasteur possède un très précieux registre de l'Église de Lasalle, de 1561 à 1683 (baptêmes, mariages, décès) avec listes des anciens.

M<sup>me</sup> Jalaguier-Meynier lui a offert, avec plusieurs brochures relatives à l'histoire de Nîmes, une poésie assez curieuse, car elle est un essai plus ou moins heureux pour refaire la complainte du désert consacrée à Antoine Teissier, dit Lafage, martyrisé à Montpellier en 1754. La poésie en question, dont on ignore l'auteur, est de 1757.

A propos du *Bulletin*, M. Ch. Frossard annonce une article bibliographique plus complet que celui qu'il rédigea, il y a plus de vingt ans, sur les diverses éditions du martyrologe de Crespin et sur les traductions dont cet ouvrage a été l'objet.

*Bibliothèque* : Reçu : de M. Douen le 2<sup>e</sup> volume de son important ouvrage sur Clément Marot; les Sermons de M. le pasteur Hamelle; de M. Anzière une petite bible hébraïque. La suite des délibérations de l'Église libre d'Écosse; le Bulletin des sociétés historiques de Pau et de Genève. De M. le pasteur Broussoux, par M. W. Martin, d'intéressants papiers dont il sera fait usage dans le *Bulletin*; de M. Read la déclaration de 1724 et diverses pièces relatives à l'histoire religieuse du XVIII<sup>e</sup> siècle.

M. Henry Baird, de New-York, offre les deux premiers volumes d'une histoire des huguenots au XVI<sup>e</sup> siècle, fruit de savantes études, et où notre société est citée avec honneur.

On doit à M. Alfred André une fort belle photographie d'un portrait de Th. de Bèze par Porbus.

M. le président mentionne, avec le regret de ne pouvoir en nommer l'auteur, un don anonyme de 10 000 francs adressé de Genève à la nouvelle édition de la *France protestante*. Quelques exemplaires gratuits, c'est tout ce que l'on demande en retour.

*Correspondance*. La fête de la Réformation nous a déjà valu quelques lettres sympathiques accompagnées de collectes.

M. le pasteur Weiss demande si, à la connaissance du comité, quelqu'un s'occupe de la réimpression des synodes d'Aymon.

M. J. Wickam renouvelle sa proposition relative à la formation de musées cantonaux intéressants pour l'histoire.

On communique une lettre relative à l'hôpital français de Londres, fondation magnifique qui ne répond guère à sa destination primitive. Le texte en est remis à M. Read pour une insertion possible dans le *Bulletin*.



Buste de Coligny. Un photographe de Batignolles présente un spécimen dont la réalisation en plâtre exigerait une dépense de 600 francs. Le comité ne peut en faire l'avance.

Le secrétaire énumère diverses communications qu'il a reçues. La plus importante est celle d'une copie des anciens registres de l'Église de Châtillon-sur-Loing faite avec beaucoup de soin par M. Doinel, archiviste du Loiret.

M. Raoul de Cazenove envoie un très curieux ouvrage édité d'après le texte original fort rare : *Les criées faites en la cité de Genève l'an 1560*. Une savante introduction, dont le secrétaire lit une page, donne un nouveau prix à cette édition.

M. le pasteur Vaurigaud annonce une histoire de l'Église réformée de Nantes dont il est l'auteur, comme devant paraître prochainement.

M. Anquez s'informe au sujet de textes authentiques sur les indulgences. Le secrétaire lui a communiqué la récente publication de M. Dupin de Saint-André sur les taxes de la pénitencerie.

M. Ch. Frossard, qui possède l'édition originale de 1520, regrette qu'elle n'ait pas été intégralement reproduite.

Séance levée à 5 h. 14.

## NÉCROLOGIE

### M. OSCAR MEURICOFFRE.

M. Th. Roller, ancien pasteur en Italie, écrivait au *Christianisme* du 30 janvier dernier :

« Beaucoup de vos lecteurs ont connu un homme distingué qui vient de mourir à Naples, et de qui les belles qualités fécondées par la foi, méritent une mention publique. M. Oscar Meuricoffre, consul général de Suisse, occupait dans cette ville une position aussi haute au point de vue chrétien qu'au point de vue social. Élève du regretté pasteur Valette, il avait pris à tâche le grave problème du salut, et prouvait sa foi par ses œuvres. Caractère fort, de vigoureuse trempe, il tranchait dans le vif des questions humanitaires, consacrant sa pénétrante intelligence, son cœur sympathique, sa grande fortune, aux entreprises qu'il jugeait utiles, soit pour la Suisse qu'il représentait, soit pour l'Italie où il vivait... Sa mort est un deuil public à Naples. »

Je suis de ceux qui ont eu le privilège d'y connaître, il y a bien des années, M. Oscar Meuricoffre, et son souvenir m'était demeuré singulière-

ment cher. Avec quel intérêt ne suivait-il pas mes recherches sur la Réforme en Italie, à une époque où elles n'étaient rien moins que faciles, et comme il m'était doux de me reposer le soir des fatigues, parfois des mécomptes de la journée, dans le cercle le plus charmant et le plus sympathique! Plus tard il voulut bien reporter sur notre *Bulletin* l'intérêt qu'il avait toujours pris à ces nobles études, et nos publications trouvaient en lui un juge éclairé. Aussi nous associons-nous au deuil de sa famille, de ses compatriotes et de la grande cité qui était devenue sa patrie adoptive. Si la Réforme a compté dans le passé d'illustres témoins en Italie, elle n'a pas eu, de nos jours, de plus généreux représentant que ce protestant Saint-Gallois fixé à Naples, et y exerçant le patriarcat de libéralisme et de vertu qui semblait pour lui une tradition domestique. M. Oscar Meuricoffre a su traverser avec dignité des temps difficiles. Il a mis le protestantisme en honneur dans la ville de saint Janvier. Le protestantisme reconnaissant dépose une couronne sur la tombe de ce juste qui réalisa, dans toutes les sphères de son activité, la belle devise : *Transiit benefaciendo!*

N'était-ce pas celle du membre éminent que pleure l'Église réformée de Paris, et auquel les journaux de toute opinion ont rendu un si touchant hommage ? (Voy. les *Débats* du 10 janvier 1880.) On a dit avec vérité de M. Félix Vernes : « Il est impossible d'être un plus parfait homme de bien ! » La Société de l'instruction primaire, la Colonie de Sainte-Foy, porteront longtemps le deuil du président qui leur consacrait le meilleur de sa vie, et dont l'inépuisable charité, connue de Dieu seul, s'exerçait sur les infortunes rapprochées comme sur les lointaines victimes de la guerre d'Orient. Félix Vernes, Oscar Meuricoffre, deux noms qui demeurent unis dans les respects de ceux pour lesquels les grandes inspirations, ainsi que les grandes pensées, viennent du cœur !

J. B.

---

\* *Le Gérant* : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

LE DUC DE ROHAN ET LA BOURGEOISIE PROTESTANTE

DE 1622 A 1625 <sup>1</sup>

Après la conclusion de la paix, Rohan, dans le but évident de se tenir en relations constantes avec les villes protestantes du midi, s'établit à Castres, centre principal des églises réformées du haut Languedoc. Parmi les nombreux amis dont il s'y vit entouré, aucun peut-être ne lui était plus cher qu'un jeune homme de vingt et quelques années, Jean Bouffard de Madiane. Issu d'une famille noble qui avait chaudement embrassé la Réforme dès son introduction à Castres, Madiane avait été dans la dernière guerre un des plus fermes appuis de Rohan, comme premier consul de Castres d'abord, puis à l'armée comme chef d'une compagnie. Leurs rapports restèrent intimes après la paix; c'est donc un témoin oculaire qui donne de la vie de Rohan à Castres la description suivante : « Le duc de Rohan commença de mener une douce et tranquille vie, éloignée de tout embarras et intrigue. Sa maison était exempte de désordre pour le jeu, la débauche et tous autres vices qu'on

1. Voy. le dernier numéro du *Bulletin*, p. 49.

voit familiers chez les grands; sa table fort frugale, ses autres dépenses très modérées en tout genre de luxe, estant un exemple de sobriété pour son manger, et paroissant comme insensible pour les femmes; affable, familier et accessible, jouant très peu et rarement, faisait exercice aux beaux jours au jeu de mail, à courre la bague et à monter à cheval, ayant toujours quelque jeune poulain, qu'il dressait bien, même avec succès; s'appliquant sans affectation à la lecture de Plutarque et des Commentaires de César, au surplus n'ayant pas grande connaissance des lettres; assidu aux exercices de piété, sans hypocrisie, fort retenu en ses passions, modéré en ses ressentiments, exempt de tous jurements, discret et civil en toute manière. — Par toutes ces bonnes et belles qualités il avait gagné le cœur de tout le monde dedans Castres et dehors au voisinage, jusqu'à ses ennemis entre ceux qu'il avait esté obligé de fascher quelques fois pour la rencontre des affaires<sup>1</sup>. »

Il n'est guère vraisemblable que Rohan, qui avait fait l'âpre expérience des embarras et des déboires attachés à la position d'un chef de faction, et qui était encore en butte dans son propre parti à des accusations mensongères<sup>2</sup>, fût fort disposé à échanger le calme de sa vie à Castres contre les hasards d'une nouvelle guerre de religion. Il veillait lui-même à l'exécution scrupuleuse des engagements imposés aux réformés par la paix de Montpellier, et il paraît avoir compté sur la réciprocité de la part de la cour. Celle-ci, en effet, était divisée, quant à la question protestante, en deux partis, et Rohan espérait, dit-il dans ses *Mémoires*, que le courant favorable aux huguenots prévaudrait après la paix. Il fut trompé dans son attente. L'influence catholique demeura prépondérante dans les conseils du roi, et les huguenots se virent exposés à de nouvelles persécutions. Les autorités commirent de nombreuses infractions au traité<sup>3</sup>, et leur manière d'agir, à l'égard surtout de Montpel

1. *Mémoires* de Madiane.

2. Discours sur les raisons de la paix faite devant Montpellier, 1624. *Mémoires* du duc de Rohan.

3. Voy. à ce sujet d'intéressants détails dans Anquez, *un Nouveau chapitre*, p. 41-49.

lier et de la Rochelle, était bien faite pour alarmer les protestants.

Il avait été stipulé que le roi ferait son entrée à Montpellier avec une escorte militaire, mais qu'aussitôt après ses troupes évacueraient la ville et n'auraient, pas plus que par le passé, le droit d'y tenir garnison. Malgré cette clause, Louis y laissa deux régiments. Rohan s'étant rendu à Montpellier à cette occasion, le commandant Valençay le fit arrêter et profita de sa captivité pour amener par la violence un bouleversement complet des institutions municipales. Au lieu que jusque-là les consuls étaient élus parmi les réformés, il fut arrêté que désormais ils seraient composés moitié de catholiques, moitié de protestants. En même temps une citadelle royale fut élevée dans la ville. Rohan fut bientôt remis en liberté ; mais cette cité considérable, située au cœur de la région protestante, était à jamais perdue pour les huguenots, perte irréparable, surtout au point de vue militaire.

Non moins alarmante était la conduite tenue à l'égard de la Rochelle, fière et libre cité, centre du protestantisme dans l'ouest. Pendant la guerre, l'armée royale avait élevé sous les murs de la ville un ouvrage fortifié nommé le fort Louis. D'après une clause du traité de paix ce fort devait être rasé. Malgré cela, son commandant, Arnaud, ne cessa point de le faire agrandir et fortifier. Toutes les protestations des habitants furent vaines, et le fort Louis se dressa bientôt si formidable aux portes mêmes de la Rochelle, qu'on disait : « Il faut que la Rochelle prenne le fort Louis, ou que le fort Louis prenne la Rochelle<sup>1</sup>. »

Sous les apparences d'une paix profonde se cachait ainsi une lutte obstinée entre le pouvoir royal et les réformés, lutte où ceux-ci étaient bien plus désarmés que dans une guerre ouverte. Cet état de choses ne changea point lorsque, en 1624, Richelieu prit la direction des affaires publiques. Ce politique

1. Anquez (*un Nouveau chapitre*) cite quelques lettres de Rohan au roi, écrites à l'occasion de ces infractions.

de génie accomplit un revirement complet dans les rapports de la France avec les autres puissances européennes. Il conclut un traité avec la Hollande et ouvrit des négociations avec l'Angleterre, en vue de former une vaste alliance pour l'abaissement de la monarchie espagnole. En même temps il engageait en Italie une guerre ouverte avec l'Espagne. Il rompit ainsi avec la politique religieuse qui avait si longtemps régi l'Europe, et fonda une nouvelle politique, basée exclusivement sur les intérêts de l'Etat. Dans les questions intérieures aussi, le grand cardinal était sans doute exempt des haines religieuses si communes chez ses contemporains ; sa conduite ultérieure le prouva bien. Mais, dans la première année de son administration, son autorité n'était pas encore assez fortement établie pour qu'il ne craignît pas d'éveiller l'animosité cléricale par des mesures conciliatrices à l'égard des huguenots. La situation du parti réformé n'était donc point améliorée ; au contraire, l'entrée de Richelieu au ministère était plutôt faite pour augmenter la défiance. En effet, dans une période antérieure de sa vie, alors qu'il ne considérait pas encore les affaires intérieures de la France d'un point de vue aussi élevé que plus tard, le cardinal avait publié des écrits pleins d'acrimonie contre la religion réformée<sup>1</sup>. Aussi les huguenots voyaient-ils en lui un ennemi dangereux, et sa politique, bien que conforme aux intérêts généraux du protestantisme, ne put dissiper leurs défiances. Ils virent au contraire dans l'ouverture des hostilités avec l'Espagne une occasion de prendre eux-mêmes les armes. L'insurrection leur paraissait un procédé légitime contre la violation de leur sûreté personnelle et de leur liberté de conscience. La dernière guerre avait montré qu'ils étaient trop faibles pour faire prévaloir leur droit. N'auraient-ils pas plus de chances de succès, s'ils profitaient pour se soulever du moment où l'État serait engagé dans les complications d'une guerre étrangère ?

Tels étaient les motifs qu'on fit valoir dans les délibérations qui eurent lieu à Castres, vers la fin de 1624, entre Rohan, son

1. Voy. Anquez, *un Nouveau chapitre*, ch. 7.

frère Soubise, profondément dévoué à la cause protestante, et les autres membres principaux du parti. Rohan n'était pas sans scrupules sur l'initiative d'une nouvelle guerre civile<sup>1</sup> ; mais, entraîné par l'ardeur passionnée de Soubise, il finit par se rallier à la résolution de se soulever et d'appeler aux armes les villes protestantes encore indépendantes.

La Rochelle, Montauban, Castres et Nîmes avaient été, depuis le milieu de xvi<sup>e</sup> siècle, les foyers du protestantisme en France. La grande majorité de leurs habitants avait embrassé la doctrine nouvelle avec l'enthousiasme qui distinguait les premiers prosélytes. En même temps leur administration était devenue protestante, des protestants seuls ayant été élus aux charges municipales. Le dévouement à la Réforme s'y était maintenu plus pur qu'ailleurs, aux yeux de la grande majorité des habitants, la religion étant ce qu'il y avait de plus sacré, et tout avantage terrestre devant y être subordonné. Mais ces villes tenaient au parti protestant par un autre lien encore que l'intérêt de la religion, lien bien fort aussi, c'est-à-dire par leur attachement aux franchises municipales dont elles avaient si longtemps joui.

Nulle part peut-être, en France, les libertés des communes n'avaient été plus florissantes qu'en Languedoc. Les grandes villes de la province constituaient, dans la dernière partie du moyen âge, autant de républiques presque indépendantes, ayant leur administration, leurs lois, leurs finances propres ; elles avaient même le droit de faire la guerre à leurs voisins<sup>2</sup>. L'accroissement rapide du pouvoir royal amena par la suite bien des restrictions à leurs privilèges ; mais elles avaient conservé leur administration indépendante et le droit de choisir leurs fonctionnaires<sup>3</sup>. La Rochelle occupait une position encore plus favorisée ; ses autorités communales exerçaient non seulement l'administration, mais encore la législation civile et cri-

1. *Mémoires* de Madiane, seconde guerre.

2. Voy. *Histoire générale de Languedoc*, par Dom Vaissotte et de Vic.

3. *Geschichte der Rechtsverfassung Frankreichs*, von Willh. Schaeffner, Band II. s. 608.

minelle, sauf un petit nombre de cas spécialement réservés à la décision des tribunaux du roi. Le sénéchal choisissait annuellement le maire, premier magistrat de la ville, entre trois candidats librement élus<sup>1</sup>.

L'autonomie communale que ces villes avaient héritée du moyen âge s'était encore accrue pendant les orages des guerres de religion. Abrisées derrière de solides fortifications et défendues par une bourgeoisie exercée aux armes, elles avaient souvent repoussé des armées nombreuses, et l'esprit d'indépendance y était resté vivant, tandis qu'il allait s'éteignant dans les autres villes de France<sup>2</sup>. Il n'était pas douteux que la chute du parti huguenot n'entraînât après elle la perte de cette liberté presque républicaine; il ne manquait pas d'exemples de villes ayant ainsi perdu tous leurs privilèges. Voilà pourquoi les guerres que nous racontons ici ne sont pas seulement des guerres religieuses, mais en même temps la lutte suprême des communes françaises contre le pouvoir royal: c'est là un point sur lequel les historiens n'ont pas assez insisté. Dans une lettre écrite pendant le siège de Montauban, Rohan dit: « J'ay rencontré des peuples qui se jetteront dans toutes sortes de désespairs, *plustost que de voir les murailles de leurs villes razées et leur liberté opprimée*<sup>3</sup>. » Ces paroles caractérisent bien l'esprit qui régnait parmi les habitants de ces villes. D'un autre côté, l'esprit aristocratique que ces institutions devaient à leur antique origine contenait des germes de discorde qui ne devaient pas tarder à porter le trouble dans les rangs du protestantisme français.

A la Rochelle, l'administration était confiée au *corps de ville*, corporation composée de cent prud'hommes, savoir: le maire, 24 échevins et 75 pairs. Seuls les gentilshommes, les magistrats et les marchands pouvaient en faire partie; les autres bour-

1. Le tome XIII du *Mercure français* contient un article très nourri d'Auguste Galland sur la constitution de la Rochelle.

2. Les places de sûreté protestantes étaient exemptes de garnison royale, privilège auquel les habitants attachaient un grand prix.

3. Rohan au duc de Sully, 11 août 1621. Bibl. nat., fonds franç., 4102.



geois, les artisans et les ouvriers en étaient exclus. Les membres de la corporation choisissaient eux-mêmes leurs successeurs, ce qui faisait que les fonctions se perpétuaient dans un petit nombre de familles<sup>1</sup>. Une institution aussi peu conforme à l'esprit démocratique de l'Église calviniste n'était pas vue de bon œil par la grande masse de la population, d'autant moins que le corps de ville s'était rendu coupable de nombreux abus de pouvoir. Les historiens de la Rochelle racontent qu'en 1613 le mécontentement éclata en une révolte ouverte. La petite république devint le théâtre de rixes nombreuses et sanglantes entre les partis; des pamphlets virulents étaient répandus; l'ordre paraissait définitivement compromis. Enfin le corps de ville fut contraint de céder, et, en 1614, on dressa une charte communale qui introduisait un élément démocratique dans l'administration de la ville. Cette charte instituait en effet des *syndics procureurs*, au nombre de cinq, élus pour un an, sorte de tribuns du peuple, qui avaient entre autres le droit de réunir la population en assemblée publique toutes les fois qu'ils le jugeaient nécessaire. Un conseil de quarante-huit bourgeois élus par le peuple devait, avec ces syndics, veiller à la bonne administration de la ville, et formait avec eux une seconde chambre populaire, à côté de l'aristocratique chambre des pairs<sup>2</sup>. Cependant cette réforme ne mit pas fin aux dissensions. La mésintelligence régna constamment entre les deux autorités rivales, et la population se partagea en deux camps hostiles.

L'état des choses était à peu près le même dans les villes protestantes du Midi, bien que le conflit entre les classes n'y eût pas encore pris un caractère aussi violent. Là, des consuls élus pour un an, généralement au nombre de quatre, étaient à la tête de l'administration municipale; ils constituaient le pouvoir exécutif et jouissaient d'une haute considération. Ils avaient à leurs côtés une assemblée délibérante appelée *con-*

1. Arcère, *Histoire de la Rochelle*, liv. I, p. 193.

2. Voy., à ce sujet, E. Jourdan : *Ephémérides historiques de la Rochelle* (la Rochelle, 1861), liv. I, p. 88.

*seil ordinaire*, qui, dans la plupart des villes, pouvait au besoin être renforcée de *conseillers extraordinaires*. Nous avons des renseignements détaillés sur la manière dont se faisait, à Nîmes, foyer principal du protestantisme dans le Midi, l'élection de ces autorités. Les habitants de cette ville étaient divisés en quatre ordres, nommés *échelles*, dont le premier comprenait les nobles, les docteurs et les avocats; le second et le troisième, les bourgeois et les marchands; le quatrième, les artisans et les ouvriers. Pour l'élection des consuls, qui avait lieu au mois de décembre, les consuls sortants choisissaient, conjointement avec les membres du conseil ordinaire, seize candidats, quatre de chaque ordre, parmi lesquels le sort désignait les quatre consuls (un de chaque ordre) pour l'année suivante<sup>1</sup>. La masse de la population n'avait ainsi aucune part dans l'élection des consuls, pas plus que dans celle des conseillers. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier, les consuls entrants et sortants se réunissaient pour procéder en commun au choix des conseils ordinaire et extraordinaire. Le premier se composait de vingt-quatre membres, le second de trente-deux, huit de chaque ordre<sup>2</sup>. Ces institutions communales étaient, à quelques différences près, les mêmes dans toutes les villes protestantes du Midi. Dans quelques-unes, à Montauban, par exemple, le caractère aristocratique de la constitution était encore plus marqué, en ce que les nouveaux consuls y étaient désignés par un comité électoral nommé par les consuls sortants<sup>3</sup>.

Il y avait bien aussi des assemblées publiques, les conseils généraux, que l'on convoquait, au son de la grosse cloche et de la trompette, dans les circonstances extraordinaires. « Tous les habitants pères de famille » avaient le droit d'y prendre part,

1. Pour prévenir toute fraude, le tirage au sort était fait par de « jeunes enfants, âgés de trois ans ou quatre ».

2. Registre des délibérations politiques de la maison consulaire de Nîmes, 1621-1628; décembre 1626, janvier 1626 et 1627. Bibl. nat., fonds Doat, 258; copie.

3. Archives municipales de Montauban, registre des conseils, 6 décembre 1628. A Castres l'élection était faite par un comité nommé par le conseil « élu du conseil pour faire l'élection » (*Relation du voyage fait par Jean de Jean*, Bibl. nat., fonds franc., 20965, fol. 95). On trouve quelques renseignements sur la constitution des villes dans les archives du département de l'Hérault, liasse C. 915.

mais il était statué expressément que « le conseil général ne s'assemble que l'ordinaire n'aye jugé la convocation d'icelui nécessaire » ; il n'était donc guère propre à limiter l'autorité des autres conseils et des consuls<sup>1</sup>.

Ainsi, la majorité des habitants ne participait à l'administration, ni par l'élection directe des fonctionnaires, ni par des assemblées populaires périodiques. Aussi n'est-il pas étonnant que, dans des temps où la vie et la liberté des citoyens étaient en danger, la masse de la population supportât avec impatience le peu de part qu'elle avait à la décision de son propre sort. Des troubles populaires eurent lieu, en effet, en plusieurs localités, pendant la guerre de 1620-1622. A Nîmes, un gentilhomme nommé Brison, gouverneur de la ville, se mit à la tête d'un mouvement du bas peuple contre les « principaux habitants », qu'il tint plusieurs mois opprimés sous le joug démagogique. Des actes de sauvagerie, des scènes sanglantes avaient lieu tous les jours, jusqu'à ce qu'enfin Rohan délivra la ville de cette tyrannie<sup>2</sup>. Des désordres semblables eurent lieu à Castres et à Montpellier<sup>3</sup>.

Il s'était donc fait, dans toute l'étendue de la région protestante, à la Rochelle aussi bien que dans le Midi, une scission profonde entre les classes supérieures et inférieures de la population des villes. Les conséquences de cette division devaient se faire sentir aussi dans les complications religieuses, la question brûlante du moment. En effet, l'histoire nous montre à chaque page que la différence de position sociale entraîne toujours une différence dans le point de vue sous lequel on juge les questions d'un intérêt vital.

Bien qu'en 1621 l'aristocratie se fût ralliée à la cause protes-

1. Registre de Nîmes, 16 août 1626. Bibl. nat., fonds Doat, 258. De même aussi à Montpellier : *Histoire du siège de Montpellier*, par Ph. Corbières, p. 9. ; et à Montauban : *Histoire véritable de tout ce qui s'est passé en la ville de Montauban*, imprimé en 1627, p. 14.

2. Ordonnance du duc de Rohan du 20 mai 1622 ; registre de Nîmes : Bibl. nat., fonds Doat, 258.

3. Extraits tirés à Castres par Aug. Galland, 12 juin 1622. Bibl. nat., fonds franç., 23491. *Histoire du siège de Montpellier*, par Ph. Corbière.

tante, en 1625, au contraire, elle était absolument opposée à une prise d'armes. Diverses causes concouraient à ce revirement d'opinion. La haute bourgeoisie craignait que les classes inférieures, qui, pendant la dernière guerre, avaient montré tant d'inclination vers une révolution sociale, ne profitassent de nouveaux troubles pour renverser les institutions sur lesquelles reposaient son influence et son autorité ; la noblesse tremblait de voir dévaster par l'armée ennemie les biens qu'elle possédait hors des murs ; enfin les marchands prévoaient les entraves que la guerre apporterait au commerce et à l'industrie. Mais une cause plus puissante résidait dans la direction générale qu'avait prise l'opinion en France. Ce qui enlevait toujours plus de partisans à la cause protestante, c'était la popularité croissante de la royauté, popularité qu'elle avait méritée par la haute mission qu'elle avait accomplie en se faisant la protectrice du peuple contre l'oppression féodale.

Les fonctionnaires administratifs et judiciaires délégués par le roi dans les villes protestantes, y formaient une classe en relations intimes avec la haute bourgeoisie, et qui se sentait tout particulièrement appelée à travailler dans l'intérêt de la monarchie. Leur nombre s'était beaucoup accru depuis un siècle par la création de nouvelles administrations et de nouveaux emplois. On les voit figurer dans les actes des villes sous les noms de présidiaux, de lieutenants royaux, de juges criminels, de sénéchaux, etc. Ils prennent part en grand nombre aux séances des conseils et y usent avec succès de leur influence. Pour peu qu'on soit familier avec l'histoire de la magistrature française, on ne s'étonnera pas qu'ils travaillassent de tout leur pouvoir au triomphe de la cause royaliste. La royauté pour eux était une institution divine ; ils y étaient attachés par tous les liens de la tradition, estimant que le devoir d'un sujet est de se soumettre sans murmure aux volontés même les moins justifiables du souverain<sup>1</sup>. Il est dès lors bien naturel qu'ils se

1. Anquez (*un Nouveau chapitre*, p. 316 et suiv.) cite sur ce point les opinions de Anne Rulman, président à Nîmes.

missent à la tête du parti aristocratique et royaliste qui se formait en ce moment sous l'inspiration de Richelieu.

A peine, en effet, Rohan et Soubise se furent-ils déclarés contre le roi, au printemps de 1625, que nous voyons Richelieu profiter des circonstances décrites plus haut pour chercher à étouffer un mouvement qui contrecarrait tous ses plans. Il agit sur les autorités des villes, soit par l'entremise des deux députés-généraux qui représentaient les protestants à la cour, soit par des ambassadeurs spéciaux, pour les décider à se prononcer contre les fauteurs de désordres, leur promettant, si elles le faisaient, de donner satisfaction à toutes leurs réclamations<sup>1</sup>.

Ces mesures eurent un succès complet. Le corps de ville de la Rochelle déclare qu'il désapprouve l'insurrection, et envoie un député à la cour pour lui faire part de cette déclaration. L'exemple que donnait ainsi la plus puissante des villes de la Réforme, celle pour laquelle surtout on entreprenait la guerre, est suivi bientôt dans presque toute l'étendue de la zone protestante. A Montauban, à Castres, à Nîmes, etc., les huguenots les plus influents et les plus riches, ceux qui occupaient des charges municipales, plusieurs pasteurs même, s'opposent énergiquement au parti de la guerre<sup>2</sup>. A ceux-ci se joignirent ceux qui, sans convictions arrêtées, étaient du parti où il y avait le plus à gagner ; on les appelait *escambarlats*, épithète injurieuse qu'on infligeait, du reste, aux huguenots même les plus sincères, aussitôt qu'ils étaient soupçonnés d'entretenir des relations avec la cour<sup>3</sup>.

Dans ces circonstances, la position de Rohan se trouvait bien changée. Il était resté étranger jusque-là aux petites dissensions qui divisaient les habitants des villes ; ou même, comme à Nîmes, par exemple, il paraissait plutôt favorable à la haute bourgeoisie. Maintenant, au contraire, il était obligé de chercher un appui dans les classes populaires, qui ignoraient les

1. *Histoire véritable*, etc.

2. *Mémoires de Rohan*. — *Histoire véritable*, etc.

3. *Escambarlat*, expression populaire du midi, pour désigner une personne qui se ménage des intelligences dans tous les partis sans se rattacher à aucun, ou, littéralement, qui a les jambes une de cà, une de là.

tentations de l'intérêt et de la vanité, et chez qui l'enthousiasme religieux s'était maintenu aussi ardent qu'au temps de leurs pères. Son attitude dès lors comme chef de parti prend un caractère démagogique de plus en plus accusé, et nous ne pouvons nier qu'il ait montré plus d'une fois par la suite, dans sa manière d'agir, un défaut de mesure qui trouve peut être son excuse dans les difficultés sans nombre qu'il avait à vaincre.

On a voulu voir dans le refus des villes de prendre part à l'entreprise de Rohan et de Soubise une preuve que la majorité de la population la désapprouvait<sup>1</sup>. Rien n'est plus inexact; les événements qui suivirent prouvent assez que l'attitude des villes au commencement de la guerre fut déterminée par l'influence d'une minorité royaliste, tandis que la masse de la population n'attendait qu'une occasion pour prendre part à la lutte pour la religion<sup>2</sup>.

A la Rochelle le « conseil des bourgeois » se fit l'interprète de ces dispositions du peuple. Le 5 mai 1625, une députation de ce conseil, précédée des syndics procureurs, se rendit auprès du corps de ville et, par des menaces violentes, le contraignit de s'unir au parti populaire. Par suite la ville conclut, le 17 mai, un traité formel avec Rohan et Soubise<sup>3</sup>.

Des démonstrations semblables avaient lieu en même temps, à l'instigation de Rohan et de ses amis, dans les villes du Midi, où les esprits étaient encore plus montés qu'à la Rochelle. Un certain nombre de prédicateurs cherchaient à rétablir le calme; mais le peuple ne les écoutait pas et suivait de préférence ceux de leurs confrères qui, plus passionnés, l'excitaient à la révolte. Et ce n'était pas la religion seule qui était en péril; le bruit courait dans la population que les royalistes en voulaient aux libertés communales, et réduiraient les villes au moyen de cita-

1. Voy. p. ex. *Coup d'œil sur l'histoire du protestantisme en France*, étude qui sert d'introduction à *la France protestante*, anc. éd., p. LXVII.

2. Madiane dit que le parti royaliste était « à tout peu en nombre ».

3. *Ephémérides historiques de la Rochelle*, par E. Jourdan; 1<sup>re</sup> partie, p. 110.  
— Anquez (*un Nouveau chapitre*, appendice XI) donne le texte du traité.

delles et de garnisons, comme ils l'avaient fait à Montpellier <sup>1</sup>. Les chefs du parti profitèrent habilement de ces dispositions. Les conseils généraux, qui n'avaient joué jusqu'alors qu'un rôle assez effacé dans la vie municipale, se font maintenant l'organe résolu de la volonté populaire contre les tendances royalistes des consuls et des conseillers ordinaires. Rohan et ses amis n'hésitent pas à les convoquer eux-mêmes, contrairement à la constitution, même à contraindre les autorités à le faire, sûrs qu'ils étaient du succès dès qu'ils pourraient s'adresser directement au peuple.

Nulle part la lutte des partis ne fut plus violente qu'à Montauban. Pendant plusieurs mois la ville fut ensanglantée par des émeutes et des rixes sauvages. Les passions de la rue pénétraient jusque dans les temples, où les pasteurs, également divisés, prenaient la question du jour pour texte de leurs sermons. Parmi les prédicateurs dévoués à la paix, le plus marquant était le savant Caméron, dont nous avons mentionné l'opposition hardie aux doctrines étroites de Calvin et de Théodore de Bèze. Professeur à l'académie de Montauban depuis 1624, il consacra son éloquence à prévenir le renouvellement des guerres de religion. Mais le bruit des passions couvrit sa voix. Après avoir failli périr dans une émeute où il ne dut la vie qu'au courage et au dévouement d'une femme, il se vit forcé de quitter la ville. Un autre pasteur, Ollier, aussi zélé dans son opposition aux désordres, partagea le même sort. En revanche, l'influence de Michel Béraud, prédicateur violent et agressif, allait croissant. Comme théologien, il acceptait le dogme de la prédestination dans toute sa rigueur, et sa carrière politique nous le montre constamment animé de l'esprit militaire du calvinisme. Déjà une assemblée populaire s'était prononcée pour la guerre, lorsque Rohan nomma gouverneur de la ville le marquis Saint-André de Montbrun, jeune homme distingué par sa naissance, sa bravoure et son dévouement inc-

1. *Histoire véritable, etc.*

branlable à la cause protestante. Aidé de du Puy, l'ami de Rohan, et qui, dans l'exercice de son consulat, avait acquis, durant le siège de Montauban, la plus grande popularité, il réussit à dompter complètement le parti royaliste. Montauban ne tarda pas à reconnaître sans conteste l'autorité de Rohan (mai 1625) ; c'était pour celui-ci un succès considérable, eu égard à l'importance d'une ville si bien fortifiée, et dans une situation si avantageuse<sup>1</sup>. A Castres, dès le 15 avril, une assemblée populaire s'était prononcée pour la guerre ; l'opposition vaincue, les villes s'empressèrent de se ranger les unes après les autres du parti de Rohan. De son côté, celui-ci ne négligeait rien de ce qui pouvait entraîner la population. Son premier soin, en entrant dans une ville, était de se rendre au temple et d'y prier avec ferveur. Il rassemblait ensuite le peuple, qui, enlevé par son éloquence, vivement impressionné par sa personnalité puissante, hésitait rarement à annuler les décisions des consuls et des conseillers royalistes<sup>2</sup>.

Après que la plupart des villes du comté de Foix, du haut Languedoc, du Quercy, du Rouergue et des Cévennes eurent passé à son parti, Rohan convoqua deux assemblées provinciales, à Castres et à Anduze (le 4 et le 25 juin 1625). Ces assemblées, s'appuyant sur une décision antérieure de l'assemblée de la Rochelle, le proclamèrent général des Églises réformées de ces provinces. En même temps les membres des assemblées firent serment de ne pas rompre le pacte protestant et de n'entamer des négociations de paix qu'en commun avec la Rochelle et l'union protestante<sup>3</sup>. Dans le bas Languedoc même et dans

1. On trouve dans *l'Histoire véritable*, etc., un récit vivant et dramatique de ces événements, ainsi que dans le Verbal de la Case ; Bibl. nat., fonds franç., 15823. Pour ce qui concerne Saint-André, voy. *la France protestante*, anc. éd., art. du Puy.

2. Benoît, *Histoire de l'édit de Nantes*, liv. II, p. 445. — Le Vassor, qui partage absolument le point de vue rationaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle, trouve la conduite pieuse de Rohan « peu digne d'un héros ». On en jugeait sans doute autrement à cette époque, où les pratiques religieuses étaient observées avec le plus grand scrupule. La duchesse de Rohan fut sévèrement blâmée pour avoir négligé de se rendre au temple lors de son passage à Nîmes, en décembre 1624. — Anquez, *un Nouveau chapitre*, p. 117.

3. Dans le vol. 23491 de la Bibl. nat. on trouve la copie des actes des assemblées de Castres et d'Anduze. « L'union protestante » et « la communauté des



le Virarais, qui ne s'étaient pas encore joints au mouvement, la fidélité à la cause royaliste parut chanceler.

Cependant les hostilités furent suspendues pour un temps par une tentative de Richelieu pour amener une réconciliation durable entre les huguenots et le gouvernement. Des raisons puissantes portaient le cardinal à faire la paix avec les protestants. Les forces royales ne suffisaient pas à une double guerre, intérieure et extérieure; elles avaient subi des échecs sérieux aussi bien en Italie que dans le Languedoc. Sur mer même, les huguenots, avec leur flotte commandée par Soubise, avaient la supériorité. Dans l'entourage du roi, les avis étaient partagés sur la politique qu'il fallait suivre dans ces circonstances difficiles. Par haine des huguenots, la plupart poussaient à une réconciliation avec l'Espagne, afin que l'on pût lancer toutes les forces du royaume sur des sujets rebelles. Mais Richelieu fut d'un autre avis. Le gouvernement devait, dit-il, se rattacher les protestants d'une manière durable, en allant au-devant de leurs vœux légitimes et en respectant scrupuleusement les édits. Unie à l'intérieur, la France pourrait alors combattre avec succès ses ennemis du dehors. C'est dans ces vues que Richelieu invita les protestants à demander la paix en envoyant des députés à la cour<sup>1</sup>.

Les huguenots, affaiblis par leurs divisions intestines, éfrayés des maux que la guerre entraîne, étaient assez enclins à entrer dans les projets du cardinal. Aussi Rohan, Soubise et un certain nombre de communes et de provinces protestantes envoyèrent-ils, en juillet 1625, des députés à Fontainebleau, où les négociations furent continuées pendant tout un mois. Les obstacles à vaincre étaient grands, car le parti catholique, qui comptait à la cour des adhérents nombreux et influents, faisait tout pour empêcher une réconciliation. Mais Richelieu resta

églises » sont les désignations ordinaires de la confédération des villes protestantes; toutes celles qui en faisaient partie étaient liées par un serment semblable.

1. Mémoire baillé au sieur de Bellujon, 25 mai 1625: *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel.

fidèle à son plan. Nous avons de lui un mémoire écrit vers cette époque, et où il expose avec chaleur ses vues sur cette question : « Le dessein, » y lisons-nous entre autres, « qu'il semble qu'on ayt eu de vouloir ruiner les huguenots s'est rendu si visible et leur défiance si fomentée par les poinctilles que l'on continue de leur faire tous les jours, qu'il ne faut point s'étonner si leurs allarmes durent tant que cela durera, et que l'estat ne se trouve tousjours embarrassé tant que l'on ouvrira la porte à de telles caballes ; lesquelles cessant, et établissant un ordre pour laisser vivre un chacun dans le repos de sa conscience, il est certain que le royaume jouira d'une tranquillité publique ainsi qu'au règne de Henri IV. » Ensuite, le cardinal peint la puissance et la grandeur qui seraient le partage de la France, aussitôt la paix intérieure rétablie<sup>1</sup>. Rohan pense à cet égard comme Richelieu, et rien ne lui paraît plus désirable que la perspective de servir son pays dans une guerre contre l'Espagne, une fois que la liberté et le repos seraient assurés aux Églises protestantes. « Je désire la paix, » écrit-il à un des délégués, « et il la faut avoir. Le bien du Royaume et l'instance du Roy d'Angleterre nous doit faire relascher<sup>2</sup>. »

Enfin, dans les derniers jours de juillet, on tomba d'accord sur un traité de paix qui, toutefois, ne devait entrer en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation de la Rochelle et des communes du Languedoc. Ce projet, bien que peu favorable aux protestants, ne rencontra qu'une faible opposition chez ces dernières<sup>3</sup>. A la Rochelle, en revanche, le peuple n'était pas si favorablement disposé, parce que, malgré tous leurs efforts, les députés n'avaient pas pu obtenir de plus sûre garantie de la destruction du fort Louis qu'une promesse orale du roi. Cependant, là aussi, les propositions de la cour furent prises en sé-

1. Ce papier d'État, d'une haute importance par le jour qu'il jette sur la politique de Richelieu, a été publié par M. S. Rawson Gardiner, d'après un manuscrit conservé dans le English Record Office, dans la *Revue historique*, 1876, t. I.

2. Rohan à Maleray, 24 août 1625. Voy. *Documents inédits*, I.

3. La décision prise, en présence du duc de Rohan, par l'assemblée de Castres d'accepter la paix, est datée du 24 août 1625. Bibl. nat., fonds franç., 23491.

rieuse considération, et on croyait déjà pouvoir faire accepter la paix au peuple, quand survint tout à coup un événement qui réduisit à néant toutes les espérances de conciliation.

Confiants dans l'armistice qui régnait depuis le commencement des négociations, un grand nombre d'habitants s'étaient rendus hors des murs pour faire la moisson. Ils furent attaqués par Toiras, l'un des chefs de l'armée royaliste, poussé, dit-on, à cette violation par le prince de Condé, qui, jadis rebelle, s'était rallié à la cour et était devenu un des chefs les plus ardents du parti catholique. Les royalistes tuèrent une partie des paisibles moissonneurs, en firent d'autres prisonniers et mirent le feu à la moisson. Outrés de cette trahison, les habitants de la Rochelle prirent les armes et pointèrent leurs canons sur l'armée ennemie. Ils rejetèrent en même temps le traité de paix, déclarant qu'ils ne voyaient plus d'espoir de salut que dans une résistance énergique (20 août<sup>1</sup>). A peine ces événements furent-ils connus à la cour, que, là aussi, les dispositions belliqueuses se réveillèrent. Il ne fut plus question de paix. « *On ne parle que d'achever de ruiner tout, toutes autres affaires postposées à cette résolution,* » écrit-on de Fontainebleau<sup>2</sup>.

Richelieu, qui savait par expérience combien il est difficile de faire prévaloir les vues même les plus sages contre les courants d'idées qui entraînent les masses, paraît avoir renoncé depuis ce moment à toute pensée d'accommodement avec les huguenots. Il était désormais décidé à remettre l'exécution de ses grands projets contre l'Espagne jusqu'après l'entière soumission des protestants. Mais, de leur côté, Rohan et ses amis étaient résolus à défendre jusqu'à l'extrémité les droits de l'Église réformée, et l'on put voir, peu après la rupture des négociations, quel puissant appui ils trouvaient encore chez leurs coreligionnaires.

1. English record office, S. P., France. Lorkin to Conway, 21 Aug. 1625 (n. st.). — Délibération de la Rochelle, 20 août (n. st.) 1625; Gardiner, *A history of England, 1621-1628*, t. 1, p. 303.

2. M. de la Touche à M. le secrétaire Conway. Eng. Rec. Office, S. P., France.

La ville de Nîmes, importante par le chiffre de sa population, sa situation au centre du bas Languedoc et les défenses dont elle était munie, avait longtemps résisté à toutes les sollicitations de Rohan la pressant de se joindre à lui. Là, comme à Montauban et dans d'autres villes, les vrais chefs de l'opposition étaient les fonctionnaires royaux, et parmi eux, en première ligne, l'avocat général Rostang Rozel. A ceux-ci se joignaient les consuls et le conseil, à qui le souvenir du régime démagogique sous lequel ils avaient gémi pendant la dernière guerre faisait craindre tout renouvellement des hostilités. Parmi les prédicateurs enfin, le pasteur Faucher ne cessait d'exhorter le peuple à la patience dans l'épreuve : « Prions Dieu, dit-il dans un de ses sermons, qu'il touche le cœur du roi et le remplisse d'amour envers nous. Nous devons implorer la clémence de Sa Majesté, nous présenter devant elle en suppliants, ne nous laisser jamais de lui représenter le mal qui nous est fait, nous tenir sur la défensive, et ne nous fier trop au bras de la chair. »

Mais à Nîmes même le parti de la paix était trop peu nombreux pour résister longtemps à la volonté du peuple. Quelques nobles, et parmi eux Louis d'Aubais, d'une des premières familles du pays<sup>1</sup>, se mirent à la tête du parti populaire, et trouvèrent un puissant auxiliaire dans le prédicateur Vellieu, un de ces esprits inquiets et frondeurs comme nous en avons déjà rencontré quelques-uns parmi les ministres. Catholique converti, il avait embrassé la cause réformée avec le zèle d'un néophyte. On le voit bientôt figurer parmi les huguenots mécontents, et son éloquence, son énergie ne tardent pas à en faire un des chefs de parti les plus écoutés de Nîmes. Il cherchait dans ses sermons à détourner les fidèles de la voie de prudence et de modération que son confrère Faucher les engageait à suivre; il les exhortait à s'attacher à Rohan et à Soubise, à faire comme avaient fait Castres et Montauban : « Quelque promesse qu'on pût faire, dit-il, nous ne retirerions de notre dévoue-

1. *La France protestante*, anc. éd., art. Baschi.

ment envers la cour d'autre bénéfice que celui d'être mangés les derniers. » Les scènes violentes qui avaient eu lieu à Montauban se répètent à Nîmes pendant l'été de 1625; mais dès le mois de septembre l'avantage reste au parti populaire<sup>1</sup>, et peu après Rohan se rend en personne à Nîmes pour achever la déroute de la faction royaliste. Accueilli par la population aux cris de : Vive Rohan! il fit adopter ses projets dans une assemblée populaire, malgré l'opposition des consuls et des magistrats (10 novembre). Entre autre résolutions graves, prises alors, il faut en citer une surtout, qui annulait entièrement le pouvoir du conseil. C'était la création par Rohan d'un conseil extraordinaire composé de seize membres, et qui, sous le nom de « Bureau de direction », gouverna la ville avec un pouvoir presque illimité<sup>2</sup>. La plupart des villes du bas Languedoc et du Vivarais suivirent l'exemple de Nîmes et se rattachèrent ainsi à Rohan. Il se retrouvait donc, comme en 1622, maître absolu de presque toute la vaste et fertile région qui s'étend entre le Rhône et le Tarn<sup>3</sup>.

#### M. G. SCHYBERGSON.

1. Il fut déclaré à une députation envoyée par Rohan et l'assemblée provinciale des Cévennes, que la ville soutiendrait par tous les moyens les projets de Rohan. Délibération du 9 septembre. Bibl. nat., fonds Doat, 258.

2. M. Anquez (*un Nouveau chapitre*, ch. IX et XI) donne, d'après les « narrations » d'Anne Rulman, manuscrit conservé à la bibliothèque de Nîmes, un grand nombre de détails intéressants sur les événements de Nîmes en 1625. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur à cette vive peinture, en observant toutefois que M. Anquez paraît avoir été conduit par les appréciations toutes royalistes de Rulman à estimer trop peu les motifs qui inspiraient la conduite des chefs du parti populaire.

3. Délibérations de Nîmes du 10 au 12 novembre. Fonds Doat, 258. M. Anquez, *loc. cit.*

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## LE CARDINAL DE LORRAINE

EXTRAITS D'UN MANUSCRIT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Sous le titre de *Mémoires*, sans autre indication, le volume 20 783 du fonds français (n<sup>o</sup> 37) contient plusieurs fragments qui ne sont pas sans intérêt. Tels sont les trois suivants concernant un personnage sur lequel il est superflu de s'étendre ici. Sa perversité, ses talents, son influence funeste, sont assez connus. Hotman lui adressa le *Tigre*. Brantôme, qui n'est pas suspect de rigueur pour les Lorrains, l'a caractérisé d'un mot dans son *Discours* sur le duc François de Guise : « Le cardinal son frère, tout ecclésiastique qu'il estoit, n'avoit pas l'âme si pure, *mais fort barbouillée*. » Les trois fragments ci-dessous le montrent assez :

### I

Au temps que Mons<sup>r</sup> le Prince se retira à Orléans, le cardinal de Lorraine, estant à Soissons, envoya un gentilhomme à Magdeleine de Mailly, dame de Roye, estant pour lors à Muret, distant de 5 lieues, pour la prier luy permettre de luy communiquer quelque affaire de conséquence, ce que luy ayant accordé, s'achemina vers elle, à laquelle il feist autant d'accueil et de révérence, comme à sa propre mère, la congratulant et exaltant de toutes louanges qu'il disoit excéder en vertus les plus douées (?) de ce royaume. Et après la supplia de se vouloir employer pour persuader à Mons<sup>r</sup> le Prince de Condé de quicter son entreprise et de faire alliance et confédération perpétuelle avec Mons<sup>r</sup> de Guise son frère. Et pour confirmation d'icelle il accorderoit le mariage qu'il adviseroit de leurs enfants. A quoy la dame de Roye fit response que si le dit sieur de Guise se vouloit départir de son entreprise pour ne faire la guerre aux protestans, elle y emploieroit tous ses moyens et autorité; aultrement qu'elle aymeroit mieux que Mons<sup>r</sup> le Prince fut dix pieds sous terre que quicter la Religion pour s'allier aux ennemys d'icelle; ce que le

cardinal commença à signifier (?) les matières, poursuivant l'alliance et que icelle faicte l'on adviseroit quelque bon moyen pour appaiser le différend de la Religion. Et pour la mieux gagner commença de rechef à redoubler ses louanges plus que auparavant; à quoy la d. dame fit response qu'il n'avoit toujours eu si bonne opinion d'elle, lors mesmement qu'il la feist constituer prisonnière à Saint-Germain en Laye, lorsque le prince [estoit] à Orléans, pour le soupçon qu'il avoit contre elle d'avoir sceu l'entreprise d'Amboyse. A quoy le cardinal dict que les chrestiens doivent oublier les injures passées; à quoy elle répliqua qu'elle avoit oublié véritablement, selon le commandement de Dieu, pour n'en pourchasser point de vengeance; mais que de ne se souvenir du tout, cela luy estoit impossible, veu que l'affliction de la prison luy avoit engendré une goutte qui la réveilloit toutes les nuits.

Le soupé estant prest interrompit leurs propos, après lequel soupé, ainsy que la dite dame parloit à quelques uns, et se pourmenoit par la salle, au veu et présence de tous les serviteurs tant de luy que de la dite dame, le cardinal parlant si haut que la dite dame le pouvoit entendre, [dit] qu'icelle dame estoit si sage, éloquente et prudente qu'il la vouloit à bon droict accomparer à Salomon, et il pourroit bien dire comme la royne du Saba, qu'il en avoit plus connu que la renommée ne portoit; le tout tendant afin de la faire condescendre à sa demaude. Mais la congnoissant persévérer en sa résolution, [il] s'en alla en la court où il la dénigra autant qu'il l'avoit louée en sa présence, comme depuis la dite dame en fut advertie par un grand seigneur estant près de la court.

## II

Le cardinal de Lorraine avant que commencer les troubles en France, se voulut asseurer de l'estat de Mons<sup>r</sup> de Guise par le moien qu'il prétendoit le faire recepvoir prince sous la protection de l'Empire, affin que s'il failloit ceste entreprise, il se pust maintenir sous leur autorité, pour ce à quoy parvenir il pria le duc de Wirtemberg se vouloir trouver à Saverne, ville limitrophe de Lorraine et d'Allemagne, où le duc de Guyse et luy se trouveraient pour luy communiquer des affaires de grand importance; ce qui fut exécuté; et là estant assemblez le duc de Guyse et [le] cardinal de Lorraine [re]

présentèrent au duc de Wirtemberg qu'ils estoient de la Religion contenue à la confession d'Augsbourg, et qu'ils y vouloient vivre et mourir en icelle, mais qu'ils avoient en détestation la doctrine de Calvin comme meschante et erronée, contraire à la parole de Dieu; et pource qu'elle prenoit accroissement en France de jour en jour, ils délibéroient de l'empêcher par armes, comme ils en avoient esté requis par le roy de Navarre, gouverneur en France; et que s'il pouvoit exterminer ceste doctrine, qu'il y establirait celle d'Augsbourg, de laquelle il scavoit que le dit duc de Wirtemberg estoit grandement amateur. Mais d'autant que l'événement et issue d'une telle entreprise estoit douteux, il prioit bien fort le dit duc de porter parole à la première journée impériale, afin de faire recevoir le dit duc de Guyse sous la protection de l'empire.

Or, pour mieux persuader ce qu'il disoit, le cardinal de Lorraine fit quelques sermons à Saverne, là où il dénigroit la doctrine du Purgatoire, le Mérite des saints et autres plus lourds abus de l'Église romaine, ce qu'il persuada si dextrement au duc de Wirtemberg et à Brentz, son ministre, avec lequel il estoit venu exprès, qu'ils pensoient fermement que le dit duc de Guyse et cardinal fussent véritablement de la confession d'Augsbourg, de laquelle doctrine il conféra avec Brentz et demeura en tout et partout d'accord de tous les points qu'ils disputèrent ensemble. Or, pour luy gratifier, le cardinal luy donna et à ses compagnons quelques coupes d'argent, afin que par leur moien ils peussent tant mieux impêtrer du duc de Wirtemberg ce qu'ils demandoient. A quoy le duc de Wirtemberg ne se espargua à la première journée impériale, entant qu'il proposa en pleine assemblée la requeste du duc de Guyse, remontrant le bien et profit qu'il reviendroit à l'empire d'avoir un si grand capitaine associé avec eux; et comme il estoit affectionné en la doctrine d'Augsbourg, laquelle il vouloit suivre en tout et partout. Or, estoit-il avvenu que le comte palatin avoit reçu ce mesme jour lettres certaines du massacre que avoit fait le duc de Guyse passant par Vassy, tellement que quand il vint à son rang à opiner, dict qu'il se estonnoit que le duc de Wirtemberg s'estoit laissé tromper par le duc de Guyse, lequel tant s'en falloit qu'il fust de la Religion d'Augsbourg, qu'il estoit en tout et partout vray papiste, et pour preuve de son dire, il exhiba les lettres qu'il avoit reçues; par lesquelles il apparoissoit que sortant du temple de Vassy, aiant oüy



sa messe, il entra en quelque grange où il y avoit un nombre de protestans assemblez pour ouyr la prédication, qu'il massacra, luy et ses gens à tort et travers, sans avoir esgard à sexe ny age; à quoy le duc de Wirtemberg respondit qu'il ne pouvoit croire que le duc de Guyse luy eust fait un si lasche tour de l'avoir fait porter parole à une si honorable compagnie; et pour s'asseurer de la vérité il envoya homme exprès sur le lieu pour se enquérir au vray de tout ce qui s'estoit passé; lequel estant de retour et aiant fait entendre la cruauté du dit de Guyse contre les protestans de Vassy, il en fut si fort irrité qu'il dist qu'il se vengeroit; et de fait si le dit duc de Guyse ne fut mort, il délibéroit de faire divulguer son ypocrisie, et luy offrir le combat pour le tort qui luy avoit fait. Ce qu'ayant [e-sté] entendu par le duc de Guyse, tascha par tous moïens de l'apaiser, et pour cest effest envoya devers le duc de Wirtemberg un nommé Rascalon, son valet de chambre, qui autrefois avoit esté nourry en Allemagne, par lequel il luy fit présent de quelques bons chiens courans, le voulant par cela gratifier pour ce qu'il aimoit la chasse. Mais le dict duc de Wirtemberg, au lieu de les recevoir, les feit tuer en la présence du dit Rascalon, qu'il feit mettre en prison par l'espace de sept ou huit jours au pain et à l'eau; et au departir luy dit ces mots: Va dire à ton maistre que si je le tenois que je luy en ferois autant comme j'ay faict à ses chiens.

## III

Les troubles estant enflambez en France, le cardinal fut mandé au concille de Trente, et à son retour qui fut après la mort de Monsr de Guyse, alla faire sa révérence à Ferdinand, empereur, et à Maximilien son fils, roy des Romains, estant pour lors à Haguenau, et depuis parlant particulièrement au dit Maximilien luy feit une ample et longue harangue de ses louanges, adjousta la grandeur à laquelle Dieu l'avoit appelé pour le maniement de l'empire auquel [il estoit] désigné, l'exhortant d'embrasser la protection de l'Eglise catholique et romaine, s'il vouloit prospérer, et fuir toutes sortes d'hérésies comme de Luther et de Calvin, et autres qui sont sectes damnables qui ne luy pouvoient apporter que honte et deshonneur; auquel il feiet response depuis quel temps il estoit devenu si affectionné à l'Eglise romaine, et qui l'avoit dégousté de la confession

d'Augsbourg, laquelle peu auparavant il avoit approuvé au duc de Wirtemberg et à Brentz, son docteur, estant à Saverne, et que mesmes il l'avoit maintenue en quelques sermons qu'il y avoit fait, ce que luy déniait, Maximilien tira lettres de sa pochette qu'il avoit receues du duc de Wirtemberg, qu'il luy monstra, contenant confirmation de ses direz; qui estonna si fort le cardinal qu'il commença à voulloir gloser les dites lettres, prenant toutes les peines du monde de s'en excuser, sans toutes fois offenser le duc de Wirtemberg, auquel Maximilien fit entendre ce que dessus, adjoustant qu'il n'avoit jamais veu homme si empesché pour n'estre point trouvé menteur que le dit cardinal.

MÉMOIRE DE FRANÇOIS DE PELET, BARON DE SALGAS  
SUIVI DE LETTRES ADRESSEES A SA FEMME ET A M<sup>lle</sup> DE SAINT-VÉRAN <sup>1</sup>  
(1703-1716).

V.

*A Mademoiselle de Gousson Saint-Véran, à Genève.*

Ce 5<sup>me</sup> décembre 1709.

Mademoiselle,

J'ay appris avecque douleur par la dernière lettre que ma femme m'a escript, qu'elle vous avoit trouvée en arrivant de la campagne, attaquée d'une fiebvre continue. Mais, en mesme temps, elle m'apprend aussy que vous vous trouvez mieux. Je vous assure, mademoiselle, que dans ce moment j'ay élevé mon âme à Dieu pour le prier de vouloir vous accorder son divin secours, et que depuis je n'ay point cessé de luy demander la mesme grâce. Je ne doute pas, que vous ne recepviez, mademoiselle, ces épreuves qui vous viennent de nostre Sauveur avec soumission, qui visite souvent ses enfans pour leur faire cognoistre que ce n'est pas icy bas qu'il faut

1. Voy. le dernier numéro du *Bulletin*, p. 73. Les lettres du baron de Salgas à Mlle de Saint-Véran sont les originaux, d'une fort belle écriture, dont on reproduit scrupuleusement l'orthographe.

Nous retrouvons la trace de cette pieuse amie des forçats dans une lettre de Benjamin du Plan à Turretin du 17 mars 1737, où son nom est associé à celui de Mme de Salgas survivant à son époux sur la terre étrangère (*Bull.*, t. XXVIII, p. 28, en P. S.). Du Plan les appelle « ces deux illustres amies qui font honneur à notre religion ».

fonder nos esperances. Vous l'avez suivy ce divin rédempteur dès vos plus tendres années, et vous devez espérer qu'il se tiendra auprès de vous par son amour paternel, et que devant que vous fère régner dans son ciel, il vous fera voir le rétablissement de son règne dans le monde icy. J'ay cette espérance pour vous, mademoiselle, et je fais des vœux ardens pour cella, prenant une véritable part à tout ce qui vous regarde, pour toutes les bontés que vous m'avez tesmoignées sans l'avoir méritté, et pour l'honneur que vous fittes à ma femme de l'aymer. Je vous prie luy continuer toujours les mesmes sentimens, et d'estre persuadée que si le bon Dieu ne me permet pas de vous en témoigner ma reconnaissance personnellement, je mourray dans ce désir estant avec tout le respect possible. mademoiselle,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

SALGAS.

## VI

*A la même.*

Ce 21<sup>me</sup> septembre 1711.

Vous m'avez fait cognoistre, mademoiselle, que les lettres qui vous viendroient de ma part ne vous seroit pas désagréables. C'est un privilège dont je profite avec plésir, trouvant beaucoup de consolation dans celles que vous me fistes l'honneur de m'escrire, et j'admire souvent, mademoiselle, les grâces qui ont esté accordées à des personnes de vostre sexe, qui sans estude autres que la lecture ordinaire, ont le don de s'exprimer avec tant d'onction, qui fait beaucoup de honte à de gens qui ont plus approfondy ces matières. Permettez moy, mademoiselle, de vous dire, sans pourtant vouloir intéresser vostre modestie, que vous possédez merveilleusement cette belle et chrestienne vertu qui m'édifie extrêmement. Je m'esjouis souvent en moy mesme en pensant que ma captivité m'a procuré de grands biens. Je compte pour un de plus essentiel, mademoiselle, celuy de m'estre fait une amyë comme vous. J'avois toujours esté beaucoup attaché à vostre famille; c'est sans doubte ce que vous scaviez et la chose en aurait demeuré là; mais à présent je me flatte que vous me faittes la grâce de me regarder par d'autres endroits, que vous m'aimez en Christ, qui est un sentiment que rien ne peut dissoudre,

et qui durera non seulement dans cette vie, mais qui nous unira éternellement dans le séjour des bienheureux. C'est aussi ce qui cause mes mouvemens tendres pour vous, quoique j'aye de grandes raisons du costé du monde à me tenir dans de sentimens de reconnaissance, qui est les bontés que vous avez pour mon espouse, que j'estime heureuse de se trouver environnée d'une pépinière de bonnes amyes. L'assurance que j'en ay me feroit partir sans regret, estant persuadé que rien ne luy peut manquer dans cet heureux lieu de passage. Continuez luy, je vous prie, les mesmes grâces, et à moy celle d'estre bien persuadée, mademoiselle, que je fais et feray continuellement des vœux pour la conservation de vostre personne, et pour l'augmentation des dons célestes qu'il a plu à Dieu de mettre en vous. C'est l'assurance que vous donne celuy qui est avec un profond respect, mademoiselle,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

SALGAS.

Pardonnez moy si je joins icy une lettre pour ma femme, et si je prends la liberté de vous prier de vouloir me fère un présent des Consolations Derlinecourt (*sic*) en beau caractère. Je suis sur que vous vous en ferez un plésir de le joindre à la petite Bible que je tiens de vous.

Je n'ay pas souvent de nouvelles de mon bon amy vostre oncle. Comme il a esté plusieurs fois dans les adversités, il a peur de se commettre. Je luy rends ceste justice et ne le croy pas moins de mes amys.

## VII

*A la même.*

Ce 6<sup>me</sup> janvier 1712.

Je croirez manquer à mon devoir, mademoiselle, en entrant dans cette nouvelle année, si je ne vous la souhettez pas heureuse et suivie de celles qu'il plaira à Dieu de vous lesser dans cette misérable vie, de toutes les prospérités d'en haut et d'en bas qu vous sont nécessaires. Il me semble, mademoiselle, que dans la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 18 novembre, que vous vouliez entrer dans quelque espèce de répa-

ration pour avoir différé à m'escrire. Quand les lettres font autant de plésir que les vostres m'en font, il est bon de les rendre rares. On en goute mieux le suc et voylà par où je prens la chose qui est plus naturelle que de me fère sentir un devoir de vostre part, qui, selon moy, ne peut estre que vostre pure charitté qui vous fait entrer dans mes souffrances avec tant de bonté; et suis-je pas bien recompensé de toutes mes peines, mademoiselle, puisque Dieu m'y a appelé, et qu'il permet pour les aléger que des personnes de piété et de mérite comme vous s'y intéressent, ne vous contentant pas de plaindre mon triste sort, mais vous poussez encore votre générositté à m'offrir mon nécessaire, croyant que l'on me néglige pour ce malheureux corps que je traîne.

Mon silence vous prouvera plus que tout ce que je pourrois vous dire pour en marquer ma juste recognoissance, qui, par la grace du Seigneur, ay plus qu'il me faut pour me couvrir et nourrir, et n'ay besoing que de vos prières que je vous demande, mademoiselle, avec la mesme ardeur que je pousse les miennes pour vous, qui êtes en bon lieu pour cella et où Dieu préside. Peut être qu'il me fera un jour la grâce de me joindre à ces saintes congrégations. Je m'en flatte quelquefois, sans trop l'espérer pourtant, et je me dis souvent que si j'avois ce bonheur, je me ferois un plésir de prendre ma femme sous le bras dès estre arrivé, pour aller vous surprendre et vous embrasser en mesme temps. Mais c'est à quoy je ne m'arrête que fort peu, n'ayant pas à me fère de chimères avant le temps, et réservant, à coup seur, que si mes espérances temporelles échouent, nous aurons le bonheur de nous voir un jour tous recuillis dans le vesseau de vie. C'est là, mademoiselle, où doibvent tendre tous nos désirs, car toutes les espérances du monde ne sont que de la fumée que l'on ne scauroit trop mespriser. Continuez moy un peu de vos souvenirs et vostre amytié tendre pour mon autre moy mesmes. C'est la grâce que je vous demande, et celle de me croire avec beaucoup de respect, mademoiselle,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

SALGAS.

Par une de vos lettres vous me dittes qu'il vous reste une sœur. Je vous croyois seule. Permettez moy de luy offrir mes respects très humbles.

## VIII

*A la même.*Ce 1<sup>er</sup> de juin 1712.

Si je suivois mon penchant, mademoiselle, je me donnerois l'honneur de de vous escrire quelquefois, quoyque je n'aye pas celuy d'estre trop connu de vous personnellement ; mais vous scavez, mademoiselle, que j'ay toujours eu un véritable attachement pour toute vostre famille, et que je vous honore, mademoiselle, et estime parfetement. Je prens aujourd'hui cette liberté, sur ce que ma femme m'a appris que vous aviez perdu une bonne amyè et pour laquelle vous estes beaucoup affligée, et comme je m'intéresse fortement dans tout ce qui vous regarde, j'ay voulu vous tesmoigner la part que je prens à vostre doulleur qui est sans doute très forte, puisque vous n'estes pas capable, mademoiselle, ayant le discernement aussy bon que vous l'avez, de fère un mauvais choix en amitié ; ces sortes de tendresse estant souvent plus solides que celles qui partent de la proximité du sang auxquelles la nature nous force, au lieu que l'autre est fondée sur l'estime que l'on a pour la vertu, la piété de personnes avec lesquelles on se lie d'amitié. Mais, mademoiselle, après avoir donné aux foiblesses du monde ce que l'on ne peut pas luy refuser, il faut remonter à ceste première cause, et suivre ce beau précepte qui est que ceux qui sont mariés soit comme s'ils ne l'estoient pas, et d'user de ce monde comme d'une figure qui passe, que nous passons aussy, et que quand de personnes qui nous sont chères nous devancent, ce sont des liens que nostre bon Père rompt pour nous détacher et nous fère prétendre au véritable but. Vous estes remplie, mademoiselle, de tant de christianisme que je suis persuadé que je ne puis vous rien dire que vous ne vous soyez dit, et effectivement nous devons regarder les personnes comme ce kikajon de Jonas qui croissent dans une nuit et qui sera moissonné le lendemain. Mais pour n'estre point frustrés dans nos amitiés, il faut que nous soyons tous estrains de ceste charité qui nous unit à Christ qui est mort pour nous, et ne vivre et mourir que pour celuy qui est mort et resuscité pour nous. Quand ceste passion se rend la plus puissante dans nos cœurs, il est aisé de fère un sacrifice de tout le reste au bien aymé par lequel nous sommes plus que vain-

queurs en tout. Vous en avez esté, mademoiselle, si favorisée, que l'on peut dire à présent que vous estes l'unique de vostre famille sur laquelle son image reluit, voyant tous les autres qui vous tiennent de près, les uns ayant entièrement abandonné la pureté de l'Évangile, et les autres vivans dans l'indolence, ou, pour mieux dire, estans morts en vivant, ce qui me surpasse quelquefois, quand je réfléchis sur vostre ancienne famille, et dans laquelle le service de Dieu se faisoit journellement par un fidelle serviteur qui y estoit affecté. Vous estes donc la seule épouse de ce digne Sauveur, auquel vous paraissez vous estre entièrement unie, puisque je vois que jusques icy vous avez mesprisé ceux du monde, dont vous ne manquez pas si vous vouliez. Je prie donc ce divin époux qu'il vous continue ces graces, jusques à ce que rassasiée de jours il vous retire dans sa gloire. C'est le vœu, mademoiselle, que fait celuy qui est avec beaucoup de respect,

Votre très humble et très obeissant serviteur

SALGAS.

Reçu le 6, répondu le 12.

## IX

*A la même.*

Marseille, ce 10<sup>me</sup> septembre 1712.

Ma femme m'a appris, mademoiselle, que vous avez pris la peine d'escrire à une de vos bonnes amyes pour la faire agir auprès de millord Bollinbrook, autrefois comte de Saint Jean<sup>1</sup>, pour obtenir du roy ma liberté, et que vostre lettre, mademoiselle, estoit conçue dans des termes si pressants que [s'il] se fust agy d'un autre vous mesme, vous ne pourriez pas en faire d'avantage. Je ne doute pas que vostre bon cœur, vostre piété et vostre compassion pour mon estat triste ne vous aye fait surpasser dans ceste occasion, et que vous n'eussiez réussi par le grand crédit que ce seigneur a en cour, s'il eust eu plus de loisir de rester à Paris. Mais, mademoiselle, il y a de très bonnes exercices, puisque vostre amye vous mande qu'il a pris mon nom et qu'il a promis de s'employer. Voylà donc, mademoiselle, la plus grande difficulté surmontée, puisqu'il vent bien

1. Henri Saint-John, vicomte de Bolingbroke, le célèbre ministre de la reine Anne.

avoir la charité de s'employer, et qu'il n'a qu'à demander pour qu'on luy accorde, etsurtout s'il pouvoit y fère entrer le désir de la reyne à qui on ne peut rien refuser. Je craignois qu'il ne voulust pas se charger d'un semblable employ. Il n'y a donc à présent qu'à pousser ceste belle ouverture que vous avez feste en exhortant vostre bonne aye, qui va en Angleterre, à ne pas perdre un moment auprès de ce milord jusques ce qu'il aura obtenu la chose. Si cest affaire demeure en arriere après la fin de la suspension, ma captivité durera longtemps, et peut estre toujours, et je croiré mademoiselle, choquer vos bonnes intentions et les bontés que vous avez pour moy et que vous m'avez fait l'honneur de me marquer si souvent, si je doubtois un moment de vos empressements pour cella. Il faut représenter mon grand grand age, mon long esclavage, mes incommodités qui me rendent cassé, et le désir que j'aurois d'aller mourir à Genève, auprès de ma femme. On accordera plustost pour Genève que pour ma province, à laquelle je tourneray le dos avec joye. Quel plésir pour vous, mademoiselle, d'avoir opéré une œuvre si chrétienne, qui vous fera tant d'honneur dans le monde, et dont le ciel sera votre récompense; et quelle joye pour moy de vous pouvoir appeler ma libératrice et d'aller dans un lieu où j'aurois la consolation de vous voir tous les jours. Mon cœur le sent, mais ma plume ne peut pas l'exprimer, et je finis en vous assurant, mademoiselle, que comme que tout aille, je seroy toute ma vie avec reconnaissance et beaucoup de respect,

Vostre bien humble et obeissant serviteur

SALGAS.

Mes compliments respectueux, s'il vous plaist, à mademoiselle vostre sœur.

## X

*A la même.*

28 novembre 1713.

Il y a bien longtemps, mademoiselle, que je devois avoir fait ce que je fais aujourd'huy, non pas pour entrer dans de remerciements pour toutes les bontés que vous avez pour moy, mais par le penchant où je suis naturellement porté à vous honorer parfettement. Mais je ne scaurois aussy, mademoiselle, me taire sur ce que j'ap-



prends de partout, avec quelle douleur vous avez resenty et resentez la persévérance dans mes peines. On m'apprend que cela va jusques à en verser des larmes, toutes les fois que vous en parlez. dont je ne suis pas digne, et je me dis souvent à moy mesme : par où peux tu avoir mérité tant de charitté de ceste illustre demoiselle qui ne t'a vu qu'en passant ? Il n'y a que le grand christianisme qui la domine qui peut te procurer ce grand bien. Ce sont mes réflexions, mademoiselle, et qui excitent en moi les mouvements que je doibs à une si juste reconnaissance. J'avois conté de vous embrasser ; je le feroiy peut être un jour ; mais si je suis privé de ce bonheur, c'est Dieu qui ne l'aura voulu permettre et qui a peut estre jugé que c'estoit mieux pour sa gloire et pour mon salut que je finisse dans la captivité. Mais que je meure libre ou captif, je vous serez dévoué jusques à ma fin.

J'ai appris indirectement la mort de monsieur de St-Victor, le meilleur amy que j'aye jamais eu. Je n'en ay pas fait mon compliment de condoléance à Monsieur son héritier, parce que je scay que mes lettres leur font de la peine, en ayant escript plusieurs à Monsieur de la Bruguière, depuis mon estat triste, auxquelles il n'a jamais répondu, quoy qu'il soit de mes amys. C'est donc à vous, mademoiselle, que je m'adresse, au nom de toute la famille, pour vous témoigner ma juste douleur sur la perte du cher amy. Fettes moy la grâce d'en donner vous mesme les mesmes assurances à Monsieur de Gabriae, sans doute son héritier, mon filleul et proche parent, et luy recommander fortement de me faire réson sur le change que feu son père me fesoit pour la somme qu'il me devoit, estant munny de tout. Il me payoit quand il luy plaisoit et en temps qu'il vouloit, et ainsy je n'ai jamais tenu aucun mémoire, m'en estant toujours rapporté à luy. Ayez la bonté, mademoiselle, de luy inspirer qu'il envoie quelqu'un incessamment de sa part, avec procuration pour régler nos affaires, et qu'il voye les arrérages qui peuvent m'estre deubs pour le change, et qu'il me les envoie, en ayant le soing, si Dieu me tire d'icy, pour subvenir à mon nécessaire, et pour aider à me conduire dans vostre bonne cité. Si Dieu me fait tant de grâce que de le permettre, vous pouvez l'assurer pour le payement du capital, qu'il peut le mettre au pied qu'il jugera à propos, que je seroy toujours porté à luy fère tous le plésir que je pourroy ; mais que mon sentiment est que ma femme se serve de cette somme tant

qu'elle vivra. Je vous demande pardon de la liberté que je prends; mais à qui puis-je recourir qu'à une si bonne amye à laquelle je suis, et à mademoiselle vostre sœur, avec beaucoup de respect, mademoiselle,

Vostre très humble et très obeissant serviteur

SALGAS.

Reçu samedi 2 décembre.

Respondu le 1<sup>er</sup> de l'an 1714.

## XI

*Copie d'une lettre de M. Arnaud  
à M. de Châteauneuf<sup>1</sup>.*

24 mars, 1714.

Monsieur, j'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier, en faveur de M. de Salgas; sur quoy je vous diroy qu'il y a environ 12 ans qu'il est en galère et qu'on l'a toujours soulagé autant qu'on a pu, mais comme on prétend qu'il a commencé de se mêler des affaires des Religioneux qui sent icy dans le mesme estat que luy, M. de Rancé, qui commande les galères, m'a demandé sur les plaintes qui lui ont été faites, de le faire mettre dans l'Hôpital des forçats, dans une chambre séparée, uniquement pour lui ôter les moyens de continuer son commerce et nullement pour le faire souffrir, car il y est avec toutes ses commodités et beaucoup mieux qu'il ne seroit en galère, à cette liberté près qu'il souhaiteroit, surtout par rapport à son commerce de lettres; qu'on voudroit lui ôter à lui-même tous les maux qu'il s'est attiré et qu'il s'attirera toujours par là, capables de le faire rester lui seul en galères, dans le temps que tous les autres de bien moindre considération que lui pourront en sortir, son malheur ne venant que de son acharnement à vouloir toujours être le prédiquant, le protecteur et l'appuy de la confrérie jusque dans les fers où il est, de sorte, Monsieur, que par ce que j'ai l'honneur de vous marquer, il vous sera facile de juger que c'est par sa propre faute qu'il n'a pas la même liberté qu'il avoit auparavant et qu'il auroit peut être mesme

1. Ce fragment de correspondance administrative, si honorable pour le baron de Salgas, nous a paru mériter une place parmi ses lettres. Il explique sa tardive libération.

eue depuis longtemps toute entière sans cet obstacle. Et il me paroît que vous ne scaurez donner un meilleur conseil aux personnes qui vous l'ont recommandé que de les engager à lui faire comprendre de ne se mêler de rien de semblable. Quand il luy viendra de pareilles lettres, je souffriroy qu'elles luy soient rendues, car je souhaiteroy de tout mon cœur qu'il ôtât les impressions qu'on a de luy, et qu'on pust disposer par là le Roy et le ministre à le mettre en liberté, en faisant voir qu'il a changé véritablement de conduite.

## XII

*A mademoiselle de Saint-Véran.*Ce 25<sup>me</sup> avril 1714.

Je ne mérite pas, mademoiselle, les inquiétudes que vous vous donnez pour la persévérance que l'on a à faire durer ma captivité, dans laquelle vous paraissez compatir avec tant de bonté, et dont je vous suis infiniment obligé de la supporter avec toute la constance qu'il m'est possible, et la résignation que je doibs à la volonté de Dieu qui conduit toutes choses par son infinie sagesse, et qui redouble ses grâces en redoublant mes peines. Il semble que jusques icy sa divine conduite a esté entièrement contraire aux soins que l'on s'est donné de partout pour me faire jouir du mesme bonheur dont jouissent à présent mes frères délivrés par diverses troupes<sup>1</sup>. Vous en voyez, mademoiselle, les effects en dernier lieu, par la pitoyable conduite qu'ont tenu les personnes desquelles je devois le plus attendre. Vous n'ignorez sans doute pas cella, ma femme ne manquant pas à vous fère part de tout ce qui me regarde. Du moins je l'en ai chargée toujours, et cella est bien deub à une amye aussy zellée que vous, et capable de bons et salutères conseils. Cella m'a extrêmement touché et m'afflige toujours, puisque la chose estoit infaillible si on eust suivy mes advis, et que l'on ne se fust pas rebutté. Mais ils ont commencé par où ils devoient finir. La faute est fette. Il faut mettre le doigt sur la bouche et bénir Dieu de tout; trop heureux encore si mes liens devenoient assez célèbres pour

1. A la suite du traité d'Utrecht, signé l'année précédente, 136 forçats, parmi lesquels figurait Jean Marteilhe, avaient été libérés, à la requête de la reine Anne.

l'affermissement de mes compagnons de souffrance, et pour le relèvement de tant de pauvres ignorants pour lesquels Christ est mort comme pour moy, et que j'ay induits par mon exemple non seulement à broncher dans la voye de leur salut, mais à tomber sans se relever. C'est ce qui fait la douleur de mon cœur et qui me fait craindre encore quelque impression de la colère de Dieu, luy en demandant grâce continuellement.

Vous souhetteriez, ma chère mademoiselle, qu'entre la vie et la mort je pusse trouver un milieu à aller finir mes jours dans la sainte cité que vous habitez. Je le souhette moy aussy, car outre les consolations de mon âme et les autres humaines que vous n'ignorez pas, qui me tiennent au cœur par mon autre moy mesme, je me ferois un vrai plésir de retrouver en vous ramassée toute l'amitié que vostre famille avoit pour moy, qui n'estoit pas médiocre. C'est l'œuvre de Dieu duquel j'attens cest heureux moment, quand il l'aura résolu dans son divin conseil. Continuez moy toujours un peu de part dans vostre souvenir et dans vos saintes prières, et la grâce, mademoiselle, d'estre persuadée que je suis et seray toute ma vie, avec tout l'attachement et le respect possible, vostre très humble et très obéissant serviteur.

SALGAS.

Permettez moy, mademoiselle, que j'assure icy mademoiselle vostre sœur de mes obéissances très humbles.

*Au dos* : Monsieur de Saint-Véran fust icy quelques jours, que j'embrassay avec plesir et tendresse. Nous entrâmes un peu en matière, mais non pas longuement, puisqu'il n'estoit jamais seul; mais les biens et le monde le tiennent. Monsieur Ricard m'a fait voir un de vos billets; si vous avez des commissions à frère, il le fera mieux que nul autre.

---

## MÉLANGES

---

### LE CAPUCIN BERNARDINO OCHINO A GENÈVE.

(1542-1545.)

Nous avons sous les yeux un remarquable volume du Dr Karl Benrath, professeur à l'université de Bonn, *Bernardino Ochino of Siena*, traduit

de l'allemand en anglais, et publié par Nisbet (London, in-8, 1879). L'auteur de cet ouvrage y fait revivre avec un grand savoir et un art de composition assez rare chez ses compatriotes, une des figures les plus originales de la Réforme italienne, le supérieur général des capucins, Bernardino Ochino, collaborateur de Jean Valdez et de Pierre Martyr à Naples, voué, comme ce dernier, à l'épreuve de l'exil, se déroband par la fuite à l'Inquisition, et portant son inquiète activité à Genève, Augsbourg, Oxford, Zurich, avant de s'éteindre sous le ciel de la Moravie. Entre tous les réformateurs de la Péninsule, Ochino brilla par l'éloquence qui rendit son nom populaire dans sa patrie, sans le préserver des erreurs qui attristèrent ses derniers jours. Le docteur Benrath plaide sur ce point, et non sans succès, les circonstances atténuantes. Son ouvrage, écrit en Italie, avec une vive intelligence du pays et du siècle auquel il est consacré, mériterait les honneurs d'une traduction française. La rédaction du *Bulletin* ne saurait mieux le recommander qu'en reproduisant les pages qui traitent du séjour d'Ochino dans la cité de Calvin :

« A Genève, où je réside maintenant (octobre 1542), la parole de Dieu est prêchée chaque jour, dans toute sa pureté, par d'excellents chrétiens. Les Saintes Écritures sont continuellement lues, expliquées, et publiquement discutées. Chacun peut proposer ce que lui suggère l'Esprit Saint, comme on voit que cela se pratiquait dans l'Église primitive. On peut entendre chaque jour les prières les plus édifiantes. Le dimanche, explication du catéchisme ; instruction des enfants et des ignorants. Les jurements, les blasphèmes, l'impureté, le sacrilège, l'adultère, l'impudicité, la prostitution, toutes choses qui s'étaient au grand jour en beaucoup de villes d'Italie, sont ici inconnues. Le peuple ne recherche pas les couleurs voyantes dans le costume ; mais tous sont vêtus convenablement. Les jeux de hasard sont interdits. La charité est si active qu'on ne voit nulle part de mendiants. On s'exhorte mutuellement par un sentiment fraternel, selon la recommandation du Christ. Les procès sont bannis de la ville. Un esprit de bienveillance et de paix remplace la simonie, les querelles et le meurtre. On n'entend nulle part le son des orgues ni le carillon des cloches ; l'œil n'est point ébloui par l'éclat des cierges, ni par la vue des peintures, des statues, des tentures et des chapes splendides, accompagnement obligé de vaines cérémonies. Les églises sont purifiées de toute représentation idolâtre. »

Telle fut l'impression produite sur Ochino par l'aspect sérieux de Genève. Calvin y était rentré un an auparavant, et y avait rétabli, avec la discipline ecclésiastique, les habitudes austères qui régnaient avant son bannissement. Les ordonnances rédigées par lui avaient été acceptées, le 2 janvier 1542, par l'assemblée des citoyens, à l'unanimité des voix. Elles étaient appliquées avec une extrême rigueur. Pour la première fois Genève offrait au monde étonné le spectacle d'une réforme digne de ce nom et d'une profonde révolution sociale qui s'explique, sans être pour cela moins digne d'admiration, par le petit nombre de citoyens votants, deux mille à peine sur la population totale qui n'excédait pas quinze mille.

La date précise de l'arrivée d'Ochino à Genève est inconnue. La mention de son nom se trouve pour la première fois dans une lettre sans date de Calvin à Viret, que l'on peut reporter aux premiers jours d'octobre 1542 : « Nous avons ici un réfugié italien d'un âge avancé, et d'un aspect vénérable, qui était grandement honoré dans sa patrie. Il habite et vit au milieu de nous à ses propres frais. S'il peut apprendre notre langue, il rendra, je crois, de grands services à la cause de la vérité. »

Le jugement porté par Ochino sur les mœurs de Genève est la meilleure réfutation des calomnies dirigées contre lui par le cardinal Caraffa. C'était en même temps une réponse décisive aux efforts faits pour le ramener dans le giron de l'Église romaine. On lit dans une lettre de Calvin à Viret, du même mois d'octobre 1542 : « On a tenté par tous les moyens de nous enlever notre ami Bernardino ; mais il est demeuré ferme, et l'antéchrist doit renoncer à l'espoir de le ramener sous son joug. Il s'est déclaré ouvertement et sans retour des nôtres dans la conclusion d'un petit volume de traités théologiques qu'il vient de publier. Les Italiens ont beaucoup de considération pour lui. En vérité on ne peut voir Ochino sans être convaincu que le Christ a fait en lui un grand gain. Plus je le connais, plus je me sens porté à l'honorer. Il ne dissimule pas d'ailleurs l'appui qu'il a trouvé dans mes encouragements. Le Conseil lui a permis de prêcher aussi souvent qu'il voudra. »

Le 14 février suivant, Calvin écrit à Mélanchthon : « Nous avons ici Bernardino Ochino de Sienne, homme excellent et distingué, dont le départ n'a pas peu ému l'Italie. Il me charge de vous saluer ainsi que votre famille. » Ochino lui-même avait été recommandé à

Calvin par Aonio Paleario, dans sa mémorable lettre aux réformateurs suisses et allemands : « Je vous recommande vivement notre frère Bernardino. Vous devez estimer ce que vous ferez pour lui comme fait au Christ lui-même. »

Dans sa lettre à Viret, Calvin mentionne d'autres Italiens qui, suivant l'exemple d'Ochino, étaient venus chercher un asile à Genève. On vit se former alors une congrégation italienne réunissant tous les éléments anciens et nouveaux. A la suite de la crise par laquelle il venait de passer, Ochino dut éprouver le désir, pour ne pas dire l'impérieux besoin, de monter en chaire. Il usa donc de la permission que lui avait donnée le Conseil et monta plusieurs fois dans la chaire du cardinal d'Ostie ; nous n'avons pu cependant acquérir la certitude qu'il ait rempli un office bien déterminé au sein de la congrégation italienne. Il se voua presque exclusivement aux travaux littéraires, qui pouvaient seuls prolonger son influence sur ses compatriotes. Il publia, à de courts intervalles, plusieurs petits volumes de traités, ainsi que des lettres à Girolamo Muzio de Lucques, à Marco de Brescia, au Conseil de Sienne, sa ville natale. L'argent que lui avait remis à son départ Ascanio Colonna, et qui fut généreusement renouvelé à plusieurs reprises, lui permettait de vivre dans la retraite. Le conseil de Genève lui accorda aussi une modeste pension. Il entretint de fraternelles relations avec les ministres de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel. Farel ne manque jamais d'insérer dans ses lettres à Calvin un mot affectueux pour Ochino.

Ses relations avec les théologiens de Genève ne furent pas sans influence sur ses opinions théologiques, ainsi que cela ressort des traités qu'il composa à cette époque, notamment à l'égard de la prédestination. Ochino se trouva d'accord avec les théologiens génois sur la nécessité de se séparer de l'Église romaine ; mais ce ne fut pas sans une longue et pénible lutte qu'il accomplit ce sacrifice. Son ancienne amie Vittoria Colonna dit de lui qu'*il avait abandonné l'arche du salut*, et des milliers de voix répétèrent ce mot après elle, en exprimant un blâme ou un regret. Ochino savait le contraire. Il n'abandonnait l'Église romaine que pour servir Dieu avec plus de pureté, et vivre dans une plus étroite union avec le Christ. Ce n'est pas sans raison que l'Église invisible occupe une si grande place dans la doctrine des réformateurs. Il fallait abolir cette notion artificielle de l'identité du christianisme et de l'Église

romaine. Telle était la question qui se posait pour tout homme qui, n'obéissant qu'à sa conscience, se disposait à franchir le dernier pas. Ochino écrit à Tolomei : « Je crois aussi à une sainte Église universelle ; mais c'est précisément pour ce motif que je ne puis l'identifier avec l'Église de Rome. » La même pensée se retrouve dans une lettre à la seigneurie de Sienne : « Je reconnais une sainte et catholique Église du Christ, dans l'assemblée des élus qui sont justifiés par lui. C'est la seule Église infaillible, parce que le saint Esprit agit directement en elle. »

Ochino conserva longtemps d'amicales relations avec Calvin. Ce dernier, qui ne supportait pas volontiers l'expression d'une opinion contraire à la sienne, en matière de religion, s'était assuré des sentiments d'Ochino, quand il connut son désir de s'établir à Genève. Il écrivait à Conrad Pellican, le 19 avril 1543 : « Comme je ne me fie pas entièrement aux Italiens, je me suis entretenu avec Ochino sur les divers points de notre foi, et je l'ai fait de telle sorte qu'il n'aurait pu rien me déguiser de ses opinions, si elles différaient à quelques égards des nôtres. J'ai reconnu et je puis affirmer qu'Ochino est d'accord avec nous sur tous les points de la doctrine. Je considère comme un devoir de rendre ce témoignage à un homme pieux et saint qui possède des talents remarquables et dont la vie est sans reproche. » Tel était le langage de Calvin sur Ochino.

Le dernier biographe italien de celui-ci, César Cantù, a donc méconnu la vérité quand il a dit : « Comment Ochino, qui ne pouvait s'accorder avec l'Église universelle, aurait-il pu se soumettre aux opinions personnelles de Calvin ? » Il n'est pas moins dans le faux quand il ajoute : « Le désaccord éclata bientôt, puisque Ochino fut exclu de la congrégation genevoise et banni de la ville. » Un passage du livre *des Scandales*, publié quelques années plus tard, prouve combien les assertions de Cantù sont mensongères : « Quels moines, écrit Calvin, l'Allemagne pourrait-elle comparer, pour la profondeur de la doctrine et la pureté de la vie, avec un Luther, un Bucer, un Ecolampade ? Quel religieux l'Italie pourrait-elle mettre en balance avec Bernardino Ochino et Pierre Martyr ? »

Il est vrai qu'Ochino quitta Genève après un séjour de trois ans, lorsqu'il venait d'obtenir le droit d'habitant. Mais ce brusque départ fut si peu déterminé par des divergences avec Calvin, que le grand prédicateur toscan continua ses rapports avec le réformateur durant



plusieurs années, et qu'il revint même postérieurement à Genève, où, de 1542 à 1544, parurent ses *Prediche*, contenant l'exposé de ses vues théologiques. Lorsqu'au mois d'août 1545 il s'éloigna de Genève, il était muni de lettres de recommandation de Calvin pour Oswald Myconius à Bâle, et pour M<sup>me</sup> de Falais à Strasbourg. Calvin s'exprimait ainsi dans sa lettre à Myconius : « Le porteur de ces lignes est Bernardino Ochino de Sienne, qui jouit d'une grande réputation en Italie et doit être honoré partout. Bien que je ne doute pas que, sur son seul nom, vous ne le receviez avec tout le respect que méritent son savoir et ses vertus, je désire y joindre ma propre recommandation, considérant moins en cela son profit que mon devoir. Vous l'accueillerez donc de telle sorte qu'il se sente aimé de tous les fidèles ministres du Christ, et moi-même je serai heureux de penser que je ne suis pas tout à fait étranger à cet accueil. » Tels étaient les sentiments de Calvin pour Ochino, lorsque celui-ci se rendit à Bâle, qu'il devait bientôt quitter pour Strasbourg et Augsburg.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### LES GUERRES DE GENÈVE ET L'ESCALADE DU 12 DÉCEMBRE 1602 ;

Par J. GABEREL.

1 vol. in-8.

Genève n'a pas de souvenir plus populaire que celui de l'Escalade, et cette popularité trouve dans l'étude de l'époque une ample justification. L'événement du 12 décembre 1602 ne fut point en effet un acte isolé, mais le couronnement glorieux d'une lutte presque séculaire soutenue contre les ducs de Savoie pour deux causes saintes, la patrie et la religion. Les héroïques bourgeois de 1602 achevèrent l'œuvre commencée par les Berthelier, les Levrier, les Pécolat, « ces grands mépriseurs de la mort, » et la politique inaugurée par Henri IV affermit sans retour l'indépendance genevoise.

Il appartenait au savant historien de l'Église de Genève, M. le pasteur Gaberel, de replacer l'Escalade dans son cadre historique,

en traçant le tableau des guerres qui accompagnèrent l'établissement de la Réforme dans la cité du Léman. La lutte commença de bonne heure. De 1534 à 1636 elle est des plus vives, et l'indépendance récemment acquise par les compatriotes de Bonivard semble plus d'une fois en péril. La rivalité de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup> sauve la petite république en détournant l'orage qui gronde sur elle. L'occupation de la Savoie et du Piémont par les troupes françaises, de 1536 à 1559, débarrasse Genève durant vingt-trois ans de ses plus redoutables ennemis. Mais le danger reparaît après la paix de Cateau-Cambrésis, qui rend à Emmanuel-Philibert ses États héréditaires. Rome et le duc de Savoie sont unis dans une haine commune contre ce foyer d'hérésie qu'ils veulent étouffer à tout prix, et Henri II ne demande qu'à s'associer à la croisade qui doit effacer Genève du rang des nations. La jalousie de l'Espagne, qui craint de favoriser l'extension de la puissance française du côté des Alpes, sauve la métropole calviniste, qui verra le Chablais retomber au pouvoir d'Emmanuel-Philibert, sans désespérer d'elle-même et tenir d'une main moins ferme le drapeau réformé.

La Saint-Barthélemy et la Ligue marquèrent une nouvelle crise dans l'histoire de Genève. L'avènement de Charles-Emmanuel mit le comble à ses périls. « Passionné pour la gloire des armes, doué d'une ambition sans bornes, ce prince était bien résolu à reconquérir sur la France et la Suisse les États primitifs de ses ancêtres. Entièrement soumis aux dogmes et aux volontés de Rome, il poursuivit sans relâche l'extinction du culte réformé chez ses voisins. Genève fut l'objectif permanent de ses entreprises durant vingt années. Le pape devait poser la couronne royale sur sa tête, lorsqu'il aurait rétabli l'évêque dans son antique cathédrale de Saint-Pierre. »

L'avènement de Henri IV trompa son espoir. Bien que Genève n'eût pas été nominalemeut comprise dans les stipulations du traité de Vervins, le Béarnais ne pouvait mettre en oubli les 357 340 écus qui lui avaient été généreusement prêtés par les Gênois, au plus fort de leur guerre contre le duc de Savoie, lorsque chaque bourgade ou château avoisinant leur ville, Ternier, Lancy, Bonne, Chatelaine, étaient marqués par d'héroïques combats ou de cruelles hécatombes. Le député Chapeaurouge, abordant le monarque dans le jardin des Tuileries, lui dit : « Sire, les misères de « notre ville sont telles, que si Sa Majesté ne rend pas une partie

« des sommes fournies, la cité est à peu près ruinée. Cependant les  
« Génevois n'ont pas perdu le courage ni l'attachement à son service,  
« et l'on espère que le roi nous mettra en état de le prouver. —  
« Pour le remboursement des sommes, cela ne se peut, répondit le  
« roi ; mes affaires ne sont pas en assez bon état ; mais je m'engage  
« par serment à ne jamais conclure avec le duc si la ville de Genève  
« n'est pas comprise dans l'accord. Je pourvoirai à sa sûreté autant  
« qu'à celle de mon royaume, car je lui ai des obligations que je  
« n'oublierai jamais. » L'ambassadeur de France à Berne renouvela  
ces déclarations, disant « que jamais le roi ne souffrirait qu'on fit du  
chagrin à cette ville, et que rompre avec lui ou Genève c'était la  
même chose ».

Malgré ces témoignages rassurants, la situation de Genève était  
des plus critiques en 1598. Elle respira pendant la guerre surve-  
nue entre Henri IV et le duc de Savoie, qui eut pour conséquence  
le traité de Lyon (17 janvier 1601), par lequel le duc fut contraint de  
céder la Bresse, le Bugey et le pays de Gex conquis par les Gène-  
vois. La démolition du fort de Sainte-Catherine, construit à grands  
frais par Charles-Emmanuel, fut un gage du bon vouloir du roi. En  
apprenant cette nouvelle, le cardinal Aldobrandini ne put cacher  
son humeur. Il tenait à la conservation d'une forteresse sans laquelle  
l'hérésie ne pouvait être réprimée. Le Béarnais trancha la question  
par un bon mot : « Pour ce qui est du fort de Sainte-Catherine, mon  
cousin de Savoie ne peut se plaindre. Je lui avais promis de lui  
rendre la *place*, et j'ai tenu parole. » L'entrevue de Th. de Bèze  
avec le monarque victorieux, qui combla de marques d'amitié  
l'illustre vieillard, présageait de meilleurs jours pour la répu-  
blique.

Une épreuve décisive lui était cependant réservée ; ce fut celle  
qui marqua le dernier mois de 1602, et sur laquelle le livre de  
M. Gaberel répand la plus vive lumière. Grâce aux pièces justifica-  
tives qu'il a réunies dans un appendice d'une extrême richesse et  
qui forme pour ainsi dire le dossier de l'Escalade, on assiste aux  
préliminaires de l'entreprise qui doit tourner à la confusion du duc  
de Savoie. Les avertissements ne manquent pas à la Seigneurie de  
Genève ; mais ils semblent négligés ou dédaignés, et la mission du  
président Rochette achève de dissiper les défiances la veille des plus  
grands périls. C'est dans les relations contemporaines, si bien

résumées par M. Gaberel, et dans les dépêches de l'ambassadeur de Venise à Turin, François Priuli, qu'il faut lire le récit de l'expédition nocturne qui faillit surprendre la ville, mais qui justifia une fois de plus le mot de Bonivard : *Il ne restait plus que Dieu qui faisait le guet pour Genève tandis qu'elle dormait!* Dans la nuit du 12 décembre, par un épais brouillard, quelques milliers d'hommes, l'élite des armées du duc, commandés par d'Albigny, filent mystérieusement sur Plain-Palais. Des échelles sont dressées contre les murs de la ville, aisément franchis par des soldats résolus, quand une sentinelle donne l'alarme. La Porte Neuve oppose une résistance inattendue, et la cité se réveille dans le tumulte d'un combat où l'on distingue à peine l'assaillant. Un coup de canon pointé avec bonheur emporte avec les échelles dressées contre les remparts les espérances de Charles-Emmanuel. Le jour ne paraît que pour montrer la grandeur du péril et le miracle de la délivrance. Du côté des Genevois 17 victimes, glorieux martyrs de l'indépendance, dont le nom sera gravé sur le marbre et dans le cœur reconnaissant de leurs concitoyens. Du côté des Savoyards, 70 morts et 13 prisonniers de marque, qui expieront leur trahison par un supplice ignominieux. Le duc, accourant à Genève sur le faux bruit de ville gagnée déjà communiqué à Turin et à Paris, rencontre d'Albigny en déroute et l'accueille par ce mot désormais historique : « Ah ! misérable, vous avez fait là une belle cascade ! »

Grande fut la joie de Henri IV en apprenant la déconfiture de son bon cousin de Savoie et la délivrance de Genève. « Soyez le bienvenu, dit-il à Chapeaurouge ; vous y étiez ? — Oui, sire ! » Le roi retint l'ambassadeur à dîner, le fit asseoir près de lui et voulut savoir jusqu'aux moindres détails de l'événement. Le Genevois ne lui laissa rien ignorer, et la tradition rapporte qu'après la mention du supplice des prisonniers, le Béarnais s'écria en patois : *I son tos pendus. I est bien fait !*

Remercions M. Gaberel d'avoir remis dans une si belle lumière l'événement du 12 décembre 1602, par le savant exposé qu'il en a fait et l'heureux choix de documents inédits qu'il y a joint. Les archives de Berne, de Turin et de Venise, habilement mises à profit, ont concouru à former un volume qui fait également honneur au patriote et à l'érudit, et qui a trouvé le meilleur accueil à l'Académie des sciences morales et politiques. Il contribuera, nous n'en doutons

pas, à alimenter le culte des souvenirs dans la patrie génevoise. Heureuses les cités qui peuvent ainsi fêter chaque année un de ces événements devant lesquels les partis oublient leurs rivalités quotidiennes pour s'unir dans un sentiment commun, source du patriotisme et de l'honneur ! Heureux l'historien qui peut se flatter d'avoir exercé sur ses concitoyens une aussi bienfaisante action !

J. B.

## LA TOUR DE CONSTANCE ET SES PRISONNIÈRES,

LISTE GÉNÉRALE ET DOCUMENTS INÉDITS ;

Par CH. SAGNIER.

1 vol. in-8.

Les lecteurs du *Bulletin* (t. XXVIII, p. 502) ont eu la primeur du très intéressant mémoire inspiré, comme on sait, par de récentes découvertes à la tour de Constance, et recomposant l'histoire des neuf femmes surprises, le 29 mars 1730, à l'assemblée du Mas des Crottes et condamnées à la reclusion perpétuelle dans le lugubre donjon d'Aigues-Mortes. A ce touchant récit composé par M. Ch. Sagnier viennent se joindre de très importants documents exhumés par lui de la poudre des greffes, divers arrêts rendus par la cour du présidial de Montpellier et contenant de nombreuses listes de condamnés des deux sexes, voués les uns aux galères, les autres à une détention pire que la mort. Ce n'est pas sans émotion que l'on parcourt ces listes encadrées dans les formules ordinaires de l'impitoyable législation du temps. Que de familles nimoises représentées, à leur insu, sur ces tables de proscription, où la tache d'infamie que croyaient imprimer les bourreaux s'est transformée en titre d'honneur !

M. Ch. Sagnier a le goût des recherches historiques, et, si j'ose dire, le flair qui garantit le succès. Il a eu la bonne fortune de mettre la main sur le jugement rendu contre les femmes surprises au Mas des Crottes. Il a pu ainsi compléter le douloureux épisode dont la lettre du pasteur Roux, retrouvée à la bibliothèque de Genève par M. Ch. Dardier, nous présente l'émouvant prologue. Les correspondances inédites conservées dans la collection Court

viennent ainsi ajouter leur part de révélations aux dossiers judiciaires. M. Sagnier ne néglige aucune source d'informations, car il sait que l'histoire n'est que la conclusion d'une minutieuse enquête, la résultante de mille détails combinés avec art. Parmi les précieux documents qu'il nous offre aujourd'hui, nous avons remarqué le jugement rendu, le 27 février 1720, contre les membres d'une assemblée tenue près de Nîmes « au torrent appelé le Cadereau, qui vient du côté de Vaquerolle, à la Baume ou caverne des Fades » ; et qui spécifie que la dite Baume « sera incessamment comblée ou murée par les soldats de la garnison ». Ce sont là les vrais sanctuaires du désert ! C'est aussi une pièce fort curieuse que l'arrêt du 9 septembre 1739 contre les nouveaux convertis « réunis dans une olivette, près le ruisseau appelé le Cadereau de Saint-Césaire ». Les communautés de Caissargues, Bouillargues, Rodilhan, Courbessac, frappées à cette occasion d'une amende collective, sont aujourd'hui exclusivement catholiques. Enfin, l'arrêt du 24 décembre 1750 serait à rapprocher d'une lettre du pasteur Redonnel à Benjamin du Plan ; page mémorable du protestantisme dans le diocèse d'Uzès.

C'est en compulsant minutieusement des documents de cette nature que M. Ch. Sagnier a pu nous donner une liste générale des prisonnières de la tour de Constance accrue d'une vingtaine de noms nouveaux. Il nous promet plus encore : une petite biographie de chacune des captives dont les juges se flattaient d'abolir la mémoire. L'heure de la revendication est venue, et M. Ch. Sagnier a déjà marqué sa place parmi ces doctes explorateurs qui, mus d'un sentiment généreux et ne reculant devant aucune vérification, font descendre la lumière dans l'effroyable cachot où, gravé d'une main inconnue, se lit le mot : *Résistez* ; commentaire sublime du mot de l'Apôtre : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes !*

J. B.

## CORRESPONDANCE

## UNE LEÇON DE LA SORBONNE

A MONSIEUR CROUSLÉ, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE  
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

Paris, le 24 février 1880.

Monsieur,

Appelé à parler de Calvin dans votre leçon du 17 février, pour l'enseignement secondaire des jeunes filles à la Sorbonne, vous avez rendu un digne hommage à l'*Institution chrétienne*, et proclamé ce livre un chef-d'œuvre, « le plus grand monument littéraire du XVI<sup>e</sup> siècle ».

Moins équitable pour l'homme que pour l'écrivain, vous avez affirmé que « Calvin fut étranger à tout sentiment humain, hors la ferveur religieuse; qu'il ne connut du christianisme que l'austérité, et jamais la grâce, » et vous avez conclu ces considérations par ces mots : « Lorsque les vertus de la charité s'ajouteront à la vigueur de Calvin, nous aurons Bossuet. »

Malgré tout le prestige de l'orateur sacré, le plus grand de la chaire, il est permis de se demander jusqu'à quel point l'auteur de la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, l'apologiste de la révocation de l'édit de Nantes, le prélat qui ne rougit pas d'organiser, dans le diocèse de Meaux, la chasse aux jeunes filles protestantes pour les enlever à leurs familles et les catéchiser dans des couvents, pourrait être considéré comme un type de cette charité que l'apôtre proclame la plus excellente des vertus<sup>1</sup>. Son illustre antagoniste, Fénelon, mériterait mieux cet honneur, si des études récentes n'avaient démontré qu'il paya, lui aussi, un regrettable tribut à l'intolérance de son siècle<sup>2</sup>.

Je reviens à Calvin pour affirmer, en m'appuyant sur les documents les plus authentiques, que, loin d'avoir été étranger, comme vous le

1. *Bossuet et la révocation de l'Édit de Nantes* (Bull., t. IV, p. 113. 213; t. IX, p. 162 et suiv. — *Ibid.*, t. XIII, p. 97 : *Bossuet dévoilé par un prêtre de son diocèse* (lettre de l'ancien chanoine Frotté).

2. O. Douen, *l'Intolérance de Fénelon*. Un vol. in-12. Paris, 1872. Voy. l'article de M. Eug. Despois dans la *Revue des cours politiques et littéraires*.

prétendez, à tout sentiment humain, il ressentit et inspira les plus pures affections. Rien de plus touchant, en effet, que ses rapports avec Idelette de Bure, la pieuse compagne de sa vie, que ses relations quotidiennes ou son commerce épistolaire avec des hommes tels que Farel, Viret, Th. de Bèze, Ch. de Jonvillers, Laurent de Normandie, Bucer, Mélanchthon... *J'en passe, et des meilleurs!*

J'ai consacré à ce sujet un morceau intitulé *les Amitiés de Calvin*, dans un volume de *Récits du XVI<sup>e</sup> siècle* couronné par l'Académie française, et voici comment s'exprimait à ce sujet l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Villemain :

« Un volume de *Récits du XVI<sup>e</sup> siècle*, touchant encore à l'Italie par le val d'Aoste, est surtout destiné à écarter du célèbre sectaire français le reproche d'inflexible rigueur. Si l'auteur n'a pu effacer le nom de Michel Servet, il fait cependant ressortir de la vie privée de Calvin, de ses amitiés, de ses lettres, quelques graves et bien honorables témoignages. Nul ne doit regretter cette justice rendue, etc.<sup>1</sup>. »

A propos de ces mêmes *Récits*, un éminent écrivain, dont vous ne récuseriez pas l'autorité, M. Ch. de Rémusat, me faisait l'honneur de m'écrire :

« Je trouve que vous avez eu une heureuse idée de nous faire connaître plus directement, plus familièrement, les personnages de la Réformation que l'on s'est habitué à concevoir sous un aspect raide et monotone, plutôt semblables à des statues de bronze qu'à des hommes de chair et d'os. Vous leur rendez de la vérité et de la vie, et tout le tableau de l'ensemble en prend plus d'intérêt<sup>2</sup>. »

J'ose croire, Monsieur, que si, rompant avec les préjugés qui asservissent encore tant de nobles esprits, vous prenez la peine de parcourir la correspondance de Calvin dans la belle édition des *Opera* que nous devons à trois théologiens de Strasbourg, vous ne tarderiez point à reconnaître ce qu'il y a d'injuste dans vos appréciations. Peut-être même seriez-vous disposé à souscrire, dans une certaine mesure, au jugement exprimé par un professeur de l'Université qui m'écrivait, il y a peu de mois :

« Comme je lisais un jour la préface de l'*Institution* pour en parler à mes élèves, je fus très frappé de cette éloquence. La préface

1. Rapport de M. Villemain sur le prix Bordin, 1865.

2. Préface de la nouvelle édition des *Récits*. Paris, 1876.



achevée, je me hasardai, non sans crainte, à entamer le livre; ma profonde ignorance en ces matières devait me retenir; mais la curiosité, l'intérêt, et déjà certes l'admiration furent plus forts, et je lus tout!... Je me suis convaincu que cet homme n'est pas seulement, comme on dit, un des pères de notre idiome, mais qu'il est le premier qui ait été véritablement éloquent en France. Par sa logique forte unie à une chaleur généreuse, il est un maître. Qui avant lui avait trouvé de tels accents, une raison si ferme, tant de mesure dans la pensée, et dans l'expression une intensité si pénétrante? Calvin est aussi grand que Luther. Ce n'est pas ce fanatique étroit et violent qu'on s'est plu à représenter. C'est un homme aussi souple que ferme, d'une remarquable modération, né pour croire, mais aussi pour faire vivre et régner sa foi. Cet apôtre est aussi un diplomate, un législateur. La correspondance m'a fait toucher du doigt ce que l'*Institution* m'avait montré. »

Tel est, Monsieur, le fruit de la lecture de Calvin pour un esprit religieux et sincère qui n'appartient point à l'Église réformée. Rien n'est plus doux que de rencontrer sur ces hauteurs sereines de la justice et de l'impartialité des écrivains distingués dont le point de départ est si différent. Mille chemins, un seul but : la vérité!

Dois-je relever une dernière accusation par vous formulée contre le réformateur? Comme trait de rigorisme bien propre à émouvoir votre jeune auditoire, vous avez affirmé que « sous le gouvernement rigide et despotique établi par Calvin à Genève, *des têtes tombèrent pour cause de danse!* »

Il vous serait difficile, Monsieur, de justifier une telle assertion. Les victimes de l'intolérance calviniste, triste legs de l'intolérance catholique, sont bien connues. Il est surtout un nom douloureux à prononcer, celui de Servet, n'échappant au bûcher de Vienne que pour venir expirer sur celui de Genève. Les luttes politiques soutenues par le parti des libertins contre les institutions réformées eurent aussi leurs victimes parmi d'anciens patriotes dignes d'un meilleur sort : Berthelier, Daniel, les deux frères Comparet. Gruet paya de sa tête des écrits séditieux et blasphématoires jugés avec l'inflexible sévérité de ce temps. L'exil fut le châtement de Bolsec, le futur diffamateur de Calvin. La peine de l'amende ou de la prison fut plus d'une fois appliquée pour infraction aux ordonnances ecclésiastiques, devenues lois de l'État, et pour certains délits appréciés

de nos jours avec plus de faveur : *saltavit et placuit!* Mais une tête tombée à Genève pour crime de danse, c'est un excès de rigueur dont les annales de la cité réformée n'offrent aucun exemple.

Avec ces rectifications, qui vous paraîtront sans doute légitimes et qui doivent trouver place dans le *Bulletin* du protestantisme français, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression des sentiments de confraternité universitaire avec lesquels je demeure

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JULES BONNET,

Ancien élève de l'École normale, docteur ès lettres.

En réponse à la lettre ci-dessus, M. Crouslé m'a fait l'honneur de m'écrire pour me remercier de lui avoir signalé une phrase qui, l'a dite, en effet, *a dépassé sa pensée*, dans le courant de l'improvisation. « Quant à mon sentiment sur Calvin, ajoute-t-il, j'aurais pu l'exprimer avec plus de nuances, si j'avais eu plus de temps pour parler à l'auditoire à qui ces leçons s'adressent. Mais ne pouvant dire que quelques mots sur chaque auteur, je suis obligé de me borner aux traits caractéristiques. Sans ignorer absolument le parti qu'on peut tirer des lettres de Calvin pour donner de son caractère et de son cœur une idée plus favorable que celle que j'ai exprimée, je crois cependant ne l'avoir point calomnié. Il est vrai qu'on peut avoir pour ce personnage extraordinaire et très grand par certains côtés, plus de goût que je n'en ai. Qu'on m'accuse pour cela d'injustice et d'ignorance, c'est un reproche que je suis prêt à supporter, n'ayant pas le loisir d'accepter une polémique sur ce sujet. »

Je ne puis que donner acte à M. Crouslé de ses déclarations, en regrettant qu'il se dérobe au débat ouvert dans le *Bulletin*. Les explications très insuffisantes (pour ne rien dire de plus) qu'il a portées, le 2 mars, devant l'auditoire justement ému de la salle Gerson, me font un devoir de revenir sur ce grave sujet dans un prochain article.

J. B.

La Société de l'histoire du Protestantisme français tiendra sa vingt-septième séance annuelle au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, jeudi, 8 avril, à 8 heures du soir, avec le concours de la nouvelle société chorale. Le *Bulletin* contenant les morceaux lus ou chantés en séance ne paraîtra que le 20 avril.

---

Le Gérant : FISCHBACHER.

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'histoire du Protestantisme français a tenu sa vingt-septième séance annuelle, le jeudi 8 avril, à 8 heures du soir, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant une assemblée qui n'était ni moins brillante ni moins sympathique que celle de l'an dernier. De nombreux pasteurs de Paris, et quelques-uns déjà arrivés des départements, avaient pris place en face du bureau. L'attrait de beaux chants religieux exécutés par l'Union chorale de l'Église réformée de Paris se joignait à celui des mémoires historiques qui remplissent d'ordinaire la séance. On sait que l'historien de Clément Marot, M. Douen, qui propose pour les psaumes le retour pur et simple à la mélodie primitive et à l'harmonie de Goudimel, a publié un recueil de 35 psaumes, parmi lesquels on avait choisi cinq morceaux dont la remarquable exécution a été l'événement de la soirée. Après une invocation prononcée par M. le pasteur Appia, M. le baron F. de Schickler président, a lu sur l'œuvre historique un de ces rapports sobres et élégants dont il a le secret. On a ensuite entendu la lecture faite par M. le pasteur Dhombres du rapport de M. Jules Bonnet sur le mémoire présenté au concours : *Agrippa d'Aubigné considéré comme historien*. Quelques pages du mémoire lues par M. le professeur Viguié ont fait apprécier les mérites du lauréat, M. Eug. Réaume. Ces diverses lectures, alternées de chants, ont captivé jusqu'au bout l'intérêt de l'assemblée, qui ne s'est retirée qu'après 10 heures, après une fervente prière de M. le pasteur Paumier. Grâce à l'heureux choix des psaumes (3, 90, 1, 68, 42) si bien interprétés par l'Union chorale, la fête historique que notre Société célèbre chaque année à l'Oratoire, est devenue aussi la fête de l'art classique protestant du XVI<sup>e</sup> siècle.

## RAPPORT DE M. F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Vous vous souvenez encore de notre belle fête de l'an dernier. L'empressement sympathique de la foule immense que ce vaste sanctuaire avait peine à contenir, nous prouvait à quel point notre pensée avait été d'avance non seulement comprise, mais appréciée. Et quand, sous les voûtes du temple, se sont élevés dans leur sévère et pure harmonie les vieux psaumes huguenots, les chants des martyrs, du Pré aux Clercs, des batailles, tout un passé de foi, d'héroïsme, de souffrance intense et de résignation sainte n'a-t-il pas repris devant tous sa réalité et sa vie ? Aussi cette première exécution solennelle dans notre XIX<sup>e</sup> siècle des mélodies qui, rompant avec le plain-chant ouvrirent au XVI<sup>e</sup> la voie aux progrès de l'art moderne, cette reproduction vraiment historique d'un côté — et non le moins intéressant ni le moins fécond — de notre Réforme française, a-t-elle été pour notre Société un des traits marquants, et je n'hésite pas à le dire, puisque vos suffrages nous y ont autorisé, un des succès de l'exercice dont nous avons mission de vous entretenir.

Mais que parlais-je du passé ? Ce soir encore vous répondez à notre appel. Ce soir encore vous vous associez à cette évocation *des jours d'autrefois*. Votre affluence est un premier remerciement, certes le plus précieux de tous, pour ces dames et ces messieurs, qui avec une ferveur et un élan tout protestants font monter devant vous vers le Dieu de leurs pères, ces psaumes que leurs pères ont tant aimés. En votre nom, autant qu'au nom du Comité, nous exprimons notre vive reconnaissance à l'Union chorale de l'Eglise réformée de Paris, aux membres participants, à ceux qui la dirigent, à tous ceux aussi qui en dehors de l'Union chorale, dans un sentiment de chrétienne confraternité, se sont joints à elle ce soir et ont bien voulu apporter

à notre Société le concours de leur talent et de leur sympathie..

Le concert spirituel de cette année aura un caractère un peu différent du premier. Goudimel, c'est M Douen qui nous l'apprend, « Goudimel ne se lassait pas d'appliquer à un même air toutes les ressources de son art. » Il avait adapté aux mélodies des psaumes jusqu'à trois harmonies différentes. L'an dernier nous avons essayé de vous donner quelque idée d'une des plus savantes de ces harmonies. Aujourd'hui c'est vers la plus simple que nous désirons appeler votre attention. Sans cesser d'être scrupuleusement historique, l'essai revêt une forme plus pratique cette fois. En reprenant cette harmonie aussi pure qu'elle est simple, nos églises ne réaliseraient-elles pas un sérieux progrès ?

Dans le cours de trois siècles les psaumes que nous avons pris l'habitude de chanter ont été singulièrement altérés. On a commencé par défigurer les notes de la mélodie, on en a changé la valeur, puis on s'est attaqué à quelques-unes de ces notes en leur en substituant d'autres, ensuite on a modifié les tons, et enfin, ici et là ont surgi des harmonies modernessous la parure desquelles Goudimel et Bourgeois ne reconnaîtraient guère la grande inspiration du xvi<sup>e</sup> siècle. Au contraire ce que vous entendez ce soir — le psaume 3 si vibrant d'inébranlable confiance en Dieu, le 90<sup>e</sup> ou Th. de Bèze a rendu avec tant d'élévation la sublime poésie d'Israël, le 42<sup>e</sup> qui restera toujours l'expression pénétrante de cette soif de Dieu que Dieu seul peut étancher — ces psaumes, on vous les chante selon la mélodie que Bourgeois a écrite, mise à quatre parties par Goudimel lui-même. Le 1<sup>er</sup> est tout entier de Bourgeois, mélodie et harmonie; le 68<sup>e</sup> dit *des Batailles*, s'il a été chanté à 4 parties dans les jours paisibles, n'a dû l'être qu'à l'unisson, à l'heure de la lutte opiniâtre et du combat pour la foi.

L'histoire du Protestantisme français est comme toute traversée par le chant des psaumes. On vous a rappelé qu'ils ont retenti sur les premiers bûchers, qu'ils ont été adoptés avec

enthousiasme par les masses populaires, pénétrant jusque dans le palais des rois où notre grand satirique s'étonnait de les rencontrer, qu'ils ont relevé les courages et consolé les cœurs aux heures les plus douloureuses. Partout où la Réforme s'étend, le chant des psaumes l'accompagne. Dans un poème béarnais de Fondeville publié il y a quelques jours à peine par MM. Barthety et Soulice <sup>1</sup>, les calvinistes sont dépeints chantant tous, « hommes et femmes, ouvriers, artisans, grands et petits, ces chants qu'ils appellent des prières. » Au XVII<sup>e</sup> siècle l'évêque Godeau, paraphrasant les psaumes, écrivait dans sa préface « Ceux dont nous déplorons la séparation de l'Église, ont ren lu la version dont ils se servent célèbre par les airs agréables que de doctes musiciens y mirent : *les savoir par cœur est parmi eux comme une marque de leur communion*; et à notre grande honte, dans les villes où ils sont en plus grand nombre, on les entend retentir dans la bouche des artisans, et à la campagne dans celle des laboureurs, tandis que les catholiques ou sont muets ou chantent des chansons deshonnêtes » Le prélat aurait pu ajouter, et dans la bouche des confesseurs pour la foi, lisez l'admirable récit des souffrances de Jeanne Terrasson que MM. Claparède et Goty viennent de joindre à ces Mémoires de Blanche Gamond dont le *Bulletin* eut autrefois la primeur <sup>2</sup>. et vous verrez ce qu'ont été les psaumes pour cette humble femme, une des confesseuses de J.-C. Son récit en est imprégné d'un bout à l'autre. Il commence par une des strophes : dans ses angoisses comme dans ses délivrances, c'est toujours aux psaumes qu'elle emprunte ses cris de détresse ou ses actions de grâces. Quand après six mois de prison à Grenoble on l'a fait sortir avec 27 compagnons d'infortune « non pour nous soulager mais pour nous faire tourmenter et traduire à Valence dans l'hôpital de la Rapine, ils trouvent

1. Calvinisme de Béarn, poème béarnais de J. Henri Fondeville, publié par H. Barthety et Soulice. — Pau 1880.

2. Deux héroïnes de la foi. Blanche Gamond et Jeanne Terrasson. Récits du XVII<sup>e</sup> siècle publiés par MM. Claparède et Ed. Goty. Paris. Sandoz et Fischbacher in-12.

une grande foule de gens de la ville qui attendent pour les voir partir et les accompagnent au bateau par le chant :

O pasteur d'Israël, écoute.  
Toi qui conduis la troupe toute  
De Joseph ainsi qu'un troupeau... (Ps. 80).

Un jour les pauvres prisonnières se consolent par le chant du Psaume 130 :

Du fonds de ma pensée,  
Du fonds de tous ennuis  
A toi s'est adressée  
Ma clameur jour et nuit.

Mais elles sont entendues et le geôlier ouvrant avec une émotion démesurée leur crie : Pourquoi est-ce que vous avez chanté les Psaumes ? — Nous lui répondîmes ; Parce que c'est les louanges de Dieu : Et lui : Je veux vous apprendre que l'on ne chante point de ces sortes de choses dans cette maison. Allons que l'on me sorte ces chiennes l'une après l'autre que je les roue de coups. » La terrible exécution suit la menace, sans dompter la fermeté des captives ; les chants ont bientôt repris et Jeanne Terrasson nous assure que cette joie spirituelle ôtait toutes leurs amertumes.

Ne sont-ce point là, Messieurs, de grands exemples ? Vous en aurez trouvé de semblables dans la correspondance des galères reproduite cette année par le *Bulletin*, et dans ce relevé de nouvelles lettres des prisonnières, récemment découvertes à la tour de Constance, que M. Sagnier, membre associé au Comité, a élucidée avec autant de sagacité que d'émotion. (Une des infortunées y a été détenue 40 ans !). Parvenu à son XXIX<sup>e</sup> volume le *Bulletin*, dont la continuation est le premier de nos devoirs, réclamera bientôt une table générale et analytique par laquelle il sera possible de constater et de mieux mettre à profit les ressources qui ne cessent de s'y accumuler. Citons encore parmi les documents imprimés, et par là sauvés, le Discours des choses

advenues en la ville de Lyon pendant que M. de Soubize y commandait (1562-1563), et la curieuse et vivante lettre de la même époque ou une mission à la foire de Guibray en Normandie. Parmi les études, deux chapitres des Mémoires de M. Schybergson d'Helsingfors sur le duc de Rohan et la chute du parti protestant en France, une notice par M. L. Duval archiviste de l'Orne sur le sujet jusqu'ici peu approfondi des écoles protestantes d'Alençon, et la jeunesse des trois fils de Rabaut racontée par M. le pasteur Arnaud, d'après 150 lettres inédites appartenant à la famille Sérusclat.

Un de nos correspondants de l'étranger, M. Gustave Masson nous annonce des extraits des papiers de Ruvigny conservés au British Museum et qui touchent de près à l'insurrection des Cévennes. Nous y joindrons dans les prochaines livraisons, avec la suite de la correspondance du baron de Salgas — ce forçat qui, selon ses propres paroles à sa femme, était plus digne d'elle dans la captivité que dans la liberté, — une série d'extraits glanés, au point de vue surtout historique, dans les actes manuscrits des synodes provinciaux du XVII<sup>e</sup> siècle, que l'infatigable M. Auzière recherche avec tant de zèle et reproduit avec tant d'exactitude. Il y a là des noms et des faits qu'il est essentiel de ne pas laisser perdre. Malheureusement les lacunes sont nombreuses dans les séries de ces procès-verbaux, il en a péri sans retour dans le grand naufrage de 1685. Aussi dès qu'on nous en signale, à défaut des originaux — dont nous possédons cependant quelques vénérables dossiers, cherchons-nous à nous en procurer des copies. Vous comprenez l'intérêt de premier ordre qui s'y rattache pour l'histoire de chacune de ces Eglises si nombreuses autrefois, d'abord si florissantes et bientôt si éprouvées. L'obligation s'impose surtout à nous — ainsi que nous l'écrivait déjà en 1866 le regretté archiviste des Basses-Pyrénées, M. Raymond — quand les documents sont loin de Paris, centre où les travailleurs pourraient mieux les consulter. C'est ainsi que cette année, avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, nous avons pu faire transcrire dans les



archives de la Drôme les actes des Synodes du Dauphiné de 1600 à 1620, 3 in-folio que nous déposons à la Bibliothèque du Protestantisme français. Notre collègue M. Gaufres a bien voulu agir de même pour les curieuses lettres de Baduel qu'il a fait copier à Avignon. Notre collection de copies est destinée, nous n'en doutons pas, à prendre une importance de plus en plus grande; nous avons hâte de l'étendre, mais plus les perspectives sont vastes et plus il devient difficile au Comité de suffire à ces devoirs multiples de la Bibliothèque.

Le rapporteur n'aura garde d'oublier les amis chrétiens qui dans cet exercice encore nous ont aidés à les remplir <sup>1</sup>. Au premier rang il placera le nom de madame la baronne de Neulize dont vous êtes accoutumés à constater les libéralités, ceux de MM. les pasteurs Maulvault et Et. Coquerel, de M. Rod. Reuss de Strasbourg, de M. Alexandre de Lessert du Havre, de M. Charles Sagnier qui faisant tirer quelques exemplaires exceptionnels avec noms imprimés, de son étude sur la Tour de Constance, en a consacré un spécial à la Bibliothèque « dans la pensée d'engager les écrivains protestants à l'imitation ». Ah! Messieurs, nos ambitions sont plus modestes, et nous demandons seulement à nos coreligionnaires de ne pas oublier le dépôt de leurs ouvrages sur ces rayons qui, tôt ou tard, devront renfermer toutes les publications anciennes et modernes se rapportant, de près ou de loin, au protestantisme français.

1. Donateurs de livres du 1<sup>er</sup> mai 1879 au 8 avril 1880:

Les Facultés de Théologie protestantes. Le Ministère de l'Instruction publique. Anonymes. MM. Anzière pasteur, Bonnard pasteur, J. Bonnet, H. Bordier, Cte de Clervaux, Et. Coquerel, pasteur, Cte Delaborde, Ericson, pasteur, Fischbacher, Ch. Frossard, pasteur, Garelli, Garv, pasteur, Grassart, Leblois, pasteur, M. de Lessert, Lièvre, pasteur, W. Martin, Maulvault, pasteur, A. Michel, Fr. Passy, Ch. Read, Rod. Reuss, F. de Schickler, de Sémallé, Villaret, J. Wallon, mesdames la baronne de Neulize, la baronne de Pages, H. Thuret.

Comme auteurs: MM. Rev. Baird, Barthety, Borelier, Bouvier, pasteur, Briot pasteur, Byse, pasteur, de Cazenove, Claparède, Ph. Corbière, pasteur, Cte Delaborde, Douen pasteur, Dupin de St-André, pasteur, P. de Félice, pasteur, Benj. Fillon, Frossard pasteur, Gaberel, Goty, E. Halphen, Hugues, Lesens, Lombard, Maillet, Mazaroz, Nogaret, pasteur, Paillard, Pradel, R. Reuss, Roman, Sagnier, Ch. Schmidt, Soulice, Tollin, pasteur, M. Vernes, Wickham, Vaurigaud.

Manuscrit: MM. Broussou, pasteur, Crottet, pasteur, Frossard, pasteur, Gaufres, Lièvre, pasteur, Vielle, pasteur.

Gravures: MM. Garelli, Ladevèze, A. de Lessert, Racine-Braud, Rossignol, F. de Schickler, et madame la baronne de Neulize.

Médailles: M. Ch. Frossard, pasteur.

Souvenez-vous que nous acceptons de grand cœur aussi bien les attaques et les calomnies que les apologies et les défenses: le devoir de l'historien est de scruter les unes comme les autres. Aussi remercions-nous l'ami qui, sous le voile de l'anonyme, nous adresse un volume imprimé à Caen en 1579, avec ce titre caractéristique: *Le tombeau des Hérétiques* par Georges l'Apostre, où le faux masque des Huguenots est découvert.

Notre musée s'est augmenté d'environ 120 gravures, au nombre desquelles d'anciens portraits de Bédé, Coligny, S. Durand, Lesdiguières, Morus, Poiret, Henri IV; des 102 Icones de Ruesner dans une riche reliure de 1600; c'est encore un présent de madame la baronne de Neufville, d'une belle photographie de Th. de Bèze d'après le tableau de Porbus, saisissante image du vieux réformateur, don de M. Alfred André — enfin de trois autres reproductions photographiques, faites à notre intention avec une parfaite exactitude par les soins de M. Ferdinand Rossignol, de documents de famille de 1699 appartenant à M. Tibulle Ladevèze, juge de paix du Mas-d'Azil, viguier de France auprès de la république d'Andorre, et qui témoignent de la foi ardente et de l'énergie indomptable d'un de ses ancêtres « Elles comprennent deux interrogatoires, par le lieutenant criminel, d'un malade Jacques Ladevèze, constatant ses refus répétés de recevoir les sacrements catholiques et sa persistance dans son refus; puis la pétition de l'inébranlable huguenot condamné à la prison, mais incapable de s'y rendre, et demandant à être délivré des archers établis à son chevet, et la réponse négative avec ordre de faire un brancard pour le transporter de force. Nous aimerions à vous lire ces pièces; vous les trouverez in-extenso dans le *Bulletin* et vous apprécierez à sa juste valeur l'excellente pensée de MM. Ladevèze et Rossignol.

Depuis dix-neuf ans un colporteur évangélique parcourt les neuf départements de l'ouest et du centre: l'Oise, l'Aisne, la Haute-Saône, la Haute-Marne, le Doubs, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Aube et Allier. Il ne s'est pas contenté de répandre dans

ces contrées la parole de vie et de constater avec joie les moindres traces d'un réveil ; il s'est enquis partout des souvenirs que chaque jour menace d'effacer davantage et il a su se délasser de ses rudes labeurs, en retraçant dans des croquis, naïfs mais frappants, accompagnés de notes puisées aux meilleures sources, les vestiges anciens de maisons, de châteaux ou de sites historiques, et les temples, souvent bien humbles de l'époque actuelle. Et maintenant M. Dugrenier nous apporte cet album auquel il a consacré tant de soins. Si déjà la pensée est heureuse, si de plus l'exécution est intéressante, n'êtes-vous pas avant tout. Messieurs, touchés du sacrifice fait en faveur de la Bibliothèque ?

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces initiatives locales. Il y a quelque temps un de nos coreligionnaires, M. Georges Wickham s'occupant de la création des Musées cantonaux — de « l'enseignement par l'attrait » comme il l'appelle si justement, nous engageait à recommander à nos correspondants, pasteurs et instituteurs, de ne pas négliger dans les cantons protestants le côté des souvenirs, et déjà au Mas d'Azil M. Ladevèze organise une division qui leur est consacrée. Il y a là un réveil de l'esprit historique et protestant que nous sommes heureux de constater ; mais, comme nous l'écrit M. Wickham, c'est notre Bibliothèque qui doit continuer à former le Musée Central du Protestantisme, et nous ajouterons que tout ce qui est manuscrit nous paraît destiné, par sa nature particulièrement fragile et souvent fragmentaire, à venir se conserver ou se compléter à Paris. Dans cette section nous citerons cette année des mémoires autographes d'Eymar, membre distingué de l'Eglise du Gard, présent de M. Frossard ; des dialogues sur la révocation, prêtés par M. le pasteur Vielle ; une discipline ecclésiastique du xvi<sup>e</sup> siècle que M. le pasteur Crottet envoie de Saint-Petersbourg ; une lettre autographe de Portalis au premier consul sur le traitement des pasteurs — le *Bulletin* la reproduira prochainement — enfin un recueil original des synodes du désert. N'est-ce point dans nos archives que devait reposer ce témoin de

longues épreuves? Les synodes tenus sous la croix dans le bas Languedoc depuis 1725 sont reproduits dans ces pages jaunies, sous cette basane usée par le transport d'une cachette à une autre, et au bas des pages vous retrouvez les autographes d'Encontre, de Pradel, de Rabaut. Nous le placerons à côté du recueil du haut Languedoc, don de la famille Durand, plus précieux encore puisqu'il porte la signature du dernier pasteur martyr Rochette.

Le 2 décembre dernier, un pasteur des Cévennes qui avait compris ce côté pratique et conservateur de notre tâche, et nous avait adressé quelques fragments récoltés dans ses environs, répondait à nos remerciements. « Je m'efforcerais de les mériter dans l'avenir, je n'ai vraiment pas encore assez fait. Je me propose d'entreprendre, quand viendront les beaux jours, une série de courses que je consacrerai à rechercher dans les archives de quelques vieilles familles du pays les documents qui pourront intéresser notre histoire religieuse. J'ai l'espoir que mon projet ne sera pas tout à fait sans résultats, si Dieu me permet de l'exécuter... » Messieurs, Dieu ne l'a point permis, et la joie que nous ressentions en recevant ces promesses de M. le pasteur Broussoux, s'est changée en une douloureuse émotion que vous partagerez, quand au milieu de sa jeunesse, de son activité pastorale, de son intérêt pour notre œuvre dont il voulait devenir le missionnaire dévoué, il a été, avant l'heure, semble-t-il, appelé le 2 février, dans le repos de son maître.

Un autre ami nous a quittés. Celui qui dès les premiers jours de notre Bibliothèque avait dégarni la sienne en notre faveur, celui qui, le premier aussi, par un véritable sacrifice, avait su prélever sur une fortune peu considérable, ce qu'il appelait la dîme de votre société. Lorsque le Comité décida, en 1877, de se rattacher des membres associés avec voix consultative et d'offrir ce titre à ceux de nos amis qui l'aideraient, par une cotisation de 300 francs une fois versée, à constituer pour l'avenir un capital inaliénable, il se sentit pressé d'offrir le premier de ses diplômes à M. Froment, à la mémoire vénérée duquel le

Comité m'a chargé de rendre ce soir l'hommage de sa reconnaissance et de ses regrets.

Que d'autres ouvriers, que d'autres amis succèdent dans ce vaste champ à ceux que Dieu nous redemande. Ne nous est-il point permis d'adresser notre appel avec un redoublement d'espérance ? Il semblerait que notre œuvre commence enfin à être un peu mieux comprise. Aux grandes églises, qui nous continuent leurs libéralités : Nîmes, Rouen, Reims, Nantes, Bergerac, Toulouse, Saint-Étienne, la chapelle Saint-André, dont la collecte a produit 438 francs, la chapelle Taitbout, Réalmont, où la souscription se fait à domicile ; aux deux Églises de l'étranger, Saint-Petersbourg et Bâle, qui ne nous oublient pas ; aux humbles troupeaux que le phylloxera désole, sans les empêcher de nous envoyer leur obole, se sont joints cette année quelques noms de plus, et nous unirons, dans l'expression de notre gratitude, Bolbec, qui nous envoie 112 francs, Alais : 100 francs, Amélie-les-bains, Bernis, Cournonterral, Épinal, Loriol, Neuilly sur Seine, Pignan, Saint-Laurent le Minier, Vézénobres, et les montagnards d'Osse, et les pauvres tisserands de Fresnoy-le-Grand qui nous ont apporté de si bon cœur leur petite offrande. Mais, en résumé, ne faut-il point le répéter une fois de plus, qu'est-ce, pour toute la France, que 70 Églises donatrices<sup>1</sup> ?

Aussi, enregistrons-nous avec joie le mouvement qui s'accroît en faveur de la fête de la Réformation : le Consistoire de Castres, émettant le vœu que chacune des sept Églises du ressort la célèbre dorénavant avec collecte pour votre Société ; le Synode officieux de la 19<sup>e</sup> circonscription, assemblé à Crest,

1. Églises donatrices en 1879 : Aiguevives, Alais, Amélie-les-Bains, Anduze, Annecy, Bâle, Bergerac, Bernis, Bolbec, Boulogne, Caen, Cambrai, Cannes, Castres, Caussade, Cetta, Clairac, Clermont-Ferrand, Cournonterral, Dieppe, Epinal, Fontainebleau, Fresnoy-le-Grand, Gajan, Ganges, Gémozac, La Grand Combe, Le Mans, Les Aubais, Loriol, Lunéville, Lusignan, Mauguio, Mialet, Montpellier, Mouchamp, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Nîmes, Niort, Nyons, Orpierre, Osse, Paris (Oratoire, St-André, chapelle Taitbout, Asile Lambrechts), Périgueux, Pignan, Réalmont, Rouen, St-Antoine, St-Etienne, St-Germain-en-Laye, St-Jean-du-Gard, St-Laurent du Cros, St-Laurent le Minier, St-Petersbourg, Ste-Croix de Valfrancesque (pour la consistoriale de Barre), Tonneins, Toulard, Toulouse, Vézénobres. Cette liste s'arrête au 8 avril 1880.

priant les pasteurs « d'attacher une importance particulière à cette fête », et votre Société n'est pas oubliée dans la délibération ; enfin le Synode officieux, qui s'est réuni à Paris au mois de décembre, recommandant aux Églises l'établissement d'une fête de la Réformation... et recommandant aussi l'usage adopté de faire ce jour-là une collecte en faveur de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Messieurs, Dieu veuille bénir ces résolutions et ces conseils, et que la livraison spéciale du *Bulletin* que, sans attendre leurs dons, nous envoyons désormais le 15 octobre à toutes les Églises réformées de France, serve à réveiller de plus en plus dans les âmes les saintes aspirations vers la foi, vers le progrès, vers l'union, qui sont les vraies traditions inscrites à chaque page de notre histoire !

*Souvenez-vous des choses d'autrefois*, c'est la parole qui a retenti le 31 août dernier, dans une de ces assemblées solennelles en plein air, que les paroisses unies de la consistoriale de Barre tiennent de préférence avant la saison rigoureuse. Dix pasteurs, trois mille fidèles, entouraient M. Vignié sous les châtaigniers séculaires de la vallée de Sainte-Croix de Valfrancesque. L'un de nos collègues, heureux de nous représenter dans cette fête cévenole, toute consacrée au passé, nous a retracé le recueillement profond de l'auditoire, l'émotion à peine contenue, l'impression ineffaçable laissée dans tous les cœurs, et se reportant à ces temps sombres des persécutions où, par ces mêmes sentiers, d'autres protestants venaient écouter la parole de Dieu, non pas ainsi par groupes nombreux, en plein soleil, en toute sécurité, mais isolés, prenant force précautions pour ne pas éveiller l'attention, ne sachant pas, hélas, si le soir ils seraient en vie ou conduits en prison par les troupes de M. l'intendant, pour être de là envoyés, les hommes aux galères et les femmes à la tour de Constance. « Je me disais, » nous écrivait-il, « combien, dans ce siècle de tolérance, il nous est plus aisé de rester protestants ; mais combien aussi nous sommes coupables de faiblir ou de nous diviser. »

Oui, Messieurs, les temps ont marché, et l'exhortation du prophète Isaïe ne s'est-elle pas imposée à vos consciences, quand vous avez appris, au mois de novembre, que l'Église de Versailles célébrait cette année la fête de la Réformation dans le palais même du grand roi? Si l'asile n'est que transitoire, en attendant la reconstruction du temple, que la leçon est cependant frappante, pour les descendants de ceux dont les enfants, par une déclaration signée dans ce même palais, étaient invités à se convertir dès l'âge de sept ans! Ils sont nombreux, les arrêts datés de Versailles; le somptueux et splendide édifice sortait à peine de ses fondations, en octobre 1664, que deux de ces arrêts, dans les premiers qui y furent signés, ordonnaient la démolition des temples d'Alençon et de Rouen. Et puisque notre attention se reporte ce soir avec un redoublement d'intérêt sur nos hymnes sacrés, rapprochez cette exécution à pleine voix des psaumes par nos frères de Versailles, de cet épisode que nous racontent les lettres de la Palatine : La princesse se croyant seule un jour dans l'Orangerie, se hasarda à chanter un verset des psaumes, ce qu'entendit avec un si touchant transport le peintre huguenot qu'elle n'avait point aperçu.

Vous le voyez, Messieurs, l'exercice qui s'achève a été, sous le point de vue historique, favorable au protestantisme français. On l'étudie de près dans ses époques successives, dans ses hommes illustres. Il nous est arrivé de l'autre bord de l'Atlantique une belle et importante histoire de ses origines (*History of the Rise of the Huguenots*) par le Rév. Baird; nous la louerions davantage si, dans sa Préface, le savant auteur n'avait insisté sur les travaux du Comité. Le même scrupule arrête le rapporteur, alors qu'il aimerait à vous montrer tout ce dont la science est redevable cette année à trois de nos collègues : à M. le comte Delaborde, pour le premier volume de la biographie de Coligny, enrichie de tant de lettres de l'amiral; à M. Douen, dont les *Premiers Pasteurs du Désert* (1685-1700) sont une véritable résurrection de martyrs à peine con-

nus, presque toujours oubliés; à M. Henri Bordier, qui, sans négliger le grand œuvre de la réédition de la *France protestante*, a prononcé sur la question de la préméditation de la Saint-Barthélemy un jugement circonstancié, approfondi, décisif, appuyé sur des preuves qu'il nous paraît impossible de réfuter désormais.

J'ai dit la *France protestante*. La 4<sup>e</sup> livraison est achevée et elle, avec le second volume, que nous pouvons dès ce soir vous présenter en entier, dans la certitude que tous les souscripteurs l'auront entre les mains avant la fin de ce mois. Vous connaissez l'immensité de la tâche, et à côté du labeur intellectuel peut-être n'avez-vous pas toujours assez songé aux difficultés matérielles d'une aussi noble et aussi vaste entreprise. Mais tous, vous vous joindrez, nous en sommes persuadés, à nos sentiments de profonde gratitude envers un généreux bienfaiteur dont nous avons vainement cherché à savoir le nom — le mystère est demeuré impénétrable, et qui, de Genève, nous adresse pour aider à la publication de la *France Protestante* le magnifique don de dix mille francs.

L'aide est puissante et, pourquoi ne point l'avouer ? Elle était nécessaire; mais c'est l'encouragement moral qui nous est surtout précieux. Si vous saviez dans une carrière à parcourir telle que la nôtre, combien on a besoin d'être entouré des sympathies de ses coreligionnaires, de s'élever au-dessus de nos divisions aussi tristes que stériles, et de sentir qu'en présence des attaques dirigées contre le protestantisme et son histoire, c'est au nom de tous qu'on a le droit et le devoir de parler, et justifiant le passé, de préparer l'avenir.

Grâce à Dieu, si chaque exercice nous apporte de ces devoirs impérieux, il nous met aussi à même de constater nos progrès. Il en est un que nous avons tenu à vous annoncer et qui répondra aux désirs qu'on nous a souvent exprimés. La bibliothèque de la Place-Vendôme n° 46 sera bientôt ouverte deux fois par semaine au lieu d'une; en ajoutant le lundi au jeudi nous espérons satisfaire aux légitimes exigences du public



studieux, à qui l'unique séance hebdomadaire permet difficilement un travail suivi.

Un mot encore, et ce mot ce n'est un honneur de le prononcer. Le concours sur Agrippa d'Aubigné, prorogé à deux reprises, a enfin provoqué un mémoire que le Comité a été unanime à couronner. Un juge compétent en question d'histoire et de littérature. M. Jules Bonnet, analysant cet important travail, nous en fera apprécier la valeur exceptionnelle et le sérieux intérêt. En décernant le prix à M. Eugène Réaume, professeur de rhétorique au lycée Fontanes, votre Société est heureuse non seulement de faire ressortir le mérite de cette étude, mais encore de rendre hommage à la belle publication des œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné, poursuivie depuis bientôt dix années avec des soins si éclairés, une science si solide, un dévouement si constant.

Messieurs, le soir où l'on vous parle d'Agrippa d'Aubigné, le chant des psaumes est de saison. Souffrant de les voir profaner par la Cour des Valois, il osa écrire :

Ce luth qui touche un psaume a un métier nouveau.  
Il ne plaît pas à Dieu...

N'est-ce pas lui qui nous montre à l'heure funeste des guerres civiles

... Deux camps dont l'un prie et soupire en s'armant !

Qui, dans un élan de piété ardente s'écriait :

Quoi serons-nous muets, serons-nous sans oreilles,  
Sans mouvoir, sans chanter, sans ouïr tes merveilles ?  
Nos doigts ne sont plus doigts que pour tourner tes sons.  
Nos voix ne sont plus voix qu'à tes saintes chansons.

Lui surtout qui peint en ces traits saisissants ce tableau de l'Eglise captive et persécutée :

Elle a les fers aux pieds, sur les gesnes assise,  
A sa gorge la corde et le fer inhumain...  
Un pseaume dans la bouche et un luth en la main !

## AGRIPPA D'AUBIGNÉ CONSIDÉRÉ COMME HISTORIEN

RAPPORT SUR LE CONCOURS.

Messieurs,

C'est un privilège trop rare de la Société de l'histoire du Protestantisme français de vous entretenir de travaux provoqués par elle sur des points importants de cette histoire, et jugés dignes d'une de ces récompenses qui sont un hommage rendu au savoir, au talent. Une biographie de Th. de Bèze, mise au concours à deux reprises, n'a suscité aucun mémoire sur un des plus beaux sujets qui pussent être proposés à l'érudition historique et au goût littéraire. Plus heureux aujourd'hui, nous venons vous exposer les résultats d'un concours qui, s'il a prolongé notre attente, a justifié ses promesses, et ajoutera une œuvre distinguée de plus à celles qu'a déjà inspirées l'étude du xvi<sup>e</sup> siècle.

S'il est une époque dont on peut dire qu'elle est à la fois antique et contemporaine pour nous, c'est celle qui vit la Réforme, les guerres de religion, et quel'on ne peut étudier sans sentir se réveiller en soi les passions d'un âge disparu, sans être du parti de Guise ou de Condé, ou, ce qui vaut mieux, de l'Hôpital. Et quelle figure plus originale dans cette époque si agitée que celle d'Agrippa d'Aubigné, homme de plume et d'action, satirique, historien, controversiste, poète, et sachant faire vibrer toutes les cordes de l'éloquence en des pages vigoureuses où la langue de Marot et de Calvin atteint un relief étonnant! La biographie d'un tel homme serait l'histoire de tout un siècle avec ses péripéties, ses révolutions, ses catastrophes, qui nous émeuvent si profondément, champ trop vaste pour un concours, et que nous avons dû circonscrire en nous attachant à un seul aspect du sujet : *D'Aubigné considéré comme historien dans ses œuvres et sa correspondance*. Tels sont les termes de la ques-

tion posée pour la première fois en 1875, tacitement maintenue depuis comme un appel qui ne pouvait manquer de trouver un écho dans le public studieux dont la devise est ce mot du sage : *Laboremus!*

Dès les premières pages du mémoire qui nous a été présenté, on sent un écrivain d'une rare compétence, également familier avec le xvi<sup>e</sup> siècle et avec l'auteur proposé à son étude. On soupçonne un des savants éditeurs qui ont accepté la tâche de faire revivre tout entière, dans une collection monumentale, honneur d'une de nos librairies parisiennes<sup>1</sup>, l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné, et qui n'ont reculé devant aucun labeur pour remplir cette noble mission. Genève, patrie adoptive de d'Aubigné, « chevet de sa vieillesse et de sa mort », a été le théâtre de leurs explorations. Sur le riant coteau de Coligay, entre le lac et le mont Blanc, s'élève le château de Bessinges, dont la belle bibliothèque attire de nombreux visiteurs. A côté de lettres autographes des réformateurs et de correspondances inédites de Rohan et de Voltaire, on remarque dix volumes de pièces diverses d'Agrippa d'Aubigné, dont un contenant le texte primitif des mémoires de sa vie, supérieur au texte de l'exemplaire de M<sup>me</sup> de Maintenon, détruit dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre par la Commune<sup>2</sup>. Dans ce sanctuaire studieux de Bessinges, où sourit un ravissant portrait de Th. de Bèze, en ses jeunes années, et dont M<sup>me</sup> la douairière Tronchin-Calandrini fait si noblement les honneurs, MM. Eug. Réaume et de Caussade ont passé de longues heures qui leur semblaient courtes, et recueilli bien des trésors qui figurent déjà dans la belle édition publiée par leurs soins. M. Réaume, en particulier, a dû y puiser plus d'une inspiration pour le mémoire destiné au concours de notre Société.

Ce mémoire, nourri de faits et d'idées, plein de vues inté-

1. Librairie d'Alphonse Lemerre. 5 volumes, dont le premier contient la *Vie* et la correspondance inédite d'Agrippa d'Aubigné, ont déjà paru. Voir le *Bulletin*, t. XXIII, p. 326, et t. XXVII, p. 48.

2. C'est celui qui a servi de base à l'édition déjà si améliorée de M. Ludovic Lalanne,

ressantes, qui, sur certains points, a dépassé nos vœux, ne les a peut-être pas entièrement remplis : à d'autres égards, l'auteur ne s'étant pas strictement renfermé dans les termes de la question : *D'Aubigné considéré comme historien*. Il nous a donné *plus et moins* que nous n'avions demandé, une étude complète où l'exposition biographique vient en aide à la critique littéraire, où l'homme et l'historien s'éclairent, s'expliquent l'un par l'autre. Sans méconnaître les avantages d'un plan élargi où toutes les questions sont posées à leur tour et tous les aspects du sujet successivement éclaircis, on peut regretter le cadre plus modeste, mais vaste encore, où les titres de d'Aubigné, comme historien, auraient été minutieusement pesés, rigoureusement établis par une comparaison attentive avec ses précurseurs et ses émules. Lui-même semble avoir voulu ouvrir cette voie par l'hommage qu'il rend à La Popelinière et à de Thou dans la préface de son *Histoire*. M. Réaume a repris pour son compte cette comparaison en quelques pages excellentes où il n'a pas de peine à montrer que d'Aubigné demeure toujours original jusque dans ses emprunts. L'histoire au xvi<sup>e</sup> siècle, avec ses représentants huguenots si dignes d'estime, le président de La Place, Régnier de La Planche, de Serres, La Noue; — avec sa riche efflorescence de Mémoires qui annoncent les merveilles du siècle suivant, est un beau sujet qui pouvait tenter un écrivain, ne fut-ce que comme introduction au principal ouvrage de d'Aubigné. M. Réaume n'a pas succombé à cette tentation, et nous devons le suivre sur le terrain qu'il a volontairement choisi.

C'est par l'étude de l'homme qu'il aborde celle de l'historien qui a mis le plus de lui dans son œuvre, et qui, présentant son livre à la postérité, a pu tenir ce fier langage : « Mon dessein s'étend autant que ma vie et mon pouvoir. Je ne m'excuserai point par crainte ni par espérance, plus empêché à chasser l'excès de ma liberté qu'à me guérir du flatteur. Nourri aux pieds de mon Roy, desquels je faisais mon chevet en toutes les saisons de ses travaux, quelque temps eslevé en son sein, et

sans compagnon en privauté, et lors plein de franchises et sévérités de mon village; quelquefois esloigné de sa faveur et de sa cour, et lors si ferme en ses fidélités que, mesme au temps de ma disgrâce, il m'a fié ses plus dangereux secrets, j'ay receu de luy autant de biens qu'il m'en falloit pour durer et non pour m'eslever. Et quand je ne suis veu croisé par mes inférieurs, et par ceux mesmes qui, sous mon nom, estoient entrés à son service, je me suis payé en disant : Eux et moi avons bien servi, eux à la fantaisie du maistre, et moy à la la mienne, qui me sert de contentement. » Cette humeur libre et frondeuse éclate à chaque page de l'œuvre de d'Aubigné; mais elle s'allie aux sentiments les plus généreux et au respect absolu de la vérité « dans la peinture d'un temps calamiteux, plein d'ambitieux desseins... et de mutations tant inespérées qu'aisément on tirera de ses narrations le vray fruit de toute l'histoire *qui est de connoistre en la folie et foiblesse des hommes le jugement et la force de Dieu.* »

Noble définition à laquelle l'historien n'entend pas déroger quand il ajoute : *Rendons vénérable nostre manière d'escrire!* Et quelle plus sûre façon d'y réussir que la justice pleinement rendue aux ennemis, même déloyaux, le respect prodigué aux adversaires? D'Aubigné semble avoir réservé toute sa sévérité pour celui qui n'en est pas moins le héros de son livre, et qu'il a peint en traits si vifs parmi toutes les vicissitudes de sa fortune, de la Saint-Barthélemy au coup de couteau de Ravallac. L'inflexible huguenot n'a jamais pardonné au Béarnais sa défection. Il l'a vue poindre de bonne heure dans les faiblesses et les défaillances qui présageaient la chute finale, et dictaient cette terrible apostrophe :

La bouche de mon roy a sa foy renoncée;  
Or Dieu qui seulement ceste bouche a percée  
Quand ton cœur la suivra transpercera ton cœur!

Ainsi que l'a remarqué M. Réaume, l'*Histoire universelle* est moins sévère que la *Vie* pour le héros de Coutras et d'Ivry,

pour le monarque, « conquérant du sien propre », qui demeure (gloire unique!) le pacificateur de la patrie.

C'est que dans un livre écrit pour ses enfants, d'Aubigné a pu, sans se contredire, donner place à des confidences qui répugnent à la dignité de l'histoire dont il est si jaloux. L'homme qui s'adresse à la postérité perd de vue les misères et les petites misères du présent, et d'Aubigné a le cœur haut, l'inspiration magnanime, malgré l'humeur satirique qui semble le fond de sa nature. Dans le *Discours par stances* où gronde encore la muse des *Tragiques*, il pourra revendiquer en un vers touchant le privilège de :

Mieux pleurer, mieux aimer que nul autre son Roy!

La conception de l'*Histoire universelle* n'est pas sans grandeur; mais le cadre en est trop vaste pour que l'auteur n'ait pas faibli dans l'exécution; et les chapitres périodiquement consacrés aux nouvelles des quatre points cardinaux de l'Europe, ne semblent qu'une surcharge inutile. L'inspiration et la vie sont ailleurs. D'Aubigné ne se retrouve lui-même qu'en retraçant ce qu'il a fait, ce qu'il a vu, dans le drame de son temps, au risque d'y mêler quelque vanterie gasconne. Selon la juste observation de M. Réaume, l'*Histoire universelle* n'est que l'histoire des guerres de religion, une longue apologie du parti réformé, sans parti pris; « car l'auteur ne s'échappe jamais en déclamations. Il laisse parler les faits d'eux-mêmes, les mettant habilement en relief, s'en rapportant à leur éloquence ou concluant par une réflexion brève et péremptoire. » A cet égard, d'Aubigné est un maître, comme dans l'art imité des anciens, de rapporter les bruits de la renommée, les opinions des uns et des autres, en laissant deviner la sienne. S'il prodigue à l'excès les épisodes militaires, et jusqu'aux moindres rencontres où il a joué un rôle, il sait les relever par des traits expressifs que l'on n'oublie plus. Il a le secret de ces narrations vives, rapides, où l'auteur peint et juge d'un mot. La concision est

son mérite et son écueil. Dans sa manière d'exposer les faits, de mettre en scène les personnages, en rapportant leurs discours, leurs paroles, il n'invente rien; mais il a une façon de dire, sentencieuse et forte, qui n'appartient qu'à lui; épris des textes, sans y asservir son génie, et marquant tout d'une ineffaçable empreinte : *ex ungue leonem*<sup>1</sup>!

D'Aubigné est le seul historien du xvi<sup>e</sup> siècle dont on puisse citer des pages d'un grand effet, nullement cherché, naissant tout naturellement de la situation et du cours des événements. L'état des partis à la mort de Henri II, la conjuration d'Amboise, la bataille de Dreux, le siège de Lusignan, la ligue, la reddition de Paris, sont des morceaux achevés, et comme les épisodes vivement colorés d'une fresque immense. Mais il est une scène présente à toutes les mémoires, l'émouvant prologue des guerres civiles. Je cède ici la parole à un noble historien succédant à M. de Montalembert à l'Académie française. « M'entretenant un jour, dit-il, avec lui, des grands événements du xvi<sup>e</sup> siècle, je blâmais Coligny trop prompt, selon moi, à commencer la guerre civile. Pour toute réponse Montalembert prit sur les tablettes de la bibliothèque un volume de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné et lut, avec un accent inimitable, le récit antique de ce débat nocturne entre l'amiral et sa femme, où l'homme, réveillé par les sanglots de sa compagne, lui montre les difficultés de la lutte contre « les possesseurs de cet état aux racines envieillies, les périls certains, la nudité, la faim sur la terre étrangère, la mort par le bourreau, l'ignominie des enfants infamés; » où la femme n'entendant que ce cri des siens qui monte au ciel, rappelle à son époux « que l'épée de chevalier qu'il porte est pour arracher les affligés des ongles des tyrans. » L'amiral entraîné monte à cheval au point du jour. Avait-il tort, s'écriait Montalembert, de croire

1. La lettre du vicomte d'Orthe à Charles IX, l'arquebusade du Louvre, la réponse de Palissy à Henri III, ont été l'objet de nombreux éclaircissements dans le *Bulletin*. On n'y reviendra pas. M. Réaume montre sur d'autres points l'injustice des attaques dirigées contre la véraçité de d'Aubigné.

qu'il deviendrait meurtrier de ceux qu'il n'empêcherait pas d'être meurtris! »

Il n'entrait pas dans le plan, plus historique que littéraire, de M. Réaume, de reproduire, en les commettant, quelques-unes de ces belles narrations qui sont l'honneur de la Réforme. Il cite plus volontiers les portraits où excelle d'Aubigné, et où sa touche n'est pas sans rapport avec celle de Tacite et de Saint-Simon. Il emprunte à ses divers écrits les éléments d'une caractéristique dont les traits, peut-être un peu dispersés, n'en concourent pas moins à recomposer la véridique image de l'homme et de l'historien. Comment oublier les *Tragiques* dans l'énumération des titres de d'Aubigné au point de vue spécial recommandé par notre concours? C'est la muse de l'histoire autant que de la poésie qui a dicté tant de pages vengeresses où sont glorifiées les victimes et flétris les bourreaux. Tel passage des *Misères*, des *Feux* se rejoint à un chapitre de l'*Histoire universelle*. En face du pilori de Henri III et des mignons, se dresse l'autel des martyrs!

Le *baron de Feneste*, la *Confession de Sancy*, fournissent aussi leur part de révélations. M. Réaume peut se flatter enfin d'avoir introduit quelques éléments nouveaux dans l'appréciation de d'Aubigné comme historien par la publication de cette correspondance éloquemment tendue, qui connaît trop peu les effusions familières, mais dont les obscurités, peut-être calculées, s'illuminent parfois d'un de ces rayons qui éclairent toute une époque. Telle est la lettre adressée au troisième des Condés, infidèle à la cause de ses aïeux, pour repousser l'ignominie d'un pardon offert aux réformés soutenant leurs justes droits : « Nos pères nous ont appris par les harangues qu'ils ont faites sur les bûchers, qu'il n'y a point de contrainte à qui sait mourir. Nous nous sentons en nos consciences, non la plus splendide noblesse du royaume, mais la plus pure en nos actions et envers Dieu et envers notre roy, et hormis le petit nombre de catho-

1. Discours de M. le duc d'Anjou à l'Académie française, in-8°, Didier, 1873. (p. 35, 36).



liques qui n'a point trempé en la ligue, nous tenons justement le reste pour rémissionnaires, si rémission peut être faite à ceux qui ont conjuré contre leur roy au profit des estrangers, sans pouvoir mettre en prétexte la persécution de leur foy, n'y ayant plus justes armes contre les roys que la querelle du Roy des roys. Combien sont loin de là ceux qui se peuvent dire en vérité avoir sauvé la couronne, ou tout au moins la teste qui la devoit porter !<sup>1</sup> »

Le mémoire de M. Eug. Réaume, fruit d'études approfondies et si l'on peut ainsi dire, d'une longue intimité avec Agrippa d'Aubigné, aussi bien pensé que spirituellement écrit, et jugeant avec une ferme équité l'homme et l'historien, l'apologiste protestant, le politique, le savant, le controversiste, le théologien, l'écrivain et le critique littéraire, ne pouvait qu'attirer l'attention sympathique de notre Société, qui, sur plus d'un point, s'est sentie en harmonie avec celui dont elle est heureuse de couronner le travail. Elle s'associe pleinement à ses conclusions qui justifient si bien ses prémisses<sup>2</sup>, et se confondent avec l'hommage rendu à d'Aubigné par un juge éminent :

« Un écrivain qui n'eut ni le goût exquis, ni le sens critique de Sainte-Beuve, mais qui a plongé dans le passé par son érudition et sa sympathie pour toutes les misères, qui l'a souvent fait revivre par la chaleur de son âme et de son imagination, Michelet a tracé en quelques lignes ce portrait d'Agrippa d'Aubigné : « En d'Aubigné, l'histoire, c'est l'éloquence, c'est la poésie, c'est la passion. La sainte fierté de la vertu, la tension d'une vie de combat, l'effort à chaque ligne, rendent ce grand écrivain intéressant au plus haut degré, quoique pénible

1. Lettres et mémoires d'Etat. *Œuvres d'Agrippa d'Aubigné*, nouvelle édition (t. 1, p. 279), ann. 1612.

2. « Cette étude sur d'Aubigné nous expliquera la sévérité de ses contemporains, l'indifférence des âges suivants, le retour et la faveur de notre siècle. » En esquissant ce retour, M. Réaume a écrit une excellente page d'histoire littéraire, et rendu pleine justice à quelques-uns des nôtres : A. Sayons, Th. Héyer, Ch. Réad, H. Bordier. Après Sainte-Beuve et Mérimée, il appartenait au protestantisme de remettre en honneur une grande mémoire.

à lire. Le gentilhomme domine, et la prolixité aux affaires militaires. Il a des magnanimités inconcevables, jusqu'à louer Catherine de Médicis! <sup>4</sup> »

« Que ces lignes si vraies d'un historien-poète, ajoute M. Réaume, après en avoir fourni lui-même la démonstration par son travail, soient l'inscription pieusement déposée par nous au pied du monument d'un poète et d'un historien! » On ne saurait mieux dire.

JULES BONNET.

1. Michelet, *La ligue* et Henri IV, p. 466.

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### AGRIPPA D'AUBIGNÉ, L'HOMME ET L'HISTORIEN

FRAGMENT DU MÉMOIRE COURONNÉ<sup>1</sup>.

D'Aubigné blâme dans sa Préface, « ces imprimeurs curieux de représenter en taille douce les auteurs aux premières pages de leurs livres. « Tel soin dit-il, est inutile, car il ne profite point au lecteur de voir le visage et les linéamens de celui qui l'enseigne, mais bien ceux de l'âme; » modestie sincère ou simple réminiscence de Tacite, puisqu'il a deux fois au moins laissé peindre son image. D'après les deux portraits que nous connaissons de lui, esquissons d'un trait rapide cette figure dont l'ensemble rappelle, moins la vivacité narquoise, la physiologie du Béarnais. Le portrait de Bâle est plus jeune et de plus fière allure que celui de la Bibliothèque de Genève. Dans ce dernier, d'Aubigné a soixante-quatre ans. Les yeux sont en amande et divergeants, le regard paraît un peu éteint et comme légèrement voilé. N'est-ce pas là une trahison de l'artiste? On serait tenté de le croire. La tête est longue, le front haut, un peu étroit et fuyant. On sent que la foi a occupé ce cerveau tout entier, que l'idée religieuse a été le mobile de cette existence. Le nez puissant et busqué, le menton carré, indiquent une volonté opiniâtre. La bouche largement fendue, mais aux lèvres minces, est bien d'un satirique impitoyable. A la vue de cette tête, sans la connaître, nous dirions : c'est un huguenot du xvi<sup>e</sup> siècle. D'Aubigné n'est donc pas un beau ca-

1. On n'a pas cru devoir reproduire ici les très nombreux renvois aux écrits de d'Aubigné, non plus que les notes qui accompagnent le travail de M. Eug. Reaume.

(Réd.)

valier, un de ces élégants muguets, de ces Italiens parfumés, une de ces « épées dorées » qu'il a souvent raillées dans les *Tragiques* et le *baron de Faneste*. S'il n'a point laissé de membres sur les champs de bataille comme La Noue, Bras-de-Fer, s'il n'est pas défigurés d'une arquebusade « à travers les deux joues » comme Montluc, il reproche assez souvent à ses rois pour que nous n'en ignorions, « sa peau percée en plusieurs endroits » « ses douze playes sur son estomac. » Lui-même nous apprend qu'il est marqué au front d'un charbon contracté à la peste d'Orléans, qu'une tentative d'empoisonnement « lui fit tomber tous les cheveux et peler la peau. » Que son robuste tempérament ait triomphé de vingt accidents, tant d'escalades, de chutes, de duels et de combats, où il est laissé pour mort, ont inévitablement gravé leur ineffaçable sillon sur ce corps, sur cette face de rude soldat. Pendant cinquante-quatre ans, à travers la furieuse mêlée des guerres religieuses du xvi<sup>e</sup> siècle, ce téméraire, amoureux de la mort, a couru au-devant de tous les coups, de toutes les blessures. S'il est vrai, comme l'affirme d'Aubigné, que la beauté de Diane Salviati, éloignée de lui, ne fit plus que languir dans la mélancolie, nous estimons que le talent du poète « la fureur » des Sonnets de son *Printemps* furent émouvoir et toucher la jeune fille au moins autant que les grâces de son amant. N'oublions pas cependant qu'il fut pendant quelque temps, avec le Béarnais et le duc de Guise, de toutes les fêtes, « mascarades, balets et carrousels de la cour. » C'est un des meilleurs hommes de barrière, de tournoi et de bague ; » il est bel esprit, *académicien*, déjà plein de réparties amères, « qui faillirent à l'envoyer en prison. » D'Aubigné avait donc, à défaut de la beauté des traits, l'esprit, l'adresse, l'audace poussée jusqu'à la folle témérité, et cette fierté vis-à-vis des hommes, appuyée sur la conscience de sa force, qui plaît singulièrement aux femmes.

D'Aubigné apparaît, parmi les hommes du xvi<sup>e</sup> siècle, l'égal de qui que ce soit en courage, en intelligence, en savoir, fier, vaniteux, plein d'honneur et de probité ; mais ce type d'indé-

pendance hautaine, d'inflexible droiture ne se dégage pas d'abord et tout d'une pièce, comme ceux de La Noue, de Duplessis Mornay, qui semblent avoir échappé aux emportements d'une orageuse jeunesse. On croirait que ceux-ci passent presque sans transition de l'enfance à la pleine maturité ; ils sont nés sages. D'Aubigné auquel manquèrent les soins d'une mère, que son père, peu de jours avant sa mort, « baisa hors sa coutume » et qui semble, dès l'âge de huit ans, n'être en ses mains qu'un instrument de vengeance, est toute sa vie un indiscipliné, en révolte avec ses pédagogues et son tuteur, comme avec le roi et ses courtisans. A dix-huit ans il a subi toutes les épreuves, tout goûté, tout affronté, l'érudition, la magie, la peste, la misère, la maladie, la guerre, la pensée du suicide, la débauche ; il a vu la mort face à face, et de si près qu'on s'explique sa croyance aux pressentiments, au surnaturel. D'Aubigné, nous l'avons vu, est resté jusqu'au bout homme d'épée, amoureux « de gentils exercices de guerre, » de coups hardis, de duels. Il aime à jouer des mains, à défier le sort, à tenter l'impossible, à marcher au combat en pourpoint, en chemise, et à le raconter. Mais, avant l'âge mûr, cette fièvre d'activité, sans se refroidir se concilie avec la raison, avec une ombrageuse et inflexible austérité. A l'âge où ses compagnons d'armes ne reconnaissent d'autre loi que celle du plaisir et de l'intérêt, il s'est imposé un code immuable d'honneur et de devoir. Pas plus que le Béarnais, d'Aubigné n'a mis impunément le pied à la cour des Valois. Un instant affolé de ses plaisirs, il subit le prestige des Guises au point de s'enrôler sous leur drapeau, de s'égarer à Dormans dans les rangs catholiques, d'oublier les têtes d'Ambroise et la menace de malédiction paternelle. Mais bientôt il s'affranchit, se retire « de cette corruption » que Jeanne d'Albret redoutait justement pour son fils, entraîne après soi son maître, le forçant à reconquérir son avenir et sa dignité. Dès lors et chaque jour, l'esprit de d'Aubigné se dégage et se moralise, non qu'il prêche la vertu, ce n'est pas un saint, mais il repousse avec indignation la corruption vénale, les bassesses

intéressées, les services honteux, les accommodements et les capitulations de conscience.

Il faut donc distinguer trois périodes dans l'existence de d'Aubigné : C'est d'abord, après un dur apprentissage des armes, l'ami des Guises et le soldat de Dormans ; l'émancipation de son maître achève sa réhabilitation : homme d'action et de parole, il ne risquera plus de défaillances ; c'est enfin le malcontent, impitoyable railleur, le fougueux partisan, cherchant de ses mains impuissantes à soulever l'Europe pour son parti ; c'est le prédicant religieux et, au milieu de ses erudités gauloises, l'austère moraliste.

Comme nous avons esquissé, d'après les portraits du temps, la physionomie et les traits du visage de d'Aubigné, il nous faut analyser de plus près ce caractère, ce tempérament, faire les aveux que réclame la vérité, justifier notre protestant — car il a eu beaucoup d'ennemis, des accusations fausses, exagérées et des calomnies.

Il n'est pas possible de séparer l'homme de l'historien. Sauf donc à revenir sur les qualités et les défauts de son œuvre, nous devons examiner dès maintenant une importante question.

C'est la valeur morale de l'historien, le degré de confiance qu'il mérite. Nous en croyons d'Aubigné, quand il affirme qu'il a bien pu « dire quelque menterie sans estre menteur. » La passion et la vanité ont-elles, sinon dévoyé sa conscience, du moins obscurci son jugement ? Quelques passages et le ton général de sa *Vie à ses enfants* ne sont-ils pas, particulièrement pour ce qui concerne Henri IV, en contradiction avec *l'Histoire universelle* ? Autant de questions qui intéressent l'homme autant que l'historien et sont le cœur même de notre sujet.

Nous affirmons, après une consciencieuse étude, que nul historien du xvi<sup>e</sup> siècle, ni du Haillan, ni La Popelinière, ni Davila, « qui se sont montrés parties », ni le sage de Thou lui-même, n'ont eu un aussi grand souci de l'impartialité. S'il a accusé La Popelinière de « prévarication achetée », de servitude reprochée en face à son auteur, et qu'il a confessée avec larmes ;

s'il a pu blâmer en de Thou « quelques affectations contre la maison de Lorraine », un changement à sa première édition « qui montre ou précipitation ou foiblesse de courage » c'est que, fort d'une bonne conscience sur ce point, il a constamment voulu « fouler aux pieds ses passions. » L'historien sait et répète sans cesse que « son mestier est d'écrire sans juger des actions, comme les premisses d'un argument, duquel celui qui lit amasse la judicieuse conclusion. » Il écrit au marquis de Courtaumer : « Donnez quelques soirées à un ami qui essaye de bien faire, si mon *Histoire* vous a appris que je serre à la louange ou au décry de mes amis et de mes ennemis, sans estre poussé aux mensonges, ny par la haine, ny par l'amitié, en n'establiissant ny la louange ni le deshonneur que par les actions simples et nues sans y apporter jugement. » Et ce n'est pas seulement lui-même, ce ne sont pas ses amis qui lui rendent ce témoignage. Un jésuite a dit de d'Aubigné et de son *Histoire* « qu'il ne quittoit pas son chemin pour juger, ni pour dire paroles injurieuses, mais qu'il faisoit parler les choses. » Dans la bouche d'un tel ennemi, n'est-ce pas un aveu forcé d'exactitude et d'impartialité?

S'il juge d'un mot et en passant ses ennemis, il dit le bien autant que le mal. Les Valois, la *Florentine*, marqués au fer chaud dans les *Tragiques* redeviennent des justiciables qui ont droit à l'équité. Il écrira de Catherine de Médicis « qu'elle n'avait rien de commun en vices ni en vertus », et ailleurs, « qu'elle n'avait rien de bas. » Il reconnaîtra ses intentions sincères de conciliation, au Concile de Trente. N'est-ce pas le ton véritable de l'histoire, ce jugement définitif sur la mère des Valois, et n'y sent-on pas comme un souffle de Tacite? « Chacun admiroit de voir une femme estrangère, née de condition impareille à nos rois, au lieu d'estre envoyée en sa maison, comme plusieurs roines douairieres, se jouer d'un tel royaume et d'un tel peuple que les François, mener à sa cadene de si grands princes : mais c'estoit qu'elle se scavoit escrimer de leurs ambitions, bien mesnager les espérances et les craintes, trancher

du cousteau des divisions et ainsi docte en toutes les partialitez, employer pour soi les forces qu'elle devoit craindre. »

D'Aubigné se vantera, et c'est peut-être pousser bien loin « l'œquanimité », de n'avoir pas une seule fois prononcé « le vocable de cruauté ny celui de la rigueur » à propos de la Saint-Barthélemy. De même il se refusera à parler des victimes espagnoles en Amérique, « parce qu'il ne sauroit entrer en ce discours sans passion contre leurs cruautés et perfidies » : scrupule véritablement blâmable poussé jusqu'à ce point, puisqu'il substitue le silence à la justice, et supprime le crime pour n'avoir pas à le flétrir.

D'Aubigné plaide, au besoin, mais toujours d'un mot, les circonstances atténuantes, qu'il s'agisse d'amis ou d'ennemis. Antoine de Navarre « s'estoit ployé à tous sens et changements, plus par foiblesse de cervelle que de cœur. » Guise est « un grand capitaine, duquel le naturel se fust porté, non à la ruine, mais à l'estendue de la France, en une autre saison et sous un autre frère. » Il a d'ailleurs toujours professé pour ce prince une haute admiration, souvenir de jeunesse et sympathie d'homme d'épée pour les vaillants. Ce dernier sentiment explique une sorte d'indulgence relative pour le baron des Adrets lui-même, « un renegat et un bourreau » que sa férocité n'a pas empêché d'être un maître en ce genre de guerre qu'a aimé et pratiqué d'Aubigné. On sent que ce terrible exécuteur, digne pendant de Montluc, fit une forte et durable impression sur l'esprit de d'Aubigné enfant (1562). Comme celui-ci lui demandait un jour pourquoi rien ne lui avait succédé quand il eut quitté le parti : « C'est, répondit le baron, « qu'avec les Huguenots j'avois des soldats. » De tels éloges rachetaient sans doute bien des cruautés. D'ailleurs, d'Aubigné est un soldat de guerre civile, ne l'oublions pas; il ne condamne que « les tueries plusieurs jours après » et les capitulations mal gardées.

On s'étonne de voir accuser d'Aubigné d'avoir marchandé l'éloge par esprit de dénigrement et d'étroite jalousie. Disons plutôt qu'il le prodigue aux catholiques comme aux protestants.



Il a ses héros dans les deux camps et ils sont nombreux en ces temps de guerres civiles ; c'est l'amiral « qui excédoit son siècle » ; c'est un Montbrun, dont un jeune capitaine suisse disait : « Jules Cesar le roi François et lui ont deffaict notre nation » ; c'est un Seré, qui, mourant, envoie son gant sanglant à sa sœur « damoiselle de courage, qui le garda entre ses plus précieux joyaux » ; c'est Chambaut, qui, tout blessé, se fait porter dans une chaire » ; c'est la Rivière, « le plus diligent et laborieux cavalier leger qui fust au service du Roi », c'est Saint-Luc « envié des courtisans, aimé des gens de guerre jusqu'à la mort, et après elle regretté ; c'est Chicot lui-même, cité à l'ordre du jour pour s'être fait tuer cinq chevaux sous lui en voulant se venger de Mayenne qui l'avait battu ; c'est Givry, tué à Laon « de qui l'on disoit qu'en esprit, en courage et en bienséance, nature avoit mis ses délices en lui » ; et, si l'on se plaît au contraste des personnages, c'est un Maurice de Nassau, restaurateur des mœurs et de la discipline militaire, c'est La Noue, c'est son ami Claude de la Tremoille, c'est Rohan, combattant encore, comme dit Senèque, un genou en terre. Arrêtons-nous, il faudrait, dans le camp des protestants, citer cette interminable liste de martyrs tirés de l'oubli, depuis les Vaudois, Wicief et Zisca jusqu'aux dernières victimes du martyrologe des Réformés, justement confondus en ces pages comme sur des tables funéraires, puisque tous, pouvant choisir entre la vie ou le renoncement, voulurent mourir pour affirmer la liberté de la conscience humaine et le droit de se séparer de Rome. Ainsi, l'historien distribue l'éloge aux chefs illustres comme aux moindres capitaines dont les actions d'éclat sont parvenues jusqu'à lui. Regardant ces hommages comme une dette, il gourmande l'incurie et l'indifférence des fils « qu'il faut inutilement prier. » « Vous diriez que la gloire du père rend le fils honteux et que de peur d'être obligé aux excellents traicts et parfaites beautez de nos ayeulx, nous en voulons supprimer la mémoire et jetter au feu les tableaux ». Ici d'Aubigné se plaint de ne pouvoir « par la stupidité et le mespris

de la renommée » donner le nom d'un foible navire qui fit sauter un vaisseau ennemi; là il regrette de ne pouvoir nommer « plusieurs simples soldats qui ont mis le premier genou sur les creneaux ou arrêté une desrouté par leur vertu ». Ces noms ignorés, il les réclame dans les mémoires dont il demande l'envoi comme matériaux de son histoire.

Non seulement d'Aubigné, qui cite tant de justiciables à son tribunal, se plaît plus à l'éloge qu'au blâme, mais il ne veut pas déshonorer toutes les défaillances. Il sait que Dieu « s'est réservé sur les courages », et que les seuls *Fornestes* n'ont jamais eu peur. S'il confesse que les soldats du prince de Condé, « de Réformés, s'estoient rendus *defformés* »; s'il constate avec douleur les « vices desjà coulés » dans les armées protestantes; qu'« elles avaient fait la première guerre en anges, la deuxième en hommes, et la troisième en diables encharnés »; s'il n'est pas avare d'amères censures générales aux deux partis, il épargne souvent la tache d'une mention à des hommes dont il retient volontairement le nom au bout de sa plume. Ainsi, Amieus est surpris par une ruse des Espagnols et la lâcheté de quelques gentilshommes français. L'historien les laisse, sans les nommer, se rejeter les uns sur les autres la honte de leur panique; il ne désigne que le jeune et brave Surin. A Fontaine-Française il donne la place d'honneur à La Trémoille, « qui s'estoit convié à servir au Roi de miroir », « abattant avec d'Elbeuf la rosée devant lui », mais il « n'arbore pas » les noms de gentilshommes de marque qui avaient fui, les excusant sur un passé sans reproche. D'Aubigné, qui s'y connaît en bravoure, nous a montré des soldats parmi les plus hasardeux pris de frayeurs subites, et semble faire la part en certains instants d'une sorte de fatalité. Quelquefois il mettra sur le compte d'un sentiment de dédaigneuse commisération une lacune de sa mémoire qu'il ne tient pas à réparer : « Je ne suis pas mari d'avoir oublié le nom de ce gouverneur ». Il s'agit d'un gouverneur de Vitré « corrompu par présents du duc de Mer-

cœur. » Il faut avouer que contemporains, et Bretons surtout, ne purent guère s'y tromper.

Malgré ce parti pris d'impartialité et même d'indulgence, bien que l'historien répète fréquemment qu'« il n'est apologue d'aucun des partis et renvoie à leurs escrits », l'*Histoire* est une longue apologie du Parti ; mais jamais il ne s'échappe en déclamations, il laisse parler les faits d'eux-mêmes, les mettant habilement en relief, s'en rapportant à leur éloquence ou concluant par une réflexion brève et péremptoire. Bien que né controversiste, d'Aubigné semble, dans son *Histoire*, dénué du sens et de la faculté critique, il ne discute pas, il ne s'attachera pas à démêler la vérité entre relations diverses d'un même fait, ce n'est point son gibier, et il nous le dit expressément : « Je ne me suis pas attaché à cette histoire par les contrariétés des historiens ». Il ne s'écarte de cette réserve que rarement et pour quelque intérêt religieux. En ce cas, il exposera avec équité la confession de chaque parti, « ne refusant à aucun un tiltre honorable : c'est celui que chacun s'attribue, afin que nul ne se puisse plaindre de son choix, sauf à renvoyer au jugement des consciences, pour savoir qui abuse de son tiltre. » Cela dit, il transcrit par articles et sans commentaires la confession et les thèses des catholiques comme des protestants. Ce nom même de *papiste* et de huguenot (dont le premier surtout sent quelque peu le mépris), s'il se lit en quelque lieu, l'historien déclare que « ce sera en faisant parler quelque partisan passionné, et non du stil de l'auteur. » Ce sont pièces officielles qu'il se borne à insérer en simple rapporteur.

Il faut avouer pourtant que d'Aubigné a aussi pratiqué la méthode de Tacite, l'historien de l'antiquité qu'il préfère et imite souvent. Il excelle, comme lui, en rapportant les bruits de la renommée ou les opinions des uns, et des autres, à insinuer indirectement la sienne, à se décharger d'accusations qui pèseraient à sa conscience et démentiraient son plan d'absolue « œquanimité. » Il a contre la Compagnie de Jésus de personnels et légitimes griefs, il lui en veut même de sa « superbe »

appellation ; mais c'est la Sorbonne avec son jugement sur leurs menées et agissements, c'est Estienne Pasquier avec sa plaidoirie contre Versoris, qu'il charge d'exécuter ses implacables ennemis. Dans ses rancunes mêmes, il relève encore d'un mot de redoutables adversaires ; ainsi fait-il pour cette secte qui « nous taillera dit-il, tant de besogne, adorée de tant de gens, haye de plus, mesprisée de nul. » Jugement aussi vrai de nos jours qu'au temps où écrivait d'Aubigné.

EUG. RÉAUME.

---

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### MÉMOIRE DE FRANÇOIS DE PELET, BARON DE SALGAS

SUIVI DE LETTRES ADRESSÉES A SA FEMME, A M<sup>lle</sup> DE SAINT-VÉRAN  
ET A DIVERS <sup>1</sup> (1703-1716).

#### XIII

*A Monsieur de Superville.*

Ce 4<sup>me</sup> juin 1714.

Mon très honoré monsieur,

J'ay receu avec beaucoup d'honneur et de recognoissance la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'escripre, et quoyque je ne mérite pas (*sic*) toutes ces vertus chrestiennes que vous voulez bien m'appliquer, je mérite un peu de part dans vostre souvenir par l'estime particulière que j'ay pour vostre personne, monsieur, non seulement par le rang que vous tenez parmi les serviteurs du Seigneur dans son église, mais par vostre haut seavoir qui édifie tout le public et qui m'a esté d'un si gros secours dans mon estat de misère ; car quoyque je n'aye pas eu le bonheur de m'entretenir avecque vous par un commerce de lettres, jay eu celuy de le fère par vos beaux

1. Voir les derniers numéros du *Bulletin*. pp. 73 et 120.

ouvrages dont je suis muni et qui font presque mes occupations journalières dont il y en a qui ont beaucoup de rapport à mes grands péchés, et que je m'applique à bon titre, comme de ne m'estre pas souvenu de mon créateur aux jours de ma jeunesse, comme je le devois, de ne l'avoir pas cherché pendant que je pouvois le trouver, et de m'estre lessé entrainer au monde et à ces convoitises en négligeant la volonté de Dieu qui demeure éternellement à qui la suit. Voylà, monsieur, le sujet de mes remors, mais celuy de ma consolation et qui me rassure, c'est que l'éternel se cache pour un temps, mais qu'il est toujours Dieu sauveur à ceux qui le réclament. C'est ce que j'éprouve journellement dans l'estat de tribulation où il a pleu à ceste divine providence de me réduire, qui est le temps le plus heureux de ma vie, en ce que dans ce creuset d'affliction où il luy a plu d'épurer ma foy, j'ay reconnu la fragilité du monde, son inconstance, et combien est dangereux de s'y appuyer, me trouvant, monsieur, depouillé entierement de toutes ces passions qui fesoit mon idolle et qui ne contentent jamais, et n'ayant mon âme à présent remplie que de l'idée de mon Dieu, qui est la seule et unique chose qui pust la contenter, ayant esté créé pour une éternité; et ainsy, monsieur, vous jugez bien que soutenu de ceste divine grâce, je supporte avec constance et résignation ma captivité, ne regardant les hommes dans auquun événement que comme des causes secondes, et rapportant tout à Dieu qui le veut ainsy.

Et pourrois-je porter le caractère de confesseur, si je résistois à cette volonté par quelque impatience? Non, monsieur; je vous assure, que j'ay vu partir tous mes amys avecque joye, puisqu'ils sont plus dignes de la grâce qu'ils viennent de recevoir que moy, par leurs vertus et par leur longue persévérance. Et je songe souvent dans l'aage où je suis, que mon désir doit plus tendre à deloger pour estre avec mon Sauveur, que aspirer à cette liberté dont je ne puis jouir que très peu de temps par le grand nombre d'années dont je suis chargé, courant dans la soixante huitième; mais grâces au Seigneur, rempli encore de force et vivant sans la moindre incommodité de vieillesse, à la mémoire près que je sens défaillir. Il n'est point d'heure soit le jour, soit dans la nuit, que je ne remercie Dieu d'un si grand bienfait, car quelle calamité seroit la mienne, si je vivois dans des infirmités, dans l'estat triste où je suis, et que je fusse privé de répondre à la vocation à laquelle j'ay esté appelé.

Je me flatte souvent par tous ces grands biens que le Seigneur veut me fere voir, avant la fin, bien de choses qui tendent à sa gloire et que je prevoy, et d'aller mourir avecque consolation, secouru dans mon dernier combat par ces fidelles serviteurs. C'est pour lors que je pourrois dire, m'estant veu depuis si longtems au pied de cette échelle mystique que Dieu fit voir autrefois à Jacob, et de laquelle j'ay monté tant d'échelons par différentes tribulations : « Seigneur, tu laisses maintenant aller ton serviteur en paix. J'ay combattu le bon combat, j'ay achevé ma course, accorde moy la couronne de justice que tu m'as réservée et que mon Sauveur m'a aqoise par le prix de son sang. » Demandez-luy, monsieur, cette grâce pour moy, vous dont les prières sont plus efficaces, et qui avez este appelé pour en introduire plusieurs à cette gloire. Je le prie de mon costé pour vostre conservation et celle de madame vostre épouse que j'assure de mes respects, et pour tout ce qui vous intéresse. C'est de quoy vous devez estre bien persuadé, aussy bien que du respect et de l'attachement avec lequel je suis, mon très honoré monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

SALGAS.

#### XIV

*A mademoiselle du Peray.*

13 août 1714.

Vous fistes bien de l'honneur, ma très chère mademoiselle, à mes lettres en me disant que vous y trouvez quelque plésir. C'est un effet de vostre charité et de vostre christianisme qui vous font supporter les infirmités de vos frères en Christ. Mais c'est moy qui suis très consolé et édifié par les vostres que je lis et relis plusieurs fois avec beaucoup d'attention, et qui contribuent beaucoup à mon affermissement, et à me fère supporter avec patience les peines où il a plu à sa divine providence de me reduire. Il est vrai, mademoiselle, que la voie dans le commencement de la carrière du salut est épineuse ; mais quand une foison a commencé d'y marcher avec une sainte résolution, la grâce aplanit toutes les difficultés, et ce qui parressoit difficile dans les premiers pas tourne en joye dans la persévérance. Et c'est ce qui plait au Seigneur de m'avoir fait éprouver,

car dès le premier jour que je fus conduit dans ces lieux affreux, me voyant chargé de fer, revestu des mesmes habits et chemise dont on abille les gens parmy lesquels j'habite, et chargé de vermine, je fis dans le moment réflexion sur mon estat et ma vie passée, et me trouvai sans reproche du costé du monde, mais très coupable devant Dieu; sur quoy je dis en moy mesme qu'il ne falloit pas consulter ni la chair ny le sang, mais qu'il falloit constamment souffrir toutes sortes d'épreuves pour l'amour de celuy que j'avois tant offensé. Dieu supléa à mes foiblesses d'une telle manière, mademoiselle ma très chère sœur, que je ne me suis jamais inquiété quelles tribulations que j'ay éprouvé dans les commencements, qui furent des plus grandes. Je commençoi par tacher à vaincre l'ennemy que nous portons en nous mesmes, qui sont ces passions tumultueuses, ces ayses du monde, ces vanités, ce luxe, ces airs de grandeur, qui me dominoit plus que nul autre. Ce divin esprit qui avoit esté si longtems contristé en moy s'est trouvé le plus fort, et permet par la divine grace que ce qui me paroissoit un gain je l'estime comme dommage pour l'excellence et la cognoissance.

Voyla, ma très chère mademoiselle, l'unique fondement de la tranquillité de mon âme. Je vis parmy de brigans; mais mon Sauveur a expiré entre deux voleurs, et je n'ay pas encore résisté jusques au sang. Au contrère, malgré la grande observation où je me suis veu, j'ay toujours eu la consolation d'avoir de livres pour m'ayder à supporter mes travaux, qui finiront peut-être, ma très chère sœur, par un temps de relache. Du moins nous avons de bonnes espérances, tant parce que nous aprenons d'Angleterre que de Paris; une dame avec laquelle nous avons des relations nous disant que monsieur Prior quelle vient de voir, a receu ces ordres pour nous fère tous libérer. Je ne seay pas si la chose ira à cella, mais pour n'estre pas trompé, je ne me flatte de rien, attendant l'événement avecque soumission. Mais, quoyqu'il arrive, soyez persuadée, mademoiselle, que je vous chérirai toute ma vie, par vostre mérite personnel et vos vertus chrétiennes qui m'engagent à une extrême vénération pour vous à qui suis, d'un extrême attachement,

Vostre très humble et très obéissant serviteur qui finis avec peine tant je trouve du plésir à m'entretenir avecque vous.

SALGAS.

## XV

*A mademoiselle de Saint-Véran.*Ce 4<sup>me</sup> février 1715.

En répondant à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escripre en date du 10<sup>me</sup> du passé, ma très chère mademoiselle et sœur en Jésus-Christ, je commence par vous souhetter une heureuse entrée d'année avec le succès de tous vos désirs, où il y entre un peu d'amour propre de ma part; et outre vostre sollicitude pour le relèvement de l'Eglise en général, je me flaitte que ma délivrance vous tient un peu au cœur. Je ne vous dis rien, ma chère mademoiselle, pour la prolongation de vos jours puisque mes vœux ne scauroient rien altérer au decret du ciel qui en a fixé le temps. Mais si mes vœux estoient exaucez, je voudrois qu'ils fussent de longue durée, et que sur la fin des miens qui ne peuvent pas aller loin, je pusse avoir le plésir de cognoistre une personne comme la vôtre que je vénère et considère au delà de toute expression.

La lettre que j'ay l'honneur de vous escripre aujourd'huy sera doublement méritoire, puisque c'est avecque difficulté que le fais. Il faut que vous seachiez ma chère sœur, qu'il y a un mois passé que je fus enlevé, à l'entrée de la nuit, pour estre transporté en un lieu qui n'est pas l'hospital, ny hors de l'hospital, mais c'est entre les deux portes de cette maison, au-dessus du corps de garde où j'ay esté logé. Nos frères seavent les estres de cette maison. Je fus en entrant amené devant le commissère extraordinaire d'apresent, qu'on nomme monsieur de Mongrain, parfettamente honneste homme. Il me dit en entrant si je seavois pourquoy on me transferoit; je luy dis que non, à quoi il me respondit que j'estois accusé d'affermir les gens de la religion, de leur prêcher et de leur fournir de l'argent, faute, me dit-il, digne de vous, mais qui est contrère aux sentimens de la cour. Je lui répondis que depuis douze ans que j'estois dans le malheur, je n'avois jamais mis le pied à terre, ni connu d'autre galère que celle où j'avois esté consigné. Il se passa beaucoup d'autres discours qu'il seroit inutile de vous dire. Après m'avoir fait mille offres de service, je fus conduit dans un petit appartement où je trouvay une chène que l'on m'avait préparée attachée au pied de mon lit, qui pèse plus



de cinquante livres, que je me préparay à recevoir ; mais l'on m'en a dispensé. Je croy que mon age leur donna quelque componction de cœur. Le lendemain quand il fut jour, je me vis dans une espèce de cachot, la fenêtre estant batye à demy, et l'autre estant fermée par une plaque de fer où il y a pour le moins dix mille trous, où à peine la pointe d'une grosse éguille pust passer. Le jour venant partant divers petits endroits me causoit des éblouissemens et des tourmens de teste.

Je ne pouvois demeurer debout ; pourtant il falloit le fère auprès de la fenestre sans pouvoir lire et tirer party de tous ces faux jours autant que je le pouvois. J'ay esté trois sepmènes, dans ceste calamité. Mais j'ay tant escript et rescript à Messieurs intendant et commandant de galères qu'à la fin j'ay obtenu que l'on m'a percé une fenestre en quatre endroits, et mis quatre carraux de papier de la largeur de la main qui me donnent un assez bon jour. Sans cela j'aurais perdu la vue.

Il m'arriva un accident quelques jours après avoir esté enfermé sans doute faute d'air ; c'est que le matin en faisant ma prière, il me monta tout à coup une sueur au visage et un éblouissement, et me sentis défaillir. Je me trenay doucement vers un endroit où il y avoit un peu de vin au fond d'une bouteille, qui me remist ; sans cela on m'auroit trouvé passé ; mais je serois mort dans une bonne disposition, puisque c'estoit en priant Dieu.

Voilà donc ma situation, ma chère seur, où je ne vois personne qu'un garde qui a soin de m'apporter une fois le jour ma petite soupe qu'une femme de la ville a soing de me fère par l'entremise d'une demoiselle de mes bonnes amyes appelée mademoiselle de Jours, que nos amis cognoissent pour estre la leur. Je ne vois donc que ce garde le matin, à midy et le soir pour me porter de la lumière. Il s'appelle maistre Jaque, que nos amis cognoissent pour n'être pas inhumain. Il m'est deffendu d'escripre, pas même à ma famille, de peur, disent-ils, que je n'escripve aux gens de la religion, à moins que de fère voir mes lettres à monsieur le commissère. Voilà bien de la rigueur dans le temps que je m'attendois à de gros adoucissements. J'ay receu ce dernier chastiment avec soumission à la volonté de mon Dieu qui a voulu me donner cette nouvelle épreuve pour éprouver ma constance et épurer entièrement ma foy, estant certain que je n'avois jamais esté sy mal, puisque dans le commencement de mes plus gros

malheurs, j'ay toujours esté servy, ne manquant pas de valets dans ces lieux icy avec de l'argent; et à présent je suis réduit à m'habiller, me deshabiller, fère mon lit et balier ma chambre. Dans les premiers jours j'avois les reins rompus; mais a présent Dieu m'a donné des forces et je m'en fais une récréation, à la fin de la journée, après avoir satisfait a mon devoir chrestien, pour lequel j'ay tout le loisir et la tranquillité possible dont je loue Dieu: tous les estats, pour si malheureux qu'ils soyent, se tournent en sécuritté, si l'on n'est pas réveillé de temps en temps. J'avois esté pendant huit ans tranquille à la galère où j'estois, quoique je n'en eusse pas fait un mauvais usage. Mais peut estre n'avois-je pas assez bien remercié le bon Dieu de la grâce qu'il me faisoit et qu'il me fait actuellement, m'accordant de grosses consolations et inexprimables. Il seroit bon de faire scavoir en Angleterre mon estat et surtout à millord Gallway. Serres le jeune ne m'escript plus depuis trois mois, et il devoit m'avoir accusé une lettre que je luy adressay pour ce mylord le 28<sup>eme</sup> 9bre, et une pour luy. Adieu, ma chère mademoiselle, je vous embrasse mille fois.

SALGAS.

Si vous et nos amys escripves en Angleterre, comme elle vienne de moy (sic) car je serois plus mal contraint.

## XIX

*A la même.*

Ce 10<sup>me</sup> juing 1715.

Je commence, ma chère mademoiselle, en répondant à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, à vous témoigner ma douleur, sur ce qu'il me paroist que vous ne jouissez pas d'une bonne santé, et que ma femme me confirme en m'apprenant que vous avez eu une grosse attaque de colique. Je prens, je vous assure, mademoiselle, une part très sensible à tout ce qui vous arrive, priant journellement, pour votre conservation, et que les grâces qui vous sont les plus nécessaires abondent de plus en plus en vous.

Ma femme ne pouvoit pas se mieux adresser qu'à vous pour qui j'ay la dernière vénération, si elle avait besoin d'un tiers

pour obtenir quelque chose de moi. Mais elle est bien persuadée de la sincérité de mon cœur pour elle et du pouvoir absolu qu'elle a et qu'elle aura toujours sur moy sans l'interposition d'autre personne. Elle avait souhetté autrefois d'avoir mon portrait du temps que j'estois en estat de pouvoir le luy donner. Je le luy refusay, croyant avoir de raisons pour cela. Je m'en suis repenty et m'en repens tous les jours, et je croy bien qu'elle me l'a pardonné, comme je luy ay pardonné aussy le sujet qui causoit mes mouvemens d'irritation. Aujourd'huy, chère mademoiselle, vous me té-noignez le souhetter; mais vous me pardonneriez bien, s'il vous plaist, si je vous dis que la chose n'est pas possible pour bien de raisons. La première est que je suis sur ma fin, courant dans la soixante neuvième année, et treize ans de mon esclavage qui m'en ont mis vingt sur le corps, et ainsy ce ne serait pas le portrait d'un corps mais bien celuy d'un cadavre; outre que je me fais un point de conscience, dans l'estat où je suis, de ne consentir pas à cella, qui seroit regardé comme un effet d'un amour propre et un sentiment de vanité, n'étant jamais peut être arrivé qu'un homme qui est exposé aux fers, aux cachots et basses fosses tous les jours, suivant les caprices de ceux qui me dominent, se soit avisé de se fere peindre; et vous me permettrés bien, ma chère mademoiselle, d'envisager d'une autre manière que vous ne le fettes, le plésir que vous me dites qu'en recepvroit un jour ma famille; marchant comme ils le font dans une route différente de la mienne, et s'y affermissant tous les jours, s'ils persistent dans leurs sentimens. Je croy que bien loin de recepvoir quelque honneur par le souvenir que mon portrait leur en donneroit, ils me regarderont comme un membre pourry; et pour l'édification du public, je voy aussy qu'un portrait ne rappelle pas seulement une partie de la vie, mais la vie toute entière. Eh! mon Dieu, combien la mienne a t-elle esté bizarre, ayant donné le printemps, l'esté, l'automne de ma vie au monde, au grand scandale de mes prochains, et n'ayant réservé au bon Dieu que l'hiver, s'il faut ainsy dire, qui est proprement l'égout et la lie de mes années; et ainsy, mademoiselle, abandonnez mon corps à son destin qui est celui d'estre bientôt la pasture des vers, et priez le seigneur que mon âme luy soit précieuse, et qu'il aye agréables les larmes que je répands, tous les jours abondamment et ma sincère repentance, et qu'il veille la recueillir dans le Vesseau de vie. Je

l'espère de sa divine miséricorde, m'en faisant ressentir de trop grands effets. Si vous voulez, ma chère mademoiselle, une véritable peinture de mon cœur, je vous diray qu'il vous est entièrement dévoué et qu'il se réjouit en Dieu en espérant qu'un jour nous régnerons ensemble, pour ne nous quitter jamais dans la félicité à laquelle nous espérons, et où nos corps qui sont sensez en deshonneur resusciteront en gloire. Recevez, je vous prie, mes excuses en bonne amye, et me croyez avecque respect, et à mademoiselle vostre seur,

Votre très humble et bien obéissant serviteur      SALGAS.

J'ay oublié, ma chère mademoiselle, de vous remercier de ce que vous vouliez bien fere les frais de mon portrait. Vous me fettes trop de grâce, et l'original ny le portrait ne valent la peine que vous mettiez la main à la bourse.

## XX

*A madame de Salgas.*

26 octobre 1716.

Sur sa délivrance.

C'est à ce coup, ma très chère femme, que je t'apprendrai la bonne nouvelle qui est que l'on vient de m'annoncer ma liberté. Ne regarde pas à moi touchant le plaisir que cela te fera, mais remonte à la suprême puissance qui a opéré ce grand bien, et qui ne l'avait pas plutôt jugé à propos. L'ordre est daté du 23<sup>e</sup> juin ; mais il a plu à M. le cardinal de Noailles de l'avoir gardé depuis ce temps là pour que je fisse la démarche que l'on vouloit exiger de moi. Mais mon Dieu m'a entendu et m'a fait la grâce de vouloir que j'aïlle me joindre aux saintes congrégations pour l'y louer jusqu'à la fin de mes jours. Fais incessamment part de ceci à M. le marquis qui le regarde autant que toi, qui a agi par devoir et parce que nous ne faisons qu'un même corps. Mais lui a agi par un mouvement de bonté et de charité, sans l'avoir mérité. J'entre dans la joie de ma chère sœur que j'embrasse de toute ma tendresse, et tous les autres bons amis qui s'intéressent à ce qui me regarde.

Adieu, ma très chère femme ; je ne sais pas le jour de mon départ, ayant ici je ne sais combien de gens à voir. Le pauvre M. de Bagard sera bien fâché d'être sitôt parti. Je lui ai toutes les obligations du monde.

## XXI

*A la même.*

31 octobre 1716.

Je dois t'avertir, ma très chère femme, qu'avec l'assistance de Dieu, je partirai d'ici le 4<sup>me</sup> du mois avec la diligence, mieux qu'avec une chaise, et n'ayant pas trouvé de gens qui aient voulu s'associer pour une litière. Je t'assure, ma très chère femme, que les heures, me sont des jours, et les jours des années, si fort je languis d'être auprès de toi et me trouvant beaucoup dissipé des lieux dans lesquels je vis, et si contraire à celui où je vivois, que je préférerais à une liberté, si cela devait durer; mais j'espère, Dieu aidant, que je me remettrai au devoir que je me suis imposé depuis si longtemps, n'ayant pu me dispenser des visites que j'ay faites ni de répondre à tant d'honnetetés que j'ai reçues des plus notables, ce que l'on n'avait jamais pratiqué avec un autre. Je crois donc d'arriver le 7 du mois à Lion où il faudra être un ou deux jours. J'aurois bien voulu m'en aller par ailleurs en droiture. Mais tu m'as si souvent dit que ma sœur souhaitait que je visse M. d'Aigremont, que, quelle envie que j'aye de le voir, elle doit m'en tenir compte, puisque par là je lui fais un sacrifice du désir que j'ay d'être bientôt auprès de l'uné et de l'autre.

On m'a assuré que les chemins de Lion à Genève sont très mauvais pour la chaise, et que les litières sont fort rares dans cette ville; car pour le cheval, je crois que rouillé comme je le suis depuis si longtemps, je serais fort las de prendre cette voiture. J'ai fait un bon surtout, au défaut d'un manteau et d'une robe de chambre, en étant dépourvu. Adieu, ma chère femme; je vous embrasse toutes les deux en attendant que Dieu m'ait conduit à ce port de salut.

Tout à toi.

Ici finit la correspondance de Salgas, qui mourut, l'année suivante, à Genève sur le sol du refuge. La note suivante, écrite sur une feuille à part, d'une demi-page, pour être transmise aux amis étrangers qui s'intéressaient au pieux forçat, mérite aussi d'être recueillie comme renseignement et comme témoignage.

François de Pelet Salgas, n° 27 996, condamné à Montpellier par

monsieur de Lamoignon intendant, du 27 juin 1703, pour assemblée, dit-on, illicite et séditieuse faite avec attroupement et port d'armes par les fanatiques; âgé de 59 ans.

Ce monsieur a souffert avec beaucoup de patience la question ordinaire et extraordinaire. Il a fait 13 mois de compagnie avec deux chaînes pendant 5 mois, qui pesoit plus de 80 livres, et qui lui avoient ulcéré les jambes jusqu'au os. On le fit voguer avec les robes de la chiourme tierserot, pour servir de spectacle à messieurs les évêques de Montpellier et de Lodève qui le voulurent voir couché sur une planche petite et courte, aiant les genoux au menton, sans estre despoillé pendant les 13 mois. Je vous dis ceci par son ordre.

(Court, *Lettres et mémoires*, n° 13, vol. 2, f° 153).

---

## MÉLANGES

---

### MÉMOIRE

SUR LA POPULATION PROTESTANTE DU DIOCÈSE DE NIMES

Avant et après la révocation de l'édit de Nantes<sup>1</sup>

---

On ne connaît aucun dénombrement des protestants du diocèse de Nimes avant et après la révocation de l'édit de Nantes. On voit seulement dans l'histoire que depuis 1567 jusqu'en 1629 la ville était presque entièrement protestante. Le gouvernement militaire et civil était entre les mains des religionnaires, et le petit nombre des catholiques n'avait aucune autorité.

Après l'édit de Nantes, la religion dominante, favorisée par le gouvernement, s'accrut de jour en jour. En 1631, le consulat fut mi-partie par ordre du roi; en 1634, l'évêque obtint séance et voix délibérative dans le conseil de ville; en 1678, les religionnaires furent exclus du consulat et du conseil<sup>2</sup>.

Cependant il s'en fallait bien que le nombre des catholiques égalât

1. Ce mémoire rédigé vers la fin du siècle dernier, et communiqué par M. le pasteur E. Arnaud, provient des papiers de Claude Armand, de Nyons, en Dauphiné, sur lequel nous reviendrons prochainement.

2. Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. v., p. 608, 638; t. vi, p. 238.

celui des protestants dans le diocèse de Nîmes, lequel comprenait alors les contrées qui forment aujourd'hui le diocèse d'Alais. On ne peut supposer qu'il y eut en ce temps là moins de cent-vingt mille protestants dans cette étendue de pays. Voici comment on en fait le calcul.

Il paraît par les mémoires de M. de Basville, composés en 1698, qu'il y avait dans les deux diocèses de Nîmes et d'Alais environ 155 mille habitants<sup>1</sup>. Comme ces mémoires ont été dressés après la révocation de l'édit de Nantes et les émigrations qu'elle causa, on ne peut pas présumer que la population des deux diocèses fût moindre en 1677, on suppose qu'elle était égale

cy . . . . . 155.000

Il résulte du journal de la visite épiscopale que l'évêque Séguier fit de son diocèse en 1674, 1675 et 1677, que le nombre des catholiques n'excédait pas 25 000<sup>2</sup>,

De l'autre part . . . . . 155.000  
cy . . . . . 25.000

Il n'est pas fait mention des catholiques de la ville dans ce journal. En supposant que la population totale de Nîmes fût alors de 20 000 âmes et que les deux religions fussent dès lors mi-partie on aura 10 000 catholiques à ajouter, cy . . . . . 10.000

} 35.000

Il y avait donc 120,000 protestants dans le diocèse en 1677 . . . . . 120.000<sup>3</sup>

On ne trouvera pas ce nombre exagéré, si on considère qu'on fait dans ce calcul deux suppositions défavorables aux protestants. En effet, on suppose d'abord que la population du diocèse était égale en 1677 et 1698. Or, il est évident que les émigrations qui suivirent 1685 l'avaient beaucoup diminuée. On suppose en second lieu que dans la ville de Nîmes les catholiques étaient égaux en nombre aux

1. Mém. de Basville, p. 78.

2. Ménard, Hist. de Nîmes, t. V., p. 3 et suiv.

3. Il faut observer que les paroisses du diocèse de Nîmes situées sur le chemin de Nîmes à Lafous à droite et à gauche ne sont pas comprises dans la visite de l'évêque Séguier, non plus que celles qui sont situées sur le chemin d'Arles. Ces deux contrées pouvaient contenir dans ce temps là, environ 2 à 3 mille catholiques. Mais comme il est plus que vraisemblable que la ville n'en contenait pas plus de 7 à 8 mille, le nombre total du diocèse n'excédait pas 33 mille, de sorte que le calcul ne se trouve pas moins juste.

protestants; ce qui est peu vraisemblable, puisque l'opinion commune ne supposait pas cette égalité même après 1685, et qu'il y eut un grand nombre d'émigrants à cette époque. « Il s'en sauva pourtant un grand nombre, dit Ménard<sup>1</sup>, et de Nîmes entre autres, qui emportèrent de grandes richesses; le commerce en souffrit beaucoup, de même que les arts et métiers. Nîmes perdit alors une partie de son état florissant, et ne s'est pas encore relevé de toutes ses pertes. »

Un second calcul, appuyé sur les mêmes auteurs que le premier, va servir à fixer la diminution que la révocation de l'édit de Nantes fit éprouver à la population du diocèse de Nîmes.

On a vu qu'il y avait en 1677 120,000 protestants dans ce diocèse, cy . . . . . 120.000

En 1698, il n'en restait selon M. de Basville.

Que 82000 ; savoir :

Dans le diocèse de Nîmes. . . . .	39.900	} 82.050
Dans le diocèse d'Alais. . . . .	42.150	

Le pays perdit donc dans cet événement 37,950 hab.<sup>2</sup> 37.950

Il serait superflu de s'étendre sur l'immensité de cette perte. Tout le monde sait que ces émigrants furent ou des gens riches qui emportèrent de très grosses sommes d'argent ou des manufacturiers qui transportèrent leur industrie dans les pays étrangers, ou des laboureurs qui allèrent défricher les terres incultes de nos voisins, ou des militaires qui renforcèrent les nations rivales de la France. On observera seulement combien les mémoires de Basville s'écartent de la vérité et même de la vraisemblance lorsqu'ils fixent à quatre mille le nombre des protestants qui sortirent du Languedoc à cette époque. Le désir de pallier aux yeux du monarque un mal, dont on sentait trop tard les conséquences, a dicté seul une assertion si évidemment fausse.

A peine les émigrations occasionnées par la révocation de l'édit de Nantes commençaient à se ralentir que les troubles des Cévennes firent éprouver, au commencement de ce siècle, de nouvelles pertes très considérables aux diocèses de Nîmes et d'Alais. Boulainvilliers

1. Hist. de Nîmes, t. VI, p. 291.

2. On pourrait croire qu'il y ait dans ce nombre plusieurs religieux qui, s'étant fait catholiques, ne sortirent pas du royaume. Mais on doit observer que Basville donna pour nouveaux convertis les 82,050 qui restaient dans le pays de son temps; ainsi les 37,950 furent tous des protestants qui périrent ou furent transportés dans les colonies, ou sortirent volontairement du royaume à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes.



assure qu'il périt cent mille hommes à cette occasion, que de ce nombre il y en eut le dixième qui périt par le feu, la corde ou la rone. Qu'on ajoute à ces dix mille suppliciés, les religionnaires que le malheur des temps dispersa dans les pays étrangers et ceux qui périrent dans la guerre, la perte totale des protestants monte à plus de cinquante mille, dont les diocèses de Nîmes et d'Alais supportèrent plus des deux tiers.

Les émigrations furent beaucoup moindres en 1710, 1720 et 1730. Elles ne laissèrent pas cependant que d'être sensibles dans ces intervalles, et d'autant plus préjudiciables à l'État que les émigrants étaient alors les plus riches particuliers du pays. Un vieillard, consulté sur cette matière en conversation, a cité sur-le-champ près de cent particuliers notables de sa connaissance qui sont sortis du royaume la plupart avec leur famille.

Ce fut en 1743 que les assemblées des protestants devinrent publiques et plus nombreuses dans le bas Languedoc et que les mariages et baptêmes au désert commencèrent à se multiplier. Depuis cette époque les religionnaires ont été retenus dans le país par la liberté qu'on leur a laissé prendre d'exercer leur religion avec une certaine publicité. Cependant il y eut une émigration considérable en 1752. On avait entrepris alors d'obliger les protestants du bas Languedoc à faire rebaptiser par les curés leurs enfants baptisés au désert. Le peuple, effrayé de cette rigueur et perdant tout espoir de tolérance, songea à aller chercher son repos et sa liberté dans les pays étrangers. L'exemple des premiers émigrants excita les autres. Insensiblement le désir de s'expatrier devint une épidémie: on voyait les artisans, les laboureurs, les ouvriers, vendre publiquement leurs effets à l'encan et partir chaque semaine par centaines. Ce qui aggrava le mal, c'est que le roi de Prusse et les Anglais achetaient ces fugitifs en concurrence lorsqu'ils passaient en Suisse. Ils les défrayaient dans leur route et leur donnaient des établissements dans leurs Etats. Il s'en forma des villages entiers dans les défrichements de l'Irlande. On ne peut pas dire précisément quel fut le nombre des émigrants dans cette conjoncture, mais on ne peut guère le supposer moindre de mille familles, presque toutes du diocèse de Nîmes. Il en est rentré quelques-uns depuis, mais les laboureurs, attachés à la terre qu'ils avaient défrichée, ont tous été perdus pour la France. Le malheur d'une troupe de ces fugitifs que M. l'Intendant du Dauphiné fit arrêter sur

les frontières n'aurait pas suspendu le cours d'usage, si dans le même temps, on n'avait abandonné le projet de faire rebaptiser les enfants et fait rendre aux paysans les amendes qu'ils avaient payées et les frais que leur avait coûtés le logement des gens de guerre employés à cette exécution.

On n'a aucune notion précise de l'augmentation du nombre des protestants dans le diocèse de Nîmes depuis que les mariages du désert ont lieu. On sait seulement qu'il y a plusieurs paroisses composées entièrement de protestants; que les lieux qu'ils habitent sont en général infiniment mieux cultivés que ceux où il n'y a que des catholiques; qu'il s'est fait depuis peu d'années des défrichements immenses dans la contrée appelée *la Gardonnenque*, toute peuplée de protestants; que *la Vaunage*, autre contrée où les religionnaires sont aussi en grand nombre, fourmille d'habitants qui, à la culture des terres, joignent l'industrie des fabriques.

Quant à la ville de Nîmes, on voit par un dénombrement fait en 1734 par ordre des états de la province qu'elle contenait alors 20 225 habitants. La commune opinion est qu'elle en a aujourd'hui de 40 à 45 mille et que les protestants y sont en nombre égal avec les catholiques. Presque tout le commerce de cette ville est entre les mains des religionnaires, dont le génie industrieux n'a pas dégénéré, et qui méritent plus que jamais l'éloge qu'en faisait M. de Basville en 1698. « Les marchands, dit ce magistrat dans ses *Mémoires* (page 273), y sont appliqués à leur commerce, habiles négociants, hardis dans leurs entreprises, ayant tout le génie qu'en peut avoir dans leur profession... Ce sera toujours, ajoute-t-il, un point très important au commerce de conserver la ville de Nîmes qui en est comme le centre, et d'y protéger les gros marchands... qui, s'ils sont encore mauvais catholiques, du moins n'ont pas cessé d'être très bons négociants. »

---

P. S. La place nous manque pour insérer ici l'article annoncé dans le dernier numéro du *Bulletin* (p. 144).

---

Le Gérant: FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

JEAN CRESPIN

OU LE MARTYROLOGE RÉFORMÉ.

Le xvi<sup>e</sup> siècle nous a légué un livre qui renferme les plus beaux titres du Protestantisme français, car on y trouve retracées, presque jour pour jour, avec une minutieuse fidélité, les épreuves de ses adhérents dans chaque province de l'ancienne France. « Merveilleux livre, a dit un éminent historien, et qui met dans l'ombre tous les livres du temps, car celui-ci n'est pas une simple parole, mais un acte d'un bout à l'autre, et un acte sublime <sup>1</sup>. » Devant cette admirable revendication des droits de la conscience et la perpétuité des sacrifices pieusement accomplis par des victimes de tout âge, de tout sexe, et de tout rang, le cœur s'émeut ; on oublie le nom de l'auteur du livre, on ne voit plus que ses héros, *cette nuée de témoins qui*, selon le langage d'un apôtre, *nous enveloppe de toutes parts*. Il est juste pourtant d'accorder une place à celui qui s'est oublié lui-même sur le piédestal du monument où sont gravés les gloires et les deuils de la Réforme. Dans cette élite de cœurs généreux et d'esprits distingués qui font cortège aux réformateurs, nous

1. Michelet, *la Ligue et Henri IV* p. 463.

sommes heureux de saluer Jean Crespin d'Arras, et de lui rendre un hommage qui ressemble à une réparation.

Il naquit vers 1520 dans la capitale de l'Artois, qui donna aussi le jour au juriconsulte François Baudouin, son condisciple et son ami<sup>1</sup>. Charles Crespin son père occupait un rang honorable dans le barreau de la province, alors soumise à la domination espagnole. Jean suivit la carrière paternelle. Après avoir fait ses études au collège de sa ville natale, il alla étudier le droit à l'Université de Louvain. Un souffle de rénovation avait depuis longtemps pénétré dans les Pays-Bas, et les écrits de Luther étaient avidement commentés dans les écoles. La vieille université catholique de Louvain ne put résister à la contagion de l'esprit nouveau qui trouvait de secrètes affinités jusque parmi ses adversaires, si l'on peut appeler de ce nom le pieux Cassander qui passa sa vie à chercher une conciliation impossible entre les partis religieux. Des étudiants étrangers comme Juan Diaz et les trois frères Dryander (ou Enzinas) originaires de Burgos, dont l'un, François, allait être l'historien de la Réforme dans les Pays-Bas, et un autre Jayme, son confesseur à Rome; de nobles femmes, comme Antoinette de Roesmals, dont la constance ne devait pas fléchir devant le plus affreux supplice, des professeurs, des bourgeois, des artistes, se montraient également épris de la doctrine du salut annoncée dans de secrètes réunions<sup>2</sup>. Crespin ne traversa pas impunément ce milieu tout rempli d'aspirations évangéliques. Il ne quitta Louvain que déjà plus ou moins gagné à la croyance dont il devait être un des plus fervents propagateurs.

Nous le retrouvons à Paris en 1540, date mémorable dans sa vie. Après diverses alternatives de tolérance et de rigueur, la persécution avait pris le dessus dans les conseils de François I<sup>er</sup>, placé entre sa sœur, la douce Marguerite, et le cardinal de Tournon, comme entre son bon et son mauvais génie. Ce dernier prévalut sans retour, et le procès des Vaudois de Provence

1. C'est de la date de la naissance de Baudouin (1520), qu'à défaut de renseignements précis, nous tirons approximativement la date de celle de Crespin.

2. Les *Martyrs de Louvain*, par Merle d'Aubigné. *Bull.* t. XXV p. 242.

inaugura la voie fatale où la dynastie des Valois allait s'engager irrévocablement. De nombreuses exécutions attristèrent Paris et les provinces, Parmi les plus touchantes victimes de cette époque, il faut signaler un jeune orfèvre du faubourg Saint-Marc, Claude Lepeintre, dont la pieuse sérénité au milieu des outrages d'une populace fanatisée, rappela les plus purs exemples de l'âge apostolique. Crespin fut témoin de son sacrifice qu'il retraça plus tard dans une page émue : « J'étois dit-il, au nombre de ceux qui furent spectateurs de sa mort et issue très heureuse, laquelle en confirma plusieurs qui avoient quelque sentiment de la vérité, de laquelle le Seigneur rendoit devant nos yeux en la personne de Claude un vif témoignage<sup>1</sup>. » Ainsi l'apostolat du martyr se joignait à la propagation des saints écrits, et les plus nobles sentiments de l'homme, la pitié, la sympathie, l'admiration, tout concourait à multiplier en face des bûchers les adeptes de la croyance pour laquelle il était si doux de mourir.

Jean Crespin passa plusieurs années à Paris, et y fut reçu avocat sous les auspices du célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin, qui inclinait lui-même en secret vers la croyance nouvelle. Parmi ses condisciples de cette époque il faut citer Charles de Jonvillers, le futur secrétaire de Calvin, Laurent de Normandie, Nicolas Picoi, et les fils de l'illustre Guillaume Budé, qu'il devait plus tard retrouver, avec leur mère, à Genève. On ne s'étonnera point si rentré avec le titre de docteur en droit dans sa ville natale, il y fut bientôt suspect d'hérésie. Ses relations avec les évangélistes étrangers qui venaient, au péril de leur vie, prêcher l'Évangile aux populations régies par la sévère législation de Charles-Quint, le compromirent gravement. Nous trouvons en effet Jean Crespin et François Baudouin impliqués l'un et l'autre dans le procès de Pierre Brusly, le fidèle pasteur de l'église française de Strasbourg, devenu sitôt le martyr de Tournai<sup>2</sup>. Mais ils se dérochèrent par la fuite aux pour-

1. *Histoire des martyrs*, édition de 1597. folio 119, verso. Année 1510.

2. Ch. Paillard, *le Procès de Pierre Brusly*, p. 128 et suivantes.

suites dont ils étaient l'objet, et ne s'arrêtèrent qu'à Strasbourg, ville savante et libre où l'on pouvait professer l'Évangile avec honneur. Ainsi furent trompés les calculs du commissaire impérial Charles de Tisnach, qui écrivait à Louis Shore, président du conseil privé : « Je ne fais difficulté que *Crespin* d'Arras ne sera illec bien cogneu. *Dieu* veuille permettre que sa personne n'eschappe<sup>1</sup> ! » Ce charitable vœu ne se réalisa point. Une condamnation par contumace prononcée contre Crespin, Baudouin, et autres fugitifs « pour suspicion des sectes réprouvées » fut la seule satisfaction des sbires de Charles-Quint et de Marie sa sœur, l'ex-reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas<sup>2</sup>.

Strasbourg offrait alors un spectacle digne de mémoire. De toutes les contrées de l'Europe on venait y chercher asile, et s'asseoir au foyer religieux qui, par la doctrine et la piété, rivalisait avec Genève, la Rome du Léman. Le gymnase fondé par Jean Sturm jetait un vif éclat, tandis que Bucser et Hédon déployaient l'esprit le plus conciliant entre les formulaires opposés de Zurich et de Wittemberg. Crespin dut éprouver en entrant dans cette illustre cité quelque chose de l'émotion qu'avaient ressentie vingt ans auparavant Lefèvre d'Étapes et Gérard Roussel, et qui est si bien exprimée dans une lettre de ce dernier à l'évêque de Meaux, Briçonnet<sup>3</sup>. Il ne put assister au culte de l'Église française dans la paroisse fondée par Calvin et animée de son esprit, sans se sentir affermi dans la croyance qui lui avait déjà inspiré un premier sacrifice. Il est probable qu'il fit alors un court voyage à Genève, ses relations épistolaires avec le réformateur, qui commencèrent vers cette époque, attestant une familiarité qui ne s'explique que par des rapports déjà formés dans la république calviniste.

Le moment était grave : D'importantes négociations étaient nouées entre Genève et Wittemberg, pour amener une entente

1. Charles Paillard, *le proces de Pierre Brully*, p. 57.

2. *Ibidem*, p. 171.

3. Ch. Schmidt, *Gérard Roussel, prédicateur de la reine de Navarre*, p. 55-58.

entre les deux grandes Églises de la Réforme, divisées sur la question de la cène et sur divers points de politique religieuse. Un jeune patricien de Savoie, Claude de Senarclens, venait de partir chargé pour Luther d'une lettre de Calvin qui semblait devoir sceller un pacte fraternel entre l'Allemagne et la Suisse ; nobles vœux auxquels s'associait un savant magistrat du Parlement de Paris, Antoine Fumée, tout pénétré de l'esprit nouveau ; magnanimes ambitions trop tôt déçues ! Crespin dût ressentir vivement les mécomptes du jeune négociateur qui n'avait trouvé qu'un insuffisant appui dans l'âme timorée de Mélanchthon<sup>1</sup>. La première lettre écrite de Strasbourg, par le réfugié d'Arras à Calvin, le montre en rapport avec Claude de Senarclens, qui venait de traverser cette ville pour la seconde fois, en rentrant à Genève. Il est temps de céder la parole à Crespin lui-même :

« Votre jeune ami Claude de Senarclens est arrivé ici au moment où je me disposais moi-même à partir pour la France, avec des compagnons de voyage tout à fait à mon gré. Malgré le peu de temps dont je puis disposer, j'ai voulu vous écrire au moins quelques mots. La journée d'hier m'a laissé à peine le loisir d'écouter la première partie du récit de Senarclens, et de lire les lettres qu'il avait apportées de Mélanchthon. Quoique j'aie pu à peine effleurer quelques points, je n'ai pu me dispenser, en voyant mes compagnons de voyage déjà le pied sur l'étrier, de vous adresser, ne fût-ce qu'un mot, pour vous prier, si vous écriviez vous-même à Fumée<sup>2</sup>, de faire dans votre lettre mention de moi, sous le nom de Jean de Bourgogne, afin que nous puissions mes amis et moi participer à vos communications avec ce grave personnage...

« Vous connaissez les sentiments les plus intimes de mon cœur et combien il soupire après le jour où il me sera donné de jouir des douceurs de votre intimité. Mais je ne puis négliger

1. Voir mes *Derniers Récits du XVI<sup>e</sup> siècle*, Philippe Mélanchthon, p. 13, 14.

2. Les lettres du réformateur lui étaient adressées sous le nom de *Capnius*, (*Opera*, t. xi, p. 490). Lettres malheureusement perdues comme celles à Crespin !

les affaires les plus pressantes. Le Seigneur brisera lui-même les liens qui nous retiennent encore captifs. En attendant, nous recommandons à vos saintes prières les reliques de la dispersion d'Israël, surtout nos épouses, ces vases fragiles de Dieu. Vous ne sauriez croire en effet, avec quelle rage chaque jour croissante, notre Antiochus (Charles-Quint) sévit contre les fidèles. On a publié par son ordre, comme règle de foi, certains articles des doctrines de Louvain, plus blasphématoires que ceux de la Sorbonne. Je vous les aurais transmis, si j'avais eu le temps de les traduire, car ils sont écrits en langue flamande. M. de Falais est arrivé hier ici. J'ai pu à peine le voir, lui parler, soit à cause de mon prochain départ, soit en raison de l'état de souffrance où l'a réduit la fatigue d'un long voyage. C'est pourquoi je ne puis que recommander de nouveau, nous et les nôtres, à vos chrétiennes prières. Nous, de notre côté, dans les gémissements et les larmes, notre unique recours, jusqu'à ce que Dieu nous console, nous appellerons les bénédictions d'en haut sur vos combats quotidiens et sur votre saint ministère, afin que vous receviez un courage et des forces proportionnées à la grandeur de l'œuvre dont vous êtes les instruments. Dieu est plus grand que tous nos ennemis. Le Christ n'est pas moins puissant, sous les auspices duquel vous inaugurez la lutte contre le monde. Vous n'avez pas encore lutté aussi longtemps que les prophètes qui ont parcouru la même carrière. Voici l'heure décisive, et nous avons bon espoir. Déjà Satan et ses ministres, à bout d'efforts, semblent avoir épuisé tous leurs traits. Baal régna longtemps sur Israël avant l'apparition des prophètes. Mais lorsque Jeroboam voulut prendre l'idolâtrie sous sa protection, alors les prophètes suscités de Dieu s'élevèrent en troupe, et l'idole qui usurpait la place d'honneur dans le temple de Dieu, commença de chanceler. Les prophètes combattirent sans relâche, et ils obtinrent moins de succès en cinq cents ans que vous en vingt années. C'est ainsi que Dieu se sert de votre faiblesse pour abattre les forces du monde, ainsi que s'écroulent les murs de Jéricho et les autels des



fausses divinités pour faire place à la religion pure, objet de votre apostolat. Que ne vous est-il donné de connaître déjà le fruit de vos labours qui, s'il est encore caché dans le sein de la terre, n'en portera pas moins une glorieuse moisson ! En dépit des fureurs du monde en ce moment déchainées, nous tenons pour certain que Dieu prendra en main la cause de ses enfants et qu'il renouvellera toutes choses<sup>1</sup>. » C'est le mot bien connu du pieux Lefèvre à Farel, à l'aube de la Réforme.

Nous avons intégralement reproduit cette lettre qui montre à nu le cœur de Jean Crespin, et nous initie aux douleurs, aux joies, aux saintes espérances du réfugié sauvant un monde nouveau de foi et de spiritualité, et résolu à tous les sacrifices pour en préparer l'avènement. Crespin n'était plus seul à affronter les perspectives d'une expatriation qui n'est jamais sans angoisse, même pour les âmes les plus fortes, Peu d'années auparavant, il avait contracté mariage avec la fille d'un de ses compatriotes, Madeleine Lescambier, qu'il devait associer, avec une fille chérie, aux épreuves de l'exil. On voit par une de ses lettres à Calvin que son foyer n'était pas exempt des douleurs qu'engendre, au sein d'une même famille, la diversité des croyances, dans les jours de rénovation. Selon la mélancolique parole du fondateur de l'Église : *Ce n'est pas la paix, mais l'épée qu'il est venu porter dans le monde!* La correspondance de Crespin, comme celle de la plupart de ses contemporains engagés dans la même cause, révèle des luttes, des souffrances toutes morales noblement acceptées. Il n'était point interdit au néophyte qui avait fait d'avance le sacrifice de la patrie, de réaliser à la hâte, à travers mille obstacles, les ressources nécessaires à l'homme qui veut pourvoir à l'existence des siens sur la terre étrangère ; problème douloureux que nos pères ont eu tant de fois à résoudre dans les vicissitudes de leur destinée. On retrouve l'écho de ces préoccupations si

1. « Quare lubet etiam in medijs jam bacchantis mundi furoribus certo sperare brevi Dominum Deum nova facturum omnia, etc. » Crispinus Calvinus, mense aprilis 1545 (*Opera*, t. XII, p. 73, 74.)

légilimes, mêlées aux tristesses d'une vie errante, entre Strasbourg et Paris, dans une lettre écrite de Noyon, le 12 juillet 1546; et c'est à Calvin, le plus illustre de ses fils, que ces lignes sont adressées :

« Le temps et le loisir me manqueraient également pour vous raconter mes voyages dignes d'Ulysse, à la recherche de ma Pénélope. Les retards de ma chère compagne qui me retiennent captif m'affligent plus que je ne saurais dire. Quand j'étais résolu à franchir tous les obstacles, voici que je suis arrêté par la maladie de mon beau-père qui semble toucher à sa dernière heure, et par de pieux devoirs à remplir envers ma mère séparée, à mon instigation, d'un époux infidèle auquel elle est mariée en secondes noces. A ces considérations viennent se joindre les inquiétudes de ma femme, dont la constance, mise à l'épreuve dans l'adversité, s'était joyeusement résolue au départ pour Genève, objet de nos vœux communs... Que dirai-je de ma petite fille qui m'est rendue plus chère par la mention que vous en faites dans votre lettre, et dont les pleurs, les vagissements ne sont déjà plus contenus dans un berceau? Vous l'avouerez-je enfin, je suis devenu presque courtisan depuis quelques mois, et je sollicite en cour afin que les marchandises achetées par nos amis n'aient pas à supporter la mainmise royale, et que je puisse obtenir moi-même en retour quelques témoignages de leur bienveillance... Pour peu que j'en recueille le fruit, j'aurai amplement de quoi suffire aux dépenses d'un voyage ardemment désiré.

« Je vous écris ces lignes auprès de votre ami, qui est aussi le mien, du préfet de Noyon, votre ville natale, chez lequel je me suis arrêté en venant de Péronne où j'ai pris congé des miens<sup>1</sup>. Les lettres si affectueuses que j'ai reçues de vous, nous ont unis d'une amitié véritablement chrétienne. J'apprécie sa rare piété, son cœur toujours ouvert aux inspirations de la charité envers ses frères. Comme j'étais venu, selon ma cou-

1. Il s'agit ici de Laurent de Normandie, l'ancien et perpétuel ami de Calvin, qui devait, peu d'années après, rejoindre le réformateur en Suisse.

tume, le saluer, à mon passage dans cette ville, il m'a annoncé que deux de vos compatriotes, personnages graves et pieux, allaient partir, incessamment pour Genève, et je ne prends pas même le temps de me débotter pour saisir la plume et me rappeler à votre bon souvenir. Les lettres que j'ai confiées à des marchands de l'Artois, se rendant par Lyon à Genève, vous en diront davantage. Vous saurez par celle-ci qu'à la suite d'accidents multipliés, j'ai mené, durant six mois, une vie errante, non sans fruit, comme dit le sage, puisque j'ai appris à connaître ma grande misère <sup>1</sup>.

« Voilà donc, comme vous me l'écrivez, les révérends pères de Trente parvenus à leur cinquième session. Pour nous, il n'en est qu'une seule, objet de nos perpétuels désirs, dans les vicissitudes d'une existence sans repos. En d'autres termes, je ne pense qu'à vous; je soupire sans cesse après notre heureuse réunion. Votre souvenir est pour moi plein de charme; je crois vous voir, quoique absent; mais cette satisfaction ne saurait me suffire. Dieu veuille que je me trouve bientôt auprès de vous, avec ma femme et ma fille chérie, compagnes de ma croix, et que je recommande instamment à vos saintes prières <sup>2</sup>! »

Le vœu tant de fois exprimé dans les lettres de Crespin ne devait se réaliser que deux ans après. Une lettre de son ami Baudouin, du 27 novembre 1546, le représente malade, découragé, retenu en Picardie par des liens difficiles à rompre <sup>3</sup>. Ses démarches pour obtenir la restitution de la dot de sa femme ont été sans succès <sup>4</sup>. Furent-elles plus heureuses plus tard? On l'ignore. Le renoncement et le sacrifice, tel était le lot des disciples de l'Évangile en ces temps troublés. C'est le sentiment qui respire dans les lettres de Baudouin avec une incomparable

1. « Non omnino tamen absque fructu, vel hoc solo quia miseriam, ut ille aiebat, vidi maximam. » Crispinus Calvino, 12 julii 1546. (*Opera*, t. XII, p. 358).

2. « Faciat Dominus noster Jesus ut me cum uxore et filiola consociis crucis, vobis brevi sistat, quas ego precibus tuis, vir sanctissime, commendo. » *Ibidem*, p. 358.

3. « Burgundius, cum uxore, agit in Picardia: et lenta quadam adhuc febre afflictaur, et constringitur aliis vinculis quae non facile potest dissolvere. » Balduinus Calvino, 4 Cal. decembris 1546 (*Opera*, t. XII, p. 432, 433.)

4. « Noster Burgundus agit in Picardia ut tandem recipiat uxorem cum dote. » Balduinus Calvino, decembris 1545 (*Opera*, t. XII, p. 230.)

ferveur: « Les pièges sont partout tendus sous nos pas ; mais ils ne sauraient arrêter notre course. Nous disons adieu aux enchantements de Circé, à la fortune, aux honneurs, par lesquels le monde essaie de séduire les malheureux qu'il a déjà fascinés par ses prestiges. Il vaut mieux s'asseoir méprisé, comme David, sur les degrés du temple, que de triompher sous la tente des impies<sup>1</sup>. Tout pâlit auprès du trésor de l'Évangile, et de la liberté d'en jouir en faisant monter nos ardentes prières vers celui qui est l'objet de notre amour. Plus on essaie de comprimer la flamme, plus elle s'élève vers le ciel<sup>2</sup>. »

Les pieuses aspirations si bien exprimées par Baudouin qui n'y demeura pas toujours fidèle, étaient aussi celles de Crespin qui ne s'en départit jamais. Mais tout semblait conspirer à le retenir loin de la cité qui lui apparaissait comme un port au milieu de l'orage. Une lettre du 20 juillet 1547, à Calvin, nous initie à ses embarras domestiques : « Pour ne rien vous laisser ignorer, je n'ai pas trouvé mes affaires en meilleur état que la république. La violence, telle est ici la seule loi. Nulle sécurité, même au foyer, qui n'offre plus un abri. Je n'ai pas perdu tout espoir de recouvrer une épouse chérie, mais on m'écrit que je ne dois pas y compter encore, soit à cause de ses couches prochaines, soit pour lui laisser le temps de recueillir les débris d'un patrimoine que la perfidie de mes compatriotes a réduit presque à rien. Mais comme vous le rappelez si bien dans vos lettres, il faut savoir être content dans la pauvreté comme dans l'abondance, et glorifier Dieu en toutes choses<sup>3</sup> ». Dans ses moments de tristesse, le souvenir du réformateur console Crespin ; il croit entendre sa voix lui adressant de pieuses exhortations, tantôt à Paris, tantôt à Compiègne, où le retient le soin de sa santé<sup>4</sup>.

1. « Valeant omnia Circes pocula, valeant opes et honores... malo cum Davide, abjectus desiderare ad limen domus Domini quam magno cum splendore versari in tentoriis impiorum » Balduinus Calvino, nonis decembris 1545. (*Opera*, t. XII, p. 229.)

2. « Nam et quo magis hic premitur tanto magis æstuat ignis. » *Ibidem*.

3. Sed tamen, ut tu probe mones, etiam iis, etiam nullis contentus ero, et laudabo Dominum. » Crispinus Calvino, 20 julii 1547 (*Opera*, t. XII, p. 557).

4. « Totum biennium quo partim Lutetiae, partim Compendii, mutandi aeris gratiâ egi, ... » Crispinus Calvino, 13 septembris 1548. (*Opera*, t. XII, p. 588).

Ce ne fut que l'année suivante que Crespin rompit les derniers liens qui l'attachaient à l'Artois, à la France, sa patrie adoptive, pour rejoindre ses deux amis Baudouin et Nicolas des Gallars à Genève : « Ballotté par les flots entre Charybde et Scylla, je n'ai connu, dit-il, que l'inclémence des vents et la barbarie persistante des miens!... Maintenant échappé du naufrage, j'en recueille à la hâte les derniers débris. Comme le personnage de la comédie, je mets au pillage ma maison; je n'y laisse ni meubles, ni linge, pour me transporter auprès de vous sous les auspices du divin Maître <sup>1</sup>. C'est mon unique pensée! Je n'ajoute rien parce que vous en avez en ce moment auprès de vous un fidèle interprète. Il est superflu de vous dire combien ma femme et moi nous avons joui de sa visite et de la douceur de ses entretiens prolongés bien avant dans la nuit <sup>2</sup>. »

La Providence réservait à Crespin un compagnon de voyage des plus distingués. A l'imprimerie de Robert Estienne et dans les cercles lettrés de la capitale il n'était bruit alors que de la conversion d'un homme très jeune encore, mais déjà célèbre par l'élégance des manières et les grâces de l'esprit, à qui les séductions du monde avaient fait oublier les austères leçons de ses premiers maîtres, mais qu'une grave maladie venait de ramener à Dieu. Le nom de Th. de Bèze était dans toutes les bouches. Coïncidence étrange ! C'est avec le brillant auteur des *Juvenilia*, n'aspirant qu'à faire oublier les scandales de sa vie passée, que le futur auteur du martyrologe réformé allait bientôt quitter Paris pour chercher une nouvelle patrie sur les bords du Léman. Dans une circonstance solennelle, Bèze sur le point de conclure un mariage de conscience avec Claudine Denosse, avait appelé comme témoins Crespin et Laurent de Normandie. Une sérieuse amitié unit dès lors Crespin au plus bril-

1. « Nihil relinquo in ædibus, nec vas, nec vestimentum, ut quam primum dabitur me vobis Domini Dei auspiciis sistam. » *Ibidem*, p. 588. Contrairement à l'opinion des savants éditeurs de Strasbourg, je crois que cette lettre, qui précède de peu le départ de Crespin doit, être placée en 1548.

2. « Quam jucunda nobis in sereni noctem producta colloquia existimare potes. » Est-ce Nicolas des Gallars dont il est ici question ? (*Ibidem* p. 589).

lant disciple que la Réforme eût trouvé à Paris. Ensemble ils prirent le chemin de la terre du refuge. La date de leur commune arrivée dans la cité de Calvin est inscrite dans une lettre de Bèze à Wolmar, son ancien précepteur : « C'est ainsi, qu'abandonnant l'Égypte, l'an du Seigneur 1548, *le neuvième jour des calendes de novembre*, j'entrai dans cette ville où je trouvai bien plus que je n'osais espérer, quoiqu'elle fût en grande considération auprès des gens de bien, et j'y établis mon domicile<sup>1</sup>. » Le jour où l'ancien écolier d'Orléans et le juriconsulte d'Arras firent leur entrée à Genève (24 octobre 1548), doit être glorieusement inscrit dans les annales de la république.

JULES BONNET.

3. Epistola ad Melchiorum Wolmarum. *Bezae tractationes theologicae*. Lettre servant de préface.

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ

(1562-1563) <sup>1</sup>.

Peu de jours après, environ le XXI ou XXII<sup>e</sup> jour de décembre, le duc de Nemours envoya au sieur de Soubize deux lettres du roy et de la royne que Leurs Majestés luy escripvoient par lesquelles elles luy faisoient le discours de la bataille donnée à Dreux et de la victoire que M. de Guyse y avoit obtenue <sup>2</sup>, lui mandant qu'il feist veoir lesdites lettres au sieur de Soubize affin qu'il ne feist plus de difficulté de remettre la ville de Lyon entre ses mains, veu que tous ceux de sa part estoient deffaicts. Le sieur de Soubize manda au sieur de Nemours que quant à lui il n'avoit jamais prins part que celle du roy et de la royne, et qu'il n'avoit prins les armes que pour la liberté de Leurs Majestés, ausquelles il avoit toujours esté si fidelle serviteur, et non point tenu en si peu de compte d'elles, qu'elles ne luy ayent tousjours faict cest honneur de luy escrire, quand il leur a pleu luy commander quelque chose pour leur service, et que si elles luy en escripvoient, il adviseroit de leur faire telle response et s'acquitter de son devoir, comme doit faire un homme de bien et d'honneur, très humble et fidelle subject et serviteur de Leurs Majestés.

Depuis sur cette response le duc de Nemours feist telle dilligence d'en advertir le roy et la royne qu'il obtint lettres de Leurs Majestés adressant au sieur de Soubize, desquelles la teneur ensuit :

Monsieur de Soubize, je vous feis l'autre jour entendre par mon cousin le duc de Nemours la victoire qu'il avoit pleu à Dieu me donner ces jours passés, et l'occasion pourquoy je le vous mandois

1. Voir le *Bulletin* du 15 février, p. 65, et les cahiers précédents.

2. Le 19 décembre 1562.

estoit afin que cela estant sceu de vous, et considéré le danger et péril éminent où vous mectriez ma ville de Lyon, si vous vous vouliez opiniastres à la tenir encore contre moi, voulussiez prendre et choisir le meilleur party, et obéissant à mon commandement, la remissiez entre les mains de mon cousin le duc de Nemours, mon lieutenant général et gouverneur de par delà, en faisant sortir et retirer hors d'icelle tous les gens de guerre qui la troublent et tiennent à présent. Mais depuis ayant entendu de mon dit cousin, le duc de Nemours, qu'il semble que vous doutiez encore de cette bataille gagnée, et de la prise de mon cousin le prince de Condé, et que ne faites aucun semblant de m'obéir et accomplir mes dits commandements, je vous ay bien voulu escrire la présente pour vous dire que tout ce que vous avez par ci-devant entendu par le moyen de mon dit cousin le duc de Nemours est très véritable. A quoy encore je vous puis adjouster davantage que mon dit cousin le prince de Condé commence depuis sa prise à monstres la bonne volonté qu'il me porte : que j'espère par son moyen de bientost rentrer en repos et ès villes qui sont occupées et détenues par force et outre mon gré. Je désire doncq que vous venilliez estre si sage et advisé, que suivant le commandement exprès que je vous fais vous remectiez ma dite ville de Lyon en liberté et entre les mains de mond. cousin le duc de Nemours, sans y faire faulte ny user de longueur, car d'autant que vous vous hasterez à vous monstres, et ceulx de ladite ville bons, loyaux et obéissants subiets en ce faisant, d'autant plus me donnerez-vous occasion de vous bien traicter; veu mesme que je ne désire rien tant que la conservation de la dite ville et de vous tous, de laquelle je ne vois pas aultre chose que la ruyne manifeste, si vous ne vous reconnoissez et obéissez promptement à mes commandements; et par ainsy vous y penserez et m'avertirez soudain par le moien de mon dit cousin le duc de Nemours de ce que vous en vouldrez faire. Priant Dieu monsieur de Soubize qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Escript à Paris ce XXVII<sup>e</sup> jour de décembre 1562. Ainsi signé :

CHARLES : *plus bas* ROBERTET.

Monsieur de Soubize : Par la lettre que le roy monsieur mon fils vous escript, vous verrez les nouvelles qu'il vous mande, touchant este bataille gagnée, et le commandement qu'il vous fait de re-



mettre entre les mains de mon cousin le duc de Nemours, gouverneur et son lieutenant général par delà, sa ville de Lyon, auquel, pour vous avoir toujours cogneu prudent et advisé, et dadvantage amateur du bien et repos de ce royaume, je me veulx promectre que vous serez maintenant pour satisfaire, aussy tost que vous aurez par la bouche de mon dit cousin de Nemours, et par les lettres du dit sieur roy mon fils et les miennes entendu notre intention et receu le commandement. Et gardez-vous, je vous prie, que maintenant què vous ne pourrez plus estre advoué par mon cousin le prince de Condé des choses que vous feriez ci-après, la particulière passion d'aulecuns ne soit cause de vous faire perdre et admener une totale ruyne et désolation à cette pauvre ville-là, qui est toute certaine et préparée, si vous et ceulx qui la tenez par force, ne vous reconnoissez et suivez le conseil que je vous donne, vous ayant tousjours aymé. Et sur ce, je prie Dieu, monsieur de Soubize, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Chartres le dernier jour de décembre 1562. CATHERINE, et plus bas ROBERTET.

Après la réception desquelles lettres le sieur de Soubize considérant le contenu d'icelles et la grandeur et autorité en laquelle ceste victoire avoit eslevé le duc de Guyse, encore plus qu'il n'estoit auparavant, à cause quelle l'avoit rendu seul commandant pour tout le royaume de France, pour la prinse du connestable, il cogneust bien que les vullontés de Leurs Majestés estoient plus serves et captives quelles n'avoient esté auparavant, qui luy feit craindre, — s'il estoit si prompt à obéir au contenu des dites lettres, d'encourir une notte d'infamie et faire à Leurs Majestés une telle offense, qu'elles estant venues en leur liberté, le moins qui luy en fut peu advenir eust esté de perdre leurs bonnes grâces, qui est la chose de ce monde qu'il estime le plus. Joint aussy que ce luy eust esté un reproche perpétuel d'avoir causé la ruyne du royaume de France qui deppendoit en apparence de la reddition de la dite ville de Lyon et de celle d'Orléans entre les mains de monsieur de Guyse, veu que les personnes mesmes de Leurs Majestés y estoient captives.

Ces considérations donnèrent occasion au sieur de Soubize de les faire entendre à la royne en créance par un gentilhomme qui passa par Lyon, envoyé par devers Leurs Majestés de la part de MM. les

cardinal de Chastillon et comte de Crussol, à laquelle créance le sieur de Soubize adjousta que quand bien il luy faudroit venir à ce point de mettre la ville de Lyon en aultres mains que la sienne, que ceux de la dite ville ne permectroient jamais quelle feust remise en la puissance du duc de Nemours, pour les maux qu'ils avoient reçus par luy, et la hayne qu'ils scavoient bien qu'il avoit conceu contre eux, et les menaces qu'ils estoient bien advertis dont il usoit ordinairement luy et tous ceux de son armée de les bien chastier quand il seroit dedans; la suppliant très humblement le voulloir excuser s'il ne pouvoit obéir si tost au commandement de Leurs Majestés. Que si Dieu luy faisoit la grâce de les veoir en la liberté en laquelle il esperoit et desiroit, qui estoit comme Sa Majesté savoit très bien, la seule cause d'avoir faict prendre les armes à ceux de son party et à luy, elle cognoistroit à ceste heure là, que Leurs Majestés n'avoient point en leur royaume un plus fidelle et affectionné serviteur et subject ni plus prêt à obéyr à leur commandement.

Sur cette créance le roy et la royne prindrent occasion d'escripre au dit sieur de Soubize les lettres qui s'ensuivent :

Monsieur de Soubize : J'ay receu la lettre que vous m'avez escript par ce porteur et entendu de luy bien au long la créance dont vous l'avez chargé pour me dire, laquelle je vous puis assurer que j'ay eue très agréable, voyant la bonne desliberation que vous avez prise de remettre la ville de Lyon ès mains de celui que pour cest effect j'enverrai devers vous, au moyen de quoy je vous ay bien voulu incontinent renvoyer ce porteur pour vous prier que continuant ceste résolution vous voulliez remettre la dite ville es mains de mon cousin le maréchal de Bourdillon, auquel j'escrrips présentement de s'y en aller mettre dedans; Parquoy vous ne faldrez à l'y recevoir et remettre lad-ville en ses mains, vous assurant que si ainsi le faictes, je vous feray bientost cognoistre par effect combien un tel service m'aura esté agréable, ainsi que j'ay dict plus au long à ce dit porteur, que vous croyez la dessus comme vous feriez moi-mesmes. Priant Dieu, monsieur de Soubize vous avoir en sa garde. De Chartres ce XIII<sup>e</sup> jour de janvier 1562. CATHERINE : plus bas ROBERTET.

Monsieur de Soubize, la royne ma mère m'a faict entendre la créance que vous avez donné charge à ce gentilhomme présent porteur luy dire de votre part, de laquelle je vous puis assurer que je suis demeuré merveilleusement content et satisfait pour me faire en cecy

parqistre votre bonne volonté, que je vous prie effectuer et accomplir suivant l'espérance qu'en a donné ce dit porteur à la royne ma mère, et vous pouvez estre tout assuré que faisant ce quelle vous mande par ses lettres, je n'oublieraï jamais un si grand et notable service, ainsi que j'ay dict plus au long à ce dit porteur, sur lequel me remectant, je prie Dieu monsieur de Soubize qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript a Chartres le XIII<sup>e</sup> de janvier 1562. CHARLES et plus bas ROBERTET.

Ces lettres veues par le sieur de Soubize il cogneut bien que le gentilhomme porteur dicelles avoit amplifié sa créance, et l'ayant appelé à part en la présence d'un aultre gentilhomme de ses plus grands amis, qui aussi estoit présent quand il eust sa dite créance, luy demanda quelles estoient les paroles qu'il avoit portées de sa part à la royne. Au récit desquelles il feut bien cogneu par le sieur de Soubize et l'autre gentilhomme présent, qu'il avoit outrepasé sa charge, ce qu'il avoua, ne pensant point que ce qu'il y avoit adjousté fut d'importance, considéré qu'il estoit tombé en ceste necessité sur plusieurs demandes que la royne luy feit.

Environ ce temps la estant ennuyé le sieur de Soubize d'estre si longtemps sans avoir aulcune nouvelles de monsieur l'admiral, n'en ayant point receu depuis la bataille donnée à Dreux, encore qu'il eust longtemps envoyé trois ou quatre messagers devers mon dit sieur l'admiral, desquels il ne revenoit pas un pour la difficulté des passages qui estoient fort gardés; à ceste cause et ainsi que le sieur de Soubize cherchoit quelque homme qui se voullust hazarder de passer nonobstant les dangers, se présenta le sieur de Meré duquel ci-dessus a esté faict mention; lequel promiet et s'asseuroit de passer jusques vers monsieur l'admiral et rapporter response de luy : Ce que le sieur de Soubize trouva bon, le cognoissant hazardeux et homme seur. Et le despescha vers monsieur l'admiral, luy laissant entendre la peine en laquelle il estoit pour ne seavoir de ses nouvelles : mesmement de ce qui estoit advenu de la dite bataille, de laquelle il n'avoit rien entendu, sinon par le moyen de monsieur de Nemours et par les lettres que le roy et la royne luy en avoient escriptes, par lesquelles leur majestés luy commandoient de remectre la ville, ainsi qu'il a esté veu ci-dessus, et les responses par luy faictes. A tant prioit monsieur l'admiral de luy mander bien au long comme toutes choses estoient passées, pour l'oster de la peyne où il estoit.

Le quatrième du mois de febvrier ed suivant le sieur d'Elbène estant venu au camp de monsieur de Nemours et passant par Lyon, feit entendre au dit sieur de Soubize qu'il alloit à la court, par lequel il escripvit une lettre à la royne dont la teneur s'ensuit :

Madame, je suis merueilleusement aise que monsieur d'Elbène présent porteur ayt passé par ceste ville, pour la commodité qu'il m'a donné de vous faire entendre par luy les occasions qui m'ont retardé jusques icy de respondre aux dernières lettres qu'il a pleu au roy et à Votre Majesté m'escripre, ce que je l'ay prié de faire, et en outre vous déclarer quelque chose de ma part. Sur quoy, madame, je vous supplie très humblement le vouloir croire, et me faire cest honneur de me donner moyen que je vous en puisse mander davantage par homme exprès que je désire envoyer vers Votre Majesté, afin de luy donner à cognoistre, comme je m'asseure qu'elle verra par effect, que le Roy ny elle n'ont point un plus affectionné serviteur que moy ni plus fidelle. De quoy je rendray tousjours bon tesmoynage jusques au dernier soupir de ma vie. Madame, je prieray Dieu, etc. De Lyon, ce 4 février 1563.

La créance du dit d'Elbène estoit à peu près semblable à la précédente, touchant l'excuse de ne voulloir remectre Lyon entre les mains de monsieur de Nemours, remectant toujours la principale occasion de le pouvoir faire sur la captivité de leurs majestés et la grande auctorité que le duc de Guise avoit sur leurs personnes et sur tout le royaume.

Or en ces entrefaictes il advint environ la fin du mois de febvrier, que le sieur de Poncenat, collonel de la cavallerie, sortit de Lyon, comme il faisoit souvent pour aller à la guerre, et avec luy sortit un recepveur du taillon de Lyonois nommé Marc Herrain, qui, cinq ou six mois auparavant, avoit demandé une compagnie de gens de pied au sieur de Soubize, luy promectant de la payer à ses dépens, ce qu'il luy accorda, à la charge qu'incontinent qu'il n'auroit plus d'argent pour la payer, il la casseroit, et lui tint la promesse; car après l'avoir souldoyé deux ou trois mois elle luy fut cassée, parce qu'il n'avait plus de moiens de l'entretenir. Toustefois le dit Herrain s'estant bien monté et armé sortoit bien souvent avec la cavallerie quand elle alloit dehors, comme il feit cette fois avec le dit sieur de Poncenat, où il fut pris et mené prisonnier au camp de

M. de Nemours, auquel il fut cogneu, tant du sieur de Lignerolles, qui est son voisin, que de plusieurs Lyonois qui estoient dedans le camp, lesquels luy firent peur de le faire pendre pour ce qu'il estoit officier du roy, et qu'il portoit les armes contre luy; qui estoient les reproches ordinaires qu'ils avoient accoustumé de faire à ceulx de la religion refformée. Le dit recepveur Herrain estant entré en une grande frayeur des menaces que l'on faisoit de le faire pendre, s'advisa de trouver moyen d'échapper et s'adressa au dit sieur Lignerolles, le priant de le faire parler à M. de Nemours, disant qu'il avoit pensé de luy faire un grand service, qui estoit qu'il entreprendroit de luy bailler une des portes de Lyon, ce que le dit sieur de Lignerolles fit ou le fit faire par un aultre, pour ce qu'il fut dépeché bientost après à la court.

Le duc de Nemours parlant au dit Herrain, luy demanda quels moyens il avoit de faire ce qu'il promectoit. Il lui fit response que parce qu'il avoit esté capitaine, qu'il avoit bien payé et bien entretenu ses soldatz, il y en avoit cent ou six vingts des plus braves soldatz de Lyon qui s'estoient remis aux aultres compagnies, desquels il s'asseuroit de leur faire entreprendre ce qu'il vouldroit, et que son intention seroit de couper la gorge au corps de garde d'une des portes, et la luy mettre entre les mains; et celle qui lui sembloit la plus propre et la plus aysée estoit celle de Saint Just, pour ce que les montaignes pleines de vignes sont bien près, au derrière desquels ils se pourroient tenir cachés; joint aussi que d'un des tourrions qui sont à la muraille du faulxbourg il pourroit mettre un homme qui leur feroit un signal, quand il seroit temps de s'approcher, et pour ceste cause il falloit faire l'entreprise de jour, pour ce aussi qu'il en avoit desjà tant essayé de nuict, que le sieur de Soubize faisoit faire une si grande garde qu'il seroit impossible de les surprendre; mais que la plus belle heure qu'il pourroit choisir estoit durant les presches, lesquels se foisoient par toute la ville à huit heures, où la plupart des soldats alloient; les aultres estoient à desjeusner, et que telles fois ils abandonnoient tant leur garde qu'il n'y avoit quasy personne.

Le duc de Nemours reçeut incontinent cela pour bon et soubdaine-ment le dépêche et commande à ceulx qui le gardoient de le laisser eschapper, faignant de s'en aller en un aultre lieu, afin que partout le camp on pensast qu'il se fust dérobbé, et luy commanda de l'adver-

tir du jour que ceste entreprinse se pourroit faire et exécuter, pour ce que le dit Herrain luy avoit demandé terme de pouvoir parler à ses gens.

Le dit Herrain avec ceste dépêche s'en vint à Lyon trouver le sieur de Soubize auquel, pour ce qu'il le trouva accompagné de plusieurs gentilshommes et capitaines, il dict tout hault, en leur présence qu'il s'estoit sauvé pour ce que son maître s'en estoit allé au logis de M. de Nemours, où partie de ses valletz l'avoit accompagné, et les aultres s'amusoient à disner; ce que le sieur de Soubize ne trouva pas bien foisible; qui le fait entrer en soupçon qu'il eust esté gaigné pour faire quelque meschanceté, et se délibéra de faire bien prendre garde à luy. Mais ceste oppinion ne luy dura guières, car le dit Herrain luy fait dire secrettement qu'il avoit à luy dire choses d'importance, et l'ayant le sieur de Soubize fait venir en son cabinet, il luy déclara tout le fait, luy disant que ce qui luy avoit fait faire ceste entreprise estoit pour le désir qu'il avoit de faire quelque bon service au roy et qu'il estoit prest à y faire ce qu'il luy commanderoit.

Le sieur de Soubize bien aise, ce luy sembla, d'avoir trouvé occasion de faire quelque belle chose, fait, un jour après, des lettres qu'il voullust que le dit Herrain escripvit au sieur de Nemours, et après avoir reçu la response, le dit Herrain la rapportoit au sieur de Soubize, lequel luy faisoit faire telle réplique que bon luy sembloit, et ainsi par lettres et replicques fut conduite la chose si heureusement qu'il l'amena, le samedi septiesme de mars, jusques au faulxbourg de Saint-Just, dans lequel le sieur de Soubize laissa entrer tous ceulx qui y voullurent entrer, sans leur faire aucun empêchement; ce qui ne leur sembla point estrange pour ce qu'ils estoient bien advertiz qu'ils ne faisoit point de garde dans le dit faulxbourg, et y entrèrent jusques à trois mille hommes de pied, entre lesquels et les premiers qui y entrèrent estoient les vieilles bandes du comte de Brissac, lequel y entra le premier devant lesdites bandes et en sortit des derniers, y faisant aussi vaillamment et bravement que jeune homme de son aage eust peu faire.

Quand ils furent entrés dans le dit faulxbourg, et qu'ilz voullurent venir à la porte de la ville où le dit Herrain les conduisoit, et entra dedans par un guichet lequel fut incontinent fermé à ceulx qui le

suivoient, et soudainement de dessus le portal et de tous les boulevars qui regardent sur le dit faulxbourg, fut déchargée sur eux toute la grosse artillerie qui estoit en grand nombre; car toute la nuit auparavant l'on y en avoit mené le plus que l'on avoit peu, outre celles qui y estoient ordonnées, et trois ou quatre cens mousquets qui y avoient esté portés. Et y avoit dedans les dits boulevars et le long des murailles troys ou quatre mil harquebouziers qui en tuèrent grand nombre, et quand l'on vist qu'ilz commencèrent à s'estonner, fut mis dehors cinq ou six cents harquebouziers choisis soubz la charge de cinq ou six des meilleurs capitaines qu'eust le sieur de Soubize, qui les achevèrent tous de rompre, et se meirent tous en déroute, les uns par la porte où ils estoient entrés, les aultres par dessus les murailles, qui se rompoient les ungs les bras et les aultres les jambes. Mais de ceulx qui prindrent le chemin de la porte pour se saulver qui furent le plus grand nombre, il y en eust bien peu qui [ne] faillissent à s'enclouer des choses trappes que aucuns qui estoient sur le portail par où ils entrèrent avoient eu charge de jeter par la rue au devant de la dite porte, au premier coup de canon qu'ils entendoient tirer, et outre cela en assommèrent beaucoup à coup de pierre, de sorte que les mortz qui y feurent tuez feirent une butte au devant de la porte si haulte, que cela fut cause, voyans par ce moyen le passage fermé, qu'ils se jectèrent par-dessus les murailles, et si la cavallerie qui avoit esté envoyée à la porte de Veyse, avec commandement de sortir dès qu'ils oïroient le premier coup de canon, pour s'en venir tout le long des boulevars jusques à la dite porte du faulxbourg par où ils estoient entrés, eust faict ce qui luy avoit été commandé, il ne s'en fust pas saulvé ung que tout n'eust esté taillé en pièces. Mais par quelque faulte qui y survint, ils arrivèrent si tard que tous ceulx qui se saulverent estoient desjà sortis et n'eurent pas grande traicte à faire, d'aultant que M. de Nemours estoit desjà sur la montaigne prochaine, fort près du dit faulxbourg. Mais ils ne sceurent si bien faire qu'il n'y en demeurast de trois à quatre cens dans le dit faulxbourg, et grand nombre de blessés qui moururent en se retirant au camp, de sorte que le chemin estoit aisé à trouver, car il y avoit de belles brisées, et y en mourut encore plus de deux cens aultres, estans arrivés au camp ou à Vienne où on les avoit envoyés pour estre pansés.

Le duc de Nemours qui avoit, de la montaigne où il estoit, veu

fort aisément tout le passe-temps et le festoïement que l'on faisoit à ses gens, print une telle mélancolie qu'il s'en alla en son logis, et se mit incontinent dans le lit où il demeura près de deux mois malade à l'extrémité et en danger de n'en relever jamais.

(La fin au prochain n°).

## LISTE

### DES GENTILSHOMMES ET PRINCIPAUX HABITANTS NOUVEAUX CONVERTIS

DANS LE LANGUEDOC<sup>1</sup>.

[1686]

MONTPELIER.

M<sup>r</sup> Du Cayla, méchant catholique. Il n'a que des petits-enfants. Sa femme seroit asses bonne catholique si son mari l'estoit.

M<sup>r</sup> Paschal Saint-Félix, garde asses bien les apparences et sa femme aussy. Ils n'ont que des petits-enfants.

M<sup>rs</sup> de Seran et Conques, frères du sieur de Saint-Félix, qui ont esté autrefois dans le service, sont tous deux bons catholiques.

M<sup>rs</sup> de Bossuges et Pommassargues frères, sont asses bons catholiques, et leur sœur est méchante catholique.

M<sup>r</sup> le baron de Fourques, aueugle, méchant catholique.

M<sup>r</sup> de Teillan et son filz, marié, bons catholiques; madame Teillan mère n'est pas si bonne catholique.

M<sup>r</sup> de Montarnaud, bon catholique, et ses enfants, excepté sa femme et sa fille.

M<sup>r</sup> Bose, en apparence bon catholique, sa femme méchante catholique.

M<sup>r</sup> Bornier de mesme, ses enfants sont bons catholiques. Il y en a un qui est capitaine.

M<sup>r</sup> Passins de mesme.

1. C'est à M. le pasteur Vielles d'Anduze que nous devons cette copie, faite par feu M. le pasteur Fraissinet, d'un très important document rédigé après la Révocation, et conservé aux Archives de l'Hérault. En lisant les notes placées en regard de certains noms, on ne doit pas oublier que c'est une main catholique et ennemie qui a tenu la plume. (Réd.)



M<sup>r</sup> Causse, méchant catholique.

M<sup>r</sup> Fize et son filz, con<sup>r</sup>, bons catholiques.

M<sup>r</sup> Rat, autrefois capitaine, ne fait pas trop bien son deuoir.

M<sup>r</sup> Paul et son filz, con<sup>r</sup>, sont bons catholiques, mais la femme du filz est méchante catholique.

M. Duplex, s<sup>r</sup> de la Tour, sa femme et deux enfants, méchants catholiques.

M<sup>r</sup> Berger, capitaine, sa femme et vn enfant, bons catholiques.

M<sup>r</sup> Clausel, frère de M<sup>r</sup> de Fontfroide, bon catholique.

M<sup>r</sup> de Cadoule, qui commande vn bataillon, bon catholique.

M<sup>r</sup> Balabré, nepveu de M<sup>r</sup> de Clausel. con<sup>r</sup>, méchant catholique.

M<sup>r</sup> de Massanes Cairargues, bon catholique et toute sa famille, excepté sa femme qui est méchante catholique.

M<sup>r</sup> Dortoman, capitaine, bon catholique et toute sa famille.

M<sup>r</sup> Moret, capitaine, bon catholique.

M<sup>r</sup> Darenès Desports, méchant catholique, ses enfants sont dans le seruice.

M<sup>r</sup> Henri Massanes, bon catholique et toute sa famille.

M<sup>r</sup> Capon du Bosc, bon catholique ; il a vn filz dans le seruice.

M<sup>r</sup> de Fontfroide, méchant catholique, et sa femme aussy. Il n'a que des petits-enfants.

M<sup>r</sup> Raymond, autrefois capitaine, bon catholique ; sa femme méchante catholique ; leur fille, âgée de vingt-cinq ans, suit l'exemple de sa mère.

M<sup>r</sup> de La Tour de Ginestous, assez bon catholique.

#### COURNONSÉE.

M<sup>r</sup> de Grémian, méchant catholique ; sa femme asses bonne catholique.

M<sup>r</sup> de Jalargues, seigneur engagiste, de Courbonsée, sa femme et un petit-enfant sont asses bons catholiques.

#### COURNOUTERRAL.

Madame de Vignoles, un enfant qui a pris le parti de l'Église, et deux filles, bons catholiques.

#### GANGES.

M<sup>r</sup> Bonheur, sa femme et vn filz de douze ans, bons catholiques.

## MAUGUIO.

M<sup>r</sup> Belcastel, lieutenant d'infanterie. Il a deux frères qui ont quitté le royaume : l'un estoit capitaine de cavalerie, l'autre de grenadiers.

## SAINT-HILAIRE.

M<sup>r</sup> de Saint-Hilaire, avec ses deux fils qui ont servi ; le père n'est pas trop bon catholique.

## SAUSSINES.

M<sup>r</sup> Sabatier, seigneur dudit lieu. Il fait sa résidence à Sommière.

## LUNEL.

M<sup>r</sup> Rieutord, cinquième capitaine du premier bataillon d'Auvergne, n'est pas marié.

M<sup>r</sup> de Saint-Maurice, son frère, lieutenant dans le mesme bataillon. n'est point marié.

M<sup>r</sup> d'Ubrene, leur frère, capitaine dans le mesme bataillon, est en Brandebourg, n'est pas marié.

M<sup>r</sup> Bosanquet, quatrième capitaine du second bataillon d'Anjou, n'est pas marié.

M<sup>r</sup> de l'Isle, troisième capitaine du premier bataillon de Normandie, n'est pas marié.

M<sup>r</sup> Vesson, lieutenant de la colonelle de Limousin, est marié et a deux petites filles.

M<sup>r</sup> Ménars, lieutenant dans le mesme régiment, n'est pas marié.

## ÉVESCHÉ DE LAVAUZ.

Il y a dans ce diocèse 79 gentilshommes, compris 21 gent. verriers dont 50 sont notés.

	Noms.	Enfants	Demeure
Mal conuertý, capable d'entreprendre.	Le S <sup>r</sup> d'Ésperandieu.	A vn fils agé de 20 ans et quatre autres en bas age.	Aiguefonde.
Est fort vieux et mal conuertý	Le S <sup>r</sup> de Caucalières.	N'a point d'enfants	Mazamet.
Vieux.	Le S <sup>r</sup> d'Escorbiac.	N'a que des filles.	con <sup>t</sup> a Thoulouse.

	Noms	Enfans	Demeure
a grand commerce aux pays étrangers d'où il reçoit force lettres. Est le chef de 20 gentilshom- mes, verriers qui demeurent au mê- me lieu.	Le Sr Coulom gentill <sup>e</sup> verrier.	A trois fils hors du royaume.	Saint-Amans.
ait assez son deuoir.	Le Sr de Rientort.	Sans enfans.	St. Amans.
s sont trois frères de Ladeuèze, mi- nistre de Castres, qui est hors du royaume.	Les Srs de Ladeuèze.	Sans enfans.	Lempant.
ait bien son deuoir.	Le Sr de la Zuerinie.	Sans enfant.	Lempant.
ait bien son deuoir.	Le Sr de Padiz. M. Faure con <sup>er</sup> au parl <sup>e</sup> de Thoulouse M. Brun con <sup>er</sup> . au parl <sup>e</sup> de Thoulouse.	Ses enfans sont au dessous de 8 ans Sans enfans. Sans enfans.	Lempant. St.-Chaman. Sourreze.
uuais conuert, mal intentionné.	Le Sr Terson de Pa- leville.	Ses enfans sont en bas age.	Reuel.
ait mal son deuoir, a une pension.	Le Sr de Tanus.		Blan.
ait assez son deuoir, a une pension.	Le Sr de Blan son fils.	Sans enfans.	Blan.
ait bien son deuoir.	Le Sr des Isles.	Ses deux fils agés de plus de 25 ans font leur deuoir.	Pondis.
uuais conuert, mal intentionné.	Le Sr de la Nause.		Reuel.
ait son deuoir.	Le Sr de la Caussade son fils.		Reuel.
s mal intentionné, aussi bien que sa emme.	Le Sr de la Garrigue.	Deux enfans en bas age.	Reuel.
u conuert.	Le Sr de Perodon.	A un fils agé de 15 ans.	Reuel.
uuais conuert, ès mal inten- onné.	Le Sr Daran, 27 ans.	Sans enfans	Reuel.

	Noms	Enfants	Demeures
Mauvais conuerty:	Le S <sup>r</sup> Couffinal.	Sans enfans.	Reuel.
Paroistasses bien conuerty.	Le S <sup>r</sup> de Baulens.	N'a qu'une fille.	Reuel.
Paroist bien conuerty.	Le S <sup>r</sup> de Portes.	A un fils agé de trente ans bien conuerty 4 enfans au dessous de 15 ans.	Reuel.
Mal conuerty. Ses enfans qui sont très jeunes sont mal éleués dans la religion. On ne le croit pas capable de rien entreprendre.	Le S <sup>r</sup> Dauessens de St Rome.		Aguts.
Vieux gentilht <sup>e</sup> . On ne le croit pas dangereux.	Le S <sup>r</sup> de Fontboune.	Sans enfans.	Aguts.
Fort riche, fait son denoir. On ne le croit pas dangereux.	Le S <sup>r</sup> du Puy.	Sans enfans,	Prades.
Fait assés son denoir.	Le S <sup>r</sup> de Cornillan de la Brunie.	Sans enfans.	Prades.
On doute qu'il soit bien conuerty.	Le S <sup>r</sup> du Puy de la Tour.	Ses enfans fort jeunes.	Prades.
De meme caractère.	Le S <sup>r</sup> de Pebolon	Non marié.	Prades.
Cy deuant relaps, à présent sans religion.	Le S <sup>r</sup> de Villers.	Sans enfans.	Prades.
Garde assez les apparences.	Le S <sup>r</sup> de Pratlong.	Sans enfans.	Puylaurens.
De même. Il a seruy cy deuant.	Le S <sup>r</sup> de Celerier son frère.	Sans enfans.	Puylaurens.
Il ne se distingue point en mal.	Le S <sup>r</sup> de Najac.	Ses deux fils aisnés ont quitté le serui ce et le R <sup>me</sup> . Il en a trois autres en bas age.	Puylaurens.
On doute qu'il soit bien conuerty. N'est pas entreprenant.	Le S <sup>r</sup> de Gineste.	Sans enfans.	Puylaurens.
De même caractère. Il a seruy.	Le S <sup>r</sup> de Lassalle son frère.	Sans enfans.	Puylaurens.

	Noms.	Enfans.	Demeures.
Paroist bien conuertý.	Le Sr Ranchin cy- deu'. ministre.	Sans enfans.	Puylaurens.
Mal conuertý, très obstiné.	Le Sr de Mirabel père.		Puylaurens.
Nouveau conuertý, fort suspect.	Le Sr de Mirabel son fils.	Sans enfans.	Puylaurens.
Agé de 60 ans. pa- roist mal conuertý.	Le Sr Bedos.	Sans enfans.	Puylaurens.
Paroist mal conuertý.	Le Sr du Barry père.		Puylaurens.
De même.	Le Sr du Barry fils agé de 25 ans.		Puylaurens.
Paroissent mal con- uertis.	Le Sr Terson Sr de Pradis et ses deux frères agés de 20 à 30 ans.	Sans enfans.	Puylaurens.
On le croit mal con- uertý. Toute sa fa- mille a passé dans les pays étrangers.	Le Sr de Roquemaure.	Sans enfans.	Puylaurens,
Ils sont trois frères assés agés qui pa- roissent mal con- uertis.	Les Srs de St Cernin.	Sans enfans.	Puylaurens.
Mal conuertý et qui élève sa famille dans le meme es- prit.	Le Sr Roux gendre du Sr de la Garde.	A 4 enfans au des- sous de 15 ans.	Teissode.
Homme sans religion, capable d'estre chef de sédition.	Le Sr de la Soulade.	A son fils aisé dans le seruire et deux autres en bas âge.	St-Paul de Cap- dijoux.
On le croit mauuais conuertý. Il est ri- che.	Le Sr de la Bernède.	A un fils marié a Caramandans le dioceze de Th <sup>se</sup> .	Estampes.
On le croit mal con- uertý. Est fort ri- che.	Le Sr Bataille.	A un fils agé de 20 aus, mauuais conuertý.	Estampes.

*Nouveaux convertis non nobles du même diocèse*

Beguy, bourgeois, Paylaurens.	Marc La Brousse, Soureze.
Perols, avocat.	Aneroux, Saint-Amans.
Capdepi, marchand.	Cacibel apoticaire, Mazamet.
Causse, bourgeois, Revel.	

## DIOCÈZE DE CASTRES.

Il y a dans ce diocèse 72 gentilshommes dont 11 sont notés.

	Noms	Enfans	Demeure
	Le Sr Baron de Ferriere.	A Deux fils, l'un de 18 ans page du roy, l'autre 13 a.	Castres.
	Le Sr de la Garigue.	Sans enfans,	Idem.
	Le Sr de Galibert.	A 5 fils dont l'ainé a 17 aus et les autres 14, 12, 9, 7.	
	Le sr de Thomas de la Barthe.	Non marié.	Castres
Fin et rusé, donnant conseil aux autres, appelé par sobriquet le Prince d'Orange.	Le Sr de la Barthe, son cadet.	Non marié.	Castres.
	Le Sr de Maisal.	Sans enfans.	Castres.
	Le Sr de St Alby.	Non marié.	Castres.
	Le Sr Ligonier de Vignols.		Castres.
Adroit et mal conuerty.	Le Sr Ligonier de Monenque fils.	Ses enfans sont en bas age.	Castres.
Adroit, ayant credit dans la ville.	Le Sr de Ligonier de Penielson frère.	Sans enfans.	Castres.
	Le Sr de Ligonier de Vignols frère.	Sans enfans.	Castres.
Mal conuerty, parlant mal dans les occasions.	Le Sr de Ligonier du Buisson.	A deux fils l'un de 19 ans et l'autre de 16.	Castres.
Mal conuerty, servant de conseil aux autres.	Le Sr de Rosel.	N'a qu'une fille.	Castres.

	Noms.	Enfans	Demeure
	Le Sr d'Isart.	N'a que des filles.	Castres.
	Le Sr de la Fabrie.	A deux filles.	Castres.
	Le Sr Bonfa de Fon- froide.	Non marié.	Castres.
	Le Sr de la Roque.	Non marié.	Castres.
	Le Sr de Rotolp.	Non marié.	Castres.
	Le Sr de Rotolp son frère.	Non marié.	Castres.
	Le Sr de Bayard.	A vu fils de 40 ans dans le service.	Castres.
	Le Sr de Bissole de Malacan.	A vu fils agé de 30 ans.	Castres.
	Le Sr Perrin de la Vallette.	Non marié.	Castres.
	Le Sr de la Baume d'Arifat.	Ses enfans sont en bas age.	Castres.
	Le Sr d'Esperandieu de Lacam.	Sans enfans.	Castres.
	Le Sr Daniel de Li- gonnier de Praniel.	Non marié.	Castres.
al intentionné.	Le Sr de Bonfars de la Garrigue.	Non marié.	Castres.
	Le Sr de Farguerol.	Non marié.	Castres.
	Le Sr d'Esperandieu de Calmont.	Non marié.	Castres.
al conuerty.	Le Sr de Ranchin.	N'a qu'une fille.	Castres.
	Le Sr de Roulins.	Sans enfans.	Bresis.
	Le Sr de la Valle.	Sans enfans.	Bresis.
	Le Sr de Belvese.	Sans enfans.	Pecaluel.
	Le Sr de Monsaillart.	Sans enfans.	la Miacte.
	Le Sr de la Verguiere	A deux fils de 17 et 14 ans.	Vabre,
	Le Sr de Carla.	A vue fille.	Vabre.
	Le Sr Cesar de Ba- yard.	Non marié.	Burlats.
al conuerty, sans génie.	Le Sr de Belfortez.	A vu fils en bas age.	près Brassac.
	Le Sr de Padis du Clôt.	Ses enfans sont au dessous de 15 ans	au Clôt près Cas- tres.
	Le Sr de Laur de la Marmoulière.	A un fils fort jeune.	Saint-Amans.

	Noms.	Enfans	Demeure
Mal conuertý et capable de se mettre à la teste de ceux qui voudroient remuer.	Le Sr de Burniquel.	Sans enfans.	la Miatte.
	Le Sr de Lautrec de Saint-Gerniez.	Sans enfans.	St Gerniez.
	Le Sr Gastoul de la Salle.	Sans enfans.	au Bez.
	Le Sr de Gastoul de la Croisette.	sans enfans.	la Croisette.
	Le Sr de Martin au Perges.	Sans enfans.	la Raisinié près de Venez.
	Le Sr de Suc.	Non marié.	Roquecourbe.
Mal conuertý, gouvernant une partie de la montagne, capable de fomenter les soulèvements. A une pension de 1500 f.	Le Sr Baron de Senegas.	Ses fils sont au dessous de 12 ans.	Dans son château de Senegas.
	Le Sr Corneillan de la Verniere.	A trois fils de 28 et 22 ans.	St-Martin de Salveliau.
	Le Sr de Robert.	Non marié.	P <sup>e</sup> de Ronairoux.
Mal conuertý et séditeux.	Le Sr de Gachut de Prades.	A vu fils en bas age.	Dans son château de Prades.
Mal conuertý, insolent et paieur.	Le Sr de la Tourète.	Non marié.	Esperausse.
	Le Sr de la Tourlenquie.	A deux fils au dessous de 8 ans.	près Castres.
	Le Sr de Barreau de Maratel.	Sans enfans.	Maratel.
	Le Sr Galand de Caloux.	A vu fils agé de 27 ans.	Vianne.
Mal conuertý et séditeux.	Le Sr de Goudon de Senaux.	Non marié.	Senaux.
	Le Sr Passieu de Cabanes.	Sans enfans.	la Caune.
	Le Sr de Passieu de Lestiez.	Sans enfans.	Cabanes.
	Le Sr Robert de la Garrigue.	A vu fils de huit ans.	la Vabatière.
	Le Sr de Beselat.	Sans enfans.	la Caune.
	Le Sr de la Dardaisie.	Ses enfans sont au dessous de 12 a.	Roquecourbe.



	Noms	Enfans	Demeure
conuerty, gouvernant tout le canton de Castelnaud et de Castelnau et de Molegre, dangeux.	Le S <sup>r</sup> du Ferrier du Terrail.	Ses enfans souhors du royaume.	Castelnau.
	Le S <sup>r</sup> de Long de la Bonnoure.	Sans enfans.	Briatexte.
	Le S <sup>r</sup> de Gastoul de Pujol.	A vu fils de 33 ans.	Brassac.
	Le S <sup>r</sup> de la Boue de Colombiez.	Sans enfans.	Venez.
	Le S <sup>r</sup> Robert de Pradesbost.	Sans enfans.	à Saint-Martin du Puy.
	Le S <sup>r</sup> Robert de la Mouline,	Sans enfans.	Aud St-Martin.
	Le S <sup>r</sup> Robert de Belagon.	A vu fils de 8 ans.	Saluatere.
conuerty.	Le baron de Caucahieres.	Non marié.	Caucalieres.

Est à observer, qu'à l'exception des barons de Ferrières et de Senegas, qui ont 4 ou 5000 livres de rente, le plus riche n'a pas 2000 livres de revenu, et la plupart sont au-dessous de cinq cents écus. Il semble que tous les gentilshommes de ce diocèse soient contents de garder la même conduite, qui est de fréquenter quelquefois les exercices de nostre religion, sans y estre assidus, et de faire connoître par leur nonchalance que dans le fonds ils ne sont pas fort bons catholiques; mais ils sont sages d'ailleurs et ne donnent point de prise sur eux, à l'exception de quelques-uns qui ont esté marqués.

*Roturiers, etc.*

Malacart ad <sup>t</sup> .	Castres.
Tirefort doct <sup>r</sup> en médecine.	
Boyer procureur.	
Baltazard marchand.	La Bessonnie ou Mouredon.
Severac lieutenant de Mouredon.	
Les trois Gaches frères.	Vabres.
Gousquet bourgeois.	Castelnau.
Peramene bourgeois.	Castelnau.
Ricaud bourgeois.	La Capelle.
Lapeyre bourgeois.	Viane.
Pierre Paumier no <sup>o</sup> .	Esperausse.

## MONTPELIER.

Il y a 29 gentilshommes n. c. dont 8 sont notés<sup>1</sup>.

	Noms	Enfans	Demeure
Mauvais conuerty.	Le Sr du Cayla.	Ses enfans en bas a.	Montpelier.
Garde les apparences.	Le Sr de St-Félix.	Ses enfans en bas a.	Montpelier.
Fait son deuoir.	Le Sr de Seran.	Non marié.	Montpelier.
De mesme.	Le Sr Conque son fr.	Non marié.	Montpelier.
Fait son deuoir.	Le Sr de Bossuges.	Non marié.	Montpelier.
De mesme.	Le Sr de Pommesar- gues son frère.	Non marié.	Montpelier.
Aueugle, et mauuais Conuerty.	Le Sr de Fourques.	Non marié.	Montpelier.
Bon conuerty.	Le Sr de Teillan père.		Montpelier.
De mesme.	Le Sr de Teillan son fils.	Sans enfans.	Montpelier.
Fait son deuoir.	Le Sr de Montarnaud.	Ses enfans en bas a.	Montpelier.
Mauuais conuerty.	Le Sr de la Tour.	A 2 enfans en b. a.	Montpelier.
Fait son deuoir.	Le Sr Boyer.	A vu fils en bas age.	Montpelier.
De mesme.	Le Sr Clausel.	Non marié.	Montpelier.
Mauuais conuerty.	Le Sr Balabré.	Non marié.	Montpelier.
Fait son deuoir.	Le Sr De Massanes. Cairargues.	A des enfans en bas age.	Montpelier.
Mauuais conuerty.	Le Sr Dareme Desports.	Ses enfans sont dans le service.	Montpelier.
Garde les apparences.	Le Sr de Passieux.	Non marié.	Montpelier.
Fait son deuoir.	Le Sr Henry Massanes	Ses enfans sont en bas age.	Montpelier.
Fait son deuoir.	Le Sr Capon du Bosc.	A un enfant dans le service.	Montpelier.
Mauvais conuerty.	Le Sr de Fonfroide.	A des enfans en b. a.	Montpelier.
Fait son deuoir, a quitté le service.	Le Sr Raymond.	N'a qu'une fille.	Montpelier.
Fait son deuoir.	Le Sr de la Tour.	Sans enfant.	Montpelier.
Mauvais conuerty.	Le Sr de Grémian.	Sans enfant.	Cornonsée
Fait son deuoir.	Le Sr de Jalargue.	A un fils en bas age.	Cornonsée
Fait son deuoir.	Le Sr Bonheur.	A un fils de 12 ans.	Ganges,
Ne fait que trop bien.	Le Sr de St-Hilaire.	A deux fils qui ont servi.	St-Hilaire.
Fait son deuoir.	Le Sr de Bornier.	N'a qu'une fille.	Lunel.
Mauvais conuerty.	Le Sr de Soles.	A deux filles.	-Lunel.

(Suite.)

1. A rapprocher des pages 214 et 215.

## MÉLANGES

## UN SOUVENIR DES CÉVENNES

L'automne de 1879 a réalisé un de mes meilleurs rêves. J'ai revu les monts dont les cimes lointaines attiraient si vivement mon enfance, et goûté à Saint-Jean-du-Gard, La Salle, Anduze, la plus aimable hospitalité, celle qui satisfait à la fois l'esprit et le cœur. Pendant quelques semaines trop tôt écoulées, j'ai pu savourer le charme des causeries qui ont le passé pour objet, et la poésie des promenades qui ne sont qu'un pèlerinage de souvenirs. Rentré dans ma studieuse retraite, je revois les sites que j'ai parcourus avec des amis associés à toutes mes impressions, et je ne résiste pas à la tentation de raconter ce que j'ai, moi-même, si vivement senti<sup>1</sup>.

Depuis longtemps je désirais visiter Mialet et la grotte du Fort, le Mas-Soubeyran, humble berceau du grand chef de l'insurrection camisarde. C'est une promenade également facile d'Anduze ou de Saint-Jean-du-Gard, selon que l'on remonte ou descend le gardon de Mialet. En partant d'Anduze, on traverse les magnifiques jardins d'un horticulteur distingué qui a su naturaliser dans un vallon des Cévennes les plus étonnants produits de la flore des tropiques. Puis on salue, sur une cime abrupte, les ruines d'une tour qui porte le grand nom de Rohan, et l'on suit un sentier serpentant parmi des gorges très pittoresques, avant d'atteindre le plateau, point culminant de la route de Mialet, et d'où l'œil embrasse un superbe horizon. Au midi, la vieille cité d'Anduze serrée entre ses deux rochers cyclopéens s'ouvrant comme les Thermopyles cévenols, d'où s'échappe le Gardon coulant vers les doux sites de Beau-Rivage, illustrés par Florian. Au nord, les chaînes entrecroisées de la Fage et du Lirou, théâtre d'une des plus formidables luttes de l'histoire moderne; double panorama d'un saisissant effet quand un rayon du soir dore les cimes, au-dessus de l'ombre bleuâtre qui flotte sur les

1. Il m'est doux de nommer ici MM. les pasteurs Viel, de Saint-Jean, Chastand, de Mialet, Vielles, d'Anduze; ainsi que MM. E. de Boyve-Colomb et de Mazarin-Lafarelle.

vallées. On se souvient de certaines pages de l'*Histoire des Pasteurs du Désert*, de M. Peyrat, et des belles strophes de *Roland*<sup>1</sup> :

Dans ces vallons, sur ces libres montagnes,  
Un peuple libre a toujours respiré;  
Romains, Francs, Goths, en vain l'ont déchiré,  
Pillé, trahi; ces gauloises campagnes  
Obstinément ont gardé pour compagnes,  
Sage hérésie et simple vérité.

La route de Saint-Jean à Mialet, sans offrir des sites comparables à celle d'Anduze, n'est pas sans intérêt. Après avoir suivi dans presque toute sa longueur, du côté du midi, l'interminable rue de Saint-Jean, et laissé à gauche le chemin du hameau de Falgnières, on monte rapidement par des sentiers ravinés à la route tracée sur les hauteurs, parmi de belles châtaigneraies, et dominant le cours du Gardon qui dessine de capricieux méandres sur ses grèves à demi desséchées. Ici encore la nature et l'histoire déroulent de vastes tableaux. Au nord-ouest l'Aigoal, le Simaï cévenol, formant la ligne de partage entre le bassin de l'Océan et celui de la Méditerranée.

C'est l'Aigoal ruisselant dont les sources,  
Jets plantureux de vie et de fraîcheur,  
De vingt ruisseaux font circuler les courses  
Sur ces versants, dits les prés du Seigneur!

A droite de l'Aigoal, plus au nord, le plateau nu de la Lozère d'où se précipite le Tarn courant vers le pont de Montvert; puis le plan de Fontmorte signalé par un triple combat des *Enfants de Dieu*. Enfin, à l'est, le mont d'Aigladine, recélant sur ses pentes de nombreuses grottes qui fournirent un asile, des hôpitaux, des magasins, à l'insurrection camisarde. La route, des plus âpres, que l'on suit sur les hauteurs, à travers des bois de chênes verts succédant aux châtaigniers, s'abaisse tout à coup sur une gorge profonde, pour aboutir au pont très étroit qui donne accès au hameau de Mialet, taillé, pour ainsi dire, dans le roc, entre le Gardon qui humecte ses prés et les montagnes qui surplombent ce site gracieux et austère. De loin, on a pu remarquer, sur les flancs du mont, une espèce

1. *Le martyr Cévénol : Roland*, poème de M. Jonain. In-12. 1878.

de trou, en forme d'arceau, comme un œil ouvert sur la contrée ; c'est la grotte du Fort.

La Réforme pénétra de bonne heure dans ces régions peu accessibles, et y compta de nombreux adhérents. « Ce fut en ces mêmes temps, dit Bèze, que ceux des montagnes des Cévennes, un pays rude et âpre, s'il y en a en France, reçurent néanmoins avec une merveilleuse ardeur la vérité de l'Évangile, auxquels s'adjoignirent non seulement quasi tout le commun (peuple), mais les gentilshommes, les plus grands seigneurs, tellement que quasi, en un instant, furent dressées plusieurs églises, assavoir celle de Mialet par Robert Maillard; celle d'Anduze par Pasquier Boust, qui est l'entrée des Cévennes, du costé de Nismes, et dont les seigneurs faisoient telle profession de l'Évangile que l'un d'iceux s'étant retiré à Genève, y a exercé longtemps le ministère, et depuis est mort ministre à Nismes en très grande réputation; celle de Sauve par un nommé Tartaz; celle de Saint-Jean par Olivier Tardieu; celle de Saint-Germain de Calberte par un auparavant libraire à Genève, le labour duquel conjoint avec un singulier exemple de bonne vie profita tellement qu'en peu de temps il acquit au Seigneur ceux de Saint-Estienne, de Ville-Franquesque, du Pont-de-Montvert, de Saint-Privat, Gabriac et autres lieux circonvoisins<sup>1</sup>. »

L'histoire de ces jeunes Églises n'est qu'un martyrologe. Le parlement de Toulouse se signale déjà par son zèle persécuteur; le président de Malras fulmine des arrêts, et le comte de Villars parcourt les Cévennes, marquant chacun de ses pas par le massacre et l'incendie. « La retraite des fidèles fut par les bois et cavernes, endurant de telles froidures que quelques-uns y moururent, y estant mesme les femmes et petits enfants, avec quatre ministres, assavoir celui d'Anduze, de Sommières, de Mialet et de Saint-Jean, qui faisoient tout devoir de fortifier ces brebis égarées, ayant part de leur affliction<sup>2</sup>. » L'Église de Mialet se signala entre toutes : son vaillant ministre inaugura le culte du désert au hameau d'Aigladines.

Un siècle et demi plus tard, cette paroisse, qui avait déjà tant souffert aux premiers jours de la Réforme, vit se déchaîner sur elle toutes les horreurs de la dragonnade et de la déportation en masse exécutée par l'apostat Julien, le digne agent de Montrevel. Au mois

1. *Hist. eccl.*, t. I, p. 218. Ann. 1560.

2. *Ibidem*, p. 339, 341.

d'avril 1703, cinq cent quatre-vingt-dix personnes furent enlevées comme un vil troupeau et la paroisse mise au pillage<sup>1</sup>. Son crime était sans doute d'avoir donné le jour à ce Laporte-Roland dont nous allons visiter le berceau au Mas-Soubeyran. Mais on ne peut quitter Mialet sans visiter son joli temple construit sur l'emplacement de l'ancien et sans faire l'ascension de la grotte du Fort. L'aimable pasteur du lieu, M. Ch<sup>\*\*\*</sup> veut bien nous servir de guide. Nous escaladons des pentes rocailleuses, et, par un sentier vertigineux, nous arrivons à l'entrée de la grotte masquée autrefois par un bois épais, à demi fermée aujourd'hui par un mur en ruines. Des fouilles archéologiques pratiquées à l'intérieur lui ont ôté sa physionomie primitive. Des débris accumulés en cachent les profondeurs hantées par d'innombrables oiseaux de nuit. Mais les voûtes ont gardé leur courbe antique, et l'imagination recompose sans peine cette forteresse de la nature disputée par les fureurs des hommes, dans les vicissitudes d'une guerre sans trêve ni merci. Une sentinelle placée au-dessus de la grotte surveillait au loin le paysage, et plus d'une fois sans doute elle donna le signal de la fusillade qui retentit sur les deux rives du Gardon. C'est un de ces lieux solitaires où l'âme se porte, d'un élan naturel, aux résolutions héroïques, et prend le ciel à témoin de ses serments et de son sacrifice!

Un char léger nous conduit au Mas-Soubeyran en suivant la romantique vallée où coule le Jourdain cévenol, tantôt débordant sur ses rives, tantôt réduit à un mince filet d'eau sur ses grèves émaillées de paillettes d'or où viennent s'épanouir, comme autant de fraîches oasis, quelque fermes abritées sous le feuillage des châtaigniers. Il en est une surtout dont le charme nous attire, car elle nous offre l'image de toutes les vertus qui décorent un foyer biblique. Nous reverrons souvent en esprit, au bas de la merveilleuse grotte cachée dans les plis de la montagne<sup>2</sup>, la ferme D<sup>\*\*\*</sup>.

Gardant comme un parfum dans le vase resté

Un air de bienvenue et d'hospitalité!

Mais la vallée s'élargit de plus en plus vers le midi. A droite la

1. Court, *Histoire des Camisards*, t. I, p. 325.

2. Cette grotte, d'un accès difficile, communiquant, dit-on, dans ses mystérieux détours, avec le lit du Gardon, contient de fort belles salles. Celles des *Colomes*, du *Lion* et des *Bassins*, méritent une mention particulière pour la richesse de leurs stalagmites.

rivière formant çà et là de jolies cascades ; à gauche un mamelon où l'on a-récemment mis à nu quelques tombes celtiques ; notre char le contourne, et s'arrête à mi-hauteur, à l'entrée d'un hameau qui s'étagé, en deux groupes distincts, sous un ciel de Calabre. C'est ici le Mas-Soubeyran ! « Vers le milieu du xvii<sup>m</sup>e siècle, dit M. Peyrat, vivait dans ce hameau un paysan nommé Gras, qui, n'ayant qu'une fille unique, prit pour gendre dans sa maison, un jeune homme appelé Laporte, venu des environs d'Alais. Laporte eut plusieurs fils. L'un fut le dernier pasteur du Colet de Dèze, délégué par l'assemblée de Cognac au duc de Noailles, et par les réfugiés, conjointement avec Brousson, vers les princes protestants du Nord ; et depuis la ligue d'Augsbourg, chapelain d'un de ces régiments français que Guillaume d'Orange conduisit à la délivrance de l'Angleterre. Un second resté dans les Cévennes, prêchant au désert, subit, en 1696, le martyre à Montpellier. Le troisième est le chef des Enfants de Dieu, tué à Témelac ; leur frère aîné, établi dans la maison paternelle, fut le père obscur du fameux Roland né, vers 1675, au Mas-Soubeyran<sup>1</sup>. »

Deux noms, également célèbres, résument l'insurrection cévenole : Jean Cavalier, le père de Ribaute, l'héroïque adolescent qui guida tant de fois les phalanges du désert à la victoire ou à la mort, toujours à la gloire, mais qui ne sut pas résister à un sourire de Villars, à une fallacieuse promesse de Versailles, et laissa tomber de ses mains l'étendard sacré dont s'enveloppa Roland, fidèle jusqu'au bout à la cause de la liberté de conscience pour laquelle il est si beau de vivre et de mourir ! Je le revois enfant ignoré de lui-même, dans son hameau natal, puis homme, souffrant des malheurs de son pays et de la proscription de sa famille, tel que l'ont décrit les historiens ; « de moyenne taille, d'une constitution nerveuse et robuste, gravé d'une petite vérole, mais d'un beau teint, les yeux grands, le regard ardent de feu, mais voilé, les cheveux longs et d'un blond obscur. Son air naturellement grave, silencieux, impérieux, de parole brève, presque de tête et de cœur ardents, sous un aspect impassible<sup>2</sup>. » Il avait tant un reflet de Coligny et du Taciturne sur ce jeune chrétien si rare qui indomptable ténacité, organisateur habile autant qu'homme au soleil. Le à la fois prophète et général, résolu à faire se lever comme la manne des cieux par cette puissance destruc-

1. *Histoire des Pasteurs du Désert*, t. I, p. 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200.

2. *Ibidem*, p. 328, 329. A l'étranger, on le regardait comme un héros. Roland. Républicain pour les protestants et même le Roi des Cévennes.

tenant en échec Bâville, Montrevel, Villars, et tombant, victime de la trahison, sous les murs du château de Castelnau, avec le double prestige du héros et du martyr, que consola, aux heures les plus sombres, le mystérieux amour de la châtelaine de Cornély.

Ces souvenirs se retracent vivement à l'esprit en entrant dans la maison habitée par un dernier descendant de la famille, M. Laporte, diacre de l'Eglise de Mialet, qui nous en fait dignement les honneurs<sup>1</sup>. C'est un bâtiment d'un étage et de médiocre étendue, mais antique d'aspect. Un escalier, qui semble taillé dans le roc, aboutit à une terrasse exposée au midi où s'épanouissent, sous le ciel bleu, quelques plants d'oranger et de laurier-rose. Sous le rebord du toit un nid d'hirondelle complète la rustique décoration. A l'intérieur s'ouvrent quatre pièces d'une exquise propreté, dont une, celle du fond, montre un large foyer, symbole de patriarcale hospitalité. Dans la même pièce une antique armoire recèle un mystérieux caveau improprement appelé la *cachette de Roland*. Le chef camisard n'eut de retraite que les cimes inaccessibles des monts et les grottes du désert. Une Bible du xvi<sup>m</sup>e siècle, conservée avec un religieux respect, et feuilletée par la main des générations successives, porte le nom de *Bible de Roland*. Une hallebarde à double pointe se dresse dans un coin, comme la lance d'Achille : l'arme du combat près du livre de la prière ! Telles sont les reliques de cette humble demeure, grande par les souvenirs. J'oubliais les noms des visiteurs de tout rang et de tout pays, inscrits sur un registre, et les photographies de nombreux membres de la famille dispersés sur la terre de refuge, et qui revendiquent comme un honneur leur titre de parenté. Un Laporte, frère cadet de l'illustre Roland, alla s'établir en Hollande, et servit comme officier sous le drapeau des princes d'Orange. De lui descend une riche postérité qui se réclame du nom paternel en Hollande et dans les colonies néerlandaises. Au premier rang figure Mlle Léna Laporte de Rotterdam qui écrivait, il y a peu d'années, à son cousin du Mas-Soubeyran, à l'occasion d'un deuil commun :

Rotterdam 7 janvier 1876.

« Ayant lu dans un journal protestant la mort de Mme Laporte-Cabanis à Anduze, je me hâte d'écrire à mes parents en France dont

1. C'est de la bouche du pasteur de Mialet qu'il faut entendre l'éloge du diacre, considérant la lecture de la Parole sainte dont il est chargé au service du dimanche comme un très grand privilège, et s'en acquittant avec l'austère gravité de ses aïeux.



j'ignorais l'existence. Moi-même j'ai l'honneur de descendre d'un frère cadet du renommé chef des Camisards réfugié en Hollande où il obtint une lieutenance dans l'armée de la ci-devant république hollandaise.

« Nos traits de famille ont encore le type français, ce dont j'espère vous convaincre, en cas de réponse favorable, par l'envoi de ma photographie.

« J'ai l'honneur d'être votre fidèle servante

LÉNA LAPORTE. »

Quelques mots sur Mme Laporte-Cabanis, mère du digne M. Laporte, et dont la mort a provoqué la lettre qu'on vient de lire, ne seront pas ici déplacés. C'était, disent ceux qui l'ont connue, une femme des anciens jours, et comme une mère en Israël. Nourrie de la lecture des saints Écrits, ses pensées revêtaient naturellement des formes pieuses, un langage biblique, fidèle écho de son âme. Ce n'est pas sans émotion que le pasteur Lue Pulsford, qui fut plus d'une fois son hôte, et bien d'autres avec lui, se rappellent l'accueil de cette sœur vénérée qui semblait un lien entre l'époque présente, avec ses joies, ses douleurs, et les plus augustes souvenirs du passé. Mme Laporte-Cabanis s'est éteinte, en novembre 1875, à un âge fort avancé, dans la maison du grand aïeul dont elle honorait la mémoire<sup>1</sup>. J'ai vu le tertre, sans date et sans nom, qui marque sa sépulture, dans une prairie voisine, à l'ombre de châtaigniers séculaires, et j'ai serré silencieusement la main du fils qui fait revivre les vertus, l'incorrup-tible dignité de sa mère.

Après de longues années de prospérité fondée sur le travail et l'épargne domestique, des jours d'épreuve sont venus pour les Cévennes, et le Mas-Soubeyran en a part. Un mal mystérieux a depuis longtemps atteint le ver à soie, et comme tari à sa source la principale richesse du pays. La feuille du mûrier se trouve presque sans emploi entre les mains industrieuses qui le cultivent avec tant de soin. Le phylloxera n'a point épargné les ceps trop rares qui prospéraient sur quelques terrasses privilégiées au soleil. Le châtaignier lui-même, dont le fruit est comme la manne des populations cévenoles, semble menacé par cette puissance destructrice qui ne laisse que ruines sur un sol autrefois si prospère. Le

1. *Évangéliste* du 18 novembre 1875.

riche connaît pour la première fois la gêne, et pour beaucoup hélas! l'aisance n'est qu'un autre nom de la pauvreté. Le dernier descendant des Laporte a traversé dignement cette épreuve, et l'étranger toujours si généreusement accueilli sous son toit n'en soupçonne pas l'indigence. Est-il vrai que le propriétaire du Mas-Soubeyran chargé d'un emprunt (modique pourtant!) qui grève son champ, sa maison, n'est pas même sûr de pouvoir fermer les yeux sous le toit de ses pères? Ah! quel est celui de ses parents qui ont trouvé, avec la bénédiction de Dieu, la prospérité sur la terre étrangère; quel est celui des nombreux visiteurs composant pour lui comme une autre famille, qui ne voudrait alléger son fardeau, et assurer la paix du dernier jour, la sécurité du foyer domestique, à l'arrière petit-neveu de l'illustre Roland?

JULES BONNET.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE NANTES

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'AU TEMPS PRÉSENT

Par VAURIGAUD.

1 vol. in 8.

M. le pasteur Vaurigaud, auquel on doit une très savante *Histoire des Églises réformées de Bretagne*<sup>1</sup>, vient d'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance de ses coréligionnaires, par la publication d'une monographie consacrée à l'Église qu'il sert si fidèlement depuis près de quarante ans. Rare privilège, que de savoir concilier les études de cabinet et les recherches de l'érudition avec une activité pastorale qui n'a pas été sans fruits!

Bien des circonstances concoururent aux progrès de la Réforme dans la capitale de la province la plus catholique de la Bretagne. Le martyr d'un enfant de Nantes, Nicolas Valetton, receveur des finances à Paris, ne doit pas être oublié. A la lueur de ce bûcher, comme le remarque M. Vaurigaud, plus d'une âme dut être amenée à l'Évangile, source de vérité trop longtemps méconnue. Ce fut aussi un

1. *Bulletin*, t. XXI, p. 517.

apostolat que le séjour sur les galères de Nantes du célèbre John Knox, le futur réformateur de l'Écosse, dont la résistance aux convertisseurs donna lieu à une véritable agitation dans la ville. Les pieux forçats du *xvi<sup>e</sup>* siècle, comme ceux de l'âge suivant, refusaient de se découvrir au *Salve Regina* ou à l'élevation de l'hostie. Comme on ordonnait à un prisonnier écossais, sans doute Knox lui-même, de baiser une statue de la Vierge : *Je n'en ferai rien*, dit-il, *vos idoles sont maudites!* — *Vous le ferez pourtant*, répliqua l'officier en lui appliquant de force l'image sur la bouche. Mais celui-ci, s'emparant de l'idole et la jetant à la Loire : *Laissez-la*, dit-il, *se sauver elle-même!* De tels mots, partout commentés, tenaient les âmes en éveil et préparaient l'avènement du culte en esprit. L'arrivée à Nantes de d'Andelot, accompagné de deux ministres, au mois d'avril 1558, et leurs libres prédications, préparèrent la formation de l'Église réformée qui eut, en 1560, son premier pasteur, Antoine Bachelard et divers lieux de culte.

Elle était déjà assez importante en juillet 1562, pour provoquer dans le château de cette ville, une conférence que l'on peut comparer à celle de Poissy, et dont M. Vaurigaud a reproduit les curieuse relation. Mais déjà le sang avait coulé à Vassy, et les guerres de religion allaient commencer. Blain fut un lieu d'asile pour la congrégation nantaise qui ne connut pas, du moins, les horreurs de la Saint-Barthélemy, grâce à la généreuse inspiration des magistrats municipaux. Un vieux registre, signalé par Crevain, fournit de précieuses indications pour l'histoire de l'Église à cette époque, et ses progrès au milieu des vicissitudes de sa vie errante. La ligue lui porta un coup terrible en dispersant ses débris à la Rochelle, à Jersey, en Angleterre. Elle ne connut de meilleurs jours qu'à l'avènement d'Henri IV. « En ce temps là dit le pasteur Louveau, Dieu me mit au cœur de faire un voyage en Bretagne *pour visiter les ruines de Jérusalem*, que je trouvai beaucoup plus affreuses qu'elles ne m'avaient été représentées par beaucoup d'honnêtes gens très dignes de foi. Ce qui n'empêcha pas que je ne départisse le petit talent que Dieu m'avoit donné à tous ceux qui en avoient besoin, même en la ville capitale où je trouvai des personnes aussi affectionnées au service de Dieu qu'il est possible, et surtout des femmes de tout âge et condition. »

Une famille se distingue alors par son zèle et l'éclat des services

rendus au protestantisme nantais. C'est celle de la Muce Ponthus, qui réunissait chez elle l'église de ce nom, annexe de celle de Nantes. Bonaventure de la Muce fut le premier des membres de cette famille qui donna son cœur au Christ. « Ce vénérable vieillard, dit Louveau, était comme l'ancien répertoire des affaires de Bretagne, brûlant du zèle de la maison de Dieu à laquelle il avoit dédié ses deux aînés, l'un emporté d'un coup de canon à Brouage (1577) en la bonne école de M. de la Noue, l'autre décédé à Vendôme en revenant du siège de Paris (1590) » Son vieux père le suivit de près. Sur le registre de l'église de Vitré où son décès est inscrit, on lit en marge à côté de son nom : *Va-t-en au nombre des élus, Bonaventure de la Muce !* David, son troisième fils ne laissa pas tomber en déshérence l'héritage paternel, et le transmit à ses descendants. C'est à cette noble famille qu'appartenait Marguerite de la Muce, dont la mort édifiante est à rapprocher des plus belles pages de la Réforme et de Port-Royal.

Sous le régime réparateur de Henri IV, les protestants de Nantes dont les rangs étaient grossis de nombreux étrangers, eurent leur temple à Sucé, sur les bords de l'Erdre. Ce pèlerinage, qui rappelle celui de Charenton, a inspiré à M. Vaurigaud une description pleine de charme. Parmi les fidèles, les uns se rendaient à Sucé en voiture ou à cheval; les autres en bateau, les pauvres aux frais du consistoire. « L'usage s'était établi de chanter des psaumes pendant la durée du voyage, à l'aller et au retour. Ainsi de barques isolées, ou de groupes de bateaux, retentissaient les louanges de Dieu. Ces mélodies graves, empreintes tantôt d'une mélancolique tristesse, tantôt d'une ferme et joyeuse espérance, exprimant tour à tour la supplication et l'action de grâce, ces familles en vêtements de fête, ces hommes, ces femmes de tout âge et de toute condition, ces barques glissant sans effort sur des eaux paisibles comme celles d'un lac, tout cela formait avec le délicieux encadrement des rives et des coteaux un tableau plein de poésie et qui portait au recueillement. Depuis des années, ce n'est plus du chant des psaumes que retentissent les coteaux de l'Erdre. La beauté des sites est toujours la même, mais les chants ont changé. Ce n'est plus à la prière que se rendent les bateaux qui sillonnent l'Erdre le dimanche. La religion et les mœurs y ont-elles gagné? »

Déjà dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, bien avant la Révo-

cation, ces chants étaient importuns au clergé catholique. Il en demandait la cessation, sous peine pour les réformés de mille livres d'amende, et ses vœux ne furent que trop exaucés ! L'histoire des persécutions présente une triste monotonie dans les provinces livrées aux proconsuls du grand roi : démolition des temples, enlèvements d'enfants, fugitifs condamnés aux galères, cadavres jetés à la voirie, et comme fond du tableau, le gibet ou la roue en perspective pour les pasteurs fidèles. Nantes eut cruellement à souffrir si l'on en juge par les extraits de la *Gazette de Harlem* : « On envoie un grand nombre de dragons à ceux qui ne se hâtent pas de changer. On pend les gens par les pieds ; on frappe ces malheureux et on les torture terriblement de toutes manières. » Une lettre du consul de Hollande, Jacob de Bie, du 8 décembre 1685, confirme ces tristes détails. Il eut lui-même à subir de si affreux traitements qu'il consentit à abjurer dans un moment de faiblesse. Rien de plus touchant que la lettre qu'il écrivit à ce sujet, et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

C'est dans le livre de M. Vaurigaud qu'il faut lire les détails de ce martyrologe domestique dont le procureur du roi André Boussineau, sieur de la Patrière, fut l'impitoyable agent à Nantes. Là, comme ailleurs éclata la vanité de la persécution qui peut arracher des abjurations passagères, mais qui ne peut faire des conquêtes durables. La dame de Marcé, sœur de Marguerite de la Muce, lassa le zèle des persécuteurs. Le marquis Olivier de la Muce son frère, retenu plus de deux ans en prison, fut expulsé parce qu'on désespérait de le convertir. Nous le retrouvons quinze ans après, avec M. de Sailly, à la tête de 500 Français allant coloniser la Floride. L'Angleterre reçut de nombreux fugitifs dont les descendants attendirent de meilleurs jours pour rentrer dans leur patrie.

Le dernier chapitre de M. Vaurigaud nous fait assister à la reconstitution du culte réformé trouvant d'abord asile dans une chapelle de carmélites, avant d'obtenir l'élégant oratoire inauguré le 25 mars 1855. Le pasteur consacrant put dire ce jour-là : « Dans les premiers temps, comme dans l'église primitive de Jérusalem, c'est de maison en maison que se réunit le petit troupeau évangélique. Son premier temple fut l'humble pressoir de Barbin qu'un zèle aveugle détruisit en le brûlant. Plus tard un temple fut élevé sur les bords de l'Erdre, édifice à peine digne de ce nom, qui fut rasé à la veille de la Révocation, et dont les traces sont entièrement disparues. Depuis

lors l'église a vécu sans la croix !. » Mais elle s'est relevée de nos jours, au milieu des témoignages de la faveur publique. Le Dieu des pères est aussi celui des enfants, et les bénédictions du passé sont le meilleur garant de celles de l'avenir.

J. B.

---

## CORRESPONDANCE

---

### LE BARON DE SALGAS.

*Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'histoire  
du Protestantisme français.*

Nîmes, 26 avril 1880.

Cher Monsieur et ami,

Vous souvenez-vous des heures que nous avons passées l'été dernier à la Bibliothèque publique de Genève, ayant en main l'un et l'autre quelqu'un de ces précieux volumes de la collection d'Antoine Court, où vous savez si bien puiser à sa source l'histoire de nos Églises sous la croix ? Vous me lisiez à mi voix, et avec une émotion que vous me faisiez partager quelques belles et touchantes pages écrites du banc des galères par François de Pelet, baron de Salgas, dont vous vouliez enrichir le *Bulletin*. Vous venez de finir la publication de ces émouvantes lettres du pieux forçat, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de sa patience, de son humilité ou de son héroïsme ; et tous ceux qui en auront fait la lecture se seront empressés de bénir vos doctes labeurs.

Je trouvais, de mon côté, dans le tome XI, n° 4, f° 128, de la même collection, une lettre inédite de Beausobre, datée de Berlin, 28 mai 1737, qui me semble venir compléter d'une manière heureuse les renseignements relatifs à ce héros de la foi. C'est une explication d'un mot de la note qui termine si bien la correspondance de Salgas (p. 188 du *Bulletin*). On y verra la juste leçon de convenance et de charité infligée à un évêque par un officier de marine.

Agrérez, cher Monsieur et ami, l'expression de mes meilleurs sentiments.

CHARLES DARDIER.

Voici la lettre de Beausobre à Antoine Court. Le pasteur de Berlin écrit *Selgas*. Je respecte son orthographe.

« Berlin, 28 mai 1737,

» ... Je ne doute pas que l'histoire de M. de Selgas ne vous soit parfaitement connue, puisqu'elle est arrivée de votre temps, et que vous avez longtemps prêché sous la Croix, dans les lieux mêmes où les choses se sont passées. Un médecin de Languedoc, qui [a] été à Montpellier, me racontoit, il y a quelques jours, qu'un évêque voulut se donner le plaisir de voir ramer cet honnête homme. Il étoit à Marseille, et, s'étant mis dans une chaloupe, il demanda quelle étoit la galère où étoit Selgas. On la lui montra. Il monta sur cette galère, entra dans la chambre du capitaine, homme de qualité, et, se promenant avec lui sur le tillac, il vit M. de Selgas, et proposa à cet officier de faire un tour dans le port sous prétexte de voir le mouvement des galériens. Le capitaine, qui s'aperçut bien de l'intention de l'évêque, lui répondit : « Je vois bien, monsieur, ce qui » vous amène ici ; vous voulez vous donner le spectacle de voir ramer » le pauvre Selgas, mais vous ne l'aurez pas. Retirez-vous, vous » n'avez rien à faire ici. » Le médecin, qui est M. Pascal, homme d'esprit, et qui a soin de ma famille, feroit mieux l'histoire que moi. Elle m'a paru singulière et très digne de quelques évêques de la domination des Jésuites. Vous pourriez vous en informer et le savoir peut-être plus exactement, car j'ignore les noms du capitaine et de l'évêque. »

Rien de ce qui concerne les pieux forçats de la foi (une de nos gloires!) n'est à omettre dans le *Bulletin*, et ses lecteurs sauront gré à M. Dardier d'une communication qui se rattache si bien à la correspondance inédite du baron de Salgas. Le fait, mentionné dans la note de la page 188, a été raconté avec détails par Ant. Court (*Hist. des Camisards*, t. I, p. 406-407). Les évêques de Lodève et de Montpellier sont en scène dans ce récit, et c'est un capitaine qui donne une leçon d'humanité aux deux prélats. Mais un fait analogue a pu se produire plus d'une fois, car les curieux ne manquaient pas sur les galères royales, et tout d'abord les évêques, instigateurs acharnés de la persécution. Le baron de Salgas dut surtout la liberté aux instances de la duchesse douairière d'Orléans, mère du régent. Il n'en jouit pas longtemps. Court nous fournit la date de sa mort : 14 août 1717.

J. B.

UNE LEÇON DE LA SORBONNE<sup>1</sup>

L'avant-dernier n° du *Bulletin* contenait une lettre à M. Crouslé, professeur à la Faculté des lettres de Paris, un appel adressé à sa loyauté pour la rectification d'une grave erreur sur Calvin. J'ai regret de le dire : cet appel n'a point été entendu.

Voici comment s'est exprimé l'honorable professeur dans sa leçon du 2 mars aux cours de la salle Gerson :

« J'ai reçu à la suite de ma leçon de mardi 17 février, une réclamation d'un caractère très grave et très sérieux. *Il paraît que j'ai commis une erreur ici, c'est donc ici qu'elle doit être réparée.* »

Sur ce, M. Crouslé a lu divers fragments de l'ouvrage allemand de Kampschulte (*Johann Calvin. Seine Kirche und der staat in Genf*), ainsi que plusieurs passages de lettres de Calvin relatifs à la lutte contre les libertins et au procès de Gruet. Il a même invoqué l'autorité d'Audin, auteur que l'on ne cite guère, et pour cause; et traçant le tableau le plus sombre de l'état de Genève à cette époque, il a conclu en ces termes assurément fort inattendus : *J'ai donc le droit de dire que Gruet a été traduit en justice pour avoir dansé.*

Ainsi, non seulement M. Crouslé n'a pas désavoué le fait que je lui signalais comme absolument faux, mais il a réussi à l'affirmer une seconde fois par des procédés qui ne semblent pas d'une irréprochable logique.

Mais puisqu'il lui a plu de faire une excursion sur le terrain de l'histoire, je dois l'y suivre, et montrer, pièces en main, la gravité de l'erreur dans laquelle il s'obstine avec une persévérance digne d'une meilleure cause.

Ouvrez d'abord le tome XII des *Opera Calvini*, édition de Brunswick, p. 563, n° 912, où je lis : *Procès de Jacques Gruet*, avec cet avertissement des savants éditeurs : « Le procès criminel intenté à Jacques Gruet et terminé par une sentence capitale, le 26 juillet 1547, est, avec ceux de Servet et de Bolsec, la cause célèbre la plus importante à laquelle le nom de Calvin fut mêlé. Cependant, *comme il*

1. Voir le *Bulletin* de mars, p. 141. Il m'en coûte de poursuivre une polémique avec un des maîtres de la Sorbonne, avec le successeur de M. Saint-René Taillandier dans la chaire de littérature française. Mais tout en respectant la liberté de ses appréciations, même erronées, sur la réforme et le réformateur, je ne puis lui laisser le dernier mot dans une question de *fait* qui ne comporte pas deux versions opposées.



n'y prit que peu de part, nous n'avons pas jugé à propos d'insérer dans notre édition la série complète des pièces conservées aux archives de Genève. »

Sous le bénéfice de cette réserve, les doctes éditeurs se sont bornés à reproduire le *Sommaire du procès*, c'est-à-dire le réquisitoire du procureur général et la sentence, précédés d'une lettre de l'accusé. Le réquisitoire contient les divers chefs d'accusation dirigés contre Gruet et confirmés par ses propres aveux. Les uns, touchant à la religion, relèvent certains propos considérés comme blasphématoires et jugés alors avec une rigueur qui nous paraît à bon droit excessive aujourd'hui; les autres, tout politiques et d'une incontestable gravité; tel est le suivant :

« Item a spontanément confessé que non content de ce, mais persévérant de mal en pis, avoit escript à un certain nommé en son procès serviteur de certain prince (François I<sup>er</sup>) pour inviter ledit prince de escrire lettres rigoureuses et de menaces pour mal vouloir la seigneurie de ceste cité, lesquelles si ainsi fust advenu et feussent sorties à leur effect, pouvoient tourner à grand mal pour la république de Genève, et l'honneur de Dieu en eust esté mesprisé et abbatu. »

Tel est, avec le fameux placard affiché sur la chaire de Saint-Pierre et portant menaces de mort contre les ministres, le principal chef d'accusation articulé contre Gruet. Il est tiré de ses intrigues auprès d'un prince étranger occupant militairement la Savoie et le Piémont, pour l'exciter à intervenir dans la cité réformée, c'est-à-dire à abolir l'œuvre de la Réforme et à confisquer l'indépendance si chèrement acquise de la république genevoise. J'ai beau lire et relire le *Sommaire du procès*, je n'y trouve pas l'ombre du futile délit pour lequel M. Crouslé affirme, avec tant d'assurance, que *des têtes sont tombées sous le rigide gouvernement de Calvin!*

Voici du reste l'article des ordonnances qui vise ce délit dans la belle édition récemment publiée par M. Raoul de Cazenove :

13. Item. « Que nulles personnes n'ayent à chanter chansons deshonnêtes, ny *dancer*, ne faire masques, mommeries, mommons, ny aucunement se desguiser en sorte que ce soit, sous peine d'estre mis trois jours en prison au pain et à l'eau et de soixante sols pour une chacune fois <sup>1</sup>. »

1. Les Criées faites en la cité de Genève l'an 1560. Réimpression textuelle conforme à l'édition originale. In-4°, 1879.

Voilà un texte bien propre à rassurer M. Crouslé sur les conséquences tragiques de la danse dans la cité calviniste. Mais il y a plus, ce Gruet dont le sort lui inspire de si mélancoliques réflexions, et qui semble avoir été un fanfaron d'émeute et d'impiété bien plus qu'un dangereux conspirateur, reconnu lui-même la justice de la sentence prononcée par les magistrats genevois, et sa pieuse résignation à l'heure de la mort est un sujet d'étonnement pour la postérité. On lit en effet dans une lettre de Calvin à Viret ces mots significatifs : « *De morte Grueti audies ex aliis. Mira fuit in homine conversio, mira ad obeundam mortem constantia*<sup>1</sup>. »

Dois-je pousser plus loin une démonstration qui semble de nature à satisfaire les esprits les plus difficiles ? Il ne m'en coûte pas d'avouer que la cité réglée par les lois de Calvin, n'avait rien qui pût attirer les épicuriens du siècle, disciples de Rabelais ou de Léon X, car elle exigeait de chacun de ses membres l'abnégation et le sacrifice. Son austérité fut son salut et demeure sa gloire. Si les âmes légères qui croyaient pouvoir concilier le devoir et le plaisir, ne s'y sentaient point à l'aise, les âmes sérieuses qui mettaient la loi de Dieu au-dessus des dissipations du siècle, s'y retrouvaient comme dans leur véritable patrie. La veuve de l'illustre Guillaume Budé venait y chercher, avec ses enfants, le repos de ses derniers jours, et Mme de Normandie, petite-fille d'un président du parlement de Paris, pouvait dire au lit de mort où elle était soutenue par les plus touchantes exhortations de Calvin : « Que je suis heureuse, et que je suis bien tenue à Dieu de ce qu'il m'a icy amenée pour y mourir<sup>2</sup> ! » Un état social qui donne satisfaction aux besoins les plus élevés, et qui assure trois siècles de grandeur intellectuelle et morale à une cité naguère inconnue, peut défier les arrêts d'une critique superficielle et les rigueurs d'un dénigrement systématique. J. B.

1. Calvinus Vireto, *Opera*, t. XII, p. 560.

2. Calvin à Mme de Gany. (Lettres françaises, t. I, p. 299.) *Nouveaux Récits du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 44-45.

P.-S. — Deux noms ont été oubliés sur la liste des donateurs de la Bibliothèque en 1879, à titre d'auteurs; ceux de MM. Paul Marchegay et Pagézy. Nous sommes heureux de réparer cette omission.

*Errata.* — Rapport sur le concours, p. 161, lig. 15, lisez *Coligny*; p. 166, lig. 4, lisez: en les *commentant*. Dans le précédent numéro, p. 144, lig. 12, lisez: *S'il l'a dite*; et p. 138, lig. 23, retranchez une lettre au mot *Cascade*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### DU PLESSIS-MORNAY

QUELQUES PAGES D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

(1584-1623).

L'*Encyclopédie des sciences religieuses* publiera, dans une de ses prochaines livraisons, une notice sur Du Plessis-Mornay, due à la plume de M. Gaufrès, et à laquelle nous sommes heureux d'emprunter quelques pages que M. Lichtenberger veut bien nous autoriser, par une faveur dont nous sommes très reconnaissants, à insérer dans le *Bulletin*. Ces pages nous transportent en pleine Ligue, au lendemain de la mort du duc d'Alençon, qui ouvrit de nouvelles perspectives à la fortune du roi de Navarre et aux généreuses ambitions si bien exprimées par son ministre dans les lignes suivantes : « Le monde vous fera de belles propositions, mais c'est par Dieu que les rois règnent. Ce n'est pas à un grand prince à se changer sur les accidents, mais à changer les autres. Si Votre Majesté veut croire un bon conseil, on vous donnera la méthode, quand ce temps arrivera, de renouveler en vous la gloire de Constantin, de réformer l'Église et le royaume au gré de votre peuple, et dès cette heure on vous mettra sur les voies. Seulement reposez-vous en Dieu, travaillant à son œuvre. » Belles paroles, dit avec raison M. Gaufrès, qui révèlent si bien l'unité de la vie de Mornay dans la multiplicité infinie de ses travaux et de ses actes. On est confondu de l'activité qu'il déploie au service de son maître dans la période marquée par la victoire de Coutras et l'occupation

de Saumur, dont la garde, confiée à sa loyauté, lui est moins douce que l'espoir de donner à la France le roi providentiel qui doit lui assurer le repos et la grandeur, avec la possession de la vraie foi, après de si terribles orages.

Nous cédons ici la parole à M. Gaufres :

Heureux Mornay, malgré tant de travaux, de dangers, de dégoûts, si ses espérances chrétiennes s'étaient ainsi réalisées ! Il put le croire d'abord. L'assassinat de Henri III à Saint-Cloud fait passer le sceptre aux mains de Henri IV, et les deux partis en ames sont également surpris d'avoir un roi protestant. Mais le triomphe des uns était le désespoir des autres, et la guerre ne pouvait manquer de continuer. Mornay s'assure aussitôt de la soumission des places qui avoisinent Saumur et s'empare, moyennant une somme de 22 000 écus qui ne lui furent rendus qu'à moitié, de la personne de ce cardinal de Bourbon que la Ligue opposait à son neveu. Il assiste peu après au siège du Mans, combat à Ivry, où il a un cheval tué sous lui et où il perd ses bagages ; il négocie la soumission de Vernon, qui entraîne celle de Mantes. Là le roi de France le fait entrer dans son conseil et le charge de s'aboucher avec Villeroy pour amener la soumission encore éloignée de Mayenne.

Plus urgente était la nécessité de donner quelque satisfaction aux protestants. Victorieux, ils restaient sous le coup des édits proscripteurs inspirés par la Ligue (1585 et 1588). Henri aurait voulu sans doute se montrer large envers ses compagnons d'armes ; mais il avait à ménager ses adversaires, à ne pas leur rendre la soumission impossible. Il se borna donc à révoquer les édits de Rouen et de Nemours, à proposer aux protestants le rétablissement de ceux de Poitiers et de Fleix (1577-1580). Les réformés, Mornay lui-même, les trouvaient insuffisants, surtout atténués comme ils le furent par l'édit de Mantes (1591) ; mais il fallut s'en contenter *provisoirement et en attendant la pacification générale*.

Ces négociations avaient amené entre le serviteur et le maître

des froissements que le temps devait envenimer. Unis jusqu'à ce jour dans une pensée commune, Henri IV et Mornay allaient désormais se trouver séparés par la divergence de leurs points de vue, l'un sacrifiant tout à la politique, l'autre mettant la religion en première ligne. Désormais, au lieu de pousser le roi, Mornay n'aura qu'à le retenir, et il y réussira moins que dans son premier rôle. Mais comme il se rendra compte, mieux que la plupart de ses coreligionnaires, des nécessités terribles qui pèsent sur les résolutions du monarque, il aura d'autre part à contenir l'impatience des protestants, à modérer leurs ardeurs. Ainsi celui dont la parole et l'action avaient été également sympathiques au prince et à ses compagnons, qui avait toujours eu au bout de la langue ou de la plume le mot qui illustrait leur pensée commune, allait se trouver condamné au rôle ingrat de résister et gourmander de tous les côtés. La bienveillance du roi, devenue intermittente, ne devait pas tarder à s'évanouir. Elle se voila quand Mornay refusa de laisser gaspiller en plaisirs une somme destinée à la solde de troupes allemandes que le duc de Bouillon avait recrutées ; elle reparut quand il s'agit d'envoyer secrètement Mornay à Elisabeth d'Angleterre pour prévenir le rappel de quelques troupes anglaises. Mais le temps approchait où le prince allait causer à son vieux serviteur la plus grande douleur qui pût l'atteindre.

Mayenne mettait à sa soumission la condition que Henri IV abjurât le protestantisme, et il semblait évident que la Ligne ne désarmerait qu'à ce prix. Le roi, ayant assez répété la promesse de se faire instruire, ne pouvait différer de l'accomplir. Une conférence à ce sujet fut annoncée, et Mornay crut, avec une candeur étrange chez un fin diplomate, que les théologiens des deux Églises y auraient également la parole. « Il faut s'y préparer, écrivait-il à un ami, et pour ce, j'ai fait trouver bon au roi que je fisse rendre à Saumur sept ou huit des plus notables ministres de France pour le prémunir. » L'idée fixe du salut de la chrétienté par un concile faisait dévier ici le sens si ferme de Mornay. Quand il apprit que le chancelier Chiverny avait

écrit à l'évêque de Chartres « qu'il vint hardiment sans se mettre en peine de théologie » ; quand il sut que le roi avait abjuré avant l'arrivée des députés des Églises, il commut son erreur, et la duplicité du prince ajouta encore au chagrin que lui causa son abjuration.

Il est impossible de s'exagérer cette douleur de Mornay voyant sombrer au port sa plus chère espérance. Peu de jours avant « le saut périlleux » il écrivait : « Je veux encore espérer en nos larmes ; je veux croire, s'il peut oublier Dieu, que Dieu pourtant ne l'oubliera pas. » Et peu de jours après : « Doutez-vous que ces changements ne m'aient percé jusqu'à l'âme?..... Tenez-moi pour un homme noyé qui voudrait bien se sauver vers vos solitudes. *Si quid adhuc seu pulsat, seu gemit in nobis.* » Ces plaintes si vives laissent paraître une véritable amitié pour le roi : « Je plains et pleure au fond de mon âme la gehenne de Sa Majesté, que certes je n'ignore pas, et vous prie là-dessus de lui dire que s'il lui prend jamais envie de sortir de cette captivité et spirituelle et temporelle, je ne puis croire de fidélité à son service, mais bien y doublerai-je de courage pour la juste douleur que j'en ressens. Ils ne lui donnent pas la paix de l'Etat et lui ôtent la paix de la conscience ; ils ne lui réconcilient point les rebelles et lui refroidissent ses plus fidèles ; ils ne lui rendent point son royaume, car c'est à Dieu et non au diable de le donner, et lui font renoncer autant qu'en eux est le royaume des cieux. J'endure de le voir ainsi servi, ainsi trahi, ainsi trompé<sup>1</sup>. » Il craignait qu'il n'en fût ainsi de plus en plus : *Num fastigium putas? Gradus est.* Derrière une abjuration de pure forme, Mornay apercevait le joag humiliant des jésuites, et plus loin encore la menace du poignard, s'il ne persécutait ses meilleurs amis.

On sait avec quelle franchise respectueuse il fit connaître au roi sur ce sujet ses propres sentiments et ceux des réformés.

1. C'est le même sentiment qui respire dans la belle lettre de Th. de Bèze au roi (*Bull.* t. I, p. 41-46). Mornay fit tout pour lui épargner cette grande chute : « Si estimé je de nostre devoir, comme des médecins, de l'assister de ce que Dieu a mis en nous, tant que le pouls luy bat. » Il ne battit pas longtemps ! (*Réd.*)

Henri IV l'écouta avec patience : il avait besoin de son entreprise pour adoucir l'assemblée de Mantes, réunie peu de jours après son abjuration. Mornay ne lui refusa point ses bons offices, mais la cause qu'abandonnait le monarque lui devenait encore plus sacrée. Il avait combattu jusqu'alors pour son triomphe ; il avait désormais à défendre son existence, lutte moins brillante, mais plus acharnée. Il comprit que pour y réussir ses amis devaient se montrer résolus. En conséquence il prêta pour sa part à Mantes le serment d'union que les réformés avaient déjà prêté aux assemblées de Nîmes, Montauban, la Rochelle ; il jeta les bases du règlement qui fut adopté l'année suivante (1594) à Saint-Foy et qui organisait plus fortement le parti ; il donna de près ses conseils à l'assemblée de Saumur (1595) et dissuada, l'année suivante, celle de Loudun de se séparer, malgré l'ordre du roi, sans avoir obtenu satisfaction. Il eut ainsi une part considérable à ce grand acte de l'édit de Nantes, qui fit mieux que confirmer, qui étendit les prescriptions favorables des précédents édits et qui, par une transaction de puissance à puissance, vérifia une fois de plus l'antique adage : *Si vis pacem, para bellum*. Des phrases sur la liberté de conscience n'y auraient rien pu.

Ce résultat obtenu, Mornay comprit qu'on ne pouvait aller plus loin. Exiger l'observation de l'édit, se plaindre des infractions, déployer de la fermeté dans les revendications légales, c'était se montrer conséquent avec lui-même, et il le fit ; mais son grand espoir avait été trop complètement déçu pour qu'il pût renaître. Résolu encore à défendre jusqu'à la mort, s'il le fallait, son droit d'invoquer Dieu en toute liberté, il abjura toute autre lutte, toute autre prise d'armes. Les guerres futures auront d'autres conseillers et d'autres chefs. Il ne sera plus alors que de nom le *pape des huguenots*.

Exigeant pour sa cause, Mornay ne marchandait point au roi son dévouement. Il s'employa avec un zèle persévérant et heureux aux négociations qui devaient amener la soumission de Mercœur en Bretagne. C'est en les poursuivant qu'il fut victime

à Angers d'une lâche agression. Il avait, dans l'intérêt du service public, ouvert des lettres écrites par Saint-Phal, son parent. Ce jeune gentilhomme le frappa à la tempe d'un coup de bâton qui le laissa pour mort (1597). Une vive explosion de sympathie à laquelle prirent part, avec le roi, les principaux seigneurs et gentilshommes du royaume, les délégués des Églises, consolèrent Du Plessis d'un affront pour lequel il lui fut fait officiellement les plus formelles excuses; mais il n'en obtint pas, quoiqu'il les méritât aussi bien, à l'occasion d'un autre guet-apens, théologique cette fois, où le roi se trouva contre lui.

Il publia en 1599 un *Traité sur l'Eucharistie* et prouva, par plus de 5 000 citations des Pères de l'Église, que la messe, inconnue aux premiers siècles chrétiens, était une invention des âges suivants. Cette proposition déplut à Henri IV, dont la politique était alors d'obtenir du pape la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois, et au pape, que Mornay traitait d'Antéchrist. Sur les instigations de l'un ou de l'autre, l'évêque d'Evreux, Du Perron, déclara l'ouvrage plein de faussetés et se fit fort d'en signaler plus de cinq cents. Ce défi, vivement relevé par Mornay, plus vivement rétorqué par l'évêque, amena entre les deux adversaires une conférence publique (1600) en présence du roi et de quelques arbitres des deux religions. Le roi se comporta à l'égard de son ancien serviteur avec une dureté déloyale. « Il fit merveille » en faveur de Du Perron. La veille de la dispute, celui-ci n'avait pas encore remis la liste des passages incriminés; il ne fit parvenir dans la nuit que l'indication de soixante textes que le champion du protestantisme n'eut ni le temps, ni les moyens de contrôler. Il en résulta pour Mornay une fatigue et un découragement funestes à sa cause. Il tomba gravement malade à la suite de la première séance, où l'on ne put discuter que neuf citations. Elles contenaient en effet quelques erreurs de détail, échappées à Mornay, qui travaillait vite, ou aux théologiens qui avaient compilé pour lui les Pères de l'Église. Mais le sens général des pas-



sages critiqués n'était pas douteux, non plus que celui des milliers d'autres textes allégués par l'auteur. Il fut loisible à Du Perron de chanter victoire, mais non de faire oublier aux esprits impartiaux que dans cette circonstance « bon droit avait eu bon besoin d'aide ».

Retiré à Saumur, il réduisit à leur valeur dans quelques écrits les résultats de la conférence de Fontainebleau et donna tous ses soins à l'académie protestante décrétée par Henri IV en 1593 et mise sur pied en 1604. Cet établissement d'instruction supérieure pour la théologie, la philosophie, le grec, l'hébreu, couronnait l'enseignement classique d'un collège protestant, institué à côté d'un autre collège pour les jeunes catholiques. Une nombreuse jeunesse fréquentait ces écoles et contribuait à la prospérité de la ville, qui ne fut jamais aussi florissante que sous le gouvernement de Mornay. Les vastes fortifications de Saumur reconstruites, un temple bâti pour les protestants aux frais de Mornay, attestaient que la présence de ce grand homme était un bienfait pour tous.

Il réunissait dans son château les professeurs de l'académie et présidait à leurs délibérations. Il élevait à son foyer son fils unique, d'après des vues si sages que la princessse d'Orange lui demanda de les formuler par écrit. Sous l'influence d'une mère aussi éminente que madame de Mornay, sous le regard affectueux de trois sœurs (une quatrième était née du premier mariage de Charlotte Arbaleste) dignes de leur nom et par là désignées plus que par leur fortune pour d'honorables alliances<sup>1</sup>, le jeune Philippe s'adonnait avec zèle à l'étude. L'ardeur de son père pour le travail revivait en lui : *Utinam feliciori seculo natus!* s'écriait Mornay en le voyant embrasser avec passion la cause qui lui était chère, et il ajoutait : « Mais je suis délibéré de le durcir contre ce temps par une diète plus qu'athlétique, afin qu'il soit plutôt pour l'amender que pour en empirer. » Ses études finies, il le fit voyager et

1. Elles épousèrent les sieurs de Jaucourt, de Saint-Germain et le duc Caumont de la Force.

chercha l'occasion de lui apprendre le métier des armes, soit sous Lesdiguières, soit sous Maurice d'Orange. Mais la mauvaise volonté du roi pour le père s'étendait au fils, qui se sentait avec douleur écarté « des armes de France ». Il se rendit comme volontaire dans les Pays-Bas et, au siège de Gueldre (1605), le jeune brave trouva la mort sur la brèche. Coup terrible pour sa mère, que la douleur fit descendre au tombeau, pour son père atteint dans ses plus chères affections et qui, à sa devise *Arte et Marte*, ajouta alors : *Mihi bis anhelo superstes*.

L'assassinat du roi ajouta pourtant à ses douleurs. Si Henri IV n'avait pas tenu toutes les promesses du roi de Navarre, son fils pouvait ramener les mauvais jours des Valois : « Quand je pense à notre malheur, écrivait-il, je ne sais par où commencer, il m'arrache la plume. » Suspect à la régente, dont il soutint pourtant les droits à l'assemblée de Loudun (1611), plus justement apprécié par elle quand il eut contribué à apaiser le différend de Saint-Jean-d'Angely et donné aux réformés le conseil de ne pas se joindre au prince de Condé, il dut reconnaître que sa vieille foi monarchique et sa modération étaient mal vues de son parti. L'influence lui échappait pour passer à Rohan, plus jeune, porté aux mesures violentes, non mûri par les dures épreuves que le duc d'Alençon et le roi de Navarre avaient infligées à Du Plessis. L'opposition de Mornay à l'alliance de la religion avec la politique ne put empêcher la lutte armée des protestants en 1615, ni ses graves conseils à Rohan, la nouvelle guerre de 1620. Du Plessis lui avait écrit (5 avril 1619) : « Travaillez au bien général, non au particulier. Dieu vous a mis au rang où vous êtes pour suivre sa loi et ne prendre les armes que pour son service et celui de l'État. Vous écarterez diligemment, Monsieur, de votre oreille qui donnera avis contraire à cette règle chrétienne et française. » Blâmé des siens pour sa sagesse, il disait pour se consoler « que nous avons à vivre aux yeux de Dieu, non des hommes ; approuver nos actions à la chrétienté, à la postérité. » Tandis que son astre baissait à l'horizon, son cœur se brisait à la vue de son parti

déchiré par les rivalités des grands, corrompu par l'or de la cour, fanatisé par les ministres. Si la régente lui avait rarement su gré de sa fidélité, Louis XIII l'en récompensa en le dépouillant du gouvernement de Saumur. N'osant pas se fier à son incorruptible loyauté, il ne voulut pas laisser en ses mains une place de cette importance quand il s'avança vers le Midi pour assiéger Montauban. Il donna sa parole que la ville serait rendue et ne la rendit pas. Le vieux gentilhomme se retira à son château de la Forêt-sur-Sèvre, où il rédigea d'inutiles réclamations et vécut dans la tristesse. Sa fortune redescendait tous les degrés qu'elle avait autrefois gravis : la France n'avait pas vu se lever la lumière du pur Évangile ; ses coreligionnaires étaient troublés dans la possession de leur liberté de conscience ; ils rompaient à l'envi leur union, soit pour s'assurer des honneurs, comme Lesdiguières, soit pour rallumer les guerres civiles. Dépouillé lui-même d'un gouvernement qui était à la fois sa récompense et une garantie pour ses frères, que lui restait-il ? Le témoignage de sa conscience et la foi en Dieu.

Cette belle vie ne reprit sa sérénité qu'au moment de s'éteindre. Le 9 novembre 1623 le vieux chrétien appela auprès de lui sa famille et toute sa maison. Il laissa même entrer dans sa chambre les gens accourus des villages voisins. Devant tous il confessa sa foi. « J'ai un grand compte à rendre, ajouta-t-il, ayant beaucoup reçu et peu profité. » Puis se levant du fauteuil où il était assis, car il voulait mourir debout, il éleva les mains sur sa tête et s'écria par trois fois : « Miséricorde ! miséricorde ! miséricorde ! » Il dit à ses enfants : « Soyez bénis par un mourant dont la bénédiction sera ratifiée par celle de Dieu. Durant ma vie, je n'ai eu que la gloire de Dieu pour but. » On l'entendit murmurer encore : « J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi. » Il recommanda plusieurs fois aux siens de vivre dans la concorde et de posséder en paix l'héritage et le nom qu'il leur laissait. Il passa la journée du 10 en saintes oraisons, entouré de ses filles et du pasteur qui l'assistait, écoutant, ou des passages de la Bible ou des fragments des *Méditations*

*chrétiennes* qu'il avait composées. Il ne souffrait point : à minuit la parole lui manqua ; le 11 novembre au matin, entre six et sept heures, son souffle s'éteignit, et le récit de ses dernières heures par le ministre Jean Daillé fit couler les larmes de tous ceux qui partageaient sa croyance. Ils sentaient que leurs espérances, ajournées pour ce monde, n'avaient qu'à se reporter vers un monde meilleur. Nulle vie ne fut plus bienfaisante que celle de Mornay et ne laissa de plus purs exemples de piété, de courage et de résignation. Entre la Ligue et Richelieu, dans un temps profondément troublé, le calvinisme militant a trouvé en lui sa plus haute personnification morale.

M.-J. GAUFRES.

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ

(1562-1563) <sup>1</sup>.

Peu de jours après estant led. duc de Nemours griesvement malade, il envoya devers le sieur de Soubize luy faire entendre qu'il avoit eu lettres du roy et de la royne, par lesquelles leurs maj<sup>tes</sup> luy mandoient que la paix estoit conclue, au moyen de quoy il l'avoit fait incontinent publier en son camp, et envoya par mesme moien une coppie non signée de lad. publication, et sans luy communiquer aultrement les lettres de leurs maj<sup>tes</sup>, affin qu'il en fait aultant de sa part dans Lyon: à quoy le sieur de Soubize fait response qu'il n'avoit eu aucune lettres ny mandement du roy pour cest effect, et que la chose estoit bien de telle conséquence qu'il s'asseuroit que leurs majestés n'oublieroient de l'en advertir et lui commander sur ce leur voullonté, tellement qu'il passa fort longtemps sans que le sieur de Soubize voullut faire laisser les armes aux soldatz de Lyon; pour ce aussy que ceux du camp du sieur duc de Nemours estoient tousjours aux portes de la ville, et qu'il luy sembloit estre raisonnable que ceux qui tenoient la ville assiégée, la desassiégassent premier que ceux qui estoient dedans s'y deussent fier; et pour ce qu'il estoit souvent sollicité par le sieur duc de Nemours de faire suspencion d'armes entre leurs soldatz, il le supplia de luy donner saufconduit afin d'envoyer devers la royne pour recevoir ses commandements, ce qu'il luy accorda. Et ayant eu led. saufconduit, il dépécha le jeune Bonacouray pour ce qu'il estoit bien cogneu de lad. dame, et par icelluy il luy escrivit la lettre qui s'ensuit :

Madame, il y a déjà quelques jours que monsieur de Nemours m'a envoyé les nouvelles de la paix, m'assurant pour certain qu'elle

1. Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 396 et 493; et celui de l'année courante, p. 18, 65 et 205. Page 20, l. 18 et 19, lisez : le *sr* de *Blacons* et... *Poyet*.

estoit faite. Toutesfois parce que je n'en ay depuis entendu autre-chose, je n'ay voulu faillir de dépescher vers Vostre Maté Bonacourcy present porteur et vous mander en quel estat sont les affaires de degà, et ce que la fidélité que je vous doibs m'oblige à vous faire entendre pour vostre service, chose que je n'eusse voulu commettre à aultre qu'à luy, l'ayant cogneu de longue main, et scachant combien il vous est fidelle et affectionné à vostre service. Par quoy je vous supplie très humblement, madame, le vouloir croire comme si c'estoit moy mesme, et me faire cest honneur de vous assurer que tout ce qu'il vous dira de ma part est selon Dieu et selon ma conscience, ne proceddant d'autre cause que de l'affection que j'ay et auray toute ma vye à vous faire très humble service, dont j'espère que dans peu de temps Vostre Maté aura si bon et suffisant tesmoignage qu'elle n'aura point occasion d'en doubter, tout ainsy qu'elle cognoistra que j'ai toujours esté si fidelle et loyal subject, et affectionné serviteur d'elle et du roy son filz, que je ne doibs en cela ceder à aultre quelconque. Madame, je supplie le createur, etc. De Lyon, ce 29<sup>me</sup> de mars 1562.

Sa créance portoit son advis des moiens qu'il luy sembloit devoir estre tenu pour l'entretènement d'une ferme et durable paix, et aussi pour luy faire entendre que pour n'avoir eu aulcun commandement de faire publier la paix, il avoit suppercédé jusques à donner pareillement le soupçon auquel estoient ceulx de Lyon de l'armée de Monsieur de Nemours qui estoient encores à leurs portes, combien qu'il leur semblast qu'il la deust avoir retirée, après avoir fait lad. publication; sur quoy il supplioit très humblement sa maj<sup>te</sup> de luy commander la volonté du roy et la sienne, à quoy il obéiroit comme doit faire un bon et fidelle serviteur et subject de leur majesté. La response que lad. dame feit à ce que dessus est contenue en une lettre qu'elle escrivist au sieur de Soubize, dont la teneur s'ensuit :

Monsieur de Soubize, j'ai esté bien aise d'avoir entendu de vos nouvelles par la lettre que vous m'avez escripte par Bonacoursy, et ce qu'il m'a dict de votre part qui m'a donné espérance qu'ayant pleu à Dieu nous donner une paix, et par icelle paciffié les troubles qui estoient en ce royaume, il n'y aura personne qui ne suive l'exemple de mon cousin le prince de Condé, et qui ne s'accomode a tout ce qui sera pour le service du roy monsieur mon filz et pour son obéissance; et mesmement vous qui m'avez toujours tant assuré

m'estre serviteur, que je me promects que au lieu où vous estes, vous le mē ferez paroistre, en mectant la ville de Lyon entre les mains du sieur de Gordes, chevalier de l'ordre du Roy monsieur mon filz, que je y envoye pour la recepvoir, sans permectre qu'il y soit usé d'aucune longueur ou difficulté, qui n'est pas tout ce que je demande de vous; mais qu'avant qu'en partir vous regardiez suivant ce qui a este faict à Orléans, par l'advis de mon dit cousin le prince de Condé et de tout le conseil, ce qui sera propre et commode pour l'establisement de l'union, et y disposer si bien ceulx de la religion qui sont dans la ville, qu'ils n'en fassent difficulté, à ce que se comportans les ungs avec les aultres en toute douceur et tranquillité il n'y puisse rien arriver qui soit pour y troubler le repos et mectre entre eulx aucune combustion. En quoy j'espère bien fort de v<sup>bre</sup> prudence, et m'assurant qu'avec la bonne volonté que vous avez toujours eu de me faire service, vous n'y obmectrez rien de ce que vous devez, qui sera chose qui me sera bien fort agréable, et me donnera occasion de faire pour vous, quand il s'en présentera les moiens, ainsi que j'ai donné charge aud. Bonacoursy vous dire de ma part, priant Dieu, Monsieur de Soubize, vous avoir en sa sainte et digne garde : d'Amboise ce VII<sup>e</sup> d'avril 1563.

Auparavant la réception de la dite lettre avoit passé le sieur de Boucal à Lyon s'en allant en Daulphiné et Languedoc, avec lettres de leurs Mat<sup>és</sup> et de Monsieur le prince de Condé, avec charge bien ample de faire entendre le succès de toutes les affaires et les raisons qui avoient meu le roy à faire l'édiet de pacification en la forme qu'il estoit, et ce affin que ceulx des d. pays feussent plus enclins à icelle recepvoir, et avoit charge particulière de mon d. sieur le prince de les exhorter à remectre telle obéissance au roy comme luy et eulx luy doibvent.

Despy arriva à Lyon le sieur de Gordes avec lettres patentes du roy, portans pouvoir de recepvoir des mains du sieur de Soubize la ville de Lyon, et commandant en icelle pour sa Mat<sup>é</sup>. Outre ledit pouvoir il apporta au sieur de Soubize une lettre que la royne lui escripvoit de laquelle la teneur s'ensuit :

Monsieur de Soubize, vous avez eutendu par le sieur de Boucal la paix et accord que nous avons faict et ce que davantage le prince de Condé vous mande de faire la dessus, touchant de remectre la ville entre les mains du sieur de Gordes chevalier de l'ordre du roy mon-

sieur mon filz, qui est présentement envoyé pour cest effect. Vous m'avez toujours mandé et assuré que vous ne desiriez rien tant que d'en sortir, voyant une bonne paix, laquelle nous avons, Dieu mercy, et telle qu'un chacun a occasion de s'en contenter. Tenez moi doncq, je vous prie, votre promesse et remettant lad. ville de Lyon es mains dud. sieur de Gordes, en faictes sortir tous gens de guerre et estrangiers, afin que y rentrant ceulx qui sans cela ont accoustumé d'y vivre et résider, elle puisse demeurer au mesme estat qu'elle estoit avant le commencement de cette guerre. Ce qu'estant par vous fait, je vous feray puis après cognoistre le contentement que vous me donnez; et m'assurant que vous n'y ferez faulte, je prieray Dieu, Monsieur de Soubize, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript à Amboise le VIII<sup>e</sup> jour d'avril 1563.

CATHERINE.            ROBERTET.

La dite lettre venue le sieur de Soubize convoqua les conseillers et échevins de la ville pour entendre du sieur de Gordes l'intention de leurs Maj<sup>tes</sup>. Et sur les difficultés par eux proposées, lesd. sieurs de Soubize et de Gordes en advertirent ensemble leurs Mat<sup>es</sup>, et particulièrement led. sieur de Soubize escrivit une lettre à la royne par l'un des députés de lad. ville contenant ce qui s'ensuit :

Madame, j'ay entendu par Mons<sup>r</sup> de Boucal, et depuis par la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par Bonacoursy, ce qu'il vous plaist estre fait en ceste ville pour la pacification des troubles et l'obéyssance qu'il vous plaist que les subjects du Roy, comme la raison le veult, portent à l'édict qu'il a pleu à sa Mat<sup>e</sup> et à la vostre en faire, en quoy j'ay espérance, Madame, que vous serez de ceulx de ceste ville bien satisfaite, car depuis les dernières lettres que je vous ay escriptes du désespoir auquel ils en estoient, je leur ay fait tant de remonstrances de ce qu'ils doivent à leur Roy que Mons<sup>r</sup> de Boucal les a maintenant trouvez inclinez à tout ce qui est de leur devoir, comme je croy, Madame, que vous pourrez voir tant par la lettre qu'il vous escript que par celle des habitans de ceste dite ville, lesquels vous despeschent ce porteur expressément pour vous faire entendre en toute humilité leurs doléances, et ce qu'ils desireroient pouvoir eñtenir de vostre Mat<sup>e</sup>, qui me gardera, Madame, de vous en envoyer plus long récit, et seulement attendray les commandemens qu'il vous plaira me faire après avoir entendu leurs remonstrances, pour y obéyr de



tout mon pouvoir, comme je ne faudray en ce qu'il vous plaist me commander, de remettre la ville de Lyon entre les mains de Mons<sup>r</sup> de Gordes. Mais je crains bien, Madame, que ce ne soit chose qui ne se puisse sitost effectuer que le désirez, pour les difficultez que vous entendrez dudit porteur tant du payement des soldats estrangers qui sont en ceste ville, sans lequel on ne les peult licencier, que pour estre les forces de Mons<sup>r</sup> de Nemours si voisines, desquelles ils doubtent grandement et ne se peuvent assurer jusques à ce qu'ils les voyent rompues ou employées ailleurs; mesmement estant la disposition de Mons<sup>r</sup> de Nemours telle qu'il ne pourroit par sa présence retenir l'insolence de ses soldats, qui semblent aulcunement n'estre contens, veu l'espérance qu'ils avoient prise de faire son butin en ceste ville. Madame, je supplie Nostre Seigneur, etc. De Lion, ce 16 d'april 1563.

Le XXV<sup>e</sup> d'april la royne escripvit une lettre au sieur de Soubize, faisant mention des refus et difficultés dessus dites, desquelles la teneur ensuit :

Monsieur de Soubize, j'ai esté bien aise d'entendre par la lettre que vous m'avez escripte la bonne volonté que continuent d'avoir ceux de Lyon de se ranger à la raison et de rendre obéyssance aux commandemens du roy monsieur mon fils; en quoy j'ai bien cogneu le bon office que vous et Monsieur de Boucal y faictes, qui ne demeurera nullement incogneu, et vous en pouvez assurer; mais si vous avez bien commencé la besoigne, il faut que par ensemble vous la parfaciez de mesme, remonstrans à tous ceux dud. Lyon qu'il n'est ja besoing de s'arrester à toutes ces difficultés qu'ils m'ont faict proposer par ce porteur. Car quant à ce qu'ils craignent les forces de mon cousin le due de Nemours; je luy ai ja mandé qu'il ait à les licencier et reculler pour ce faire des environs de lad. ville à quoy je ne doute point que de cette heure il n'ayt commencé à satisfaire. Par quoy sans s'arrester là, il est nécessaire qu'ils posent de leur costé les armes, s'ilz ne se veullent nourrir en inquiétude, peyne et travail extrême. Ce que vous regarderez à leur bien signifier et dire que la dessus nous avons bien instruit monsieur de Gordes de tout ce que nous entendons estre faict, ensemble de tout aultres particularitez, tellement que s'il en reste quelqu'une à les contanter, elle sera si petite que nous ne leur denyerons jamais ce qui sera raysonnable et à propos, comme je l'ai plus particulièrement fait en-

tendre à ced. porteur, sur lequel me remectant, et après vous avoir recommandé le tout selon la fiance que j'en ay en vous, je prie Dieu, monsieur de Soubize, qu'il vous ayt eu sa sainte et digne garde. De Chenonceaux ce XXI<sup>e</sup> d'april 1563.

CATHERINE. ROBERTET.

Le sixiesme jour de may ensuivant le sieur de Soubize recut aultres lettres du roy et de la royne, la teneur desquelles s'ensuit :

Monsieur de Soubize, j'ay veu par ce que m'avez escript du xxiii<sup>e</sup> du passé, sur l'arrivée du sieur de Gordes à Lyon, le désir et affection que vous avez d'obéyr à ce que je vous ay mandé, par le dit sieur de Gordes, quant à remectre en ses mains ma ville de Lyon, en faisant retirer et licencier les estrangers et desarmer les habitans. Et quant à la difficulté qui se présente en cela, ne voullans entendre les dits habitans à se désarmer que premièrement mon cousin le duc de Nemours et le sieur de Maugiron ne licentient et facent retirer les forces qu'ils ont si voisines du dit Lyon, pour la crainte desquelles les dits habitans ne peuvent demourer en seurté désarmés, j'estime qu'ayant de cette heure mon d. cousin de Nemours et pareillement le sieur de Maugiron cassé et licencié la pluspart de leurs gens de pied, ayant mandé venir par deça les vieilles bandes de Piedmont, l'on n'aura plus d'occasion de se fonder sur ceste difficulté, laquelle je vous prie regarder par tous moyens à vous possibles de leur lever et oster, et les assurer, comme je fais de ma part, qu'il ne sera entrepris par mon dit cousin ne aultres de ceux qui sont auprès de luy, aucune chose qui soit pour les fascher et altérer, venant à eulx désarmer et obéyr à ce qui est porté par la déclaration de la paix et le reglement sur ce par moi ordonné, à l'observation duquel je vous prie tenir la main, de votre part, et en ce que pourrez. Et ce me sera bien fort grand et agréable service, priant Dieu, monsieur de Soubize, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escrip a Saint-Germain en l'Haye, le vi<sup>e</sup> jour de may 1563.

CHARLES. ROBERTET.

Monsieur de Soubize, la lettre que le roi monsieur mon fils vous escript présentement vous satisfera à tout ce que je vous scaurois escripre par ceste-cy, en response de ce que vous nous avez escript du xvi<sup>e</sup> du passé, et n'ay aultre chose à vous dire sinon vous prier

fort, selon l'entière fiance que j'ay en vous, de vous voulloir franchise-  
ment employer à faire desarmer et retirer les forces qui sont à  
Lyon, et observer le contenu de la paix et du reglement sur ce fait,  
ainsi que plus amplement vous escript le d. sieur roy mon fils par  
sa d. lettre, sur laquelle me remectant je prieray Dieu, monsieur de  
Soubize, vous donner ce que désirez. Escrip à Saint Germain en  
l'Aye le VI<sup>e</sup> jour de mai 1563. CATHERINE. ROBERTET.

Peu de temps après le d. sieur de Soubize fait response aux lettres  
sus insérées en la teneur qui s'ensuit :

Sire, j'ay reçu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du 6<sup>me</sup> de ce  
moy, et m'estime très heureux de l'asseurance qu'il vous plaist  
prendre de la fidellité et obéyssance que je doibs et veulx rendre à  
Vostre Ma<sup>té</sup>, comme aussi j'attribue à grand malheur de ne vous en  
pouvoir faire preuve telle et si prompte que je voudrois. Mesmes  
touchant le commandement qu'il vous a pleu faire que les habitans  
de ceste ville posent les armes, ce nonobstant qu'il ayt pleu à Vostre  
M<sup>té</sup> de revocquer les forces qu'avoit Mons<sup>r</sup> de Nemours, et luy se  
soit retiré en sa maison, pour cela les dites forces, au moings partie  
d'icelles, ne laissent pas de rauder tousjours icy alentour, tellement  
que la crainte que ce peuple en avoit le tient encores, et ne peuvent,  
ce leur semble, en seureté demeurer desarmez, voyans si près d'eulx  
armez ceulx qui se sont portez pour leurs ennemys. D'autre part, Sire,  
les soldats de ceste ville sont la plupart de Provence, de Bourgongne  
et d'autres provinces esquelles, quelque édict qu'il y ait, on ne  
veult recevoir ceulx qui en avoient esté chassez à cause de la Reli-  
gion, de façon qu'estant bannys de leurs biens et maisons, et ne  
scachans où se retirer, il seroit malaisé de les licencier; et ce qui  
rendra la difficulté plus grande de les faire desloger, c'est que ceulx  
de ceste ville n'ont pas les moyens de pouvoir si promptement trouver  
deniers pour les en envoyer, combien qu'ils y travaillent tous les jours.

Par quoy je supplie très humblement Vostre Ma<sup>té</sup>, Sire, que vostre  
plaisir soit en faisant cesser ces difficultez, donner moyen à Mons<sup>r</sup> de  
Gordes et à moy de pouvoir exécuter vostre vollonté, et rendre là  
dessus responce aux députez que ceulx de ceste ville ont envoyé  
vers Vostre Ma<sup>té</sup>, d'autant que c'est aussy une excuse de laquelle  
ils nous payent, ledit S. de Gordes et moy, de dire qu'ils attendent le  
retour des sudits députez, et parce que je m'asseur que mon dit

Sr de Gordes vous fera plus amplement entendre toutes choses, je ne vous ennuieray de plus longue lettre.

Sire, je supplie le Créateur qu'il vous doint en très parfaite santé et prospérité, très heureuse et très longue vie. De Lion, ce 18<sup>me</sup> may 1563.

*A la Royne Mère.*

Lyon, 18 mai 1563.

Madame, encores que je scache bien que Mons<sup>r</sup> de Gordes vous fait amplement entendre les difficultez qui empeschent que le commandement du Roy et vostre n'est si tost exécuté en ceste ville, toutesfois pour satisfaire à mon debvoir, je ne puis moins faire, ce me semble, que de vous advertir que la crainte que ces peuples ont d'estre surpris et saccagez en est en partye cause, car notwithstanding que Mons<sup>r</sup> de Nemours se soit retiré en sa maison, pour cela les forces qu'il avoit avec lui ne laissent pas de raader alentour d'icy, mesmement les Italiens, et ce qui augmente plus la defiance et soupçon que l'on en peult avoir, c'est, Madame, que Mons<sup>r</sup> de Maugiron m'a escript une lettre que j'ai monstrée audit Sr de Gordes par laquelle il me mande qu'il a retenu expressément lesdits Italiens et gardé de passer le Rhosne, jusques à ce qu'il ait sceu de Mons<sup>r</sup> de Nemours s'il trouvera bon de les faire passer par la Savoie, d'autant qu'il ne voudroit pas, ce dit-il, leur donner passage par le Daulphiné.

Cela, Madame, est pour retarder sept ou huit jours le partement des susdits Italiens, et d'autre part l'argent qui est deu aux compaignies qui sont en ceste ville, se monte à si grosse somme qu'il n'est pas possible de la recouvrer si promptement. A ceste cause, Madame, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise avoir esgard à toutes ces considérations, n'imputant point à faulte de volonté de vous rendre l'obéissance aussi prompte que je vous doibs, le péché et l'injure du temps, et la loagneur des affaires de deça auxquels pourra grandement remédier la présence de Monsieur le mareschal de Vieilleville, qui me donnera hardiesse de vous réitérer la requeste très humble que je vous ay par cy devant faite de vouloir haster sa venue, laquelle je désire d'autant plus qu'il me tarde fort, Madame, que je n'aye cest honneur de bayer les mains du Roy et vestres, n'ayant rien plus à cœur que de faire preuve de ma fidelité à l'endroit

de Vos Majestés, et vous rendre tesmoignage de l'affection que j'ay toute ma vie eue de vous faire très humble service. Madame, je supplie le Créateur, etc. De Lion, le 18<sup>me</sup> de may [1563].

Après ces choses le roy escrivit à monsieur le maréchal de Vieilleville qui estoit à Metz, d'aller en Provence et Languedoc, et en passant à Lyon pourvoir aux affaires du d. lieu, et apporta lettre au sieur de Soubize de leurs majesté desquelles la teneur en suit :

Monsieur de Soubize, d'aültant que pour parvenir plus aisement et faire establir et observer entièrement la paix en ma ville de Lyon et y remettre toutes choses en l'estat quelles doivent estre, suivant icelle et le reglement sur ce par moi fait, j'ay pensé qu'il seroit fort à propos, envoyant presentement mon cousin le sieur de Vieilleville, marechal de France, en mon pays de Languedoc, Daulphiné, et Provence, pour l'effect dessus dit de le faire passer par le d. Lyon, où je m'asseure que par sa prudence et intégrité, et le singulier zèle et affection qu'il a au bien de mon service, repos et union de mes subjects, sa présence par delà ne scauroit que grandement profiter. Je vous prie de l'assister de tout le moyen, credit, et autorité que vous pouvez avoir par delà pour la faire cognoistre, obéir et entendre soigneusement en l'exécution de la charge et commandement qu'il a de moi en cest endroit, selon que vous scavez sa qualité et le bien qu'il tient le mériter, le croyant la dessus ce qu'il vous dira de ma part, comme vous voudriez faire moi mesme. Et je supplieray le créateur qu'il vous aye, monsieur de Soubize, en sa sainte et digne garde. Escript a St.-Germain en Laye le XXII<sup>e</sup> jour de may 1563.

CHARLES. ROBERTET.

Monsieur de Soubize, envoyant presentement le roy monsieur mon fils mon cousin le maréchal de Vieilleville pour remettre en leur première liberté celles des villes et places de ses pays de Languedoc, Daulphiné et Provence, qui ont esté jusques icy occupées par ceux de la religion prétendue réformée, et pourvoir à tout ce qui sera nécessaire pour l'entière observation et établissement de la paix union et reconciliation d'entre ses subiets, nous avons aduisé de la faire passer pour ce mesme effect à Lyon, ainsi que le d. sieur roy mon fils vous escrivoit presentement par sa lettre, laquelle j'ai bien voulu accompagner de ceste-cy et vous pryer d'entendre recognoistre et assister mon d. cousin, et le faire obéir en tout ce

que pourrez, pour le faict et execution de la charge et commission qu'il a de nous en cest endroit, selon que vous scavez sa qualité et le lieu qu'il tient le meriter, le croyant de ce qu'il vous dira la dessus de notre part, comme vous voudriez faire moy-mesmes. Et je supplieray le créateur vous donner, monsieur de Soubize, ce que désirez. Escript a St-Germain en l'Haye le XXIII<sup>e</sup> jour de may 1563.

CATHERINE. ROBERTET.

Aux lettres sus transcriptes le sieur de Soubize fait la response qui s'ensuit par un courrier que monsieur le marechal de Vieilleville envoya devers leurs majestés.

Madame, Mons<sup>r</sup> le mareschal de Vieilleville vous faict amplement entendre le peu qu'il a avancé jusques à ceste heure à la charge qu'il vous a pleu luy donner, en ce qui concerne ceste ville de Lion, pour les difficultez qui s'y offrent, et encores, Madame, que je scache bien qu'il ne m'appartient de vous remonstrer et moins conseiller en chose du monde, si est ce que pour ne faillir au debvoir en quoy je suis obligé aux services de Vos M<sup>tes</sup>, je prendray la hardiesse, Madame, de vous dire que les remonstrances que ceulx de ceste ville luy ont faictes, lesquelles il vous envoie par escript, sont dignes de quelque considération, si vous désirez que vostre volonté soit promptement effectuée. Mesmement en deux articles, l'un en ce qu'ils demandent qu'il plaise à Vos M<sup>tes</sup> leur permectre qu'ils fassent une taille sur eux pour licencier les soldats, qui est le principal, et sans lequel tous les autres seroient inutiles; car je vous puis assurer, Madame, qu'il n'est en leur puissance de trouver plus argent sans ceste permission, pour ce que tous les moyens dont ils s'aïdoient durant la guerre cessent par la paix. Parquoy, Madame, il vous plaira d'y pourvoir dilligemment, d'autant que vous désirez prompte exécution au commandement qu'il vous a pleu faire audit S<sup>r</sup> mareschal.

L'autre article, Madame, de leurs remonstrances qui me semble autant considérable est eclair des temples et lieux qu'ils demandent pour l'exercice de leur Religion, en plus grand nombre qu'il n'est porté par l'édict de la paix, car il n'est pas possible que deux lieux puissent estre capables du grand nombre de personnes qui s'y assemblera tous les jours, principalement aux dimanches, auquel jour il y a douze ou treize temples d'ordinaires où l'on faict

les presches, qui en sont si pleins qu'il n'y en scauroit entrer d'avantage.

Quand il vous aura pleu, Madame, faire entendre audit Sr mareschal vostre volonté sur lesdites remonstrances, il pourra beaucoup plus aisément exécuter le fait de sa charge, en quoy je le serviray et soulageray en tout ce qui me sera possible, et espère faire en sorte qu'il vous portera tel tesmoignage de mes actions que vous me recognoistrez pour tel serviteur et aultant fidelle subject que je vous ay toute ma vie esté. Madame, je supplie le Créateur qu'il vous doint, etc. De Lion, le XI<sup>m</sup> Juing 1563.

Le seixième jour dud. mois de juing la royne escrivit une lettre au sieur de Soubize respondante a celles qu'il avoit escriptes à leur Maj<sup>tes</sup> ci-dessus insérées; la teneur de laquelle lettre s'ensuit :

Monsieur de Soubize, j'ay veu par les articles que ceux de Lyon ont présentés au mareschal de Vieilleville le peu d'acheminement qu'il y a es choses pour lesquelles il est là. Car à vous parler à la vérité, il est malaisé de leur accorder la pluspart de ce qu'ils demandent, sans faire une violence a l'édict, lequel si nous rompons en un lieu pour une des parties, nous serons contraincts, estant cette bresche faicte, de la rompre pour l'autre en une infinité d'autres. Et pour ceste cause je vous prie leur remonstrer et les en rendre cappables, affin qu'ils ne se oppiniastrent en une chose desraisonnable. Et si vous voyez qu'ils ne voulussent obéyr et pericister à leur opiniastreté vous ferez beaucoup mieux, et pour votre reputation et pour leur faire cognoistre leur peu de raison, de les laisser là et vous en venir nous trouver; car par ce moyen se voyant destitué de ceux qui en une bonne cause les favorizeroient, ils seront contraincts de reconnaistre leur créateur et se ranger à la raison. Et pour ceste cause, je vous prie ne faillir de nous venir trouver le plus tost que vous pourrez, priant Dieu, Monsieur de Soubize, vous avoir en sa sainte garde. Escript au bois de Vincennes le XVI<sup>e</sup> juing 1563.

CATHERINE.      ROBERTET.

*Nota.* Que toutes les lettres ci-dessus insérées sont expressement mises pour monstres les causes qui ont meu le d. sieur de Soubize à demeurer si longuement à remectre Lyon, qui fut au commencement du mois de juillet; d'aultant qu'on l'a voulu calompaier qu'il ne vouloit pas obéyr à l'édict de pacification.

## EXTRAITS DE LA GAZETTE DE HAARLEM

SUR LES PERSÉCUTIONS DIRIGÉES CONTRE LES PROTESTANTS FRANÇAIS

DE 1679 A 1685<sup>1</sup>.

Paris, 5 *octobre* 1685. — Il y a quelques jours l'archevêque a ordonné au nom du roi d'envoyer un grand nombre de religieux en Languedoc, dans les Cévennes, le Dauphiné, et autres provinces pour instruire les nouveaux convertis, avec défense d'en exiger aucun argent, attendu que le roi pourvoit à la dépense. Il a ajouté que sous peu tous les réformés de la capitale feraient abjuration, et qu'alors le temple de Charenton, le dernier subsistant dans le royaume, serait démoli. Entre temps, M. de la Reynie, accompagné de commissaires et autres agents, a saisi à Charenton tous les livres des réformés.

Toulouse, 9 *octobre*. — Ordre a été donné à tous les réformés de quitter la ville en huit jours sous peine de confiscations des biens. Il en sera fait de même dans toutes les villes.

Il y a trois ou quatre jours, le roi a dit qu'il espérait que lorsque le duc de Bourgogne serait en âge de raison, il n'apprendrait que par l'histoire qu'il y avait eu des réformés en France.

Maestricht, 14 *octobre*. — L'archevêque de Reims étant arrivé à Sedan, a signifié aux réformés qu'ils eussent à changer de religion. Ils ont répondu qu'ils étaient prêts à mourir pour la croyance que Dieu leur a donnée. Sur quoi l'archevêque a déclaré qu'il leur enverrait sous peu des convertisseurs, et les dragons sont arrivés. Ainsi réduits à l'extrémité, les réformés se sont enfuis, et il n'en reste que bien peu dans la ville. Il y en a ici plus de 2000, et il en arrive tous les jours, sans les femmes et les enfants qui errent dans les bois. Les biens des fugitifs sont pillés par les dragons, leurs maisons brûlées.

La Rochelle, 12 *octobre*. — Depuis plus de quinze jours la ville est remplie de soldats, de sorte que le commerce ne va plus. On est ici plus ferme qu'à Bordeaux, car jusqu'à présent personne n'a abjuré.

Paris, 12 *octobre*. — M. de Starenberg, ministre de leurs Hautes Puissances les États Généraux des Provinces Unies, a renouvelé par écrit ses instances auprès du roi pour les réformés du royaume tant naturalisés que autres, et a fait valoir les intérêts commerciaux. M.

1. Voir le *Bulletin* du 15 décembre 1879 (t. XXVIII, p. 539). P. 541, l. 31, lisez : Paris, 2 octobre et non 20 octobre.



de Croissy a répondu au nom de S. M. qu'elle ne prétendait nullement empêcher les sujets des États de continuer leur commerce ou de partir, et que les intendants des provinces ne leurs refuseraient pas des passeports. Quant à ceux qui ont été naturalisés, le roi a déclaré une fois pour toutes qu'il ne les distinguait pas de ses propres sujets, et qu'il ne pouvait changer ses résolutions à leur égard. En ce qui touche aux intérêts commerciaux, S. M. n'entend en aucune façon ruiner le commerce par ses ordonnances, ayant en cela un intérêt commun avec les réclamants. Dans toutes les villes maritimes, il y a des magistrats spéciaux pour rendre justice à tous.

M. Claude, un des ministres de Charenton, a fait ses adieux à son troupeau dans son dernier sermon. L'assemblée était tout en larmes. Il a recommandé aux fidèles de se confier en la Providence, puisqu'on voulait à l'avenir les empêcher de se réunir pour prier. Le commissaire s'étant présenté pour enlever les livres à l'usage de la congrégation, le ministre a répondu qu'il les avait remis à son fils.

A Rouen quelques réformés ayant voulu passer en Angleterre, ont été arrêtés. Plusieurs ayant refusé de se rendre, ont été tués ou mis en état d'arrestation.

Paris, 16 *octobre*. — On écrit de Languedoc que le nouvel intendant M. de Lamoignon Bâville est arrivé. Tous les réformés de Béziers ont abjuré, dit-on, sauf une dame de qualité, fort riche, qui a promis de le faire sous peu. Les dragons logés chez elle ne lui laissent aucun repos, et l'obligent même à tourner la broche.

A la foire de Pézénas il a été interdit aux catholiques, sous peine de lèse majesté, de vendre ou de recèler quoi que ce soit appartenant aux réformés.

Les troupes qui ont forcé les protestants de Gascogne à abjurer sont entrées en Languedoc. Les soldats, surtout ceux du régiment de Poitou, portent de longs rosaires, avec de grandes croix, comme les capucins. Quand ils entrent dans les maisons des réformés, ils font le signe de la croix, tirent leurs rosaires et contraignent les habitants à les baiser.

Amsterdam, 24 *octobre*. — Un navire arrivé de la Rochelle annonce que la misère causée par le logement des soldats est indescriptible. Les naturalisés, hollandais de naissance, sont partis la nuit de Bayonne pour l'Espagne. Un marchand de Bordeaux a mieux aimé se laisser mettre en prison.

La Rochelle, 24 *octobre*. — Nous sommes ici dans une désolation extrême. On ne saurait décrire ce qui se passe tous les jours. La plupart des habitants ont abjuré après avoir souffert des maux inouïs. Bon nombre d'entre eux, abandonnant leurs biens, ont franchi de nuit les fossés, les portes étant gardées. Les fugitifs vous en diront davantage. Ces quartiers sont totalement ruinés quant au commerce. Les étrangers ont eu moins à souffrir; les naturalisés ont eu des soldats à loger; on les menace des dragons.

Paris, 24 *octobre*. — Mardi dernier on a publié, au son des trompettes, que tous les réformés étrangers qui sont venus depuis un an se fixer dans cette ville, eussent à partir sous peine d'une amende de 1000 livres. La cause en est qu'ils soutiennent leurs coreligionnaires et les empêchent d'abjurer.

L'arrêt qui porte que les édits de Nantes et de Nîmes sont abrogés, déclare aussi que les temples sont fermés dans tout le royaume, et que les ministres doivent quitter le pays dans quinze jours, sous peine des galères. Le roi promet à ceux qui abjuront un tiers de pension en sus reversible sur leurs enfants.

Maestricht, 27 *octobre*. — Le nombre des réformés qui arrivent journellement à Sedan est incroyable; avant-hier est venu M. de Saint-Maurice, ministre, avec plusieurs dames et messieurs. Il a été engagé par le duc de Hesse-Cassel comme ministre d'une des trois églises françaises que ce prince se propose d'établir sur ses terres.

La Rochelle, 29 *octobre*. — La désolation qui règne ici passe toute idée. Dieu soit loué! les dragons nous ont quittés, après avoir exercé de telles atrocités que beaucoup mourront des suites. Par de tels moyens ils ont forcé la majorité des habitants d'abjurer. Des malheureux ont été frappés jusqu'à ce qu'ils fussent à demi morts et traînés dans cet état à l'église catholique. On comprend ce que valent de semblables abjurations. Dimanche dernier, au moment où le prêtre allait commencer son sermon aux nouveaux convertis, ceux-ci entonnèrent le psaume xxiv qu'ils savaient par cœur. Sur ce le prêtre dit qu'il ne pouvait sans la permission de l'évêque leur permettre de chanter de la sorte, mais qu'il les autorisait à apporter leurs livres de psaumes pour n'avoir plus à chanter par cœur. On croit qu'il ne s'est exprimé ainsi que pour faire apporter les livres qu'ils tiennent cachés et les leurs enlever plus facilement.

Paris, 2 *novembre*. — Le procureur général a déclaré aux gentils-

hommes, conseillers et avocats réformés qu'il a fait venir, que l'article par lequel il est dit qu'ils peuvent garder leur religion sans être molestés n'est qu'un effet de la bonté du roi pour les préserver de la fureur de la populace qui hait cette religion, et que ce qu'ils ont de mieux à faire est de devenir bons catholiques, s'ils veulent être ménagés dans leurs corps et leurs biens. En attendant il leur est interdit de se réunir, et de faire exercer le ministère par qui que ce soit s'ils ne veulent être traités en sujets rebelles.

M. de la Reynie a fait une déclaration analogue aux banquiers et aux marchands.

Au moment où le duc de Rohan a appris que l'ordre était donné de démolir le temple de Charenton, il a fait exhumer le corps de sa mère qui y était enseveli pour le transporter dans une de ses terres.

Nantes, 6 novembre. — On ne peut se représenter l'état misérable auquel sont réduits les réformés de tout ce pays; cependant on y vit encore en paix, espérant que l'ambassadeur des Hautes-Puissances, M. de Starenberg, obtiendra quelque chose par le mémoire qu'il a adressé au roi.

Marseille, 5 novembre. — Les dragons viennent d'arriver. Dans la principauté d'Orange, on a arrêté sept ministres et démolit toutes les églises. La ville a consenti à payer 5000 livres par jour pour être exemptée des dragons.

Bayonne, 7 novembre. — On laisse en repos le petit nombre de réformés qui sont ici, pour la plupart étrangers.

Paris, 9 novembre. — Les missionnaires bottés sont depuis quelques jours à Rouen, logés chez les réformés; chaque soldat reçoit 20 sous avec le manger et le boire à discrétion. Les lieutenants reçoivent 3 livres, les capitaines 6, les majors 11 livres, et le reste à l'avant, ce qui fait que beaucoup d'enfants réformés ont quitté la ville attendant la décision de leurs parents, — 2000 auraient déjà promis de se faire catholiques, si on veut les exempter des processions et autres cérémonies dont ils ont horreur.

A Caen, et en d'autres lieux de la haute et basse Normandie, les choses ne se passent pas autrement. Les missionnaires se disposent à passer en Picardie.

Plusieurs ordonnances sont sous presse. On enlève aux femmes des réformés leur dot. Les enfants qui viennent à naître doivent être baptisés dans l'église paroissiale.

M. Pelisson a reçu du roi 200 000 livres pour être distribuées aux nouveaux convertis.

Bâle, 11 *novembre*. — Sur la demande du roi de France aux cantons évangéliques de chasser les réformés français réfugiés en Suisse et de les contraindre à retourner dans leur patrie, les cantons se sont excusés, et les cantons catholiques ont résolu de leur donner appui.

Paris, 13 *novembre*. — Les réformés semblent vouloir tenir ferme; mais on recourra aux dragons pour les faire changer. On a publié une ordonnance qui interdit l'exercice de la religion sur les vaisseaux. Tout officier recevant à bord un non-catholique sera cassé.

Rouen, 13 *novembre*. — Dix compagnies de dragons sont arrivées à Dieppe, pour faire pis qu'à Rouen, attendu que les réformés ne veulent point céder.

Paris, 16 *novembre*. — Les réformés de Sedan qui ont refusé d'abjurer, au nombre de 300, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, avec quelques chariots de bagages, réunis en secret, ont forcé à main armée le passage gardé par quelques paysans, et se sont dirigés, dit-on, sur Maestricht. Ceux qui restent doivent assister tous les jours à trois services catholiques pour oublier leur ancienne religion et apprendre la nouvelle.

A Metz seize bataillons sont logés chez les réformés; on dit que bon nombre se sont convertis à Strasbourg; que le maréchal de Schomberg et l'amiral Duquesne quitteront certainement le royaume.

Amsterdam, 21 *novembre*. — On écrit de Nantes que le gouverneur, ayant réuni les réformés, leur a déclaré que le roi ne voulait plus qu'une seule religion dans son royaume et qu'ils eussent à se faire catholiques. Sur quoi il a été répondu par les étrangers qu'ils étaient venus dans ce pays sur la foi de l'Édit de Nantes. Toutes les issues sont gardées, de sorte que la fuite est impossible. Plusieurs personnes sont mortes de frayeur.

Paris, 23 *novembre*. — Chaque jour on amène des réformés qui ont tenté de fuir et on les dissémine dans les prisons. Sept hommes de chaque compagnie des gardes sont partis pour un château des environs de Meaux signalé comme un asile, et leur besogne terminée, ils doivent accomplir la même mission ailleurs.

Le comte de Cessé, commandant des dragons qui se trouvent à Orange et coûtent 800 écus par jour à la ville, a fait savoir au légat qu'il serait forcé d'entrer à Avignon et dans les autres villes du

Comtat, si l'on y donnait asile aux réformés. Plusieurs placards ont été affichés en conséquence par lesquels il est enjoint à ceux-ci de quitter les États du Pape.

Paris, 30 novembre. — On parle diversement du maréchal de Schomberg. La plupart disent qu'ayant éprouvé, dans un entretien avec l'archevêque de Paris, la faiblesse des arguments catholiques et la solidité des raisons sur lesquelles s'appuie la religion réformée, il a résolu d'y demeurer fidèle, et qu'il a demandé au roi la permission de se retirer dans le pays de Lunébourg.

On a pendu un homme qui vendait aux nouveaux convertis de fausses attestations portant qu'ils avaient comparu devant le curé de leur arrondissement.

Paris, 4 décembre. — La femme de M. Fromont, célèbre banquier, s'est enfuie avec ses enfants. Aussitôt, par ordre du roi, la maison a été militairement occupée.

Le maréchal de Schomberg est encore ici. On a publié deux ordonnances, l'une défendant de nommer des tuteurs réformés auprès d'enfants de la religion, et l'autre accordant la moitié des biens des protestants fugitifs à leurs dénonciateurs.

Nantes, 4 décembre. — La misère des réformés et même des Hollandais est terrible ici. Les dragons viennent de nuit ouvrir de force les maisons des négociants. Une demi-compagnie tombe dans une maison, fait un tapage d'enfer, brise les portes et les fenêtres. Ils ont mis le pistolet sur la poitrine d'un marchand, et le fils ayant voulu s'interposer et le délivrer, ils l'ont jeté par la fenêtre. Lui et d'autres ont eu des passeports pour partir; mais on les leur a de nouveau retirés; même des consuls ont été portés sur une liste pour héberger sept ou huit dragons; mais ayant porté plainte au duc [de Chaulnes] ils ont été excusés.

Maintenant il reste ici peu de réformés qui n'aient pas changé, car il est impossible de supporter les persécutions, puisqu'on exerce une tyrannie si exécrable. On pend les gens par les pieds; on frappe ces malheureux, et on les torture terriblement de mille manières.

Nantes, 8 décembre. — Depuis huit jours on fait changer ceux qui ne sont pas naturalisés, mais qui sont mariés. Les bateliers qui partent journellement d'ici, et qui savent les tortures inouïes qu'on exerce, pourront vous donner des détails.

Un de ces jours, M. Jacob de Bie, consul de leurs Hautes Puissances,

résidant ici, a été traité d'une manière cruelle par les dragons, ainsi que beaucoup d'autres malheureux qui sont mariés ici. Entre autres détails, les dragons étant tombés dans sa demeure, — ont tout brisé, ont défoncé les barriques de vin, l'ont tiré hors de son lit et forcé d'allumer cent chandelles dans toute sa maison. Ils ont allumé un grand feu devant lequel ils l'ont attaché à un poteau du lit, et l'ont ainsi rôti tout nu, surtout les pieds, qui étaient tout déformés. Ensuite ils lui arrachèrent le poil des jambes. Il criait : « Tuez-moi plutôt : je ne puis changer ; la foi vient d'en haut » ; mais ils répondirent : « Nous ne voulons pas vous tuer, mais vous torturer jusqu'à la moelle des os. » Enfin, ne pouvant plus supporter ces souffrances, il promit de changer. Il a dû faire les cérémonies extérieures de l'abjuration, ce dont Dieu lui fasse grâce !

Rouen, 15 décembre. — Les réformés de Rouen et de Bordeaux qui ont préféré les biens du ciel à ceux de la terre sont gardés à vue par les troupes, et les soldats s'emparent des clefs pour empêcher toute évasion. Beaucoup d'hommes, en effet, avec femmes et enfants, se sont retirés au bord de la mer et y ont trouvé des chaloupes pour passer en Angleterre, ce qui ne coûte pas moins de 80 écus par tête.

Deux frégates croisent en ce moment devant le port de Calais et le long de la côte pour arrêter les fugitifs. Les navires anglais et hollandais sont soumis à une rigoureuse visite.

On raconte le trait suivant : un mousquetaire arrivé seul dans un bourg du Languedoc où il y a de nombreux réformés, s'installe chez le principal et demande qu'on lui serve ce qu'il y a de mieux. Une fois à table il mande ceux de la religion et leur déclare que si, avant la fin du dîner, ils n'ont pas fait leur abjuration à l'Église catholique, il fera venir 400 dragons pour les ruiner totalement. Là-dessus ils lui ont offert 50 pistoles pour obtenir quelque répit ; mais il a refusé, disant qu'il donnerait une pistole à chacun de ceux qui se convertiraient de suite, ce qui fut accepté par quelques-uns des plus pauvres, et amena ainsi les autres à apostasier. L'évêque ayant fait savoir ce fait au roi, S. M. a donné une lieutenance au mousquetaire.

1. Ces tristes détails sont reproduits, avec de nouveaux développements, dans une lettre de Jacob de Bie à la *Gazette de Haarlem*, qu'on peut lire dans *l'Histoire de l'Église réformée de Nantes* par M. Vaurigaud, p. 261-273. Est-ce le même Jacob de Bie qu'on retrouve, en 1718, ministre de Hollande à la cour de Russie durant le procès d'Alexis, le malheureux fils de Pierre le Grand ?

On a cassé tous les soldats réformés qui sont aux gardes suisses et on les a incorporés en d'autres régiments.

Le duc de la Force, auquel l'intendant a intimé d'avoir à changer de religion, a répondu qu'il ne dirait qu'au roi son opinion à ce sujet. Il est venu à la cour, mais n'a point été reçu, et on lui a fait savoir que son château serait démoli, s'il ne se hâtait de changer.

Metz, 20 décembre. — Le temple réformé est démoli et sur la place on a planté une croix. Il y a beaucoup de soldats en ville ; mais jusqu'à présent on a peu tourmenté les réformés pour obtenir leur conversion.

Paris, 21 décembre. — Cinquante réformés officiers dans les régiments du Maine et du C..., qui voulaient se rendre par Brisach en Allemagne, ont été attaqués par M. de la Brèche, qui a été blessé. Après un assez long combat on a fait six prisonniers qui seront traités comme déserteurs.

Paris, 25 décembre. — M. Fromont a heureusement échappé. Il était en officier des gardes, et ceux qui l'accompagnaient déguisés en soldats. Arrivé à la porte il demanda si quelques personnes avaient passé. La garde lui répondit : Oui, avec de bons passeports. Il dit alors que les passeports étaient faux et qu'il avait ordre d'arrêter les fugitifs ; sur quoi on le laissa sortir librement.

---

## MÉLANGES

---

### LE LIVRE DES MARTYRS

#### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

*Le Livre des Martyrs* est un des monuments de la piété de nos pères. Il n'y a pas d'ouvrage du xvi<sup>e</sup> siècle plus digne d'une réimpression avec notes, tables, cartes, portraits et gravures historiques.

Dans la littérature de la réforme française on ne saurait citer un livre plus attachant ni plus foncièrement chrétien. Le drame y est palpitant ; l'héroïsme y éclate ; les victimes sont touchantes, la persécution odieuse. Que d'horreurs ! on a l'impression de la réalité. C'est la moisissure des prisons, le fer, la corde et le feu, les sup-

plices sans nom ; la barbarie des inquisiteurs sans religion, des juges sans équité, des peuples sans pitié, procédant à d'abominables massacres. Mais il y a bien autre chose : les lettres émues des martyrs à leurs proches et à leurs amis, les exhortations fortifiantes qui leur sont adressées du dehors, les interrogatoires prolongés ; les dernières paroles pleines de sérénité et de mansuétude ; les discussions, les controverses, les apologies, les expositions lumineuses de la parole de Dieu, l'organisation des églises, les confessions de foi, la discipline, les récits d'histoire, les considérations générales. Du commencement à la fin, c'est très dramatique et très varié ; tout est dit avec conviction, mais aussi avec sagesse et simplicité. De quel livre mieux que de celui-ci pourrait-on dire : « Ceci est un livre de bonne foy ! »

Chaque famille protestante devrait en posséder un exemplaire. C'est l'épopée de l'Église martyre. Là les réformés de France qui ont souffert les persécutions les plus violentes et les plus prolongées ont leurs titres de gloire. « Je me glorifierai de mes larmes, » écrivait l'apôtre saint Paul ; « Nous sommes des brebis d'occision, répétaient nos pères, c'est pour toy Seigneur que nous sommes tous les jours occis ! » De toutes ces souffrances pieusement acceptées il ne serait que justice, de la part des fils, de composer pour les pères une couronne d'immortalité.

Il nous tarde de voir renaître autour du martyrologe de Crespin l'élan d'une légitime popularité. Donner à cette heure une notice bibliographique sera peut-être provoquer un éditeur pour la réimpression que nous souhaitons. Le nombre croissant de ceux qui recherchent et étudient les livres huguenots nous encourage à faire cette notice et pourrait bien déterminer un jour l'éditeur désiré.

Il existe déjà plusieurs bibliographies qui mentionnent l'œuvre de Crespin. On peut consulter la Croix du Maine<sup>1</sup> Marchand, Lelong<sup>2</sup>, Brunet<sup>3</sup>, Senebier<sup>4</sup>, Gaullieur<sup>5</sup>, Alb. de Montet<sup>6</sup>, Haag<sup>7</sup>, Ch. Dar-

1. Bibliothèque de la Croix du Maine, l'Angelier, 1581, p. 218 : Jean Crespin, natif d'Arras en Gaule Belgique. Il a écrit l'histoire des martyrs contenant plusieurs vies d'hommes exécutés pour la Religion réformée, leurs disputes et confessions de foi, imprimé à Genève, etc.

2. Bibliothèque historique de la France, par Lelong et Fontette.

3. Manuel du libraire, 1861, art. CRESPIN, RECUEIL, etc., et supplément art. CRESPIN.

4. Histoire littéraire de Genève, 1786, t. II, p. 46.

5. Études sur la typographie genevoise.

6. Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois, 1877, t. I, p. 213.

7. France protestante, art. CRESPIN.



dier<sup>1</sup>, etc. Les articles bibliographiques dus à ces auteurs sont de valeur fort inégale, quelques-uns renferment des fautes, aucun n'est complet. La notice que nous avons donnée dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme* en 1858 devra être remplacée par celle-ci.

Jetons un coup d'œil sur les origines du *Livre des Martyrs* et sur ses transformations.

Le livre des Actes des apôtres est essentiellement l'histoire de l'établissement de l'Église chrétienne par le ministère des premiers disciples de Jésus-Christ sous la direction du Saint-Esprit. Les premiers témoins de Christ sont les premiers martyrs. Le diacre Étienne, Jacques, Pierre, Paul sont en tête de cette glorieuse légion. Leur Maître est mort pour leur rédemption, ils meurent pour lui demeurer fidèles. Leur constance dans les fers et dans les supplices nous est donnée en exemple. La souffrance épure la foi des confesseurs, leurs paroles et leurs écrits trempés dans l'épreuve manifestent la plus haute inspiration à laquelle il soit donné au chrétien de participer.

Ce furent d'abord des lettres écrites de la part des églises persécutées adressées aux autres églises qui renfermèrent et divulguèrent les actes des martyrs : tels sont les écrits qu'Eusèbe nous a conservés (Smyrne, 167 ; Lyon, 177, etc.)

Du iv<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle fleurit la littérature hagiographique des Menologes dans les églises grecques, des *Acta martyrum* et des Passionnaires dans les églises latines. Ces martyrologes sont lus dans les assemblées des fidèles dès le iv<sup>e</sup> siècle, d'où le mot de légende (*legenda*). Les amplifications et les falsifications qui émaillaient trop souvent ces écrits pieux amenèrent par la suite le sens défavorable du mot. La fixation d'un jour de l'année pour la mémoire d'un martyr ou d'un confesseur a produit à son tour le mot de calendrier (*kalendaria*).

Dès lors les Actes des martyrs deviennent par degrés les Actes des saints et s'amplifient de mille traditions légendaires (Bède, Florus, Wandalbert, Raban Maur, Adon, etc.).

Nous ne rechercherons pas parmi les travaux des réformateurs ceux qui se rapportent aux Actes des martyrs ou des saints anciens.

1. Encyclopédie. art. CRESPIN

Les pères de la réforme y apportèrent leur esprit à la fois évangélique et judicieux<sup>1</sup>.

Cette étude les prépara aux dramatiques récits des souffrances des nouveaux confesseurs de Jésus-Christ.

Dans cet ordre d'idées, Crespin écrivit une préface montrant « une conformité de l'état ecclésiastique en ce dernier siècle à celui de la primitive Église de Jésus-Christ<sup>2</sup>, et son continuateur S. Goulard compléta le parallèle en plaçant en tête comme premier livre l'histoire des anciens martyrs.

Il y a une légitime filiation des premiers récits des martyrs chrétiens à notre grand martyrologe. Comme aux anciens jours la lecture des Actes des confesseurs de la vérité a été en singulière édification aux fidèles; non seulement le *Livre des Martyrs* a été lu assidûment au foyer de nos pères, mais encore dans quelques églises une lecture publique a été faite au culte du dimanche soir. Nous avons retrouvé en Belgique le souvenir de cette pieuse coutume.

Parallèlement à la composition du recueil dont nous voulons spécialement nous occuper, il se formait aussi une littérature historique dont nous dirons un mot, parce qu'elle occupa Crespin et donna à son esprit des généralisations et des vues larges qui font de son livre autant une histoire qu'un martyrologe.

J. Sleidan avait fait ses histoires, qui eurent des éditions latines et françaises à Strasbourg et à Genève. Mélanchton et son gendre Peucer avaient successivement travaillé sur la chronique de Jean Carion, avant que S. Goulard en donnât une traduction française en 1579 sous ce titre : « *Chronique et histoire universelle, etc., jusqu'à l'empereur Charles cinquième, plus deux livres adjoustez de nouveau aux cinq autres, comprenant les choses notables avenues sous l'empire de Charles cinquième, Ferdinand premier et Maximilian second.* »

En 1556 un ministre de Sacconex-le-Grand, nommé Jean de Hainaut, fit imprimer chez Jean Crespin un livre intitulé : « *L'estat de l'Église, avec le discours des temps depuis les apôtres sous Néron jusqu'à présent sous Charles V.* » C'est à Fernex, dans la baronnie de Gex, qu'il avait composé cet écrit, « ayant pour but principal de recueillir

1. George Mayor, *Vita patrum in usum ministrorum verbi repurgata*, avec une préface remarquable de Luther; Lefèvre d'Étaples, *Agones martyrum mensis Januarii*; David Chytraeus, *Chronologia historiae*; Flaccus Illyricus, *Catalogus testium veritatis*, etc.

2. Édition de 1570.

les histoires spécialement concernantes le fait de la Religion et République chrestienne».

Crespin enrichit cet ouvrage d'une belle préface sur ce que nous appellerions la philosophie de l'histoire. Par la suite il y inséra les bois satiriques qui ornent l'*Antithesis Christi et antichristi*. Les éditions de 1556 et 1557 diffèrent peu : celle de 1558 est poursuivie jusqu'en 1550 ; celle de 1564<sup>1</sup> est un peu plus développée, ainsi que celle de 1581 qui est d'Eustache Vignon ; enfin en 1605, sous la plume de Jean Taffin<sup>2</sup>, le volume atteint 775 pages petit in-4<sup>o</sup>, tandis que la première édition n'avait que 207 fol.

La grande voix des martyrs de la renaissance chrétienne s'était déjà fait entendre. Des personnages dignes du plus grand respect, les plus pieux, décrétes d'hérésie, étaient montés sur l'échafaud pour y confesser la foi dans les affres de la mort. Jean Huss et Jérôme de Prague, les victimes du concile de Constance, avaient eu leurs historiens<sup>3</sup>. De même les moines augustins de Bruxelles<sup>4</sup>, l'Espagnol Juan Diaz<sup>5</sup> et d'autres. Au reste, comme il y eut des écrits spéciaux sur des martyrs avant 1554, il y en eut aussi après<sup>6</sup>.

Il était assez naturel de compléter ces récits en les réunissant en un volume et de remplacer les vieilles légendes par ces narrations pleines d'actualité et de vie chrétienne.

1. L'Etat de l'Eglise avec le discours des temps depuis les apôtres jusques à présent, 1564 ; en tête se trouve : l'Etat de la religion et république du peuple judaïque depuis le retour de Babylone jusqu'au dernier saccagement de Jérusalem, par Paul Eber, ministre de Wittenberg, seconde édition, Crespin, 1563.

2. L'Etat de l'Eglise avec le discours des temps depuis les apôtres jusques à présent, par Jean Taffin, ministre de la parole de Dieu de l'Eglise Francoise de Flesszagues, Berg-sur-le-Zoom, Jaq. Canin, 1605.

3. Geistlicher Bluthandel Johannis Hussz zu Constantz verbrannt anno Dom. MCCCCXV an sechsten tag Julii 1520, in-4, 24 gravures sur bois.

4. De condemnatione Hieronymi in concilio constantiensi 1520 (?), pet. in-4, 4 fol. n. ch. caract. ronds (bibl. Ch. Fr.).

5. Historia Joannis Hussi et Hieronymi Pragensis fideliter relata condemnatione eorundem per sacrum constantiense concilium. Poggii Florentini de eodem re epistola Norimbergae, 1523, in-12.

6. Joannis Hus et Hieronymi Pragensis confessorum Christi historia et monumenta, partim annis superioribus publicata, partim nunc in lucem prolata. Norimbergae J. Montani. 1558 fol.

7. J. Stumpf, der Grossen gemeinen Conciliums zu Constantz gehalten. etc. Zyrich. Ch. Froschouer, 1559. fol. etc.

8. Beckenhofer, dyc Histori so zwen Augustiner ordens gemarter seyn zu Buxel in Probant von Wegen des Euangeli 1523, in-4

9. Ein erbermlich Geschicht wie ein Spaniöfischer und Rhömischer doctor, umb der Euangelions willen, seinen leiblichen bruder ermordt hat. 1546 in-8.

10. Historia vera de morte sancti viri Johannis Diazii hispani (par Eusébio et de Senarcens), J. Oporin, Bâle, 1546 (Bulletin II. P. 1877, p. 398), Récits du XVI<sup>e</sup> siècle, par Jules Bonnet, Juan Diaz, p. 177-241).

11. A. de Chandieu, Histoire des persécutions et martyrs de l'Eglise de Paris, depuis l'an 1557 jusques au temps du roy Charles neuvième, avec une Epître

Presque en même temps parurent deux recueils de morts édifiantes, l'un à Strasbourg, l'autre à Genève. Le premier, œuvre de Louis Rabus a joui de peu de notoriété; il est notablement inférieur en méthode et en intérêt au second, celui de Crespin; nous en dirons peu de chose. L'auteur se nomme au titre de l'ouvrage *Ludoricus Rabus von Memmingen der H. Schrift Doctor und Prediger der Kirchen zu Strassburg*; le format de son livre, qui se compose de plusieurs volumes, est in-4°.

Le premier volume, daté de 1554, commence par Abel et ne contient rien sur la Réforme; il compte cclvii fol.

Le second volume, de cccv fol., contient, outre les histoires de plusieurs prophètes et apôtres, les biographies de Jean Huss, fol. xlv; Jérôme de Prague, Jean et Henri les deux augustins de Bruxelles, cxiv verso: H. Zudphen, f. cxxvi; Jean Henglin, f. cxliii; Matthias Weybell, cli; Leonhard Käser, clviii; Adolphus Clarenbach, clxxxiii; Robert Barns, f. cclxvi; Joan Diaz, cclxxiv. Ce volume est de 1554, l'année de la première édition de Crespin; le 3° volume parut en 1555, le 4° l'année suivante. Le troisième volume est celui qui offre le plus d'intérêt au point de vue où nous sommes placés, et renferme un grand nombre de notices nécrologiques :

W. Thorpe, fol. 1; J. Oldecastell, f. xxxiv; W. Taylor, f. xlvii; W. Whyte, f. xlviii; Th. Rhedou, f. xlix; J. Castellan, f. lviii; J. Leclere, f. lxxviii; J. Beck, lxx; Wendelmut Claustochter, f. cxxi; D. Georg., f. cxxv; G. Schärer, f. cxxxix; J. Bugenhagen, f. clv; L. Spengler, f. clxxiv; Maria et Ursula, f. clxxxi; Anna Askewe, f. clxxxv; Faninus, f. clxxxvi; J. Nollius, f. cxiii.

Le volume de 1556 est presque tout entier consacré à la vie de Martin Luther : il contient aussi, f. ccxlv, la vie de Savonarole, celle de J. Probst et enfin, fol. ccxcv, le martyre de Patrick Hamilton en Écosse.

L'ouvrage du pasteur de Strasbourg est enrichi de gravures sur bois moins variées qu'elles ne sont nombreuses; plusieurs mériteraient d'être reproduites dans une réimpression de Crespin.

contenant la remontrance des profits qui reviendront aux fidèles de la lecture de ceste histoire : et une exhortation à ceux qui nous ont persécuté, de revoir nostre cause et juger derechef si ea esté à bon droit qu'ils ont fait mourir tant de bons serviteurs de Dieu. Lyon. 1563. pet in-8.

*Discours du Massacre de ceux de la religion réformée*, fait à Lyon par les catholiques romains le 28° du mois d'août et jours ensuivans de l'an 1572-1574, petit in-8, etc.

Voici le titre complet du livre de Rabus :

HISTORIEN | der heyligen Ausser- | wölten Gottes Zeügen,  
 Bekeüern, und | martyren, so zum theil in ungehender Ersten  
 Kir- | chen, Altes und Neüwes Testaments gewesen, zum theyl |  
 aber zü Disen unsern lersten zeytten, indenen des Allmechtig |  
 Gott sein volck miderumb mit der reynea Lehr | seines S. Worts  
 gnädigtlichen heym | gesucht hat, worden sind. | Auss S.  
 Gottlicher, und der Alten lehrer Schrifftten dessglez- | chen auch  
 auss glaubwürdiger Schrifftlichen und mundlichenhi- | storien  
 und zeügnussen, fromer Ehrentleit, vor und zu diser zeyt, | auff  
 wachafftigst und cynfultigst, zu gemeyner auff banrung der |  
 Angefochtenen Kirchen Teutscher Nation, beschriben: Durch |  
 Ludoricum Rabus von Memmingen, der S. | Schrifft Doctorn,  
 und Prediger | der Kirchen zu Strassburg, à la fin Getruckt zu  
 Strassburg durch Samuel Emmel, 1554-1556, pet. in-4°. Il en existe  
 une autre édition en 2 volumes in-folio, Strasbourg, 1571-1572.

Tout autre est l'intérêt que présente pour nous Français et réformés le *Livre des Martyrs* de Crespin.

Jean Crespin d'Arras, en latin *Crispinus*, avocat au parlement de Paris converti à l'Évangile, comme Robert Olivetan, Jean Calvin, Laurent de Normandie, était un Picard laborieux, instruit et pieux. Réfugié à Genève pour la religion comme ceux que nous venons de citer, il contribua avec eux à la gloire de la cité qui leur servait d'asile et à l'édification de l'Église réformée tout entière<sup>1</sup>.

Il s'associa d'abord avec Théodore de Bèze pour acquérir une imprimerie à Genève et pour y exercer la profession d'imprimeur. Tous deux étaient qualifiés pour cet emploi, mais on sait que Th. de Bèze ne donna pas suite à son projet, appelé qu'il fut dès lors l'Académie de Lausanne (*Vie de Th. de Bèze*, par Ant. de la Faye). L'avocat d'Arras se fit donc imprimeur et ne tarda pas à devenir un maître en typographie. Il suffit de jeter les yeux sur son Nouveau Testament grec de 1553 pour y reconnaître un rare mérite.

Mais Crespin ne se contentait pas d'être un émule des Estienne, son successeur et gendre Eustache Vignon l'appelle avec raison un *homme docte*. Latiniste de bon style, il était comme prosateur français au-dessus de la moyenne de son temps. A l'érudition solide et

1. Voy. la notice que lui a consacrée, dans le dernier numéro du *Bulletin*. M. Jules Bonnet.

au talent littéraire Crespin joignait la qualité indispensable pour l'œuvre qui devait illustrer son nom : la foi chrétienne. Il fallait un chrétien pour cette tâche et elle devait l'absorber tout entier. « C'est à ses soins que le public doit l'*Histoire des Martyrs*, ce livre incomparable qui est le chef-d'œuvre de ses excellents travaux. » (*Vie de Th. de Bèze*, par Ant. de la Faye, traduit par Ant. Teissier, 1680.)

Il ne s'agissait pas d'imprimer bout à bout les relations déjà parues en divers lieux, l'œuvre était tout autrement ample et difficile. Après avoir amassé de partout les documents imprimés ou manuscrits que l'auteur sollicitait ou qu'on lui envoyait spontanément, il fallait les traduire les uns de l'allemand ou du flamand, les autres de l'anglais, de l'italien ou de l'espagnol, puis se les assimiler, les harmoniser, en faire sortir les leçons de l'histoire, des exhortations pathétiques, une pénétrante édification des âmes.

L'entreprise était immense. Crespin y a si bien réussi, avec l'aide de Dieu, qu'un historien moderne a dit de notre martyrologe : « C'est un merveilleux livre et qui met dans l'ombre tous les livres du temps, car celui-ci n'est pas une simple parole, c'est un acte d'un bout à l'autre, et un acte sublime. » (Michelet, *la Ligue*, p. 463.)

Le succès ne se fit pas attendre, un grand nombre d'éditions, les emprunts et les citations innombrables n'en sont pas les seules preuves que nous puissions fournir; la plus extraordinaire est celle que nous lisons dans l'histoire du martyr de François Varlut.

En faisant des recherches pour notre *Chronique* de l'Église réformée de Lille (1857), nous avons eu l'occasion de lire les écrits de ce martyr de Tournay exécuté en octobre 1562. Quelques heures avant de mourir il écrivait à des prisonnières de la Religion : « Allons, suivez-nous, allons au-devant du banquet : ainsi soit-il ! » Ce vaillant confesseur était en relation d'amitié avec Crespin, puisqu'il termine une lettre envoyée de la prison à Genève par ces salutations : « Je requiers que mes recommandations soient faites à Monsieur Colladon, à Monsieur Crespin, à Eustache Vignon, sa femme, Ambroise et sa femme. » Voici la curieuse mention que je trouve dans un de ses écrits : « Les moines ne savoient que dire (ceux qui le harcelaient dans sa prison), sinon qu'en leur méchante coutume ils tâchaient de me rompre mes propos à tous coups. Leurs mensonges ont été jusqu'à dire, que c'estoit pour notre gloire que nous parlions, voire et que nous voulions maintenir notre opinion pour estre mais en ce

*beau livre des Martyrs de Genève* : et tant de brocards que rien plus. Mais Dieu est témoin de tout. » (*Hist. des raystesmoins*, 1570, VII, 603, . V.)

Cette idée qu'on se ferait martyriser pour être mis dans le livre de Crespin dépasse tout.

Notre auteur donna seize ans de sa vie à son grand œuvre. Commencé en 1554, il n'eut toute son ampleur qu'en 1570. Toutefois le plan est déjà tracé dans l'humble essai des premiers jours; chaque édition l'a développé sans le changer.

La première édition est de 1554 en petit in-8 et n'a que 687 pages; c'est, selon l'expression de l'auteur, « un recueil de plusieurs martyrs qui ont enduré la mort pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ depuis Jean Huss jusqu'en 1554 ».

En voyant ce livret, qui deviendra par un constant labeur le gros in-folio de 1619, on a la même émotion qu'en contemplant le berceau d'un grand homme.

La première édition du livre de Crespin fut soumise au Conseil de Genève et en reçut autorisation d'imprimer, à condition que l'auteur remplacerait les mots de *martyr* et de *saint*, dont l'Église catholique avait fait un regrettable abus, et que le recueil serait complété<sup>1</sup>. Crespin, on le voit par le changement du titre pour la deuxième édition et par l'extension progressive de son ouvrage, tint compte des observations du Conseil.

L'année suivante (1555) Crespin donna une nouvelle édition d'un format minuscule, petit in-16, qui renferme déjà des additions importantes.

En 1555-56 parut un recueil en deux parties : cette édition présente plus que la précédente des bizarreries de pagination qui font supposer que l'impatience des lecteurs précipitait le travail et était à l'imprimeur le loisir de faire les dernières corrections.

En 1556 il y eut une « troisième partie du recueil ». Dans l'*Avertissement au lecteur*, Crespin s'excuse sur la difficulté de la rédaction, à cause de la traduction des documents en langues étrangères.

1. 1554. Reg. du Conseil de Genève, fol. 107. Jeudi 23 :

« Du livre de M. Crespin. Sus la relation du Sr Commys a faire veoir le livre preste pour faire imprimer et que c'est chose que se peult bien imprimer, etc. Arreste qu'il se porra imprimer en corrigeant celuy mot Sainct et celuy de Martire et mettant aultre nom et aussi que l'on y doibge metre les aultres qui ny sont pas encore. » *Annales Calviniani*, col. 582.

Encore en 1556 parut une petite édition de 953 pages dont l'avertissement renferme les excuses de l'auteur sur quelques incorrections dans les noms et les dates. Il se reproche « une prolixité qui pourrait être ennuyeuse » et « la reproduction de plusieurs épîtres assez longues ». Cette humilité nous touche. On peut croire que les critiques du temps ont rassuré Crespin, car son ouvrage n'a souffert aucune mutilation dans les éditions subséquentes.

La publicité donnée par cinq éditions ne paraissait pas suffisante, et cette même année 1556 vit paraître chez Crespin une traduction latine faite par Claude Baduel (illustre humaniste nîmois, alors réfugié à Genève).

Je ne connais pas d'édition nouvelle avant 1559 et 1561. Celles-ci sont citées par Lelong, mais je ne les ai jamais vues.

En 1560, une seconde édition de la version latine avec un titre nouveau sortit des presses de Crespin : *Actiones et monumenta*, etc.

En 1564 le livre reçut le titre de *Actes des martyrs* et se présenta sous la forme d'un petit in-folio avec des têtes de chapitre d'un dessin élégant, des lettres ornées, une typographie soignée. Au titre nous trouvons la grande marque de Crespin : l'ancre sur les flots ; au verso du 4<sup>e</sup> folio la figure de l'arche de Noé, puis un poème latin de Jean Tagaut sous ce titre : *Votum deo optimo marimo sacrum*, en onze pages ornées d'encadrements variés d'un beau style ; plus loin une épitaphe aux fidèles martyrs de Jésus-Christ dans un encadrement de supplices.

La bibliothèque de la rue de Richelieu expose dans sa plus belle salle un exemplaire splendide de cette édition, relié avec un goût exquis dans un style qui tient de l'italien et du français et qu'on qualifie d'école lyonnaise. Une riche dorure sur les plats, les tranches dorées et ciselées en font comme un écrin royal. On ne sait à qui ce trésor a appartenu au xv<sup>e</sup> siècle : il n'y a ni armes, ni devises, ni aucune marque intérieure de propriété.

L'édition de 1564 est en sept livres.

En 1570, sous le titre de *Histoire des vrais tesmoins*, Crespin donna une nouvelle édition en huit livres ; en regard du poème de Tagaut on y trouve une traduction en vers français signés S. G. (Simon Goulard).

Cette édition est augmentée de plus de 300 pages ; ce fut la der-



nière de Jean Crespin. Deux ans après, en la fatale année de 1572, Crés-pin mourait de la peste à Genève : « Rassasié d'ans et de travail en l'œuvre du Seigneur, il fut retiré en la joie et au de repos son maître <sup>1</sup>. »

L'imprimerie de Crespin passa à son gendre Eustache Vignon, et le pieux labeur du martyrologe fut confié à un ami de l'imprimeur, Simon Goulard, de Senlis.

Ils donnèrent en 1582 une édition sous le titre : *Histoire des martyrs en dix livres*. L'ouvrage était accru d'un tiers, le premier et le dernier livre étaient entièrement nouveaux et les autres étaient augmentés.

En 1597 l'*Histoire des martyrs* parut accrue de deux parties nouvelles ajoutées à la fin, ce qui donne douze livres et 1516 pages in-folio. En 1608 il y eut une réimpression à peu près pareille. Brunet cite une réimpression de 1609, mais je ne l'ai pas vue.

Enfin, en 1619, l'imprimeur Pierre Aubert, de Genève, produisit une dernière édition complète et identique à peu de chose près aux précédentes, mais en plus gros caractères.

En résumé, si nous comptons quatre éditions que nous n'avons pas vues, il y aurait eu en tout 15 éditions françaises du martyrologe :

- 10 imprimées par J. Crespin ;
- 4 — par E. Vignon ;
- 1 — par P. Aubert.

Les cinq dernières ont été augmentées par S. Goulard.

Les éditions de 1554, 1555 et 1556 montrent les tâtonnements du travail en préparation ; les éditions successives de 1564, 1570, 1582 et 1597 marquent les grandes étapes auxquelles toutes les autres se rapportent.

L'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze de 1580 offre une ressemblance frappante avec le texte des éditions du continuateur de Crespin ; il y a là une communauté de rédaction qui est le fait ou de Goulard ou du successeur de Calvin.

Aucune édition française n'est historisée à l'instar de l'œuvre de Rabus. Peut-être y a-t-il eu une suite de représentations de nos martyrs dans un précieux album cité par M. Benj. Fillon (*Galerie de portraits réunis au château de Saumur par Duplessis Mornay*, page 17) : « Le livre des martyrs de la Foy, recueil de 22 miniatures

1. Avertissement de l'*Histoire des Martyrs*, édition de 1582.

sur parchemin, relié de maroquin orange. » La description détaillée manque malheureusement. Ce beau livre, avant d'être à Du Plessis Mornay, avait appartenu à Charlotte Arbaleste, sa femme, qui l'avait conservé jusqu'à sa mort dans un meuble de sa chambre à coucher.

Les admirables gravures de Tortorel et Perissin seraient des illustrations saisissantes de certains chapitres du livre de Crespin.

Depuis l'édition de 1619 il y a eu trois reproductions partielles du *Livre des Martyrs*, en 1660, 1684, et en 1837.

Avant de donner le catalogue des éditions, nous avons un mot à dire des traductions. Nous avons déjà cité les deux éditions latines; nous connaissons trois traductions en allemand, neuf en hollandais, dont plusieurs ornées de planches comprises dans le texte.

Nous n'avons pas vu de traduction anglaise, mais le livre de Crespin n'a pas été inconnu à Fox, Burnet, Maddock, etc.

Enfin nous rappellerons que le succès et la puissante influence du *Livre des Martyrs* a donné lieu à une éphémère opposition : *L'anti-martyrologe, ou vérité manifestée contre les histoires des supposés martyrs de la religion réformée imprimées à Genève*, par Jaques Séven, Lyon, 1622, in-4°.

#### L'ANCRE DE CRESPIN.

La marque typographique de l'imprimeur J. Crespin sur les in-folio sortis de ses presses est une gravure sur bois de grande dimension. Elle représente une ancre dont la partie supérieure figure une croix en T sur laquelle s'enroule un serpent, de manière à rappeler le serpent d'airain, type du Christ. Cette ancre est soutenue par deux mains sortant chacune d'un nuage, l'une à droite et l'autre à gauche. En haut s'étale une nuée sur laquelle on lit le nom sacré : יהוה. L'emblème de l'Espérance repose sur des flots agités où se jouent des tritons et des monstres marins. En légende : *Sacra anchora Christus*.

Le sens de cet emblème est facile à comprendre. Le salut par la foi en Christ, sous la bénédiction de Dieu, porté et présenté par la puissance d'en haut, est l'ancre ferme de l'espérance au-dessus des tribulations de cette vie. On trouve en effet sur les éditions de Vignou et d'Anbert, successeurs de Crespin, la légende suivante :

*Les agités en mer Christ seule ancre sacrée  
Asseure, et en tout temps seule saure et recree.*

La nuée du haut a été enlevée dans certains titres. La marque typographique est souvent rapetissée dans ses dimensions et simplifiée dans son dessin; souvent aussi les flots ne sont pas figurés; pour légende il n'y a plus que I. C. Elle est même réduite parfois à une ancre en pal au sommet de laquelle s'enroule un serpent, sans légende aucune.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### UNE HISTOIRE DES HUGUENOTS AUX ÉTATS-UNIS.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu m'é prêter les deux volumes que M. Henry M. Baird a consacrés à l'histoire du protestantisme français jusqu'en 1574<sup>1</sup>. Je les ai lus attentivement, et non sans un certain sentiment d'envie. Il n'existe en effet rien d'aussi complet en langue française. La *Société de l'histoire du protestantisme français* et le *Bulletin*, dont M. Baird s'est servi avec reconnaissance et dont il loue hautement les mérites, ont tiré de l'oubli un fort grand nombre de documents et ont déjà provoqué plus d'un travail de valeur pour notre passé. Mais depuis les ouvrages de MM. de Félice, Drion et Puaux, remarquables à des titres divers pour l'époque à laquelle ils parurent et pour les ressources dont disposaient leurs auteurs, aucun historien français n'a essayé de coordonner en un tableau complet, vivant et détaillé, toutes les informations que, depuis quelques années, de nombreux chercheurs ont accumulées sur notre xvi<sup>e</sup> siècle protestant. L'Allemagne produit les travaux si connus de Ranke, Soldau et V. Polenz, la Russie ceux de M. Loutchisky, le Danemark ceux de M. V. Sthyr. Depuis Smedley et Browning l'Angleterre se complait surtout dans de remarquables monographies. Enfin l'Amérique, déjà universellement appréciée des historiens pour les œuvres de Motley et de Prescott, vient de prendre rang dans l'histoire de la réforme française avec l'ouvrage de M. Baird. Il contient environ 1200 pages in-8° divisées en vingt chapitres et accompagnées de notes abondantes, de cartes de la France

1. *The Rise of the Huguenots of France*, by Henry M. Baird. New-York, Charles Scribners sons, 1879. 2 vol. in-8°.

en 1515 et des villages vaudois de la Provence, et d'une table détaillée. L'exécution typographique est très soignée, presque luxueuse, ce qui prouve que l'éditeur était certain de trouver un public pour un livre aussi sérieux. Enfin le style en est, autant que je puis le juger, clair, sobre, limpide, sans exclure toutefois l'animation et le mouvement. Quant au fond, vous n'attendez pas, cher Monsieur, que je l'apprecie. Il me faudrait pour cela beaucoup plus de connaissances et d'espace que ce dont je dispose. Je me bornerai donc à deux courtes remarques destinées simplement à orienter le lecteur.

La première portera naturellement sur les sources consultées par l'auteur. A cet égard M. Baird a été singulièrement favorisé. Bien que séparé de nous par l'Océan Atlantique, il a eu à sa disposition presque tout ce qui a été imprimé d'important sur le xvi<sup>e</sup> siècle, et quiconque sait combien il est difficile et coûteux, même à Paris, de former une bibliothèque française protestante, le félicitera chaudement d'avoir pu réunir tout ce dont il s'est servi. Quelques monographies seulement, relatives à la première période de notre Réforme, lui ont échappé, et l'on peut regretter qu'il ne cite Crespin que d'après une édition latine de 1560, et beaucoup de pièces que d'après celle qu'en ont donnée les *Archives curieuses* (2<sup>e</sup> série). Tous ces documents ont été consciencieusement dépouillés, comparés, et utilisés parfois avec un rare discernement; on sent que l'auteur possède son sujet, l'a approfondi jusque dans le détail, qu'il a vécu au milieu du siècle dont il nous entretient, et il n'y a pas jusqu'à sa qualité d'Américain qui ne l'ait particulièrement servi. Vivant dans un pays où la liberté est un fait accompli et tellement entré dans les mœurs que personne ne peut chercher à la détruire sans encourir la réprobation publique, il semble parfois contempler en spectateur désintéressé cette lutte gigantesque entreprise par nos pères, continuée de nos jours et encore toute pleine de passion et de péril pour leurs descendants.

L'impartialité, et c'est notre seconde remarque, est donc plus facile à M. Baird qu'elle ne le serait à l'un d'entre nous, qu'environne et que menace le même ennemi qui a étouffé la réforme française. On pourrait même soutenir qu'elle le dispose çà et là à se défier trop peu de certaines appréciations ou de certaines théories. Ainsi il est presque de mode de représenter François 1<sup>er</sup> comme un prince libéral, un moment presque gagné aux idées nouvelles, puis subite-

ment entraîné dans la réaction par des considérations politiques ou par des influences cléricales. M. Baird accepte volontiers cette appréciation (I, p. 103), alors qu'il lui aurait été facile, puisqu'il avait étudié le fameux concordat de 1516, de comprendre que François I<sup>er</sup> était lié à la papauté par un pacte d'autant plus puissant, qu'il lui assurait les revenus réclamés par sa prodigalité. Son libéralisme tolérait le persillage des moines et la renaissance des lettres, mais à la condition, toujours rappelée par des supplices souvent féroces, que le pouvoir et la constitution de l'Église catholique ne fussent point attaqués directement <sup>1</sup>. C'est même là ce qui éclaire les négociations du roi avec Mélancton, que M. Baird attribue à d'autres motifs (I, 161). Enfin c'est dans ce fait que nous trouvons l'explication du mysticisme de la sœur du roi, Marguerite d'Angoulême. Elle aimait beaucoup trop son frère pour le contrarier dans une matière qui était pour lui d'une si grande importance, et lui, de son côté, était bien trop assuré de l'affection de sa sœur pour redouter qu'elle franchît les limites assignées à sa passion pour les nouveautés. Elle n'avait donc le choix qu'entre un sacrifice beaucoup trop grand pour son âme si sensible et un peu molle, et précisément ces doctrines mystiques qui lui permettaient d'accommoder l'Évangile aux cérémonies et aux pratiques de l'Église romaine <sup>2</sup>.

Nous pourrions, en maint endroit de l'*Histoire des Huguenots*, relever cette tendance de M. Baird à voir dans quelques événements le résultat de circonstances presque fortuites, alors qu'ils s'expliquent naturellement par les principes, les moyens et le but des partis en présence. La Réforme devait rencontrer un ennemi irréconciliable dans le clergé catholique. Or la royauté, le parlement, l'Université, la noblesse, le peuple, bref, toutes les forces de la nation étaient liées au clergé par d'antiques traditions respectées malgré les abus ou le besoin général d'indépendance, et surtout par l'intérêt. Il est possible d'établir que toutes les fois que cette puissance était sérieusement menacée soit par l'effort des réformés, soit par la faveur dont ils paraissent jouir, elle réussit, au moyen d'un sacrifice souvent considérable ou d'un appel à la passion et à l'égoïsme, à ressaisir la su-

1. Voy. H. Vollet-Révilleon, *Études historiques sur l'origine, la formation et l'organisation des Églises réformées de France*. Strasbourg et Paris, Treuttel et Vurtz, 1864, in-8°.

2. Comp. les *Traité mystiques* publiés par M. Schmidt, Genève, 1876, que M. Baird a ignorés, avec ce que ce dernier dit de Marguerite, entre autres, I, p. 266.

prémative. Il en fut ainsi surtout en 1562 et en 1570. La première de ces deux dates marque le mouvement ascendant de la réaction, qui ne tarde pas à trouver son expression suprême dans l'organisation de la Ligue, dont les débuts remontent au moins à 1563, et à laquelle il est par conséquent inutile de chercher avec M. Baird une origine espagnole (II, 181). La seconde rappelle la crise célèbre qui devait se dénouer par la première grande et décisive victoire de la réaction, la Saint-Barthélemy.

M. Baird se refuse, comme on pouvait le pressentir en le lisant, à admettre la préméditation. Il convient que l'idée d'un massacre n'était pas étrangère à Catherine de Médicis, mais il est persuadé qu'elle n'y pensa ni à Bayonne, ni à Moulins. Si la phrase attribuée au duc d'Albe à Bayonne est apocryphe, il est cependant difficile de croire que les mesures de répression qu'il conseillait et qu'il pratiquait lui-même dussent éviter l'effusion du sang. A Moulins les Mémoires du sieur de Soubise, que M. J. Bonnet a récemment remis en lumière et dont M. Baird connaissait la première édition, ajoutent à d'autres témoignages, non seulement que Catherine songea à commettre ce crime, « mais qu'il lui prit une soudaine peur, comme encore elle lui prit semblable à la saint-Barthélemy, de sorte qu'elle empêcha lors que l'entreprise ne fut exécutée, ce qu'elle vouloit de même faire au dernier massacre, de frayeur qu'elle avoit, sans qu'on lui dit que M. l'amiral étoit déjà mort <sup>1</sup> ». M. Baird en est réduit à admettre à peu près les théories de M. Soldan et à prendre pour base de son argumentation le fameux discours d'Henri III à Miron, dont M. Bordier vient de démontrer l'inauthenticité <sup>2</sup>. Il est inutile de le suivre dans le détail de sa discussion, la plupart des faits qu'il allègue pouvant aussi bien et souvent même mieux être cités à l'appui de la thèse de la préméditation. Nous aurions compris que M. Baird hésitât à attribuer une aussi effroyable pensée à Charles IX, que nous avons longtemps cru devoir séparer sur ce point de sa mère, et que nous estimions n'avoir été informé et entraîné qu'au dernier moment <sup>3</sup>. Mais, après le livre de M. Bordier, cette restriction même est de trop. Quant à Catherine, il faut vraiment être dis-

1. Voy. *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay Larchevêque, sieur de Soubise*, avec une préface et des notes, par M. J. Bonnet. 1 vol. petit in-8°. Paris, Willem, 1879.

2. Voy. *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, par M. H. Bordier. Genève, Paris, 1879. in-1°.

3. *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V, p. 141. Paris 1878.

posé à l'excuser ou à la plaindre pour ne pas voir dans les préparatifs du mariage royal et dans toute sa conduite avant le massacre, des indices accusateurs d'un complot auquel, du reste (M. Baird le reconnaît), tous les contemporains crurent fermement. Cette tendance à atténuer, tout en flétrissant comme elle le mérite la boucherie du 24 août, les principes et la politique qui en ont peu à peu amené la perpétration, empêche aussi M. Baird de se rendre bien compte de la profonde transformation que subit après 1572 le parti huguenot, désormais officiellement mis à l'index et cloué au pilori de l'infamie par ceux qui n'en connaissaient que trop bien la haute valeur morale.

Je m'arrête. Ce qui précède suffira, je l'espère, à donner aux amis de notre histoire le désir de lire celle de M. Baird. Ils y trouveront beaucoup de renseignements, des lectures étendues et un intérêt réel. Nous croyons, il est vrai, que pour les annales du xvi<sup>e</sup> siècle français, celui qui suit les récits contemporains sortis d'une plume huguenote risquera bien moins de se tromper et sera pour cette raison plus impartial que celui qui essaie d'emprunter aux relations catholiques de quoi tempérer les affirmations contraires. Mais l'impartialité comprise dans ce dernier sens est encore trop en faveur pour que nous ne la respections pas, surtout chez des historiens aussi scrupuleux et aussi savants que M. Baird.

Recevez, cher Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

N. WEISS, *pasteur*.

## CORRESPONDANCE

### LE MAS-SOUBEYRAN

A MONSIEUR JULES BONNET

*Secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Paris, ce 27 mai 1880.

Mon cher collègue,

En lisant les pages émues que vous avez consacrées aux souvenirs du Mas-Soubeyran, une pensée s'impose à moi, comme

elle s'est imposée, je n'en saurais douter, à plus d'une conscience protestante. Le vénérable représentant de la famille de Roland, notre héros camisard, est au moment de se voir déposer de son modeste mais glorieux héritage. Il a vainement lutté, non pas tant pour conserver son humble patrimoine que pour ne pas laisser se disperser les reliques d'un passé disparu.

Pour tous ceux qui se réclament de ce passé, pour tous ceux qui en ont étudié les grandes leçons et qui ont senti leur cœur battre au récit des luttes, des souffrances héroïquement acceptées pour la foi, n'y a-t-il pas là un impérieux devoir à remplir?

Ce serait à la Société de l'Histoire du Protestantisme français qu'il incomberait tout d'abord, si nos églises la mettaient à même d'accomplir moins imparfaitement sa mission. Mais si nos déficits annuels ne nous permettent pas d'assurer nous-mêmes les destinées *huguenotes* du Mas-Soubeyran, faut-il nous contenter de signaler le danger? Ne nous appartient-il pas de faire appel aux sympathies chrétiennes de ceux qui peuvent et doivent nous aider dans cette œuvre où est engagé l'honneur protestant?

Je viens donc vous proposer, mon cher collègue, de lancer résolument cet appel, en demandant à Dieu de le faire fructifier. Si nos coreligionnaires y répondent et vous adressent leurs offrandes, l'arrière-neveu de Roland terminera ses jours en paix sous le toit de ses pères, et nous pourrons conserver au Protestantisme, sous l'attache *légale* de notre Société d'Histoire, cette vieille demeure, ce petit coin de terre cévenole, sauvé du naufrage et consacré par la reconnaissante piété des enfants.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'expression constante de mon affectueux dévouement. F. DE SCHICKLER,

Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

---

*P. S.* — Nous osons espérer que le sentiment qui a dicté la lettre qu'on vient de lire, sera partagé par nos coreligionnaires français et étrangers, par tous ceux qui jouissent aujourd'hui des bienfaits de la liberté religieuse sans oublier les souffrances et les sacrifices dont elle est le prix.



Nous leur annonçons qu'une souscription est ouverte pour la libération du Mas-Soubeyran. *Une somme de dix mille francs est nécessaire pour atteindre ce but.* Les dons devront être adressés à M. Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, rue du Champ-Royal, 5 Courbevoie (Seine). La liste des donateurs sera ultérieurement publiée.

---

### UNE LEÇON DE LA SORBONNE.

A M. Jules Bonnet.

Paris. 5 Juin 1880.

Monsieur,

Vous aurez peut-être de la peine à croire que je n'ai lu qu'aujourd'hui votre article du 15 mai, intitulé *une Leçon de la Sorbonne*. C'est pourtant la vérité : ma famille seule peut le comprendre.

Je pourrais me dispenser de répondre à votre article, puisque j'avais dit d'avance que je n'y répondrais pas. Cependant il est conçu en de tels termes qu'une déclaration positive me paraît utile.

Je n'ai jamais accepté la responsabilité des assertions ni des opinions sur lesquelles il vous plaît de me faire un procès. Mais je ne puis non plus accepter le rôle d'un accusé que vous mandez à votre barre pour y expliquer devant vous et devant vos lecteurs les notes que vous vous faites remettre sur mon cours. Voilà pourquoi je n'entrerai pas dans un débat sur le fond des choses. Je me borne à déclarer que votre article ne reproduit pas le sens de ma leçon et que vous vous donnez une peine inutile à réfuter ce que je n'ai pas dit.

Puisque vous parlez de loyauté, monsieur, il me semble que la vôtre vous oblige à insérer cette réponse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre serviteur. L. CROUSLÉ.

Je n'éprouve nul embarras à insérer dans le *Bulletin* les tardives dénégations de M. Crouslé. Sa mémoire le sert mal, et je n'ai rien à retrancher de mes deux articles sur les étranges assertions qu'il a portées à la Sorbonne et dont j'ai reproduit le texte parfaitement authentique.

J. B.

---

## SÉANCES DU COMITÉ

### EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX

*Séance du 13 janvier 1880.*

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER.

Le secrétaire rappelle sa proposition relative à la formation d'une commission pour préparer le *Bulletin* du 15 octobre prochain.

M. Ch. Frossard ne peut faire partie de cette commission; mais il promet un document intéressant sur la Révocation à Charenton. MM. Ch. Read et de Schickler veulent bien s'adjoindre au secrétaire pour la préparation du numéro en question.

*Bibliothèque.* M. Gaufrès dépose une copie des lettres de Claude Baduel conservées à la bibliothèque d'Avignon, et dont il a fait usage dans son travail sur le premier recteur du *collège royal* de Nîmes.

M. Read signale dans le *Temps* un article fort intéressant sur les réfugiés huguenots au cap de Bonne-Espérance.

M. Bordier recommande le *Bibliophile huguenot*, publié par Durel, comme contenant des indications fort utiles. Un volume de 1553 imprimé par Crespin, et relatif à des théologiens protestants rangés par ordre alphabétique, lui semble digne d'être acquis pour la bibliothèque.

M. Frossard offre la 2<sup>me</sup> année de l'*Almanach protestant* renfermant des biographies de pasteurs et de personnages célèbres avec une gravure en réduction très bien réussie de l'*Assemblée du désert*.

*Correspondance.* M. Baynes écrit au sujet d'une collection d'ouvrages protestants formée par lui, et qui n'offre, dit-il, pas moins d'intérêt que celle dont on a fait l'acquisition en 1867. Le président se mettra en rapport avec lui pour cet objet.

M. Erichson, directeur du séminaire de Strasbourg, communique un fragment très intéressant de la correspondance d'un étudiant Wallon sur l'église française de Strasbourg au xvi<sup>e</sup> siècle.

M. Schybergson, docteur de l'Université d'Helsingfors, offre un mémoire sur le duc de Rohan et le parti réformé, dont quelques pages, précédées d'une introduction de M. Anquez, seront insérées dans le *Bulletin*.

M. Raoul de Cazenove envoie un document relatif aux pillages commis par les protestants de Lyon en 1562 et dont il pourra être fait usage dans un travail plus général sur ce sujet.

En déplorant les excès de cette nature, M. Bordier est d'avis que l'on doit s'apitoyer bien plus sur les innombrables victimes de la persécution que sur les actes de vandalisme à cette époque.

M. le pasteur Eschenauer procure un nouvel abonnement au *Bulletin*, et exprime le vœu qu'il soit fait mention de la célébration du culte réformé dans une des salles du palais de Versailles.

*Le Gérant : FISCHBACHER.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

ÉTUDES HISTORIQUES

---

LOUISE DE COLLIGNY

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE RELIGIEUX

Il y a dans la Réformation une vertu éducatrice, qui n'a pas été assez reconnue. Ces doctrines capitales de la souveraineté de Dieu et de la justification par la foi, que l'on a souvent accusées d'écraser la liberté humaine et de stériliser les œuvres chrétiennes, ont produit les plus fermes caractères et les vies le mieux remplies. Rien de plus logique : soumettre l'homme à la seule parole de Dieu, c'est l'affranchir de toutes les entraves matérielles, et mettre l'âme en contact avec Jésus-Christ, c'est allumer en elle un foyer de vie active et dévouée à toutes les saintes causes. En outre, la Réforme, en réduisant au minimum la part du clergé dans l'œuvre du salut, augmente d'autant plus la responsabilité du laïque; or la responsabilité est l'un des grands leviers de l'éducation morale. Les grands devoirs n'accablent que les natures faibles ou énervées, mais quant aux énergiques, ils les stimulent jusqu'à l'héroïsme. Tout le monde connaît l'esprit chevaleresque d'un Condé, le héros de Jarnac, la loyauté d'un La Noue, la grandeur d'âme d'un Colligny, la persévérance indomptable d'un Guillaume le Taciturne. Sans doute ils devaient en partie ces grandes qualités à leur forte

race ; mais, sans leur foi absolue en la volonté toute-puissante de l'Éternel, pensez-vous qu'ils eussent grandi à la hauteur de leur mission ? Cette puissance éducatrice de l'Évangile brille d'un vif éclat dans le caractère des femmes protestantes du xvi<sup>e</sup> siècle. C'est elle qui a transformé de toutes jeunes femmes et de faibles veuves en d'intrépides confesseurs de Jésus-Christ ou en des héroïnes incomparables. Qui ne verserait des larmes d'attendrissement, en lisant dans le martyrologe de Crespin, le récit des tortures infligées à la « demoiselle » Philippe de Luns, veuve du sieur de Graveron, lors de l'exécution des confesseurs de la rue Saint-Jacques (1557) ? Qui n'admirerait la figure d'une Éléonore de Roye, princesse de Condé, si bien tracée par M. le comte Delaborde ; et celle d'une Renée de France, duchesse de Ferrare, dont M. Jules Bonnet nous prépare la vivante image ?

Je voudrais, en quelques pages, esquisser le portrait religieux de Louise de Colligny, princesse d'Orange. La fille de l'Amiral n'est pas une étrangère pour les lecteurs du *Bulletin d'histoire du protestantisme français* et de la *Revue des deux Mondes*. M. Paul Marchegay, le savant archiviste de la famille de La Trémoille, en publiant dans le *Bulletin* des années 1870, 71 et 72, soixante-deux lettres de la princesse d'Orange adressées à sa belle-fille Charlotte Brabantine de Nassau, nous l'a déjà révélée comme mère et « *bonne-maman* », pour employer les termes même de la princesse. Mais, sauf quelques passages relatifs à son séjour à Nantes, près du roi Henry IV, pendant tout le cours des négociations de l'Édit de ce nom, cette correspondance nous apprend fort peu de chose sur ses opinions religieuses. Quant à ses sentiments politiques, ils se dégagent de ses lettres adressées à Henry de La Tour, vicomte de Turenne (1590-91), et si heureusement exhumées par M. Auguste Laugel de la section administrative des Archives Nationales. Louise de Colligny, même après un séjour de huit années en Hollande, est toujours restée française et dévouée aux intérêts du roi de France et de Navarre. Elle n'entrevit d'avenir pour son fils

Henri-Frédéric, l'héritier du nom de Guillaume de Nassau, qu'en France et longtemps elle sollicita pour lui de Henri IV une fonction importante dans le royaume<sup>1</sup>.

Pour se rendre compte de la foi personnelle de la princesse d'Orange et des convictions religieuses qui la soutinrent dans les conjonctures les plus cruelles, il faut rechercher quelques-unes de ses lettres, clairsemées dans les mémoires de Duplessis-Mornay, dans les Archives privées de la maison d'Orange Nassau; et enfin dans la correspondance du pasteur arminien Wtenbogaert, son aumônier. C'est là le service qu'a rendu à notre histoire du protestantisme français, feu M. de Jonge, greffier des états-généraux, dans une conférence hollandaise sur « *Louyse de Colligny* », publiée après sa mort par les soins de M. le Dr Campbell, administrateur de la bibliothèque royale de La Haye<sup>2</sup> et c'est ce que je tâcherai de faire ici, en profitant des sources qu'il a signalées pour la première fois.

En fait d'éducation religieuse, les impressions de la jeunesse sont en général décisives : ce sont les expériences d'un cœur adolescent qui déterminent les croyances de l'âge mûr. Louise de Colligny eut deux grands maîtres de religion : l'exemple et le malheur. Toute jeune encore, elle eut sous les yeux le spectacle d'un père et d'une mère, unis par les liens d'une affection chrétienne, qui présidaient eux-mêmes au culte domestique et assistaient, de deux jours l'un, au prêche que faisait le ministre J. Raymond Merlin (dep. 1561). Il faut lire dans François Hotman la description des exercices de piété de l'Amiral au château de Châtillon-sur-Loing. Notons seulement ce trait caractéristique : « Lorsque le temps de la Cène approchait, M. l'Amiral appelait tous ceux de sa maison, leur représentait qu'il ne lui fallait pas seulement rendre compte de sa vie, mais aussi de leurs déportements, et les réconciliait ensemble s'il y avait eu quelque

1. Henri Frédéric eut une fille Louise-Henriette qui épousa Frédéric-Guillaume de Brandebourg, dit le Grand électeur, l'un des ancêtres du roi de Prusse actuel. C'est ainsi que l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> peut se vanter d'avoir pour aïeule Louise de Colligny, et que le nom français de Louise a été introduit dans la famille de Hohenzollern.

2. Louise de Colligny, door Jhr. Mr J. K. J. de Jonge. La Haye, 1880.

discussion entre eux<sup>1</sup> ». Voilà la pierre de touche de la véritable piété ; c'est lorsqu'elle devient agissante par la charité.

Rien de sombre et de borné dans l'éducation donnée à la jeune Louise. Son père, qui avait beaucoup de lecture et écrivait élégamment en latin dirigea la culture littéraire de sa fille, car disait-il « l'instruction des enfants est un singulier bienfait de Dieu. C'est un séminaire de l'Église et un apprentissage de piété. L'ignorance des lettres a apporté non seulement à la République, mais aussi à l'Église d'épaisses ténèbres<sup>2</sup>. » Nous nous représentons Louise tantôt lisant la Bible et Plutarque, tantôt chevauchant sous les beaux ombrages du château de Châtillon ; menant ainsi la vie studieuse et insouciantes des jeunes filles nobles à la campagne.

Cependant la guerre civile, qui venait d'éclater et où son père joua dès l'abord un si grand rôle, projetait sur ce tableau de bonheur comme une ombre funèbre. Tout à coup la mort frappa dans le cercle de la famille Colligny : dans la même année (1568) Louise perdit son frère aîné Gaspard et sa mère Charlotte de Laval. Elle n'avait alors que treize ans ; mais cette cruelle épreuve lui donna une maturité précoce ; Louise comprit, par le cœur, tout ce qu'elle devait être pour son père si cruellement affligé. Louise de Colligny devint une amie et une consolatrice pour l'Amiral, partagea ses travaux, ses voyages, et l'accompagna à la Rochelle au début de la troisième guerre de religion. Colligny mettait déjà tant de confiance dans l'esprit sérieux de sa fille âgée de quatorze ans, qu'il ne craignait pas de l'entretenir du mariage qu'il projetait pour elle avec le seigneur de Téliigny, « sans toutefois vouloir user d'autorité, ni de commandement de père<sup>3</sup>. » Ce conseil de l'Amiral était un ordre du ciel, pour une fille aussi pieuse que Louise ; d'ailleurs Téliigny était digne à tous égards, sauf la fortune, de la main

1. Comte Delaborde. *Gaspard de Coligny, amiral de France.* — Paris, 1879, 1<sup>er</sup> volume ; gr. in-8 chez Fischbacher.

2. *Ibidem.*

3. Voy. Testament de l'amiral de Coligny, *Bulletin du Protestantisme français* ; tome I, p. 263.

de Louise de Colligny, par sa piété et sa bravoure, sa loyauté et sa bonne grâce. Le mariage eut lieu à la Rochelle le 26 mai 1571, quelque temps après les secondes noces de l'Amiral avec Jacqueline d'Entremont et eut pour témoins les princes de Condé et de Marcillac, les comtes Louis de Nassau et de La Rochefoucaud; enfin Jeanne d'Albret, et son fils Henry de Navarre. Pendant ce séjour à la Rochelle Louise de Colligny inspira à Henry IV cette amitié sincère, familière, mais toujours respectueuse, qui fut la consolation de la princesse dans ses mauvais jours et ne put être rompue que par la mort du roi. Quinze mois après, la jeune mariée se rendait à son tour aux noces de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois. Téligny, très-estimé de Charles IX, la présentait à la cour du Louvre où elle se trouva bientôt étourdie et comme enguirlandée par les funestes caresses de la reine mère et de sa fille. On sait le reste : son père et son mari succombèrent, dans la funeste matinée de la Saint-Barthélemy, sous le coup des assassins aux gages de la duchesse de Nemours et de Henri de Guise. Elle même, échappant par miracle, rejoignit sa belle-mère à Châtillon; de là, elle put se réfugier avec les fils de l'Amiral à Berne, et puis à Bâle, d'où elle écrivit deux lettres aux magnifiques seigneurs de Berne pour les remercier de leurs généreux subsides<sup>1</sup>.

La voilà veuve à dix-sept ans et dès lors, Louise n'a plus qu'une pensée : réhabiliter la mémoire de son père, outragée par l'odieux arrêt du Parlement de Paris (27 octobre 1572). Après un séjour de cinq années en Suisse, elle rentra en France (1577) et renouvela ses instances auprès du roi Henry III. D'ordinaire madame de Téligny habitait dans ses domaines, soit à la Mothe-Château-Renard (près Châtillon, en Gâtinais), soit à Lierville en Beauce; et, lorsqu'elle vint à la cour, « elle y fit paraître, dit Brantôme, une telle grâce et une habitude si vertueuse qu'elle donna au monde occasion de s'ébahir et de dire pour

1. Voy. *Bulletin*, tome VIII, p. 133.

l'amour d'elle, que les pays agrestes et barbares (il s'agit de la Suisse) rendent parfois les dames aussi accomplies et gentilles que les autres pays, doux, courtois et bons! » Seulement après vingt-un ans de démarches incessantes et obstinées Louise obtint, avec l'assistance du roi Henry IV, un arrêt du Parlement de Paris (14 juillet 1600), en exécution duquel elle fit, le même jour « lacérer toutes les procédures faites contre l'amiral de Colligny ensemble les minutes des deux arrêts de condamnation donnés contre lui en 1569 et 1572. » On peut juger par ces témoignages et de sa piété filiale et de sa pureté de mœurs : c'étaient là, pour ainsi dire, les deux bases sur lesquelles reposait sa foi religieuse; car à ses yeux comme aux yeux des grands chrétiens de tous les âges, la religion était inséparable de la morale, et le respect des parents était le commencement de toute piété.

Une telle vertu, rehaussée par une beauté qui n'était pas sans éclat, ne pouvait rester inaperçue. Après onze ans de veuvage pendant lesquels sa conduite avait été admirée de tout le monde<sup>1</sup>, madame de Téligny fut demandée en secondes noces par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui venait d'échapper aux balles de l'assassin Jauréguy et de perdre sa troisième femme Charlotte de Bourbon Montpensier. Le prince avait été si malheureux avec la seconde, Anne de Saxe, qu'il ne voulait plus d'une princesse allemande. La main du Taciturne n'était guère enviable : de ses trois femmes précédentes, il avait déjà neuf enfants, dont quatre filles encore en bas âge. En outre, depuis l'équipée perfide du duc d'Anjou à Anvers, les Flamands voyaient de mauvais œil tout ce qui venait de France, et, pour comble de danger la tête du prince d'Orange avait été mise à prix par Philippe II. Les deux premières considérations auraient pu arrêter Louise de Colligny, mais la troisième devait l'emporter : il y avait chez les femmes de cette époque un enthousiasme pour la grandeur morale qui

1. Aubery du Maurier : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Hollande, et des Provinces-Unies*, Paris, 1680.



leur faisait affronter tous les périls, toutes les privations, lorsqu'il s'agissait d'aider un héros. Tel était le mobile qui avait poussé Jacqueline d'Entremont à braver la défense du duc de Savoie pour offrir sa main à l'amiral. Chez Louise de Colligny il y avait moins de passion, mais non pas moins d'admiration pour le héros de l'indépendance des Pays-Bas. Sur l'avis favorable de Henry III et du roy de Navarre, qui n'avait pas de plus fidèles alliés que les princes de Nassau, Louise de Colligny accepta la main de Guillaume d'Orange et fut conduite par mer, sous l'escorte de Justin de Nassau, jusqu'à Flessingue et de là à Anvers, où le mariage fut célébré solennellement le 12 avril 1583. L'année suivante, la princesse d'Orange, fixée à Delft, donnait le jour à un fils, et Guillaume tout heureux de ce deuxième héritier<sup>1</sup> célébrait le baptême de Henri-Frédéric avec force réjouissances en présence des envoyés des deux parrains : le roi de Navarre et le roi de Danemark. Mais ce n'était là qu'une éclaircie dans un ciel d'orage : quelques mois après, le 10 juillet 1584, la malheureuse princesse, sortant de table avec son mari pour remonter à leur appartement, le voyait assassiné sous ses yeux. Alors Louise de Colligny, quasi mourante en l'excès de sa douleur, invoqua Dieu qu'il la fortifiât, adressa sa prière au Tout-Puissant, et à voix gémissante, à cœur ardent, les yeux et les mains élevés au ciel, s'écria : « Mon Dieu ! donne-moi le don de la patience, et de souffrir selon Ta volonté, la mort de mon père et de mes deux maris, tous trois assassinés devant mes yeux<sup>2</sup> ! »

Que cette prière ait été prononcée, ou non, dans les termes mêmes où l'historien de la maison d'Orange nous l'a rapportée, elle exprime bien les sentiments de résignation à la volonté de Dieu et d'oubli des injures humaines qui animaient Louise de Colligny, et nous pouvons ajouter que cette prière fut exaucée. Louise reçut d'en haut ce don si rare du pardon des offenses et, chose remarquable, dans toutes ses lettres nous ne trouvons pas

1. Son fils aîné, Philippe-Guillaume, était captif en Espagne depuis l'âge de douze ans.

2. J. de La Pise : *Tableau de l'histoire des princes et de la principauté d'Orange*. — La Haye, 1638.

un mot de haine, pas une pensée de vengeance contre Charles IX ou Catherine de Médicis, contre Philippe II, ou Granvelle, l'instigateur de l'assassinat. Quinze jours seulement après l'événement la princesse d'Orange rompit le silence où elle s'était renfermée et écrivit à son beau-frère Jean de Nassau ces simples lignes. « Monsieur mon frère, j'ai senti si avant et sens encore l'affliction qu'il a plu à Dieu de m'envoyer, que j'ai oublié tout devoir envers mes parents, ne me donnant la tristesse aucune relâche ni loisir de penser à autre chose ! » La veuve du Taciturne passa les premiers mois de deuil à Delft, tout occupée de mettre ordre aux affaires de son mari, qui avait engagé presque toute sa fortune pour contribuer à la guerre de l'Indépendance et ne laissait pas cent florins d'argent comptant dans sa modeste demeure. En décembre 1584, elle alla séjourner à Leyde, qui devait sa délivrance des Espagnols et la fondation de son Université à Guillaume de Nassau, et où elle était mieux à portée pour obtenir des États de Hollande le règlement du douaire qui lui avait été constitué, lors de son mariage avec le prince d'Orange. Mais bientôt le séjour de cette ville, d'ordinaire si calme et si tolérante, lui devint insupportable : certains prédicateurs ultracalvinistes ne craignirent pas d'insulter à sa douleur en interprétant l'assassinat du prince comme un châtement de Dieu, à cause de son mariage avec une Française et du luxe qu'il avait déployé au baptême de son fils<sup>1</sup>. C'en était trop pour l'âme généreuse de Louise, qui voulait bien se soumettre à la parole de Dieu, mais non pas aux jugements téméraires d'un de ses ministres. La princesse d'Orange se retira dans l'île de Zéelande, d'abord à Flessingue, où feu son mari possédait une maison en qualité de marquis de Vère, puis à Middelbourg où se trouvait une Église de réfugiés wallons (depuis 1574). Dans cette île fertile et paisible, véritable grenier de céréales, défendu contre les flots de l'Océan par la digue de Walcheren, Louise de Colligny passa six années de sa vie, entièrement consacrés à Dieu et à l'éduca-

1. Voy. Brandt. *Histoire de la réformation aux Pays-Bas*. — IV<sup>ème</sup> partie, livre 52, p. 395.

tion des quatre belles-filles, Louise Julienne, Élisabeth, Catherine-Belgique et Charlotte-Brabantine, qui lui avaient été confiées par la famille de Nassau, et à celle de son fils Henri-Frédéric, *le petit frère*, comme elle l'appelle dans ses lettres à la duchesse de la Trémoille.

Pendant cette retraite, la veuve du fondateur de la nationalité hollandaise eut à lutter contre la misère — car c'est une misère pour des princes de ne pouvoir procurer à leurs enfants les moyens d'instruction qui conviennent à leur haute mission; elle suppléa à tout par les ressources de sa propre instruction, qui était supérieure pour l'époque, et par sa correspondance avec les hommes les plus distingués de son temps, Marnix de Sainte-Aldegonde, de Villiers, Philippe de Mornay, mais surtout par la prière. Jamais elle ne se lassa d'invoquer le Dieu des veuves et des orphelins. On jugera de sa piété large et sympathique, par cet extrait d'une lettre à Jean de Nassau à l'occasion de la mort de sa femme (29 juillet 1586). « Combien qu'il ait plû à Dieu m'exercer en tant de sortes de visitations, tellement qu'il semblerait que je devrais être comme endurcie, si est-ce que je dois confesser mon infirmité être telle que les nouvelles afflictions me remettent incessamment en mémoire les précédentes, ce que je ne vous dirai, M. mon frère, pour vous renouveler vos douleurs; lesquelles je ne doute, vû le long temps, que vous n'ayez modérées par la rayson de la connaissance de la volonté de Dieu, qu'il lui a plû imprimer en votre cœur... Espérant que ce bon Dieu qui en tant de sortes nous visite, nous donnera aussi, un jour, certaine et assurée consolation, laquelle avez que nous ne devons attendre parfaite en ce monde, sujet à tant de vanités et changements; mais en un meilleur siècle; *si est-ce que Celui qui nous connaît et de quelle nature nous sommes, nous donnera s'il lui plaît, quelque allègement au milieu de tant d'afflictions.* » Noble langage et bien digne de la fille de l'A-

1. Extrait des archives privées de la maison royale d'Orange; lettre citée par de Jonge, « Louise de Colligny » p. 28-29.

miral qui, blessé, dévoré par la fièvre et les soucis après la bataille de Moncontour se trouvait réconforté par cette parole de Lestrangle, son fidèle compagnon d'armes : « *Si est-ce que le Seigneur est très doux!* » Dieu est souverainement bon et il fait concourir tous les événements, même les plus terribles catastrophes, au plus grand bien de ceux qui l'aiment et qui accomplissent sa volonté; voilà le dogme capital de ces héros et de ces héroïnes du protestantisme au xvi<sup>e</sup> siècle.

Enfin, au bout de sept années d'attente et de démarches, la princesse d'Orange ayant obtenu une dotation de 15 000 florins pour elle, son fils et ses quatre filles, céda aux sollicitations des États de Hollande, et vint se fixer à La Haye dans une maison confortable du Noord-Einde, avec jardin, qui fut louée aux frais des États et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le palais du roi (5 août 1591). Son cher petit Henri-Frédéric grandissait; elle avait déjà demandé à Duplessis-Mornay son « *avis sur l'institution d'un enfant qu'on veut nourrir aux lettres,* » et elle pensait trouver plus facilement un précepteur dans le voisinage de la savante ville de Leyde. Cette tâche fut confiée à Scaliger, en 1593. Mais après avoir pourvu à la solide éducation de ses enfants, un des premiers soins de la princesse d'Orange fut de satisfaire à ses besoins religieux en faisant appeler à l'Église wallonne de La Haye un prédicateur selon son cœur. Son choix porta sur Jean Wtenbogaert, qu'elle avait déjà appris à connaître en Zelande, et, dès lors, pendant plus de vingt années, Louise de Colligny fut une auditrice assidue de ses prédications françaises.

L'aumônier de la princesse d'Orange formait un heureux contraste avec ces prédicants calvinistes, « les hommes du synode, » comme on les appela après le synode de Dordrecht et dont Polyander et Gomar nous offrent les types. Tandis que ceux-ci plaçaient la pureté et l'unité doctrinales au-dessus de tout, même de la charité, Wtenbogaert insistait surtout sur la droiture de la conduite et la pureté de la vie. « Il déplorait (ce sont ses propres termes) que les hommes suivissent des voies si

divergentes en religion, tandis qu'il n'y a qu'un chemin pour mener au salut. Ce chemin ne consiste pas en telle ou telle opinion sur les points obscurs de la religion, mais dans la foi qui est agissante par la charité, et cette même foi renferme le petit nombre de points nécessaires au salut. Les signes distinctifs de l'Église réformée sont avant tout l'accroissement de la piété et la réformation de la vie ». Wtenbogaert n'était pas moins tolérant vis à vis des catholiques et recommandait à tous, catholiques et protestants : « au lieu de se disputer sur le mérite des œuvres, de laisser de côté l'amertume et l'esprit de parti afin de rechercher la vérité dans la charité ! »

Tel est le christianisme vraiment évangélique et bienfaisant qui convenait à la princesse d'Orange. Héritière du grand cœur de l'amiral et de la haute sagesse de Guillaume le Taciturne, son âme ne savait point haïr; elle ne savait que pardonner aux méchants et défendre ses amis contre les coups du fanatisme.

Sans se mêler aux disputes des théologiens, la princesse d'Orange suivit avec intérêt le développement de cette controverse arminienne qui portait sur les plus mystérieux problèmes de la justice de Dieu et de la responsabilité de l'homme. Au début, son beau-fils le prince Maurice de Nassau, stathouder des Provinces-Unies, garda aussi une sage neutralité : « Je ne suis qu'un soldat, disait-il, et ne me mêle pas de théologie ! » Il continuait de fréquenter le prêche français de Wtenbogaert et chargeait la princesse d'Orange de l'assurer « qu'il prenait un très-grand plaisir à l'ouyr. » Malheureusement, la question politique vint envenimer la controverse dogmatique. A la conclusion de la trêve de 1608, deux partis se trouvèrent en présence, celui de la guerre à outrance, représenté par Maurice de Nassau, qui croyait avoir dans ses victoires des titres suffisants à une couronne royale; et celui d'Olden Barneveld, qui voulait la paix pour rétablir les finances de la république. Les principaux chefs du parti de la paix : Grotius, Hogerbeets étaient arminiens; cela suffit pour que le stathouder se tournât du côté des

Gomaristes et désignât ses adversaires à la fureur populaire. Il y eut alors des émeutes à Amsterdam : tout le pays fut dans l'anarchie. La position de Louise de Colligny était fort délicate : en qualité de douairière d'Orange, elle ne pouvait séparer sa cause de celle de son beau-fils, dont elle avait tout à attendre pour l'avenir de son fils Henri-Frédéric, et pourtant, dans son for intérieur, elle désapprouvait les mesures véxatoires contre les Remonstrants. C'est alors (fin 1617) qu'elle écrivit à Duplessis-Mornay une lettre pour l'inviter à venir assister le prince d'Orange de ses conseils : « Monsieur, disait-elle, il n'est pas question du fait de la religion seulement, il y va de tout l'État qui va se perdre, si bientôt on n'y pourvoit. Vous avez été un de ceux qui avez aidé à feu M. mon mary à l'établir. Aidez, monsieur, à ses enfants à empêcher qu'il ne se ruine. Si les morts avoyent du ressentiment de ce qui se fait icy-bas, je m'assure qu'il vous en conjureroit en son nom et par ses cendres. Au nom de Dieu ! Monsieur, ne regardez point à de petites cérémonies, le temps presse. Or, monsieur, je prie Dieu qu'il vous donne une bonne inspiration<sup>1</sup> ! »

Duplessis-Mornay ne vint pas : aussi bien la situation de la France depuis la mort de Henry IV n'était guère plus brillante que celle des Pays-Bas ; et les huguenots, sollicités par quelques princes plus ambitieux que croyants, avaient plus que jamais besoin de ses avis modérateurs.

Quant à Louise de Colligny, elle faisait en vain entendre des paroles de concorde et d'apaisement : le vent soufflait à la guerre ! Elle tâchait surtout d'obtenir par l'influence de Wtenbogaert que les Arminiens restassent dans les bornes de l'équité, afin de n'être pas cause d'un schisme dans l'Église. Voici ce qu'elle écrivait à Wtenbogaert, vers la fin de 1617, ou au début de 1618 :

« Je vous conseille que vous vous teniés secrètement pour quelque temps pour laisser passer le grand orage. De vous re-

1. *Mémoires et correspondances* de Duplessis Mornay. (Lettre du 20 déc. 1617).

tirer hors du pays, ny moy, ni autres vos amys n'en sommes d'avys, pour plusieurs considérations..... Que si c'est la volonté de Dieu que vous en soyés réduit là, la protection de la France vous est assurée. J'en ay parlé aux ambassadeurs qui aprouvent que vous faytes bien de vous tenir doucement en votre mayson. Prenés patience et croyés que Dieu vous assistera. Je l'en supplie de tout mon cœur<sup>1</sup>. »

Mais le 29 août 1618, lorsque l'orage eut éclaté, que Barneveld, Grotius et Hogerbeets eurent été arrêtés par ordre du prince Maurice, Louise de Colligny n'hésita pas à lui conseiller la fuite. — Wtenbogaert se réfugia à Anvers : il fut condamné par contumace à un exil perpétuel et ses biens confisqués. Même alors, la princesse d'Orange resta en correspondance avec celui dans lequel elle persistait à voir un bon et fidèle ministre de l'Évangile, et s'efforça de l'amener à quelque transaction qui ne blessât point sa conscience. Mais en vain ! l'ayant rencontré l'année d'après à Anvers, elle reçut sa visite très-amicalement et l'encouragea avec larmes à la constance et à la patience.

Cette fidélité à ses amis dans le malheur — qui n'était qu'une des formes de sa piété — ne se démentit pas lors du tragique dénouement du procès de son vieil ami Olden Barneveld. C'était le même qui avait fait les premières démarches auprès des États de Hollande pour faire accorder à la veuve du prince d'Orange et à ses enfants une résidence et une pension dignes de leur état. Dès qu'elle apprit que l'arrêt de mort était signé, elle courut chez madame de Groenevelt, la bru de Barneveld, pour tâcher de la décider elle et les autres membres de la famille à demander grâce à Maurice, de là chez le stathouder pour implorer son beau-fils en faveur du plus dévoué conseiller de Guillaume d'Orange. Mais en vain ! Elle se brisa, chez l'une, contre le sentiment de l'honneur innocent et trop fier pour demander grâce ; et chez l'autre, contre l'ambition vindi-

1. Lettre extraite de la correspondance de Wtenbogaert, publié par le Dr Rogge.

cative, comme contre deux rochers. La princesse d'Orange ne put sauver la tête du grand pensionnaire de Hollande (23 mai 1619).

Cette illustre victime n'apaisa pas la fureur de la réaction; partout les Remonstrants étaient traqués et mis hors la loi, en vertu des décrets du synode de Dordrecht. Le séjour de la Hollande devint intolérable à Louise de Colligny; elle ne pouvait plus souffrir en silence la persécution de ceux dont elle partageait les aspirations plus larges et plus généreuses. Elle résolut de chercher dans son pays natal cette paix et cette tolérance qui avaient déserté pour un temps son pays d'adoption, elle partit pour la France (mars 1620).

Comme elle passait à Delft, la ville de mort, la populace amentée par quelques fanatiques lança de la boue et des pierres sur son carrosse en la traitant de « courtisane arménienne! » C'était à la même place où trente-six ans plus tôt, le peuple mobile avait salué de ses acclamations enthousiastes la naissance de son fils Frédéric-Henri. Sept mois après, Louise de Colligny, détachée de ce monde par les iniquités des hommes, mais confiante dans la justice du royaume des cieux, qu'elle avait toujours recherchée, mourait à Fontainebleau, accomplissant sa pieuse devise : « *Ad regnum tuum veni.* » (9 octobre 1620).

Cette devise : « Je suis arrivée dans ton royaume! » exprime bien le caractère intime et pratique de la piété de Louise de Colligny. Pour elle, comme pour son divin Maître, le royaume de Dieu se manifestait sans bruit et sans éclat au dehors; il consistait tout entier dans la soumission à la conscience éclairée par l'Évangile, et dans les actes du cœur. Ce qu'il y avait d'admirable dans la piété de la princesse d'Orange, c'était sa bonne humeur et sa grâce toute française. Chez elle, l'austérité des mœurs n'excluait pas une douce gaieté, et l'indulgence pour les faiblesses du prochain. Son culte pour la mémoire de son père et de ses deux époux, massacrés par des fanatiques, se conciliait avec le pardon des injures. Enfin le respect des con-



venances de famille ne l'empêcha jamais de rester fidèle à ses amis tombés en disgrâce, et de donner des marques effectives de sa sympathie aux vaincus et aux opprimés. En quoi, elle était bien la digne fille de l'amiral et la veuve fidèle de Guillaume le Taciturne.

Mais ce qui rehausse encore à nos yeux ce généreux caractère de Louise de Colligny, c'est qu'il tranche absolument avec celui de la plupart des grandes dames de son temps. Comparez-le, par exemple, à celui de la duchesse de Guise<sup>1</sup>, dont la destinée offre tant d'analogies avec la sienne, et vous serez frappé de la différence. L'une pleurait un mari et deux fils tombés pour la cause catholique; l'autre pleurait un père et deux maris martyrs de la cause protestante; autant Anne d'Este se montra vindicative, autant Louise de Colligny fut clémente. Toutes deux avaient un égal souci de l'honneur de leur maison et une égale ambition pour leurs fils : l'une dressa Henri de Guise à venger son père, et l'autre exhortait Henri-Frédéric à imiter la bravoure de son père au combat et sa tolérance dans la paix. Toutes deux étaient animées d'une foi sincère et ardente : mais Anne d'Este ne voyait le salut de son Église que dans l'extermination de tous ceux qui pensaient autrement qu'elle, et Louise de Colligny, au contraire, voulait réconcilier tous les croyants dans l'amour d'un même Sauveur, l'espérance d'un même ciel et la foi en un même Dieu tout-puissant et tout bon. La duchesse de Guise nous offre le type de la piété catholique romaine du xvi<sup>e</sup> siècle, tandis que la princesse d'Orange a réalisé l'idéal de la piété apostolique, renouvelé par le protestantisme !

BONET-MAURY.

1. Anne d'Este, fille d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, et de Renée de France, mariée en 1549 à François de Lorraine, duc de Guise; mère de Henry de Guise, de Louis II cardinal de Guise, de Mayenne et de la duchesse de Montpensier; mariée en secondes nocces à Jacques de Savoie, duc de Nemours; morte en 1607.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## LA VILLE DE MEAUX

PENDANT LES PREMIERS TROUBLES

1562-1563<sup>1</sup>.

Au commencement des troubles, les protestants de Meaux se saisirent tant de la ville que du marché, et peu de temps après y arriva de la part du prince pour gouverneur, le cappitaine Franchet italien, qui établit son lieutenant en la ville le grenetier Seguyn, dans la place du marché un nommé Pascalus diet le diable verd. Or est-il à noter que ce marché est l'une des plus fortes et anciennes places de l'isle de France, estant environnée de toutes pars de la rivière de Marne, garnie de fortes et espesses murailles et de grosses tours, dont un pont de pierre faict séparation de la ville et marché, dont la plus grande partie des citoyens font estat de draperie, qui se débitent par tout le royaume de France.

Or après que Franchet y eust demeuré environ six sepmaines, [il] alla trouver le prince à Orléans, au lieu duquel y fut envoyé, de la part de sa Majesté, La Chapelle des Ursins qui y feit restablir la messe, qui auparavant en avoit esté ostée par les Protestants, avec les bris de plusieurs images des temples. Despuis y fut envoyé Strozzi avec une compagnie de gens de pied, auquel on refusa du commencement l'entrée de la ville. Mais enfin estant les habitants persuadés par le jeune Charny, protestant du bon traictement de Strozzi et de sa compagnie, de ne recevoir aucun dommage diceulx, les portes de la ville pour l'inimitié qui de tout temps a esté entre les habitants de la ville et du marché, lui furent ouvertes, et y demeurèrent en garnison jusques à ce qu'ils en feurent tirés pour aller au siège de Rouan, soubz la conduite du duc D'Anmalle.

Durant le temps que Strozzi estoit en garnison, tant en la ville

1. Extrait d'un manuscrit du xvr siècle dont on déjà reproduit un fragment dans la *Bulletin* du 15 mars dernier, pp. 116, 120.

que marché de Meaux, les chanoines jointcs avec les catholiques de la ville et ceulx du marché, ne se pouvoient assurer d'une si petite garnison, ayant esgard à la forteresse du marché et du nombre des protestants excédant de beaucoup les catholiques, qui les fait avoir recours aux Majestés du Roy et de la Royne sa mère, qui est comtesse de cette place, à ce que pour les asseurer contre cette troupe protestante, il leur fust augmenté la garnison, ou bien que l'on demolist les forteresses du marché. qui fut occasion que Boisy grand escuyer y fut envoyé, le 16 septembre 1562, lequel après avoir fait dresser quelques petites murailles és-maisons de la place du marché, et icelles faist flanquer de canonnières en forme de citadelles, où il fait loger quelque nombre d'arquebusiers pour tenir en bride les citadins, fait saper les deux tours du marché, ayant leur regard à l'opposite d'une porte de la ville, au bout du pont, appelée les tours Jumelles, qui ayant esté mises par terre le 22 septembre, fait aussi saper une autre tour de pierre de taille sise du côté de la Brie; mais faulte de pouldre, demeura en son entier.

Boisy s'estant retiré de Meaux, 8 ou 10 jours après son partement arriva au village de Nanteuil distant d'une petite lieue de Meaux, le cappitaine Bethune (?) avec Bèze, son lieutenant, qui feirent levée de 400 arquebusiers et 100 piquiers, tant de Meaux que des environs, qu'ils feirent cheminer soubz le cappitaine Cœur son enseigne, vers Mortcornet aux Ardennes, pour delà aller joindre les reïstres et lansquenets que l'on disoit venus pour le secours des protestants. Et après avoir joint le prince Portian, accompagné de quelques 50 cheveaux, passant par le village de la Vanne, près du Pont à Verger, trouvèrent une compagnie de gens de pié catholiques qui estoit sortie de Reims, dont estoit chef le cappitaine Chavigny Dantigny, qui fut mise en [dè] route et plusieurs tués. Arrivés qu'ils feurent à Estaing en Lorraine, n'ayant aucunes nouvelles des Allemands, après y avoir séjourné quelque temps, preindrent party de se retirer, les uns en Allemagne, les aultres s'en retournèrent à Meaux, à la Ferté-soubz-Jouarre et és environs.

Après le partement de Strozzî de Meaux, y fut envoyé à la poursuite des catholiques, le capitaine Sausseur, avec trois cens arquebusiers et de 30 à 40 arquebusiers à cheval, soubz la charge de Augustin mareschal de Paris, lesquels desarmerent le reste des protestants, tant du marché que de la ville, et contraignit la pluspart de ceulx

qu'il pensoit estre le plus remuants et entrepreneurs, qui engendra un fort grand mescontentement aux protestants; qui fut occasion pour se veoir ainsi déchassés de leurs maisons et frustrés de la jouissance de leurs biens, de chercher quelque moyen d'entreprendre tant sur la ville que marché, pour s'en rendre les maistres, avec l'intelligence qu'ils avoient de quelques-nuns de leurs partisans qui restoient encore audit marché. Cette desliberation faite, fut esleu pour chef de l'entreprise le cappitaine Bethencourt et Cœur, qui ayant ramassé partie de ceux qui estoient exilés et chassés de la ville, partit environ [vers] minuit de la Ferté sous Jouarre, et vindrent au village de Nanteuil où il joignit encore nouvelles forces, et depuis arrivés au faulxbourg de Cornillon, disposa ses troupes pour surprendre leur marche en plusieurs bandes, dont il mict partie dans des nasseselles par eau, qui entrerent par la poterne de Saint-Saintain, les autres par la porte de Jublineau; et les autres par la porte de Cornillon, laquelle fut surprise de ceste façon. C'est qu'un protestant nommé Jacques Hango, marinier, ayant pris une longue et forte perche, l'assit d'un bout contre l'arche du pont, et l'autre bout contre la flèche du Pont de bois sur laquelle il grimpa, et estant monté coupa la corde qui tenoit le dit pont-levis, qui tomba sur le pont et en s'écolant entre ledit pont levis et la porte, effondra le guichet de la porte, avec le secours de ses compagnons qui promptement se rendirent maîtres de la porte. D'autre part leurs compagnons en faisaient autant à la porte Jublineau et poterne Saint-Saintain. Les soldats du capittaine Sausseur ordonnés par la garde du marché, estonnés d'une si chaude et soudaine alarme, n'eurent eust loisir de prendre leurs armes pour se sauver dans la ville et ne peurent si bien faire qu'il n'y en demeura cinq ou six de morts sur la place, lesquels en telle façon effrayés que si les protestants ne se feussent amusés au pillage et les eussent poursuivis dans la ville, ils s'en rendoient aisément les maistres. Mais ayant perdu cest occasion, les catholiques ayant repris cœur, fermèrent leur porte du pont tirant au marché, laissant les protestants en saisine du marché, et ne feurent negligents d'en advertir en diligence, ceux de Paris, leur demandant secours, qui leur fut envoyé en diligence ceux de 7 à 8 enseignes de fantassins et de quelque nombre de gens de cheval, lesquels sentant approcher, les protestants abandonnèrent leur prise du marché qui ça qui la, sans ordre ne conduite, qui fut occasion que plusieurs pauvres gens, avec

leurs femmes et enfans, feurent exposés à la furie des soldats, et depuis plusieurs mesnages s'estant retirés à la Ferté soubz Jouarre, abandonnant la ville de crainte destre poursuivis par ses soldats catholiques, pensant se sauver, tumbèrent à la mercy des paisans qui les devalisoient sans miséricorde. Ce secours de Paris, entrés qu'ilz feurent au marché, tuèrent quelques protestants qui y estoient restés, pillèrent entièrement leurs draps, meubles et victuailles, jusques aux vitres et gouttières de plomb qu'ils amenèrent à Paris par grands bateaux, en emprisonnèrent plusieurs qui depuis feurent exécutés à mort en la furie, et mesmes bruslèrent une femme ancienne avec quelque nombre de livres qui furent trouvés en sa maison. Après la retraite des enseignes parisiens Sa Maïesté envoya pour gouverneur à Meaux Du Boy qui y demeura jusques à la paix.

---

## MÉMOIRE ADRESSÉ A LA REINE ANNE

SUR UN PROJET DE DESCENTE EN FRANCE PENDANT L'INSURRECTION  
DES CÉVENNES

[1703]

Les pièces suivantes tirées des manuscrits du *British Muséum*, m'ont paru curieuses comme révélant les espérances conçues par les malheureux protestants français à l'époque où la reine Anne monta sur le trône d'Angleterre. La guerre de la succession d'Espagne se poursuivait avec des alternatives diverses et la plus vive énergie. L'astre de Louis XIV baissait à l'horizon, et les victimes d'une abominable persécution entrevoient ou croyaient entrevoir dans l'intervention étrangère un terme à leurs maux. D'après une indication, sans doute fautive, du catalogue, les documents ci-après seraient de l'écriture de Henri de Ruvigny. L'orthographe que l'on a dû rectifier pour rendre ces pièces lisibles, semble établir le contraire. Eu tous cas l'auteur du mémoire est non pas Ruvigny, mais un officier français au service du roi de Prusse, comme le prouvent les dernières lignes de ce morceau. On sait que les projets d'intervention négociés à Londres par le marquis de Miremout et Belcastel, n'aboutirent qu'à une vaine démonstration de la flotte anglaise dans le golfe de Cette (Septembre 1703).

G. M.

Si la Reine est résolue de secourir les malcontents dans les Sé-

venes, il n'y a point de temps à perdre ; je crois que l'on leur doit envoyer incessamment des armes et de l'argent. A l'esgard d'un secours d'hommes, il faudroit un corps assés considérable pour pouvoir tenir la plaine, ce qu'on pourroit faire dans un bon pais, en débarquant à Cette, où on assure qu'il n'y a point de fortification qui puisse empêcher le débarquement. Pour réussir dans ce dessein, il faudroit sept à huit mille hommes, qui joints avec les gens des Sévenenes, pourroient former un corps capable de se rendre maistre de tout le Languedoc. Il faudroit faire embarquer ces troupes comme pour aller en Italie, car si les Francois pouvoient pénétrer le véritable dessein, il leur seroit facile de mettre assés de troupes à Cette pour empêcher le débarquement, la coste estant si mauvaise qu'on ne peut débarquer ailleurs. Si on n'y envoie qu'un petit détachement, qui ne puisse pas tenir la plaine, et qui soit obligé de demeurer dans les montagnes, les soldats y périront après avoir affamé les malcontents. Ainsy je crois qu'à moins d'un secours considérable, il vaut mieux n'y envoyer que des armes, de l'argent, et quelques officiers du pais. On en peut trouver un assés grand nombre en Angleterre, en Irlande, ou en Hollande.

Il est fort dangereux de faire savoir dans les Sévenenes ce que la Reyne a intention de faire pour les malcontents, car n'ayant point de chef<sup>1</sup>, et ayant à faire à une multitude, si cela se répand parmi eux, cela sera bien sû de leurs ennemis. On pourroit envoyer incessamment deux personnes fidèles et intelligentes qui pourroient attendre en Suisse que tout fut prest, et sur l'avis que l'on leur doneroit dans des termes dont on seroit convenu avec eux, ils continueroient leur voyage et auroient ordre de s'adresser là aux principaux, et s'il est possible à peu de personnes.

Si l'on ne trouve pas à propos d'envoyer à présent un corps de sept à huit mille hommes, je crois qu'il seroit bon de réserver les troupes pour un plus grand dessein, qu'on pourroit exécuter bientost après avec la grand flotte. Il faudra faire tous les préparatifs, comme sy le dessein estoit de s'aller saisir d'un port en Espagne, Vigo ou un autre, sous pretexte du besoin que nous en avons pour soutenir

1. Ce mot vrai au commencement de l'insurrection cessa bientôt de l'être lorsque les premiers sucres des Camisards popularisèrent à l'étranger les noms de leurs chefs, Roland et Cavalier. L'arrivée du maréchal de Montrevel en Languedoc (15 février 1703) peut être considérée comme le point de départ de cette seconde période. Villars inaugure la dernière (1704-1705).

et faire hyverner la flotte qui aura passé le détroit, et au lieu d'y aller, s'arrêter à Bordeaux. La Garonne doit estre connue de nos officiers de marine, comme la Tamise, puisque nos vaisseaux marchands vont tous les jours a Bordeaux. Je ne sais pas sy les grands vaisseaux de guerre y peuvent entrer, mais les vaisseaux de transport et les frégates légères pour les protéger, le peuvent faire aussi aisément que nos vaisseaux marchands. C'est une grande ville sans autres fortifications que le chasteau Trompète, qui est sy mal construit que jay tousjours ouy dire qu'on n'ose pas tirer du canon de ce fort de peur de le faire ébouler. Les habitans de cette ville sont extrêmement portés à la sédition, et ont tousjours conservé beaucoup d'inclination pour les Anglois. Si les officiers sont soigneux pour empêcher les desordres, qu'on abolisse toutes les taxes, et qu'on ne leur demande point d'argent, ils se soumetront volontiers à l'obéissance de la Reine, et donneront un bon exemple aux provinces voisines, qui seront bien aises de pouvoir espérer de secouer le joug d'une domination fort dure. Il ne faut pourtant pas conter absolument sur cela, car les peuples ont le cœur abattu, et jusques à ce que nous ayons de plus grands succès, personne n'osera se mettre à leur teste. Il faudroit pour cette entreprise, embarquer autant de troupes qu'on en avoit embarqué l'année passée. Si cela fait révolter quelques provinces de la France, les alliés en tireront un très grand avantage; si cela ne fait pas un si grand effect, un corps de douze mille hommes sera le maistre d'une bonne et grande ville et des environs pendant un fort long temps; les François auront une fort longue marche pour venir au secours de leur propre país, et seront obligés d'abandonner leur dessein, et de laisser à nos généraux la liberté dexécuter les leur; et donneront le temps à la Reine d'envoyer en France un plus grand corps de troupes, ou de retirer sans danger celles qui y seront, et cette descente à Bordeaux sera un grand secours pour ceux des Sévenes, car le peu de troupes que l'on a ramassé en Languedoc pour leur faire la guerre sera obligé de venir en Guyene pour en conserver une partie, et empêcher les contributions qu'on pourra tirer de toute la province.

Cecy est un projet assés mal digéré, mais qui doit estre rectifié par des personnes plus capables, après avoir consulté ceux qui connoissent le port de Cette et la rivière de Bordeaux, mais fort adroitement. On ne peut réussir que par un fort grand secret.

*Projet pour faire une descente en France.*

Pour faire une diversion considérable en France, en veuë de soutenir le courage des Sévennois, et de relever celui des peuples des provinces de Languedoc et de Guienne, et des autres où il y a un très grand nombre de protestants, qui gémissent depuis vingt ans sous la dureté d'une cruelle persécution et sous la pesanteur du joug d'un pouvoir arbitraire, aussy bien que les catholiques romains qui tous ensemble n'attendent qu'une occasion favorable pour se délivrer de la tyrannie, et rentrer dans leurs anciens privilèges qui leur ont été ostés sous le présent gouvernement de France, et pour secourir particulièrement la ville de Bordeaux, qui a de tout tems supporté avec beaucoup de peine les cruelles charges et subsides qu'on luy a imposé et s'est soulevée diverses fois pour l'empêcher; et comme l'on a avis que les habitans de cette grande ville et des païs circomvoisins refusent à présent de payer la capitation et autres subsides, et qu'ils sont tous prêts à se soulever pour recouvrer leur ancienne liberté, il seroit très à propos pour profiter de cette favorable conjuncture, de faire une descente le plus tôt qu'il seroit possible, afin de les encourager par l'espérance d'être promptement secourus.

Pour l'exécution de ce projet, l'on juge que la descente se peut faire dans la rivière de Bourdeaux appelée Garonne, plus facilement que partout ailleurs, et sans crainte d'opposition, où il y a une baye appelée du Verdon, à trois ou quatre lieuës de l'embouchure de cette rivière, à la droite en montant, et du même côté où est Bourdeaux; où les vesseaux de guerre de 60 pièces de canon peuvent être à l'abry de toute sorte de tempête, et y hiverner avec les vesseaux de transport, en tel nombre qu'il seroit nécessaire.

Cette baye est à sept lieuës de Blaye qui est de l'autre côté, où il y a un chateau fortifié qui deffend la rivière, dans laquelle il y a une petite isle, vis à vis de ce chateau, où l'on a construit un petit fort qui deffend le passage des deux côtés de la rivière. La descente se peut faire depuis la baye du Verdon jusqu'à la portée du canon du petit fort qui est dans l'isle devant Blaye; l'ancrege étant bon partout et la côte assés haute en plusieurs endroits pour que des vesseaux de 50 tonneaux y puissent aborder sans échouer; les frégattes de 50 ou 60 pièces de canon peuvent aller facilement jusqu'au



près de ces forts, et même jusqu'à Bourdeaux, s'ils étoient pris, ou en essuiant une de leurs décharges.

Il y a le long de cette côte plusieurs villes et bourgs sans deffence qui seroit de grande utilité à l'armée de débarquement, comme Castillon, Saint-Estève, Pouillac, etc. L'armée de terre ayant établi sa place d'armes dans quelqu'une de ces villes, où les vesseaux de transport peuvent aborder, pourroit marcher droit à Bourdeaux (qui est à 14 lieuës de Verdon) sans qu'il y ayt dans ce país nulle place de résistance ni rivière capable de l'arretter, n'y ayant absolument que de méchantes milices qu'on puisse luy opposer. Elle trouveroit dans la route les bourgs de Lamarque, Macau, Eysines, etc.

Bourdeaux est une grande ville située à la gauche de la Garonne où elle forme une espèce de croissant, sans deffence ni fortification considérables que trois châteaux qui ont été construits pour en tenir les habitans en bride. Le seul qui puisse soutenir un siège, est le chateau Trompette, bâti sur le bord de la rivière, tout au bas de la ville. C'est un fort à 6 bastions, construit entièrement sur des pilotis, et d'une pierre fort molle; le rempart est sur une voute de pierre, sous laquelle sont pratiquées les casernes ou barraques des soldats; la meuraille est si mauvaise qu'elle fend quelquefois au bruit du canon qu'on tire de ses propres ramparts. La situation de cette place étant fort basse, elle n'a presque point de glassis, et est commandée par une hauteur qui est dans la ville à une demy portée de canon, si bien que c'est une fort mauvaise place dont le siège ne dureroit que peu de jours. Les autres deux forts ne sont pas en état de faire résistance, si l'on y mène du canon. La ville est ceinte d'une vielle et mauvaise meuraille fort mal entretenue, et d'un fossé sec, si bien qu'elle n'est pas en état de résister à une armée.

L'on juge que pour faire cette entreprise, toutes les troupes de France étant occupées en Flandres, en Allemagne et en Italie, ce qui est dans un fort grand esloignement, il ne faudroit que dix ou douze mille hommes d'infanterie, et deux mille dragons, avec un train d'artillerie d'environ 20 pièces de gros canon, et 10 de campagne, et une bonne quantité d'outils à remuer la terre, des armes et babits pour 5 ou 6 mille hommes tout au moins, pour employer les gens du país qui viendroient sans doute en foule se joindre à notre armée, après qu'on auroit dispersé un manifeste dans lequel on pourroit exposer que le dessein de la Reine d'Angleterre étoit de

protéger les peuples de France, et particulièrement ceux de la province de Guienne, comme étant un ancien domaine de sa couronne, et les rétablir dans leurs anciennes libertés, comme ils en ont joui sous la domination des Rois d'Angleterre, promettant une entière liberté de conscience à tous, au parlement et à la noblesse de les rétablir dans leurs anciennes fonctions, dignités et privilèges; et aux catholiques romains et à leur clergé de les maintenir dans leurs dignités, revenus, immunités, églises, monastères, et tous autres droits, et privilèges que se puisse être, s'ils se soumettent volontairement à la juste et douce domination de sa Majesté.

Il est indubitable que si les troupes de sa Majesté étoient dans Bourdeaux, que toutes les provinces de Bearn, Languedoc, Poitou et Saintonge, qui sont situées aux environs de la Guienne et remplies de protestants, se soulèveroient entièrement, et qu'on pourroit ensuite prendre Blaye, qui nous rendroit entièrement maître de la rivière de Garonne, et il n'y auroit plus de place forte dans toute cette grande province.

L'on croit que plus de 400 officiers françois pensionnaires en Irlande qui ont servy la nation pendant toute la dernière guerre, ne seroient pas inutiles dans cette expedition. Si l'on vouloit les employer, il est certain qu'ils trouveroient un bon nombre de dragons et soldats en ce pays icy pour commencer la levée des regiments qui s'achèveroient de former lors qu'ils auroient mis pied à terre en France.

Il me semble qu'il seroit à propos de fère publier un manifeste portant que lon ne seroit pas entré en France pour fère aucun tort à la nation, et qu'au contraire que l'on na pas d'autres intentions que de lui procurer tous les avantages possibles en tâchant de contraindre le roy de France par une bonne paix à remettre au parlement et à la noblesse tous les privileges dont ils ont esté dépouillés, et de décharger les peuples de la moitié des tailles et des deux tiers de tous les impost, de quelque nature qu'il puisse estre, lesquels ne pourront jamais estre augmentés que pour des nécessités présentes et du consentement des estats assemblés; mais que pour parvenir à une fin si heureuse et si avantageuse à la nation. il est nesaisseire que nos bonnes volontés soient secondées par les parlemans, par la noblesse et par les peuples, et pourquoi nous les exhortons de nous estre favorables et de se joindre à nous. L'infanterie aura huit sous par

jour, qui est la paie d'Angleterre, et la cavalerie a proportion. Cependant ceux qui ne prendront point parti pourront rester chez eux en toute seureté, les assurant qu'il ne leur sera fait aucun tort ni en leurs biens ni en leurs personnes, pourveu qu'ils ne fournissent ni argent ni tout autre chose au roy de France, et qu'ils paient à nos receveurs les contributions dont on sera convenu, qui seront telles que lon aura tout sujet d'en estre content. Nous espérons que nos ordres seront ponctuellement observés, et que lon ne souffrira pas les contraintes qui pourroient estre faites de la part des maltôtiers français, à moins que d'en vouloir encoure nostre indignation et n'estre traité avec la dernière rigueur. Tout ceci supposé que l'on veuille garder le païs.

Je ne doute pas que le parlement ni les personnes qui ont de grands biens, nonobstant le penchant qu'il ont à se tirer de l'esclavage, ne se feront pas connestre, à moins qu'il ne seroient appuyés et soutenus par une puissante armée; mais il est certain qu'une pareille déclaration ne peut toujours estre que très avantageuse, puisque cela donneroit de bonnes impressions de nous au peuple, et que la cour de France connoistroit par là que on mettrait tout en usage, ce qui l'obligeroit encore à de plus grandes diversions. En outre la raison pourquoy je dis qu'il seroit bon d'employer ces mots que l'on ne souffrira pas de contrainte de la part des maltôtiers, c'est qu'il peut arriver que quelqu'un d'eux seront assommé; et cela arrivant il en pourroit estre comme il arriva lorsque le roy de France voulut établir la gabelle dans le Boulenois, dont toute la province se souleva, quoyque ce fut en temps de paix. L'on augmentera ou diminuera ce que lon jugera à propos; mais telles choses que l'on face, il me paraît d'une nesesité absolue, si l'on trouve bon de fère coure cet écrit ou quelque autre approchant, de ne le fère imprimer qu'en France, et sitôt que l'on se sera rendu les maîtres de quelque place, parce que si cela se faisoit icy cela ne manqueroit pas de se savoir bientôt partout.

*Projet que lon pourra mettre en pratique la descente étant faite.*

Lon pourroit pour se rendre le parlement de Normandie et les États de Bretagne favorables, leur laisser la liberté de se faire un prince souverain, tels qu'ils le jugeroient à propos, aux conditions

qu'il se mettroit sous la protection de rois d'Angleterre, de Prusse et de Messieurs les Estats Généraux de Hollande, qui sobligeroyent conjointement avec leurs Majestés de les secourir de toutes leurs forces de mer et de terre, à toutes les fois qu'ils seroyent attaqués par la France. De cette manière on réduiroit le roy et ses successeurs dans de justes bornes et on les mettroit hors d'état de ne pouvoir plus jamais rien entreprendre, tant sur la religion, quand elle seroit une fois rétablie, que sur leurs voisins par la crainte qu'ils auroient des souverains des provinces qui se seroyent distrètes du royaume et de leurs protecteurs, lesquels souverains seroyent aussi tenus et obligés d'assister réciproquement leurs Majestés et leurs Hautes puissances à toutes les fois que l'un d'eux seroit en guerre contre la France.

Si ce projet est approuvé, je saurois bien trouver le moien d'en fère fère la proposition la descente étant faite ; en fin je crois qu'il ne seroit pas plus difficile de se faire un parti en France qu'il l'a esté à cette couronne de s'en faire un dans le cœur de l'Allemagne. Mais pour parvenir il faut comme elle n'a pas épargné l'argent, on ne peut pas le mieux employer, puis qu'il est certain que lon parviendra plus tot à ses fins par cet endroit que par aucun autre. Louis 14 nous fait assez connestre cette vérité, car tout puissant qu'il est, il fait plus par le metal que par la force de ses armes, et sans cela l'on peut dire qu'il auroit déjà succombé. Il seroit encore à souhetter pour le bien commun que toute les puissances liguées contre la France trouvassent bon de fixer une somme proportionnelle car tant que lon laissera cet article à la discrétion des généraux, il ne faut pas espérer que l'on soit jamais bien servi. Si l'on met toutes ces choses en pratique, je ne doute pas que les affaires ne changent bientôt de face, et surtout si lon pouvoit engager un prince de la maison de Bourbon, en luy faisant des offres avantageuses, comme de le faire souverain des provinces de Normandie et de Bretagne.

Conclusion si l'on [vent] conserver la liberté de l'Europe, il faut mettre tout en usage pendant qu'il y a encore du remède, et cela ne se peut vraisemblablement qu'en portant la guerre jusque aux portes de Paris. Il n'y a nul inconvéniement à fère fère cette dernière proposition, puisquelle ne se feroit que lors que lon seroit à terre, car quand elle seroit rejetée, il n'y auroit rien de gâté, et si au contraire elle étoit acceptée, cela entrèneroit une partie de la France, et sur-

tout si c'étoit le Prince que j'ay en veue, qui n'a déjà que trop de sujet de mécontentement, et qui seroit asseurement agréable à tous <sup>1</sup>. Je saurais bien lui faire parler, lorsque l'on sera dans le pais, si on le juge à propos, et sil n'accepte pas le parti, les parlemans et les etats des provinces sauront bien fere de bon choix. Enfin si l'on veut que lesFrancois sortent de l'Allemagne, il faut aller en France.

L'on me permettra dadjouter à tout ce que je vien de dire que si roy ou autre souverain ligué contre la France étoit attaqué par un un de ses voisins, il est certain que s'il pouvoit mettre cent mille hommes sur pied, qu'il le feroit pour pouvoir plus tôt venir à bout de son ennemi. Or je tiens qu'il le doit plustot faire dans cette occasion, car si un prince étoit déponillé injustement de ses états par un autre, l'on sauroit bien l'obliger à les restituer; mais il n'en est pas de mesme de la France. Si on la laisse faire, elle se mettra en état de tout prendre et de ne rien rendre. Il ne faut pas icy se flatter en disant que l'on est éloigné; le tour viendra à ceux-là comme à ceux qui sont les plus exposés. Je n'en excepte pas mesme les princes qui sont entrés dans les intérêt de la France, puis qu'il est très seur que quand cette couronne réussiroit, qu'il ne jouiroit pas lontems des grands avantages que l'on leur promet, et qu'ils n'auroient été élevés que pour rendre leur sort plus triste et plus déplorable. Celaveut dire que la France leur reprendroit un jour non pas seulement ce qu'elle leur auroit donné mais encore leur ancien patrimoine. Au nom de Dieu pendant qu'il est encor temps, que l'on face attension à toutes ces choses, et que l'on en profite. Je m'asseure que si l'on veut un peu y reflechir, que l'on ne trouvera pas ces propositions desrésonnables, puisqu'ils n'ont pour but que le rétablissement de la religion protestante et le bien commun. Quand à moi je serois toujours prêt à donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour une si bonne et si juste cause.

Si on avoit changé de sentiment, je crois qu'il seroit toujours bon de faire coure le bruit de la descente dans le temps que toutes les troupes de France seroit sorti du roiaume. Cela obligeroit les Francois à une grande diversion de leurs troupes réglées sur les cottes;

1. Quel est le prince auquel il est ici fait allusion? Armand de Bourbon-Maulauze, marquis de Miremont, plaidait alors auprès de la reine Anne la cause des Camisards, afin d'intéresser les puissances protestantes au succès de son entreprise; il fit répandre à profusion un écrit intitulé : *L'Europe esclave si les Cévennes ne sont soutenues.* (Haag, t II, p. 478.)

car pour les milices des endroits que j'ai indiqué, il les faut conter pour rien ; ils ne sont seulement point capables de soutenir la veue de l'ennemi mettant pied à terre (et de quoy je suis assuré). Mais en exécutant tout de bon la chose, cette diversion qu'il seroit obligé de faire seroit beaucoup plus considérable, et l'on peut dire que ce seroit le plus grand coup que l'on puisse jamais leur porter, car s'il prenoit le parti de n'en pas faire, il est certain que l'on mettroit toute la haute Normandie et la Picardie sous contributions jusque aux portes de Paris, et on auroit le temps de pratiquer des intelligences. Enfin si l'on ne trouve plus à propos de faire une descente suffisante pour pouvoir garder le païs, l'on ne pourroit rien faire qui fut plus avantageux que d'embarquer deux ou trois mille hommes qui raserait pendant tout l'été les cottes de France, et qui mettroit pied à terre, tantot dans un endroit et tantot dans un autre.

Si l'on se détermine à quelqu'un de ces partis, et que l'on me veuille honorer d'un commandement, comme on me l'a fait espérer, je me flatte que ma présence ne sera pas inutile ; et si l'on a résolu de ne rien entreprendre j'aurois une grande passion de servir avec nos chers frères les Sevenois ou Nordois. C'est ce qui me fait supplier très humblement sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne d'avoir la bonté de m'emploier dans les troupes qu'elle pourra leur donner, ou si elle ne leur en donne pas, de m'honorer d'une patente de colonel d'infanterie tant pour avoir un rang parmi eux que pour estre plus en état de rendre service. Je suis major au service de sa Majesté Prussienne, et j'espère qu'elle aura la bonté de m'honorer avant que de partir de la patente de lieutenant-colonel. Si l'on se détermine à l'embarquement des deux ou trois mille hommes, l'on commenceroit par l'expédition dont je me suis donné l'honneur de parler à milord conte de Nottingham qui l'exécuteroit assurément sans aucune opposition.

Au mémoire ci-dessus étoit joint, comme pièce à l'appui, l'extrait suivant :

*Copie des nouvelles des Cévennes venues dans trois différentes lettres* <sup>1</sup>.

Les troupes à l'arrivée de M. le maréchal de Montrevel étant prêtes, il feut à leur tête pour attaquer les fauteurs qui estoit du

1. Ce récit, qui n'est pas sans un peu de confusion, se rapporte aux événements

coté de Barjac où ils l'attendirent de pied ferme, y ayant déjà défait quelques corps de troupes qui s'opposoit a leur jonction avec le Vivarés. Ils souffrirent la première décharge sans bouger ; après quoy ils se jetèrent avec tant de fureur sur les troupes qu'elles furent renversées et mises en déroute, malgré leur résistance et leur supériorité. Il en seroit revenu peu sans M. de Julien qui favorisa leur retraite avec ses miquelets. Après ce choc un de leurs partis feut attaquer Genouliac, et fit main basse sur les troupes qui y estoit, ce que voyant les habitans du lieu ils se joignirent à eux, tant hommes que fames, de sorte qu'ils sont maitres de tout le pais excepté Alais; ils s'étendent jusques à Mandé dans le Gevaudan où plusieurs lieux se sont joints a eux. Les troupes qui y estoit, crainte d'être esgorgées, s'en sont retirées.

M. de Julien qui restoit le seul vaincu, ayant seu qu'un de leurs partis étoit sorty des montagnes, fut les attaquer avec ses miquelets. Les rebelles voyant la partie inegalle, se batirent en retraite jusques dans un bois, ce qui obligea M. de Julien de se retirer. Ne pouvant les forcer, il posta deux cens de ses gens sur un passage dans une maison. Les rebelles en ayant eu avis furent les attaquer. Ayant esté repoussés deux fois des portes, ils s'avisèrent d'escalader la maison par un côté sans fenêtres, et l'ayant découverte, ils y jetèrent grand nombre de fagots allumés qui consumèrent la maison avec ces pauvres misérables, dont il n'en réchappa pas un, ce qui intimida for les autres qui assurent n'avoir jamais veu combatre avec tant de feu.

La Vaunage est aussi en désordre et tout se retire vers les montagnes d'où ils font des courses jusques aux murs des villes, exigeant des sommes de ceux qui ont du bien à la campagne sous peine du feu. Ils ont fait défanse aux paisans d'aporter aucune denrée dans les villes sous les mêmes peines, ce qui y cause une grande consternation. M. de Montrevel a ordre du roy de leur présenter une amnistie et de se servir de tous les moyens pour apaiser ces gens là. Si cella ne réussit pas, il y a peu d'aparence qu'on puisse les mettre à la raison de longtems, les troupes n'ayant jusques à présent peu obtenir aucun avantage sur eux.

qui suivirent l'expédition de Cavalier en Vivarais et les deux combats de Vagnas (février 1703) dont le premier fut une victoire et le second une défaite pour le chef des canisards.

## MÉLANGES

## HISTOIRE DES MARTYRS

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE<sup>1</sup>

## I — 1554

LE | LIVRE DES | MARTYRS, qui est un recueil de plusieurs Mar-  
tyrs qui ont enduré la mort pour le nom de nostre Sei- | gneur Iesus  
Christ depuis Iean Hus iusques | à cette année presente, M. D. LIII.  
| L'utilité de ce recueil est amplement demonstree en la | preface  
suyvante. | Pseav. XLIII. | *C'est pour toy, Seigneur, que nous*  
*sommes tous les iours occis, et | sommes estimez comme brebis*  
*d'occision.* | Math. XXIII. | *Qui Lit, si entende.* | M. D. L III.

In-8°. 8 ff. prél. n. chif. et. 687 p. chif. SS. L. (Genève J. Crespin).

Du 3<sup>e</sup> feuillet au 7<sup>e</sup>, se trouve une Epître : *Iean Crespin à tous | Fidèles*  
*qui Desirent L'ad | vancement du regne de Nostre Seigneur | Iesus*  
*Christ.*

Aux ff. 7 et 8 : *la Table des Martyrs redvicté selon l'ordre du temps*  
*qu'ils ont endure la mort.*

(Avignon Bibl. musée Calvet).

## II — 1555

RECUEIL de | plusieurs per- | sonnes qui ont constamment  
enduré la | mort pour le nom de nostre Seigneur Iesus Christ,  
depuis Iean Wicleff, et | Iean Hus iusques à ceste année presente  
| M. D. L V. | L'utilité de ce recveil est aplemêt demonstree |  
en la Preface suyvante. Pseau. XLIII | *c'est pour toy, Seigneur,*  
*que nous somes tous les iours occis : et sommes estimez come brebis*  
*d'occision* <sup>1</sup>. act. 9. | *Saul, Saul, pourquoy me persecutes-tu |*  
M. D. L V. |

SS L. (Genève : Crespin)

in 16. haut 9<sup>cm</sup> non compris titre courant et signature, larg. 5<sup>cm</sup>. *A*  
*tous fideles qui desirent l'avancement du regne de nostre Seigneur Iesus*  
*Christ* 7 p. n chif. table des martyrs 7 p n ch. *Histoire de Jean Wicleff.*  
16 fol n chif. *l'Histoire et actes de Jean Hus, vray tesmoing de la doctrine*

1. Voir la première partie de cette notice dans le dernier numéro du *Bulletin*,  
p. 269.



*du fils de Dieu* I à 228 p. chif. *Hierome de Prague* CXXIX — CXLIII, 129-144. Hierome de Prague (reprise) 129-784, *Histoire memorable de la persecution et saccagemēt du peuple de Merindol et Cabrieres et autres circonvoisins, appelez Vaudois* 72 fol n. chif. sign AA... II. fin.

(Bibl. Hist. Prot. R. 6031).

### III — 1555

RECUEIL — de plusieurs [per] | sonnes qui ont constamment endure [la] | mort pour le nom de nost [re Seigneur Je] | sus Christ depuis Jean [Wicleff et] | Hus, iusques a ceste ann [ee presente] | par Jean Cres [pin] | M. D. L [v.]

*Nota.* Les crochets marquent ce qui manque à l'exemplaire que nous avons entre les mains. Il vient de chez Weigel, qui l'avait annoncé à tort comme étant de 1550; il pourrait toutefois être daté de 1556, car la dernière page de la 2<sup>e</sup> partie cite un fait de la Noël 1555.

SS L. (Genève J. Crespin)

Petit in-8°. Sous ce titre sont comprises deux parties de même format mais d'une pagination distincte. 8 f. n. ch. avec les signatures \*, \*II, \*III, \*IIII, comprenant le titre et la préface: *Jean Crespin | à tous fideles, | qui desirent l'advancement du Regne de no- | stre Seigneur Jesus Christ.* La première partie commence par Wicleff p. 1 à XXXII, puis la pagination reprend 1-144, CXXIX-CXLIII, 145-400. Cette partie finit par Estienne Brun septembre 1540. La seconde partie n'a pas de titre ni de préface, le commencement du premier article rappelle la première partie et relate l'histoire de cinq écoliers de Lausanne martyrisés à Lyon. Le volume se termine par l'histoire de N. le Blanc exécuté à Tournay à la Noël de 1555. Cette partie compte 326 p. et la dernière, marquée par transposition de chiffres, 632.

(Bibl. P. Schmidt)

### IV — 1556

TROISIEME | PARTIE DV | recueil des | martyrs, | qui de ce temps ont constamment enduré la mort pour la | vraye doctrine du Fils de Dieu. | Ceste III. partie con- | tient exemples admirables de grans person- | ages executez en divers lieux, et surtout au | pais d'Angleterre, de France et de Flandres. (L'ancre de Crespin sous les flots) Ps XLIII. *C'est pour toy, Seigneur que nous sommes tous les iours occis,* par Jean Crespin, M. D. LVI.

SS L. (Genève J. Crespin).

Petit in-8°. *Jean Crespin au lecteur chrestien*, p. 3 et 4 (le titre compte

comme 1 et 2) III. Partie du Recueil, etc. George Carpentier p. 5--530. Arnaud Monier et Jean de Cazes 1556. Extrait des Registres du Parlement, 30 avril 1556, signé : de Pontac. Cette page se termine par un avertissement au lecteur que voici :

« Si la difficulté a esté grande en la première et seconde partie de ces Recueils, d'avoir tiré du plus profond des prisons, voire et comme du milieu du feu une si grande diversité de confessions, escrits et actes des Martyrs de ce temps, nous l'avons expérimenté beaucoup plus grande en ceste troisième partie, pour la variété des langages de ceux qui y sont décrits, et surtout des Anglais et Flamens : desquels nous avons tasché, à l'aide de quelques fideles qui entendoient leurs langues et façon de parler, de rendre leurs actes et confessions le plus fidelement qu'il a esté possible, retenant, pour plus grande approbation de la vérité, la manière de parler de chacun. Par quoy, ami lecteur, en lisant ces Recueils, tu auras à supporter beaucoup de choses qui te sembleront ou obscures ou mal couchées. Aussi excuseras aucunes fautes commises ès premières impressions, et benignement redresseras le tout, nous aidant en cest endroit : car la difficulté en tels Recueils est trop plus grande, que du premier coup on puisse donner les choses si bien comme il seroit à désirer. Bien te soit, ami lecteur. »

Suivent deux tables des noms classés par pays et par ordre alphabétique. 5 p. n. ch.

Petit in-8° de 128<sup>mm</sup>. sig. A... A III etc.

Le contenu de ce troisième recueil est réparti dans l'édition finale de Crespin 1570 du fol. 69 au fol 437, mais dans un autre ordre et avec des additions et corrections.

(Bibl. A. André).

## V — 1556

RECUEIL | de plusieurs | personnes, qui ont | constamment enduré  
la mort, pour le nom du Seigneur, depuis Iean Wicleff | iusques au  
temps present, | avec | une troisième partie, contenant autres  
excellentes per- | sonnages, puis n'aguere executez, pour une mes- |  
me confession du nom de Dieu (petite marque de l'ancre) par Iean  
Crespin, | M. D. LVI. | avec privilège.

Petit in 16. Epistre de *Jean Crespin à tous fideles qui desirent l'avancement du Regne de nostre Seigneur Jesus Christ*. 11 p. n. ch. Avertissement au lecteur touchant les éditions du livre des Martyrs. (L'auteur s'excuse de quelques incorrections dans les noms et les dates, de *prolixité qui pourrait être ennuyeuse* et de la reproduction de *plusieurs*

*épîtres assez longues* 2 p n ch. L'Histoire de Jean Wicleff, p. 1 à 31. Jean Huss, 32 à 133. Jérôme de Prague, etc.. etc. Histoire memorable de ceux e Merindol et Cabrière, appelez Vaudois, 952 fin.

(Bibl. A. André. Cité par Brunet IV, 1154. avec cette mention que la 3<sup>e</sup> partie commence à la page 817).

*tirage à part*

HISTOIRE MÉMORABLE de la persécution et saccagement du peuple de Mérintol et de Cabrière.

Petit in-8°, extrait du *Recueil* avec un titre spécial.

(Vente de M\*\*\* par A. Labitte, 1-6 avril 1878).

VI et VII — 1559-1561

TROISIÈME RECLE des actes des Martyrs (Genève) 1859, in-12.

QUATRIÈME RECUEIL des actes des Martyrs (Genève) 1561, in-12.

(Bibliothèque historique de la France de Lelong et Fontette n° 5851).

Ne sont pas à la Bibliothèque nationale ni dans les bibliothèques que j'ai pu visiter.

VIII — 1564

ACTES DES | MARTYRS | deduits en sept livres, | depuis le temps de Wicleff et | de Hus, iusques à present. | contenant un Recueil de vraye Histoire Ecclesiastique, de ceux | qui ont constamment enduré la mort ès derniers temps, pour | la vérite du Fils de Dieu. [la marque de l'ancre sur les flots] L'Ancre de Jean Crespin. M. D. LXIII.

Petit in folio long.

*A l'Eglise du Seigneur, et a tous ses vrais enfants espars entre les peuples et nations. Jean Crespin S. 4 p n ch.*

*Sur la constance des fideles — à l'Ennemi, 2 pièces de vers franç. de 14 lignes au verso l'arche de Noé. Volunt Deo optimo maximo sacrum, avec encadrement variés grand style 11 pag n ch. Advertissement, préface 7 p n ch. Sonnet 1 p. épitaphe aux fideles martyrs de Jesus Christ, avec encadrement de supplices, 1 p. Histoire des martyrs, 1084 pages, l'avant-dernière marquée 1079 par erreur. Ceste conclusion 2 pag. n ch. Table des noms, id. des surnoms, id. de plusieurs choses memorables 10 p n ch. Au dernier feuillet l'ancre sous le nom de יהוה avec le texte hebr. vi. 19 et 20 registres des feuilles, tous sont ternis, exceptez*

*a. γ. au commencement et XXX, Yyy, de la fin, qui sont duernes.*  
M. D. LXIII.

Typographie soignée, lettres ornées, élégantes têtes de chapitres au commencement et à la fin du volume; il y a des exemplaires réglés.

(Bibl. nationale réserve. Bibl. A. André. Bibl. Ad. Gaiffe).

## IX — 1570

HISTOIRE | DES VRAYS TESMOINS de la veri | te de l'Évangile,  
qui | de leur sang l'ont signée, depuis Jean Hus | iusques au temps  
present. | Comprinse en VIII. Livres contenaus | Actes memora-  
bles du Seigneur en l'infirmité des siens : non seulement | contre  
les forces et efforts du monde, mais aussi à l'encontre de diverses |  
sortes d'assauts et Heresies monstrueuses. | Les préfaces monstrent  
vne conformité de l'estat Ecclesiasti | que en ce dernier  
sielec, à celui de la primitive Egli | se de Jesus Christ.

(L'ancre de Crespin) M. D. LXX. Jean Crespin.

In folio. 14 ff. prelin. n. ch. f. renfermant le poème latin signé I T F  
(Jean Tagaut fecit) avec la traduction française en vers, signée S. G.  
(Simon Goulart).

L'histoire est divisée en VIII livres et compte 709 ff. ch. Tables : 3 ff.  
n. ch. Le dernier martyr cité est celui de Jean Sorret. Octobre 1569.

(Bibl. Ch. Frossard).

## X — 1570

HISTOIRE DES MARTYRS persecutez et mis à mort pour la verite de  
l'Évangile, depuis le temps des Apostres jusqu'à present traduit du  
latin de Jean Crespin d'Arras, à laquelle est jointe l'histoire des Mar-  
tyrs de Béarn de l'an 1569.

Genève 1570.

In folio. Cité dans la Bibliothèque de Lel.

## XI. — 1582.

HISTOIRE | DES MARTYRS | persecutez et mis a | mort pour  
la verite de l'Euangile, depuis le temps | des Apostres iusques a  
l'an 1574. — Comprinse en dix livres, conte- | nans Actes memo-  
rables du Seigneur en l'infirmité des siens : non seule- | ment  
contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d'as-  
sauts | et Heresies monstrueuses. | Les préfaces monstreht une

conformité de l'estat des Eglises de ce dernier siecle avec celui de la Primitive Eglise de Jesus Christ. | Reveuë, et augmentee d'un tiers en ceste dernière Edition. | avec deux indices l'un des principaux points | de la vraye et fausse Religion, amplement traitez, soustenus ou refutez : l'autre, conte- | nant les noms des Martyrs mentionnez en ceste Histoire.

(L'ancre sur les flots et au dessous) Apocalypse vi ver. ix et x. *Je vy sous l'autel les ames de ceux qui auoyent esté tuez pour la parole de Dieu, et pour le tesmoi- | guage qu'ils maintenoient. Et elles crioient à haute voix, disans, insq' à quand, Seigneur Sainet et veritable, ne iuges-tu, et ne venges-tu nostre sang de ceux qui habitent en la terre ?*) M. D. LXXXII.

(Genève. Eustache Vignon).

In-folio ; réimpression de l'édition de 1570, augmentée de 2 livres, par Simon Goulart.

*A l'Église du Seigneur, et à tous ses vrais enfans espars entre les peuples et nations salut par Jésus-Christ.* 4 p. n. ch. en belles italiques. *Ad ecclesie christi carnifices.* 4 vers latin traduit en 4 vers français : *Aux persécuteurs de l'Église de Jésus-Christ. Au persécuteur de l'Église, ennemys de ce livre.* 14 vers. *Vetum deo optimo maximo sacrum*, et en regard. *Vœu pour les martyrs à Dieu tout bon et tout-puissant* (traduction en vers français de S. G. S.) 8 p. n. ch. *Sur la constance des sçilèbles martyrs, etc.*, avec la figure, encadrement de supplices, 1 p. *Premier indice contenant les principaux points de la vraye et fausse religion, amplement traitez, soustenus ou refutez.* *Second indice contenant les noms des martyrs mentionnez en ceste histoire,* 11 p. n. ch. *Préface montrant une conformité des persécutions et des martyrs de ces derniers temps à ceux de la première Église : avec l'économie et disposition des dix livres de ceste histoire. L'imprimeur au lecteur chrestien,* S. fol. 1 à 7. Histoire ecclésiastique et actes des martyres, fol. 8 à 732 ; élégant en-de-lampe à la fin (finit par la France ; en 1574).

Dans l'avertissement de *l'imprimeur au lecteur chrestien* S. il est dit que « M. Jean Crespin, homme docte a fait les recueils des martyres de nostre temps, à quoy s'estant employé par l'espace de plusieurs années et ayant mis en lumière l'impression précédente celleci, comme rassasié d'ans et de travail en l'œuvre du Seigneur fut retiré en la joie et au repos de son maistre, il y a plus de dix ans... Un de mes amis... au lieu de huit livres, il en a fait dix, le premier et le dernier estant adioustez de nouveau et les autres enrichis de martyres, confessions, lettres et doc-

trines excellentes, augmentez de recueils, discours et particularités notables, comme la conférence avec les précédentes éditions en fera foi. »

(Bibl. A. André. Bibl. Hist. Prot.)

## XII — 1597

HISTOIRE | DES MARTYRS | persecutez et mis a | mort pour la vérité de l'Euàngile, depuis le temps | des Apostres iusques à l'an 1597. | Comprinse en douze livres, | contenant les Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens : | non seulement contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d'assaux et hérésies monstrueuses. | Les prefaces monstrent une conformité | de l'estat des Eglises de ce dernier | siecle avec celui de la Primitive Eglise de Jesus Christ. | Revene et augmentée en ceste Edition, des deux derniers liures et de plusieurs | choses remarquables es precedens. | Avec deux indices, l'un des principaux points de la vraye et fausse religion, amplement | traitez, soustenus ou refutez : l'autre, contenant les noms des mar- | tyrs mentionnez en ceste histoire.

[L'ancre sur les flots.] Apocalypse vi ver. ix et x. M. D. XCVII.

In-folio. *A l'Église de nostre seigneur, et à tous ses vrais enfans espars entre les peuples et nations, salut par Jésus-Christ.* 4 p. nch. *Ad Ecclesie Christi caruifices*, 4 vers latin traduits en 4 vers français. *Au persecuteur de l'Église, ennemi de ce liure*, 14 vers, 1 p. *Volunt deo optimo maximo sacrum*, et en regard, *Vœu pour les martyres à Dieu tout bon et tout-puissant* (trad. en vers français de S. G. S.) 8 p. n. ch. *Sur la confiance des fidèles martyrs*, etc., avec la figure des supplices, 1 p. *Préface monstrant une conformité des persécutions, et des martyrs de ces derniers temps à ceux de la première Église avec l'économie et disposition des douze liures de ceste histoire*, fol. 1 à 7. *Histoire ecclésiastique et actes des martyrs*, fol. 8 à 758 recto (finit par l'estat de l'Espagne). 2. Indices 11 p. n. ch.

(Bibl. A. André. Bibl. Hist. Prot. R. 8 marq. J. A. Rabaut.

## XIII — 1608

HISTOIRE | DES MARTYRS, | persecutez et mis a | mort pour la vérité de l'Evàngile, depuis le temps | des Apostres iusques à present. | Comprinse en douze livres, | contenant les Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens : non-seulement | contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d'assaux et heresies |

monstrueuses, en plusieurs provinces de l'Europe, notamment à Rome, en Espagne, | et es Paysbas. | Les préfaces monstrent une conformité, etc.

Reveüe, et augmentée en ceste Edition, des deux derniers livres, item de plusieurs histoires, et | choses remarquables es precedens. Avec deux indices, l'un des principaux points, etc.

(L'ancre sur les flots) Apocalypse, vi, ver. ix et x.

[Imprimé à Genève par E. Vignon] M.DC.VIII.

In-folio à 2 col. 8 fol. n. chif. 765 ff. chif. en haut. 6 ff. d'indices n. chif. Cette édition est en XII livres.

(Bibl. Hist. Prot. Bibl. Ch. Frossard).

#### XIV — 1609

HISTOIRE | DES MARTYRS persécutez et mis a mort pour la vérité de l'Euangile depuis le temps des Apostres iusques à présent etc.

1609 E. Vignon.

In-folio, réimpression de l'édition de 1587 (citée par Brunet).

#### XV — 1619

HISTOIRE | DES MARTYRS | persécutez et mis a mort | pour la vérité de l'Euangile; depuis | le temps des Apostres iusques à present. |

Comprinse en douze livres | contenant les Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens : non-seulement contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d'assauts | et heresies monstrueuses, en la plupart des provinces de l'Europe. | Les préfaces monstrent une conformité, etc.

Nouvelle et dernière Edition, reveüe et augmentée de grand nombre d'hi- | staires, et choses remarquables omises es précédentes.— Avec trois Indices l'un, des principaux points de la vraye et fausse religion, amplement | traitez, soustenus ou refutez: Le Second, des principales matières: Le Troisième, | contenant les Noms des Martyrs mentionnez en ceste histoire | Apocalyps. vi. v. 9 et 10. | *Je cy sors l'autel etc.* (L'ancre sur les flots) a Genève imprimé par Pierre Aubert. M. DC. XIV.

In-folio à 2 col. 14 fol. n. chif., 861 fol. chif., 10 fol. n. chif. de tables en tout 1760 pages.

(Bibl. nat. H. 770; Arch. synodales; Bib. Hist. Prot.; Bibl. A. André, etc.)

## REPRODUCTIONS PARTIELLES

## I - 1660

SENTENCES REMARQUABLES et actes héroïques des martyrs qui dès le temps de la reformation ont souffert pour le nom de Jésus: y joints divers jugemens de Dieu sur les persécuteurs par P. Frémaut. Embden 1660.

In-8°.

## II - 1684

HISTOIRE ABREGEE | des | martirs françois | du tems de la | Réfor-  
mation. | Avec les réflexions et les raisons neces- | saires pour  
montrer pourquoi et en | quoi les Persécutés de ce tems | doivent  
imiter leur | Exemple.

*Celui qui voudra sauver son ame la perdra, et | celui qui per-  
dra son ame pour l'amour de Jesus | Christ, il la trouvera.* Math.  
xvi. 25. (la sphère).

à Amsterdam, | ches André de Hoogenhuyse. M. C. L XXXIV.

In-12. 84 p. n. ch. Épitre à S. S. Elec. de Brandebourg, Avertissement  
et Préface, 411 p. ch., 2 p. d'errata n. ch. Il y a en tête un frontispice  
gravé sur cuivre figurant le jugement, le supplice et la gloire des mar-  
tyrs.

(Bib. Ch. Frossard; Bib. A. André.)

## III - 1837

GALERIE CHRETIENNE ou abrégé de l'histoire des vrais témoins de  
la vérité de l'évangile par Jean Crespin avec une introduction et des  
notes par C. Bonifas Pr de l'église réformée de Grenoble et E. Petit-  
pierre M. du S. E. Grenoble. Prudhomme impr. 1837.

In-8°, 2 vol.

Ouvrage composé d'extraits de Crespin, incomplet, souvent in correct,  
mais édifiant.

## IV — 1878, 1880

DES CINQ ESCOLIERS sortis de Lavsanne bruslez à Lyon, (l'ancre de  
Crespin) Genève, J.-G. Fick.

LA PERSÉCUTION DE L'ÉGLISE A PARIS en l'an M. D. LIX. (l'ancre  
de Crespin) Genève. J.-G. Fick.



Petit in-folio. Réimpression élégante de deux extraits de l'histoire de martyrs. Edition de 1619.

## TRADUCTIONS LATINES

## I - 4556

ACTA MAR- | TYRUM, | eorum videlicet, qui hoc seculo in Gal- |  
lia, Germania, Anglia, Flan- | dria, Italia, constans dederunt nomen  
Euan- | gelio, idque sanguine suo obsignarunt: ab Wi- | cleffo et  
Husso ad hunc usque diem. | ( La marque typographique de l'Au-  
cre entourée de la devise : *Sacra anchora Christus.* ) Geneve | apud  
Io. Crispinum. | anno M. D. LVI. |

Petit in-8°.

16 p. n. ch. comprenant : le titre portant au verso sous ces mots *Animadvertite lector*, une courte préface du traducteur, l'épître de J. Crispin, le poëme *Deo opt. max. sacrum*, l'inscription *Asta, vultor christiane*, etc., et un poëme grec aux pseudo-chrétiens, etc. Acta Deux parties; la première de 416 p., la seconde de 279 p., plus 8 p. n. ch. de table.

A la fin : *Excudebat Joannes Crispinus Genevæ, anno domini M. D. LVI. cal. Martii.*

Cette traduction est de Claude Baduel.

(Bibl. Ch. Frossard.)

## II — 4560

ACTIONES | et | monumenta martyrum | eorum | qui a Wicleffo et  
Husso | ad nostram hanc ætatem in Germania, Gallia, Anglia, Italia et  
ipsa demum Helvetia veritatem Evangelicam sanguine suo constan-  
ter obsignaverunt.

Genevæ. I. Crispinus 1560.

In 4, VIII livres. 20 fol. lim. 321 fol. chif. et 1 fol. n. chif. (brunet sup.). On y trouve le *Protrepticon ad Hieropolim*, poëme latin adressé à Genève.

(Bibl. Schmidt.)

## ALLEMAND

## I — 4606

GROSS MARTYRBUCH | und Kirchen-Historien darinnen | herrliche  
und in Gottes Wort gegrund | te glau- | bens be Kandnussen, Gespräch

und Disputationen wieder | die tezer und sein de der göttlichen warheit  
 | seimbt andevrn Denck- | wurdigen reden und thaten vieler heyli-  
 gen märtÿrer beschrieben wer- | den welche nach den zeiten der  
 Apostlen biss aufs iahr christi MDXCVII hin and | wieder in teutsch-  
 land Franckreich Engelland Schottland Flandern Braband | Italien  
 Hispanien Portugal. und America etc. umb der Euangelischen |  
 warheit willen iammerlich verfolget gemartert und endlich auf |  
 auerley weiss hingerichtet worden.

Aufänglich in Fransosisher sprach beschrie- | ben und in zwolf  
 bucher abgetheylt ; etc. Durch D. Paulum Crocium Cycnœum. Gui-  
 lielmum Antonium In Hanau MDCVI.

In-fol. Titre dans un encadrement de suplice, in fol. Pièces prélimi-  
 naires et tables 14 p. n. ch., 1721 p. ch. Table des noms 5 p. n. ch.

Traduction de Crespin.

(Bibl. A. André, cat. Weigel 1879, p, 128.)

## II — 1682

Id. — Bremen M.D.CLXXXII.

In-fol. 1582 pages, la dernière marquée 1552 par erreur; tables.

(Bibl. P. Schmidt.)

## III — 1859

BUCH DER MARTYRER und anderer Glanbenszeugen der evangelischen  
 Kirche, von den Aposteln bis auf unsere zeit, etc.

Von Theodore Fliedner, Kaiserswerth.

Düsseldorf. L. Woss 1859.

2 tomes en 4 vol. in 8°, avec figures. Cet ouvrage traduit et résume  
 l'œuvre de Crespin et en étend le cadre jusqu'à nos jours.

(Bibl. Ch. Frossard.)

## HOLLANDAIS

### I — 1559

DE GIESCHIEDENISSE ense den doodt der vromer Martelaren, van  
 den tijden christi, totten Jare 1559. A. C Haemstede.

SS. L. 1559. In-4°.

(Catalog. Muller, 1857, Amsterdam.)

## II — 1566

HISTORIEN oft Gheschiedenissen der vromer martelaren die on het ghetuyghenisse des Euangelijs haer bloet vergoten hebben, van den tijde Christi af, tot den Jare 1566.

In-4<sup>o</sup>. Carat. Goth.

(Catalog. Butsch, Augsbourg.)

## III — 1579

DE GHESCHIEDENISSE etc. Dordrecht.

1579. In-4<sup>o</sup>, édition augmentée.

(Catalog. Muller.)

## IV — 1612

Id. Dordrecht.

1612. In-fol. augmenté par H. Hexham et revu par L. van Berchem; nombreuses gravures sur bois.

(Catalog. Muller.)

## V — 1633

Id. Ter goude.

1633. In-fol. Nombreuses gravures sur bois.

(Catalog. Muller.)

## VI — 1657

HISTORIE | DES | MARTELAREN, | die om hot getuygenisse des Euan-  
gelischer waerheydt haer | bloeds gestort hebben. Van de tijden  
Christi onses Salighmaeckers | af tot den jare Sesthien hondert  
vijf-en-vijftigh toe, etc.

(Marque du laboureur) *fac et spera*.

Gedkruekt tot Dordrecht, by Jacob Braat 1657.

In-fol. 28 p. prélim. n. ch. 521 fol. ch. et registres, 12 p. n. ch.

Nombreuses planches sur cuivre de martyres intercallés dans le texte. Cette édition a été complétée (?) par J. G. O., elle va jusqu'en 1655. La préface est signée Adrianus Haemstedius, à Anvers. S'est inspiré de Crespin, de Fox (Johannes Foxius) et de Hexam pour les Pays-Bas.

(Bibl. A. André.)

## VII — 1658

HISTORIEN DER VROMER MARTELAREN etc door J. G. O.

Rotterdam. Joh. Nœvanus 1658.

In-fol. 484 f. Nombreuses figures dans le texte. (Bibl. P. Schmidt.)

### VIII — 1671

DE GHESDIEDENISSE, etc.

Amsterdam. 1671.

In-fol. augmentée jusqu'en 1655 par J. Gysius avec 150 gravures. (Catalog. Muller.)

### IX — 1685

HET BLOEDIG TOONEL af Martelaars-spiegel der Doops-Gesinde af Weereloose Christenen door tileman van braght den Tweden Druk. Bysonder vermeerdert l'Amsterdam met priveleg. 1685.

In-fol. 840 p., tables avec les planches de Jan Luyken.

(Bibl. P. Schmidt.)

Le Magasin pittoresque (1857, p. 226) cite l'ouvrage suivant : THÉÂTRE DES MARTYRS depuis la mort de Jesus-Christ jusqu'à présent, représenté en très belles tailles douces par le célèbre Jean Luykers. Se vend à Leyde, chez Pierre Van der Aa. 115 planches.

### ANGLAIS

#### I — 1564, etc.

ACTS AND MONUMENTS af matters most speciall and memorable happening in the church... with the bloody times af great persecutions against the true martyrs of christ, especially in England and Scotland by John Fox.

London. 1684.

In-fol. 3 vol., fig. 9<sup>e</sup> édition, la 1<sup>re</sup> est de 1562-63. J. Daye, 4 vol. in-fol. Il y a eu de nombreuses éditions depuis. On a du même auteur deux ouvrages latins sur les martyrs : *Commentarii rerum in ecclesia gestarum* pet. in-8<sup>o</sup> de 1554 ; *Rerum in ecclesia gestarum*. In-fol. 1559. (Brunet.)

#### II — 1755

THE LIVES of the English Martyrs who were executed and burnt

for their Religion by Bishop Burnet London 1755, in-8° avec planches.

(Bibl. Ch. Frossard).

### III — 1780

POPISH TYRANNY and crudelty exemplified and displayed in the history of the French Martyrs, at the time of the Reformation, abridged: Containing an authentic account of above two hundred Protestants, who suffered death for the Gospel in several Provinces of France, and published as a proper and seasonable Caveat to the Protestants of Great Britain.

Translated from the French by the Rev. Abraham Maddock of Creaton, Northamptonshire London. 1780.

Préface, Sermon et Table XLVIII, 275 p. in-12.

(Bibl. Hist. Prot. 3065.)

### GRISON

MARTYROLOGIUM MAGNUM. Histoire des martyrs et des persécutions contre les réformés en 1560, traduite en grison par Conradino Nolano. L. Janet, 1718, in-4°.

LE TRIOMPHE DE L'ÉGLISE SOUS LA CROIX; ou la gloire des martyrs. par Charles Drelincourt. Nouvelle édition, revuë et de beaucoup augmentée par l'Auteur. Genève. Samuel de Tournes M.DC. LXXXVI

In-8° 32 p. n. ch. de pièces préliminaires 263 p. ch. table. A la fin, prières et méditations, etc. pour les martyrs, par le même 67 p. et table.

La première édition est de Genève 1629 in-12 (France Protestante). Ce livre est en quelque sorte le manuel théorique et pratique du martyre, écrit dans un temps et pour des gens qui connaissaient toutes les souffrances pour la foi. C'est un commentaire de la révocation de l'Édit de Nantes dicté par la patience chrétienne. Plaise à Dieu que nous n'ayons jamais à le rééditer, autrement que comme le complément naturel du martyrologe de Crespin.

CH. L. FROSSARD pasteur

## BIBLIOGRAPHIE

LES PREMIERS PASTEURS DU DÉSERT  
(1685-1700)

Par O. DOUEN. — 2 vol. in-8°.

Les renaissance des études historiques dans le protestantisme français fut marquée, il y a quarante ans, par deux ouvrages d'égale importance, et de mérites divers, qui semblaient consacrés à la même époque, l'*Histoire des Églises du Désert* par M. Ch. Coquerel, et l'*Histoire des pasteurs du Désert* par M. Nap. Peyrat. Le premier de ces ouvrages empruntait un vif intérêt aux papiers inédits de Paul Rabaut mis à la disposition de l'auteur, et aujourd'hui conservés à la bibliothèque de la place Vendôme dont ils forment la plus précieuse collection. M. Ch. Coquerel a su retracer, en même temps que l'histoire du protestantisme renaissant sous la plus dure persécution, le mouvement des esprits et le progrès des idées qui devaient aboutir à la solennelle réparation de 1789. Son livre, quoique dépassé sur certains points, sera toujours consulté avec fruit, et conserve une valeur durable.

A la même époque, M. Peyrat abordait le même sujet avec toute l'ardeur de la jeunesse et une rare précocité de talent. Remontant plus haut que M. Coquerel, qui avait pris pour point de départ la mort de Louis XIV, et déroulant dans un récit qui revêt parfois les allures de l'épopée, les suites funestes de la Révocation, il retraçait le supplice de la dragonnade, les douleurs du refuge, l'apostolat du désert, et cette série d'effroyables iniquités qui aboutit à l'insurrection cévenole. La guerre des Camisards, avec ses chefs improvisés, ses prophètes, ses martyrs, ses sanglantes péripéties occupait le centre du tableau qui s'achève par les procès de Calas et de Rochette, et le vote réparateur de la Constituante. Avec ses qualités et ses défauts, qui ne sont que l'exagération de ses qualités, le livre de M. Peyrat demeure l'œuvre la plus éclatante qu'ait inspirée en France l'histoire de nos pères. Hautement appréciée par des juges éminents, elle a droit d'occuper, selon le vœu de l'auteur, « une place dans les cabanes cévenoles, entre la houlette et l'épée des héros du désert. »

*Antoine Court* de M. Edmond Hugues, début heureux d'un jeune écrivain qui n'a pas sans doute dit son dernier mot, est venu compléter cet ensemble d'études, et montrer la renaissance du protestantisme dans le siècle de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau. Après les historiens que j'ai nommés, et quelques monographies dignes d'éloges, l'ambition bien légitime de M. Douen a été de combler une lacune persistante de nos annales, en retraçant avec détail une période peu connue et très digne de l'être, celle qui suit immédiatement la Révocation et qui correspond aux premiers pasteurs du désert. Tel est en effet le titre parfaitement justifié de son livre qui embrasse les quinze dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle, et forme ainsi la meilleure introduction aux ouvrages de ses devanciers. Désormais, grâce à M. Douen, et à ses persévérantes recherches couronnées du plus heureux succès, nous connaissons ce que l'on peut appeler le lendemain de la Révocation. Nous pourrons suivre dans leur héroïsme réfléchi et leur sacrifice volontaire ces pasteurs qui, rentrés dans leur patrie ou n'en étant pas sortis, ont montré qu'il n'y a pas de droit contre le droit, et qu'à aucun moment de notre histoire le despotisme n'a pu invoquer la prescription contre l'exercice de la plus sainte des libertés.

L'acte de la Révocation (17 octobre 1685) ne fut pas un coup de foudre dans un ciel serein, mais le couronnement d'une série de mesures iniques qui avaient supprimé l'une après l'autre toutes les franchises inscrites dans l'édit de Henri IV. Il ne restait plus rien de l'édit quand il fut solennellement révoqué : *magni nominis umbra* ! Mais cette ombre semblait encore une garantie. Elle disparue, il ne resta que l'arbitraire le plus odieux et la persécution sous toutes les formes, hypocrites ou violentes. On ne saurait trop le répéter dans le véridique langage du duc de Saint-Simon dont les Mémoires jouissent aujourd'hui d'une faveur si méritée : « La révocation de l'édit de Nantes sans le moindre prétexte et sans aucun besoin, et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent le fruit d'un complot affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affaiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons, qui autorisa les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tout sexe par milliers, qui ruina un peuple si nombreux, qui déchira un monde de familles, qui arma les parents

contre les parents pour avoir leurs biens et les laisser mourir de faim, qui fit passer nos manufactures aux étrangers, fit fleurir et regorger leurs États aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes, qui leur donna le spectacle d'un si prodigieux peuple proscrit, nu, fugitif, errant, sans crime, cherchant asile loin de sa patrie ; qui mit nobles, riches, vieillards, gens souvent très estimés pour leur piété, leur savoir, leur vertu, faibles, délicats, à la rame pour cause unique de religion, enfin qui, pour comble de toutes les horreurs, remplit toutes les provinces du royaume de parjures et de sacrilèges... Telle fut l'abomination générale enfantée par la flatterie et la cruauté ! »

Les fragments inédits du même auteur récemment publiés n'ajoutent rien à l'incomparable énergie de ce tableau et à la gloire de celui qui la tracé. On connaît la situation faite aux pasteurs réformés par l'article VI de l'édit révocatoire. Ils devaient quitter le royaume dans les quinze jours sous peine des galères. Quels ne furent pas les déchirements de ces ministres de J. C. appelés à se séparer de la famille spirituelle à laquelle ils tenaient par un lien plus fort que celui de la chair et du sang ! Diverses pièces contemporaines citées par M. Douen en disent long sur ce sujet, et l'éloquente voix de Claude et de Jurieu en dit encore davantage. La plupart obéirent pourtant et se résignèrent à tout quitter, temples en ruines, maisons, patrie, pour prendre le chemin de l'exil. Dans cette crise terrible, il y eut même des apostats, comme pour justifier la sublime apostrophe de Saurin : « Rome, qui nous insultes et nous braves, ne prétends pas nous confondre en nous montrant ces galères que tu remplis de nos forçats... Veux-tu nous couvrir de confusion ? Montre-nous les âmes que tu nous as enlevées. Reproche-nous non que tu as extirpé l'hérésie, mais que tu as fait renier la religion ; non que tu as fait des martyrs, mais que tu as fait des déserteurs de la vérité. C'est ici vraiment notre endroit sensible ; c'est ici où il n'y a point de douleur égale à notre douleur ! » Mais à côté de ces défaillances de la première heure, il y eut des actes de glorieuse désobéissance et de prompts repentirs qui présageaient de purs sacrifices. On aime à citer ce jeune proposant de Nîmes, Fulcran Rey, dont M. Douen nous raconte si bien l'apostolat et le martyre.

Deux écoles se trouvèrent alors en présence, celle des modérés inclinant à la soumission dans l'espoir de meilleurs jours, celle des



zélateurs ne considérant que le devoir sans être toujours prêts à l'accomplir. Brousson eut cette gloire de joindre l'exemple au précepte, et de couronner par une sainte mort son triple ministère. C'est la grande figure du livre de M. Douen qui a su ajouter quelques traits à ceux qu'avait pieusement recueillis M. Léopold Nègre. Que serait-il arrivé si l'énergique déclaration de Brousson eût été partout suivie, si pasteurs et fidèles se réunissant pour prier sur leurs temples démolis, eussent opposé aux persécuteurs une résistance passive? Il semble que la répression fut devenue impossible, et que les bourreaux eussent manqué aux victimes. Mais une entente générale était difficile, et la faiblesse a sa contagion plus que l'héroïsme. Grâce à Dieu, le protestantisme a traversé assez dignement cette épreuve pour que l'historien de ces temps affreux ait à nous offrir plus d'une page consolante qui montre l'homme à la hauteur du devoir et des sacrifices qu'il impose. C'est le douloureux attrait du livre de M. Douen qui unit à une singulière érudition les sentiments les plus élevés.

On aime à suivre dans leur dangereux pèlerinage à travers les régions du nord, du centre et du midi, ou dans les quartiers de la capitale soumis à la rigoureuse police de la Reynie, ces 28 confesseurs pour la plupart voués au martyre de l'échafaud ou des prisons plus cruelles que la rone et le gibet. A la Bastille, le marquis de Saint-Mars, qui avait fait ses preuves de barbarie à Pignerol et à Sainte-Marguerite, eut pour successeur un plus méchant que lui, le sieur de Bernaville dont le nom peut être rapproché de celui de Larapine, le sinistre geôlier de Valence. Sous prétexte qu'on lui avait recommandé de ramener les captifs à de meilleurs sentiments, « il les chargeait de chaînes, dit Renneville, les mettait au cachot, les laissait sans paille et les faisait battre à coups de lanière de cuir. A part la mort, pas de supplices qu'il n'inventât pour faire succomber ses victimes. Il voyait sans pitié leur corps se couvrir d'ulcères dans la pourriture des cachots et sous les coups dont on les accablait. » Le suicide fut plus d'une fois le refuge des malheureux qui n'étaient pas soutenus par la fermeté d'un sentiment religieux supérieur aux tortures : « De dix prisonniers, ajoute Renneville, que l'on ensevelit dans ce tombeau, et que l'on y afflige des peines dont j'ai été accablé, trois meurent opprimés sous le toit de la Bastille, trois s'y étranglent, s'y cassent la tête contre les murs, où s'y coupent la gorge, trois y

perdent leur esprit, et c'est grand hasard quand un en sort avec son jugement libre, et il en doit bénir Dieu. C'est ce que je fais de tout mon cœur. »

Tel ne fut pas le sort de ces six pasteurs du désert, Cardel, Lestang, Valsec, Giraud, Givry, de Malzac, dont un seul semble avoir conservé la raison dans les cachots de l'île Sainte-Marguerite, au centre du merveilleux horizon de Cannes. Le roi daignait s'intéresser à leur sort, et il s'informait de temps en temps de leur état religieux, ne voyant dans la fidélité à des croyances chèrement acquises qu'un acte d'opiniâtreté digne du plus sévère châtement. M. Douen soulève pour la première fois le voile qui cachait le sort de ces six vaillants confesseurs, et de bien d'autres. « Que le despotisme, dit-il éloquentement, paraît mesquin à côté de la grandeur morale. Il peut enfouir ses victimes sous des murs de douze pieds d'épaisseur, faire le silence et la nuit autour d'elles, leur donner à son choix la mort lente ou prompte, le cachot ou le gibet, mais il ne peut réussir ni à les ployer ni à les supprimer du souvenir des hommes, ni à entasser assez de verrous et de gardiens pour cesser de craindre qu'elles ne s'évadent ou qu'un mot, une ligne, ne révèle au monde indigné le lieu et la durée de leur épouvantable supplice. »

Le livre de M. Douen, fruit d'une enquête persévéramment poursuivie durant vingt ans, est sur plus d'un point une révélation. Il prend place, à ce titre, parmi les meilleurs qu'ait provoqués l'histoire de nos pères. L'Académie française en le couronnant en a reconnu le mérite et l'impartialité. Mais on est heureux de voir dans le prix décerné aux *Premiers pasteurs du désert* un hommage rendu à ce glorieux passé qui demeure notre plus beau titre d'honneur. Ah ! si au lieu de traquer comme des scélérats ces hommes dignes de tous les respects, qui représentaient l'intégrité de la conscience, Louis XIV eût compris qu'il y avait place dans la France catholique pour la Réforme et pour Port-Royal, pour l'éloquence d'un Saurin, d'un Arnaud et d'un Bossuet, combien eussent été allégées pour lui les responsabilités de l'heure suprême ! Combien aussi eussent été différentes les destinées de notre pays qui semble condamné dans ses vicissitudes à ignorer toujours le secret de la vraie obéissance et de la vraie liberté !

J. B.

---

Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

ÉTUDES HISTORIQUES

---

LA PROPAGATION DE LA FOY

D'APRÈS SES PROPRES REGISTRES

Le protestantisme a traversé bien des épreuves et s'est vu exposé aux attaques les plus diverses dans les vicissitudes de ses destinées. Rien de moins connu que la Société dont on va retracer l'histoire d'après les documents les plus authentiques. C'est à peine si l'historien des Églises du Désert, M. Ch. Coquerel, en a soupçonné l'existence dans « cette école-pension où les enfants auraient été renfermés contre le vœu et contre l'autorité manifeste de leurs parents. » Il n'en parle, comme on voit, que d'une manière dubitative, et nous-même, dans notre *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*, nous n'avons fait que constater qu'il existait dans cette ville, de 1747 à 1784, un établissement désigné sous le nom de *la Propagation de la Foy*, où se trouvaient des enfants nouveaux convertis entretenus sur le fonds des amendes et qui avait aussi part à d'autres libéralités. Mais il y avait loin de ces détails partiels à une connaissance complète. Nous pouvons aujourd'hui donner l'histoire de cette congrégation d'après le registre de ses délibérations<sup>1</sup>,

1. De nombreuses citations de ce registre ont été faites dans le *Bulletin*, année 1877, p. 113 et 159, année 1878, p. 213.

soigneusement conservé aux archives du département de l'Hérault. Ce ne sera là, il est vrai, que l'histoire d'une congrégation particulière, celle de Montpellier, mais notre récit acquerra un intérêt général, puisqu'il constatera qu'il s'agit ici d'une chose qui dut se reproduire à peu près partout, et d'une institution qui existait, à coup sûr, dans d'autres villes que nous aurons occasion de nommer. Le règlement de la congrégation de Montpellier porte, article onze et dernier : « L'on entretiendra, selon les occurrences, correspondance avec les autres congrégations établies, pour la propagation de la Foy, dans les autres villes du royaume et, comme toutes ensemble n'en composent proprement qu'une seule, étant établies à une même fin, lorsque des confrères des autres villes se trouveront en celle-cy, ils seront conviés d'assister aux assemblées qui s'y feront, y seront reçus et on leur accordera voix délibérative. »

Par ce qui eut lieu à Montpellier, nous pouvons donc juger, au moins approximativement, de ce qui se passait ailleurs ; et notre histoire particulière pourra présenter l'intérêt d'une histoire générale.

La fondation de la Société remonte à l'année 1679. Elle est due à l'évêque Charles de Pradel qui reçut, à cet effet, une supplique où il est dit : « Les soussignés désireraient, monseigneur, qu'il vous plût ériger, en cette ville, une congrégation sous le titre de l'exaltation de la sainte croix pour la propagation de la foy, à l'instar de semblables congrégations établies, depuis quelques années, dans les villes de Paris, Grenoble et autres ». Il y en eut aussi une à Avignon ; et, dans la séance du 7 mai 1679, M. l'abbé de la Vergne et M. Boudon proposèrent à M. l'intendant d'écrire à tous les évêques de la province (Languedoc), pour établir, dans leurs diocèses, des congrégations de la propagation de la foy. Il est d'ailleurs établi que ce fonctionnaire avait concouru, de ses deniers, à fonder la maison de Montpellier.

Les suppliants se proposaient d'être trente-trois confrères « à l'honneur de pareil nombre d'années que Jésus-Christ,

notre seigneur, a conversé sur la terre, pour y répandre la lumière de la foy. »

Le but de l'association est clairement indiqué par ces paroles qui se trouvent dans la supplique : « En s'assemblant de quinze en quinze jours et plus souvent, si besoin est, on traitera des moyens de ramener les dévoyés au sein de l'Église, on assistera et instruira les nouveaux convertis. »

Les signataires de cette pièce étaient : MM. de Monceaux, Girard, Boudon, de Ratte, de la Vergne, David, Planque, Joubert, Desandrieux, prêtre, Vignes. Elle fut enregistrée au greffe de l'évêché de Montpellier le 10 janvier 1679, et autorisée par l'évêque le 3 juin suivant. Les lettres patentes du roi, pour l'établissement de la Société, sont du mois de septembre 1679 et leur enregistrement au parlement de Toulouse, du 10 février 1680. La transcription sur les registres de la sénéchaussée porte la date du 16 juillet 1680.

Mais, on n'attendit pas pour entrer en fonctions que toutes ces formalités fussent remplies. On croyait pouvoir compter sur la sanction royale et on la devança. La première assemblée de la congrégation eut lieu, chez l'évêque et en sa présence, le 31 janvier 1679. On y constitua la Société par la nomination de quatre membres désignés sous le nom d'officiers qui formèrent ce que nous appellerions aujourd'hui le bureau. Ce furent MM. de Ranchin, grand vicaire, directeur ; de la Vergne, gouverneur ; Sabatier, bourgeois, trésorier ; David, secrétaire. Vingt-quatre membres furent reçus en cette première séance, et l'on décida également que M. Audibert, promoteur de Mgr de Montpellier, serait reçu dans la congrégation et que, le dimanche suivant, tous les confrères laïques communieraient à la messe dite par l'évêque, à neuf heures du matin, dans la chapelle de M. de Ranchin, à Saint-Pierre.

A dater du premier jour de carême, les assemblées se tinrent à l'évêché, de quinzaine en quinzaine. Les séances étaient quelquefois présidées par l'évêque, mais le plus souvent par son grand vicaire.

A cette époque, quelques années à peine avant la révocation de l'Édit de Nantes, l'arsenal des Édits et Déclarations contre les protestants était déjà bienourni; il s'agissait de faire exécuter tant de mesures rigoureuses et cela n'était pas toujours facile. Quand les lois ne sont pas fondées sur la justice et qu'elles sont d'une sévérité excessive, les victimes se trouvent souvent protégées par la sympathie qu'elles inspirent. Cela s'est vu bien des fois et c'est contre ce qu'on appelait cet abus, que la propagation de la foy se donnait mission de réagir : c'est à ce mal qu'elle voulait remédier. Aussi peut-on dire que sa sollicitude constante était de découvrir des coupables, de rechercher et de signaler des délits. Le plus souvent, c'était par l'intermédiaire de l'évêque que les agents chargés de poursuivre étaient avertis. La congrégation agissait sur l'évêque et l'évêque sur le magistrat. A chaque séance un ou plusieurs membres signalaient des personnes qu'il y avait espoir de convertir ou sur lesquelles on aurait quelque action. Qui pourrions-nous atteindre et comment parviendrons-nous à les gagner? Voilà le résumé de tous les procès-verbaux. Et à une époque où la liberté religieuse n'était pas comprise, on se montrait peu scrupuleux. Voici, par exemple, l'évêque qui se présente. Quand la voie est ainsi ouverte, elle ne peut qu'être frayée. Il a envoyé quérir la veuve du perruquier Favier, pour lui dire qu'il la secourra et la fera secourir de l'argent du roi si ses neuf enfants se font catholiques, et que, dès à présent, il prendra à la providence une jeune fille âgée d'environ 13 ans et fera donner un métier à son aîné. Une autre fois, c'est un pauvre ouvrier qui vit péniblement de son travail et que l'on gagnerait peut-être en le prenant par la famine. « Le sieur Roveroles, Huguenot, a un emploi chez M. La Bone qui pourrait peut-être l'obliger à se faire catholique, si on le menaçait de le lui ôter. M. le directeur s'est chargé de faire parler audit sieur La Bone. Une autre fois encore, ce sont de pauvres prisonniers pour dettes que l'on rallierait au catholicisme, si l'on pouvait leur rendre leur liberté. Paravisol est en prison pour dettes et offre de changer de

religion moyennant 200 francs dont il a besoin pour s'acquitter. Il en sera écrit à M. l'intendant. La société ne prodigue pas ses ressources, elle est économe de ses deniers, elle se tire d'affaire au meilleur marché possible, et cherche à obtenir beaucoup avec peu d'argent; mais elle ne refuse pas d'encourager les bonnes dispositions, et les ouvertures du genre de celles dont nous venons de parler sont toujours bien accueillies.

Quelquefois ce sont des délits d'un autre genre qu'on peut faire tourner au profit de la religion. Pierre Gimel, huissier de l'équivalent, a surpris les provisions de son office, et on croit qu'il se ferait catholique, si M. l'intendant le menaçait de les lui retirer. Les sieurs Fontenez et Colom, procureurs au présidial, marchandent de se faire catholiques; ils mettraient moins de temps à se décider si on leur faisait craindre de perdre leurs offices. Le sieur Ponelle, chirurgien de Frontignan, est de la R. P. R.; il faudrait le menacer de lui faire retirer une lettre d'exercice qu'il a obtenue du premier médecin du roi.

Et que de fois les juges seigneuriaux sont menacés dans l'exercice de leurs charges! M. de Maniban, avocat général au parlement, est prié, par les membres de l'assemblée, de faire connaître à l'évêque les noms de ces juges protestants, pour qu'il les envoie au procureur général qui les fera supprimer, en vertu de l'arrêt du parlement de Toulouse, en date du 14 février 1678.

M. de Montpellier est prié de faire signifier à tous les seigneurs qui ont des officiers huguenots, l'arrêt du parlement qui le leur défend, et de donner ordre aux curés des lieux, de s'informer s'ils exécutent ledit arrêt, et si les juges huguenots continuent leurs fonctions et vont au prêche avec la robe. Voilà le clergé catholique chargé de diriger les poursuites contre les protestants.

L'attention de la société se porte le plus souvent sur des enfants qu'il s'agit de soustraire à l'influence des mauvais principes, c'est-à-dire à l'enseignement de leurs parents protes-

tants. N'y aurait-il pas dans la parenté quelques personnes dont on pourrait se servir pour arriver jusqu'à eux? Quelquefois pour les soustraire à la surveillance, on les a placés chez des alliés, et ils sont disséminés dans les villages; il faut prendre des informations. Pour cela, on écrit au curé, si le lieu où l'enfant se trouve placé est dans le diocèse; mais dans le cas contraire, l'évêque de Montpellier s'adresse à ses collègues des diocèses voisins qui s'informent par leurs curés. Quand l'enfant est âgé de moins de 12 ou 14 ans, comme le décret ne permet pas de les faire abjurer au-dessous de cet âge, on les enferme néanmoins, mais ils n'abjureront qu'à l'âge requis. Toutefois cet âge, quatorze ans pour les garçons et douze ans pour les filles, est trop reculé, il faut que l'enfant soit affranchi plus jeune de la tutelle paternelle. On fait des démarches et dès 1681, en effet, il est libre d'abjurer à sept ans.

Sur la plainte que les ouvriers protestants des différentes maîtrises étaient en trop grand nombre, on les avait considérablement réduits. Il faut voir avec quel soin la congrégation recherche s'il n'y en a pas quelqu'un qui se livre encore à sa profession sans en avoir le droit. Par malheur, des ouvriers catholiques ont fait un accord avec des ouvriers protestants; ce sont des teinturiers. L'affaire est jugée très grave. On s'empare du cahier contenant les conventions, ou de l'acte de société, et l'on délibère que MM. Plantade, Moulceau, Azémar et de La Vergne prieront M. l'intendant d'envoyer quérir sommairement le premier et le deuxième consul, pour les obliger à leur remettre ledit cahier (il est dit dans le procès-verbal que la saisie avait été faite par M. Dumas quatrième consul), et s'ils refusent de le faire, il en sera porté plainte au nom du syndic du clergé. Mais aussi de quoi s'avisent ces braves teinturiers de vouloir vivre en paix, quand la congrégation demande qu'ils soient en état de guerre? Et la municipalité qui a l'air de tenir la main à cet accord! Et les sages-femmes en font bien d'autres. Voilà que les catholiques se sentent attendries par la situation des protestants et leur prêtent la main pour



les faire travailler à leur place ! C'est un abus qui ne peut pas être toléré.

Depuis la prise de Montpellier par le roi Louis XIII, en 1622, sept tableaux de la sainte Vierge avaient été placés aux carrefours de la cité : un a disparu. On profite de l'occasion pour demander qu'il n'y ait plus de procureurs de la R. P. R., et l'on présente un mémoire à M. le chancelier et à M. le marquis de Chateauneuf, par l'intermédiaire de la congrégation de la propagation de la foy de Paris (22 novembre 1680). Mais la demande était superflue, l'arrêt du consul était déjà rendu.

La sollicitude de la congrégation ne saurait aller jusqu'à supporter que les protestants pratiquent leur culte là où ils n'ont pas rigoureusement le droit de s'y livrer. Un verbal du curé de Cournonterral, sur le prêche qu'on fait dans le château du seigneur de cette localité, est envoyé, le culte est suivi par beaucoup de monde. L'évêque de Montpellier se charge de transmettre ce verbal à l'intendant ; il saura de ce magistrat comment il vent qu'on se pourvoie contre ce scandale. Mais, quelque chose d'analogue se passe aussi à Pignan. Le seigneur de ce lieu aurait bien le droit de faire célébrer le culte dans son château, pour lui et ses gens ; mais le seigneur ne réside plus dans cette localité, et pourtant on y fait encore des prières ! Le curé s'en plaint, et la congrégation décide que le zèle des autorités doit être excité. Mais la sollicitude de cette bonne congrégation va jusqu'à s'ingérer dans des choses dont il semble qu'elle n'aurait pas dû se mettre en peine. Elle veille sur la discipline intérieure du culte réformé, et deux fois, à notre connaissance, elle intervient pour obliger les pasteurs à se conformer aux règles de leur église. Le sieur Brun, ministre à Pignan, exerce sans mandat d'un synode, et Durant, ministre à Monoblet, va plus loin encore, car il n'est délégué ni par un synode, ni par un colloque. Il sera porté plainte à M. l'intendant.

Un point sur lequel l'activité des membres de l'assemblée se montre tout à fait infatigable, est celui de rechercher les personnes qui vont encore au culte protestant après avoir fait abju-

ration. La congrégation peut se vanter du rôle qu'elle a joué dans la poursuite des relaps et son nom figure, avec distinction, dans plusieurs causes célèbres; en particulier dans l'affaire Isabeau Paulet.

Malgré tout cela, des conversions s'opéraient encore, des catholiques se faisaient protestants; c'est là un abus que les décrets interdisent. Que les protestants se fassent catholiques, c'est dans l'ordre; mais les catholiques n'ont pas le droit d'embrasser le protestantisme. La loi le défend (Edit du mois de juin 1680). Et la congrégation de la foi de Montpellier a eu l'honneur de provoquer cette mesure, par une supplique adressée, le 12 juin 1680, à l'Assemblée du clergé de France, réuni à Carcassonne: « Nos seigneurs de l'assemblée du clergé sont très humblement suppliez de vouloir demander à Sa Majesté qu'il lui plaise faire défenses aux catholiques de changer de religion, attendu qu'il est très véritable que la liberté de conscience ne fut accordée par l'édit de Nantes, qu'à ceux qui faisaient alors profession de la R. P. R., pour eux et leur postérité, et il est aisé de juger que les catholiques de ce temps là ne prétendirent pas que ce fut une porte, ni à eux ni à leurs descendants, pour sortir de la véritable religion et passer dans l'hérésie; et l'on ferait tort à la mémoire du roy Henry, le grand, si l'on s'imaginait qu'il eut voulu estendre un privilège si funeste à ses sujets de la religion qu'il venoit d'embrasser. »

Il y a même des ministres qui ont poussé l'audace jusqu'à mal interpréter l'arrêt du 19 mai 1681, par lequel le roi ordonnait qu'il serait informé contre quelques violences trop criantes, dont les protestants avaient eu à souffrir: « Ces ministres ont esté assez osez pour prêcher que le roi les laissait libres ou ne les pressait plus d'embrasser la religion catholique apostolique et romaine. » Quelle audace! « Sa Majesté ne peut pas souffrir des insolences de si dangereuse conséquence, et qu'il soit ainsi abusé de sa bonté. » Les termes contenus dans ces arrêts font voir que les protestants doivent être désormais tenus dans une plus grande circonspection, que le temps des licences est passé,

et que leur meilleur parti est celui du respect et de la soumission. Ils ne sauraient en effet en avoir trop envers un roy qui souhaite si fort leur salut et qui n'omet rien pour les attirer dans la voie de le faire. (Séance du 6 août 1681).

Mais les ministres se sont rendus coupables d'autres crimes. Ceux de Sommières ont signé des certificats où ils ont fait suivre leur nom de ces mots : pasteur de l'église réformée. C'est *prétendue réformée* qu'ils auraient dû mettre ; et un pasteur de Montagnac a commis le même délit. Ils sont dénoncés, les premiers à l'évêque de Nîmes dans le diocèse duquel Sommières se trouve, et l'autre à celui de Montpellier.

Le pasteur Dubourdieu, de Montpellier, a fait imprimer, chez Pèch, un livre in-4° contre les missions du Piémont, où il est parlé fort scandaleusement de la religion catholique. J'ai été chargé, dit un des officiers de la congrégation, de recouvrer aux dépens de la compagnie un de ces livres qui se vendent chez Marret, le jeune, à la place des Sévenols, pour, après l'avoir lu et trouvé qu'il est tel qu'on l'a dit, poursuivre incessamment la punition dudit Dubourdieu. (Séance du 6 octobre 1679). Malheureusement les procès-verbaux des séances s'interrompent bientôt après, et ce qui nous en reste ne contient pas la suite de cette affaire, qui donnerait des renseignements intéressants sur un livre dont il n'est resté aucun souvenir.

Le sieur Mongibert se permet de chanter, chez lui et de nuit, les psaumes de David ; ce chant incommode les carmes du palais dont il est voisin et une dénonciation est portée contre lui.

L'instruction primaire occupe aussi beaucoup les membres de la congrégation de la propagation de la foy. On avait obtenu que les écoles des protestants, trouvées trop nombreuses, fussent réduites à une seule, pour toute la ville de Montpellier qui contenait 12 000 religieux. Cet arrêt avait été pris le 16 août 1679. Ce fut en vain que le consistoire fit des réclamations, il ne put obtenir qu'une chose, à savoir qu'on lui permit d'avoir aussi une institutrice pour éviter le mélange des sexes.

L'Église réformée restait donc avec une école de garçons et une école de filles et la propagation de la foy n'entendait pas qu'elle en eut davantage. Il fut délibéré « qu'elle tiendrait l'œil à ce qu'aucun desdits maîtres ou maîtresses supprimés ne continueraient leurs fonctions, jusqu'à ce qu'eût été faite l'option portée par l'ordonnance d'interdiction, » et M. Dumas se chargea de l'exécution de la mesure.

Déjà une fois le sieur Tinel, si habile à rechercher les protestants, avait dressé une liste de tous les maîtres d'école qu'il avait pu découvrir, et il avait déposé son travail sur le bureau de l'assemblée, le 16 mars 1679. Ce rôle devait être remis à l'évêque et le fut; néanmoins la mesure de répression se faisait attendre et l'impatience des membres de la congrégation s'exalta jusqu'au point de se plaindre du procureur du roi, Remisse, celui-là même qui, quelques années plus tard, prit des conclusions demandant la mort de Claude Brousson. On l'accusait de modérantisme et la plainte fut portée, par l'intendant, jusqu'au procureur général du parlement de Toulouse, qui fut prié, lui-même, d'apporter moins de retard dans l'expédition des décrets et déclarations, attendu que ce retard leur faisait perdre tout leur fruit. Enfin l'ordonnance fut rendue et les consuls durent veiller à son exécution. M. le conseiller Loys qui, à ses fonctions publiques joignait celles de membre de la confrérie, prit la peine d'aller, avec deux ou trois huissiers, le lendemain matin à huit heures, chez tous les anciens maîtres d'école huguenots, pour voir si leurs classes étaient ouvertes, et dresser procès-verbal en cas de besoin. La peine était de 500 francs d'amende, dont une partie au bénéfice de la propagation de la foy. Pour plus de sûreté M. Audibert, délégué de l'évêque, accompagnait M. Loys, il était chargé de requérir ce qu'il faudrait de la part du syndic du clergé.

Voilà ce qu'étaient les mesures générales. Nous n'avons plus qu'à parler de quelques cas particuliers. Cette indication est nécessaire pour montrer comment les arrêts étaient exécutés.

Un officier d'armée prétend s'établir chez Conclade, ancien

maître huguenot : il se propose d'enseigner l'arithmétique et autre chose. Il faut l'en empêcher et M. Delmas est chargé de le surveiller.

M. Delmas est aussi prié de s'informer soigneusement s'il est vrai qu'un maître et une maîtresse d'écoles catholiques se soient associés avec un maître et une maîtresse de la R. P. R., si cela est, il en fera son rapport.

Un maître d'école catholique nommé Carles, est accusé de prêter son nom à un maître d'école huguenot, du nom de Rigaud. Cela se passe près l'église Sainte-Anne. M. le vicaire général se charge de cette affaire.

Delmas, maître d'école protestant, a fait abjuration pour conserver son école; les élèves protestants l'ont quitté sans avoir été remplacés par des catholiques, et il faut lui accorder un secours.

Mlle Espinas et Sabonne sont soupçonnées de donner l'instruction à quelques jeunes filles, bien que ni l'une ni l'autre ne soit l'institutrice unique qui devait être choisie par le consistoire, conformément aux décrets, M. Loys accepte la mission d'aller chez la première qui loge chez Mlle de Gan, Descente de Saint-Pierre, pour la surprendre; et M. Agret, chanoine, fera de même pour la seconde.

La propagation de la foy ne voulait pas plus permettre aux protestants de soigner leurs malades, que d'instruire leurs enfants. Voici encore un service rendu par le fidèle Tinel. Il donne avis que la veuve Isaac Carquet, demeurant dans la maison du sieur Albus, à la place des Sévenols, attire chez elle nombre de pauvres de la R. P. R., et que sa demeure est comme leur hôpital; de plus, on y chante des psaumes tout haut, ce qui n'est permis que dans les temples. La chose est d'importance. On se transportera secrètement au domicile de la prévenue.

Il est juste de faire remarquer ici, tout à fait en passant, que les Juifs n'étaient pas mieux traités que les protestants. Ils venaient quelquefois dans la ville pour leurs affaires et y faisaient

des séjours prolongés ; mais la propagation de la foi ne négligea rien pour les en expulser et elle y réussit.

Que se passait-il à la maison de la propagation de la foi, pendant qu'on rendait aux protestants l'instruction de leurs enfants si difficile ? D'abord, cette maison, fondée dans le but d'y élever un certain nombre d'enfants nouveaux convertis, avait été installée dans un local appartenant aux jésuites, dont on payait 120 francs de loyer. Mais ce n'était sans doute là qu'un logement provisoire, et, par suite d'un malentendu, les jésuites en disposèrent un an après. Il fallut le remplacer, et l'on prit une autre maison à loyer pour 43 écus par an ; il est même possible que l'établissement fut déplacé plusieurs fois encore ; mais très certainement, vers 1752, une maison dite des Colomby fut achetée, et c'est là que l'institution subsista jusqu'à sa disparition.

Les ressources de la maison provenaient : 1° de la caisse des amendes ; 2° de collectes après les réunions ; 3° de legs et donations ; 4° Des libéralités de l'intendant et de sa dame ; 5° de fonds pris à la caisse Pélisson ; 6° et quelquefois, de secours alloués par les assemblées du clergé de France.

Quant à l'éducation reçue dans la maison par les enfants nouveaux convertis, on leur enseignait sans doute un peu à lire et à écrire, surtout la religion, et aussi un métier. L'instituteur de la maison fut longtemps le sieur Tinel, tailleur, homme fort peu lettré, mais qui rachetait son incapacité par le zèle avec lequel il dépistait les protestants. L'administration comprit bien qu'elle devait se donner un autre instituteur, et elle nomma le sieur Calvignac, dont la femme fut aussi utilisée pour des ouvrages de couture ; mais ne voulant ni affliger le sieur Tinel, ni se priver de ses services, elle le conserva dans la maison.

Ph. CORBIÈRE.

(A suivre.)

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LISTE DES GENSTILSHOMMES ET PRINCIPAUX HABITANTS NOUVEAUX CONVERTIS

DANS LE LANGUEDOC

[1686]<sup>1</sup>.

DIOCÈZE DE NIMES.

Il y a 36 gentilshommes nouveaux convertis dont 9 sont notés.

	Noms	Enfans	Demeure
De bon esprit, qui n'entreprendra rien.	Le S <sup>r</sup> de Beauuoisin.	A un fils de 2 ans.	Beauuoisin.
Fait bien son deuoir et a une grosse pension du roy qu'il ne hazardera pas.	Le S <sup>r</sup> de St Cosme.	N'a que 2 filles.	Boissieres.
Incapable de rien entreprendre. Cette maison fait son deuoir.	Le S <sup>r</sup> de Vauuert.	Non marié.	Vauuert.
N'est pas bien conuertí. Incapable d'entreprendre rien s'il n'y est entraîné.	Le S <sup>r</sup> de Candiac.	A 2 filles hors du royaume.	Est toujours à Toulouse ou à Grenoble.
Honneste homme et bien intentionné.	Le S <sup>r</sup> de la Farelle.	Son fils aîné n'a que 5 ans.	Aimargues.
Honneste homme, bien conuertí.	Le S <sup>r</sup> de Teillan.		Aimargues.
Mal conuertí.	Le S <sup>r</sup> de Chaumont.	Non marié.	Aimargues.
Homme de bon sens, aimant son bien et incapable d'entreprendre.	Le S <sup>r</sup> de Caveirac.	A vn fils capitaine de dragons et 2 filles.	Caveirac.

1. Voyez la première partie de ce mémoire dans le *Bulletin* du 15 mai, p. 214.

	Noms.	Enfans	Demeure
Est attaché à son bien et incapable d'entreprendre.	Le S <sup>r</sup> Cerres.	Ses enfans sont en bas age.	Saint-Cosmes.
Peu de religion, mais politique et qui n'entreprendra rien.	Le S <sup>r</sup> de Nogaredo.	A vu fils dans le service.	Sommieres.
Bien intentionné.	Le S <sup>r</sup> de Bousanquet de Cardet est dans le service.	Ses fils sont en bas age.	Sommieres.
Sont dans le service depuis longtemps.	Les S <sup>rs</sup> de Bousanquet sont trois frères.	Non mariés.	Sommieres.
Mal conuerty.	Le S <sup>r</sup> de Leuse.	N'a que des filles.	Brouzet.
Mauvais conuerty.	Le S <sup>r</sup> de Liouc.	Son fils aîné est hors du royaume. Le cadet a 25 ans, mal conuerty.	
Mauvais conuerty.	Le S <sup>r</sup> de Cleran.	Sans enfans.	Marucjols de Gardon.
Paroist bien intentionné.	Le S <sup>r</sup> de Cassagnolles.	Non marié.	Cassagnoles.
Homme d'esprit, capable d'entreprendre s'il n'aimait pas mieux son bien que la religion.	Le S <sup>r</sup> de Benezet,	Sans enfans.	Saint-Benezet.

## DIOCÈZE D'UZÈS.

Il y a dans ce diocèse 14 gentilshommes, dont 21 sont notés.

	Noms.	Enfans.	Demeures.
Très dangereux. Il estoit de la conférence qui fut tenue à Thoulouse, il y a trois ans, ou tous les ministres du royaume envoyèrent des députés.	Le S <sup>r</sup> Perrotat.	A deux fils au service du prince d'Orange.	Vzes.



	Noms.	Enfants	Demeure
Sur ce que j'ai vu qu'il ne se représentât pas, j'ai fait arrêter sa femme. Personne dans le pays n'est plus capable de se mettre à la teste d'une révolte.			
Mal intentionné. Capable d'entreprendre. Sa femme très obstinée, releguée à Carcassonne.	Le Sr d'Aigaliers.	A vu fils hors du royaume et chez lui 3 autres au-dessous de 13 ans.	Vzes.
Mal intentionné ainsi que sa femme.	Le Sr d'Aubarne, son frere.	A trois enfants au-dessous de 12 a.	Vzes.
A été capitaine de chevaux. fait mal son deuoir.	Le Sr D'hubac de la Croisette.	Son aîné est hors du royaume, les 2 autres fils de 15 à 20 ans.	Vzes.
Dangereux. A été marechal des logis.	Le Sr de Saint Paul.	Sans enfans.	Vzes.
Fait assés bien son deuoir.	Le Sr de Foissac.	A 2 enf <sup>s</sup> au-dessus de 20 a. mauvais connerty et dang <sup>x</sup>	Vzes.
Assés bien intentionné, mais facile à corrompre.	Le Sr Pujolas.	Sans enfans.	Vzes.
Très dangereux.	Le Sr Jean d'Esperandieu.	A 2 fils hors du royaume.	Vzes.
Est à Pierre Encise. Tres dangereux.	Le Sr Jean Louis d'Esperandieu.	Son aîné est hors du R <sup>oy</sup> , son 2 <sup>e</sup> fils est à Vzes âgé de 30 ans et tres dangereux.	Vzes.
Homme de guerre dangereux.	Le Sr Barjetton.	A vu fils âgé de 30 ans, son cadet est hors du royaume.	Valabris.
Fait tres mal son deuoir ainsi que sa femme.	Le sieur Dalbon.	A ses enfants au-dessous de 10 a.	Montaren.

	Noms	Enfans	Demeure
Mauvais conuerty, dangereux.	Le Sr de Juillen.	Sans enfans.	Saint-Laurens de la Vernede.
Mauvais conuerty.	Le Sr de Mongros.	Sans enfans.	Blauzac.
Mauvais conuerty.	Le Sr Barjeton.	Sans enfans.	Blauzac.
Mauvais conuerty, peu entreprenant.	Le Sr de Fournez.	A des enfans au-dessous de 15 a.	Saint Priuat.
De mesme caractère.	Le Sr de Moissac son beau pere.	Sans enfans.	Saint Priuat.
Assés bon conuerty, homme pacifique.	Le Sr de Moutieres.	A vn fils agé de 25 a., bon conuerty.	Baignols.
Son pere est aupres du prince d'Orange. Sa mere tres obstinée retirée à Orange.	Le Sr Reynaud de Bergerolles agé de 30 ans.	Sans enfans.	Saint-Marcel.
Mauvais conuerty, entreprenant et dangereux, a long-temps serui. Il est accredité et capable de se mettre a la teste de quelque révolte.	Le Sr Baron de Verfeuil.	Sans enfans.	Verfeuil.
Mauvais conuerty, aussi bien que sa femme, et dangereux.	Le Sr de la Bastide son beau frere.	Ses enfans sont au-dessous de 10 a.	La Bastide de Gondargues.
Mauvais conuerty, a long-temps serui, tres dangereux.	Le Sr du Peras.	Ses enfans sont au-dessous de 12 a.	Genouillac.
Frère du Sr de Castellan de Nismes qui esta PierreEncise. Mauvais conuerty.	Le Sr de Vignargues	Sans enfans.	Genouillac.
Affecte de paroistre bien conuerty, beau frère du Sr du Peras. Est a craindre.	Le Sr Desponchés.	Sans enfans.	Chambourigaud.
Ne fait point son devoir.	Le Sr de Sauzet.	A vn fils agé de 20 ans qui est chez lui.	Sauzet.

	Noms	Enfans	Demeure
Fait mal son deuoir.	Le Sr de Cambis.	Sans enfans.	Serignac.
Fait assés bien en apparence, sa femme fait très mal.	Le Sr du Fesc.	Sans enfans.	Vic.
Hardes apparences. Dans une occasion le désordre seroit dangereux.	Le Sr Baron d'Aigremont.	Sans enfans.	Aigremont.
Fait assés bien.	Le Sr de Ners.	Sans enfans.	Ners.
Homme d'esprit et tres dangereux. Sa femme n'a point entrée dans l'église. Il estoit chef des consistoires des gens de la R. P. R. et est home d'intrigues.	Le Sr de Maleirargues.	A 2 fils agés de 25 à 30 ans.	Mouts.
Fort dangereux s'il se trouve à mal.	Le Sr de St Hippolite.	A un fils chez lui agé de plus de 20 ans, 2 auprès du prince d'Orange et 2 dans le service.	Saint Hippolite de Caton.
Fait assés son deuoir.	Le Sr La Vabre, gentil <sup>e</sup> verrier.	Sans enfans.	St André de Cru-gieres.
Tres vieux, fait assés bien. C'est le père de M. d'Auejan, capitaine aux gardes.	Le Sr de Banne.		Auejan.
Fait son deuoir en apparence.	Le Sr Zuizac de la Fabregue.	Sans enfans	Robiac.

Est à observer qu'à l'exception des Srs de Verfeuil, Fournès, Perrota d'Auejan qui ont 4 a 6 000 livres de rentes, le plus riche de ses gentils-hommes n'a pas mil écus de revenu, et la plus part sont au dessous de 2 000 livres.

*Roturiers capables d'entreprendre.*

Froment, marchand.	Vzes.
Martin, bourgeois.	Montaren.
Lagarde, ancien chef de consistoire.	Baron.
Restauran, bourgeois, ho <sup>e</sup> d'esprit.	St Esprit.
Jaissaud, no <sup>te</sup> .	Peyremale.
Le Baile du lieu.	Vaquieres.
Trinquelaigue et Roux.	Lussan.
La Borie, eid <sup>t</sup> lieut <sup>t</sup> de cavalerie.	St Ambroix.
Zuiusac, bourgeois.	Robiac
Chapelier, eid <sup>t</sup> lieut <sup>t</sup> d'infanterie.	Auzon.
Gaspard et Jean Gusdon.	Fons sur Lussan et Vendras.
La Taillade, verrier.	Monclus.
Le S <sup>r</sup> Bonhomme.	Bez près Bargac.

## ALLEZ.

Il y a dans ce diocèse 96 gentilshommes n. convertis dont 15 sont notés.

	Noms	Enfans	Demeure
Il fait bien son denoir et paroist bien intentionné. Il a vn frere dans le service, sa femme est ancienne catholique. Deux de ses freres et vne sœur sont hors du roi <sup>e</sup> .	Le S <sup>r</sup> de Mormoirac.	Ses enfans sont en bas age.	Près d'Alletz.
Déclaré contre la religion catholique. Vieux et gouteux.	Le S <sup>r</sup> de la Peyre-blanque.	Ses enfans en bas a.	St Hilaire.
Fort timide et tranquille, paroist bien intentionné.	Le S <sup>r</sup> de Generargues.	A un fils de 12 ans.	Anduze.
Fort opposé à la religion et mal intentionné. Relegné.	Le S <sup>r</sup> de la Valette.	A 2 filshors du roy <sup>e</sup> , vn soulieutenant vn aux calets et 4 aues enfans en bas age.	St Jean de Gar-donenque.

	Noms.	Enfans	Demeure
Prudent et paroist bien intentionné.	Le Sr de Vannieres.	Non marié.	Près de St Jean.
Honneste homme.	Le Sr Desplantiers.		
Fait son deuoir.		A 2 fils dans le seru <sup>r</sup>	St J. de Gardonnenq <sup>e</sup>
Sage et paroist bien intentionné.	Le Sr de Serres.	Ses enfans en bas a.	Près St Jean.
Il est vif et fait son deuoir.	Le Sr de Caladon.	A 4 enfans en b. a.	
Dangereux, méchant, mal intentionné et capable de faire du mal.	Le Sr Dassas de Marcassargues.	Non marié.	Marcassargues.
Il est très vieux.	Le Sr de Mailet.	Sans enfans.	Malbose.
Incapable d'entreprendre.	Le Sr Maistre de Toiras.	Ses enfans en bas age.	
Paroist bien intentionné.	Le Sr Galieres.	Ses enfans en b. a.	Saint Bausille de Tornac.
Paroist bien intentionné.	Le Sr de Lascours.	Non marié.	Gaujac.
A 70 ans. hors d'état d'entreprendre, mais mal intentionné.	Le Sr de la Roque.		Lasalle.
Emporté, chagrin et dangereux.	Le Sr de Cornély son fils.	A 2 fils de 18 ans et un plus jeune.	La salle.
Emporté, sans génie.	Le Sr de Cauviae.	A deux fils au dessous de 15 ans.	près Lasalle.
Aueugle, fort paisible. A serui autrefois.	Le Sr de St Bonnet.	Sans enfans.	près Lasalle.
Capable d'entreprendre.	Le Sr de St Brez son frere. Le Sr Dassas.	A 2 fils de 30 et 23 ans.	St Martin de Corconac.
Méchant et dargereux, a 60 ans.	Le Sr de Valobscure.	Ses 2 aînés et sa fille sont hors du R <sup>me</sup> , ses autres enfans en bas a.	Peyrolle.
	Le Sr des Abris son frere.		
Très honneste homme dans l'emploi et fort seur.	Le Sr de Rozel du Gua.	Non marié.	Sumène.

	Noms	Enfants	Demeures
Violent, factieux et fort capable d'entreprendre.	Le Sr de la Paillole.	Son fils aîné enuoïé aux Isles. Les deux autres en bas age.	St André de Valborgne.
Violent, capable d'un mauvais party.	Le Sr Caulet de Calaron.	Sans enfans.	St André.
De bon naturel et de bon exemple.	Le Sr Saurin.	Non marié.	St André de Valborgne.
Assés paisible.	Le Sr de Brosse des Barbut.	Ses enfans sont en bas age.	mesme parroisse.
Honneste homme.	Le Sr du Fesquet son frère.	Non marié.	mesme parroisse.
Est fort vieux, a serui. capable de former une entreprise.	Le Sr de Naugarede père.	A son fils dans le service.	Lasalle.
Honneste homme.	Le Sr de Bosanquet.	Sans enfans.	Lasalle.
Mélancolique, dissimulé, gardant les apparences.	Le Sr Olliuier.	Ses enfans en bas age.	St Hipolite.
Homme a observer. Il estoit chef de la réuolte au camp de l'Eternel, fait son devoir extérieurement. Tout ce qu'il y a de plus considérable à St Hipolite aborde chez lui.	Le Sr Aubanel.	Sans enfans.	St Hipolite.
Cette famille est pleine de gens d'honneur, mais ils ont toujours de l'attachement pour leur première Religion. Ils sont riches et aiment leur bien.	Le Sr de Ginestoux.	A vu fils et 2 filles hors du royaume, vn fils dans le service et 2 avec luy, dont l'aîné a 4 enfans, le second non marié agé de 25 ans.	Les Baussels.
S'est toujours bien conduit et très pauvre.	Le Sr d'Aubanel-St-Roman.	Non marié.	Cros.

	Noms	Enfans	Demeures
Très pauvre, soupçonné de larcin.	Le Sr de St Roman son frère.	Non marié.	St Roman.
Est fort vieux.	Le Sr Fouques de Triadon.	Deux de ses fils sont hors du royaume, le 3 <sup>e</sup> agé de 29 ans, mauvais conuerty et suspect.	Montaulieu.
Paroist suspect.	Le Sr de Beauuoisin.	A un fils près du prince d'Orange et un qui est marié et qui fait as. bien.	Durfort.
Fait assés bien.	Le Sr de Ferrieres.	A 2 fils dans le service, 1 autre de 5 ans et le Sr de Valfons son aisé qui a des enfans jeunes et qui fait fort bien.	Sauve.
Bon homme, fait les fonctions de catholiques, a servi.	Le Sr de la Vernede.	Sans enfans.	Sumène.
Deuoués à l'huguenotisme et mal intentionnés, pauvres.	Les 2 Srs de St Julien freres.	Non mariés.	St Julien.
Fort pauvre.	Le Sr de Corbiere.	3 enfans en bas age.	St Julien.
Débauché, a de l'esprit, mais sans conduite, étoit dans la reuolte de Saint Hipolite.	Le Sr de Mercou.	A 6 enfans, 2 fils et vne fille hors du royaume. Les autres au-dessous de 12 ans.	Au Vigan.
Pauvre, suspect, parent d'Aubanel de St Hipolite.	Pierre Aubanel.	Ses enfans en bas age.	Cesas.
De mesme.	Paul Aubanel son frere.	Ses enfans en bas age.	St Roman de Co-diere.
Fait assés bien et s'embarrasse plus de ses affaires que de religion.	Le Sr Boyer ci devant ministre.	Ses enfans en bas age.	La Rouviere.

	Noms	Enfans	Demeure
On en parle diuersement. Ils gardent les apparences.	Les Srs Dassas de Champfort, 3 freres.	Saus enfans.	St Andre de Magencoules.
Paroist bien intentionné.	Le Sr de Moncamp.	Deux enfans en bas age.	Valeraugue.
Paroist bien intentionné.	Le Sr de La Courson frere.	Non marié.	Monrepand.
Paroist bien intentionné	Le Sr de La Cour leur parent.	Non marié.	Mesme paroisse.
A 70 ans. Melancolique, opiniatre, capable de conduire vne affaire.	Le Sr de Vallunés.	A son fils aisné dans les troupes étrangères.	Vigan.
De mesme.	Le Sr de la Beaume, son second fils.	A des enfans en bas age.	Vigan.
Agé de 80 ans.	Le Sr de Serres.	N'a qu'vne fille.	Vigan.
Hardi et inconsidéré, n'est pas méchant, mais pourroit prendre parti.	Le Sr de la Garde.	A vn fils dans les cadets et 3 autres fort jeunes.	Vigan.
Brutal, intéressé, mauvais conuerty, a commerce avec Bringuier, prédicant.	Le Sr Bringuier de Ricuiez.	3 garçons en bas age.	Vigan.
Paroist bien intentionné, conuerty auant la conuersion générale.	Le Sr Dassas de Peyregrosse.	3 garçons en bas age.	Vigan.
A esté vn des chefs dans le mouuement de St Hipolite et le seroit encore volontiers.	Le Sr de L'Espigarié.	3 fils au-dessous de 15 ans.	Vigan.
Homme d'esprit et d'intrigue, paroist bien intentionné. Il a vn frere hors du royaume et vn dans le seruice.	Le Sr de Caladon d'Espinasse.	A 4 fils, l'un de 20 ans, le 2 <sup>e</sup> de 17, les aues en bas age.	Aulas.
Se conduit par le Sr d'Espinasse.	Le Sr Desmazes son 3 <sup>e</sup> frere.	4 enfans en bas age.	Aulas.



	Nous	Enfans	Demeure
A un frere dans le service, paroist bien intentionné.	Le Sr Caladon de Boisset.	Sans enfans.	Aulas.
Il paroist bien intentionné. On écrit qu'il n'a point contribué à la fuite de ses fils.	Le Sr La Cour de Billiere.	Ses deux aînés qui étoient cadets a Brisac, sont en Hollande. Il a encore 2 fils au-dessous de 15 a.	Aulas.
Homme sans génie.	Le Sr de Caladon de Cailjon.	Ses enfans sont en bas age.	Breau.
De mesme.	Le Sr de la Coste son frere.	Non marié.	Molieres.
Il est revenu de Hollande depuis peu. Fort suspect.	Le Sr Guibal de Ca-vaillac.	A des enfans en bas age.	Molieres.
Sans religion et dangereux.	Le Sr de Mondardier cy deuant ministre.	N'a qu'une fille mariée au Sr Ferriere, capitaine de cavalerie.	Mondardier.
Peu catholique.	Le Sr de Mommejan.	Ses enfans en bas age.	Mandagout.
Misérable, suspect.	Le Sr de Bonneils.	Ses enfans en bas age.	Aumessas.
De mesme.	Le Sr de la Rode.	A un fils de 18 ans, les autres au-dessous de 15.	Aumessas.
Très agé.	Le Sr de Tudomez.	A le Sr de Camrieres son fils à St Sauueur.	Aumessas.
Sans bien et suspect.	Le Sr de Vissec.	Non marié.	Aumessas.
De mesme.	Le Sr de Beluzet.	2 enfans en bas a.	près Aumessas.
De mesme.	Le Sr des Croses.	A des enfans hors du royaume, les autres sont en bas age.	près Aumessas.
De mesme.	Le Sr de la Poujade.	Ses enfans sont en bas age.	près Aumessas.
Tres pernicieux et entreprenant.	Le Sr de Maillan.	A un fils de 20 ans.	Roquedol près Merueis.

	Noms	Enfans	Demeure
Mal intentionné. A 2 frères hors du royaume.	Le Sr de St André.	Sans enfans.	Au mesme lieu.
Homme sans génie, fort vieux et incapable d'entreprendre.	Le Sr de Gatuzieres.	A 2 fils dans le service.	près Merueis.
Le père est vñ étourdy et dangereux. Le fils est fourbe, artificieux et mal intentionné.	Le Sr de Vébron et le Sr de la Nuejol son fils aîné.	A son cadet dans le service.	près Merueys.
Paroist bien intentionné.	Le Sr de Lespinasse.	Non marié.	Près Merueis.
Garde les apparences. mais il pourroit se laisser entraîner.	Le Sr de Cameriere.	Sans enfans.	Paroisse de St Sauveur.
De mesme.	Le Sr Cabrut son frere	Sans enfans.	Mesme paroisse.
De mesme Agé de 70 ans.	Le Sr de Castelrey leur oncle.	Sans enfans.	Mesme lieu.

Il faut observer que, de tous ces gentilshommes, il n'y en a qu'un qui ait sept à huit mille liures de rente, savoir le sieur de Ginestoux, qui est mauvais catholique et peu dangereux. Les plus riches des autres n'en ont que deux, et la plus part sont au-dessous de 500 ecus.

*Nouveaux conuertis non nobles capables d'entreprendre.*

St Ravy, lieutenant d'infanterie.	Alais.
Jacques Guiraudet, adjudant.	Alais.
Portal, autrefois capitaine d'infanterie.	Anduse.
Charles Brun.	Anduse.
Dumas, bourgeois.	Anduse.
Rodier, aduocat.	Anduse.
Dumas, viguier.	Lasalle.
Durand, bourgeois.	St Hipolite.
Soulier, bourgeois.	St Hipolite.
De Veze, ancien notaire.	Sauue.
Vabre, bourgeois.	Sauue.
La Beaume, qui a serui.	Le Vigan.
Riuriez.	Le Vigan.
Coudere.	Merueis.

## DIOCÈSE DE MENDE.

Il y a dans ce dioceze 14 gentilshommes dont 4 sont notés.

	Noms	Enfans	Demeure
Point dangereux.	Le Sr de Broussoux.	N'a que des filles.	Vébron.
Garde les apparences et fait exterieurement bien pour la religion. Dans le fonds mauvais conuerty, ne paroist pas fort dangereux.	Le Sr de Monuailant.		Monuailant,
Est fort vieux. Il estoit capit <sup>e</sup> d'infanterie dans le régiment du roi.	Le Sr Darbousse.	Le Sr de Rocoules son aîné est avec le prince d'Orange.	Salgas.
Bien fait, a de l'esprit. Il garde les apparences, et peut estre dangereux parce qu'il est accredité.	Le Sr de Salgas son cadet.	N'a qu'une fille.	Salgas.
Fait bien son deuoir.	Le Sr de La Saighe.	Sans enfans.	Pompidon.
Bien conuerty, a de l'esprit. Est pauvre.	Le Sr de Brissac.	Sans enfans.	Molaizon.
Riche, peu d'esprit, point dangereux.	Le Sr de la Roque.	A 2 enfans dans le service.	Molaizon.
Mauuais conuerty, dangereux.	Le Sr de Soubreton.	Sans enfans.	Molaizon.
Homme inconstant et peu dangereux.	Le Sr de Sainte Croix.	Sans enfans.	Ste Croix de Valfrancisque.
Riche, non dangereux.	Le Sr de Moissac.	N'a que des filles.	Moissac.
Assés bien conuerty, peu de génie.	Le Sr de St Estienne.	A un fils agé de 25 ans, et peu dangereux.	St Estienne de Valfrancisque.

Mauvais conuerty, dangereux, peu d'esprit, a grandes intrigues dans les pays étrangers et sème demaunaises nouvelles.	Le Sr Valotte.	A 3 fils dont l'ainé qui étoit aux cades est hors du roiaume. Les 2 autres sont agés de 12 a 15 ans.	St Germain de Calberte.
Paroist assés bien conuerty.	Le Sr de la Vernede.	A vn fils aisé hors du roiaume agé de 20 ans ou enuiron, a 6 autres enfans au-dessous de 15 ans.	St Frezal.

Est a observer qu'a l'exception des S<sup>rs</sup> de Moissac et Valotte qui ont 6 a 7 000 livres de rente, le plus riche de ces gentilshommes n'a pas 2 000 livres de reuenu.

*Non nobles capables d'entreprendre.*

Aurez, bourgeois.	Vébron.
Joas Combes, fermier.	Pompidou.
Barre, bourgeois.	Au Bousquet.
La Coste, ministre.	St Estienne.
Teissomiere, notaire.	St Germain.
Le Sr Lait.	St Michel.
Le nommé Meynadier.	Barre.
Le Sr Gentil, cy deuant proposant.	Florac.

DIOCEZE DE VIVIERS.

Il y a dans ce diocèse 25 gentilshommes dont 16 sont notés.

	Noms	Enfans	Demeure
Mal intentionné.	Le Sr de St Florens.	Non marié.	La Bastid de Virac.
Paroist bien intentionné.	Le Sr de Versas.	N'a que des filles.	Seuillac.
De mesme.	Le Sr de Monbrison.	Sans enfans.	Aubénas.
De mesme.	Le Sr de Justes.	Ses enfans sont au-dessous de 10 a.	Vals.
De mesme.	Le Sr de Badel.	A vn til au-dessous de 10 ans.	Chomerae.

	Noms	Enfans	Demeure
mauais conuertý. C'est vn vieil officier de caualerie, fort accredité dans son canton, capable de faire bien du desordre s'il se mettoit a mal.	Le S <sup>r</sup> Itier.	Ses fils sont au service.	St Priest.
ès mal intentionnés.	Les S <sup>rs</sup> de Cheylus et Tataillon freres, fils de la dame d'ltier d'vn premier lit, agés de 25 et 20 ans.	Non mariés.	Mesme lieu.
l intentionné.	Le S <sup>r</sup> de St Lager.	Ses fils sont au-dessous de 12 a.	Bressac.
l intentionné.	Le S <sup>r</sup> de Chambaud.	Non marié.	Bressac.
roist bien intentionné.	Le S <sup>r</sup> du Solier.	Non marié.	St Vincent de Barrez.
l intentionné.	Le S <sup>r</sup> de Verclause.	Il a des fils au service. Les autres sont au-dessous de 12 ans.	Bays.
ès mal intentionné.	Le S <sup>r</sup> de St Jean.	N'a que des filles.	Bays.
l intentionné.	Le S <sup>r</sup> de Vaurilles.	Non marié.	Alissas.
paroisst bien intentionné.	Le S <sup>r</sup> Tardinon.	N'a que des filles.	Pranles.
e mesme.	Le S <sup>r</sup> de Montefort, son frere.	Non marié.	Pransles.
e mesme.	Le S <sup>r</sup> de Sibleyras.	Sans enfans.	St Pierreville.
e mesme.	Le S <sup>r</sup> du Cher son frère.	Non marié.	St Pierreville.
l intentionné.	Le S <sup>r</sup> de Mourond.	A vn fils en bas âge.	Gluyras.
e mesme.	Le S <sup>r</sup> de Vielherma son frere.	Ses enfans sont en bas age.	Au Cheylard.
e mesme.	Le S <sup>r</sup> de Marcous du Bayet.	Son second fils est dans les pays étrangers. Son aîné a 25 ans, est mauuais con-	St Michel le Ran- ce.

		uerty et mal intentionné.	
Mal intentionné.	Le Sr du Cluset.	Non marié.	Saint Jean Chambré.
De mesme.	Le Sr de Badel.	Ses enfants sont en bas age.	Saint Michel Chabrilhanou
De mesme.	Le Sr du Pradel.	N'a qu'une fille.	Villeneuve Berrg.

*Nouveaux convertis de Viuarets qui ont été déclarés faux nobles capables d'entreprendre et très mal intentionnés.*

Le Sr du Tremolet de la Chicherie.	Au Gua.
Les S <sup>rs</sup> de Craux et de Saint Andeol ses fils.	
Le Sr de Chazaletes frère du Sr de Tremolet.	A St Pierre Ville.
Le Sr du Fraïsse son fils.	
Le Sr du Bays.	A Bernard.
Les S <sup>rs</sup> du Cros et du Plo ses fils.	Maison Forte.
Les S <sup>rs</sup> de Labeillon et du Marrol ses frères.	Dans les Boutieres
Le Sr de Sautel de Monteillet.	A St Sauueur.
Ses deux fils agés l'un de 25 l'autre de 20 ans.	
Le Sr de la Preuenche frère du Sr de Monteillet.	
Le Sr de Coutaguet.	Aux Charriers, paroisse de Saint Michel le Rance.

*Autres nouveaux convertis non nobles capables d'entreprendre.*

De Virac-Pradier, notaire.	La Bastide.
François Massot, chirurgien.	Vallon.
Brun, auocat.	Chomerac.
Vincent, notaire.	Priuas.
Charrier, notaire.	Joux.
Giraud Lafuielle.	Au Gua.
Mirabel, aduocat.	St Geniès Lacham.
Deschamps, notaire.	St Pierre Ville.
Vaugiron, notaire.	Sillac.
Jean Boisson.	Roiffieux.
Mondon Pousonne.	Roiffieux.
Thomé.	Bonlieu.
Tourtou, apothicaire.	Bonlieu.
Gautier, bourgeois.	Flimes.
Begu, bourgeois.	Peaugre.

## RELATION EN VERS DE LA MORT DU MINISTRE LAFAGE,

ARRÊTÉ LE 4<sup>e</sup> AOUT 1754 DANS LES CÈVENNES  
ET EXÉCUTÉ LE 17<sup>e</sup> DU MÊME MOIS A MONTPELLIER.

Le martyr d'Etienne Lafage a donné lieu à une touchante complainte du proposant Lapiere, reproduite par M. Ch. Coquerel dans son *Histoire des Églises du désert*. (t. II, p. 271 et suivantes). C'est un remarquable spécimen de poésie populaire, qui, malgré l'incorrection de la forme, atteint sans effort les effets d'un art plus habile. Tel est en particulier le passage tout épique de l'évocation des parents du martyr dans la préface et du dialogue qui suit. Il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'est devenu le morceau tout entier sous la plume d'un versificateur plus correct, essayant de refaire à froid ce qui ne se refait point, la naïve inspiration d'un cœur ému qui touche en dépit des règles. Cet essai de traduction, curieux à ce seul titre, porte la date de 1757, et il est précédé d'une courte préface que l'on croit devoir placer sous les yeux du lecteur, sans autre commentaire :

Cette relation avoit déjà paru sous une forme tout à fait irrégulière. On y remarqua un style aussi peu relatif à la nature du sujet que contraire aux règles de la grammaire et de la poésie. Une matière si touchante étoit faite pour attendrir les cœurs les moins sensibles, et elle avoit produit un effet tout différent. On a cru devoir sauver cet ouvrage informe, du peril ou l'exposoit la négligence extraordinaire qui regnoit dans son tour et ses expressions. Le canevas en a paru bon et fertile. On y a reconnu un nombre considerable de pensées, dont le sel se perdoit dans l'insuffisance des talens poétiques de l'auteur. On s'est intéressé à ce motif; et c'est icy ce qui a enhardy la foiblesse d'une muse, à exercer sur ce sujet la timidité de sa verve. On a donc entrepris la correction de cette piece. On a travaillé sur tout a luy faire inspirer la vénération qu'en exige le texte; et on la donne aujourd'hui aux réformés, non sous une forme parfaite, mais depouillée de confusion. On s'est moins attaché à flatter les oreilles, qu'à ne plus les revolter; la gloire, aussi, bien moins que le zèle, a dirigé l'esprit dans cette occupation, et si l'on en juge avec plus d'indulgence que de critique, tout aura réussi.

## 1

Quand fera t-on cesser la crielle pratique  
 D'arreter les progrès du culte évangélique ?  
 Quand fera t-on cesser la barbare fureur,  
 De poursuivre partout les enfans du Seigneur ?

## 2

Est-ce par les gibets, les fers, les feux, les flammes,  
 Que Jésus Christ sur terre a ramené les âmes ?  
 S'est-il jamais servy dans sa sainte mission,  
 Du furieux soldat, du barbare dragon ?

## 3

Etes-vous, o romains, la véritable église,  
 Que notre Redempteur, par son sang, s'est acquise ?  
 Avés-vous, comme luy, la même charité ?  
 Comme luy, marchés-vous dans la même équité ?

## 4

Cette belle vertu, si sainte, si sacrée,  
 Constamment parmy vous est-elle consacrée ?  
 Témoins soient nos troupeaux, témoins soient nos pasteurs,  
 Errans en tout pays, accablés de malheurs.

## 5

Témoins nos prisonniers, leurs affreuses misères,  
 L'exil de nos amis, les tourmens de nos frères ;  
 Faut-il les voir réduits à plier sous des fers,  
 Pour avoir adoré le Roy de l'univers ?

## 6

Pour invoquer son nom, l'on nous fait des victimes ;  
 Suivre tes saintes lois, ô Dieu, c'est donc un crime !  
 Et le vice souffert offense moins tes yeux ?  
 Est-il rien de plus noir, rien de plus odieux ?



## 7

Qu'on étale, avec goût, une chanson bachique,  
 Ce talent applaudi bravera la critique.  
 Mais que l'on chante en troupe un saint hymne au Seigneur,  
 Du prince on perd d'abord jusqu'aux moindres faveurs.

## 8

Que l'incrédulité paroisse avec audace,  
 Des disciples zélés, soudain, suivent ses traces ;  
 Son dangereux système aussitôt se repand ;  
 On souffle ses leçons, et chacun les entend.

## 9

Mais, quel contraste, hélas ! un sermon pathétique  
 Expose un prédicant aux maux les plus critiques ;  
 Par sa mort on punit le zèle ravissant  
 Qu'il montre à soutenir les droits du Tout Puissant.

## 10

Sur un simple soupçon, cent troupes appelées  
 Vont chercher, dans les champs, les saintes assemblées.  
 Le sexe, l'âge, rien n'échape à leur ardeur,  
 Tout plie sous leurs coups ; tout cède à leur fureur.

## 11

Les traîtres sont payés pour livrer une tette,  
 Un ministre est-il pris, la somme est toute prête :  
 Et l'on voit, à l'instant, un moderne Judas  
 Remettre l'innocent en la main des soldats.

## 12

De quelle charité, Rome fait-elle usage ?  
 Tu viens de l'éprouver, cher martyr, cher Lafage,  
 Illustre confesseur, Elu du Roy des Roys,  
 Toy qui charmas nos cœurs par les sons de ta voix !

## 13

C'est icy que traçant le plan de tes misères,  
Je vais plonger mon cœur dans des sources amères :  
Pourray-je les depeindre avec un œil serain ?  
Mais la plume deja me tombe de la main.

## 14

Deja mes yeux changés en deux vives fontaines  
Rendent mon sang glacé jusqu'au fond de mes veines.  
Tout s'affoiblit en moy ; les esprits et les sens.  
Fortifie mon cœur , ayde moy Dieu puissant !

## 15

J'ay besoin de ta grace, o mon Dieu, mon bon père,  
Eclaire mon dessein d'un rayon salutaire ;  
A mon ame timide accorde tes faveurs ;  
Enhardy mes talens, seconde mon ardeur.

## 16

Et toy, jeune martyr, parois plein de courage ;  
Montre à nos yeux le coup qu'au milieu du carnage,  
Ton corps recut des mains d'un soldat criminel.  
Que vois-je... o ciel ! ton sein percé d'un trait mortel.

## 17

Ton sang ruisselle à flots sortant de tes artères :  
Il te fait découvrir à ces incendiaires ;  
Et le traître Judas qu'amorce un affreux gain  
Vient luy même lier tes innocentes mains.

## 18

Plus loin, je vois un pere et sa triste famille,  
Qui, pour avoir prêté leur innocent azile,  
Suivent le meme sort, comme luy tourmentés.  
Saisis également, de même maltraités.

## 19

Le ministre, au milieu des soldats sous les armes,  
 Part, et trouve, en chemin, ses troupeaux en allarmes :  
 Tout exprimoit en eux la plainte et la douleur,  
 Le sort de leur berger les reduisoit en pleurs.

## 20

Ce bon pasteur touché jusques au fond de l'ame  
 D'appercevoir en eux un zèle plein de flame,  
 Tachoit de consoler ces sensibles brebis.  
 Ses discours relevoient leur courage affoibly.

## 21

Pleurez sur vos péchés contre le divin Etre.  
 Trop heureux, disoit-il, de souffrir pour mon maître  
 Bien loin de murmurer, je cherche à le bénir :  
 Il m'a choisy ; je meurs, content d'être martyr.

## 22

Imitant Isaac, je m'offre en sacrifice ;  
 Je triomphe en Jésus de subir le supplice ;  
 Et mes bourreaux, cruëls, barbares, inhumains,  
 Ne font qu'anticiper mon bonheur par leurs mains.

## 23

Sur ce discours, Alais se présente à sa vie :  
 De leurs troupes les chefs redoublent la revüe.  
 On augmente le nombre : un essain de soldats  
 Survient de tous cotés, precipitant ses pas.

## 24

Il entre ; on le conduit en une prison noire.  
 Mais luy tout rayonnant d'espérance et de gloire,  
 Reprend dans cet endroit un éclat tout nouveau  
 Et l'éclaire en la foy du céleste flambeau.

## 25

Deux fois l'astre du jour avoit chassé l'aurore :  
 Deux fois ses noirs pavots la nuit faisoit éclore ;  
 Depuis qu'il se voyoit dans ces funebres lieux,  
 Quand deux objets frappans s'offrirent à ses yeux.

## 26

Quel instant ! c'étoient ceux dont la toute puissance  
 S'étoit voulu servir pour luy donner naissance.  
 Accablés sous le poids de leurs ans malheureux  
 Ils venoient deplorer leur état douloureux.

## 27

C'est donc toy, cher enfant, qui causes nos allarmes,  
 Luy dit, en l'embrassant son père tout en larmes.  
 Sur la fin de mes jours, au déclin de mes ans,  
 Dois-je te voir souffrir d'aussi cruels tourmens ?

## 28

Semblable au bon Jacob, je vais dans quelques heures  
 Descendre de douleur dans les sombres demeures.  
 Je n'ay que deux enfans, Joseph et Benjamin,  
 L'un va n'exister plus, que je meure soudain !

## 29

Ouy, que je meure enfin, puisque j'ay vû ta face ;  
 Jette toy dans mes bras, cher fils, que je t'embrasse ;  
 Je te donne ma paix, reçois la dans ces lieux ;  
 Faisons nous pour jamais les plus tristes adieux.

## 30

De ce touchant discours, la mère pénétrée  
 Jettant des cris perçans, parut toute éplorée,  
 Telle qu'on vit jadis l'affligée Rachel,  
 Et de nos jours encor la mère de Roussel.

## 31

Je te perds, cher enfant, objet de ma tendresse,  
 Et ne puis exprimer la douleur qui me presse :  
 Ah! pourquoy te chérir, t'aymer si tendrement ?  
 Tu faisais mon bonheur ; tu fais tout mon tourment.

## 32

Je te vois abbatù, dans cette grotte obscure,  
 Trainant de tristes fers, couvert d'une blessure ;  
 Et pour comble de maux, perdre, verser ton sang ;  
 O ciel! peut on ainsi voir traiter l'innocent ?

## 33

Tendre mère, laissons agir la Providence ;  
 Laissons venger à Dieu ce cœur plein d'innocence ;  
 Adorons ses décrets ; respectons son courroux ;  
 Implorons ses bontés ; fléchissons sous ses coups.

## 34

De ce Dieu tout puissant detournons la colère ;  
 Craignés de l'irriter, dans vos douleurs amères ;  
 Arrachés de votre ame un cruel désespoir :  
 Elevés y plutot de consolans espoirs.

## 35

Mais je reviens à vous, père plein de tendresse,  
 Je viens vous presenter dans sa blanche viellesse,  
 Le fidelle Abraham, le père d'Isaac  
 Qui luy meme conduit son fils en Morijac.

## 36

C'est la foy qu'Abraham eut en l'Être suprême,  
 Qui lui fit surmonter mille efforts sur luy même.  
 Allons, mon fils, dit-il, allons en Morija,  
 Dieu veut un sacrifice, à tout il pourvoira.

## 37

De ce mont, arrivés à sa plus haute cime,  
 Ce patriarche à Dieu présenta sa victime ;  
 Et cet enfant tout pret, sans craindre le tombeau,  
 Offrait son jeune sein au barbare couteau.

## 38

Mais Dieu ne vous dit point, dans cette épreuve extrême,  
 Pour me sacrifier, d'employer vos mains mêmes :  
 Offrez luy dans ce jour un cœur rempli de foy.  
 Rendez luy tout l'amour que vous avez pour moy.

## 39

Je suis cet Isaac, que l'Eternel réclame ;  
 Soumettés vous à luy du profond de votre âme.  
 Laissés moy, chers parents, offrir en aspersion  
 Pour les saints interets de ma religion.

## 40

Laissés moy donc jouir du fruit de ma victoire ;  
 Laissés moy recevoir la couronne de gloire ;  
 Allez vous en en paix ; ne troublez plus mon cœur ;  
 Laissez moy retirer dans les bras du Seigneur.

## 41

Je remplis mon devoir en luy restant fidelle ;  
 Et puisque ce grand Dieu, ce bon sauveur m'appelle  
 A sceller de mon sang sa sainte vérité ;  
 Je me soumets ; je meurs, faisant sa volonté.

## 42

Icy se termina cet entretien si tendre.  
 Un soldat furieux entre pour leur apprendre  
 Qu'il falloit aussitot songer à leur départ.  
 Les troupes s'assembloient deja de toute part.

## 43

On reçut, on joignit de nombreuses cohortes,  
Qui survenoient exprès pour luy servir d'escortes.  
Partout on ne voyoit que Bellone et que Mars.  
Tout étoit investy, les prisons, les remparts.

## 44

Craignoit-on qu'il ne vint un ange de lumiere,  
Enfoncer la prison, comme il fit a saint Pierre ?  
Mais voit-on de nos jours de miracles si grands  
Venir fraper nos yeux ? tu n'es plus heureux temps !

## 45

La troupe part enfin ; et ces gens détestables  
Méloient dans leurs discours de sermens exécrables.  
Leurs sales entretiens n'inspiroient que l'horreur.  
Tout decouvroit en eux le pouvoir de l'erreur.

## 46

Encore de brebis une foule innombrable  
Sur la route parut ; cet essain lamentable  
D'une commune voix perçant le firmament,  
Imploroit du Seigneur le juste jugement.

## 47

On les voyoit à Dieu, recommander un frère,  
Dont les rudes tourmens augmentoient leur misère ;  
Le priant de venger le sang de leur pasteur  
Qu'on traitoit sans égard ainsi qu'un malfaiteur.

## 48

On entendoit chacun s'exhorter au courage,  
Luy dire que la mort de tous est l'apanage ;  
Qu'il alloit terminer dans peu tous ses ennuy,  
Qu'il alloit triompher de ses fiers ennemis.

## 49

Servez, luy disoient ils, d'exemple à tous vos frères ;  
 Que votre amour pour Dieu désarme sa colère :  
 Tracez nous le chemin du Royaume des Cieux,  
 Et sa palme à la main, montez y glorieux.

## 50

J'ay besoin, repond-il, dans ma disgrace extrême,  
 D'un secours tout divin, de la grace suprême,  
 Pour ranimer mon zèle, enflammer mon ardeur,  
 Abbattre mes ennuyes et consoler mon cœur.

## 51

Souvenez vous de moy dans vos saintes prières,  
 On l'interrompt icy. L'on apperceoit Sommières.  
 L'on ordonne aux soldats de resserrer les rangs.  
 On redoute un projet, on craint l'enlèvement.

## 52

Dès le lendemain même, on traduit ce fidelle.  
 Montpellier le recoit. C'est dans sa citadelle,  
 Qu'il doit se préparer aux plus rudes combats.  
 C'est icy qu'il doit voir de plus près le trépas.

## 53

Il voit deja venir les compagnons d'ignace,  
 Pareils à ces croisés qui surprenoient les places  
 La politique en tette, un crucifix en main ;  
 Et qui bravoient les cieux en trompant les humains.

## 54

Fléchier, luy dirent ils, doit vous servir d'oracle,  
 Adorés comme luy nos sacrés tabernacles ;  
 Comme luy, vous avés suby le même sort.  
 Comme luy, vous pouvés détourner votre mort.



## 55

Notre Dieu me soutient, répond il, par sa grace ;  
 Je mourray pour son nom, quelque chose qu'on fasse :  
 Le bourreau, le gibet, rien ne m'arrêtera.  
 Mon devoir m'est connu ; luy seul me guidera.

## 56

Vos discours ne feront qu'enflamer mon envie.  
 Sur le bois finira ma languissante vie :  
 J'adore les décrets du Seigneur immortel :  
 Ses lois sont dans mon cœur ; c'est un droit sans appel.

## 57

Ne pouvant le fléchir, on porte sa sentence,  
 On condamne sa foy. Ce n'est plus l'innocence  
 Qui triomphe icy bas ; on la met dans les fers.  
 Le crime désormais dirige l'univers.

## 58

Cet athlète soumis, dans une humble attitude  
 N'aperçoit dans son sort que la béatitude.  
 Il implore de Dieu, la grace et le secours,  
 Desirant le moment où finiront ses jours.

## 59

Son heure arrive enfin, on le traîne au supplice.  
 Les barbares suppôts de l'injuste justice  
 Se saisissent de luy, le mènent au tourment,  
 Sans qu'il montre jamais de mécontentement.

## 60

Il entonne, en marchant, du Dieu saint les cantiques :  
 Il montre en les chantant un zèle seraphique,  
 Et dans les doux transports de ses tons ravissans,  
 Trois confesseurs zélés interrompent son chant.

## 61

De grace, laissez moy, leur dit il, je vous prie,  
 Sans vous, je me suffis ; à Dieu je me confie.  
 Jésus Christ me soutient dans ces derniers combats ;  
 Il ne me quitte point, il dirige mes pas.

## 62

J'anticipe déjà sur la vie éternelle.  
 En finissant ces mots, il aperçoit l'échelle :  
 Mon âme, vois, dit il, le chemin glorieux  
 Par où tu dois entrer dans le palais des cieux.

## 63

C'est icy de Jacob, cette échelle mystique  
 Où promenoit jadis une troupe angelique.  
 Hàtons nous d'y monter, c'est le but de ma foy.  
 Dieu vient m'y recevoir. Courage, je le voy !

## 64

Il redouble à l'instant de zèle ; et plein de flamme  
 Il dit à l'Éternel, aye soin de mon âme.  
 Ne me refuse point le céleste bonheur.  
 Pardonne à mes bourreaux leur hayne et leur fureur.

## 65

Reçois moy dans ton sein ; fais moy part de ta gloire ;  
 Recompense ma foy ; couronne ma victoire ;  
 Viens me prendre et me joins au nombre des élus ;  
 Je te sens ; je t'embrasse, et ne te quitte plus.

## 66

Ainsi finit ses jours, ce généreux martyr.  
 Imitant Jesus Christ, sur le bois il expire.  
 Ainsi de l'univers quitta t-il le séjour,  
 Pour aller recueillir les fruits de son amour.

67

Ne pleurons point sur luy ; renfermé dans la bierre,  
 Son corps rongé de vers, et couvert de poussière,  
 N'exige plus de nous ni plainte, ni douleur :  
 Mais envions plutôt son sort et son bonheur.

68

Montrons un saint desir d'imiter sa constance,  
 Son zèle pour son Dieu, sa foy, son espérance.  
 Triomphons de nos cœurs, renaissions de nouveau,  
 Et que ce jour acheve un triomphe si beau.

---

## MÉLANGES

---

### LES FORÇATS POUR LA FOI<sup>1</sup>

Un de mes amis, M. Ph. Olombel, de Mazamet, a trouvé parmi de vieux papiers de famille, une liasse de lettres écrites du bagne de Marseille par des forçats protestants. Il a eu la bonté de me communiquer ces précieux manuscrits. Je les ai lus avec émotion. Ces lettres, jaunies par le temps, écrites dans une langue incorrecte, avec une orthographe défectueuse, ont fait battre mon cœur et monter plus d'une larme à mes yeux. Ce sont là des reliques authentiques qui nous permettent de lire dans le cœur de ces pauvres forçats et d'admirer l'héroïsme de leur patience.

Voici les noms, déjà connus, de ces confesseurs qui méritent d'être inscrits dans le livre d'or de notre Église :

Jean-Jacques Guittard, bourgeois d'Anglès.

Pierre Loubier,

Louis Bel,

Pierre Bernadou,

Pierre Sabatier,

Jean Molinier, habitant d'Hautpoul.

Alexis Corbière, de la métairie de la Sanarié.

1. Je me borne à compléter par quelques notes reçues de M. le pasteur Ch. Dardier l'article ci-dessus emprunté au *Christianisme* du 16 avril dernier.

La plupart étaient mariés<sup>1</sup>.

Ils donnaient eux-mêmes leur numéro d'écrou et ils demandent que, si on fait des démarches pour leur élargissement, on les désigne plutôt sous l'anonymat de ces chiffres que par leur nom particulier, parce que, disent-ils, « lorsqu'on libère des forçats on examine le numéro avec plus d'attention que le nom ».

Ces lettres embrassent une période de cinq ans, de 1745 à 1750.

Le jugement qui a frappé ces humbles et fermes huguenots est du 6 avril 1745. Ils ont été condamnés « à servir pendant leur vie en qualité de forçats sur les galères de Sa Majesté pour avoir assisté à une assemblée de nouveaux convertis ». La pièce qui renferme cet arrêt ordonne aussi que « les habitants nouveaux convertis des communautés qui composent l'arrondissement de Saint-Amant, diocèse de Castres, où la dite assemblée s'est tenue le 17 mars 1745 » aient à payer 4000 l. d'amende et 187 l. 9 s. 10 d. de frais<sup>2</sup>.

Ces braves gens s'étonnent de leur condamnation. Ils déclarent dans une lettre qu'ils ne savent pas au juste pour quel motif on les a incarcérés. Ils ne se plaignent pas cependant. Ils voient partout la main de la Providence, et ils s'inclinent sous la force miséricordieuse de cette main. Ils ne perdent pas l'espoir d'être rendus à la liberté : « Je t'embrasse de loin, espérant qu'un jour, dit l'une de ces lettres, Dieu nous fera la grâce de le faire réellement et de fait. » Dans une autre, ils se félicitent des efforts que font leurs amis pour adoucir la rigueur de leur sort. Ils sont heureux de voir les sympathies qui se déploient en leur faveur. Leurs amis de Mazamet et du pays castrais ne les oublient pas. On leur écrivait : « Je te donne avis que le sieur Varailhes était parti pour Paris, que j'avais fort intéressé pour travailler pour toi et Bernadon et pour les autres; et non content de ce que je lui écrivis à Paris... à présent qu'il est de retour j'ai eu une conférence avec lui et je suis charmé de l'écrire de nouveau pour te dire qu'il s'est souvenu de mes prières, qu'il a parlé aux personnes qui peuvent nous être favorables et qu'on lui a assuré qu'à

1. Une lettre du pasteur Lullin de Genève, contient deux noms de plus : Bernadon père et fils (le père mourut aux galères) et Oulès de la Tour. Parmi ces captifs, il y en avait deux qui étaient nobles et portaient la croix de Saint-Louis. « L'on rapporte que M. l'intendant la leur ayant demandée, l'un d'entre eux en la lui remettant lui dit : La voilà, monseigneur, j'en porte une autre qui m'est infiniment plus honorable: c'est celle de mon sauveur. » Lettres de Paul Rabaut à Antoine Court, du 3 mai 1735 (Papiers Court, t. XVI, p. 431.)

2. L'assemblée en question s'était tenue aux environs de Mazamet, dans le terrain appelé de la Tourtille, taillable du pont de Larn. Les cavaliers qui la surprinrent firent une décharge générale qui blessa quelques personnes. Pierre Cortois, qui présidait la réunion put se dérober à leurs poursuites. Le pasteur Viala reproduit une lettre de Cortois sur ce sujet. (Papiers Court, t. XVI, p. 345.)

la paix on espérait le relâchement de tous les pauvres captifs et leur procurer leur liberté. Dieu veuille par sa grâce jeter les yeux de sa compassion sur tous vous autres et vouloir nous ôter ce fléau de la guerre à laquelle nous sommes depuis longtemps exposés. »

Il leur arrive cependant de se lasser de leur captivité et ils font parfois entendre des accents mélancoliques. C'est l'amertume du baigne qui leur arrache ces plaintes : « Il est impossible de penser de sortir du triste état où nous sommes, excepté que cela ne soit à une paix. Dieu veuille que cela soit... Je l'assure que le temps n'est bien long. » Quelquefois même ils demandent qu'on se souvienne de leur misère : « Si tu pouvais faire en sorte que le frère de Bernadon lui donnât quelques secours, il en a un grand besoin. Ce que je te marque est à son insu. »

On les soumettait de temps à autre à de dures corvées : « J'étais sur la galère avec Molinié pour faire campagne, mais grâce à Dieu et à ces bons amis nous n'y avons resté que douze jours et de peur d'être repris, en cas que les galères aillent faire campagne, je me suis changé à l'hôpital où je suis plus à l'abri<sup>1</sup>. » La même lettre nous apprend ce que Loubier faisait à l'hôpital : « Il suivait le médecin pour écrire les remèdes qu'il ordonnait aux malades. » Ce séjour à l'hôpital leur valut le bonheur de rencontrer quatre gentilshommes verriers du comté de Foix, avec lesquels ils passaient quelques heures tous les jours, probablement à se fortifier dans leurs sentiments chrétiens. Une autre lettre parle brièvement de la mort de l'un de ces gentilshommes ; mais ces trois lignes suffisent pour établir le courage de ces héros en face de la mort. Les voici : « Un de ces messieurs du comté de Foix mourut le mois passé, un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois années, nommé Octave de Robert, étant fort résolu à la mort. »

Il leur arrivait parfois d'avoir des alertes. On leur faisait craindre qu'ils seraient envoyés à Brest. Mais ils se remettaient vite de ces émotions et ils écrivaient courageusement : « Nous sommes toujours résolus à la volonté de Dieu, en le priant de nous donner le courage de supporter toutes nos épreuves avec patience, heureux si toutes nos peines étaient dans ce monde de misère. Fasse ce grand Dieu que toutes ces épreuves servent à notre sanctification pour pouvoir

1. On lit dans une lettre du pasteur Lullin de Genève à Court au sujet des neuf prisonniers : « On ne les a pas mis sur la galère. La grande protection qu'ils avaient trouvée auprès de M. l'intendant fait qu'on en a placé trois à l'hôpital et les six autres à la manufacture de draps où ils travaillent de leurs métiers. » Mais il y avait de temps à autres des corvées inévitables, et tous ces malheureux étaient séparés d'une famille désespérant de les revoir!

hériter un jour la gloire que Dieu prépare à tous ceux qui le craignent et lui obéissent. » Ils savaient ce qu'était ce long trajet de Marseille à Brast, ils ne se faisaient illusion ni sur les fatigues, ni sur les souffrances de ces pauvres prisonniers, liés deux à deux avec des menottes : « Je te laisse à penser quelles souffrances ne sera pas que celle-là, avec une route si longue. Dieu nous fasse la grâce qu'aucun de nous ne soit pas du nombre. L'éloignement du pays ne ferait pas notre peine, mais si fait bien notre voyage. Il faut pourtant remettre tout à la volonté de Dieu. En lui est toute notre espérance. » Leur foi est toujours leur consolation. Ils croient en la bonté de Dieu et ils sont résolus à obéir à sa volonté. Ils étaient encouragés dans ces sentiments héroïques par leur éducation calviniste et par la correspondance de leurs amis. Je ne résiste pas au plaisir de citer quelques lignes de P. Olombel qui, lui, avait échappé à la main des soldats royaux, mais qui souffrait de voir ses meilleurs amis sous l'habit des forçats : « Je ne saurais jamais assez t'exprimer combien je fus sensible à ton fatal sort de même qu'aux autres messieurs tes confrères. J'en ai eu depuis le cœur navré; mais il faut convenir que rien ne nous arrive que le Tout-Puissant n'ait déterminé pour d'autant plus nous éprouver. Et si nous avons assez de fermeté pour supporter avec patience ce qu'il nous envoie, c'est pourtant à quoi nous devrions tous travailler, et recevoir avec patience ce qui vient de sa main, puisqu'il a bien plus souffert pour nous que nous ne sommes portés à nous conformer à ce qu'il nous prescrit. C'est à quoi il convient de nous conformer tous tant que nous sommes et recevoir favorablement les châtimens qu'il nous envoie pour nous faire apercevoir que nous oublions sa toute-puissance divine. » Sous l'empire de ces sentiments les huguenots du siècle dernier souffraient sans se plaindre le dépouillement de leurs biens et les horreurs des galères. Ils ne savaient faire qu'un vœu, c'est que le Seigneur préservât leurs amis et leur famille « de la main ennemie ou de la main des adversaires », allusion à cet espionnage auquel étaient soumis les protestants fervents et en vue.

Leur cœur était ferme, leur volonté inflexible; mais il n'y avait pas chez eux ce détachement mystique qu'on exalte outre mesure dans une communion voisine. Ils parlent de leurs amitiés, de leurs affections, de leurs intérêts. Ils se réjouissent d'apprendre le mariage de leurs amis. Ils supplient qu'on ne poursuive pas leurs parents pour des dettes minimes qu'ils ne peuvent solder. Ils s'intéressent à la prospérité du commerce. Ils s'affligent de la voir décroître. Ils sont des hommes que l'énergie de leurs convictions chrétiennes a trem-

pés comme des lames d'acier ; ils ne sont pas des moines oubliant dans une béate contemplation les intérêts de ce monde. Ils disent avec une simplicité héroïque : « A quelque endroit que Dieu m'appelle, ça sera une grande joie pour moi » ; mais en même temps ils font des vœux pour leur prompt élargissement.

J'ai dépouillé ces lettres d'une main pieuse ; je les ai lues et relues. Je me suis attendri devant des paroles comme celles-ci : « Je vois avec bien du regret qu'il y a une grande quantité (de mes parents) qui se sont éloignés de leur devoir, mais il faut avouer qu'ils ne sont ni froids, ni bouillants, puisqu'ils abandonnent le Créateur pour la créature. Dieu veuille les ramener ! »

Je me suis demandé quel mystère pouvait se cacher sous une nouvelle ainsi donnée : « Je te dirai que nous avons eu hier une visite d'un seigneur de Berlin, qui est un des conseils du Roy de Prusse. Il voulut voir notre état. Je ne t'en dis pas davantage. Ne le dis point à personne, ni ne m'en parle pas dans tes lettres. » Et je me suis aussi demandé, en quittant ces lettres, si la piété de nos jours, si raisonneuse, si subtile, si versée dans les difficultés théologiques, serait capable de supporter d'aussi grandes et d'aussi longues épreuves avec cette patiente simplicité.

Nos pères faisaient simplement des choses sublimes.

A. Gout.

---

## CORRESPONDANCE

---

### LA MAISON DE ROLAND.

LETTRES DE DIVERS ET PREMIERE LISTE DE SOUSCRIPTION.

L'appel contenu dans le *Bulletin* du 15 juin n'est pas demeuré sans échos. Le premier don qui nous a été annoncé est celui de l'éloquent historien des pasteurs du désert, M. Nap. Peyrat. Nous sommes heureux de reproduire les lettres suivantes :

Paris le 17 juin 1880

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir et de lire votre touchante notice sur la *Maison de Roland*, ainsi que l'appel si chaleureux et si justifié de M. F. de Schickler. Je considère moi aussi comme un devoir protestant et

chrétien d'assurer à l'arrière-petit-fils de notre héros camisard le modeste et glorieux foyer que lui ont légué ses ancêtres, et comme je suis d'avis qu'il faut « faire promptement ce qu'il y a à faire » je me hâte de vous envoyer ma modeste pite pastorale, ci-incluse, avec l'expression de tous mes vœux pour le succès de cette pieuse entreprise.

N. RECOLIN.

Alger le 9 juillet 1880.

Monsieur,

C'est avec une vive émotion que j'ai lu dans le *Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, votre appel en faveur de la vieille demeure de Roland. J'y réponds par le don ci-joint.

Puisse cet asile du vieux héros rappeler aux populations environnantes, la foi et l'abnégation de leurs aïeux !

FR. MULLER.

Pasteur.

Contamines, près Genève, 5 juillet 1880.

Monsieur,

Le *Journal de Genève* du 30 juin renfermait une lettre dans laquelle vous parliez d'une manière bien intéressante de la position d'un descendant de Roland, des Cévennes. Voudriez-vous, Monsieur, accepter pour lui cette petite offrande d'une personne qui s'est toujours considérée comme issue de cette famille, et qui aime à entendre parler de tout ce qui s'y rapporte.

Pour ma chère mère,

M<sup>m</sup>e FILLIOL-ROLLAND.

S. FILLIOL.

Paris 11 juillet 1880.

Cher Monsieur,

De retour à Paris depuis quelques heures je viens de lire les pages touchantes que vous avez consacrées à la *Maison de Roland*, et je vous prie de m'inscrire pour 20 francs sur la liste de souscription. Dès que je pourrai aller à Courbevoie je vous porterai mon offrande.

L. ANQUEZ.

Saint-Geniès de Malgoires, 4 juillet.

Monsieur,

J'ai toujours beaucoup aimé tout ce qui se rapporte à l'histoire



des camisards; Roland a toujours été un de mes héros favoris : c'est vous dire, Monsieur, combien votre brochure m'a intéressée.

Je comptais pouvoir joindre quelques autres dons à la faible ofrande que je vous adresse; mais j'ai trouvé les cœurs tièdes... Que sont devenus, hélas! l'enthousiasme et le dévouement de nos pères?

MATHILDE SOUBEYRAN<sup>1</sup>.

PREMIÈRE LISTE DE SOUSCRIPTION.

André (Alfred). . . . .	200 fr.	Fournier, pasteur. . . . .	5 »
Anonyme de Marseille. . .	20 »	Frossard (Charles) . . . .	20 »
Anonyme de Mens. . . . .	5 »	Gaufrès (Jules) . . . . .	100 »
Anquez (Léonce). . . . .	20 »	Guibert (M <sup>me</sup> ). . . . .	5 »
Bary (Albert de). . . . .	100 »	Hecht (Dr). . . . .	25 »
Barafort. . . . .	20 »	Labeille, pasteur. . . . .	10 »
Benoit-Germain . . . . .	10 »	Langer (A) . . . . .	5 »
Benrath (Dr Karl). . . . .	10 »	Magnan (Ernest). . . . .	5 »
Bonnet (Adolphe). . . . .	10 »	Maury (Léon) . . . . .	20 »
Bonnet (M <sup>me</sup> Jules). . . . .	20 »	Meynard. . . . .	20 »
Boutelleau (Gustave) . . .	10 »	Meyrueis (Charles). . . . .	5 »
Boyve (Edouard de). . . . .	20 »	Muller, pasteur . . . . .	5 »
Budé (Eng. de) . . . . .	25 »	Oberkampff. . . . .	25 »
Cabantous (M <sup>me</sup> Adr.) . . . .	10 »	Parran (Fr) . . . . .	50 »
Carbon-Ferrière (de). . . . .	10 »	Peyrat (Napoléon) . . . . .	20 »
Cambriel (le général) . . . .	20 »	Picheral (Emile). . . . .	20 »
Claparède (Théod) . . . . .	20 »	Pomarède (Dupré de) . . . .	20 »
Colomb (Albin) . . . . .	20 »	Recolin, pasteur. . . . .	20 »
Cuvier (Othon) pasteur. . . .	10 »	Roussy (M <sup>me</sup> Aug). . . . .	10 »
Delmas, ancien pasteur. . . .	5 »	Schneider (M <sup>me</sup> Eug). . . . .	100 »
Dobler Alléon (M <sup>me</sup> ). . . . .	5 »	Soubeyran (M <sup>me</sup> Mathilde) . .	5 »
Eschenauer (A) pasteur. . . .	10 »	Zipperlen, pasteur . . . . .	5 »
Fabricius (M <sup>me</sup> ) . . . . .	20 »	Zipperlen (M <sup>me</sup> ) . . . . .	40 »
Filliol Rolland (M <sup>me</sup> ). . . . .	50 »		
Foucaud (Henri). . . . .	5 »		
		Total : 1,195 »	

N. B. Nous prions ceux de nos amis qui ont annoncé ou réservé leur souscription de vouloir bien nous la faire parvenir sans retard.

J. B.

1. Mme Soubeyran est l'auteur d'un charmant volume de poésies intitulé : *Oiseaux et Fleurs*. Libr. Jouanst. Paris 1878.

## CHRONIQUE

### UN PRIX MONTYON.

L'Académie française a tenu sa séance annuelle le 5 août, et procédé à la distribution des prix qu'elle accorde aux ouvrages les plus distingués. Un prix Montyon de 1500 francs a été décerné à notre collègue M. Douen pour son livre : *Les premiers Pasteurs du Désert*, récemment apprécié dans le *Bulletin*. Voici en quels termes le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Doucet s'est exprimé sur ce sujet :

« Les pasteurs du désert du dix-huitième siècle ont été depuis longtemps l'objet de travaux considérables; ceux du dix-septième siècle, au contraire, semblaient presque entièrement oubliés; c'était une lacune dans l'histoire du protestantisme français; elle est comblée maintenant par l'ouvrage que M. O. Douen a publié sous ce titre : *Les premiers Pasteurs du Désert* (1685 à 1700).

« S'il met en lumière les luttes douloureuses qui ont affligé la fin du dix-septième siècle après la révocation de l'Edit de Nantes, on aurait tort de croire que ce livre veut attaquer la foi catholique : loin d'exciter aux passions religieuses, il éteint le feu plus qu'il ne l'allume; ayant l'impartialité d'une étude calme et grave qui ne recherche ni l'à-propos ni les allusions. L'histoire ne l'avait pas attendu pour condamner des rigueurs inhumaines et inutiles dont le souvenir pèse encore sur la mémoire du grand roi. »

Dans une autre partie de son rapport, M. Doucet a fait une touchante allusion à un recueil de *Poésies posthumes* de M. Henri-Charles Read, fils de notre ancien président, toujours pleuré des siens, et de ceux qui ont eu le privilège de le connaître dans son court passage ici-bas. C'est aussi une couronne qu'une telle mention dans une solennité de l'Institut :

« Mort à dix-neuf ans, le jeune homme qui a écrit ces vers promettait d'être un vrai poète; il l'était déjà; il en avait le cœur et l'instinct; il en avait l'art et la science. En réunissant les premières poésies de cet aimable enfant, notre ami François Coppée les a présentées au public avec autant de goût que d'émotion et de grâce, dans quelques vers exquis dont voici du moins la première strophe qui vous fera désirer les autres :

« Celui qui fit ces vers est mort à dix-neuf ans !  
Tel l'amandier précoce, au début du printemps,  
Meurt, pour une neige qui tombe,  
Il ne reste de lui que ce bouquet glané,  
Et d'une main pieuse, ainsi qu'un frère aîné,  
Je viens le poser sur sa tombe. »

La Société de l'histoire du Protestantisme français s'associe à cet hommage rendu au jeune poète dont la mémoire revivra chaque année dans le *Prix Charles-Read*, fondé par une pieuse inspiration, pour être décerné à un élève de rhétorique du Lycée Henri IV.

J. B.

Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

ÉTUDES HISTORIQUES

---

LA PROPAGATION DE LA FOY

D'APRÈS SES PROPRES REGISTRES <sup>1</sup>

Une lacune considérable existe dans le registre entre les années 1681 et 1752; mais il est, à nos yeux, certain que si les procès-verbaux manquent, les séances furent tenues. Nous croyons probable, vu que les procès-verbaux qui précèdent sont tous écrits de la même main, que la copie qui avait été commencée n'a pas été continuée. Le papier blanc qui se trouve dans le registre, semble annoncer que la suite était attendue. Après cette lacune, les procès-verbaux reprennent, mais ils ne sont plus écrits de la même main, ni tenus avec le même soin. Les écritures sont, dès lors, très diverses et les rédactions aussi.

Comment remplir cette lacune d'un demi-siècle? Les pièces qui suivent nous fournissent des ressources pour cela.

L'abbé de Saint-Bonnet de la maison de Toiras, grand-vicaire de M. de Villeneuve, évêque de Montpellier, était directeur de l'œuvre de la propagation de la foy, en 1752; et ses collègues du bureau, Roux Saint-André, professeur en droit, Artaud,

1. Voyez le dernier numéro du *Bulletin* p. 337.

avocat, et Ricard, procureur à la cour des aides, remplissaient les fonctions de gouverneur, trésorier, et secrétaire. Ils crurent utile de faire renouveler par Louis XV les lettres patentes qui avaient été obtenues de son bis-aïeul, Louis XIV. Cette confirmation leur paraissait devoir produire un bon effet. Elle a pour nous une autre importance. Ils adressèrent donc au roi une requête dans laquelle ils affirment que le diocèse de Montpellier est dans un état déplorable, au point de vue de la religion, que la congrégation dont il s'agit a obtenu en peu d'années plus de trois cents abjurations dans la ville de Montpellier, qu'il y a plus de soixante-dix enfants des protestants chez les frères des écoles chrétiennes et dans les couvents; et qu'il sera d'une grande importance pour l'État d'avoir des personnes zélées, ecclésiastiques et séculières, qui veillent, chacune en son particulier, sur un quartier de la ville, sur un canton du diocèse, et qui puissent, à tout instant, rendre compte au commandant et à l'intendant de ce qui peut se passer contrairement aux ordonnances du roi. On le voit, la congrégation veut persévérer dans le système d'espionnage où elle a longtemps marché. Et comme la révocation de l'édit de Nantes n'a pas fait disparaître le protestantisme en déclarant qu'il n'y a plus de protestants en France, la congrégation manifeste le désir de travailler à les convertir, et veut faire donner des conférences de controverse, le jeudi pour les femmes, et le dimanche pour les hommes. Les lettres patentes sont accordées, et la congrégation reçoit, par elles, le droit d'avoir une maison à Montpellier qui puisse hériter et agir comme une personne civile.

Ainsi que nous l'avons dit, les procès-verbaux des séances reprennent, comme s'ils n'avaient pas été interrompus, sans mentionner aucune suspension, et celui du 12 février 1753 nous montre quelle vigueur M. de Saint-Bonnet et ses collègues entendaient donner à leurs administrations. La ville et le diocèse tout entier furent divisés en huit parties<sup>1</sup> dont chacune

1. Chacun de ces quartiers avait une partie *intra* et *extra muros*.

avait à sa tête deux administrateurs, l'un ecclésiastique et l'autre laïque.

En voici les noms :

1 <sup>er</sup> quartier.	L'abbé Loys.	M. de Ricard, procureur.
2 <sup>e</sup> —	L'abbé Bancal.	M. Artaud, avocat.
3 <sup>e</sup> —	L'abbé Fach.	M. de Maldanie, bourgeois.
4 <sup>e</sup> —	L'abbé de Saint-Bonnet.	M. Roux, trésorier de France.
5 <sup>e</sup> —	L'abbé Castan, vicaire de N.-D.	M. Gimel, bourgeois.
6 <sup>e</sup> —	L'abbé Farjon, prieur de Montbazin.	M. le marquis de Saint-Félix.
7 <sup>e</sup> —	Mallet, prêtre.	M. Davranche, notaire.
8 <sup>e</sup> —	L'abbé de Plantade, chanoine de la cathé- drale.	M. Thomas, financier.

Et quelques mois plus tard, lorsque allait avoir lieu l'assemblée générale du clergé de France, et que l'évêque de Montpellier était déjà rendu au lieu de la réunion, le bureau de la congrégation écrivit à cette assemblée une lettre dont le but était d'obtenir des subsides, et dans laquelle se trouvent de précieux renseignements. Les officiers de l'administration y disent que non seulement l'hérésie se perpétue dans la contrée, mais qu'ils voient avec douleur qu'elle pervertit plusieurs catholiques... il faut opposer une digue à ce torrent. Ils reconnaissent, circonstance à noter, que l'établissement s'est un peu relevé et qu'il est sorti de l'état déplorable où il était tombé. Pourquoi cette décadence ! Avait-on pensé qu'après la révocation de l'édit de Nantes, il n'y avait plus lieu d'enlever les enfants aux protestants et de les faire élever puisqu'il ne devait plus y avoir en France que des catholiques ? On ne le dit pas ; mais il est affirmé que, depuis une quinzaine d'années, la maison s'est relevée « sans secours, sans argent et presque sans protecteurs ; » que maintenant on y pourvoit à l'entretien des enfants des protestants *garçons et filles* : que le nombre des garçons est de 80 ; et l'on rappelle à l'assemblée du clergé que,

pendant plusieurs années, elle a contribué à cette œuvre pour la somme de 180 livres.

Afin de donner un caractère durable à cette institution qui, jusque-là avait été tenue dans des immeubles pris à loyer, le bureau vient d'acheter une maison dite du Colomby dans l'isle Sainte-Marie entre la porte de la Blanquerie et l'hôpital Saint-Éloi. Cette maison est pourvue de maîtres capables et d'un nombre suffisant de domestiques. Il y a pour le moment soixante garçons qui, d'après la règle, doivent y passer deux ans, et qui sont venus de divers diocèses et même de pays étrangers. Plus tard on exprima le désir de ne recevoir que des enfants du diocèse de Montpellier. Cette résolution devait au reste être la conséquence naturelle, mais peut-être éloignée, de cette autre démarche qui tendait à obtenir la fondation d'un établissement du même genre dans tous les diocèses, M. de Saint-Florentin accorde bien quelques secours pour l'entretien de la maison de Montpellier, ainsi que le comte de Muy. Son attesse royale feu M. le duc d'Orléans avait promis une dotation, mais cette promesse s'est évanouie avec sa vie. Quant à Mgr l'évêque de Montpellier, il favorise l'établissement autant qu'il le peut, mais tout cela est insuffisant, et le bureau réclame, de l'assemblée du clergé de France, une pension annuelle ou une somme déterminée pour aider au payement des dettes occasionnées par l'achat de la maison.

Quand avait eu lieu la fondation de l'œuvre de la propagation de la foi, en 1679, il avait été entendu que cette maison serait dirigée par les ursulines de Saint-Charles qui résidaient alors à la Providence et qui devaient fournir deux ou trois sœurs à la nouvelle institution. C'est dans cette maison de la providence, plus ancienne à Montpellier que celle de Saint-Charles, que l'on plaçait alors les nouvelles converties ou nouvelles catholiques, tandis que les garçons, ainsi que nous l'avons dit, étaient reçus dans l'établissement de la propagation de la foi. Mais, la maison de la Providence était tombée dans un grand discrédit. Elle servait, dit le procès-verbal du 26 juillet 1756, de retraite

à tous les mauvais sujets. Ce n'étaient presque plus que des filles amoureuses et libertines que l'on mettait dans cet asile ; et, il y a 15 ou 18 ans, lorsqu'on voulut y placer de nouvelles catholiques, on fut obligé de les en retirer à cause des exemples contagieux. Ces pauvres filles de la basse <sup>1</sup> pension, étaient comme abandonnées dans un grenier pendant la nuit, couchées sur un peu de paille ; et, pendant le jour, chaque demoiselle de l'espèce que nous venons de décrire, en avait une pour servante, pour témoin et ensuite pour complice. Il était même arrivé que les dames ursulines s'étaient peu à peu accoutumées à se regarder comme propriétaire de la maison de la providence. Il fallait donc : 1<sup>o</sup> leur faire quitter ce domicile ; 2<sup>o</sup> les remplacer dans la maison dite des Colomby ou de la propagation de la foy.

L'affaire fut portée devant M. le comte de Saint-Florentin à qui les officiers de la Propagation de la foy représentèrent que le couvent de la providence avait été établi par lettres patentes pour l'éducation des filles des protestants, et avait été d'abord confié aux dames de la visitation de Sainte-Marie, et, plus tard, aux dames ursulines de Saint-Charles, parmi lesquelles l'évêque choisissait, tous les trois ans, deux religieuses ou trois au plus, qui, avec sa permission, sortaient de leur maison et allaient diriger celle de la providence.

Les mêmes directeurs faisaient encore observer que, par suite de raisons particulières à ces dames, leur petit nombre, leurs occupations, leur trop de culture intellectuelle, elles ne pouvaient donner aux quarante filles pauvres l'enseignement professionnel dont elles avaient besoin, et qu'il était à craindre qu'à leur sortie, ces filles du peuple ne puissent pas être établies ou placées selon leur condition.

Et de tout ce qui précède ils tiraient ces conséquences : 1<sup>o</sup> que les ursulines ne devaient pas s'approprier la maison de

1. La Providence avait vingt pensionnaires qui payaient le prix fixé pour la pension, et quarante nouvelles catholiques qui étaient reçues à des prix fort réduits.

la Providence qui n'avait pas été acquise de leur argent; 2° qu'elles étaient insuffisantes pour s'occuper de 60 filles dont 20 étaient leurs propres pensionnaires et 40 de nouvelles catholiques d'une condition inférieure; 3° que, selon le bruit public, elles transportaient des sommes considérables dans leur couvent, au lieu d'employer cet argent à établir de pauvres filles au sortir de la maison, on à en recevoir de nouvelles. Enfin leur conclusion finale était qu'il fallait remercier les dames ursulines et confier la maison de la providence à 7 ou 8 demoiselles séculières choisies par Mgr l'évêque. Grâce à ce changement, ajoutaient-ils, « les filles qu'on fait entrer dans cette maison, en sortiront avec de la piété, des talents et quelques secours pour les établir. C'est de la sorte qu'elles feront aimer leur état et leur religion. »

Comme moyen d'exécution, les membres du bureau pensaient qu'il suffirait d'une lettre de l'évêque, écrite à la demande de M. de Saint-Florentin, pour faire rentrer chez elles les dames ursulines, et procurer aux nouvelles catholiques les secours dont elles avaient besoin. Ces dames se défendirent et firent observer qu'une simple lettre ne pouvait détruire l'effet des lettres patentes rendues en leur faveur.

Enfin un arrangement intervint et il fut convenu qu'une seule supérieure serait désignée par l'évêque tous les deux ou tous les trois ans, pour être directrice de la Providence, et qu'il lui serait adjoint des maitresses séculières qui, après une épreuve convenable et suffisante, seraient reçues pour la vie; qu'elles seraient chargées des dépenses et leurs comptes vérifiés par la supérieure de la maison et le directeur de l'œuvre. On crut avoir ainsi réussi à satisfaire tout le monde et à réunir les avantages opposés.

Les conditions de l'accord furent ainsi formulées :

1° Il sera établi une maison pour les nouvelles catholiques;

2° Cette maison, de même que celle des garçons, n'appartiendra pas en propriété à ses possesseurs;



3° Dans cette maison il y aura une communauté de filles séculières qui seront chargées d'agrèger à la société les personnes jugées propres à l'œuvre ;

4° Les demoiselles agrégées recevront les dons, pensions et donations ;

5° Cette maison sera toujours séculière et, d'ores en avant, jamais régulière ;

6° Au cas où la maison viendrait à prendre bien, ce qu'elle pourrait avoir serait distribué aux orphelines nouvelles catholiques qui se trouveraient dans l'établissement.

L'évêque fit venir de Lunel des ursulines qui, comme nous l'avons vu, avaient déjà à Montpellier une maison de leur ordre. Nous distinguons celles qui vinrent de Lunel par le nom d'ursulines de Saint-Charles, afin de ne pas les confondre avec les autres ; M<sup>me</sup> de Ranchin en était la supérieure et fut placée à la tête de la maison de la Providence ; mais, pour éviter le retour de ce qui s'était passé avec les autres ursulines, il fut spécialement expliqué que cette nomination n'était faite qu'à titre provisoire, et l'évêque actuel porta la précaution jusqu'à faire reproduire dans l'acte de nomination, une clause qui avait fait partie de l'arrêté rendu par Mgr Charles de Pradel, le 25 juillet 1679 : « Nous les avons mises dans la maison de la Providence de cette ville en attendant qu'elles puissent faire bâtir un monastère régulier ou se loger dans une maison commode. » C'est ce qu'elles firent en effet. La maison de la Providence fut transférée, en 1704, dans un vaste local acquis de la dame de Crouzet héritière de feu l'abbé de Franquevaux, son frère ; cette maison était située isle Fontanon, Sizain-Sainte-Croix.

Il y a encore ici une lacune de dix années dans les registres et des pages blanches pour l'indiquer. Le fil des événements est repris le 5 mars 1765, par une communication que M. Loys, vicaire général, fait au nom de Mgr de Villeneuve, évêque de Montpellier, de la mort de M. de Saint-Bonnet. Il laissait à la maison dont il avait été le directeur, un héritage qui ne fut accepté que sous bénéfice d'inventaire et donna lieu à beaucoup

de frais et de procès. M. l'abbé Farjon, vicaire général, fut nommé en remplacement de M. de Saint-Bonnet ; et sa nomination, signée de l'évêque et de son secrétaire Canût, fait connaître bien clairement qu'il y avait à cette époque deux maisons de la propagation de la foy, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, et qu'elles étaient toutes deux sous la direction de ce comité dont nous avons parlé si souvent et à la tête duquel M. Farjon venait d'être placé, et dont le personnel était à cette époque : MM. Farjon, chanoine, supérieur, Ricard, procureur au sénéchal, président, Mallet, chanoine de Saint-Sauveur, Gimel, bourgeois, trésorier, Castan, curé de Notre-Dame, Loys, chanoine de la cathédrale, Barrier, idem, Baron, trésorier de France, Magnol, prêtre, conseiller au présidial, Canût, chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur, Galyé, receveur des droits de contrôle, Parlier, ancien procureur au présidial. Il est dit aussi, dans cette pièce, que la maison destinée pour les filles est confiée à la conduite des religieuses de la communauté des ursulines de Saint-Charles. Cette expression serait bien forte si l'on voulait dire tout simplement qu'une sœur de Saint-Charles était placée à la tête des 7 ou 8 séculières dont il est parlé plus haut. Il nous paraît probable que peu à peu les ursulines devront reprendre le terrain qu'elles avaient perdu.

Pour l'exacte détermination des lieux, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que la confrérie de l'invocation de la sainte Vierge et de saint Joseph, érigée à Montpellier en 1765, était à côté de la maison des Colomby, et que le bureau lui céda deux petites pièces, pour en faire une chapelle.

Pendant assez longtemps et à plusieurs reprises, les procès-verbaux sont tenus avec un laconisme qui ne peut absolument nous fournir aucun détail. On se borne à dire que tel membre du bureau, à tour de rôle, a rendu compte de la semaine dont il était chargé. Cela suffit pour nous apprendre que la surveillance s'exerçait régulièrement, mais rien de plus. On y rencontre pourtant, de loin en loin, quelques données qui nous rappellent que les attributions et les occupations des membres

de l'association n'ont pas changé et qu'elles restent ce que nous avons dit, un système d'espionnage continu, au moyen duquel on cherche à ramener au giron de l'église, par la séduction ou par la menace, les personnes qui en étaient sorties.

Avant d'arriver à l'époque de la Révolution française qui transforma les établissements dont nous venons de parler, il est nécessaire de dire quelques mots des moyens que l'on avait de subvenir aux dépenses qui furent, pour 1769 de 46 399 l. 10 s. 6 d. plus une somme de 2 944 l. 2 s. 3 d. qu'il faudrait y ajouter, mais qu'on en distingue pour le motif qu'elle provenait d'un procès. La recette avait été de 21 433 l. 6 s. 8 d. Pour 1770, la recette fut de 26 364 l. 4 s. 3 d. et la dépense de 11 751 l. 4 s. 11 d. Il restait donc en caisse 44 583 l. 2 s. 4 d.

Il est probable que les recettes susmentionnées provenaient en partie des sources que nous avons indiquées, savoir de la charité et des caisses publiques; mais il est certain que beaucoup de legs avaient été faits et que des sommes étaient placées et procuraient à l'établissement des rentes qui concouraient à son entretien. Si l'on voulait s'en donner la peine, on pourrait arriver à dresser un compte exact du capital et des rentes. Sans nous livrer à une étude financière pour laquelle nous nous sentons peu de goût, il nous suffira de dire qu'il y avait de ces fonds placés sur l'évêché, la cathédrale, le diocèse, la cour des aides et finances, la caisse des marchands, etc. Le montant de ces rentes a, du reste, été fourni dans un compte que l'administration de la propagation de la foy rendit au procureur de la commune. On y établissait que les revenus de la maison des Colomby s'élevaient à 7 460 l., et ceux de la Providence à 2 235 l., ensemble 9 395 l. Plus encore quelques rentes ou pensions sur des économats et sur les fonds accordés aux anciens diocèses, pour les établissements de piété. Mais ces rentes n'avaient pas été payées depuis 1788.

Les premières années de la Révolution française n'avaient pas apporté un grand trouble dans les deux établissements de l'œuvre de la propagation de la foy. Tout paraît avoir marché

tranquillement jusqu'en 1792, époque où l'enseignement populaire était donné de la manière suivante, à Montpellier. Il y avait des écoles chrétiennes salariées au moyen d'un revenu ou canonicat joui par M. Poujol ci-devant curé de Saint-Pierre. Quatre maîtres, frères de la doctrine chrétienne, y enseignaient à lire, à écrire et y donnaient l'instruction religieuse. Deux de ces maîtres tenaient leur école à la Triperie, et les deux autres avaient la leur aux environs du Pila-Saint-Gély. Chacun de ces maîtres avait un traitement de 300 l. et le loyer des locaux était encore à la charge du bénéfice qui, comme on le voit, pourvoyait à tout.

La maison de la Propagande (ici le nom change dans les procès-verbaux) avait dix-huit pensionnaires nourris aux dépens de l'Œuvre, et les maîtres instruisaient gratuitement les externes qui s'y rendaient. On peut donc considérer la maison des Colomby comme une troisième école. Elle était également, tenue comme les deux autres, par des frères de la doctrine chrétienne.

Quant aux filles, l'instruction était-elle meilleure ?

Il y avait du moins plus d'établissements pour la donner. D'après les règles de leur ordre, les couvents des ursulines ordinaires et de Saint-Charles et de la miséricorde étaient voués à l'enseignement, et les sœurs noires devaient plus particulièrement être considérées comme les institutrices des filles du peuple, car elles recevaient 1 300 l. pour le loyer de leurs établissements ou pour leurs gages. La providence était pour les filles nouvelles catholiques ce que la maison des Colomby était pour les garçons de la même catégorie.

Le calme s'était maintenu, avons-nous dit, mais il disparut tout à coup, à l'occasion du serment prescrit par la constitution. Et si le procès-verbal de la séance du 12 juin 1792 ressemble à tous les autres et porte les signatures ordinaires (Farjon, v. g., Magnol, prêtre, Louis Durand, Granier, Pégat), celui du 19 juin 1792, an 4 de la liberté, en diffère totalement. Là, dans une des salles de la propagande, se trouvent toujours

les membres susnommés de l'ancien bureau, moins M. Farjon et Magnol, et l'on y remarque en plus M. Durand, maire, Fargeon, procureur de la commune, Devait, officier municipal, Montels et Courrège, notaires, et B. Luchaire. C'est dans cette réunion ainsi composée, que le maire fit lecture de deux arrêts, l'un du directoire du département et l'autre du conseil général de la commune, portant en substance que les institutions des écoles gratuites, par conséquent les six frères de la doctrine chrétienne et les sœurs ursulines et de Saint-Charles, de la miséricorde et les sœurs noires, devaient prêter serment. Comme ce serment avait été refusé, il devenait indispensable de remplacer tous ces fonctionnaires et d'organiser un enseignement qui ne pourrait être que provisoire, attendu qu'une nouvelle loi était annoncée sur ce sujet. Il fut décidé dès lors qu'il serait fondé trois écoles publiques pour les garçons et trois pour les filles et qu'il y aurait deux maîtres ou maîtresses pour chaque établissement. Le traitement des maîtres fut fixé à 450 l. et celui des maîtresses à 300 l. ce qui faisait ensemble et pour les douze 4 500 l. On vota aussi, par aperçu, pour le loyer annuel des six classes à 300 l. l'une, mille huit cents livres . soit ensemble 6 300 l. On décida également que toutes ces places seraient données au concours devant une commission désignée par le conseil général de la commune. Il fut résolu, l'année suivante, d'avoir une école pour une population urbaine de 2 000 âmes et fraction de ce nombre qui ne serait pas au-dessous de mille.

Nous n'avons pas à suivre ici le développement des mesures ci-dessus indiquées, cela nous conduirait trop loin ; mais il entre tout à fait dans notre sujet de poursuivre aussi loin que nous le pourrons les dernières traces des établissements qui dépendaient de la Propagande, c'est-à-dire de la maison des Colomby et de celle de la Providence.

En ce qui touche la maison des Colomby, il y avait deux établissements en un, à savoir une école et un pensionnat où l'on soignait et instruisait des enfants nouveaux catholiques qui

pouvaient se trouver dans une position malheureuse, et où on leur donnait un métier; mais le but principal, celui qui dominait tous les autres, consistait à en faire de bons catholiques. Pour ce qui était de ce dernier motif, il est contraire aux principes de la République, disent les représentants de la commune, « qu'il y ait un établissement où l'on oblige quelqu'un à se nourrir, à s'élever dans une religion qui n'est pas celle de son choix; à s'arracher du sein de ses parents parce qu'ils sont catholiques romains ou réformés; personne à l'avenir ne pouvant être contraint dans sa foi et dans sa croyance. » L'esprit étant changé, le but charitable de l'œuvre sera conservé; on continuera donc de s'occuper des enfants sans protection et sans appui. Mais, quant à ce qui concerne le côté de cet établissement qui se rapporte à l'instruction primaire, les instituteurs qui s'y trouvaient ayant refusé de prêter le serment prescrit par la loi, il doit être fermé comme école, et les fonds affectés par le département à cet objet doivent être versés dans la caisse de l'instruction primaire gratuite; 6 715 l. seront donc destinées à l'enseignement et les 4 000 l. restant seront employées à la nourriture et à l'entretien des 18 ou 20 enfants qui sont actuellement à la maison de garçons de la Propagande.

Quant à la maison de la Providence, il ne s'y trouvait plus alors que deux filles qui même étaient en âge d'en sortir et qui se retirèrent volontairement. L'établissement se trouva donc simplement supprimé.

Toutes ces mesures furent prises par le conseil général de la commune, conformément au préavis du directoire du département de l'Hérault.

Le conseil général de la commune adopta les résolutions suivantes :

- 1° L'administration de la Propagande sera renouvelée;
- 2° Elle sera composée de huit administrateurs, dont un trésorier;
- 3° La nouvelle administration recevra et clôturera les comptes de l'ancienne;

4° Elle présentera incessamment l'état de situation de la maison, le nombre des pensionnaires qu'elle pourra entretenir et les moyens d'y attacher une école gratuite ;

5° Tous les enfants qui sont aujourd'hui dans la maison y demeureront, sauf à augmenter ou diminuer, dans la suite, le nombre des pensionnaires, suivant les fonds et facultés de la maison ;

6° On ajourne à trois jours pour la nomination des administrateurs, avec billet de convocation indicatif de l'objet.

Les membres nommés conformément à cette décision furent le maire et le procureur de la commune, en leur qualité, les citoyens Devals, officier municipal, Montels et Courvège, notables, Grenier, notaire, Pontier et Luchaire, administrateurs, Luchaire, trésorier.

Cette nouvelle administration se mit en rapport avec l'ancienne, et M. Durand, trésorier de cette dernière, présenta des comptes d'où il résulta qu'il y avait en caisse 17 350 l. 8 s. 7 d. Il remit aussi un inventaire des meubles, effets et provisions, les contrats et l'état des dettes actives et passives de la maison.

Tout se passa dans le plus grand ordre, avec la plus grande courtoisie et des remerciements furent votés à l'ancienne administration par la nouvelle.

Quelques renseignements recueillis dans les derniers procès-verbaux, nous permettent d'ajouter, qu'ainsi que cela se pratiquait sous l'ancien régime, il continua d'y avoir sous le nouveau des personnes qui reçoivent des secours mutuels à domicile.

Bien que le règlement arrêté par la commune ne le dise pas, il paraît que le bureau devait être renouvelé tous les ans et même que le nombre de ses membres fut augmenté. Au lieu de huit, il y en eut onze dont voici les noms : Durand, maire, Devals, procureur de la commune, Montels et Soulier, officiers municipaux, Courvège, Jean Vialla et Jacques Dessaller, notables, Grenier, père, Luchaire, aîné, Bruguière et Deville, citoyens.

La maison ne tarda pas à décliner pour des causes diverses, mais les deux principales furent celles-ci : La cherté des vivres qui s'accrut à tel point qu'un membre du bureau ne craignit pas de dire que « les vivres, marchandises et denrées avaient presque quadruplé de valeurs; » et la seconde cause de cette décadence se trouve dans cette circonstance que l'État qui s'était emparé de toutes les caisses en promettant de servir leurs rentes, ne put tenir ses engagements « et qu'il n'y avait presque aucune espérance de se faire rembourser des sommes assez conséquentes pour lesquelles l'œuvre de la propagande de Montpellier était portée créancière. » A ces deux causes principales on pourrait peut-être ajouter celle-ci, que des personnes qui avaient fait largesses à l'œuvre, ou leurs héritiers, profitaient du bénéfice d'une loi qui leur était favorable pour réclamer ce qui avait été donné. Enfin, par tous ces motifs et vu qu'il ne restait en caisse, après le règlement des comptes qui s'étaient élevés à 14 341 l. 1 s. 8 d., que 14 861 l. 7 s. 7 d., unique ressource pour la nourriture et l'entretien des pauvres pensionnaires, l'œuvre dut se résigner à mourir.

On fit ce qu'on put pour prolonger l'agonie et vivre le plus de temps possible; on loua pour 60 l. ce local dont la maison avait permis de faire une chapelle, on supprima une couturière âgée qui était payée et nourrie dans la maison sans s'y rendre très utile; une autre ancienne employée fut aussi remplacée par une plus jeune et plus active. Mais si toutes ces économies prolongèrent un peu l'existence du patient, elles ne purent lui rendre la santé. Les procès-verbaux qui nous ont servi à rédiger cette notice, ne ferment pas les yeux au malade, mais lorsqu'ils se séparent de lui, il est évident qu'il va rendre le dernier soupir.

Qu'est-il resté de cette maison fondée plus d'un siècle auparavant, par l'évêque de Montpellier, Charles de Pradel, avec le concours de tout ce qu'il y avait de plus opposé au protestantisme? Tout simplement une école où « personne ne doit être contraint dans sa foi et dans sa croyance. » Mais il en reste



aussi cet enseignement : ces hommes qui poursuivaient autrefois les petites écoles et ne voulaient pas permettre aux prétendus réformés de faire instruire leurs enfants par des maîtres de leur choix, souffrent du mal qu'ils ont fait souffrir. A leur tour, ils sentent combien cela est dur et ils tombent dans la contravention ; un conseiller de la commune fait observer alors que plusieurs maîtres et maîtresses d'école qui ont refusé de prêter serment continuent néanmoins d'exercer leurs fonctions, et l'on décide « que tous les instituteurs et institutrices qui n'ont pas prêté serment quoique dûment utile, doivent être destitués de leurs fonctions par l'autorité du corps municipal, et ensuite poursuivis devant qui de droit, en cas de désobéissance. »

Quand donc comprendra-t-on qu'il s'agit ici d'un droit naturel, d'un droit sacré, d'un don du ciel fait à toutes les créatures raisonnables, et que le seul garant de notre liberté est dans le respect de la liberté des autres ?

PH. CORBIÈRE.

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### LETTRE DE CAPPEL AU PRÉSIDENT DE THOU

(DU 3 AOÛT 1614).

Une lettre du savant Jacques Cappel au président de Thou, contenant l'éloge de Casaubon, est une perle pour le *Bulletin* :

*A Monsieur le président de Thou à Paris.*

Sedan, 3 août 1614.

Monsieur,

Je voudroye estre digne des louanges que vous me donnez que j'impute plus tost à vostre bon naturel qu'à vostre solide jugement. Je vous remercie très humblement de l'avertissement que vous me donnez et que j'ay aussitost enregistré en son lieu, si d'avanture mon livre vaut la peine d'estre réimprimé. Pleust à Dieu que vous n'eussiez point esté prophète si véritable touchant monsieur Casaubon décédé fort chrestienement le xi<sup>e</sup> de juillet. Le Roi de la G. B. a pourveu à la vensve d'une libéralité royale. Que [ne] peut-il aussi nous substituer un digne successeur pour achever ce quil avait commencé! Je crains fort que ce ne soit le tableau d'Apelles<sup>1</sup>. Je suis le moindre de ceux à qui on pourroit destiner ceste substitution. Je suis par trop faible pour un tel fardeau; mais pour continuer encore quelques centaines d'années ce que j'ay commencé, je ne renonce pas, s'il plaist en Dieu m'en donner moyen<sup>2</sup>. Vos exhortations m'y sont équilibons fort puissants.

Aiant un privilège du roy qui peut se continuer jusques à l'ascension de notre Seigneur, je crois qu'il serait à propos de donner à part ceste centaine d'années depuis la naissance d'Auguste jusqu'à la mort de Tibère, centaine où je ne querellerai Baronius, ni le Pape;

1. Allusion au dernier ouvrage de Casaubon, les *Exercitationes*, contre Baronius, dont Cappel entreprit la défense contre le jésuite Rosweide. Voyez les notices Cappel et Casaubon dans *la France protestante*, t. III, p. 200 et 237.

2. *Historiæ ecclesiasticæ Centuriæ V ab Augusti ortu ad Valentiniū III.* (Sedan, 1622 in-4°). C'est un des plus savants ouvrages de Jacques Cappel.

M. Casaubon l'a fait suffisamment. Aux autres centaines le subject me donnera conseil. Si j'avoie un imprimeur pour ceste première centaine, ma copie pourrait estre achevée vers la Saint-Remi. Cela pourra tenir environ quarante feuilles. Les épistres de Cicéron dont j'ay fait un tissu, ont un peu enflé le labeur. Ainsi les vingt premières et les dix dernières années ont beaucoup de matière. Mais que devient ma brièveté vous ennuiant de ce long discours? Excusez, je vous supplie,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

J. CAPPEL.

(Original. Collection Dupuy, 806.)

## EXTRAITS DE LA GAZETTE DE HAARLEM

SUR LES PERSÉCUTIONS DIRIGÉES CONTRE LES PROTESTANTS FRANÇAIS

DE 1686 A 1690 <sup>1</sup>.

*Paris, 1<sup>er</sup> janvier 1686.* — On a publié ces jours ci une déclaration portant qu'à l'avenir dans les lieux où des réformés viennent à décéder, les deux plus proches parents ou voisins seront tenus d'en faire part à la justice sous peine d'une grosse amende. Pour les réformés de l'évêché de Rennes ayant abjuré, on a fait chanter un *Te Deum* solennel. Ceux de Senlis ont suivi cet exemple.

*Paris, 4 janvier.* — Il y a quelques jours le Roi a accordé à messieurs de Schomberg et de la Force ensemble une audience qui a duré plus d'une heure. On a remarqué qu'ils étaient tous les deux fort consternés en sortant du cabinet. Quelques-uns des nouveaux convertis et des plus riches de cette ville et de la province, ont prié M. de Martinet aide des cérémonies, de remercier le Roi des soins qu'il prend à leur sujet et de vouloir bien leur fixer un jour pour entendre une harangue de leur part.

*Paris, 8 janvier.* — On a interdit aux médecins anglais réformés de pratiquer, sous peine d'une amende de trois mille livres. On pense que les protestants anglais seront traités de la même manière que les hollandais, et que ceux qui n'ont point été naturalisés auront

1. Voyez le *Bulletin* du 15 juin dernier, p. 262.

beaucoup de peine à obtenir leurs passeports. Les soldats qui sont arrivés la semaine passée pour forcer les réformés à abjurer sont encore logés chez eux, et quoique M. de Starenberg demande continuellement à M. de Croissy-Colbert les passeports pour ceux de la nation hollandaise qui n'ont point été naturalisés, remontrant le grand préjudice que tout ceci porte au commerce, on pense qu'il s'écoulera encore du temps avant que cette requête soit accueillie.

*Paris, 18 janvier.* — La cour de conscience dont le chancelier est président et qui sera le tribunal suprême des nouveaux convertis est entièrement constituée.

*Paris, 29 janvier.* — Madame de Coëq est près de madame de Miramout, et madame Misson est enfermée aux nouvelles catholiques, jusqu'à ce qu'elles aient abjuré. Le marquis de la Rochegiffard et sa femme ont obtenu permission de quitter le royaume, mais à la condition de céder leurs biens à M. de Thianges qui a épousé leur fille unique. Mademoiselle de la Force a été enfermée par ordre du Roi dans un couvent à Toulouse.

*Paris, 1<sup>er</sup> février.* — On a de nouveau publié un édit enregistré au Parlement par lequel le Roi déclare qu'un mois après la publication les femmes des nouveaux convertis qui refuseront de suivre l'exemple de leurs maris et resteront protestantes, perdront la disposition de leurs biens par testament, don entre vifs ou autrement. Que l'usufruit des biens qui leur reviennent ou par donation de leurs maris ou par le contrat de mariage, droit de succession, suivant la coutume de Normandie, ou autre manière, échoira à leurs enfants catholiques, et à défaut de ceux-ci, aux hôpitaux les plus proches du lieu de leur résidence. Au cas que ces femmes n'aient point d'autres moyens d'existence, les juges pourront leur accorder un subside, et on leur rendra leurs biens aussitôt qu'elles se convertiront.

*Paris, 5 février.* — Madame de Quintin a abjuré. Plusieurs françaises qui ont épousé des hollandais et qu'on avait enfermées dans des couvents, ont été relâchées en faveur de leurs maris, mais avec défense de faire exercice de leur religion dans le royaume.

Le Roi donne 100 écus à tout officier qui se fait catholique. Il a envoyé jeudi dernier deux gardes au duc de la Force afin de le conduire dans ses terres à Boulage près d'Evreux. Les enfants du duc

seroient placés aux jésuites pour être instruits. On croit que si le marquis de Bordage veut abjurer il sera promptement remis en liberté.

Le roi n'a pas seulement permis au marquis de Ruvigny de se retirer en Angleterre, mais il lui a laissé la jouissance de ses pensions sa vie durant.

*Nantes, 5 février.* — Il n'est que trop vrai que le consul de Bie a été torturé cruellement; nul doute possible à cet égard, mais on n'a pas voulu le reconnaître ici pour consul; il fait tout son possible pour quitter ce pays, et l'on espère que leurs Hautes Puissances obtiendront la permission de le faire rapatrier. Pour le moment le Roi a expressément défendu de le laisser partir. Il n'y a plus de reformés à Nantes.

*12 février.* — On dit que le duc de la Force est parti pour Quimper-Coréentin.

*Paris, 29 mars.* — Le maréchal de Schomberg se trouve encore ici quoiqu'il ait pris congé du Roi et de la cour et fait ses adieux à sa femme.

*Paris, 31 mai.* — Le duc de la Force a déclaré, à ce que l'on dit, dimanche dernier, dans l'église de Notre-Dame à l'archevêque qu'il était catholique.

*Paris, 12 juillet.* — Une veuve fortunée, madame de Neuville, qui demeure place Royale, a reçu l'ordre de quitter la ville parce qu'on croit qu'elle mange de la viande les jours maigres, et qu'elle a aidé à la fuite d'un de ses parents.

Mademoiselle de Crenan, qu'on avait reléguée dans un couvent de Bretagne a été placée avec la permission du Roi à l'abbaye de Chelles où elle est encore. Mesdemoiselles Patie et de la Loupe qui étaient auprès de Madame, sont à l'abbaye au Bois.

*Paris, 19 juillet.* — Le marquis de Thianges qui était parti avec sa femme, mademoiselle de la Rochegiffard, pour aller prendre possession de ses terres, vient de perdre sa femme à la suite de la naissance d'un enfant mort-né. Mademoiselle de la Rochegiffard avait été confiée longtemps aux soins de l'abbesse de Fontevault par l'ordre du Roi. Ses parents ayant reçu la permission de quitter le royaume, emportent environ 50 000 écus; l'on dit que toutes les terres situées principalement en Bretagne et en Poitou restent à leur fille unique. On en évalue le revenu à 100 000 livres.

*Paris, 3 septembre.* — Par déclaration du Roi il est permis aux

enfants de ceux qui ont quitté le royaume de se marier du consentement de leurs plus proches parents.

*Paris, 15 septembre.* — On écrit d'Orléans qu'une jeune fille sur le point de se marier, qu'on avait avec beaucoup de peine décidée à se confesser, a reçu la communion ; mais qu'ayant à peine l'hostie en la bouche, elle l'a crachée ; elle a été arrêtée aussitôt, et subira une sévère condamnation comme sacrilège.

*Paris, 1<sup>er</sup> octobre.* — Le Roi a envoyé l'ordre en Languedoc de demanteler les villes où il y a beaucoup de nouveaux convertis, et même Nismes, Montpellier et Castres. En attendant, le pays est occupé par 800 dragons et par de l'infanterie.

*Paris, 12 novembre.* — L'intendant Basville est parti pour les Cévennes pour assister les officiers du présidial de Nismes dans l'exécution des prisonniers. On a déjà pendu dix à douze femmes et décapité quelques gentilshommes.

*Paris, 26 novembre.* — On a proposé à Nismes de lever un régiment aux frais de la province pour soumettre ceux des Cévennes.

*Paris, 6 décembre.* — De nouveaux troubles ont éclaté dans les Cévennes, ce qui a forcé le duc de Noailles et M. de Basville à s'y rendre avec des troupes pour les réprimer.

*Paris, 17 janvier 1687.* — Vu que les nouveaux convertis de Nismes et des Cévennes n'observent point leurs devoirs envers les officiers de Sa Majesté, le Roi y a envoyé 6000 dragons et autres troupes, et a ordonné qu'ils vivront chez eux à discrétion afin qu'ils servent d'exemple à d'autres.

*25 février.* — Le marquis de la Trousse et M. de Basville ont envoyé les plans de nouveaux forts à élever dans les Cévennes. Il y en aura un à Saint-Hippolyte, un à Gange, un à Alais, un à Anduze et deux dans les défilés. 7 à 800 prisonniers seront envoyés sous peu au Canada.

*Ile d'Oleron, 41 mars.* — De la rivière de Sèvres et de Mornac sont partis onze barques avec environ 3000 personnes et quelques matelots qui se sont sauvés d'ici ou des environs. La garnison de Brouage les a poursuivis ; il en est résulté un combat très vif dans lequel une des barques qui portait environ 50 personnes a été prise.

*Paris, 18 mars.* — Depuis que les barques de Mornac ont essayé

de prendre le large et non sans succès, on a équipé quelques frégates pour surveiller les côtes. Entre temps, on a relâché les prisonniers de la barque capturée en leur rendant une partie des effets, et il a été interdit de contraindre qui que ce soit sur les côtes d'aller à l'église. Hier une barque de Marennes a pris le large sans qu'on ait pu s'y opposer.

*Paris, 4 avril.* — Dans le bas Languedoc on a construit de nouvelles prisons pour y enfermer les personnes de qualité qui refusent absolument de changer de religion ; on y a déjà mis quelques dames.

M. de Basville est en ce moment dans les Cévennes pour presser l'achèvement des forts que le Roi a ordonné de construire et pour punir les récalcitrants. Ceux qui obtiendront grâce seront envoyés en Amérique.

*Paris, 6 mai.* — Jean et Jacob Hoogewerff, hollandais non naturalisés ont été condamnés à plusieurs années de galère par les juges de Nantes, parce qu'ils voulaient quitter le royaume sans permission, et une demoiselle de la même nation a été enfermée dans un couvent.

*Marseille, 13 août.* — On annonce d'Alger que les corsaires ont pris un paquebot hollandais sur lequel il y avait 164 passagers dont 41 anglais qui ont été rendus au consul ; mais 63 protestants français qui étaient à bord, courent grand risque d'être vendus comme esclaves.

*Paris, 6 février, 1688.* — L'illustre M. Duquesne, le plus ancien lieutenant général de la marine, est mort subitement à l'âge de 87 ans, d'une attaque d'apoplexie en cette ville. Il était aussi bon protestant que bon soldat et habile marin.

*Paris, 20 février.* — Le courrier qui a porté à l'intendant du Languedoc l'ordre de surseoir aux procédures et autres poursuites pour cause de religion, a été suivi d'un second envoyé par le conseil des jésuites, avec ordre à l'intendant et au presidial d'instruire incontinent le procès des prisonniers qui ont assisté à des assemblées. Ordre aussi de débarrasser les prisons pour faire place à d'autres, et d'exécuter les sentences par lesquelles les uns sont condamnés à la potence, les autres aux galères, ou à la tour de Constance, jusqu'à ce que les navires qu'on équipe pour les conduire en Amérique soient prêts. On ne peut rien imaginer de plus lamentable que la situation de ces malheureux ni assez admirer leur constance.

*Paris, 27 février.* — Les affaires de la religion ne s'améliorent pas ; ce n'est point seulement en Dauphiné et en Languedoc que l'on tourmente les nouveaux convertis, mais aussi dans les autres provinces.

On a reçu la nouvelle que l'intendant du Poitou Foucault a surpris une assemblée de 600 personnes qui priaient Dieu selon leur conscience. Il a fait un grand nombre de prisonniers et ordonné de pendre immédiatement celui qui remplissait les fonctions de pasteur ainsi que six autres.

*Paris, 30 mars.* — Les sœurs du marquis de Dangeau sont parties pour la Hollande et la Bastille ne contient plus de réformés. On laisse partir tous ceux qui n'ont pas voulu abjurer, parce que leur entretien coûte trop cher au Roi.

*Paris, 16 avril.* — La grêle et la neige qui sont tombées toute la semaine ont empêché beaucoup de personnes de se rendre à l'église, et en premier lieu les nouveaux convertis qui ont fait preuve de fort peu de zèle en cette occasion.

*Paris, 7 mai.* — Les commissaires envoyés dans les provinces pour relever le commerce qui est dans un déplorable état par le départ des réformés, sont les suivants : M. de Ribeyre qui va en Bretagne, M. de Pommereu à la Rochelle, dans l'Aunis et le Bordelais ; M. d'Aguesseau à Lyon, dans le Dauphiné et la Provence ; M. d'Argouge en Picardie et M. de Chamillard en Normandie.

*Paris, 15 juin.* — On a envoyé 500 missionnaires bottés dans l'évêché de Lavaur pour vivre à discrétion chez les nouveaux convertis.

*La Rochelle, 6 juillet.* — Les plus riches familles des nouveaux convertis de cette ville et du pays d'Aunis quittent le royaume emportant des sommes considérables.

*Paris, 16 juillet.* — On écrit de Picardie qu'un des plus riches parmi les nouveaux convertis nommé Dhencourt, a quitté ce pays. On ignore s'il a passé en Angleterre ou en Hollande.

*Paris, 29 octobre.* — Les intendants des provinces ont reçu l'ordre de désarmer les nouveaux convertis, y compris les enfants de cinq ans, et qu'à l'avenir quand on découvrira des armes chez un N. C. il sera mis aux galères, si c'est un roturier, et si c'est un gentilhomme, il sera condamné à une amende de 3000 livres, si l'on trouve en sa possession plus de deux épées, deux fusils, quatre pistolets et six livres de poudre.



*Paris, 10 décembre.* — Sur l'ordre du roi on a transporté tous les canons qu'on a trouvés, à Avignon, aux forts d'Alais, de Saint-Illipolyte et dans la citadelle de Nismes, afin que les armes de l'Eglise soient ainsi employées contre les hérétiques.

*Paris, 4 janvier 1689.* — Toutes les armes qu'on a prises aux nouveaux catholiques des évêchés de Castres, Albi et Lavaur, et qu'on avait transportées à l'hôtel de ville de Revel ont été chargées sur douze chars escortés par M. de Blancard et déposées à l'arsenal de Nismes.

*Paris, 4 février.* — Cinq nouveaux convertis du Languedoc, accusés par un hôtelier d'avoir bu à la santé de celui qui venge si dignement en Angleterre les persécutions qu'on fait éprouver aux huguenots de France, ont été incontinent pendus par ordre de l'intendant de Montauban.

*Paris, 18 mars.* — La déclaration par laquelle le Roi tient pour ennemis de l'Etat tous les réformés qui sont sortis du royaume, et l'édit du mois de janvier 1686, par lequel tous leurs biens sont acquis à la couronne, ordonne en même temps que les biens des réformés sortis du royaume seront partagés non seulement entre les enfants, mais aussi entre leurs héritiers naturels suivant les coutumes du pays, comme s'ils étaient morts *ab intestat*.

Par une autre déclaration le Roi laisse aux réformés évadés du royaume, jouissance de la moitié de leurs biens pourvu qu'ils aillent se fixer à Hambourg ou prennent du service en Danemark.

*Paris, 22 avril.* — Une chambre ardente a été créée pour juger les prisonniers qui sont à la Bastille et ailleurs; elle réside à l'Arsenal; le sieur Fieubert en est président. Le sieur de Ribeyre intendant du Poitou a déjà envoyé plusieurs prisonniers qui n'ont commis d'autre crime que d'invoquer le secours de Dieu tout-puissant, et qui aiment mieux adresser leurs prières au créateur qu'à la créature.

*Paris, 27 mai.* — On continue journellement à pendre en Dauphiné ceux qui prêchent; et ceux qui se réunissent pour prier Dieu sont envoyés aux galères. Les petits enfants sont menés en grand nombre aux prisons de Grenoble et de Dijon.

*Paris, 17 juin.* — Les jésuites répandent le bruit que le Père La Chaise est d'avis qu'il faut accorder la liberté de conscience aux réformés, tant que dure la guerre, et qu'il faut leur promettre le libre exercice de leur culte, après la conclusion de la paix.

*Paris, 29 juillet.* — On signale une assemblée de réformés dans les environs de Montauban ; un pauvre tisserand qui remplissait l'office de pasteur, a été pris et pendu ; on a fait en outre beaucoup de prisonniers.

Le Roi d'Angleterre a dit au Roi qu'il y avait une conspiration pour enlever le prince de Galles et que le duc de la Force en était le chef.

*2 août.* — Le comte de Lauzun a rendu visite au duc de la Force dans sa prison, sur l'ordre du roi. Le duc lui a déclaré que le seul crime dont il était coupable était le grand amour qu'il avait pour sa religion.

*Paris, 16 septembre.* — On a reçu avis que M. de Larrey ayant voulu disputer le passage à 4 000 nouveaux convertis qui allaient rejoindre les habitants des vallées du Piémont, a été blessé au bras, et qu'il a dû laisser ce passage libre après avoir perdu 150 hommes.

*Paris, 20 septembre.* — Les 3 à 4 000 huguenots que M. de Larrey avait attaqués sont arrivés à Pragelas, et sont descendus dans la vallée de Saint-Martin où ils ont surpris la garde, forte de 50 hommes.

*Paris, 4 novembre.* — 120 marins hollandais prisonniers qui doivent être employés sur nos navires dans la Méditerranée, faute d'autres matelots, ont été fort bien accueillis à leur passage à Nismes, par les nouveaux catholiques qui les ont pourvus de linge, d'argent, d'habits, et leur ont fait toutes les civilités possibles. Les gens du Roi, peu endurants de leur nature, ont arrêté les principaux en leur demandant la raison de ces civilités ; ceux-ci ont répondu qu'ils considéraient les prisonniers comme des frères en raison des témoignages d'amitié et des secours que leurs parents, leurs femmes et enfants reçoivent tous les jours en Hollande.

*Paris, 3 février 1690.* — Les nouveaux convertis emprisonnés au Mans et à la Flèche sont tous des premières familles ; ils sont accusés non seulement d'avoir tenu des réunions illicites, mais encore d'y avoir récité leurs prières ordinaires.

(Suite.)

## LETTRE D'ANTOINE COURT

A M. ESPINAS, CONFESSEUR SUR LES GALÈRES A MARSEILLE.

13 JUIN 1740

On a publié dans le *Bulletin* de l'an dernier (p. 353) quatre lettres du forçat J.-P. Espinas. Ce dossier sera heureusement complété par la lettre suivante, qui montre Antoine Court sous un double aspect, comme consolateur de ses frères affligés, et comme futur historien des églises réformées, recherchant partout les matériaux qui donnent tant de prix à la collection genevoise qui porte son nom.

19 juin 1740.

Monsieur, la nouvelle de votre capture et celle de toutes les tristes circonstances qui l'accompagnèrent me touchèrent sensiblement; celle de votre jugement et de toutes les misères que vous avez souffert en conséquence ne le font pas moins. Je ne sais qui l'emporte chez moi, ou la douleur dont j'ai l'âme pénétrée de toutes les épreuves par où la divine Providence vous a fait passer, depuis l'époque fatale où M. Lassagne fut surpris dans votre maison, ou l'admiration dont je me trouve rempli à la vue de la fermeté, de la patience, de la soumission et de la parfaite résignation avec lesquelles vous avez soutenu et soutenez encore toutes ces épreuves.

Qu'il est beau, mon cher frère, de s'élever au-dessus de nous-même dans de pareilles circonstances et d'aller jusqu'à la cause suprême qui dirige les événemens, d'en pénétrer le but, d'en reconnoître la sagesse et d'en adorer la direction! Qu'il est beau de faire à Dieu le sacrifice de nous-même, de nos relations les plus étroites, des objets les plus chers de notre liberté et de notre vie même, lorsque le cas y échée. De si beaux sacrifices réjouissent le ciel, édifient l'église, ébranlent l'adversaire, tranquillisent l'âme, font la gloire du chrétien et celle de la religion qu'il professe. Courage, mon cher frère, continuez de courir dans une si belle carrière. Que vos triomphes passés vous encouragent à de plus grands encore. Qu'ils soient des motifs sans cesse parlans, pour vous soutenir, pour vous aiguillonner, pour vous faire vaincre sans vous lasser. Au bout de cette carrière sont les récompenses. Le suprême rémunérateur, sans cesse attentif à

toutes vos démarches, témoin de votre zèle, de votre soumission aux volontés saintes, de votre empressement à être fidèle, de votre fermeté et de votre constance, qui les honore de son approbation, ne manquera pas de les récompenser d'une félicité capable de remplir même les désirs les plus vastes, et bien propre à vous dédommager de vos peines, de vos maux et de vos pertes. Ne la perdez jamais de vue cette félicité parfaite, à l'imitation du Seigneur Jésus, du chef de notre profession. A cause de la joie qui comme à lui vous est offerte, souffrez comme lui la croix ; méprisez l'ignominie, et comme lui vous serez assis à la droite du trône de Dieu. Puisse ce Jésus qui souffrit de la part des pécheurs une si grande contradiction, rendre si sensible et si efficace son exemple à vos yeux, que vous ne vous découragiez point et que vous ne tombiez pas dans l'abattement. Puisse-t-il adoucir l'esprit de l'exacteur, modérer vos épreuves aux faiblesses inséparables de l'humanité, et content des sacrifices que vous avez déjà fait, et de la bonne volonté que vous conservez pour l'avenir, abrégier vos peines et hâter l'heureux moment de votre liberté.

Votre chère épouse toujours pénétrée de la plus vive douleur de vos peines, et qui faillit d'en mourir, lorsqu'elle apprit le jugement qui vous condamne dans le triste lieu où vous êtes, n'a dès lors joui d'aucune santé. Elle a été même dangereusement malade l'espace de deux mois, et elle est encore trop faible pour lui permettre d'écrire. Je m'en suis chargé d'autant plus volontiers que j'avais résolu de le faire pour vous marquer une fois la part que je prens à tout ce qui vous intéresse. Nous n'avons rien négligé pour consoler et pour soulager cette pauvre malade. Nous travaillons aussi à lui procurer et à sa compagne d'infortune qui est arrivée depuis quelque temps en cette ville avec son enfant, quelques secours qui les mettent en état de passer leurs tristes jours avec quelque douceur. Jusques ici rien ne lui a manqué et ne lui manquera dans la suite, s'il plaît à Dieu. Ainsi tranquillisez-vous sur son compte, autant que les circonstances où vous êtes l'un et l'autre peuvent le permettre. La maison Montrond s'intéresse beaucoup à ce qui vous intéresse tous les deux, et m'a chargé de vous l'écrire, et de vous faire leurs salutations. Je vous prie de faire les miennes au très cher M. Villevaire, et de lui témoigner combien de part je prens et j'ai pris à tout ce qui le regarde. J'en dis de même à l'égard de vos autres compagnons

qui souffrent pour la même cause, et en particulier pour le neveu du cher défunt M. Duvernet. Dieu veuille vous fortifier les uns et les autres par sa grâce, et vous rendre plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés et qui s'est donné lui-même pour nous!

Je recevray avec plaisir toutes les circonstances et le détail de vos aventures. Je vous prierai même, s'il vous plait, de m'envoyer une liste exacte des noms de tous ceux qui souffrent comme vous pour le Seigneur, du cas pour lequel ils ont été condamnés, de la date de leur capture et de celle de leur jugement, avec le plus de circonstances qu'il se pourra sur leur aventure. Je vous prie d'en faire de même à l'égard de ceux qui sont sortis en deux fois ces années dernières, leurs noms, leurs cas et la date de leur capture et de leur jugement.

Je souhaiteray aussi, s'il étoit possible, qu'on pût me procurer une liste exacte de tous ceux qui ont souffert sur les galères pour la religion, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, leurs noms, le cas pour lequel chacun a été condamné, un extrait de leur sentence, ce qui se pourroit peut être si quelqu'un des nôtres étoit écrivain au bureau, comme l'étoit autrefois un M. Lacroix de Nismes. J'ay les noms de plus de six cens, plus de trois cens de leurs lettres et quantité de faits qui les regardent. Mais il me manque un extrait de leur sentence. Tout cela est nécessaire pour un but que je me propose. Adieu, mon très cher frère, je vous salue au Seigneur, et je vous prie d'être persuadé de l'estime et du parfait attachement avec lequel je suis tout à vous.

(Collection Court, n° 7, t. iv, f° 459, copie.)

---

## MÉLANGES

---

### LA SAINT-BARTHÉLEMY AU VATICAN.

#### EXTRAITS DES LETTRES DE VASARI

Les pages suivantes sont empruntées à un savant ouvrage anglais : *Vatican influence under Pius V and Gregory XIII*, by C. P. Stewart M. A. Trinity Collège Cambridge (in-8, London, 1878), dont la traduction manuscrite a été offerte à la bibliothèque du Protestantisme français par

Mlle B. Ollier, fille du digne pasteur de Lille. Nous la prions d'agréer ici l'expression de nos remerciements.

M. Stewart s'appuyant sur la correspondance de Pie V, n'a pas de peine à montrer que la Saint-Barthélemy n'eut pas de plus ardent promoteur que ce pontife mort trop tôt pour en être témoin, mais qui en légua le fatal héritage à son successeur. Entre Pie V et Grégoire XIII, solidarité complète de vues : ce que l'un a voulu, l'autre la glorifié : Lettres, discours, médailles, inscriptions, peintures, sont là pour en fournir la preuve. Le livre de M. Stewart réunit sur ce point bien des témoignages, et mérite d'être ompté dans la bibliographie de la Saint-Barthélemy. Les pages qui suivent ont trait à un point peu connu, qui appelait quelques éclaircissements.

Fidèle à ses principes, le pape Grégoire XIII ne se contenta pas d'exprimer sa joie par des paroles; il résolut de transmettre à la postérité un souvenir durable du massacre qui avait comblé de joie la catholicité. Sur sa demande, le célèbre peintre Georges Vasari, qui vivait à Florence, reçut du duc Côme II la permission de quitter cette ville pour aller à Rome et orner les murs du Vatican de peintures à fresques représentant les principaux épisodes de cette nuit funeste. Le séjour de Vasari dans la ville éternelle dura environ sept mois qui furent très utilement remplis.

Maximilien Misson a donné dans son *nouveau voyage en Italie*, publié en 1727 (t. II, p. 157, 158), la description suivante des peintures, description qui concorde de tous points avec le récit de Vasari exécutant les ordres qu'il avait reçus du pape :

« Puisque nous sommes sur l'article de la peinture, il faut que je vous dise quelque chose du massacre de l'amiral Coligni, dont l'histoire se voit en trois grands tableaux, dans la salle où le pape donne audience aux ambassadeurs. Dans le premier tableau, l'assassin Mauvel ayant blessé Coligni d'un coup d'arquebuse, on le porte dans sa maison, et au bas du tableau est écrit : *Gaspar Colignius accepto vulnere domum refertur. Greg. XIII, Pont. Max. 1572*. Dans le second, l'amiral est massacré dans la même maison avec Teligni, son gendre et quelques autres. Ces paroles sont sur le tableau *Cædes Colignii et sociorum ejus*. Dans le troisième la nouvelle de cette exécution est rapportée au roi lequel témoigne en estre satisfait : *Rex Colignii necem probat*<sup>1</sup>.

1. Ces diverses inscriptions sont effacées. Les peintures subsistent.

« Le pape ne se contenta pas de faire peindre l'histoire de ce massacre comme un trophée dans son palais. Pour mieux éterniser un fait si mémorable, il fit encore frapper des médailles où l'on voit son image *Gregorius XIII, pont. Max. Ann. 1*. Et sur le revers un ange exterminateur qui tient d'une main une croix, et de l'autre une épée nue dont il perce à bras raccourci avec ces paroles : *Ugonottorum strages, 1572*. Ces médailles sont devenues fort rares. Cependant mes amis m'en ont fait avoir quelques-unes. »

Misson n'est pas seul à parler de ces peintures. Dans son magnifique ouvrage sur le Vatican, imprimé avec autorisation ecclésiastique (*Vaticano descritto*, Florence, 1838, t. VIII, p. 97), Pistolesi donne une description très détaillée des fresques de Vasari, et faisant allusion à ces mêmes peintures, le père Jones, dans son *Journal* (*Month. t. XVI*), s'exprime ainsi : « Vasari était à Rome occupé à décorer la *Sala regia* de fresques représentant la victoire de Léopante, lorsque dans la même salle il se trouva une place pour les fresques des Huguenots. » Admirable expression ! Ne dirait-on pas que par le plus grand des hasards, et par le seul fait de la présence de Vasari à Rome, on ait découvert un coin perdu dans une salle du Vatican, que l'artiste utilisa par une inspiration de génie ? Les faits sont peu d'accord avec cette ingénieuse version.

Nous possédons, en effet, quelques lettres très heureusement conservées du grand artiste relatives à l'invitation qui lui fut adressée de se rendre à Rome pour y exécuter les volontés du pape. Ce fut au mois d'octobre 1572 qu'il reçut cet appel auquel il répondit le mois suivant, comme le prouve sa lettre du 17 novembre dans laquelle il rend compte au duc de l'audience que Grégoire XIII lui a accordée et du désir du Saint-Père de faire représenter sur un des murs de la *Sala regia* les affaires des Huguenots. Mais suivons l'ordre chronologique dans les extraits de cette correspondance.

*Florence, 5 octobre 1572.* — « Jeudi est arrivée une lettre du cardinal Buoncompagni, m'avertissant que le pape est décidé à terminer la décoration de la *Sala regia*, selon mes dessins, et que je dois me préparer à partir immédiatement pour Rome. »

Vasari était porteur d'une lettre du duc de Toscane, Côme II, écrite le 16 octobre 1572, près de deux mois après le massacre, et ainsi conçue : « Très Saint Père, Georges Vasari, peintre, part pour Rome, conformément aux désirs de Votre Sainteté, pour exécuter

tous les ordres qu'il en recevra. C'est un grand honneur pour moi de voir ainsi employé un de mes serviteurs. Georges Vasari baisera pour moi les pieds de Sa Sainteté à laquelle je souhaite très heureuse et longue vie. De Poggio, ce 16 octobre 1572. »

Le 14 novembre suivant Vasari écrit en ces termes à son ami Borghini : « Je suis arrivé aujourd'hui à Rome et j'ai aussitôt rendu visite au cardinal Buoncompagni qui m'a fait mille caresses et qui voulait me conduire le soir même chez le pape (*che m'ha fatto molte carezze et voleva sta sera menarmi al Papa.*) »

Vasari revient sur ce sujet dans une lettre du 17 novembre à Don François de Médicis : « Je suis arrivé à Rome par un bien mauvais temps, et j'ai eu audience du cardinal qui a paru très heureux de me voir ici. Nous sommes ensuite allés le 15 chez Notre Seigneur, qui m'a reçu avec une grande bonté et m'a même embrassé sur le front. J'ai baisé à mon tour les pieds de Sa Sainteté en votre nom et au nom du Grand Duc. Elle m'a exprimé son désir de terminer entièrement la décoration de la salle royale. J'ai répondu que je ne manquerais pas de remplir les deux panneaux vides, et que l'on songerait au reste plus tard. Sa Sainteté veut remplir les compartiments vacants avec les affaires des huguenots, qui ont pris rang, cette année, parmi les événements de son pontificat. »

Le 20 novembre Don François de Médicis répond à Vasari : « Sa Sainteté agit avec sagesse en voulant que l'on représente sur les murs de la salle royale un succès aussi pur et aussi glorieux que l'exécution des Huguenots (*cosi santo e notabile successo come fu l'essecutione contra li Ugonotti*). Vous serez heureux de réaliser son désir avec la diligence que vous déployez d'ordinaire dans toutes vos entreprises. »

Vasari lui même décrit ainsi les peintures à fresques qu'il se charge d'exécuter dans ses lettres à Don François du 12 et du 17 décembre 1572 :

« Sa Sainteté a commandé les trois panneaux où seront représentés les actes concernant les Huguenots français. La tentative d'assassinat contre l'amiral et la visite du roi et de la reine accompagnés de deux cents hommes pour le protéger dans son domicile, tel est le sujet du premier. Dans le second je peindrai les Guises suivis d'officiers et de soldats brisant les portes de l'hôtel, tuant tout sur leur passage, et Besme frappant l'amiral, dont le corps jeté par la



fenêtre dans la rue est achevé par le peuple en fureur ; le massacre des Huguenots continue à Paris et dans tout le royaume.

« Le troisième panneau représentera le roi se rendant à l'Église pour remercier Dieu, et acclamé au passage par ses sujets à genoux ; enfin la réunion du Parlement pendant que l'on dépêche les derniers survivants. »

Voici comment le peintre s'exprime, le 5 mars suivant, au sujet de son œuvre : « mon travail vient très bien. (*il lavoro vien bellissimo!*) Les juges compétents disent que je n'ai jamais si bien réussi. J'espère finir en avril, mais je serai probablement obligé de rester ici tout le mois de mai afin de donner aux fresques le temps de sécher. » L'artiste se plaint amèrement du vent froid qui ne cesse de souffler dans la salle royale. Toutefois malgré la neige qui couvre Rome, il va bien et peut dire : *camino gagliardo!*

Une dernière lettre du 29 mai 1573, le montre à demi mort de fatigue et impatient de retourner à Florence *per la prima commodità*. Son départ est fixé au 1<sup>er</sup> juin, et à partir de cette époque toutes les pièces de sa correspondance sont en effet datées de la capitale de la Toscane.

Il est superflu d'insister : Les extraits qui précèdent prouvent que Vasari fut expressément appelé à Rome pour y exécuter les peintures à fresques représentant les affaires des Huguenots, et qu'il fut retenu par ce travail environ sept mois au Vatican, jusqu'en juin 1573, époque à laquelle les détails du massacre étaient aussi bien connus à la cour romaine que dans toutes les autres cours de l'Europe. Que penser des apologies jésuitiques affirmant que le Saint Père ignorait encore à cette date toute l'étendue du saint et glorieux succès obtenu en France ?

Que dire surtout de l'assertion du Père Jones ne voyant dans les célèbres peintures qu'un moyen d'utiliser un coin perdu dans une salle du Vatican ? Nous avons suffisamment montré que ces peintures furent préméditées, commandées, exécutées avec l'initiative et le concours le plus empressé du Pape alors régnant. Les médailles frappées pour perpétuer la mémoire du massacre viennent à leur tour compléter la démonstration.

---

## CANTIQUE DE LA MISÈRE DE CESTE VIE

PAR A. SADEEL, A LA MÉMOIRE DE SA FILLE.

Le cantique qui suit est extrait d'un rarissime volume appartenant à M. le pasteur Borloz, de Devesset, par Saint-Agrève (Ardèche) et décrit en ces termes par son pieux possesseur :

« Ayant eu le plaisir de rencontrer dernièrement M. le pasteur Z. je lui ai parlé d'un opuscule très ancien que j'ai trouvé, il y a quelques années, à Saint-Véran, dans les Hautes-Alpes. Il a pour titre : POÈMES CHRETIENS ET MORAUX, avec cette épigraphe dans un cul-de-lampe : *Quod tibi fieri non vis alteri ne feceris*. Ce titre, sans date, est encadré dans une grossière vignette formée de têtes, de personnages assis, de fleurs et de fruits dont le symbolisme n'est pas très clair. L'ouvrage est imprimé non en caractères romains, mais en gothique anglaise.

« Ce sont des poésies :

1° Ode chantée au Seigneur par Théodore de Bèze affligé d'une grave maladie :

*Seiché de douleur  
Toat cuit de chaleur, etc.*

2° Ode sur les misères des églises françaises :

*L'astre qui lan fuyant rameîne  
Commence sa troisième peine  
Depuis que la fureur des cieux  
Donne et foudroie, etc.*

3° Cantique de la misère de cette vie par A. Sadeel à la mémoire de sa fille. C'est le morceau ci dessous :

4° Octonnaires sur la vanité et inconstance du monde par A. Sadeel. Le monde passe et sa convoitise. (I, Jean, I.)

*Quand on arrestera la course coustumière  
Du grand courrier des cieux qui porte la lumière,  
Quand on arrestera l'an qui roule tousjours,  
Sur un char attelé de mois, d'heures, de jours, etc.*

(50 strophes.)

5° Quatrains du sieur de Pybrac, conseiller du Roy en son conseil privé :

*Dieu, tout puissant, puis père et mère honore,  
Sois juste et droit, etc.*

(126 quatrains.)

6° Des vertus de la femme fidèle et bonne ménagère, comme il est écrit aux proverbes de Salomon, chap. XXXI, par Th. de Bèze sur le chant du Pseaume XV :

*Qui est celui qui trouvera  
Femme constante et vertueuse ?  
Qui telle rencontre fera  
Plus grand trésor rencontrera  
Que nulle perle précieuse.*

(21 strophes.)

7° Cantique du sieur de Maison-Neuve enseignant combien Dieu est prompt à secourir ceux qui confessent franchement leurs fautes :

*Qui haussera ma parole et ma voix  
Pour te chanter, ô Roy des Roys, etc.*

(18 strophes.)

8° Sonnets chrestiens (2 sonnets.)

« Les deux derniers feuillets du volume sont un peu rongés par le bas; la couverture en parchemin, du même âge que le livre, l'est également. L'ouvrage paraît rare, car je ne le vois mentionné dans aucun catalogue de nos antiquités. La *France Protestante* elle-même, des frères Haag, semble l'ignorer. »

Plusieurs des morceaux insérés dans ce recueil sont connus; mais le recueil lui-même l'est moins, et c'est la première fois que nous rencontrons le cantique de Sadeel (La Roche Chaudieu) à la mémoire de sa fille. Les talents poétiques du pasteur de Paris, qui sut glorifier en beaux vers la mémoire de Coligny (*Bull.* t. XXVIII, p. 377) ne font doute pour personne. Ils se révèlent d'une manière plus touchante à l'occasion d'un deuil domestique. Chaudieu avait épousé en 1563, Françoise de Felins de la maison Bantelu. Il en eut treize enfants, dont une fille, Marie, morte jeune. Ce fut sans doute celle dont la perte lui inspira les vers suivants, que leur extrême rareté rend en quelque sorte inédits. Nos lecteurs sauront gré à M. le pasteur Borloz de nous les avoir révélés.

Par le désert de mes peines  
Mon âme va haletant  
Après les vives fontaines  
Du doux repos qu'elle attend,

Et désire estre dehors  
De la prison de son corps  
Pour retourner en la vie  
Dont le péché l'a bannie.

Sentant une vie mortelle,  
Je sens en moy revenir  
D'une autre vie immortelle  
Un immortel souvenir.  
Je voy au grand mal présent  
La grandeur du bien absent  
Duquel le desir s'augmente  
Par la misère présente.

Qui est-ce qui pourra dire  
Combien soudain est le cours  
Du temps volant qui nous tire  
Dessus l'aile de nos jours ?  
Il semble que du berceau  
L'homme saute en son tombeau.  
La vie aussi tost donnée  
Aussi tost est terminée,

Qui peut dire : je demeure  
En un estat permanent  
Que l'inconstance de l'heure  
Ne le change incontinent ?  
L'homme n'a rien d'arresté ;  
Quand il est il a esté ;  
Et d'une légère fuite  
Se levant court à son giste.

Le voicy en sa jeunesse  
Parée d'un sang meilleur ;  
Le voicy en sa vieillesse  
Qui basonnant sa couleur  
Va de rides labourant  
Son visage en mourant,  
En attendant qu'on le jette  
Dans sa fosse desja faite.

Comme de la bande noire  
Des songes volans de nuit  
On perd soudain la mémoire  
Quand le beau du jour nous fuit,  
La vie qu'avons ici  
Vole et s'enfuit tout ainsi.  
Cette vie est de la vie  
Seulement une effigie,

Certes, la vie est pareille  
A la rose qui, enivrant  
L'œil de sa beauté vermeille,  
Rend l'air odoriférant;  
Puis soudain on s'esbayt  
Comme elle s'esvanouit,  
Estant flestrie et séchée  
Par le vent qui l'a touchée.

Si la course est incertaine  
Du vent qui, audacieux,  
D'un pied léger se pourmeine  
Parmy le vuide des cieux,  
Et roule, et chasse, et poursuit  
La nuée qui s'enfuit,  
Ainsi le vent nous emporte  
Or d'une, or d'une autre sorte ;

Qu'est-ce donc que ceste vie ?  
Un songe, une rose, un vent,  
N'ayant rien que tromperie,  
Pourriture et changement,  
Trompant, gastant, ravissant  
L'homme vain qui ne le sent,  
Et contre ce qui luy semble,  
Qui vit et meurt tout ensemble

Le cours de la vie humaine  
N'est rien qu'une vanité,  
Des vanités la plus vaine ;  
C'est une obscure clarté :

C'est un repos languissant,  
 C'est un estre périssant,  
 C'est, ce qui n'est rien en somme,  
 Toute la vie de l'homme.

S'il y a rien qui y dure  
 C'est l'angoisse et le tourment  
 Que l'homme en vivant endure,  
 Affligé incessamment.  
 Sitost qu'un mal est cessé,  
 Si tost l'autre est commencé ;  
 D'une longue, longue chaîne,  
 La peine suit l'autre peine.

Et de tous les maux le pire,  
 C'est que l'homme est attaché  
 A un cordeau qui le tire  
 Dessous le joug du péché.  
 Son malheur est son désir,  
 Son tourment est son plaisir,  
 Et d'une folie extrême  
 Il cherche à perdre soy mesme.

Mais la vie est profitable  
 A qui cognoist comme il faut,  
 Que la vie est misérable  
 Afin d'aspirer plus haut ;  
 Et qui nageant voit le port  
 D'une bienheureuse mort  
 Qui de la mort le délivre,  
 Pour éternellement vivre.

Cessez donc, mes yeux, d'espandre  
 Les pleurs de mes douleurs.  
 Cessez de percer et fendre  
 Les entrailles de mon cœur.  
 Dieu l'a ainsy ordonné ;  
 Il prend ce qu'il a donné ;  
 Ma fille vit à ceste heure  
 D'une vie trop meilleure.

Elle n'a fait en ce monde  
Sinon entrer et sortir,  
Du tourment qui y abonde  
Dieu la voulant garantir.  
Elle n'a qu'un peu gousté  
De nostre calamité,  
Et de la peine diverse  
Qu'à pleine coupe on y verse.

Au repos où je la croy,  
Je puis dire en ma misère  
Qu'elle a vescu devant moy  
Combien que je sois son père;  
Car du bien elle jouit  
Dont l'esper me resjouit.  
Elle a la gloire présente  
Dont n'ay encore que l'attente.

Sortant d'une loge basse,  
Elle est montée en un lieu  
Où elle contemple la face  
De la majesté de Dieu.  
C'est un palais de beauté  
Aux saints élus appresté,  
Duquel le fondement ferme  
Ne reconnoit point de terme.

Là le soleil de justice  
Luit continuellement,  
Et les ténèbres de vice  
N'y entrent aucunement.  
Le bien, la vie et la paix  
Ne l'abandonnent jamais;  
On y a ce qu'on souhaïste  
De félicité parfaïste.

O vie cent fois heureuse  
De ces esprits bienheureux!  
O ma vie douloureuse  
Tant que je sois avec eux!

Icy vivant je ne voy  
 En moy qu'un bien peu de moy.  
 Quand je verray leur lumiere  
 Lors sera ma vie entière.

O Dieu, de mon cœur le guide,  
 Fais que ta grâce et bonté  
 Me retiennent sous la bride  
 De ta juste volonté !  
 Adorant ce que tu peux,  
 Et voulant ce que tu veux,  
 Donne moy qu'en ton service  
 A toy vivre et mourir puisse.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### LA FRANCE PROTESTANTE

Par MM. EUGÈNE et EMILE HAAG, 2<sup>e</sup> édition, publiée sous la direction de M. HENRI BORDIER, 4<sup>e</sup> fascicule, 1 vol. in-8, à 2 colonnes. Paris, Fischbacher, 1880.

Le quatrième fascicule, complétant le tome II de l'œuvre magistrale entreprise par M. Bordier avec autant de science que de dévouement, vient de paraître et de confirmer les espérances qu'avaient fait naître les précédents. Celui-ci, qui s'étend de *Bicheteau* à *Bourgoing*, renferme, dans ses 660 colonnes, 375 noms différents contre 107 dans Haag. Il est superflu de rappeler qu'un grand nombre de ces noms sont comme des en-tête de chapitres où se trouvent rangés, dans l'ordre le plus rigoureux et dans une classification précieuse pour les travailleurs, non seulement des personnes qu'il eût fallu chercher au hasard à travers toute l'édition primitive, mais une foule d'autres que les listes des réfugiés, les papiers de famille, les actes notariés de Genève, voire même le martyrologe de Crespin, ont fourni à l'infatigable sagacité de M. Bordier.

Nous nous garderons de citer tous les noms qui ne représentaient dans Haag qu'un ou deux personnages et qui en embrassent main-



tenant dix ou douze — ainsi les *Binet*, les *Bion*, les *Bouhomme*, les *de Bóns*, les *Borel* dont *Pierre* (1620-1671,) médecin, historien, philologue, qui lutte avec tant d'énergie contre la confiscation par les Jésuites du collège de Castres dont il était régent; les *Bonnet* ont été considérablement augmentés et groupés en treize divisions; l'article *Blanc*, en douze subdivisions, ne renferme pas moins de 82 personnalités distinctes, tandis que Haag n'en comptait que 7.

Quelques articles ont été complétés par des recherches nouvelles : *Bolenat*, *Bongars*, *Bouchard d'Aubeterre*, avec pièces notariées à l'appui, *Bonneau* avec insertion du dossier judiciaire retrouvé à Saint-Pétersbourg sur « les Assemblées faites à Paris en 1700 par Bonneau, Larpent et Roussel, protestants mal convertis. » Les notices *Blair*, *Gabriel Boulle*, *Bobineau* et *Boullier* (ces deux dernières par M. Gagnebin, d'Amsterdam) ont été refaites en entier; la bibliographie de *Boquin* a été revue avec soin par M. le professeur Vuilleumier de Lausanne, celle d'*Armand de la Chapelle* se termine maintenant par l'analyse de son ouvrage sur la nécessité du culte public parmi les chrétiens. et l'article *Samuel Bochart* acquiert une valeur exceptionnelle par la partie bibliographique comprenant une analyse de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale : ce travail est dû à M. Zotenberg.

L'importante étude consacrée dans la première édition aux branches protestantes des *Bourbons* est reproduite presque en entier avec de très légères modifications.

Les noms absolument nouveaux ou qui paraissent, pour la première fois à leur ordre alphabétique sont trop nombreux pour être tous cités. Tels sont les *Bédé*, *Billaud*, *Billié* ou *Billé*, *Bineau*, *Bissol*, *Bizet*, *Bizot* (par M. Gotz), *Blancart*, *Blanchard* dont sept pasteurs, *Blanchière*, *Billot* ou *Bilot*, *Bodin*, du *Boispéan*, *Boissier*, *Boissière*, *Boisson*, les *Bon*, *Bonafous* (article important), *Bonifas*, *Bonijol*, *Borelly*, *Bosanquet*, *Bossuet*, *Boucher*, *Boudet*, de *Bouigny*, *Bourdeau*, *Bourdin*, *Bourgeois*. Les lecteurs, nous en sommes persuadé, s'arrêteront particulièrement sur les *Bordier* (1522-1871).

Parmi ces réintégrés dans la France protestante, mentionnons *Bosque*, moine converti par les entretiens de Calvin, et qui fut pasteur de Castres pendant dix-sept ans; un *Bourgeois*, qui, à partir de 1571, prêcha pendant quinze ans « sous la croix » à Cologne; *Bonissel*, pasteur du désert pendu, en 1723, par jugement de M. de Bernage, et ce

martyr encore que M. Bordier a su trouver de l'autre côté de l'Atlantique, *Jean Boles*, membre de l'expédition de Villegagnon, exécuté en 1567, à Rio-de-Janeiro, comme hérétique; — des artistes, le graveur *Abram Bosse*, les familles des *Boullé*, les célèbres ébénistes et fabricants de meubles — et *Louis Bourgeois*, le principal auteur des mélodies du pasteur huguenot (savante étude de M. Douen).

La biographie de *Jacob de Bie*, originaire de Leyde, rappelle les souffrances de cette victime des Dragonnades, telles qu'elle les exposa dans la *Gazette de Hollande*. Cette livraison contient également beaucoup d'indications de dames et de demoiselles emprisonnées dans des couvents et dont la plupart y demeurèrent ensevelies à jamais. N'oublions pas enfin le curieux article de M. Th. Dufour sur les *de Bouillane* du Dauphiné, privés, en 1745, pour avoir assisté aux assemblées du Désert, de leur noblesse, qui datait de Louis XI; formant opposition contre cet arrêt en 1775, et se présentant à l'assemblée tenue à Romans pour la convocation des États-Généraux « en habits de paysans, avec de vieilles rapières et un havre-sac contenant leurs provisions et leurs parchemins. »

On le voit, ces pages présentent des sources d'intérêt de nature très différente. Précieuses au point de vue historique et généalogique, et plus encore peut-être par les grands souvenirs qu'elles enregistrent, elles le sont encore par les renseignements variés qu'elles nous donnent et qu'on ne s'attendait pas toujours à y trouver. La table des principales matières qui, avec la table des personnes, termine ce second volume, en fournit d'abondants témoignages; en voici quelques-uns glanés au hasard : Abbesse par contrainte, déclarant par-devant notaire sa foi protestante, — Nombre de religionnaires réfugiés dans le canton de Berne en 1693 et 1698. — Étranger voyageant en France envoyé aux galères comme protestant. — Evêque de Périgueux accusé d'être huguenot. — Pasteur emprisonné pour avoir nié l'Immaculée Conception. — Les Hébraïsants. — La brillante Société de Lyon vers 1530. — Un promoteur de l'émancipation des nègres. — Papiers de famille, distinction à faire sur l'autorité qui lui est due. — Etat, en 1781, des Eglises du Refuge en Angleterre. — Supplice de la roue. — La trêve du labourage aux environs de Montbéliard en 1628. — Réclamation des professeurs protestants à la Faculté de médecine de Paris contre l'usage de dédier des thèses à la sainte Vierge, etc.

Mais c'est au volume lui-même qu'il est temps de renvoyer nos lecteurs<sup>1</sup>.

F. DE SCHICKLER.

---

## CORRESPONDANCE

---

PIERRE DURAND

ET LES PREMIERS SYNODES DU DÉSERT

Montauban, 12 août 1880.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai acquis depuis quelque temps la conviction que le pasteur Durand du Vivarais n'a pris aucune part aux premières délibérations synodales du Désert. Me permettez-vous de donner mes raisons dans le *Bulletin*? C'est assurément un point d'histoire bien secondaire, mais comme tous nos historiens sont tous tombés dans cette erreur, il m'a paru bon de la signaler.

Veuillez recevoir mes salutations respectueuses et dévouées,

D. BENOIT.

Tous les historiens qui ont raconté les annales du Désert, depuis Charles Coquerel jusqu'à M. Edmond Hugues, le biographe d'Antoine Court, me paraissent tomber au sujet du pasteur Pierre Durand du Vivarais, martyrisé à Montpellier en 1732, dans une évidente erreur. Ils affirment qu'il assista aux trois premiers synodes convoqués au désert par Antoine Court en 1715, 1716 et 1717. Voici les raisons sérieuses qui me paraissent contredire cette assertion et que je demande la permission d'exposer brièvement dans le *Bulletin*, afin de provoquer, s'il y a lieu, la contradiction.

Pierre Durand naquit à Pranles, près de Privas, le 12 septembre 1700<sup>2</sup>. Quelque précocité d'intelligence et de zèle qu'on lui suppose, comment admettre qu'il ait pris part avant d'avoir accompli sa quinzième année, au synode du 21 août 1715? (Voy. Borrel, *Biographie d'Antoine Court*, p. 24. Edmond Hugues, *Antoine Court, Histoire*

1. Extrait du *Journal du Protestantisme français* (12 juin 1880).

2. Voyez son acte de naissance, *Pierre Durand, pasteur du Désert et martyr*, p. 11.

de la Restauration du protestantisme en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, t. I, p. 29). D'ailleurs il était indispensable, pour avoir seulement l'idée de répondre à l'invitation de Court, d'avoir tenu quelque temps le désert. Lui-même ne songea à convoquer de réunion synodale qu'après trois ans de ministère; et les quelques prédicants qu'il groupa autour de lui n'étaient pas des novices. Supposons que Durand n'eût pris le Désert que depuis un an seulement, il l'aurait fait avant la fin de sa quatorzième année; cette supposition est inadmissible.

Nous lisons ce qui suit dans les règlements du synode de 1717 : « Les sieurs Durand, Crotte et Court, pasteurs, administreront le sacrement de la sainte-cène<sup>1</sup> ». On comprend la nécessité de cette mesure en attendant l'organisation d'un ministère régulier. Mais si le Durand qui nous occupe est celui de Pranes, comment le synode a-t-il pu charger de ces augustes fonctions un adolescent de seize ans, lorsqu'il avait sous la main Etienne Arnaud, par exemple, le futur martyr, dont l'intelligence et la piété étaient hors de cause et qui, né le 28 février 1688, avait à cette époque vingt-neuf ans et demi? Comment expliquer encore ces paroles d'Antoine Court, parlant de ses premiers collaborateurs : « Tous les autres prédicateurs (il vient de faire une exception pour Corteiz) étaient des gens d'un certain âge et peu capables. Celui de tous qui pouvait nous donner quelque espérance (il s'agit d'Arnaud) nous fut enlevé en 1717<sup>2</sup>. »

Mais ces présomptions vont devenir plus fortes par les preuves positives qu'il nous reste à fournir.

M. Hugues nous dit (t. I, p. 31) que, Durand à peine sorti de l'enfance, se mit à battre le pays, en compagnie *probablement* d'un prédicant ». Nous savons la date précise à laquelle il quitta la maison paternelle : Ce fut le 29 janvier 1719, comme il nous l'apprend lui-même dans un de ses interrogatoires<sup>3</sup>. Une assemblée qu'on le soupçonnait à tort d'avoir présidée, se tint ce jour-là chez son père et, pour échapper aux poursuites, il résolut de passer en Suisse. C'est alors qu'il traversa le Rhône pour demander à Roger des lettres de recommandation et que le pasteur du Dauphiné, frappé de ses aptitudes, l'engagea à se mettre au service des églises sous la croix;

1. Charles Coquerel, *Histoire des Eglises du Désert*, t. I, p. 35.

2. *Ibid.*, p. 493.

3. Meynadier, ouvrage cité, p. 76; cf. p. 12.

mais Durand ne songeait pas à le faire quelques années auparavant.

Un autre fait vient à l'appui de ce que j'avance. Le certificat de consécration qui fut délivré à Durand en 1726 porte qu'il avait proposé « l'espace d'environ sept ans <sup>1</sup> » ce qui place forcément ses débuts en 1719. Nul doute que s'il eût assisté comme prédicateur aux premiers synodes, l'acte de consécration n'eût fait mention de ce fait. Court était là pour l'attester; mais il n'en fut pas question, car à cette date le jeune Vivaraisien étudiait la pratique à Privas.

Durand n'avait pas attendu sa consécration pour travailler activement à la réorganisation des églises du Vivarais. Dès qu'il fut proposant, il combattit de toutes ses forces le prophétisme et appliqua la discipline votée dans les premiers synodes du Désert. L'an 1721, dit Pierre Corteiz, M. Pierre Durand, prédicateur en Vivarais, vint en Languedoc pour assister au synode, *pour voir notre procédé, examiner les livres de nos règlements* <sup>2</sup> et il en fut si édifié qu'il nous déclara qu'avec le secours de Dieu il établirait le même ordre dans le Vivarais : ce qu'il aurait fait facilement si les prétendus inspirés n'avaient traversé ses pieux desseins <sup>3</sup>. » S'il avait pris part aux décisions des premiers synodes ne les aurait-il pas appliquées dans le Vivarais dès les débuts? Aurait-il eu besoin de se rendre en Languedoc, en 1721, pour en prendre connaissance?

Mais je prévois l'objection. Les raisons sont fortes, me dira-t-on, peut-être, mais il n'en demeure pas moins ce fait indéniable que Charles Coquerel a vu sur la minute des actes synodaux de 1716, la signature de Pierre Durand à côté de celle de Court et d'Arnaud <sup>4</sup>. Je l'accorde volontiers, mais que pourra-t-on me répondre si je prouve qu'à cette date il existait un autre prédicateur portant le nom de Durand.

J'ouvre le livre de G. Frosterus : *Les Insurgés protestants sous Louis XIV* et j'y lis, à la page 199, cet extrait d'une lettre de Bâville du 25 octobre 1710 : « Claris m'a avoué qu'il y a un ministre dans les Cévennes, nommé Durand, venu depuis peu, qui n'est point du pays. Je travaille à découvrir qui il est ». Le même auteur nous apprend (p. 168) que Durand était rentré dans le royaume

1. Meynadier, ouvrage cité, p. 22.

2. C'est nous qui soulignons.

3. *Mémoires de Pierre Carrière, dit Corteiz*, publiés par J. G. Baum. Strasbourg, 1871, p. 39. Voyez aussi les premières lignes de la page 31.

4. Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. I, p. 324.

avec Salomon Sabatier (c'est-à-dire en 1709), qu'à l'exemple de Montbonnoux, il ne demeurait jamais un jour dans un endroit, mais était toujours dans le Désert et qu'il était le seul dans le pays qui fit fonction de ministre (p. 195.)

Et ce ne sont pas les seuls renseignements que nous trouvions sur ce pasteur. En 1716 — qu'on note bien cette date, c'est celle du second synode du Désert — le chanoine Lafont le dénonce en ces termes à Bâville, dans une lettre datée d'Alais, le 21 septembre : « Monsieur l'intendant, j'ay l'honneur de vous informer que Durand a commencé à paraître aux environs d'Anduze, depuis quelques jours. Je ne sais d'où il vient ni où il est resté depuis plus de deux mois<sup>1</sup>. » d'où venait-il ? Apparemment du second synode qui s'était tenu dans le Dauphiné le 22 août précédent<sup>2</sup>. Et comme pour ne laisser planer aucun doute sur l'identité de ce personnage avec le membre du synode, une seconde lettre du même chanoine écrite huit jours après, le 28 septembre, nous apprend qu'il s'appelait Pierre, ce qui explique la signature *P. Durand* que Charles Coquerel a lue au bas des procès-verbaux. « Depuis cette lettre que je vous ay écrite Bonbonnoux et Jalaguier ont passé à une lieue d'Alais et Pierre Durand de Sauzet, dit la Moustache. Ce dernier est malade quelque part. J'en ai informé M. Dyverny et je lui ai indiqué depuis deux jours, des lieux et des maisons où cet homme pourrait être<sup>3</sup>. »

L'existence de ce prédicant obscur n'éclaire-t-elle pas d'un jour significatif la question qui nous occupe ? Tandis que Pierre Durand de Pranles, ignorant de son orageuse destinée, se préparait par l'étude à suivre la vocation paternelle, c'est son homonyme de Sauzet, l'ami des Arnaud et des Montbonnoux, qui répondait aux appels d'Antoine Court ; c'est lui qui recevait du synode de 1716 le droit d'administrer provisoirement les sacrements ; c'est lui que les espions de Bâville poursuivaient avec acharnement dans les Cévennes et qui tomba peut-être sous leurs coups ; c'est lui enfin que Charles Coquerel, qui ne se doutait point de son existence, aura confondu avec celui de Pranles. Erreur excusable, assurément, mais que tous les historiens du Désert ont reproduite et accréditée, car il est évident qu'ils copient tous sur ce point leur prédécesseur. Il m'a paru utile de la

1. J.-P. Hugues, *Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze*, p. 755.

2. Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. I, p. 32.

3. J. P. Hugues, ouvrage cité, 756. — Voir aussi Ph. Corbière, *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, p. 356 et suiv. et Ed. Hugues, ouvrage cité, t. I, p. 9.

relever, car il est bon de faire, autant que possible, la lumière sur les points obscurs de notre histoire. Nous n'avons pas, d'ailleurs à regretter le résultat de nos recherches; la gloire de Pierre Durand de Pranles n'y perd rien, et nous restituons celui de Sauzet à l'histoire

D. BENOIT.

### LA MAISON DE ROLAND

Il y a moins d'un an je parcourais avec mes amis, MM. Raoul de Cazenove et Jules de Marville, dans les environs de Lasalle, des lieux profondément historiques, Sainte-Croix de Caderle, les Mazel, et nos regards se reposaient sur un bel horizon cévenol, le Campel, les châteaux de Marcassargues et de Montvaillant, témoins de plus d'un fait d'armes dans la guerre des Camisards. Il m'est doublement agréable de recevoir aujourd'hui de l'un de mes compagnons de promenade la lettre suivante :

La Roquette-Balmont, Lyon-Vaise, 18 août, 1880.

Cher monsieur,

Trop de liens me rattachent aux Cévennes et à leur histoire pour que votre appel en faveur des descendants de Roland m'ait laissé indifférent.

Je vous envoie ma modeste offrande, et ma mère, née de Villas, arrière-petite nièce de François Villas, cornette du régiment de Galloway, l'un des lieutenants de Cavalier (roué à Nîmes en 1705, avec Catinat et Ravel) a tenu aussi à vous envoyer la sienne.

J'espère que vous réussirez à atteindre le but que s'est proposé votre initiative, et que cette vieille maison dont les glorieux souvenirs sont éloquemment retracés dans les pages émues que vous lui avez consacrées, abritera encore longtemps les derniers descendants de Roland.

Recevez, cher monsieur, les meilleurs souvenirs de votre tout dévoué,

R. DE CAZENOVE.

Alger, le 21 août, 1880.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser mon humble offrande en réponse à votre religieux appel. Le descendant d'une ancienne famille hugue-

note, né au pays des Camisards, a senti en vous lisant vibrer plus particulièrement en lui la vieille fibre protestante, et vous en remercie.

Abonné au *Bulletin*, j'ai envoyé votre brochure à l'étranger. Vous serait-il possible de m'en faire adresser par librairie 3 ou 4 exemplaires à mon débit ?

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

E. ROCHEBLAVE,  
*pasteur.*

Château des Rey, par le Vigan (Gard), 22 août 1880.

Cher monsieur,

Je vous envoie sous ce pli ma souscription pour le rachat de la maison de Roland, en vous priant d'excuser le retard de cet envoi, que diverses circonstances ne m'ont pas permis de faire plus tôt.

Je me rappelle avoir visité cette humble demeure en 1870, et avoir feuilleté avec émotion la vieille Bible que l'on y montre comme étant celle dans laquelle notre héros camisard puisait la force et la confiance en Dieu.

Votre bien dévoué,

P. CAZALIS DE FONDOUCE.

Cette, le 30 août 1880.

Cher monsieur,

Il m'a semblé que l'éloquent appel de votre Société en faveur de la maison de Roland devait être entendu partout et par tous, et que les plus modestes souscriptions devaient ajouter leur pite aux dons les plus riches.

Il y a ici un établissement de bains de mer pour les protestants de notre région, que le conseil presbytéral de mon église a fondé, et que j'ai eu l'honneur de diriger cette année. Il est annuellement fréquenté par des frères peu aisés, des orphelins, et quelques familles d'instituteurs et de pasteurs.

Dans l'un de nos services quotidiens, j'ai lu votre appel, et il y a été répondu avec un empressement qui vous aurait touché, comme il m'a touché moi-même.



Voici la liste de mes quelques souscripteurs :

Mme Balfet . . . . .	1 60	Vincens. . . . .	» 10
Mme Parlier . . . . .	1 »	Blondiaux, pasteur. . . . .	1 »
Spillmann. . . . .	» 25	Mme Cabanis. . . . .	1 »
Perrier. . . . .	1 »	Mlle Illaire. . . . .	1 »
Bezout, professeur . . . . .	1 »	Caron, pasteur. . . . .	5 »
Lang (Édouard). . . . .	» 25	Mlle Gourdon. . . . .	» 50
Gal (Félix). . . . .	» 50	Chastand, étudiant. . . . .	1 »
Rouveyrol . . . . .	» 20	Mme Teisseire . . . . .	3 »
Argentin (sourd-muet). . . . .	» 10	Mmes Arnaud. . . . .	2 »
Teissonnier. . . . .	» 25	Mlle Vieljeux . . . . .	1 »
Soulet . . . . .	» 15	Emile Vermeil. . . . .	» 50
Jourdan . . . . .	1 »	Henri Martin. . . . .	» 50
Trois orphelines . . . . .	» 15	Benoit, pasteur. . . . .	5 »
Léopold Cabanis . . . . .	1 »	Total . . . . .	Fr. 30 05

Puisse cette obole, qui est en grande partie l'obole du pauvre, montrer à de plus riches que tous les cœurs vraiment protestants sont solidaires, quand il s'agit des gloires de notre Église et des devoirs que ces gloires nous imposent!

Veillez agréer, cher monsieur, l'assurance de mon plus entier dévouement.

LUCIEX BENOIT, pr.

#### SECONDE LISTE DE SOUSCRIPTION

Admyraud (Mme) . . . . .	5 fr.	Marchegay (Paul) . . . . .	10 fr.
Bernard-Prachazal. . . . .	5 »	Mirabaud (Henri). . . . .	40 »
Bourgeois, pasteur. . . . .	2 »	Nogaret, pasteur. . . . .	5 »
Cazalis de Fondouce . . . . .	20 »	Peyron-Germain . . . . .	10 »
Cazenove (Raoul de). . . . .	30 »	Picheral (E.) 2me sous-	
Cette (collecte). . . . .	30 05	cription). . . . .	20 »
Chapuis (Mme Édouard). . . . .	10 »	Rattier . . . . .	20 »
Coquerel (Mme Pauline). . . . .	5 »	Richemond (Louis de) . . . . .	4 »
Crest (collecte) . . . . .	100 »	Rocheblaye, pasteur. . . . .	10 »
Dardier (Ch.) pasteur. . . . .	5 »	Roussy (Émile). . . . .	20 »
Dombres (E.) pasteur. . . . .	20 »	Sagnier (Charles) . . . . .	50 »
Douen (O.). . . . .	3 »	Sagnier-Flaissier. . . . .	15 »
Franklin (Alfred). . . . .	20 »	Sipeire (Gaston). . . . .	15 »
Gaillard de Witt. . . . .	40 »	Thomas (la famille). . . . .	6 »
Gilardin (Mme la Prési-		Vernes (Adolphe). . . . .	40 »
dente) née de Villas..	30 »	Vernes (Théodore) . . . . .	30 »
Goffart-Torras (Mme E.).	20 »	Vivier (Mme Louis). . . . .	5 »
Langenhagen (Mme de). . . . .	10 »	Total. . . . .	Fr. 655 05

## CHRONIQUE

---

### STATUE DE DENIS PAPIN

La ville de Blois vient de célébrer (29 août) par des fêtes magnifiques l'inauguration de la statue d'un de ses plus illustres enfants, Denis Papin, un de ces bannis de la révocation qui portèrent le tribut de leur activité féconde et de leur génie inventif à l'étranger. Sa vie et ses travaux ont été brillamment retracés, devant une immense assemblée, par un homme digne de glorifier de tels souvenirs, M. Ferdinand de Lesseps, délégué de l'Académie des Sciences. Au début de la cérémonie M. le préfet de Loir-et-Cher s'était exprimé ainsi :

Messieurs,

« Une grande injustice va être réparée. Le Français qui, le premier, a découvert les propriétés de la vapeur, n'avait pas de statue dans son pays.

« La ville de Blois a compris le devoir qui s'imposait à elle de payer, à son glorieux enfant, un juste tribut de reconnaissance. Vous allez contempler l'inventeur et le penseur tel que l'a représenté l'artiste éminent à qui Blois a confié la tâche de perpétuer le souvenir de Denis Papin.

« L'exilé, le proscrit, a retrouvé sa patrie. Du haut de cet escalier, il voit se dérouler la ville qui fut son berceau et qui aujourd'hui célèbre sa gloire avec tant d'enthousiasme. Merci à vous, qui venez, au nom du gouvernement de la République, témoigner de sa sympathie et de son admiration pour un homme dont la découverte a transformé le monde. Il convenait à la République de tirer de l'oubli ce martyr de la science et de la liberté de conscience.

« Merci à vous, monsieur le délégué de l'Institut, qui êtes venu associer votre illustration à celle de Denis Papin. Il lui appartenait d'être loué par vous, et l'Académie des Sciences, en vous désignant pour remplir cette mission, a rendu à sa mémoire l'hommage le plus digne.

« Merci à vous, messieurs Millet et Baudot, qui avez conçu et exécuté l'œuvre que nous allons admirer; merci à vous, représentants de la presse et des départements, qui prêtez votre concours à cette cérémonie et allez faire retentir la grande voix de la presse du récit des mérites, des découvertes et des malheurs de notre illustre Blaisois.

« L'heure de justice a sonné; qu'ils tombent donc ces voiles qui dérobent à nos yeux l'image de notre compatriote, et que Denis Papin prenne pour toujours possession de sa place. »

A ce moment, le voile est enlevé aux applaudissements de la foule, et la remarquable statue de M. Millet apparaît.

---

*Le gérant* : FISCHBACHER.

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE.

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### FÊTE DE LA RÉFORMATION.

Les Églises réformées de France s'apprêtent à célébrer la fête de la Réformation, de Père libératrice marquée par l'affranchissement des consciences et l'avènement du culte en esprit.

La Société de l'Histoire du protestantisme français s'associe à ce pieux anniversaire en offrant à tous les pasteurs de France un numéro du *Bulletin* qui évoque de purs souvenirs.

Elle ne fait que réaliser ainsi une promesse contenue dans sa circulaire du 10 avril 1866 où on lisait ces mots : « Le martyrologe apostolique ne brille pas d'un plus vif éclat que le nôtre. A l'âge héroïque de la Réforme, comme aux jours qui l'ont suivi, que de scènes pures, de traits touchants, de grands caractères, de sublimes exemples, qui, retracés du haut de la chaire, fourniraient un aliment à la piété, une inspiration à l'éloquence chrétienne. Notre histoire est si peu connue, même de nous. Nous ne pourrions l'étudier sans y puiser une vertu! »

Depuis que ces lignes ont été écrites, nous n'avons pas cessé de nous associer par un numéro spécial du *Bulletin* à l'anniversaire du premier dimanche de novembre. Là ne se bornent pas nos vœux, et nous pourrions dire, en commentant un mot célèbre : « *Le béarnais est pauvre ; s'il était riche, il donnerait davantage!* »

Quand nous sera-t-il donné de concourir par une publication plus importante à l'édification de tous? Le jour où nous pourrions compter sur les subsides de toutes les Églises qui ont à cœur l'œuvre de restauration historique, et qui ne séparent pas le budget de la foi de celui de la charité dans les libéralités des fidèles?

Notre reconnaissance est acquise à ceux qui ont compris ce devoir. Les listes publiées ci-après sont un témoignage de notre gratitude, et un appel adressé à ceux de nos frères dont l'appui ne nous a pas encore été accordé dans l'accomplissement de notre belle mission. J. B.

## COLLECTES DE 1878.

Aignes-Vives . . . . .	10 fr.	Nancy . . . . .	50
Albias . . . . .	6	Nantes . . . . .	74
Anduze . . . . .	35	Negrepelisse . . . . .	30
Annecy . . . . .	6	Nice . . . . .	56
Aouste . . . . .	10	Nîmes . . . . .	200
Les Aubais . . . . .	12	Niort . . . . .	21
Bâle . . . . .	94	Nyons . . . . .	20
Bayonne . . . . .	17	Orpierre . . . . .	1
Beaumont-les-Valence . . . . .	14	Paris :	
Bergerac . . . . .	113	Asile Lambrechts . . . . .	12
Bordeaux . . . . .	100	Chapelle du Nord . . . . .	20
Boulogne-sur-mer . . . . .	30	Oratoire . . . . .	115
Caen . . . . .	75	Salle Saint-André . . . . .	362
Cannes . . . . .	60	Chapelle Taitbout . . . . .	100
Cette . . . . .	40	Pau . . . . .	12
Clermont-Ferrand . . . . .	20	Périgueux . . . . .	14
Dieppe . . . . .	30	Réalmont . . . . .	55
Dijon . . . . .	10	Reims . . . . .	320
Fontainebleau . . . . .	24	Rouen . . . . .	111
Ganges . . . . .	19	Royan . . . . .	11
La Grand'Combe . . . . .	12	Saint-Antonin . . . . .	30
Le Havre . . . . .	285	Saint-Denis . . . . .	50
Lasalle . . . . .	26	Saint-Etienne . . . . .	65
Libourne . . . . .	13	Saint-Germain en Laye . . . . .	22
Livron . . . . .	20	Saint-Jean-du-Gard . . . . .	25
Lunéville . . . . .	20	Saint-Laurent-du-Cros . . . . .	13
Lusignan . . . . .	7	Saint-Maixent . . . . .	25
Le Maus . . . . .	16	Saint-Mamert . . . . .	23
Mauvezin . . . . .	24	Saint-Voy . . . . .	23
Mehun sur-yèvre . . . . .	7	Tonneins . . . . .	20
Mialet . . . . .	6	Toulous . . . . .	10
Milhau . . . . .	30	Tours . . . . .	40
Milhau-Jez-Nîmes . . . . .	13	Troyes . . . . .	23
Montpellier } . . . . .	87	Vabres . . . . .	58
Mauguio . . . . .			
Meacamps . . . . .	10	Total :	3324

## COLLECTES DE 1879.

Aigues-Vives . . . . .	10 fr.	Montpellier . . . . .	50	80
Alais . . . . .	100	Mouchamps . . . . .	18	
Amélie-les-Bains . . . . .	33	Nancy . . . . .	60	
Auduze . . . . .	8	Nantes . . . . .	80	
Anney . . . . .	8	Nice . . . . .	11	30
Avèze . . . . .	25	Niort . . . . .	15	
Bale . . . . .	100	Nyons . . . . .	12	
Bayonne . . . . .	25	Orpierre . . . . .	5	
Bolbec . . . . .	112	Osse . . . . .	2	50
Caen . . . . .	87	Paris :		
Cambrai . . . . .	10	Asile Lambrechts . . . . .	30	50
Cannes . . . . .	61	Oratoire . . . . .	141	50
Castres . . . . .	50	Salle Saint-André . . . . .	138	30
Caussade . . . . .	16	Chapelle Taitbout . . . . .	100	
Cette . . . . .	60	Périgueux . . . . .	14	
Clairac . . . . .	50	Pignan . . . . .	17	
Clermont-Ferrand . . . . .	26	Réalmont . . . . .	58	
Cournonterral . . . . .	10	Reims . . . . .	162	
Dieppe . . . . .	16	Rouen . . . . .	112	65
Epinal . . . . .	35	Saint-Antonin . . . . .	15	
Ferney . . . . .	10	Saint-Etienne . . . . .	60	
Fontainebleau . . . . .	22	Saint-Germain en Laye . . . . .	20	
Fresnoy-le-Grand . . . . .	9	Saint-Jean-du-Gard . . . . .	20	
Gajan . . . . .	14	Saint-Laurent-de-Cros . . . . .	14	10
Ganges . . . . .	22	Saint-Laurent-le-Minier . . . . .	10	
Gémozac . . . . .	15	Saint-Maixent . . . . .	25	
La Grand-Combe . . . . .	12	Saint-Pétersbourg . . . . .	131	50
Loriol . . . . .	22	Sainte-Croix . . . . .	73	
Lunéville . . . . .	20	Strasbourg . . . . .	25	
Lusignan . . . . .	7	Tonneins . . . . .	20	
Le Mans . . . . .	23	Toulaut . . . . .	10	25
Mauguio . . . . .	17	Toulouse . . . . .	32	55
Mialet . . . . .	14	Vézénobres . . . . .	31	25
Montauban . . . . .	88			
	65	Total :	2986	75

## COLLECTE DE PARIS, 1878.

Abric-Encontre (M.). . . . .	5 fr.	Francillon (M.). . . . .	40 »
Allard (M <sup>lle</sup> ). . . . .	20 »	Franklin (Alfred). . . . .	100 »
André (M. et M <sup>me</sup> Alfred). . . . .	60 »	Fronment (A.). . . . .	20 »
André (Édouard). . . . .	10 »	Frossard (Charles). . . . .	50 »
André Walther (M <sup>me</sup> ). . . . .	10 »	Gaiffe (M.). . . . .	20 »
Anonyme. . . . .	20 »	Garrison (M <sup>me</sup> ). . . . .	10 »
Anonyme . . . . .	10 »	Gaufrès (M.-J.). . . . .	20 »
Argand (M <sup>me</sup> R.). . . . .	5 »	Glaezer (G.). . . . .	10 »
B. de M. (M <sup>me</sup> ) . . . . .	100 »	Guizot (G.) . . . . .	20 »
Bidermann (M.). . . . .	10 »	Hentsch-Lutscher. . . . .	20 »
Billy (Charles de) . . . . .	50 »	Honegger (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »
Billy (M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> de). . . . .	10 »	Hottinguer (M <sup>me</sup> ). . . . .	10 »
Bonnet (Jules). . . . .	20 »	Hottinguer (R.). . . . .	10 »
Bordier (Henri) . . . . .	100 »	Jackson (M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> ). . . . .	20 »
Borel, M. et M <sup>me</sup> Édouard). 100 »		Jackson (William) . . . . .	20 »
Braniky (Comte X.) . . . . .	40 »	Jameson (Conrad). . . . .	20 »
Braen (M <sup>me</sup> Paul). . . . .	10 »	Jaucourt (Marquis de). . . . .	20 »
Brölemann (Georges) . . . . .	20 »	Jaucourt (Marquise de). . . . .	20 »
Bussierre (baron et baronne Edmond de) . . . . .	20 »	Johnston (M.). . . . .	40 »
Bussierre (baron Léon de). 20 »		Kœcklin (M <sup>me</sup> Alfred) . . . . .	10 »
Carénon (A.). . . . .	5 »	Lallier (M <sup>me</sup> ) . . . . .	5 »
Chabaud la Tour (Général baron de). . . . .	10 »	Labouchère (M <sup>me</sup> P. A.). . . . .	40 »
Chatonay (M <sup>me</sup> ). . . . .	10 »	Legrand (Ernest). . . . .	10 »
Clamageran (J.-J.) . . . . .	20 »	Letrosne (M.). . . . .	5 »
Clermont (Othon de). . . . .	20 »	Leuba (L. Auguste) . . . . .	20 »
Consistoire de l'Église ré- formée. . . . .	200 »	Levesque (Charles) . . . . .	5 »
Coquerel (Étienne) . . . . .	5 »	Lichtenberger (F.). . . . .	20 »
Cottier (M. et M <sup>me</sup> Maurice). 50 »		Lugol (Édouard). . . . .	20 »
Cuvier (Frédéric). . . . .	10 »	Mallet (M. et M <sup>me</sup> Arthur) . . . . .	10 »
Delaborde (comte Jules). . . . .	50 »	Mallet (Edmond). . . . .	20 »
Démarest (M <sup>me</sup> ). . . . .	5 »	Mallet (M <sup>lle</sup> ) . . . . .	10 »
Durand-Bassier (M. et M <sup>me</sup> ). 20 »		Mandrot (M <sup>m</sup> G.). . . . .	40 »
Duval (M. et M <sup>me</sup> F. Raoul). 20 »		Mannberguer (M <sup>me</sup> ) . . . . .	5 »
Fabre (Charles) . . . . .	5 »	Marjolin-Scheffer (M <sup>me</sup> ) . . . . .	40 »
Fauquet (M <sup>lle</sup> ). . . . .	50 »	Martin (M <sup>lle</sup> ) . . . . .	5 »
Fauquet-Lemaître (M <sup>me</sup> ). . . . .	10 »	Martin (William) . . . . .	100 »
Fould (Édouard). . . . .	20 »	Massieu de Clerval (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »
Frank-Courtois (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »	Mirabaud Paccard et C <sup>ie</sup> . . . . .	20 »
		Monbrison (M <sup>me</sup> Georges de) 30 »	
		Monbrison (M <sup>me</sup> Ch. de). . . . .	40 »
		Montandon (Fritz) . . . . .	20 »

Neullize (baronne de) . . . . .	20 »	Varigny (M <sup>me</sup> de) . . . . .	5 »
Paradis (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »	Vernes (Félix) . . . . .	10 »
Parrot (M <sup>me</sup> Henri) . . . . .	30 »	Vernes d'Arlandes (Théodore)	20 »
Paumier (M. H.) . . . . .	20 »	Vivier (comtesse du) . . . . .	5 »
Portalès (comte Edmond de)	20 »	Waddington (Charles) . . . . .	10 »
Portalès (comte Robert de)	20 »	Waddington (W. H.) . . . . .	20 »
Rampal (B.) . . . . .	10 »	Wells de la Valette (comte)	5 »
Robert (Charles) . . . . .	10 »	Witt (M. et M <sup>me</sup> Conrad de)	10 »
Roger (le baron) . . . . .	10 »	Witt (Cornélie de) . . . . .	10 »
Rossignol (Ferdinand) . . . . .	5 »		
Rouville (pasteur) . . . . .	10 »	Dons reçus des départements.	
Roy (Gustave) . . . . .	10 »		
Say (M <sup>me</sup> Léon) . . . . .	5 »	Bard (M.) <i>de Saint-Étienne</i>	10 »
Sayous (Ed.) . . . . .	10 »	BeHeroche (Édouard), <i>de</i>	»
Schickler (baronne de) . . . . .	100 »	<i>Londres</i> . . . . .	10 »
Schickler (baron Arthur de)	100 »	Delmas (pasteur), <i>à la Ro-</i>	»
Schickler (baron Fernand de)	300 »	<i>chelle</i> . . . . .	10 »
Schneider (M <sup>me</sup> ) . . . . .	20 »	Léurat (M.) <i>de Bayonne</i> . . . . .	10 »
Seynes (M. et M <sup>me</sup> de) . . . . .	20 »	Lessert (Al. de), <i>du Havre</i>	30 »
Taillefer (M <sup>me</sup> ) . . . . .	5 »	Paur (pasteur), <i>Montéché-</i>	
Thuret (M <sup>me</sup> H.) . . . . .	20 »	<i>roux</i> . . . . .	7 50
Van Ryck (M.) . . . . .	20 »	Total : 3012 50	

## COLLECTE DE PARIS, 1879.

Allard (M <sup>me</sup> ) . . . . .	20 fr.	Brolemann (G.) . . . . .	10 »
André (M. et M <sup>me</sup> Alfred) . . . . .	60 »	Bussierre (baron et baronne)	»
André (Édouard) . . . . .	10 »	Edmond de . . . . .	20 »
André-Walther (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »	Bussierre (baron Léon de)	20 »
Anonyme . . . . .	20 »	Carénou (A.) . . . . .	5 »
Anonyme . . . . .	10 »	Casalis (pasteur E.) . . . . .	5 »
Anonyme . . . . .	10 »	Castries (comtesse de) . . . . .	10 »
B. de M. (M <sup>me</sup> ) . . . . .	100 »	Chabaud la Tour (général	»
Bartholdi (baron et baronne)	100 »	baron de) . . . . .	10 »
Bartholony (François) . . . . .	20 »	Chatoney (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »
Bersier (Eugène) . . . . .	5 »	Clanigeran (J.-J.) . . . . .	20 »
Bidermann (J.) . . . . .	10 »	Clermont (Othon de) . . . . .	20 »
Billy (Charles de) . . . . .	50 »	Coquerel (Étienne) . . . . .	5 »
Billy (M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> de) . . . . .	10 »	Cottier (M. et M <sup>me</sup> Maurice)	50 »
Bonnet (Jules) . . . . .	20 »	Cuvier (Frédéric) . . . . .	10 »
Bordier (Henri) . . . . .	100 »	Darricau (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »
Borel (M. et M <sup>me</sup> Édouard)	100 »	Delaborde (comte Jules) . . . . .	50 »
Braniky (comte Xavier) . . . . .	20 »	Démarest (M <sup>me</sup> ) . . . . .	5 »
Broca (M <sup>me</sup> Paul) . . . . .	10 »	Durand-Bassier (M. et M <sup>me</sup> )	20 »

Duval (M. et M <sup>me</sup> F. Raoul) . . . . .	20 »	Monbrison (M <sup>me</sup> Philippe de) . . . . .	10 »
Fabre (Charles) . . . . .	5 »	Monod (Gastave) . . . . .	40 »
Fallot-Légrand . . . . .	10 »	Montandon (Fritz) . . . . .	20 »
Fauquet (M <sup>me</sup> ) . . . . .	50 »	Neufize (baronne de) . . . . .	20 »
Fauquet-Lemaître (M <sup>me</sup> ) . . . . .	20 »	Parrot (M <sup>me</sup> Henri) . . . . .	30 »
Fould (Édouard) . . . . .	20 »	Pascal (pasteur) . . . . .	5 »
Francillon (M.) . . . . .	10 »	Paumier (pasteur Henri) . . . . .	20 »
Frank-Courtois (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »	Pourtalès (comte Edmond de) . . . . .	10 »
Franklin (Alfred) . . . . .	100 »	Pourtalès (comtesse Robert de) . . . . .	20 »
Froment (A.) . . . . .	20 »	Rampal (Benjamin) . . . . .	10 »
Frossart (Charles) . . . . .	10 »	Robert (Charles) . . . . .	10 »
Gaiffe (Ad.) . . . . .	10 »	Roger (le baron) . . . . .	10 »
Garrisson (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »	Rouville (pasteur) . . . . .	10 »
Gaufres (M.-J.) . . . . .	20 »	Roy (Gustave) . . . . .	10 »
Girou (Gustave) . . . . .	10 »	Say (M <sup>me</sup> Léon) . . . . .	5 »
Glaezer (G.) . . . . .	10 »	Sayous (Édouard) . . . . .	10 »
Guizot (G.) . . . . .	20 »	Schickler (baronne de) . . . . .	100 »
Hartmann (Alfred) . . . . .	20 »	Schickler (baron Arthur de) . . . . .	100 »
Hentsch-Lutscher . . . . .	20 »	Schickler (baron Fernand de) . . . . .	300 »
Honegger (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »	Schneider (M <sup>me</sup> ) . . . . .	20 »
Hottinguer (M.) . . . . .	10 »	Seynes (M. et M <sup>me</sup> de) . . . . .	10 »
Hottinguer (R.) . . . . .	10 »	Smith (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »
Jackson (William) . . . . .	20 »	Taillefer (M <sup>me</sup> ) . . . . .	5 »
Jameson (G.) . . . . .	20 »	Téron (J.) . . . . .	10 »
Jaucourt (marquis de) . . . . .	20 »	Thuret (M <sup>me</sup> Henri) . . . . .	20 »
Jaucourt (marquise de) . . . . .	20 »	Van Rych . . . . .	30 »
Johnston (M.) . . . . .	40 »	Varigny (M <sup>me</sup> de) . . . . .	5 »
Koeklin (M <sup>me</sup> Alfred) . . . . .	5 »	Vernes (Félix) . . . . .	40 »
Labouchère (M <sup>me</sup> P.-A.) . . . . .	40 »	Vernes-d'Arlandes (Théodore) . . . . .	20 »
Lallier (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »	Vivier (comtesse du) . . . . .	10 »
Légrand (Ernest) . . . . .	10 »	Waddington (Charles) . . . . .	10 »
Letroscue (M.) . . . . .	5 »	Waddington (W.-H.) . . . . .	20 »
Leuba (M <sup>me</sup> Lonis) . . . . .	20 »	Witt (M. et M <sup>me</sup> Conrad de) . . . . .	5 »
Lévesque (Charles) . . . . .	5 »	Witt (Cornélis de) . . . . .	5 »
Lichtenberger (F.) . . . . .	20 »		
Lugol (Édouard) . . . . .	20 »		
Mallet (M. et M <sup>me</sup> Arthur) . . . . .	20 »	Dons reçus des départements	
Mandrot (M <sup>me</sup> Georges) . . . . .	10 »		
Mamberguer (M <sup>me</sup> ) . . . . .	5 »	Coninck (de) <i>de Copenhague</i> . . . . .	30 »
Marjolin-Scheffer (M <sup>me</sup> ) . . . . .	10 »	Delmas (p.) <i>La Rochelle</i> . . . . .	10 »
Martin (M <sup>me</sup> ) . . . . .	5 »	Léurat (p.) <i>de Bayonne</i> . . . . .	10 »
Martin (William) . . . . .	100 »	Lessert (M. de) <i>du Havre</i> . . . . .	30 »
Mirabaud-Pucard et C <sup>ie</sup> . . . . .	20 »	Paur (p.) <i>à Montlchévoux</i> . . . . .	7 50
Moubrison (M <sup>me</sup> Georges de) . . . . .	30 »		
		Total : 2922	50



## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### TROIS ANS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

(1557-1559)

*Flos martyrum!*

J'ai retracé l'histoire de l'Église de Paris sous le ministère de deux de ses plus éminents pasteurs, Jean Macard et François de Morel, dont la correspondance éclaire d'un nouveau jour le premier âge de la Réforme française<sup>1</sup>. J'ai raconté plus d'un martyr de cette époque, glorieuse entre toutes, qui ne le cède point en ferveur au siècle apostolique. Le nouveau fascicule du martyrologe de Crespin édité par M. Gustave Revilliod, avec des soins si éclairés et un luxe de si bon goût, me fournit l'occasion de revenir sur un sujet inépuisable comme la foi et l'héroïsme des confesseurs de ce temps. Si l'on ne peut feuilleter sans émotion ces vénérables in-folios où revit l'âme de nos pères, l'intérêt n'est pas moindre quand on parcourt les splendides volumes sortis des presses de Jules Fick, comme une sorte de renouveau, dans l'art typographique, associé à la résurrection des plus nobles souvenirs du passé. En relisant ces admirables récits où les choses anciennes semblent faites nouvelles, on est transporté, comme par magie, en plein xvi<sup>e</sup> siècle, dans le vieux Paris témoin de tant de généreux sacrifices; on se souvient des beaux vers des *Tragiques* :

Le printems de l'Église et l'esté sont passez;  
Si serez vous par moy, verts boutons, amassez;  
Encore esclorez vous, fleurs si franches, si visves,  
Bien que vous paroissiez dernières et tardives.

1. *Bulletin*, t. XXV, p. 433; t. XXVI, p. 49, 97, 433; t. XXVII, p. 97, 435; t. XXVIII, p. 241.

On ne vous lairra pas, simples de si grand prix,  
 Sans vous voir et flairrer au céleste pourpris.  
 Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise;  
 Vous avez esjoui l'automne de l'Eglise!

*La persécution de l'Eglise à Paris en l'an MDLIX*, tel est le titre du nouveau fascicule qui vient si heureusement s'ajouter au procès des cinq écoliers de Lausanne<sup>1</sup>. Ce fascicule, qui n'est que la reproduction du recit de Chandieu<sup>2</sup>, tient plus qu'il ne promet, puisqu'il remonte à l'origine de l'Eglise réformée de la capitale, et à son organisation sous son premier pasteur, Jean Le Maçon, dit la Rivière. Comme un athlète qui ceint ses reins pour le combat, la congrégation nouvelle s'organise fortement en vue des épreuves qui l'attendent. Avec le 4 septembre 1557, s'ouvre pour l'Eglise de Paris une période d'indicibles douleurs et de sublimes sacrifices. Surprise dans l'assemblée nocturne de la rue Saint-Jacques, l'élite de ses membres est traînée dans les cachots et vouée aux plus cruels supplices. Une jeune femme, Philippine de Luns, veuve du sieur de Graveron, étonne tout Paris par son intrépidité souriante en face du bûcher (14 septembre 1557). Son exemple électrise ses deux compagnons de martyre, Nicolas Clinet et Taurin Gravelle, tous deux surveillants de l'Eglise réformée, que vont suivre bien d'autres victimes, non moins fermes devant les bourreaux. Si dans les saturnales de la Terreur, tout Paris admira l'impassible sérénité de Charlotte Corday, de la vierge stoïque qu'on a surnommée *l'Ange de l'assassinat*, combien plus doit-on admirer Mme de Graveron qui ne connut que les plus pures affections de la vie, et qui sut les immoler au devoir, pareille aux Blandine et aux Perpétue de la primitive Eglise!

Le 2 octobre 1557 est marqué par deux nouvelles exécutions, par le sacrifice de Nicolas de Cène et de Pierre Gabart, un méde-

1. *Bulletin*, t. XXVII, p. 475.

2. Histoire des persécutions et martyrs de l'Eglise de Paris depuis 1557 jusques au temps du roy Charles neuvieme. Msc. de la collection Harlay Saint-Germain, t. 182. Bibl. nat.

cin et un homme de loi, venus, l'un de Normandie, et l'autre du Poitou, pour sceller leur foi de leur sang. Leur constance devant la mort égala leur fermeté devant les juges, étonnés de ce spectacle tout nouveau sans en apprécier la grandeur. Quand l'heure suprême fut venue, « on avertit les deux condamnés que la cour entendoit s'ils se vouloient desdire, qu'ils seroient estranglez, sinon bruslez vifs, et auroient les langues coupées. Eux délibérez de souffrir tous tourments pour nostre Seigneur Jésus-Christ, présentèrent volontairement leurs langues au bourreau. Gabart commença lors à gemir de quoy il n'avoit plus le pouvoir de louer Dieu de sa langue; Le Cène de la teste le consoloit. En cest estat depuis la conciergerie firent trainez dedans des tombereaux jusques au faubourg Saint-Germain en la place du pilori. Le peuple furieux les poursuivoit avec toutes sortes d'injures et de blasphemes, et voulut en faire l'exécution malgré le bourreau; car ils furent longuement tenus en l'air à petit feu, et avoient les parties basses toutes bruslées, que le haut n'estoit point encore offensé. Toutefois pour le tourment ils ne laissèrent point, la veue tournée vers le ciel, de monstrier témoignages infinis de leur foy et constance. » Avec eux furent brulés de nombreux exemplaires des saints écrits poursuivis avec le même acharnement que leurs courageux interprètes.

Ainsi mouraient sous le royal amant de Diane de Poitiers, les confesseurs de la foi réformée, la jeunesse rivalisant de zèle et d'intrépidité avec l'âge mur. On le vit lors du supplice de deux écoliers de l'Université dont les noms sont fraternellement unis sous les palmes du martyre. François Rebesies et Frédéric d'Anville, à peine âgés de vingt ans, furent arrêtés à l'assemblée de la rue Saint-Jacques, et plongés dans le plus affreux cachot, ceui de *Poubliette*, espèce d'entonnoir où l'on ne pouvait rester ni couché, ni assis, ni debout. La justice des hommes appelaient cela oublier! Après avoir tenu tête aux sorbonistes dans de nombreux interrogatoires, et réfuté par des textes de l'Évan-

gile toujours présents à leur esprit les arguties de leurs adversaires, ils reçurent avec une égale sérénité leur sentence de mort. Le président lui-même en parut surpris : « *Jésus Maria!* s'écria-t-il : *que veut dire aujourd'hui ceste jeunesse qu'elle se laisse ainsi brusler à credit?* » Calmes et résolus, sans aucune exaltation, l'attitude des condamnés n'était que la fidèle expression de leurs sentiments. Le trajet était court de la conciergerie au lieu du supplice, sans doute la place Maubert. Un prêtre présenta une croix à d'Anville : « *Je la porte dans le cœur,* répondit-il. — Ne voulez-vous pas croire en la Vierge Marie et aux saints? — *Un seul Dieu règne!* » Incapables de comprendre la sublimité de telles réponses, les assistants crièrent : *c'est un méchant Luthérien!* — *Jesuis chrestien,* dit d'Anville. « Les deux condamnés furent alors attachés à un poteau vis-à-vis l'un de l'autre, et ils s'exhortèrent mutuellement à bien mourir. Puis leurs âmes se confondirent dans une même prière : « *Veuille nous assister, Seigneur, à ce que nous ayons jouissance de vie éternelle! Bataillons, bataillons, mon frère; Satan retire-toi de nous!...* » Quelqu'un dit alors dans la foule : « Les méchants, ils invoquent Satan! — Non, dit un témoin, qui devait les suivre de près au martyre; écoutez-les; ils invoquent le nom de Dieu! » Les flammes s'élevaient déjà formant un cercle devorant autour d'eux. Leurs dernières paroles furent : *Assiste-nous, Seigneur!* « et incontinent les deux confesseurs rendirent leurs esprits comme s'ils n'eussent aucunement enduré. »

C'était aussi un tout jeune homme que ce Jean Morel, qu'une généreuse imprudence venait de signaler à la redoutable attention des juges. Originaire du pays d'Auge, dans le diocèse de Lisieux, et attaché au service de deux ministres réformés, « il fut trouvé saisi de livres par une troupe de larrons qui sous le titre de sergents pillèrent la chambre de sa demeure. » Des deux pasteurs arrêtés avec lui, l'un se racheta par une pièce d'argent; l'autre (Antoine de Chandieu) fut bientôt tiré de la prison du Châtelet par l'intervention du roi de Navarre alors favo-

rable à la Réforme. Jean Morel demetra prisonnier « pource que l'heure estoit venue que Dieu s'en vouloit servir. » Malgré sa jeunesse (il n'avait pas vingt ans! il était « fort versé aux études des bonnes lettres, » les ayant apprises comme Ramus en servant des écoliers plus riches que lui, ou dans les ateliers d'imprimerie, peut-être chez les Estienne. « Il avoit, dit l'auteur du martyrologe, tellement profité en ces études que bien peu de nostre temps ont approché de sa dextérité à repousser les adversaires de la vraie doctrine. » On en peut juger par ses lettres écrites au fond d'un cachot et pieusement recueillies.

Il subit, le 9 juin 1558, un premier interrogatoire par-devant le lieutenant criminel, et tout d'abord sur un recueil de lieux communs de la doctrine chrétienne trouvé en sa possession : « — C'est, dit-il, un sommaire de l'*Institution* de M. Calvin que j'ay escrit — Ne sais-tu pas qu'elle est défendue? — Je sais qu'il n'y a rien de mauvais. — L'as-tu toute lue? — Oui. — Ne sais-tu pas qu'elle parle contre la messe et prière des saints? — Je sais qu'elle baille le vray usage et parle des abus d'icelles, car il y décrit le vray usage des sacrements et la vraye police de l'église primitive. — Ne sais-tu pas que c'est hérésie de parler contre la messe? — Je sais que c'est hérésie de parler contre la parole de Dieu. — Je vois bien que tu es obstiné et que tu te feras brusler. — La volonté de Dieu soit faite! Je ne suis et ne veux estre plus obstiné qu'ont esté les saints du temps passé. »

Ce dialogue donne une juste idée de la suite des interrogatoires portant tour à tour sur la messe, l'église, les prières adressées aux morts, les sacrements, sujets perpétuellement débattus entre les deux églises, et où l'accusé montra une merveilleuse connaissance des saints Écrits, avec une présence d'esprit extraordinaire. Assailli de tous côtés, et débilité par l'affreux régime des prisons, il eut pourtant une heure de faiblesse, et parut accepter par une réponse équivoque le dogme

de la présence *réelle* dans l'Eucharistie. Il consentit même à signer une abjuration de ses erreurs; mais cette défaillance fut de courte durée. A peine rentré dans son cachot, il sentit l'aiguillon du remords, et s'appliqua, dans sa redoutable solennité, cette divine parole : *Celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père qui est aux cieux.* Il se souvint de l'italien Francesco Spiera expirant dans les angoisses d'une lente agonie le lâche abandon de ses croyances les plus chères, et ne retrouva la paix que dans le retour à sa première croyance. Aux terreurs du jugement divin provoqué par son apostasie succédèrent alors les assurances du pardon céleste accordé à son repentir. « O la douce et aimable voix ! oh ! que mon cœur s'est resjoui voyant ce bon Père m'embrasser quoique j'eusse esté enfant prodigue ! Incontinent que j'ouys ceste voix en mon esprit, mes os et ma force déclinée commencèrent à se renforcer. Lors je commençay à lever les yeux au ciel et à chasser loin de moy tous ennemis, voiant que Dieu me vouloit estre doux et propice. Je ne doutay de luy confesser mes offenses, et Luy me consolait comme un bon père, m'avertissant que doresnavant il soustiendroit ma main; et que cela m'estoit advenu, afin que je connusse mieux, que ce n'estoit par la force de mon bras que je gaignerois la bataille, mais par sa seule puissance. »

C'est à cette profondeur du sentiment chrétien, dans ce mystère de l'union de l'âme avec Dieu, source de toute vérité, qu'il faut chercher le secret de la constance des martyrs, de leur étonnante sérénité au milieu des plus affreux supplices : « Si nous voulons estre cohéritiers de Christ au royaume de Dieu, écrit Jean Morel à ses frères, ne craignons la persécution ni la croix, puisque c'est l'enseigne sous laquelle il nous faut batailler. Ne craignons aussi les prisons, veu que ce sont collèges où les enfans de Dieu apprennent la leçon de leur père et maistre. En prison on connoit Dieu estre véritable en ses promesses; et encore que vous les ayez entendues et expérimentées en

diverses adversités, si est-ce qu'en la prison il se déclare pleinement à ses enfants. Là il leur donne force pour surmonter les ténèbres, la puanteur, les liens, la faim, la soif, le froid, les injures, moqueries, battures, les subtilités des ennemis de vérité, les tourmens, tortures, questions, et autres choses qui leur sont toujours proposées. Bref ces prisons sont salles d'escrimes où l'on connoit tous les coups que savent ruer la chair, le diable, le monde, et y apprend-on cela du grand maistre qui nous donne le vouloir, la science et le pouvoir de les repousser. Que personne donc ne craigne plus d'estre emmené dans une prison, veu que c'est le lieu où Dieu desploye pleinement ses grâces. »

Celui qui glorifiait ainsi les prisons devait en être le martyr après en avoir été le confesseur. Quelle que fût l'inflexibilité des juges et la rigueur de la loi, plus d'un conseiller de la Tournelle se sentait ému durant ces longs interrogatoires qui mettaient en relief la vertu des accusés, et hésitait à prononcer une sentence capitale. De là des répits qui laissaient aux captifs une liberté relative dans leurs cachots, et qui profitaient à la manifestation de leurs croyances. Fait impossible à croire s'il n'était attesté par les plus graves témoignages ! A travers les murs épais de la Tournelle, et ses fenêtres entrecroisées de lourds barreaux de fer qui ne laissaient entrer qu'un faible jour dans les prisons, transparaient, à certaines heures, d'évangéliques prédications, entrecoupées de chants et de prières qui trouvaient au dehors des auditeurs émus. Morel était le plus persuasif de ces prédicateurs d'outre-tombe. Sa condamnation fut dès lors assurée. Mais il devait succomber à des tortures plus cruelles que celles du bûcher, au supplice incessamment renouvelé de la faim et de la soif qui eut raison d'une si vaillante jeunesse. Pouvant à peine se soutenir sur ses jambes défaillantes, l'héroïque adolescent, qui n'avait que peu d'heures à vivre, confondait par la vigueur de ses réponses l'inquisiteur Benedieti, un des plus renommés docteurs de Sorbonne « jusques à luy fermer la bouche

du tout. » Derniers efforts de la nature expirante ! C'est une chose certaine, dit un autre martyr, Barbeville, son compagnon de captivité, que souvent « on estoit deux fois vingt et quatre heures sans luy apporter ni eau ni vin, et estoit contraint de tremper au vinaigre le reste du pain que les rats avoient laissé. A la fin on luy apporta du vin fétide duquel il but, contraint d'une soif extrême, et dès lors se sentit frappé à la mort, comme il disoit souvent. » Plus impitoyable que le geôlier qui l'ensevelit dans un coin de la prison, un arrêt de la grande chambre fit exhumer son corps pour être brûlé au parvis Notre-Dame. « Voilà ce qui fut de cet excellent martyr. C'estoit merveilles d'ouyr les propos qu'il tenoit en son liet, et les avertissements et consolations qu'il donnoit à ceux qui le visitoient, tellement que tous pleuroient qui le voyoient ; entre autres une femme papiste qui estoit venue apporter les aumosnes, l'oyant s'escria : *Et qui osera juger ceux qui parlent si saintement de Dieu comme ce jeune enfant* <sup>1</sup> ?

Tous les âges, tous les rangs, toutes les confessions sont alors confondus dans l'hécatombe de l'église réformée de Paris, depuis l'humble maçon Jean Barbeville, qui en édifia plusieurs, jusqu'à la dame de la Caille qui renouvela la sublime attitude de Philippine de Luns, et à l'éloquent conseiller Anne Dubourg qui prononçait en plein parlement ces graves paroles : « Ce n'est pas chose de peu d'importance de condamner ceux qui invoquent au milieu des flammes le nom de Jésus-Christ ! » On voudrait

1. Dans l'énumération des martyrs de cette époque, on ne saurait oublier deux adolescents morts en prison : « Entre lesquels y eut deux jeunes enfants de singulière vertu, à savoir René du Sean, natif de Xaintonge, lequel du temps de son ignorance estoit en telle disette qu'il faisait mestier de chanter des *Salve Regina* qu'on appelle, es coins des rues... L'autre se nommait Jean Almaric, natif de Lee en provence, lequel desjà tirant à la mort et ne se pouvant soutenir qu'à grand'peine, quand on l'appela pour aller devant les commissaires du parlement, commença à reprendre des forces, et s'en allant tout délibéré à la Tournelle, parla si franchement qu'on ne l'estimoit point malade, et disoit qu'il ne sentoit aucune douleur pendant qu'il estoit là et peu après décéda en son cachot. » Bèze, *Hist. Eccl.* t. 1, p. 155, *La persécution de l'Eglise à Paris*, etc. -



retracer dans tous ses détails ce martyrologe quotidien, évoquer ces grandes scènes de la vie et de la mort comme illuminées d'un reflet céleste. Les noms de Geoffroy Guérin, de Pierre Milet, de Jean Beffroy, d'Arondeau, et tant d'autres, se pressent sous la plume, et réclament une mention dans les fastes de l'histoire qui n'a pas de plus glorieux titres que les sacrifices volontairement acceptés par les humbles de la terre. Mais il faut se borner, en évoquant pour ainsi dire dans une seule figure toutes les grandeurs, toutes les sublimités du martyrologe parisien à cette époque <sup>1</sup>.

C'était un pauvre vigneron des environs de Paris que Pierre Chevet. Dans la riante vallée de la Marne, non loin de la forêt de Chelles marquée par les tragiques souvenirs des Mérovingiens, s'étend le village de Ville-Paris, situé presque à égale distance de Paris et de Meaux. Chevet « faisait là sa résidence gagnant sa vie au labour des vignes. Son âge venoit à soixante ans ou plus, *et de long temps avoit esté receu à la connaissance du vrai Dieu*, et y avoit tellement profité qu'il savoit tout son Nouveau Testament sur le doigt. Mesme desjà il avoit souffert pour ceste doctrine, et prenoit bien la peine de venir de son village jusques à Paris pour estre instruit en l'Église avec les autres. » La lecture de ces lignes nous reporte à la période des origines, au berceau pour ainsi dire commun de deux grandes églises unies par de communes souffrances. N'est-ce pas un contemporain de l'évêque Briçonnet et de

1. L'église réformée de Paris ne compta pas moins de vingt-quatre martyrs en moins de trois ans. Voici la liste de ces pieux confesseurs par ordre chronologique : Nicolas Clinet, Taurin Gravelle, Philippine de Luns (11 septembre 1557), Nicolas le Cène et Pierre Gabart (2 octobre), François Rebesies et Frédéric d'Anville (21 octobre), Geoffroy Guérin (1<sup>er</sup> juillet 1558), Jean Morel (février 1559), Pierre Chevet (4 mars), Jean Barbeville (6 mars), Marguerite Le Riche (19 août), Adrien Daussy (23 octobre), Marin Rousseau, Gilles Le Court et Philippe Parmentier (24 octobre), Pierre Milet (26 octobre), Pierre Arondeau (15 novembre), Jean Beffroy (décembre), Anne Dubourg (21 décembre), Jean Itabeau (31 décembre), Jean Judet (même époque), A joindre René du Seau et Jean Almarie (voy. la note qui précède). Total : 24 noms, sans parler des victimes ignorées des horribles prisons de ce temps !

Leclere, que ce vieillard réservé comme une victime d'agréable odeur, sur le soir de sa vie, dans les lieux illustrés par l'apostolat de Farel ?

L'avent de Noël, 1558, vit arriver à Ville-Parisis, un cordelier, ignorant et présomptueux, comme ceux de son ordre, qui venait catéchiser la population du pays. Il entendit parler de Pierre Chevet, et se promit de lui jouer un tour de sa façon, l'invitant à le venir trouver, pour « communiquer de la parole de Dieu ». Toujours prêt à rendre témoignage de sa foi, Chevet ne déclina point le rendez-vous et, son Nouveau Testament sous le bras, il alla trouver le moine. Ce premier entretien devant témoins, ne fut pas à l'avantage du cordelier qui ne sut que répondre à cette question : « Jésus-Christ est-il seul Sauveur, ou devons-nous en chercher d'autres ? » Il alléguait, il est vrai, les saints et les œuvres et traditions des hommes « par lesquelles on pense acquérir salut. Alors le bonhomme eut incontinent ouvert son Nouveau Testament et renversa la belle réponse du moine par passages infinis les quels il lisoit ou faisoit lire en sa présence. Mesmes estant tombés sur le sacrifice de la messe, le ix<sup>e</sup> chapitre aux Hébreux jusques à la fin du x<sup>e</sup>, fut leu au grand regret du frère frappant qui ne savoit que dire, tellement que de dépit et de rage, il s'en va au chasteau vers la dame du village, et fait tant qu'elle envoie quérir Chevet pour l'arrestier prisonnier. »

Tel est le prologue du procès dont on peut prévoir le lugubre dénouement devant la chambre des Tournelles. « La dame de Ville-Parisis ayant ouï Chevet, sur les accusations du moine, en présence de ses demoiselles, le retint captif jusqu'à l'arrivée d'un homme de justice devant lequel il fit ample confession de sa foy, si bien que le lendemain il fut envoyé à Paris aux prisons du Chastelet. Dix ou douze jours après, il fut présenté au lieutenant criminel portant toujours avec soy son Nouveau Testament pour sa défense, lequel il avoua et dit qu'il le vouloit soutenir jusques à la mort. » Interrogé sur la messe, il

déclara ne la trouver point dans le saint-livre, auquel on ne peut ajouter ni retrancher; et si un ange du ciel annonçait autre chose que ce qui y est écrit, il ne le croirait point. Il en tira matière d'une frappante similitude empruntée à la vie civile. « Quand, dit-il, mon père et ma mère allèrent de vie à trépas, ils m'ordonnèrent exécution de leur testament. J'accomplis leur volonté, et fis beaucoup plus qu'ils n'avoient ordonné. Mais devinez quand ce vint à rendre compte à mes cohéritiers, s'ils en avouèrent jamais rien, et s'ils en voulurent jamais rien croire. *Ainsy ne croiray-je point ce qui a esté adjousté au Testament de mon Sauveur et Père.* — Mais comment sçavez vous tant choses, vous qui êtes un pauvre vigneron? — N'est-il pas écrit, dit-il : *ils seront tous instruits de Dieu*: pourquoy donc ne scaurais-je ce qui appartient à mon salut, quand j'ay un si bon docteur? » Sublime affirmation d'une autorité bien supérieure à celle de Rome!

Renvoyé à plusieurs reprises de la Grand-Chambre à l'official, de la justice laïque à la justice séculière, il déploya partout la même fermeté : « Ne voules-vous point vous confesser et recevoir pardon? — Je me confesse à Dieu tous les jours. Quel est du reste ce beau pardonneur qui entreprend de pardonner aux autres? » Le 2 mars sa sentence lui fut prononcée. Il consentit à l'entendre à genoux, pour l'honneur de Dieu, et non pour l'adoration des créatures. L'official la lisant en latin : « dites-la en français, lui dit le vigneron nullement effrayé. — Je dis que tu es hérétique et schismatique, reprit l'official. — Cela n'est pas vray, car je crois mieux en Dieu que vous ne faites, répondit le condamné. » Comme on le tirait du parquet il ajouta : « Je te rends grâces, ô Dieu, de ce qu'aujourd'huy je sors de l'Église de Satan pour estre receu en ta grande et triomphante Église! » Quelqu'un ayant dit : *au feu! au feu!* il répondit : « Gardez-vous du feu éternel qui ne s'éteint point! »

Le 4 mai fut pour Pierre Chevet le jour du sacrifice, ou plutôt du triomphe. Les juges avaiet hâte de dépêcher un condamné

pour qui tout était occasion de manifester sa foi dans le cachot comme dans le prétoire, si bien qu'on disait de lui que *si on le voulait écouter il convertirait tout Paris!* Une joyeuse sérénité devant la mort fut son dernier témoignage. « Envoyé en la place Maubert, il fut traité plus cruellement que bien d'autres, car la charge de l'exécution fut donnée à un bourreau de cour le plus cruel et le plus barbare qu'il y eût oncques. Il lui mit un bâillon si estroit qu'il en estoit tout difforme et ne cessoit de le battre de coups, voyant qu'il ne vouloit écouter un prestre, lequel aussy aidoit au bourreau, l'outrageant de coups de pied... » Mais il faut abréger ces douloureux détails qui se renouvelèrent tant de fois sur les places du vieux Paris comme altéré du sang des martyrs. Arrivé sur le lieu du supplice, il fut précipité du haut du tonnerreau, la tête en bas, sans perdre connaissance, et demeura longtemps suspendu au-dessus des flammes. Il semblait comme insensible à la douleur. « Que je suis heureux ! Que je suis heureux ! » murmurait-il. Telles furent les dernières paroles du vigneron de Ville-Paris, dont les regards restèrent constamment fixés au ciel.

En présence de telles morts tout commentaire est superflu. Mais comment ne pas admirer tant de douceur et de magnanimité ? Ne sont-ce pas les vrais héros de la France, ces confesseurs qui ont soutenu sans faiblir ce rude combat contre une législation barbare, et contre une populace fanatisée plus barbare que la loi elle-même ? Trois siècles nous séparent de ces temps affreux qui ne sauraient renaître sous d'autres noms. Les traces du passé vont s'effaçant de jour en jour sur le sol de Paris transformé par les exigences de la civilisation moderne. On y chercherait vainement la place de l'Estrapade qui vit des autodafés dignes de la Rome impériale, et la vieille place Maubert avec sa croix, son gibet, son brasier toujours fumant de l'holocauste des martyrs. Les deux sombres tours du palais de justice se dressent encore comme des fantômes sinistres sur le quai de l'Horloge, voisin du parvis Notre-Dame, qui garde

aussi sa terrible légende. Que de fois, au nom d'un Dieu d'amour, des hommes dignes de tous les respects, des créatures angéliques, dont le monde n'était pas digne, agonisèrent dans ces cachots comme dans un sépulchre anticipé, ou n'en sortirent que pour s'acheminer, sous l'insulte et l'outrage, vers le plus effroyable supplice. Ah! qu'elle est sainte la croyance qui met un sourire sur le front des victimes, des paroles de paix sur leurs lèvres, et qui, s'inspirant d'un divin exemple, semble dire du haut des gibets et des bûchers : *Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font!*

JULES BONNET.

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### UN JÉSUITE A SOMMIÈRES.

1623

Véritable narré de qui s'est passé à Sommières touchant la demande que les habitans de la Religion prétendue ont fait de leur temple par-devant Monsieur de Rohan le 4 janvier 1623.

La paix avait été conclue à Montpellier le 19 novembre 1622, et le duc de Rohan qui avait rejoint Louis XIII à Lyon, au départ du roi pour Paris, était retourné en Languedoc « pour faire exécuter de bonne foi ce qui avait été promis de la part des Réformez, touchant la portion des fortifications qu'ils devaient démolir. Il va à Montpellier où il trouve déjà du changement au consulat des marchands dont il se plaint en cour, mais en vain. Il rend à Valençay la lettre du Roy, lequel promet d'y satisfaire ; de là il se rend à Nimes et Usez qu'il met en besogne, puis passe au Haut Languedoc, Montauban, Foix et Rouergue où, s'étant abouché avec les autres commissaires pour la démolition des fortifications, il convient avec eux de toutes choses et y fait travailler avec diligence, comme aussi de faire rendre les Places et Forts qu'on avait pris durant la guerre et de faire rétablir l'exercice de la religion romaine es lieux d'où elle était retirée » (Mém. de Rohan, t. III). C'est alors qu'ayant appris la conduite de Valençay, qui loin de faire sortir la garnison de Montpellier l'augmentait et faisait occuper les points stratégiques des Cévennes, Rohan quitta le Haut Languedoc, arriva inopinément à Montpellier en mars, et, par la plus flagrante violation du droit des gens et du traité de paix, y fut arrêté par celui-là même auquel il venait rappeler ses engagements.

La scène rapportée dans le récit ci-dessous s'est passée pendant la première partie de sa tournée : ce « narré » provient d'une plume catholique, quoique recopié dans le Recueil de pièces concernant les Églises Réformées conservé à la bibliothèque Mazarine, et a tous les caractères de la vérité. Parmi les motifs de non-restitution invoqués par le jésuite, on remarquera la singulière hardiesse du troisième, en présence du défenseur inconnu de la foi réformée. Chauve, ministre de Sommières, est désigné dans les Mémoires de Rohan comme « un homme de piété exemplaire et de singulière éloquence. »

Le 3 janv er la garnison de la ville de Sommières partit pour aller en Dauphiné, où Mgr. le Connétable l'envoyait. Quelques heures après le fourrier de M. de Rohan arriva pour marquer son logis dont le Gouverneur du château et tous les catholiques furent étonnés car il n'était attendu de personne, fors peut-être de ceux de la R. P. R. qui l'avaient secrètement appelé.

Le dit sieur arriva sur les quatre heures du soir et prit le logis avec son train à la Croix d'or où le ministre Chauve avec les principaux de la prétendue furent le saluer. M. le gouverneur pour son indisposition ne le vit point. Entre autres discours que ces messieurs tinrent on mit en avant la restitution du temple que les catholiques possèdent depuis la reddition de la ville et que les religionnaires passionnent extrêmement.

Tôt après les consuls qui sont tous catholiques allèrent avec leur es(corte) visiter et saluer le dit sieur auxquels il tint propos de la restitution de la susdite, non pour la commander n'ayant aucun ordre du Roi, ains pour sonder leurs volontés; mais il eut d'eux pour réponse que cette affaire étant purement ecclésiastique ne les touchait point; qu'il fallait s'adresser au curé, qu'il y avait ici un prédicateur jésuite qui pouvait déduire les raisons pourquoi l'on refusait la dits restitution, s'il avait agréable de l'ouïr, ce qu'il témoigna d'avoir.

Le lendemain matin le père Cavaignac, jésuite, ayant vu que M. de Rohan était sur son départ, accompagné de M. le curé, MM. les consuls et quelques autres catholiques, s'en alla voir le dit sieur duc de Rohan qu'il trouva prenant la borre (?) auprès du feu en bonne compagnie, et après l'avoir humblement salué lui parla de cette sorte :

Monsieur, puisqu'il vous a plu trouver bon que je misse en avant les raisons pourquoi nous ne pouvons rendre le temple à messieurs de la R. P. R. qui en ont requis messieurs les consuls de cette ville, je les déduirai en peu affin que tout le monde sache que nous ne maintenons cette possession qu'avec beaucoup d'équité.

Nous disons donc en premier lieu que Sa Majesté en ayant fait le don absolu à l'église par la bouche de Mgr. le prince au sçu de M. de Montmorency, gouverneur de la province, d'autant que toute donation entre vifs acceptée est irrévocable, sa dite Majesté trouvera bon que nous jouissions de l'effet d'icelle en conséquence de laquelle

nous sommes en possession de la chose donnée sans contredit.

Secondement que le dit temple appartenant à l'église en vertu de la dite donation, il est de même nature que le bien ecclésiastique et partant inaliénable pour notre égard, de sorte que nous n'en pourrions vider les mains sans contrevenir aux lois de l'église.

Tiercement que le dit temple ayant été actuellement dédié à Dieu pour l'exercice de la religion catholique qui s'y fait depuis la reddition de la ville, ne peut être profané ni réduit à usage séculier moins contraire à la profession catholique, apostolique et romaine sans enfreindre les mêmes lois.

Quatrièmement qu'il y va de l'intérêt du Roy, de la conservation de cette place, de faire la susdite restitution, attendu que le temple se trouve fort proche du château, que l'on se pourroit armer là dedans à couvert pour entreprendre sur icelui comme on a fait du temps de Savoin, bon et fidèle serviteur du Roy, et que pour l'église qu'on parlait de rebâtir en l'état qu'elle était lors de la démolition d'icelui, outre qu'elle ne se trouverait convenable au service de Dieu ni capable de contenir les catholiques qui tous les jours vont croissant en nombre, elle serait si proche du château que le Roy ne trouverait pas bon qu'on la rebâtît en même lieu.

Q'au reste la déclaration de S. M. ne remettait point les rebelles dans leurs biens confisqués quand l'effet de la confiscation s'en est ensuivi, comme il était ici; ainsi que nous trouvons en possession actuelle non débattue.

Que nous espérons que S. M. en faveur de l'église dont il est l'ainé trouverait bon qu'elle défendit son droit devant les juges ecclésiastiques, puisqu'il s'agissait d'une église, et que, cela étant, les religionnaires auraient une forte partie, savoir le curé, l'évêque et le pape. Ceci fut avancé de gaité de cœur et par l'amour des prétendus réformés assistants qui craignent le pape plus qu'ils ne l'aiment, car le père sait bien comme l'on vit en France.

Que pour MM. de la R. P. qui demandaient avec tant d'importunité le temple qu'ils avaient et se consolent sur ce que les catholiques de Montpellier souffraient bien avec patience que leurs églises soient réduites en bastions sans espoir de les voir redressées par ceux qui les ont abattus.

Qu'on s'étonnait fort au reste que le ministre Chauve, auteur de



toutes ces demandes, cherchait des querelles sur des pierres et ne se souciait guère de défendre sa Religion pour laquelle il avait reçu tant de cartels de défi sans y comparaitre; que c'était la lice en laquelle il fallait exercer, non à faire des sommations aux Consuls.

Ce discours fut ouï de M. de Rohan avec silence et de tout fort longuement. Il est vrai que mon dit sieur qui avait été piqué au vif sur les églises de Montpellier, à quoi ce père n'avait aucunement pensé, témoigna de l'aigreur contre le dit père et jeta plusieurs paroles d'animosité contre son discours; mais le dit père lui répondit si courtoisement et si raisonnablement en tout, qu'il ne lui resta autre avantage que celui que sa qualité lui donnait et la modestie du père. Tout plein de discours furent tenus par diverses personnes, car tout le monde parlait sans respect du dit sieur, ainsi qu'en une foire, et c'étaient autant de flèches contre le père qui s'imaginait être un St Sébastien dardé; mais il répondit à tout si dextrement et au gré même des adversaires qu'il sortit maître du champ.

Il fut à la vérité remarquable que les assistans de la R. P. se trouvèrent si courts de mémoire à retenir ce que le père avait dit bien bellement qu'on lui imputa sur le champ avoir avancé plusieurs choses à quoi il n'avait jamais pensé; car les uns disaient qu'il avait dit que nous ne rendions le temple que par l'ordonnance du pape, les autres qu'il avait offensé M. de Rohan; plusieurs qu'il avait été l'autorité aux parlements, et leurs témoignages étaient grandement de concert. Un jeune homme habillé de noir, dressé sous la pente d'une cheminée comme un marmouset, dit tout haut que les jésuites n'étaient point ecclésiastiques, et un certain avocat que les parlements avaient autrefois brulé les bulles des papes, le tout à propos comme magnificat à matines, et le ministre Chauve s'excusant devant toute l'assistance de ce qu'il n'avait accepté le défi du père, protesta qu'il ne disputerait point jusques à ce que ceux de son parti fussent remis en tous leurs privilèges, exemptions, pensions, gages, otages, comme ils étaient avant les troubles, qui était remettre la partie à demain, dont le père requit acte devant tous, et se retira pour aller célébrer la sainte messe qu'il n'avait encore dite ce jour là, ça ne faisant (sans) le mécontentement de ceux qui jugèrent la restitution du dit temple plus aisée, ni aussi sans la louange du père d'avoir hardiment combattu et défendu sa cause jusqu'au jugement

commun de ceux de la dite Religion, lesquels nonobstant ont fait sommation de rendre le dit temple à MM. les consuls qui ont demandé copie comme de raison.

(Bibl. Mazarine. J. 1503. J.)

## PRÉLUDES DE LA RÉVOCATION AU TEMPLE DE CHARENTON

1682

Rellation de ce quy c'est passé dans le temple de Charenton sur la signification de l'advis pastoral de Messieurs du clergé de France.

Le Mercredi seisième septembre de cette année 1682, Monsieur Claude, le plus ancien de nos ministres, ayant été adverty par l'ordre de Monsieur Minard <sup>1</sup>, intendant de cette généralité, qu'il vouloit parler à quelques uns de nos ministres et anciens, Monsieur Claude et Monsieur Gilbert ministres et trois anciens se rendirent le même jour chés luy. Il leur dit qu'il avoit ordre du Roi d'assister à une Signification que l'official de Monsieur l'archevêque de Paris, nous devoit faire d'un avertissement pastoral de l'assemblée du clergé, que cela se feroit le Dimanche lors prochain à Charenton, dans le temple où l'official se proposoit de parler et de lire l'avertissement; il ajouta fort honnêtement qu'il n'avoit pas voulu nous surprendre ny interrompre nos exercices pendant le prêche.

Monsieur Claude luy représenta que les lettres de cachet du Roi auz évêques et aux intendans qu'on a publiées avec les actes de cette assemblée, et celle même que cette assemblée a escrite aux évêques, portent que la Signification se feroit aux consistoires, qu'il y avoit divers inconvenians de le faire dans l'assemblée du peuple, et qu'il ne croioit pas même que la conscience nous permit d'acister a la lecture, si elle se faisoit dans le temple, et que l'official voulut parler au peuple.

Monsieur l'intendant ayant incisté, quoy qu'avec douceur, que

<sup>1</sup>. de Menars selon E. Benoit.

c'étoit son ordre, on fut prier Monsieur le député général d'en parler à sa majesté. Le vendredy dix-huit, monsieur le député général en parla à Monsieur le marquis de Segnelay <sup>1</sup>, secretaire d'estat, qui a le despartement des affaires de cette province.

Monsieur de Segnelay en parla à sa majesté, et ensuite dit a M. le député général que la Signification ne se feroit qu'au concistoire.

Le dimanche vingtième, Monsieur l'intendant fut à Charenton un peu avant les onze heures du matin, ayant avec luy l'official suivy de deux personnes qu'on disoit être des notaires apostoliques, et de quelques eclesiastiques, ayant ses deux hoquetons devant luy ; ses carrosses entrerent dans la cour plus proche de la chambre du Concistoire.

Monsieur Alix <sup>2</sup> ministre et trois anciens feurent chargés de l'aler recevoir à la sortie de son carrosse, et le conduisirent en la chambre du Concistoire.

Monsieur Claude comme modérateur étoit à la table sur une chèse M. Papilon ancien à son côté ; les autres ministres et anciens au devant, et à côté à leurs places ordinaires.

Monsieur l'intendant print sa place dans un fauteuil, au haut de la table, sur un carrau de velours rouge cramoisy, et l'official la sienc dans un autre fauteuil à sa main droite, et un peu au dessous de luy ; les eclesiastiques se mirent près de luy sur un banc qui leur fut cédé par messieurs les anciens, quoyque monsieur l'official voulut qu'ils se missent derriere, où on plaça les notaires apostoliques ayant en leurs mains plusieurs exemplaires des actes du clergé.

Chacun s'étoit placé, M. l'official mit son bonnet carré sur sa teste.

Monsieur l'intendant s'étant couvert dit à peu près en peu de mots ce qu'il avoit dit chez luy aux ministres ; que le Roy luy avoit ordonné d'assister à la Signification que M. l'official de M. l'archevêque de Paris avoit à nous faire de l'avertissement pastoral de Messieurs de l'assemblée du clergé.

Comme il eut dit cela, l'official se mettant en estat de parler, notre modérateur se leva de son siège, salua M. l'intendant et luy parla en

1. Seignelai. E. Benoit.

2. Allix. E. Benoit.

ces termes : Monseigneur, nous reconnoissons en vous le caractère de l'autorité royale de notre auguste monarque, et cette autorité nous sera toujours inviolable et sacrée; nous honorons aussi en votre personne ce mérite singulier et extraordinaire qui vous distingue et qui vous attire les yeux et l'estime de tout le monde. Pour Monsieur qui vous accompagne icy, pour nous lire un escrit de Messieurs de l'assemblée du clergé qu'on prétend qui s'adresse à ceux de notre communion, permettez nous, Monseigneur, de luy dire en votre présence que nous regardons ces Messieurs comme des personnes qui tiennent un rang fort considérable dans l'Etat, et M. l'official luy même comme un homme de réputation et de mérite.

Mais pour l'escrit, comme il est public dans le monde, nous y avons trouvé beaucoup de choses qui nous y sont imputées, et qui ne nous conviennent pas, et a quoy on a déjà souvent répondu; nous ne pouvons le regarder en nulle manière comme un acte qui suppose que ces Messieurs ayent quelque autorité sur nous pour les choses de foy, de religion ou de discipline; si c'est un office de charité, nous y répondrons par des désirs, par des vœux réciproques, et par des prières à Dieu.

Nous ajoutons, à cela Monseigneur, les assurances de notre profond respect pour le sacré nom de sa Majesté, de notre zèle et de notre fidélité inviolable pour son service, aussi bien que de notre admiration pour ses vertus héroïques et pour les glorieux succès dont il a pleu à Dieu de le bénir.

Nous avons toujours cette confiance en sa justice et en sa bonté qu'il ne voudra jamais nous obliger à rien contre notre conscience; dont sa Majesté scait bien que Dieu seul est le maître; aussi ne cesserons nous jamais nos vœux et nos prières pour la conservation de sa personne et pour la continuation de la gloire de son regne, et pour vous aussi, Monseigneur.

Le Modérateur ayant achevé, l'Official salua la compagnie, et dans le tems qu'il se mettoit en estat de parler, Monsieur l'intendant fit signe à tous ceux du Concistoire de se couvrir. Après quoy l'official fist un assés long discours en françois, en forme d'exortation, qui étoit une manière de paraphase de l'avertissement et de la lettre circulaire du clergé aux évêques et dans les mêmes veues, nous

espargnant seulement les termes de schismatiques et d'hérétiques; il marqua particulièrement que l'avertissement avoit été composé en latin et en françois par Monseigneur l'archevêque de Paris dont il fit l'éloge en abrégé, après avoir fait celui du pape et du Roy.

Après qu'il eut achevé de parler, il se mit à lire l'avertissement commençant par le latin. Comme il lisoit, il se rencontra que le prêche étant fini dans le temple, le chant des Pseaumes qui s'entendoit assés haut, interrompant en quelque sorte la lecture de l'official, il fist quelque instance à M. l'intendant pour faire cesser ce chant; mais sur ce qu'on représenta qu'il ne dureroit guère et que c'étoit une partie du service, M. l'intendant eut l'équité de trouver plus à propos de suspendre pour un peu la lecture de l'avertissement, que de troubler la dévotion de l'assemblée qui étoit dans le temple. L'official s'arrêta donc un peu de temps, pendant lequel il se forma une manière de conversation entre M. l'intendant et notre modérateur, l'official s'y étant joint.

Le Pseaume estant achevé, dans le tems, l'official reprit sa lecture et l'acheva sans rien ajouter.

Le Modérateur, adressant la parole à M. l'intendant seul, luy dit en ces mots seulement, qu'il voyoit jusques où alloit notre respect et notre soumission pour sa Majesté, par le sacrifice que nous lui faisons de la douleur et de la mortification avec laquelle nous avons entendu cette lecture.

Cella fait, Monsieur l'official présenta à Monsieur Claude l'exemplaire de l'avertissement qu'il avoit leu, au pied duquel étoit la Signification en ces termes; Leu et publié par nous official et commissaire député de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Paris, duc et pair de France, suivant la déclaration de l'assemblée du clergé et de l'ordre du Roy, au Concistoire de Messieurs de la religion P. R. à cet effect assemblée au lieu ordinaire de Charenton et délivré les présentes. Fait au dit lieu le dimanche vingtième septembre 1682. Signé Chéron, Batellier, Rousse notaires apostoliques. Il fit aussy distribuer quelques exemplaires aux autres ministres anciens. Monsieur l'intendant se levant, après quelques honnêtetés de part et d'autre, témoigna qu'il avoit la curiosité de voir le temple; on l'y conduisit, l'official et les autres le suivant. Il entra jusques dans le parquet pour voir la disposition de la chaire et des

bancs; il y avoit peu de personnes, parce que c'étoit entre les deux presches, l'un des notaires apostoliques qui avoit encore quelques exemplaires, soit que quelqu'un lui en eut demandé, ou de luy même, les jetta et les distribua sans distinction à ceux qui ce trouvèrent les plus près de luy <sup>1</sup>. Monsieur l'intendant sortit du temple; notre modérateur vint encore à sa rencontre en le reconduisant en son carrosse comme on l'y avoit reçu; on se sépara avec honnêteté de part et d'autre, et Monsieur l'intendant dit en montant dans son carrosse, qu'il témoigneroit au roy le respect avec lequel on avait reçu les ordres de Sa Majesté et qu'en son particulier, il en étoit très-satisfait.

(Copie d'un manuscrit de 1682: ce document se trouve résumé dans *l'Histoire de l'Edit de Nantes*, par Elie Benoit. Tome troisième, seconde partie, pages 563-566.)

CH. L. FROSSARD.

## EXTRAIT NAÏF ET FIDÈLE

DES SOUFFRANCES D'ALEXANDRE ASTIER DU VIGNA EN VIVARAIS

Voici le titre complet de ce document qui justifie amplement son titre: *Extrait naïf et fidèle des souffrances arrivées à Alexandre Astier, natif d'un village nommé le Vigna en Vivarez, depuis qu'il a été pris et mis en prison, et de là condamné aux galères et mené à Marseille, jusques au temps que ce grand Dieu tout puissant lui a fait la grâce de l'en délivrer par un effet de sa grande bonté et pure miséricorde.* (Petit cahier de 50 pages environ. Collect. Court, n° 13, vol. 2.)

En nous transmettant avec son obligeance ordinaire, ce document fidèlement transcrit avec toutes les excentricités orthographiques de l'original, M. Ph. Plan ajoutait: « C'est à vous d'y faire les corrections que vous jugerez indispensables à l'intelligence du texte. Mais vous jugerez sans doute à propos de conserver tant de singuliers tours de phrases dont la naïveté donne à ce récit une saveur des plus agréables ». Nous

1. E. Benoit dit: Un des notaires jetta quelques exemplaires qui lui restoient à ceux qui étaient aux environs, la plupart gardiens de places, parce que presque tout le monde était sorti pour dîner.

nous sommes bornés en effet aux seules corrections qui, n'altérant pas la physionomie du texte, en rendent la lecture plus facile.

Il fut pris et arrêté le 25 du mois de mars 1689, environ sur les sept heures du matin, à Saint-Vincent du Fort en Vivarez, et de là conduit à demy lieue de là, au château de M. de Montel. Deux heures après, il fut conduit à Lavoutte par douze ou treize soldats ; y étant arrivé comme le jour était dans son déclin, où un grand nombre de peuple était accouru pour le voir, parmi lequel il y avait des moines et plusieurs prestres. Tantôt les uns luy parloit d'une manière, et tantôt les autres d'une autre, en luy demandant plusieurs choses du passé, de sa conduite, et ayant bientôt trouvé un lieu pour le mettre, ils le mirent dans une cisterne sans eau où il y avoit déjà deux de ses confrères : c'étoit une cisterne qui est dans le château du duc de Vaintadoux, à Lavoutte, qui est une petite ville sur le bord du Rhône en Vivarez. Il fut mis là, le même jour qu'il fut pris, à une heure de nuit, et fut bien mal là dedans, non pas tant pour souffrir la faim ou la soif, que pour la grande puanteur qui étoit dans cette sombre demeure ; et pour surcroit d'affliction les poux et les pulces pensoit le dévorer. Il a demeuré dans cette cisterne environ vingt-deux jours ; et parmy toutes les autres prisons ou cachots qui sont dans ce château, il y avoit cent et onze personnes de l'un et de l'autre sexe, à ce qu'on assura au dit Astier. Il y avoit un abbé, qu'on disoit être de Nismes, qui venoit au château, matin et soir, pour prêcher et instruire ceux qu'il vouloit l'être et obéir à ses insinuations ; et pour cela il se servoit d'un catéchisme de leur superstition. Enfin il ne laissoit pourtant pas d'en enlacer quelques-uns dans ses filets, par des ruses de leur manière de faire. Il en faisoit de temps en temps sortir quelqu'un ou trouvoit quelque prise pour les faire aller chez lui, et pour les gagner plus facilement, soit par la représentation des tourmens inévitables, soit par des promesses mondaines. Ainsy plusieurs avoit la faiblesse de se laisser séduire à ses insinuations ; mais aussy il y en avoit plusieurs qui ne vouloit point l'écouter, ni sortir nullement de la prison, et Astier ne voulut jamais sortir de la cisterne où il étoit, excepté vne fois. Mais l'abbé venoit et s'approchoit de la cisterne pour se faire entendre. Il y avoit avec luy dans la cisterne de ce temps là jusqu'à huit personnes que on

avoit mis depuis environ dix ou onze jours ; cinq oùtre Astier, et les deux autres, que le dit Astier avoit trouvé quand on le mit là dedans. Ils le pressèrent tant de sortir, aussy bien que d'autres prisonniers, qui étoient dans les autres prisons, qui luy envoyèrent dire de sortir, luy disant : Il faut sortir pour l'entendre ; ce qu'ils firent. Il falloit une échelle pour le moins de 60 échelons. Étant donc sortis dans une grande place qui étoit tout autour de la cisterne, l'abbé ayant commencé déjà son sermon quand nous feûmes dehors, il voulut quitter son sermon pour parler à Astier ; mais le dit Astier luy répondit si bien à propos sur ce qu'il luy demandoit qu'il fut d'obligation de quitter entièrement son sermon, ne sachant où il en étoit, à cause qu'il s'étoit mis extrêmement en colère contre Astier. Ce jour là presque tous les prisonniers étoit sortis, et le jour suivant personne presque ne voulut sortir pour l'entendre, ce qui irrita si fort l'abbé qu'il en fit son rapport à ceux de son party, et on fit sortir Astier de la cisterne, et on le mit dans un cachôt où il y avoit beaucoup de la boue, sans y voir aucune aucune lumière ni le jour ni la nuit. On mit avec lui vn homme extravagant qui avoit perdu le sens, dans l'espérance de le faire maltraitter, comme il avoit accoutumé, dans son extravagance, de faire à d'autres ; mais grâces à Dieu, il ne luy fit aucun mal. Il a demeuré dans le cachot, ou à la cisterne, depuis le 25<sup>e</sup> du mois de mars jusques au 22<sup>e</sup> du mois de juin 1689, c'est-à-dire 90 jours en tout ; et lorsqu'il fut au cachot, presque tous les jours on l'envoyoit quérir pour être ouy et interrogé devant M. de Molas, sous-délégué de M. de Basville, intendant de la province du Languedoc et du Vivarez ; et on luy fit venir huit ou neuf témoins qui témoignoit tous de l'avoir veu dans des assemblées ; et Astier étant interrogé là dessus, il lui avoua toutes les assemblées où il s'estoit trouvé et qu'on luy demandoit ; et on lui demandoit aussy s'il n'avoit pas veu plusieurs gens qu'on savoit très certainement qui étoit dans l'assemblée ; mais Astier fit réponse à M. du Molas qu'il n'alloit pas aux assemblées pour connaître les gens, mais bien pour prier Dieu, selon les mouvemens de sa conscience.

Le 16<sup>e</sup> ou 17<sup>e</sup> du mois de juin de la même année, M. l'intendant du Languedoc étant arrivé à Lavoutte, on appela l'un après l'autre onze qui devoit estre condamnés devant luy, et plusieurs autres qui composoit leur assemblée. Voicy donc leur jugement bientôt ter-



miné, et on en condamna dix aux galères et un qui faisoit l'onzième et qui fut jugé après Astier, fut condamné à estre pendu et étranglé, quoy que cest homme là, par la crainte de la mort, avoit eu la foiblesse de succomber à la tentation. Mais deux jours après leur jugement, on fit sortir cest homme de la prison, que on nomme la prison blanche. Il se nommoit Louis Valette, natif d'un village qu'on appelloit la Valette en Vivarez. Et estant sorty de la prison, on luy mit la corde au cou. Alors se voyant trompé de ses espérances, il employa le court moment à prier le Tout-Puissant de luy pardonner son péché en sorte que selon le rapport de personnes dignes de foy, il fit vne mert très-édifiante; et suivant le rapport qui fut dit à Astier, ayant protesté hautement devant vne grande multitude de personnes qui étoit à sa mort, qu'il détestoit toutes les promesses qu'il avoit eu la foiblesse de faire, et qu'il mouroit de la religion protestante et réformée.

Le 22<sup>e</sup> du dit mois, on fit sortir de la prison les dix restant condamnés aux galères, et on leur mit vne paire de menottes de deux à deux, joignant la main de l'un avec celle de l'autre, et les bras liez avec vne corde se tenant l'un à l'autre. Il y avoit aussy quatorze femmes ou filles, mais elles n'avoient point de menottes; seulement les bras liés avec vne corde, comme les hommes. Ils sont party de la Voutte comme le soleil se levoit, les faisant embarquer sur le Rhône, au nombre de vingt-huit, parce qu'on en avoit pris trois d'un autre endroit des prisons du Vivarez, cette tournée ayant eu beau temps, ils sont arrivez à Avignon sur les sept heures du soir, du même jour, et le 23<sup>e</sup> sont party d'Avignon pour aller à Marseille. Étant arrivez à Marseille onze qui étoient, car les femmes et filles et trois hommes furent conduits à la Tour de Constance, qui est au Bas Languedoc, du côté de Montpellier, après s'être saluez les vns et les autres, et se recommandant mutuellement à la grâce de Dieu et à sa divine protection...

Le même jour ils arrivèrent à Salon en Provence, où ils couchèrent, et le 24<sup>e</sup> ils sont arrivéz, à la Saint Louïs, à la veüe de Marseille; on les conduit chez l'intendant des galères nommé M. Bégon. Il questionna longtemps Astier, ainsy que les autres; mais après avoir demeuré environ vne heure et demy avec luy, on les conduisit a vne galère qu'on nomme la Grande Réalle, où l'on assemble

tous les nouveaux forçats, et ce fut le 25<sup>e</sup> à midy du dit mois de juin. Aussitôt qu'ils furent entrez dans cette galère on les mit à la chaîne l'un d'un côté, l'autre de l'autre, pour les empêcher d'avoir des communications ensemble, et on leur partagea un pain de deux à deux, qui, selon que l'on donne aux forçats, doit peser deux livres et quart. Astier n'eut pas plutôt le sien qu'il luy fut desrobé, car ces lieux estant remplis de malfaiteurs, ils ne songent qu'à chagriner ces pauvres nouveaux, et surtout ceux qui sont condamnez pour cas de religion, et cela pour les obliger à dépenser leur argent, s'ils en ont avec eux, ou les obliger à vendre leurs habits; car ces forçats nouvellement arrivez aux galères, ne peuvent garder leurs habits qu'un jour ou deux le tout; ainsy il faut qu'ils les vendent, ou les donnent.

Le 3<sup>e</sup> jour que Astier fut sur cette galère, attaché à vne forte grosse chaîne, sur l'entrée du soir, il tira sa chaîne et fit quatre ou cinq pas pour prendre vn peu d'air, et s'appuyant au fileret comme on appelle, pour regarder les autres galères qui étoit à côté (on peut même regarder la terre, c'est-à-dire le port, comme on dit, où il passe vne infinité de monde) et aussy tôt qu'il fut là, l'argouzin qui garde les forçats, fut à luy, c'est-à-dire à quatre ou cinq pas de luy, et luy dit : viens icy forçat. Astier ne le connaissant pas et ne sachant ce qui luy vouloit, prit sa chaîne de sa main, et s'approcha de luy croyant qu'il luy vouloit parler; aussytôt qu'il fut proche de luy, il luy donna un soufflet de toute sa force, en sorte qu'Astier fut renversé à bas comme étourdi du coup, et il se tint couché où il tomba versant des larmes et ne pouvant s'imaginer le sujet par lequel on l'avoit frappé si rudement. Dans cette affliction il éleva son cœur à Dieu pour luy demander la force et la constance de pouvoir souffrir tout avec patience et avec résignation à sa sainte volonté. Dans ces méditations il s'endormit, et estant réveillé, il demanda à un vieux ture qui étoit proche de luy, pourquoy ce monsieur l'avoit si fortement frappé; le ture répondit que c'étoit celuy qu'on appelle argouzin, qui garde les forçats, ainsy que les esclaves qui sont les tures; et qu'il l'avoit frappé à cause qu'il regardoit à terre, s'imaginant qu'il se voulût sauver.

Environ trois mois après Astier tomba malade d'une grosse fièvre, et on le mena à l'hôpital royal, où l'on met tous les forçats et tures

qui tombent malades. Il y fut pendant vingt-sept jours au bouillon, en tout et environ deux mois et demy. Pendant ce temps là, un missionnaire, nommé M. Miroir, luy fit faire tout le mal qui se puisse imaginer, jusques à luy faire lever les draps et couvertes de son lit, et cela dans vn temps même que Astier estoit si faible et exténué qu'il ne pouvoit seulement se soutenir sur ses jambes, sans le soutenir, ou que luy se soutint à quelque chose. Il faisoit faire cela par plusieurs fois, et luy-même parfois prenoit ses draps et couvertes de dessus luy et les jettoit à terre, et surtout quand ils apportoint leur Dieu a quelque malade, accompagné de plusieurs autres forçats...

Astier ayant demeuré la dedans, comme je l'ay dit cy dessus, environ deux mois et demy, il fut remis de rechef sur la Grande Réalle, et quelques mois après, il fut remis sur une galère qui se nomme la France, où il demeura dix-sept jours, et puis il se fit vn partage pour armer quinze galères qui devoit aller en la mer du ponant. Astier fut remis alors sur la galère nommée la Duchesse, où il demeura en dépôt onze mois. Demeurer en dépôt sur vne galère, c'est n'estre pas encore partagé pour estre fixe sur vne galère. Il fut sur cette galère en l'année 1690 et il en sortit en 1691. Pendant ces onze mois il fut presque la moitié du temps malade, et outre tout cela, on luy mit deux chaînes ainsy qu'à quatre autres de ses confrères, sans qu'il ne pust jamais savoir pourquoy on leur avoient mis ces deux chaînes. Ils les ont gardées un mois ou un peu davantage, et de cette galère il fut remis sur vne galère nommée la Gloire; et justement dans la même année ayant armé cette galère pour apprendre les forçats nouvellement arrivés à ramer, et Astier s'étant trouvé en un banc où il n'y avoit que des nouveaux forçats, et ne sachant point ramer ny les vns ny les autres, ils se renversèrent tous sous le banc de dessous; alors le sous comite viut à Astier avec une corde fort grosse, et lui en donna huit ou neuf coups de toute sa force sur son corps nud, en luy disant: c'est toy, huguenot, qu'il est cause que tous les autres se sont renversés. Il ne fait point mention du nombre des coups qu'il recevoit de temps à autre en de semblables fatigues, où les forçats sont regardés sans comparaison comme de chiens, et en particulier les religionnaires. Il luy seroit impossible d'en faire un juste détail.

Après que Astier eut demeuré environ un an sur cette galère

nommée la Gloire, on fit un grand partage de tous les forçats nouveaux pour les partager sur toutes les galères. Astier fut pris alors pour estre sur la galère nommée la Magnanime, où il a demeuré jusques à ce que le bon Dieu l'en a délivré par sa grâce et miséricorde, et mis en liberté, et ce fut en l'année 1713, le 21<sup>e</sup> du mois de juin, qu'il fut délivré des galères.

Il fut mené sur la dite galère Magnanime, le mois de may de l'année 1692, et ce fut sa première campagne, quoy qu'il avoit été pris, l'année auparavant, pour faire la campagne d'Alicante en Espagne; mais il tomba malade pour la troisième fois, après avoir demeuré environ un mois en campagne, à Toulon ou à Chateaudif. Il a esté ensuite à Oneille, petite ville appartenant à son Altesse Royale de Savoye. Il y eut plusieurs galères et vaisseaux qui furent pour la bombarder. Mais comme ledit Astier n'estoit pas encore connu de l'aumônier de la galère, ou pour mieux dire du prêtre, car en chaque galère il y a un prêtre, ni aussy des officiers, il ne fut pas beaucoup maltraité pendant cette campagne. Mais aussy la campagne prochaine, qui fut celle de Roze en Catalogne, que les François prirent en 1693, le comite de la galère, qui étoit un Maltais, il se trouva par rencontre sur la galère la Guerrière où étoit un très-honnête homme protestant nommé M. Carrière, qui disputoit de la Religion avec un Cappuchin; et ce comite, après avoir entendu quelque peu de temps leurs disputes, sortit de la Guerrière et entra sur la Magnanime dont il étoit comite; et ensuite il sortit et se mit à parler avec des forçats qui travaillait proche de la galère, disant : je viens de la galère la Guerrière où j'ai entendu disputer un bon père Cappuchin avec un forçat huguenaut sur la Religion; que ce huguenaut avoit pensé rendre confus ce bon père Cappuchin; alors un forçat de la Magnanime dit au comite : il y en a un sur notre galère qui est bien huguenaut, sans penser pourtant que cela feroit tort à celui de qui il parloit. Alors le comite dit à ce forçat : qui est celuy là? il luy répondit : c'est un nommé Alexandre Astier. Incontinent il entra dans la galère et alla trouver le dit Astier, et sans luy faire connoître aucune aigreur, luy dit :

« Est-il vray que vous êtes huguenaut? » Astier luy dit; « Je ne scay ce que vous entendez par ce mot de huguenaut; mais je suis, par la grâce de Dieu, de la Religion protestante; » Et bien répondit-

le comite : « Je veux vous faire voir un tel et tel. » Il en nomma jusques à 5 ou 6 forçats de sa galère, disant qu'il les avoit tous fait changer de cette méchante religion dont vous êtes. En effet ils s'étoient tous changés, mais à la réserve de 2 ou 3, les autres étoit des déserteurs. Il dit en suite à Astier : « J'espère bien d'en faire autre tant de vous bien tôt ; mais Astier luy répondit : « Il s'en y est bien trompé d'autres qui avoit les mêmes espérances que vous, et j'espère avec l'assistance de Dieu, que vous serez trompé de même que les autres. Le comite luy répondit : nous verrons cela avec le temps : et de fait il tint bien sa promesse, car la galère fut commandée quelque temps après pour aller à Roze, comme on a déjà dit cy dessus ; et aussitôt que la galère fut hors du port de Marseille, il commanda à deux de ses sous-comites qui sont sous son commandement ; car tant le comite, que ces deux autres, ils mirent le dos, c'est-à-dire le corps du pauvre Astier tout noir, et cela dura plus de 25 jours que toujours de temps en temps, au moindre travail qu'il se faisoit, alloit l'un après l'autre le battre : même les forçats les plus scélérats qui étoit proche de luy, ainsi que les tures, étoit émeus de compassion et de frayeur, de voir l'inhumanité de ces trois impitoyables bourreaux s'encharner de plus en plus sur vn pauvre corps, tout nud depuis la ceinture en haut, toutes les fois qu'on étoit à ramer, et de le voir souvent suer tout en eau ; et ce pauvre Astier se consolait, et se fortifioit autant qu'il luy étoit possible en la grâce et bonté de Dieu, le supliant de tout son coeur de luy donner les forces nécessaires pour souffrir avec résignation à sa sainte volonté tous les maux qu'on pourroit luy infliger.

Un jour étant devant Roze, les françois l'ayant pris, l'écrivain du Roy de la galère et l'écrivain d'équipage donnèrent à diner au comite, et après diner, comme Astier étoit en un banc proche d'eux, le comite se met à dire à ces messieurs : Je vous veux faire voir vn huguenaut, et vn grand opiniatre et entêté. Là dessus l'écrivain d'équipage qui étoit vn fort honnête homme, dit à Astier : Est-il vrai que vous avez été huguenaut ? Sur ces paroles Astier lui répondit : ouy, monsieur, j'ai toujours été, grâces a Dieu, de la religion protestante et réformée, et je le seray jusques à la fin de mes jours, avec l'assistance de la grâce de Dieu, quoyque le comite croit de venir au bout de son dessein, comme il me l'a dit quelque temps avant de

partir de Marseille, il sera trompé ; car il verra bientôt ma mort, s'il continue de faire, ou de faire faire ce qu'il fait à mon égard. Il répliqua encore et dit à cest écrivain : j'espère tout de la bonté divine qu'il sera confondu dans son espérance. Sur cela Astier leva sa chemize devant luy, et devant tous les autres messieurs, et leur fit voir son dos qui étoit tout noir de coups que ces trois bourreaux luy avoient donné, dont ces messieurs en furent tous émus de le voir dans un tel état.

Astier a crû depuis que comme ces messieurs parlerent longtemps ensemble avec le comite, qu'il luy parlerent en sa faveur, car depuis ce temps là on ne le maltraita plus que comme les autres forcats, pendant tout le reste de cette campagne. Mais après qu'ils furent arrivés à Marseille, l'aumonier de la galère se mit bientôt en devoir de luy faire la guerre. Car après quelque temps qu'ils furent arrivés, je veux dire quelques jours avant pâques, l'année ensuite ( en 1694 ) il alloit de banc en banc pour insinuer aux forcats d'aller en confesse, et étant venu au banc où Astier étoit, il luy dit : et toy, ne veux-tu point venir à confesse ; car il parloit ainsi brusquement. Astier luy répondit : Je n'ay point besoin de vous pour aller en confesse. Je ne vous connois point sur ce sujet là. Dans le même temps les autres forcats papistes luy dirent : Il est de la religion, et comme cest aumonier, quoy que mal nommé, ne le connoissoit pas encore, parce qu'il n'avoit fait que deux campagnes sur cette galère avec luy ( car là où il y a 500 hommes, il est difficile dans si peu de temps qu'on s'aperçoive de la conduite d'un homme, sur tout s'il se comporte sagement ) dans ce même temps il appela le comite et il luy dit : voila un forcat qu'il faut le faire confesser au bout d'une rame. Alors il y avoit proche d'Astier un homme qui avoit déserté des troupes de France, qui se disoit estre de Nisme ; et comme il se disoit estre religionnaire, Astier luy demanda s'il n'avoit point fait abjuration. Il répondit que non, et Astier luy dit qu'il ne falloit point non plus le faire jamais, quoy qu'on l'en pressa ; car vous seriez, luy dit il, un homme perdu ; mais voicy ce qu'il arriva.

Après quelques mois il écrit à l'aumonier de la galère, luy disant que Astier étoit la cause qu'il n'étoit pas allé à confesse à pâques, et par conséquent qu'il ne faisoit pas le devoir d'un chretien. Au même temps l'aumonier envoie dire au comite de faire mettre Astier au

banc criminel qu'on nomme en galère le banc de la douge, étant en ce banc un capitaine d'un vaisseau marchand, ayant été pris par un vaisseau corsaire Français, et ayant été condamné aux galères pour ne pas vouloir changer de religion. Ce monsieur s'appelloit Elie Eneau<sup>1</sup>, homme de probité et de grand esprit. Il fut enfin mené sur la Magnanime ou étoit Astier. Quelque temps après ayant écrit un billet pour envoyer à un prosélyte qui étoit sur la Guerrière, et comme dans ce temps là on faisoit souvent des recherches aux religionnaires pour tacher de leur trouver soit des livres ou des lettres, et par là avoir occasion de les maltraiter, il arriva que ce billet fut pris à celui que M. Elie Eneau avoit envoyé; incontinent on le porta aux officiers major, et ce billet étant aussy venu en vue de l'aumonier, la chose le touchant plus que aucun autre, il fit tant par ses insinuations auprès de M. de Monbelle, major général des galères, qu'il monta sur la galère Magnanime, et fit mettre deux chaines à M. Elie Eneau, et deux à Astier; et l'aumonier, de sa propre autorité, en fit mettre aussy deux à quatre autres de leurs confrères, qui étoit sur la même galère; et puis cest aumonier se promenant d'un bout de la galère à l'autre, les regardoit avec une grande joye de les voir avec deux chaines chacun. Et comme Astier n'étoit pas fort éloigné de M. Elie Eneau, ils faisoit leur ordinaire ensemble pour leur depense à vivre, ce qui fut reporté à M. l'aumonier, et les fit séparer l'un de l'autre. Ensuite il sortyt de la galère et il ny entra pas d'avantage, car dans trois jours il mourut d'une mort bien surprenante, au grand étonnement de plusieurs de la galère; car on luy avoit ouy dire et même Astier l'entendit une fois, que dans moins de 12 à 13 jours il espéroit de voir bruler ce proselyte dont nous avons parlé cy-dessus, qui étoit sur la galère Guerrière; et environ trois semaines après, M. Elie Eneau fut conduit à la citadelle de Marseille, qui se nomme St Nicolas, et enfermé dans un cachot, et Astier et ses camarades ont gardé les deux chaines environ 36 jours (qui étoit sur la fin du mois d'avril 1694). Or ces pauvres souffrans espéroit que l'aumonier qui seroit mis à la place du mort seroit en quelque maniere plus doux que l'autre; mais ils se tromperent bien dans cette attente, car on va

1. Sur le pieux forçat, Elie Neau, voyez le *Journal des Galères* (passim) et le *Bulletin*, t. XXIII, p. 529.

voir tout à l'heure les actions qu'il fit à Astier et à ses compagnons de souffrances.

Environ près d'un an qu'il fut arrivé sur la galère, c'est-à-dire qu'il fut aumônier de la dite galère Magnanime, il a fait mettre Astier dans un banc où il y avoit un homme qui gouvernoit le banc, car c'est la méthode de ces lieux qu'en chaque banc il y a un homme qui gouverne tous ceux qui sont avec luy, et principalement à la vogue; ce forçat se nomme le vogueur du banc. On le mit donc dans un banc, où étoit une partie de la plus grande fatigue de la galère, et cest homme avec qui il fut étoit un provençal, un des plus scélérats de toute la galère; et tout cela en vue de luy nuire et de le chagriner. En effet Astier souffrit beaucoup avec cest homme là, et plus qu'il ne sauroit l'exprimer, tandis qu'il demeura avec luy. En l'année 1695 un forçat qui étoit du pais d'Astier, et qui étoit sur la galère la Favorite, luy envoya 45 liv. et 10 sols par un ture qui servoit le comite. Ce ture s'étant prévalu de la conjecture du temps et de l'état où Astier étoit, il garda cet argent sans dire un mot à Astier. Cependant deux jours après, Astier apprit que cest argent lui avoit été envoyé, tant de ses parans que de ses amis, et ne pouvant avoir aucune raison du ture, il fut contraint d'en parler au comite; mais il n'en fit pas compte parce qu'il étoit de la faction pour le chagriner et le détruire, si possible leur avoit été. Toute la satisfaction qu'Astier tira du dit comite, ce fut que deux ou trois jours après le sous comite vint à luy et luy donna tant de coups sur ce sujet, jusques à ce qu'il fut las de le frapper. Voilà la justice qui fut rendue à Astier, qui fut de perdre son argent, et de plus pour payement, les coups.

Mais pour revenir à l'aumônier de la galère Magnanime qui se nommoit M. Fabre. natif de Toulon en Provence, il leurs faisoit continuellement la guerre, et leur faisoit faire la recherche de temps en temps, pour leur faire prendre leurs livres, s'il leur en trouvoit, et par là avoir lieu pour les faire chagriner; et souvent il les faisoit maltraiter par les officiers. En l'année ensuite que les galères furent commandées pour aller en campagne, Astier tomba de rechef malade pour la quatrième fois; et de ce temps là il étoit toujours à la chaîne. Enfin il fut conduit à l'hospital; les missionnaires aussitôt luy firent comme l'autre fois, c'est-à-dire le chagrièrent



autant qui leur étoit possible ; et quand ils virent qu'ils ne pouvoient rien gagner sur luy de ce qu'ils luy demandoient, le père Girau, le va trouver en son lit et luy dit : « Astier si vous voulez obéir à ce que je vous demanderay, je vous fairay demeurer icy, et qu'il ne vous manquera de rien ; et vous ne serez point exposé à aller en campagne, car les galères vont bientôt partir. »

Alors Astier luy répondit, voir ce qu'il souhaitoit de luy. Il luy dit qu'il demandoit qu'il changeât de religion, et qu'il embrassât la sienne ; ajoutant que celle qu'il professoit étoit vne méchante religion qui le conduiroit à la damnation éternelle.

Astier luy répondit qui ni pour la protection de l'hospital, ni pour tout ce qu'il pourroit lui faire espérer, tout cela n'étoit pas capable de le faire penser seulement vn seul moment à tous ces plaisirs corporels ; et qu'il aimoit mieux mille fois avoir sa conscience en repos que tous les biens du monde ; « et quand à ce que vous me dites, Monsieur, répliqua Astier, que la religion me conduira à la damnation éternelle, je n'ay pas à prendre conseil de vous, car je suis très certain que la religion que je professe est la véritable religion que notre Sauveur Jésus-Christ nous a apportée en terre, et non pas la vôtre que vous voulez me faire embrasser. » Là dessus M. Girau missionnaire dit tout haut dans l'hospital : faites-moi sortir cette peste hors de la maison ; et le même jour Astier sortit de l'hospital. Mais par rencontre les galères furent sorties du port de Marseille pour aller en campagne ; ainsy Astier ne fit point de campagne cette année-là.

(Suite.)

---

# CORRESPONDANCE

---

## LE MAS-SOUBEYRAN

### NOTICE GÉNÉALOGIQUE SUR PIERRE LAPORTE DIT ROLLAND

L'initiative prise par la Société de l'histoire du Protestantisme français, pour la libération du Mas-Soubeyran, lui imposait de graves devoirs, car elle suscitait une double question historique qui n'était pas sans écueils. Les pages suivantes d'un mémoire adressé à M. le baron F. de Schickler par M. Aug. Gervais, avocat à Anduze, rectifient plus d'une erreur, et mettent en pleine lumière deux points importants sur lesquels le doute est désormais impossible. Elles seront lues avec un vif intérêt par tous ceux qui aiment l'exactitude des détails unie à la grandeur des souvenirs.

M. le pasteur Vielles et moi nous avons tous les deux estimé qu'il entraînait dans le mandat que vous nous aviez confié, de viser certains documents d'une incontestable authenticité, trouvés dans les vieux papiers de la famille Laporte, et que nous avons religieusement recueillis, tels que le sauf-conduit accordé à Jean Laporte, premier du nom, le 28 novembre 1704, par le maréchal de Villars; — le congé de Jean Laporte, frère de Rolland, enrôlé comme dragon dans le régiment de Prye; — l'exploit original de l'huissier d'Anduze, Bouquet, en date du 16 juin 1745; — tous documents précieux dont il sera parlé ci-après, et qui tendent à fixer d'une manière positive sur l'histoire des membres de la famille Laporte et le lieu de naissance de notre héros cévenol.

Oui, Rolland, notre grande figure cévenole, est bien né au Mas-Soubeyran, le 3 janvier 1680, premier enfant du mariage de Jean Laporte et de Madeleine Gras.

Mais pourquoi ne l'avouerions-nous pas, monsieur le président? M. Vielles et moi nous avons eu des doutes, et des doutes tellement sérieux, qui paraissaient tellement fondés, que notre déception était grande à la pensée qu'il nous faudrait peut-être renoncer à cette tradition constante, transmise par nos pères, acceptée par tous les historiens des guerres des Camisards sans exception, qui voulait que le Mas-Soubeyran fût le berceau de la famille Laporte, et particulièrement le lieu de naissance de Rolland.

D'un autre côté, nous ne pouvions nous faire à cette idée, qu'une légende eût pu se former autour de faits et de personnages, occupant une si grande place dans notre histoire locale, remontant à trois ou quatre générations à peine, et qui ont laissé une si profonde empreinte dans l'esprit des populations.

Ne pouvant admettre les versions des historiens à l'endroit de la famille Laporte, versions qui nous étaient démontrées erronées, soit

quant à l'origine, soit quant à la composition de la dite famille, nous avons pris le parti de remonter nous-mêmes aux sources en interrogeant directement et minutieusement les actes, titres et documents authentiques que nous pourrions nous procurer, et d'établir ainsi d'une manière certaine et complète, si possible, la généalogie de la famille Laporte.

Et d'abord, dans les vieux papiers trouvés au Mas-Soubeyran figure l'expédition en bonne forme du contrat de mariage de Jean Laporte, de la Frigoule, paroisse de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille, diocèse d'Alais, avec Madeleine Gras (ou Grasse) du Mas-Soubeiran, paroisse de Mialet, en date du 8 décembre 1678.

Le contrat constate que Jean Laporte, futur, agit du « *consentement, avis et conseil de Pierre Laporte, son père, d'autre Pierre Laporte, son frère, et d'Anthoine Gras, son beau-frère, du Mas-Noël, paroisse de Gènerargues.* »

La célébration du mariage a eu lieu le 3 février 1679, par le ministre Alméras.

Nous avons pu prendre copie sur l'original de l'acte de célébration ainsi conçu :

« Jean Laporte et Madeleine Gras. »

« Le vendredy, 3<sup>e</sup> Febvrier 1679, a été célébré mariage par moi susdit-  
« ministre Soubz<sup>nc</sup>, dans le temple de l'Eglise de Saint-Sébastien,  
« entre Jean Laporte, facturier de laine, du mas de la Frigoule, pa-  
« roisse de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille, fils de Louis Laporte et  
« de Jeanne Constante, d'une part, et Madeleine Grasse, fille de  
« Jean Gras et de Pierre Bonnaille, du mas de Soubeyran, paroisse de  
« Luziers, d'autre ; ont été présents : Pierre et David Laporte, frères  
« de Jean, Anthoine Gras, son beau-frère, Jacob Farelle, oncle de la  
« dite Mag<sup>ne</sup> Grasse et plusieurs autres témoins et amis, signés ceux  
qui ont scœu.

J. DELAPORTE (*signé*)

ALMÉRAS, M. (*signé.*)

Ces actes établissent péremptoirement que Jean Laporte avait deux frères : 1<sup>o</sup> Pierre Laporte ; 2<sup>o</sup> David Laporte et 3<sup>o</sup> une sœur  $\times$  Laporte, mariée à Anthoine Gras.

Il pouvait avoir d'autres frères et sœurs dont l'existence serait révélée par l'état civil soit de Mialet, soit de Gènerargues, soit de St-Sébastien. C'est une recherche très intéressante à faire ultérieurement, car il est probable que c'est de la Frigoule que sont sortis les premiers camisards, notamment le colonel des enfants de Dieu, oncle de Rolland. Ce sera l'objet d'une étude et d'une communication particulière.

Mais, revenons au mas Soubeiran.

Nous sommes en fevrier 1679, le mariage de Jean Laporte avec Magd<sup>e</sup> Gras est accompli.

Les historiens veulent que Laporle ait eu plusieurs fils, dont l'un aurait été le dernier pasteur au Collet de Dèze, délégué par l'assemblée de Cognac au duc de Noailles; le 2<sup>e</sup> aurait subi le martyre en

1696, à Montpellier, le 3<sup>e</sup> serait le chef des enfants de Dieu, et le 4<sup>e</sup> le père de Rolland, né vers 1675 au mas Soubeyran.

L'erreur est manifeste. N'est-il pas évident que du mariage de Jean Laporte, accompli en 1679, ne peuvent pas être issus le pasteur du Collet de Dèze, délégué par l'assemblée de Cognac, le 31 août 1683? — Le Laporte martyr en 1696 (il aurait eu 14 à 15 ans) — le colonel des Enfants de Dieu, oncle de Rolland, auquel les historiens accordent l'âge mûr et qui aurait été encor plus jeune que le martyr?

Il y a erreur d'une génération et Jean Laporte était, non pas l'aïeul de Rolland, comme le croient les historiens cités, mais bien le père de Rolland.

En effet, Jean Laporte fut le père de Rolland et de beaucoup d'autres enfants issus de son mariage avec Magdeleine Gras. Nous trouvons à cet égard un renseignement précieux dans l'exploit cité de l'huissier Bouquet, en date du 3 octobre 1748, qui nous donne exactement le nombre et les noms des enfants de Jean Laporte et de Magdeleine Gras, *existant et résidant en France* au jour du décès de cette dernière. Cet exploit porte textuellement, (nous copions sur l'original :)

« L'an mil sept cent quarante huit et le troisième jour du mois  
« d'octobre, par moy Jean Bouquet, huissier receu aux ord<sup>s</sup> d'An-  
« duze, soussigné — à l'instance de Pierre Bourguet et Suzanne  
« Laporte, mariés, du massage du Viala, paroisse de Générar-  
« gues, a été exposé à Jean Laporte, facturier de laine, leur frère et  
« beau frère, du mas Soubeyran, paroisse de Mialet, que du  
« mariage d'autre Jean Laporte et Magdeleine Gras, il en fut procédé  
« *entr'autres enfants*, le dit Jean, Suzanne, Jacques, Joseph, Anne  
« Jeanne et Magdeleine Laporte : et la dite Gras étant décédée, il y a  
« environ trente ans, après avoir institué pour son héritier le dit  
« Jean, son fils, laissant à elle survivant ses dits sept enfants, l'ex-  
« posante continua d'habiter la maison de sa dite mère jusqu'à ce  
« qu'elle contracta mariage avec le dit Bourguet etc..... »

Ce document nous apprend que Magdeleine Gras était décédée depuis trente ans en 1748, ce qui permet de fixer la date de son décès à l'année 1718, environ, et que sa succession avait été partagée entre ses sept enfants qui lui avaient survécu en France.

Mais ces sept enfants n'étaient pas les seuls issus du mariage de Jean Laporte et Magdeleine Gras; l'huissier dit : *entr'autres enfants*; d'un autre côté, il parle des *survivants* seulement, ceux qui auraient précédé la mère et qui seraient morts *sans postérité*, ne devant pas figurer dans le partage de la succession.

Il est à présumer que l'huissier les a énumérés par ordre de primogéniture, et alors Jean serait le plus âgé des sept survivants, ce qui est d'ailleurs confirmé par les actes de mariage ou testaments des six frères ou sœurs dont la date établit de la façon la plus certaine que Jean était bien l'aîné des survivants.

Mais en quelle année était né Jean?

Il était assez difficile de le savoir précisément, les registres et docu-

ments municipaux manquant absolument à Mialet, enlevés qu'ils ont été, soit à l'occasion du procès fait au *cadastre de Rolland* à Nîmes, soit plus tard dans la tourmente révolutionnaire, mais dans tous les cas, non restitués à la commune.

Mais si nous n'avons pas pu avoir l'acte de naissance de Jean, du moins avons-nous eu la bonne fortune de trouver la copie ci-après rapportée, qui nous fixe sur la date du décès de Jean, sur son âge et dès lors, sur l'année de sa naissance.

« Extrait du registre des mortuaires des officiers ordinaires du  
« lieu de Miellet.

« Du dix septième may mil sept cent cinquante quatre, par devant  
« nous, Antoine Sabatier, bachelier-*ez-droit*, lieutenant de juge et  
« de police du lieu de Miellet :

« Sur la requête à nous présentée par Jean Laporte, fils d'autre,  
« du mas Soubeyran, dans notre juridiction, portant que le jour-  
« d'hier, Jean Laporte, son père serait d'excédé le jourd'hier dans  
« sa maison au dit mas Soubeyran, sur l'heure de huit du soir, âgé  
« de SOIXANTE six ans, ou environ, et comme le prier du prieuré  
« de Miellet refuse de lui accorder la sépulture ecclésiastique, et  
« qu'aux terme de la déclaration du Roy, du 9 avril 1736, Art. 13 on  
« ne peut inhumer ceux auxquels la sépulture ne pas accordée, il  
« il vous plaise de luy permettre de faire inhumer le dit Jean Laporte  
« son père.

« Veu la d. Req<sup>te</sup> et nostre app<sup>t</sup> au pied de son communiqué au  
« prier Juridictionnel de ce jourd'huy, nous avons permis au dit  
« Jean Laporte de faire inhumer le d. Jean Laporte, son père, d'excé-  
« dé le jour d'hier, et cela en conformité de la déclaration du Roy  
« du 9 avril 1736 Art. 13, enregistrée en la souveraine Cour de  
« Parlement de Toulouse — Fait le jour et an que dessus. Sabatier  
« lieutenant de juge signé au Régistre.

« Collationné,

« GRIGNON, greffier — *signé* »

Il est donc constaté qu'en 1754, Jean Laporte avait 66 ans. Il serait né ainsi en l'année 1688, c'est-à-dire, dix ans après le mariage de ses père et mère, lequel mariage devait donner naissance à six enfants plus jeunes, comme nous l'avons vu. Il était présumable que ce mariage n'était pas resté stérile pendant cette période des dix premières années, et que Jean devait avoir des frères et sœurs plus âgés, lesquels devaient être ou morts ou absents.

Son mariage avec Jeanne Baux, en date du 17 Mars 1715, aux minutes de M<sup>r</sup> Rieu, notaire à Miallet, nous fournit quelques renseignements à ce sujet. Dans cet acte, Magdeleine Gras, veuve de Jean Laporte, mère du futur époux, fait et institue celui-ci son héritier, fixe la part légitimaire de ses six autres enfants vivants et présents en France.

« Et, » porte l'acte,, *parce que Jean-Pierre et Louis Laporte,*  
« *deux de ses enfants, sont dans le pays étranger, la donatèresse*

« *rent au cas ils ne reviendraient pas en France par permission*  
 « *de Sa Majesté que leurs légitimes appartiennent sans contestation*  
 « *au dit Laporte, son fils et donataire, sans que sur icelles ses*  
 « *autres enfants puissent rien prétendre.*

Cet acte nous fait faire connaissance avec deux autres enfants, aînés des sept que nous connaissons déjà

Nous savons ainsi qu'en 1715, la veuve Laporte-Gras avait neuf enfants vivants, ayant droit à ses biens, et que les deux aînés sont réfugiés à l'étranger, que cet exil n'est pas volontaire, et qu'ils ne peuvent rentrer en France qu'avec la permission du roi.

Mais de ces deux enfants, Jean-Pierre n'aurait-il pas pris le nom d'Amet, sous lequel il est connu dans l'histoire, de même que Pierre Laporte, son frère, prit le nom de Rolland, ainsi que nous allons le voir ? Louis Laporte ne serait-il pas le Laporte qui obtint une lieutenance dans l'armée de la ci-devant République Hollandaise, de la descendance duquel se réclame Mlle Léna Laporte, dans sa lettre à l'arrière-petit-neveu de Rolland, en date de Rotterdam, du 7 janvier 1876 ?

Nous inclinons à le croire et ne désespérons pas de l'établir dans une communication ultérieure.

Quoi qu'il en soit, les faits présentés ei-devant comme certains, sont bien établis avec toute la rigueur qu'à le droit d'exiger la vraie histoire.

Mais jusqu'ici, nous n'avons pas rencontré Rolland, qui est cependant notre objectif, et que nous avons affirmé être le premier enfant né du mariage de Jean Laporte de la Frigoule, avec Magdeleine Gras du Mas Soubeiran.

Nous nous sommes vainement adressés à l'état civil de la commune de Miallet, les registres et documents de cette commune avaient été dispersés et notamment transférés à Nîmes où ils sont restés, à l'occasion du procès fait dans cette ville au cadavre de Rolland, tué au château de Castelnaud en août 1704<sup>1</sup>.

Monsieur le pasteur Vielles a eu la bonne chance d'apprendre que nous pouvions attendre un secours bien précieux de la part d'un ami, M. Charles Sagnier, de Nîmes, lequel s'occupe avec zèle et succès de toutes les questions intéressant l'histoire du Protestantisme français, et en particulier de l'histoire des Camisards. M. Vielles a eu hâte de s'adresser à cet ami, qui, avec le plus gracieux empressement, dont nous sommes heureux de lui exprimer ici toute notre reconnaissance, nous a adressé les deux importants documents dont voici la copie :

« *Du septième janvier 1680, Pierre Laporte fils de Jean Laporte*  
 « *et de Magdelleine Grasse, du mas Soubeyran, a été balizé par*  
 « *moi, ministre Soubz<sup>ne</sup>.*  
 « *Présenté en batesme par Pierre Laporte et Pierre Bounaille,*  
 « *né le troisième du dit mois.*

« DESOSTELLE — M.

1. Le *Bulletin*, publiera prochainement cette importante pièce retrouvée par M. Ch. Sagnier dans les archives du greffe de Nîmes. (*Réd.*)

*Extrait du Régistre de Baptême, mariage et décès de l'Eglise protestante de Mialet.* »

Et pour complément, M. Sagnier a soumis à M. Vieilles le jugement qui constate que ROLLAND avait le prénom de PIERRE.

Il est donc bien certain et authentiquement prouvé que Rolland est né le 3 janvier 1680, c'est-à-dire, onze mois, jour pour jour, après la bénédiction du mariage de ses père et mère par le pasteur Alméras; qu'il était par conséquent, l'aîné de sa famille, qu'il était âgé de vingt-quatre ans, six mois, lorsqu'il fut trahi et tué au château de Castelnaud le 14 août 1704.

Mais ce n'est pas tout : M. Ch. Sagnier nous donne encore l'extrait de baptême d'un autre enfant Laporte, extrait ainsi conçu :

*Du 12 août 1682, Jean Laporte, fils de Jean Laporte et de Magdeleine Grasse, du Mas Soubeiran, né le 2<sup>e</sup> du mois dernier, prézanté en batesme par Jean Gras et Marguerite Salette. — Présents les Soubz<sup>nés</sup> Desostelle — m — Delaporte — Pagès.*

M. Sagnier ajoute qu'il a trouvé dans le registre, l'acte de décès du dit Jean, mort le 28 juillet 1683, âgé d'un an.

Nous voici arrivés authentiquement au chiffre de onze, pour les enfants issus du mariage de Jean Laporte, de la Frigoule, avec Magdeleine Gras, du mas Soubeiran, savoir :

1 <sup>o</sup> Pierre dit Rolland.	7 <sup>o</sup> Anne.
2 <sup>o</sup> Jean, mort à l'âge d'un an.	8 <sup>o</sup> Magdeleine.
3 <sup>o</sup> Jean-Pierre, réfugié.	9 <sup>o</sup> Jacques.
4 <sup>o</sup> Louis, réfugié.	10 <sup>o</sup> Joseph.
5 <sup>o</sup> Jean, né en 1688.	11 <sup>o</sup> Jeanne.
6 <sup>o</sup> Suzanne.	

Si l'espace nous le permettait, nous pourrions à l'aide des mariages ou des testaments des sept enfants plus jeunes, actes que nous avons en notre possession ou que nous pourrions facilement avoir, vous fournir une notice sur chacun d'eux. Mais il faut convenir que ces détails ne présenteraient pas un grand intérêt, si ce n'est ce qui est relatif à Jean Laporte, 2<sup>o</sup> de nom, qui, quoique qualifié par les historiens de *père obscur* de Rolland (il était le frère) n'a pas moins eu une grande part de péripéties et de vicissitudes dans la guerre des Camisards.

Il était le 5<sup>o</sup> frère de Rolland et né en 1688; il n'avait par conséquent que 14 à 15 ans, quand son frère aîné Pierre, dit Rolland, devint le chef des Camisards; deux autres frères plus âgés que lui et en âge de tenir le mousquet, servaient dans l'insurrection, sous Rolland, l'aîné. Nous avons vu que ces deux frères, Jean-Pierre et Louis Laporte, étaient passés à l'étranger, probablement après la mort de Rolland.

Toujours est-il que jusques en 1704, la maison Laporte du Mas-Soubeiran fournissait à l'armée Camisarde, au moins trois combattants et pas des moindres, Rolland, Jean-Pierre et Louis,

auxquels il faut ajouter Amet, si Jean-Pierre et Amet ne sont pas le même personnage.

Aussi cette maison Laporte est notée pour des plus suspectes. Le chef de la maison, époux Gras, est compris dans la razzia d'otages faite par Bâville dans la vallée de Miallet en 1703. Il est dirigé avec bon nombre d'autres protestants sur Perpignan; son fils, Jean, jeune frère de Rolland, est prisonnier avec lui. Il a quinze ans environ; il pourrait suivre l'exemple de ses trois ou quatre frères, principaux acteurs dans l'insurrection; il sera mieux gardé dans les casernes de Saint-Jacques de Perpignan. Ses deux autres frères Jacques et Joseph sont trop jeunes pour être dangereux, et Bâville les laisse au Mas Souzeiran avec leur mère, Magdeleine Gras, et leurs quatre sœurs.

Parmi les prisonniers se trouve le notaire, *André Rieu*, de Miallet. Dans les longues heures de captivité, il instrumente comme notaire pour ses frères et compagnons d'infortune. Il passe des actes, principalement des testaments, dans trois desquels Jean Laporte père et fils signent comme témoins. Nous avons sous les yeux le registre original écrit en entier de la main de ce notaire. Il commence le 14 août 1703 et finit au mois de février 1704. Il comprend douze grandes feuilles entièrement remplies et parfaitement conservées, sauf la dernière qui est déchirée en partie.

Nous ne pouvons résister à la tentation de transcrire ici le premier de ces testaments, lequel occupe les trois entières premières pages du Registre, et dont la formule naïve et touchante, répétée à peu près textuellement dans chaque testament, respire la piété la plus simple et la plus sincère.

#### TESTAMENT DE JEAN AUSSET DE SAINT MARCEL

« L'an mil sept cent trois et le quatorzième jour du mois d'août,  
 » après midy, régnant très Chrétien, très glorieux et victorieux  
 » Prince-Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,  
 » par devant nous notaire royal et apostolique de la paroisse de  
 » Mellet et les témoins bas-nommés, a été en personne Jean Ausset,  
 » de la paroisse de Saint-Marcel de Fonfouillouse, diocèse d'Alais,  
 » lequel estant gisant dans son lit malade aux cazernes de Saint-  
 » Jacques de Perpinian, toutefois estant en ses bons sens mémoire  
 » et entendement et sachant qu'il faut mourir, c'est pourquoi pour  
 » n'être point surpris lorsque Dieu le voudra tirer de cette vallée de  
 » larmes et de misères, il a bien voulu disposer de ses biens pour  
 » éviter questions et différends entre ses parents et amis; et en  
 » premier lieu le dit Ausset comme chrétien ce recommande à Dieu  
 » le père tout-puissant du ciel et de la terre, le priant au nom et par  
 » le mérite infiny de la mort et passion de son très cher fils notre  
 » sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, lui faire grâce et miséricorde  
 » de lui pardonner ses fautes et péchés, et son âme estant séparée



» du corps, la placer en son sein et royaume de paradis, voulant son  
 » corps estre enseveli à l'endroit où il décèdera en la forme des  
 » chrétiens.....

» Et venant..... » Suivent les dispositions testamentaires..... Et le  
 » testament se termine ainsi :

» Fait et récité aux cazernes de Saint-Jacques de Perpignan, dans  
 » lachambre ou le dit Ausset est malade, en présence de Henry  
 » Grévin, etc..... témoins signés et de moy, notaire royal et aposto-  
 » lique de la paroisse de Mellet, retenu aux dites cazernes quoique  
 » pourtant n'étant coupable d'aucun crime, et aussy ne m'ont jamais  
 » accusé de rien, ayant reçu et retenu le présent acte sur cette minute  
 » pour le mettre sur le papier timbré et dans mon registre, lorsque  
 » le bon Dieu de sa grâce et miséricorde m'aura mis en liberté, de  
 » même que les témoins, comme n'étant aussi en rien criminels et  
 » coupables, et leur innocence devant être eognue, devront être mis  
 » en liberté dans peu de temps. »

Cependant Rolland ayant été tué à Castelnau, le 14 août 1704, le  
 Maréchal de Villars se relacha de sa rigueur vis à vis des Laporte, et  
 Jean Laporte, père et fils, obtinrent leur liberté et rentrèrent au Mas  
 Soubeiran en novembre 1704. Laporte père obtint un sauf-conduit  
 que nous avons en original entre les mains, imprimé sur feuille  
 timbrée aux fleurs de lys et dont voici la copie textuelle :

« DE PAR LE ROY

» Le Maréchal de Villars, général des armées du Roy, commandant  
 « dans la province du Languedoc, le nommé Jean Laporte. du Mas  
 » Soubeiran, paroisse de Mialet, estant venu implorer la clémence  
 » de Sa Majesté, se remettant à sa bonté infinie des peines qu'il a  
 » mérité(*sic*) rapportant ses armes et donnant des cautions de sa  
 » bonne conduite à venir, nous ordonnons qu'il ne soit point inquiété  
 » et demeure tranquille dans la commune de Mialet.

« Fait à Montpellier le 28 novembre 1704,

« Signé, maréchal de VILLARS. »

Jean Laporte fils, âgé de 16 ans seulement, fut incorporé un peu  
 plus tard dans le régiment des dragons de Prye où il servit jusqu'au  
 4<sup>er</sup> mai 1713, comme en témoigne son eogé en forme, signé :  
 BOURBOX, capitaine.

Nous avons vu qu'il se maria en 1715. Il porta toujours le nom  
 de Laporte-Rolland, fut ainsi désigné et distingué des autres Laporte  
 et après lui ses descendants, dont le dernier habite encore la  
 maison patrimoniale du Mas-Soubeiran, cet humble toit qui a vu

naitre et grandir ces héroïques enfants Laporte, qui brillent au premier rang parmi ceux dont la foi, le dévouement, les souffrances et les sacrifices, nous ont assuré les bienfaits de la liberté religieuse.

Agréez, monsieur le président, la parfaite assurance de ma respectueuse considération.

Auguste GERVAIS.

---

## CHRONIQUE

---

### LES DRAGONNADES

On sait avec quelle audace l'histoire est falsifiée dans certaines écoles. Tout récemment, à Sainte-Foy-la-Grande (Cher) les élèves de l'école primaire se présentaient à l'examen pour l'obtention du certificat d'étude. Le sujet de la rédaction était celui-ci : « Quel est le personnage historique que vous aimez le moins ? Dites ce que vous savez sur lui et indiquez les raisons de votre antipathie. — C'est Henri IV. — Et pourquoi ? — Parce qu'il a donné l'Édit de Nantes aux protestants. »

Il ne nous déplaît pas de voir par un juste retour, la vérité rétablie dans les écoles communales de Paris, avant de l'être ailleurs. Sur un des bons points distribués aux élèves, et portant une image de persécution religieuse, on lit en effet les lignes suivantes :

LES DRAGONNADES. (1683-1685). — « La seconde moitié du règne de Louis XIV fut souillée par la plus atroce des persécutions religieuses. Les Jésuites dominaient complètement le roi, la cour et les évêques. Ils obtinrent qu'on chassât les protestants des charges et des emplois publics, qu'on leur interdît l'industrie en leur refusant des lettres de maîtrise; puis qu'on fermât leurs écoles, qu'on démolît leurs temples, enfin qu'on enlevât leurs enfants pour les instruire dans la religion catholique. Les Jésuites poussèrent ensuite aux plus sanguinaires violences. On envoya des régiments de dragons pour convertir les protestants. On mit les hommes à la torture; on outragea les femmes; on enleva les enfants; on dévasta les propriétés; on envoya aux galères ceux qui refusaient les sacrements, ceux qui tentaient de sortir de France, ceux qui donnaient asile aux ministres protestants. La révocation de l'Édit de Nantes qui suivit (1685) fit perdre à la France plus de cent mille familles. Une grande partie se réfugia à Berlin. La puissance de la Prusse vient de là. »

Malgré notre peu de goût pour l'école laïque, dans le sens irrégulier donné à ce dernier mot, nous ne pouvons qu'applaudir à cette restitution de l'histoire ornée qui ne trouvera que trop d'occasions de s'exercer dans les écoles soustraites à l'influence jésuitique.

J. B.

---

*Le gérant* : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

ÉTUDES HISTORIQUES

---

ORIGINES DE LA RÉFORME A NIMES

JUSQU'À L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSISTOIRE

(1532-1561)<sup>1</sup>

Il n'est pas facile de fixer avec pleine certitude la date exacte de la première éclosion de la Réforme dans la cité languedocienne. On peut cependant en signaler les symptômes précurseurs : c'est ainsi qu'avant que le flot jaillisse et devienne la source d'un grand fleuve, on peut en entendre le murmure intérieur dans la profondeur du sol et soupçonner les circonstances favorables qui augmenteront le nombre et l'intensité des courants souterrains. Depuis 1517, Luther remuait l'Allemagne et l'Europe, et il était impossible qu'un écho de cette grande voix ne

1. On doit au regretté pasteur Borrel un excellent précis de l'histoire de l'Église de Nîmes. M. le pasteur Viguié en a esquissé l'origine dans un éloquent discours. J'ai touché moi-même à quelques points dans une étude sur la Réforme au château de Saint-Privat (*Bull.* t. XXI et XXII). M. le pasteur Ch. Dardier a entrepris de nous donner une histoire complète, en puisant aux sources aussi riches que peu explorées (Registres du consistoire, Archives de la ville département, Collection Court, etc.). Nous sommes heureux de reproduire le premier chapitre d'un ouvrage qui sera un monument élevé à la métropole du protestantisme méridional (*ibid.*).

fût point parvenu jusque dans ces provinces méridionales où l'on se souvenait encore de la lutte des Albigeois contre les prétentions de Rome. La foire de Beaucaire, où se vendaient les livres qui descendaient de Lyon par le Rhône, avait dû faciliter la diffusion des écrits du réformateur ou de ses amis. Nous savons que François Lambert, d'Avignon, lisait dans son couvent, déjà avant 1521, quelques-uns de ces écrits prohibés, et que Michel Servet, pendant ses études de droit à Toulouse, en 1528, avait en main les *Loci communes* de Mélanchthon. Là, du reste, comme partout, la Réforme était dans l'air; les âmes avaient faim et soif de justice, de vérité, et elles soupiraient après un aliment plus substantiel et plus pur que les vaines pratiques de la superstition romaine.

Or, ce fut un moine augustin, dont le couvent se trouvait alors au-dessous de l'Esplanade de l'antique *Nemausus*, qui donna lieu à la première manifestation de l'esprit nouveau. Ce fut du moins sous l'impression de son édifiante parole et des poursuites dont il fut l'objet, que l'on commença à se préoccuper des doctrines controversées. Désigné comme prédicateur du carême, en 1532, le « beau père » se mit à prêcher l'Évangile. Il ne songeait nullement à rompre avec Rome : la suite le donne clairement à comprendre. Mais il parla de la grâce de Dieu en Jésus-Christ; il répondit à des besoins généralement sentis de pardon et de paix. Et il n'en fallut pas davantage pour qu'il fût soupçonné de luthéranisme<sup>1</sup>. Le samedi saint, 30 mars, sur le soir, il est arrêté et mis en prison par ordre du parlement de Toulouse. Le conseil de ville s'émeut de cette injustice; il s'assemble à l'extraordinaire le lendemain matin, jour de Pâques, et prend la décision suivante : « Premièrement, pour ce que le beau père, fraire des Augustins, prescheur ordinaire pour la présente année, a presché ceste caresme ordinairement et a nory les habitans de la ville *pabulo caritatis* et bonne doctrine évangélique jusques à la veille de Pasques, auquel jour sur le

1. A. Vigié. *Les origines de la Réformation à Nîmes* : In-8° 1867.

soir a esté constitué prisonnier par quelque huissier de Tholoze et l'on ne sçet a quelz fins est detenu au chasteau du Roy. Donc le dit beau père pourra avoir affaire d'argent pour soy aider et secourir en ses nécessités que la ville luy doit bailler et expédier ses gaiges ordinaires qui sont de douze livres tant seulement, ou si la ville luy donnera davantaige oultre les dits gaiges, attendu la bonne doctrine évangélique qu'il a presché au peuple de la ville. Requérant MM. les conseillers que, sur ce, ils dissent leurs opinions, car à ces fins les avoyent assemblés pour avoir leurs opinions... » (Reg. du conseil de ville, série LL. 5. fol. 244). On décida de lui donner trente livres en sus de ses gages.

La protestation en faveur de l'orateur chrétien est donc aussi nette et aussi solennelle que possible. Les consuls toutefois ne pensaient pas à briser ni même à relâcher le lien qui les attachait au saint-siège. Il faudra bien du temps encore, et des circonstances bien impérieuses pour qu'on en vienne à cette dure extrémité. A ce moment, selon toute apparence, le schisme répugnait aux magistrats de la cité autant qu'au prédicateur. Ne pouvaient-ils pas espérer que la Réforme s'accomplirait sans violence par les soins du clergé lui-même? Cinq années auparavant, en 1527, le conseil avait aussi augmenté les gages ordinaires du « sermoneur de la ville », qui était un moine augustin (le même peut-être que celui de 1532), parce qu'il avait prêché « la parolle de Dieu en bonne doctrine et valhant homme. » (Même reg.) Or, cette même année 1527, ce conseil donna des marques non équivoque de catholicisme. Le 27 septembre, sur la requête de plusieurs habitants qui demandaient la permission de faire couvrir la croix de la Curaterie « et que la ville leur ayde à ce fère, atandu les grans miracles qui y ont esté faicts et se font journellement » ; il accorda un secours de vingt-six livres et mit en adjudication les travaux de maçonnerie nécessaires. S'il avait été déjà gagné à la Réforme, il n'aurait pas eu pareille condescendance ; il aurait plutôt ordonné la démolition du monument idolâtrique : il ne se montra que trop ico-

noclaste plus tard. Il dut en être ainsi en 1532, mais avec une nuance d'irritation en sus contre le parlement de Toulouse et contre le clergé qui applaudissait à l'arrêt du parlement.

Nous ne sommes donc pas autorisé à faire dater de cette époque le mouvement réformateur à Nîmes. Mais ce fut un premier appel à la réflexion, à l'étude; en sorte que ce moine a bien pu jeter dans les cœurs une semence qui devait, un quart de siècle plus tard, lever en moisson de réforme. Quant à lui, il ne paraît pas que les soupçons portés un instant sur sa doctrine eussent un fondement solide (Ménard, *Hist. de la ville de Nîmes*, IV, 120). Il est intéressant toutefois de remarquer qu'il suffisait de prêcher purement et simplement l'Évangile pour que le prédicateur fût planer sur lui le soupçon d'hérésie. Le conseil de ville pensait si peu alors à favoriser les idées nouvelles, que dans la séance du 7 avril de cette même année 1532, il arrête qu'on obtiendrait un monitoire de l'official de l'évêque, pour avoir la révélation et la connaissance de ceux qui étaient « infectés; » qu'on le ferait fulminer, et que ceux qui seraient accusés devraient se justifier par la purgation canonique. En même temps, pour prévenir les causes du progrès de l'hérésie, on délibéra de requérir l'évêque de Nîmes de nommer « un homme de bien » pour prêcher la parole de Dieu tous les dimanches. De plus, comme ce prélat, Michel Brignonnet, se tenait habituellement dans sa villa du Vigan et qu'il ne pouvait surveiller d'assez près son troupeau, il fut arrêté qu'on le requerrait aussi de venir faire sa résidence à Nîmes, à l'exemple d'un « bon père dans le sein de sa famille ». On le somma enfin de pratiquer l'hospitalité envers les pauvres qui étaient en grand nombre, tant à l'hôpital que dans la ville. Si l'antique vénération dont le clergé était entouré avait subi quelque amoindrissement, il n'y avait encore cependant aucune idée de schisme.

Ce qu'il y avait à Nîmes, à cette époque, c'étaient des martyrs isolés. Deux de ces malheureux furent brûlés vifs, à la fin d'octobre ou au commencement de novembre 1537; plusieurs autres furent jetés en prison et s'attendaient d'un moment à

l'autre à subir le même sort. Les pasteurs de Genève apprirent cette triste nouvelle par un frère qui avait assisté au supplice des deux évangéliques, et ils écrivirent, le 13 novembre, à leurs collègues de Zurich et de Bâle et probablement aussi de Berne, pour que ceux-ci voulussent bien supplier leurs magistrats respectifs d'adresser à François I<sup>er</sup> sur ce point de sévères protestations. La lettre fut rédigée par Calvin (Herminjard, *Corr. des réf.* IV, 316). Le conseil de Berne écrivit à ce sujet au roi, le 17 novembre, et sa supplique est très pressante. Nous avons cherché, mais en vain, à connaître les noms de ces deux martyrs dont il est dit qu'ils « montrèrent une singulière constance jusqu'à leur dernier soupir, quoique pourtant leur patience fut mise à l'épreuve par un raffinement inouï de cruauté ». Les archives du parlement de Toulouse auraient pu nous fournir quelque utile renseignement ; mais par suite de nous ne savons quel accident, la collection criminelle du Capitole présente une lacune qui s'étend d'août 1536 à octobre 1537. Et c'est nécessairement pendant cette période qu'ont été rendus les arrêts en question. Un document daté de Nîmes, le 1<sup>er</sup> novembre 1537, et publié par Ménard (IV, *Preuves*, 137) parle bien de peines infligées à certains hérétiques par les seigneurs temporels ; mais il le fait en termes généraux ; il dit : « ... pullulant *magna hæresis tant de sacramento altaris que de sacramento Ecclesie*, dont plusieurs sont esté prevenus et pugniz, tant par censures ecclésiastiques que aussi *per dominos temporales...* »

Six ans plus tard, le 13 avril 1543, d'autres évangéliques de Beaucaire furent condamnés au feu par le parlement de Toulouse, pour crime d'hérésie ; mais de ceux-là le nom est connu. Antoine Armandes et Antoine Sabatier furent brûlés vifs, le premier à Toulouse, sur la place du Salin ; le second sur la place publique de Beaucaire. Le parlement toulousain ne faisait du reste qu'exécuter l'ordre donné par François I<sup>er</sup> dans ses lettres patentes du 30 août 1542, d'après lesquelles « sans perdre heure ni temps, devoit poursuivre l'hérésie jusqu'à ce que le fonds et la racine de cette peste fussent exterminés et

abolis ». Ces divers martyrs ont dû naturellement attirer l'attention sur la cause pour laquelle ils mouraient ; et si le mot de Tertullien est vrai, leur sang a pu être une semence de chrétiens.

D'autres faits se produisirent aussi qui purent ébranler dans les esprits les vieilles croyances ou du moins en diminuer le prestige. Nous voulons parler de désordres de mœurs qui éclatèrent dans les nombreuses communautés religieuses, soit d'hommes, soit de femmes, qu'il y avait à Nîmes ou dans son diocèse. L'antique abbaye de Saint-Sauveur de la Font, par exemple, qui avait pour église le monument romain connu aujourd'hui sous le nom de Temple de Diane, avait laissé s'introduire dans son sein un relâchement si déplorable, que l'évêque et les consuls s'opposèrent à l'élection d'une supérieure, « attendu qu'elle n'estoit personne pour l'estre parce qu'elle n'estoit fame de bien » (1532). Il fallut aussi procéder à de sévères réformes à l'égard des clarisses de Saint-Antoine, comme à l'égard des augustins, des dominicains et des carmes. Les grands jours, tenus à Nîmes en 1541, l'exigèrent impérieusement. Ces faits ne pouvaient être ignorés ; et comme ils laissaient voir les souillures du sanctuaire, on en tirait des conclusions qui n'étaient pas à l'avantage du catholicisme.

A côté de ces raisons négatives qui détachaient du vieux culte, il y avait des raisons positives qui attachaient au culte nouveau. Il y avait en particulier l'esprit de science et de libre recherche, dont le collège des arts, dès sa fondation, fut l'ardent foyer. Depuis la visite que François I<sup>er</sup> fit à Nîmes (août 1533), ce prince ami des lettres s'intéressa au développement des écoles publiques de la cité, et encouragea toutes les mesures qui furent prises dans ce but. Le 12 juillet 1534, se tint, devant le viguier royal, un conseil extraordinaire qui appela pour régir les études un professeur de grande réputation, Imbert Pacolet. Le 20 décembre suivant, on délibéra de faire faire une cloche pour l'usage spécial des écoles ; celle dont on se servait auparavant appartenait à une chapelle voisine. On poursuivit en même



temps auprès du roi l'accomplissement du dessein qu'on avait depuis quelque temps de fonder à Nîmes une université, à l'instar de celle qui venait d'être accordée à la capitale. Le premier consul fut envoyé à Montpellier pour supplier le grand-maitre de Montmorency d'appuyer la demande. On réclama aussi dans ce but les bons offices de Marguerite de Navarre, lorsqu'elle passa à Nîmes avec le roi, son époux, en septembre 1536, Mais un obstacle inattendu sembla s'opposer aux progrès des études. Imbert Pacolet, dont les services étaient toujours plus appréciés, ayant été confirmé par le conseil dans sa place de recteur (15 avril 1537), le précenteur de la cathédrale s'opposa par deux fois à son installation : Pacolet était soupçonné d'incliner vers les doctrines réformées.

Une semblable opposition, et pour le même motif, fut faite à l'installation de Gaspard Cavart, autre savant de premier ordre, que les consuls avaient désigné à la place de Pacolet, son ami (25 octobre 1537). Et c'est une chose à noter, qu'à Nîmes, comme partout du reste, les écoles sont des centres de propagande évangélique; les maîtres en général sont des partisans des idées nouvelles, et s'ils ne le sont pas déjà, ils le deviennent bientôt. C'est une loi de l'histoire : les superstitions tombent devant une étude attentive, comme les ténèbres se dissipent devant la lumière. Si tous les humanistes n'ont pas été des réformateurs, tous les réformateurs du moins ont été des humanistes.

Pour se venger du mauvais vouloir du précenteur, les consuls demandèrent immédiatement à l'évêque (27 octobre 1537) d'instituer non seulement un recteur des écoles, mais aussi un maître en théologie qui devrait lire et enseigner tous les jours, et aussi prêcher l'Évangile au peuple les dimanches et les fêtes solennelles. Le 1<sup>er</sup> novembre suivant, le vicaire général leur répondit que l'évêque ne pouvait être contraint d'accueillir cette réclamation; que les fonds manquaient pour cela; et qu'au surplus « le chapitre était hors d'état de subvenir à ses propres charges, par la malice des habitants de Nîmes, qui ne

vouloient point payer la dîme de l'huile, des laines, non plus que d'autres fruits, à quoi ils étoient tenus par le droit commun ». Il protesta contre les consuls de tous les progrès que l'hérésie pourrait faire dans Nîmes par leur faute, et qu'il ne tenait ni à l'évêque ni à lui qu'on ne fit contre les coupables les poursuites nécessaires. Il déclara qu'il manifesterait au parlement de Toulouse la désobéissance de quelques uns des consuls et le mépris qu'ils faisaient des ordonnances ecclésiastiques.

Des luttes semblables devaient évidemment relâcher les liens de sympathie qui unissaient encore les habitants de la ville au catholicisme. Lors d'un nouveau passage de François I<sup>er</sup> à Nîmes, en juillet 1538, à l'occasion de son entrevue avec Charles-Quint à Aigues-Mortes<sup>1</sup>, les consuls insistèrent auprès de lui pour qu'il régularisât la fondation de l'université ; et cette faveur leur fut accordée par lettres patentes datées de Fontainebleau, au mois de mai 1539. Il est dit dans ces lettres que la cité de Nîmes était « l'une des principales et ancienne villes du royaume, pour l'aménité et douceur d'air, fertilité du pays où elle est assise ». Henri II confirma à Compiègne (septembre 1547) ces lettres de François I<sup>er</sup> ; il établit à Nîmes « collèges, escolles, université en toutes facultés de grammaire et des arts sceullement » (Archives communales, série JJ., reg. 1). A défaut

1. Voici un fait curieux qui se passa à Nîmes, à l'occasion de cette entrevue des deux monarches, et qui montre combien avilissant était le régime du « bon plaisir ». Sur l'ordre du maréchal de Montmorency aux consuls d'envoyer à Aigues-Mortes une quantité suffisante de vivres, le conseil décide que l'on obéira et que l'on cherchera quelqu'un qui se charge de cette fourniture à ses risques et périls (7 juillet 1538). Les consuls n'ayant rien envoyé, le 14 du même mois, le viguier de Nîmes leur écrivit : « Faut que toute la nuit ayez ici 6,000 pains, 30 vessels de vin, et force perdriaux, et toute chasse ; et n'y faïetes faulte, sous peine de estre tous prins au corps et admeuez à monseigneur le connétable. » Ordre est donné aussitôt à tous les chasseurs de la ville d'aller à la chasse, *sous peine du fouet*, et d'apporter leur gibier à Aigues-Mortes. — Il faut croire que, grâce à ce procédé un peu brutal, les deux cours eurent à leur disposition « force perdriaux et toute chasse, » car il n'est plus question du passage des deux princes que pour vérifier les dépenses faites par les consuls à cette occasion. (Archives communales, série LL. Reg. 7.).

de Pacolet et de Cavart, obstinément refusés par le précenteur de la cathédrale, les consuls appelèrent Claude Baduel au poste de recteur. Celui-ci fut agréé, quoiqu'il inclinât, lui aussi, vers les idées évangéliques; mais il ne devait se prononcer que plus tard. Sa royale protectrice, Marguerite de Navarre, qui, sur la demande de Mélanchthon (juin 1534), s'était chargée d'entretenir le jeune Baduel aux études, et qui depuis ne l'avait jamais perdu de vue, le recommanda chaudement aux magistrats de la cité par une lettre datée de Compiègne, 8 octobre 1539 : « Vous me ferez, leur dit-elle, ce faisant, plaisir bien agréable. » Baduel était originaire de Nîmes; il était alors professeur à l'Université de Paris; mais il quitta cette brillante position par attachement pour sa ville natale; il se contenta de deux cents livres d'appointement au lieu de quatre cents qu'il avait dans la capitale. Il arriva à Nîmes le 12 juillet 1540; et il ne tarda pas à justifier de tout point les espérances que la sœur du roi et les consuls avaient conçue de son habile direction. Il publia, cette même année, son programme des études, qu'il avait à peu près calqué sur celui que le célèbre Jean Sturm, son condisciple de Louvain, appliquait alors au gymnase de Strasbourg : *De collegio et Universitate nemausensi*. (Lugd. apud Gryphium, 1540). Une nombreuse jeunesse se pressa bientôt sur les bancs du nouveau collège, et elle s'éprit, à l'exemple du maître, d'un grand enthousiasme pour les lettres anciennes<sup>1</sup>.

Malheureusement pour son repos et la prospérité du collège, Baduel fit venir à grand frais d'Allemagne, où il était précepteur, Guillaume Bigot, de Laval. Le 18 octobre 1542, acte fut passé entre les consuls et le nouveau professeur qui, pour une somme de cinq cents livres, s'engagea à faire tous les jours au collège une leçon publique de philosophie « et autre lecture qu'il verra estre nécessaire et que bon luy semblera ». (Série LL. Reg. 7). Bigot, savant distingué, mais infatué de lui-même,

1. On n'a pas oublié les belles études de M. Gaufres parues dans le *Bulletin* et récemment couronnées par l'Académie du Gard (*Réd.*).

nature violente et caractère peu estimable, suscita des disputes et des conflits que la commission scolaire, composée de quatre membres du corps de ville, ne put ni conjurer ni modérer, et qui, tout en compromettant l'œuvre de Baduel, finirent par dégoûter celui-ci. Il chercha donc, en 1544, auprès du cardinal Sadolet, dans la direction de l'école de Carpentras, un milieu plus paisible; mais il ne l'y trouva point. Des tracasseries semblables à celle que Bigot lui avait suscitées lui firent bientôt quitter ce nouveau poste. Il était d'ailleurs soupçonné d'hérésie, et l'horrible massacre des Vaudois qui s'accomplit dans le voisinage, à Cabrières et à Mérindol, en 1545, n'était pas fait pour le rassurer. Il revint à Nîmes, où Bigot consentit à lui laisser reprendre son emploi, et il y resta jusqu'en 1546.

A ce moment, une « seconde guerre collégiale », selon l'expression de son collègue, le força de quitter Nîmes, où il revint cependant vers la fin de 1547, rappelé par la commission scolaire et les consuls, après un scandale donné par Bigot. Les consuls avaient eu à se plaindre de celui-ci et lui avaient même intenté un procès. Voici les griefs énumérés contre lui : « Il n'a lu que ung ou deux livres d'Aristote et faisant de la sorte ne sauroit faire ce cours de philosophie; » il a aussi prononcé d'exécrables blasphèmes dans sa chaire devant tous ses écoliers; et enfin il a « mangé chair vendredi, sabmedi, veilles commandées et quaresme, etc. » (Série LL, Reg. 8). Ce dernier grief prouverait à lui seul, si nous ne le savions déjà, que les magistrats de la cité étaient encore loin de favoriser les idées et les pratiques des novateurs. Baduel eut tout à refaire dans le collège que son prédécesseur avait complètement désorganisé. Et il poursuivait avec succès cette œuvre de rénovation, lorsqu'il fut dénoncé par Bigot lui-même comme calviniste et, destitué de la place de principal par les grands jours, tenus au Puy en 1548. Il n'était plus en sécurité dans la ville; le péril croissait d'heure en heure, et il songea à chercher un lieu où il pût, « comme un oiseau fugitif et effrayé, trouver un nid pour ses poussins et leur mère, » (octobre 1550. *Calvini Opera*.

Edit, Brunsw. XII, 636). Vers la fin de cette année, il partit pour Lyon; et après bien des tribulations subies dans cette ville, il franchit la frontière et arriva à Genève, qu'il appelait toujours « la ville sainte » (*Ierapolis*), au commencement de l'automne de 1551. Il fut reçu bourgeois de Genève avec ses enfants, le 9 mai 1556. Pasteur successivement à Russin et à Vandœuvres, il était professeur de philosophie à Genève, quand il mourut, en 1561.

Malgré le départ de Nîmes de ce restaurateur des lettres, les évangéliques de cette ville se multiplièrent de jour en jour. La première mention de leur assemblée religieuse se trouve, à la date du mois de mars 1551, dans un *journal anonyme* contemporain (Ménard, IV, *Preuves*, 1). On se réunissait « en un lieu qui est au derrière de la Tourmagne, pour ouïr quelques prescheurs qui disoient venir de Genève; esquelles assemblées se trouverent beaucoup de gens de toutes sortes de conditions. Les dittes assemblées furent interrompues par la poursuite de l'official et quelques chanoines de l'esglise, qui en firent informer d'autorité le seneschal ». Le parlement décréta contre plusieurs qui furent condamnés par défaut et effigiés. Mais avant 1551, il y avait certainement des évangéliques à Nîmes. On a en effet, une lettre qu'ils écrivirent le 14 juillet 1547 (*pridiè Idus Julias*) « à Monsieur M. Jean Calvin, » dans laquelle ils le remercient lui et Viret des lettres d'exhortation que ceux-ci leur avaient adressées peu auparavant, et qu'ils avaient communiquées à l'église d'Uzès, comme la recommandation leur en avait été faite. Ces lettres des réformateurs de Genève et de Lausanne n'ont pas été conservées; mais nous voyons par la réponse qu'on les lisait avec beaucoup d'empressement et de vénération (*favore et reverentia legimus*), et qu'on les trouvait « plus douces que le miel » (*dulciores visæ sunt melle et favo. Calv. Op. XII, 549*). Ils se considéraient déjà comme constitués en église, car ils datent leur lettre : *Ex nemausensi ecclesia*.

La persécution inaugurée par François I<sup>er</sup> continua plus im-

placable peut-être sous le règne de son fils et successeur Henri II. Nîmes eut encore ses martyrs. En 1551, le bûcher s'éleva sur la place de la Salamandre pour un ancien prêtre converti aux doctrines évangéliques, Maurice Sécenat, natif de Saint-Saturnin, dans les Cévennes. Une cour présidiale, qui fut établie à Nîmes par lettres patentes du roi, en octobre 1552, permit d'expédier plus lestement les procès des hérétiques. Trois ans après Sécenat, ce fut le tour de Pierre de la Vau, natif de Pontillac, près de Toulouse. Il s'était mis à prêcher l'Évangile, monté sur un banc de la place de la Couronne. « Il estoit, dit Crespin, cordonnier de son mestier, mais au reste fervent en la Parole de Dieu et bien instruit en icelle. Après qu'il eut maintenu la vérité de l'Évangile, on le voulut forcer d'accuser les fidèles de sa connoissance; il aima mieux endurer la question extraordinaire, autant horrible que mutilation et fracture de membres sauroit estre, que de mettre en danger personne. » Il fut condamné à être pendu et ensuite brûlé, et ses cendres à être jetées au vent : ce qui fut exécuté à la place de la Salamandre, le 8 octobre 1554. Un incident a marqué son supplice. Le prieur des dominicains, Dominique Deiron, chargé d'exhorter le martyr dans ses derniers instants, fut tellement frappé de sa foi, de sa constance, qu'au lieu de chercher à le ramener au catholicisme, il lui adressa les paroles les plus propres à le fortifier dans la religion évangélique. Les officiers de la cour du sénéchal ayant fait des procédures contre lui et l'ayant décrété de prise de corps, il n'échappa lui-même au bûcher qu'en se sauvant à Genève. Avant de sortir de sa ville natale, il déposa chez son beau-frère, Pierre Alesti, avocat, une justification écrite de sa main, dans laquelle il énumérait avec éloquence les motifs de sa conversion. Il mourut à Genève, en 1560.

« Cet exemple, dit le catholique Ménard (IV, 232), ne contribua pas peu à pervertir un grand nombre de catholiques. Il étoit d'autant plus pernicieux, que Deiron avait de l'esprit et de la réputation. Il avoit fait ses études dans l'université de Paris. Il étoit docteur en théologie et habile prédicateur. » Au nombre

de ceux qui se laissèrent « pervertir » par ce noble exemple de sincérité, nous devons citer deux amis de Deiron : Pierre d'Airebaudouze et Jean Trigalet, licencié ès lois ; ils vinrent bientôt le rejoindre dans la ville de refuge du Léman, qui fut aussi une école de martyrs. C'est de ces murs, en effet, que Trigalet sortit, au mois de juin 1555, préparé pour l'évangélisation et le bon combat par les austères leçons de Calvin. Après avoir été consacré en même temps que deux autres Français (Jean Vernou et Antoine Laborie), il se disposait à évangéliser le Piémont, lorsqu'ils furent pris, le 11 juin, au col de Tamié, dans le Faucigny, qui était alors sous la domination française. On a conservé des lettres que Trigalet écrivait, de sa prison, à son beau-père : on y respire un étonnant parfum de foi, de sérénité, de résignation. Les trois ministres furent exécutés à Chambéry, le 12 octobre 1555, avec deux amis qui avaient voulu les accompagner au sortir de Genève (*Bull.* t. XXVIII, p. 434-454.)

Tous ces supplices, dont un fanatisme aveugle étalait le hideux spectacle sur tous les points de la France, n'empêchèrent pas les progrès de l'Évangile dans les cœurs. Le premier synode général tenu à Paris, du 25 au 28 mai 1559, donna une forte impulsion dans ce sens. Genève s'employa à cette périlleuse mission avec un généreux dévouement. Elle envoya à Nîmes le ministre Guillaume Mauget, qui était, nous dit-on, « vif, plein d'esprit, assez éloquent, mais surtout ardent et zélé au dernier point pour sa doctrine » (Ménard, IV, 246). Il arriva dans la ville le 29 septembre 1559, et tint d'abord des assemblées en secret et de nuit. Quelques semaines après, un autre ministre, Pierre de la Sourcee (et non de la Serre : Ménard dont on cite toujours le texte a pourtant corrigé cette erreur à la dernière page de son tome IV), vint des bords du Léman pour seconder son œuvre. Le nombre de leurs partisans fut si considérable, qu'ils ne songèrent plus à se cacher. Au mois de mars 1560, ils se mirent à prêcher de jour dans la maison d'un particulier nommé Guillaume Raimond, dit de Maranes. Les réunions se multiplièrent pendant la semaine sainte de cette année, où pour la première fois le bap-

tème fut administré selon le rite de Genève. Les évangéliques des villages voisins accoururent en foule pour profiter de ces moyens d'édification qui leur étaient offerts : on les voyait arriver et « marcher par la ville en ordonnance, et portant des arquebuses, des piques, des corcelets et diverses armes » (Ménard, IV, 248). Le lundi de Pâques, 15 avril, la Sainte Cène fut prise avec une solennité exceptionnelle et un concours extraordinaire d'étrangers. Il en résulta quelque émotion dans la ville.

La conjuration d'Amboise, faite contre les Guises et non contre le roi, venait d'échouer misérablement et la répression était effroyable. Les vainqueurs ne voyaient partout que rébellion. Le vicomte de Joyeuse, qui commandait dans le Languedoc en l'absence du connétable de Montmorency et du comte de Villars, accourut à Nîmes pour voir les choses de ses propres yeux, « pour aultant, dit-il, qu'il a esté adverty que en icelle y avoit heu quelque port d'armes en assemblées ». Les consuls nomment une députation pour aller l'assurer que les habitants n'ont d'autre « envie que de vivre ou mourir sous l'obeyssance de Sa Majesté » (Série LL. Reg. 9). Le vicomte se garda bien d'agir avec trop de rigueur contre ceux qu'on traitait de « séditieux » : il avait vu de près les difficultés de la situation. Le parlement de Toulouse, plus fanatique ou moins prudent, ordonna au sénéchal de Beaucaire de se rendre à Nîmes pour arrêter et punir les coupables. Il avisa en même temps le cardinal de Lorraine et son frère Henri de Guise, pour que, de concert avec le roi, ils tinssent la main à cette expédition. Mis en demeure d'agir, le conseil de ville, sur le refus du sieur de Saint-Véran, Honoré de Montcalm, nomme un capitaine, Pierre Suau, dit le capitaine Bouillargues (18 mai 1560), pour veiller à la pacification des habitants. On lui donna une force et une autorité suffisantes pour empêcher les assemblées illicites et le port d'armes.

Les assemblées continuèrent cependant. Il y en eut une, très nombreuse, le 20 mai. Les magistrats, le vicaire et les chanoines font armer en toute hâte des soldats et les dirigent sur le lieu de la réunion. Quelques-uns des fidèles qui s'y



trouvèrent furent pris et mis en prison. Joyeuse, averti de la capture, conseilla aux consuls de continuer « à netoyer la ville des perturbateurs et séditeux; mais vous ferez mieux encore, leur dit-il, si vous pouvez apprehender tels perturbateurs, et principalement auleung des predicans, si tous non » (Archives commun. série LL. Reg. 9). Le roi et ses ministres réclament aussi des consuls la plus stricte vigilance. Mais comment comprimer un élan religieux qui gagnait peu à peu toute la ville, et auquel s'associaient les populations des environs jusqu'aux Cévennes? Mauget et la Source, excités par le succès, étaient infatigables. Les prosélytes, s'embarquant à leur tour, s'emparèrent de l'église de Saint-Étienne de Capduel, située près de la Maison Carrée; le local où ils se réunissaient était insuffisant; et ils continuèrent ainsi régulièrement leurs exercices religieux pendant quelque temps, à partir du mois de juin 1560. Les états, convoqués à Beaucaire dans le mois de septembre, firent grand bruit contre ces assemblées. Les religionnaires de Nîmes furent sommés de vider la ville; mais ils ne se pressèrent pas d'obéir. De nouvelles menaces du comte de Villars et des logements militaires imposés durant huit ou dix jours en intimidèrent cependant quelques-uns, qui s'éloignèrent (10 octobre). Ils rentrèrent dans la ville quand, après la mort du roi François II (5 décembre 1560), une amnistie eut été proclamée pour les faits de religion. Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis la cessation des persécutions, que les assemblées étaient plus nombreuses que jamais. La guerre contre les superstitions de Rome et son clergé se poursuivait aussi par le moyen de ces chansons, violentes ou moqueuses, dont M. Henri Bordier nous a donné de si curieux échantillons dans son *Chansonnier huguenot* (Paris, librairie Tross, 1870), et qui exaspéraient les partisans de l'ancien culte. Le comte de Villars, qui se trouvait alors à Vauvert, près de Nîmes, écrivit de là, le 19 décembre, aux officiers du présidial pour se plaindre de leur négligence et leur rappeler leurs devoirs; et le lende-

main, il écrivit aux consuls : « Je suis adverti que l'on recommence à faire les folz en vostre ville et à y chanter des chansons telles dont icy ay les doubles. S'ils ne mettent pas ordre à ce qui se passe, je vous apreste, leur dit-il, de vous envoyer, au premier jour, visiter par deux compagnies » (Reg. 9). Le Conseil de ville détourna ce malheur en décidant (24 décembre 1560) de remettre la garde des portes entre les mains de deux cents habitants non suspects. Lors de la tenue des états généraux à Orléans (janvier 1561), les religionnaires de Nîmes sollicitèrent en vain la liberté d'avoir des temples; mais le roi Charles IX leur accorda une amnistie générale. Le ministre Mauget, qui s'était, durant l'orage, réfugié à Montpellier, s'empressa de revenir auprès de ses fidèles et songea à organiser l'Église en établissant un consistoire. Pendant qu'il s'occupait de ce soin, le conseil de ville arrêta (15 mars 1561) le texte de remontrances qui devaient être présentées, en son nom, aux états de Languedoc qui allaient se tenir, le 20 du même mois, à Montpellier, en vue des états généraux du royaume convoqués pour le 1<sup>er</sup> mai par Charles IX. Ce prince voulait surtout que la nouvelle réunion des états s'occupât de remédier aux désordres des finances. Les habitants de Nîmes, déjà presque tous gagnés aux idées évangéliques, étendirent hardiment le programme royal. Voici le résumé de ces doléances qui sont divisées en cinq chapitres et d'une hardiesse toute révolutionnaire.

1<sup>o</sup> Paiement des dettes du roi. « Le premier moyen pour y parvenir est de prendre le revenu des confrairies, les cloches de deux ou troys, une fors en chasque temple, et les reliques; le second est de prendre la tierce partie du revenu des bénéfices, etc. 2<sup>o</sup> Ordre et arrangement des finances. Il sera nommé à cet effet une commission de laquelle seront exclus tous les ecclésiastiques. 3<sup>o</sup> Religion. La juridiction ecclésiastique sera réunie à celle du roi. « Sera, si plaict au Roy, restitué le catéchisme des enfants et des rudes, à tel effect qu'ils seront elèment et simplement instruits des articles de

notre.foy, de la loy du décalogue, de la manière de prier Dieu par exposition de l'Oraison dominicale, etc. » 4<sup>o</sup> Justice. Prendre des mesures sévères contre les faux témoins; défense aux avocats de se charger des mauvaises causes; les registres curiaux seront tenus par des personnes publiques préposées par le roi. 5<sup>o</sup> Police. « Il sera enjoint à tous juges criminels, etc., de chasser et exterminer tous oysifs quelz qu'ils soyent, tous jeux de sort et aultres à l'argent serait deffendus. » (Arch. com. Reg. 9.) Les plus célèbres cahiers des états de 1789 ne contenaient pas d'aussi hardies remontrances.

Cependant Mauget était parvenu à établir un consistoire. La première séance de ce corps qui devait jouer un rôle si considérable dans les annales du protestantisme français et même, pendant un certain temps, du royaume, se tint dans la maison de Jean Maurin, serrurier, le dimanche 23 mars 1561 (n. s.). Le livre des délibérations s'ouvre par ces mots : « Registre du consistoire de l'Église chrestienne de la ville de Nismes. » Étaient présents, outre le pasteur Mauget, quatre diacres et dix surveillants ou anciens. Tous avaient voix délibérative. On fit plusieurs nominations : un secrétaire; un receveur de l'argent des ministres entre les mains duquel les surveillants devaient remettre tous les mois ce qu'ils auraient recueilli à cet égard; un receveur des pauvres, et un contrôleur de cette recette; un greffier ou secrétaire et un avertisseur. Le consistoire devait se tenir régulièrement tous les samedis, à trois heures après midi; plus tard, à partir du mois de février 1562, le jour réglementaire de la réunion fut le mercredi, à midi. La ville fut divisée en quartiers, et chaque quartier eut son surveillant et son diacre. Ces quartiers étaient : au temple, à la maison de ville, au marché, aux arènes, au chapitre, à Corcomayres, au collège, à la Ferrage, aux faubourgs.

Les séances étaient présidées par les pasteurs, chacun à son tour et par ordre. Les membres qui n'y assistaient pas sans motif légitime payaient une amende de cinq sols aux pauvres, les pasteurs dix.

Les règlements disciplinaires furent calqués exactement sur ceux que Calvin avait établis à Genève. Le consistoire était avant tout un tribunal de mœurs. Les fidèles, hommes ou femmes, de quelque condition qu'ils fussent, qui en enfreignaient les ordonnances, devaient comparaître devant le redoutable corps, pour être, suivant la gravité du cas, admonestés ou censurés, suspendus de la Cène, avec ou sans publication de leur nom du haut de la chaire, ou même excommuniés. Ce n'était pas seulement les actes d'immoralité qui étaient dénoncés et poursuivis, c'étaient les jeux, les danses, le fard, la poudre sur la tête, les cheveux relevés ou entortillés, certains vêtements qu'on appelait « dissolus », les mascarades, les comédies, les boutiques ouvertes le dimanche et les jours de semaine à l'heure du culte, etc., etc. Pasteurs, anciens et diacres devaient avoir l'œil sur les fidèles jusque dans l'intimité du foyer domestique et faire rapport en séance sur tous les scandales, petits ou grands, et d'où qu'ils vissent. Un membre du consistoire était chargé de prendre de minutieuses informations sur le cas dénoncé, et une décision était prise contre les infracteurs de la discipline. Toutes les assignations se faisaient en personne : l'avertisseur les portait à domicile, et souvent la séance était interrompue pour qu'il remplit son mandat et conduisit l'appelé à l'instant même devant le tribunal. Il pouvait y avoir jusqu'à cinq assignations avant qu'on fût déclaré contumace : les trois premières se faisaient par l'avertisseur, et le greffier en tenait compte sur le registre consistorial; pour la quatrième fois, un diacre et l'ancien du quartier étaient chargés de ce soin; enfin, pour la dernière, c'étaient le pasteur et l'ancien avec intimation. Les articles de la discipline générale des églises réformées étaient lus au consistoire quatre fois l'année, savoir avant chaque Cène de Noël, Pâques, Pentecôte et premier dimanche de septembre. Les censures ou grabeaux entre les membres du corps se faisaient à cette occasion : dans les premiers temps, les détails de ces censures étaient consignés sur le registre officiel; mais bientôt

on se borna à mentionner le fait en général sans aucune personnalité. L'un des pasteurs et des diacres étaient chargés de visiter le collège un jour de la première semaine de chaque mois, pour aviser, de concert avec le recteur et ses collègues, à ce qu'on pouvait désirer des régents ou ce dont les régents avaient à se plaindre; et rapport était fait aux consuls. Voici quel était invariablement l'ordre du jour de chaque séance : on vidait d'abord les faits des fidèles qui se présentaient spontanément, pour abjuration, réclamation ou un motif quelconque; puis venaient les causes anciennes ou « charges » qui avaient été données précédemment et de l'exécution desquelles chacun rendait compte; et finalement, les causes nouvelles qu'on avait à proposer, soit des scandales, nécessités des pauvres ou autres. Si, pour affaire urgente, on voulait rompre cet ordre, il fallait en avoir averti le pasteur qui conduisait l'action. (Nous tirons ces détails d'un « Memoyre de l'ordre qu'on tient au consistoire de Nymes, 1586. ») Le consistoire était renouvelé intégralement chaque année; mais dans les cas graves l'ancien consistoire était convoqué avec le nouveau. Les nominations se faisaient par le consistoire sortant. Les élus étaient pris dans toutes les classes; on regardait avant tout à leur moralité et à leur piété; à côté des nobles, des docteurs, des marchands, qui étaient les premiers de la cité par leur position sociale, on rencontre les noms de simples cordonniers, laboureurs ou jardiniers. A l'origine, il devait y avoir tous les jours des assemblées de prières, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre, et les diacres ou anciens étaient chargés du service; mais, les dimanches, ces assemblées devaient avoir lieu en même temps dans tous les quartiers (Reg. consist. 1, f. 3). Dans la séance du 5 avril (f. 3), il fut décidé que quatre femmes seraient chargées, chaque semaine et par chaque quartier ou surveillance, d'aller quêter dans la ville pour les pauvres et remettraient les aumônes.

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### EXTRAIT NAIF ET FIDÈLE

DES SOUFFRANCES D'ALEXANDRE ASTIER DU VIGNA EN VIVARAIS <sup>1</sup>.

L'année suivante, en 1697, il fit la campagne, et ce fut lors que les François prirent Barcelonne, qui fut une campagne de 6 mois. A la vérité Astier ne fut pas plus mal traité cette campagne là que les autres forçats, mais il souffrit pourtant bien du mal, car il fut malade presque la moitié de la campagne, et aussytot qu'il fut arrivé au port de Marseille, l'aumônier luy fit mettre deux chaînes; et ce fut pour la 3<sup>e</sup> fois qu'Astier a eu deux chaînes, et cette dernière fois il les garda environ 20 ou 30 jours; et ce fut à l'occasion d'une grande recherche qu'on fit sur toutes les galères, pour fouiller tous les religionnaires, et ce étoit pour leur prendre leurs livres, et particulièrement les lettres qu'on leur trouvoit; et pour surprendre plus adroitement ces pauvres gens, il fut ordonné de par l'intendant des galères d'avertir secrètement tous les officiers de chaque galère de se trouver tous chacun devant leur galère; et le signal étoit lorsqu'on tireroit un coup de canon, à 6 heures du matin. C'étoit au commencement du mois d'octobre de l'année 1698, et tous les officiers qui étoient comme en embuscade entrèrent tous chacun sur sa galère, pour saisir tous les religionnaires, les fouiller et leur prendre tous leurs livres et papiers; à quoy ils réussirent mais non pas selon qu'ils auroient bien souhaité, quoy que cette recherche fut la plus exacte qui se soit jamais faite aux galères, car on fouilloit des personnes jusques par tout leurs corps. Cependant comme Dieu ne se laisse jamais sans témoignage à ceux qui le craignent, il donna des moyens par des voyes secrettes à quelques uns des principaux de la société souffrante de prévenir ceste orage en cachant les papiers ou lettres de conséquence, en sorte qu'ils ne trouvèrent pas tout ce qu'ils cherchoient. Depuis ce temps là l'au-

1. Voir le *Bulletin* du 15 octobre, p. 133.

mônier de la dite galère Magnanime fut encore plus acharné contre les pauvres religionnaires de la dite galère ; et il agissoit de tous les ressorts qu'il pouvoit imaginer, tantot en parlant au comite pour les surveiller et les maltraiter, et pour surcroît de malice, ou plutôt de rage, il les fit mettre (et enjoit d'y demeurer pendant qu'ils faisoient leur service) en un lieu ou toutes les ordures de la galère passent qu'on nomme la Raiolle ; à quoy ils obeirent volontier ; outre toutes les incommoditez qu'ils y souffroient. Ils aimoit mieux être là que d'être exposez à la veue de leur service superstitieux.

Voici encore quelques circonstances qui feroient horreur à toute personne qui aime véritablement Dieu. Un jour de fête, M. Fabre, qui étoit l'aumônier, descendit luy-même dans l'endroit qu'il avoit donné ordre de faire mettre le dit Astier et aussy les autres Religionnaires, de la même galère, et le prit par derrière au coulet de sa chemise, en sorte que s'il n'avoit vite lâché un bouton qu'il y avoit à sa chemise ; il lui auroit fait perdre la parole. Quelques jours après Astier, couvert de son capot, lisoit un catéchisme de M. Derlincourt. L'aumônier vint fort subtilement à luy et luy print ce livre. Trois ou quatre jours après, un jour de fête, il vint prêcher sur la galère, et au milieu de son sermon il se mit à dire : où est Astier ? et comme Astier n'étoit pas plus de six pas de luy dans un banc, et couché dans son capot, il luy dit : Astier, préparez vous pour dimanche prochain, aussy bien que vos camarades ; car puis que vous ne voulez pas entendre la messe, je veux vous faire approcher de la poupe ; et puis se mit à dire à ses auditeurs : ah ! mes frères, si vous saviez je luy ay de çà pris plusieurs livres ; et il n'y a que 3 ou 4 jours que je luy en ay pris un qu'un de leurs misérables ministres avoit fait, et avoit remply ce livre de tout ce qu'il y a de plus principal et de plus essentiel dans nos mysteres, et en même temps les renverse tous. Ah ! mes frères, si je voulois, je ferois aussy, comme ce misérable ministre, des livres qui renverseroient de même tout l'essentiel de la parole de Dieu. Astier croit que je luy rendray son liure ; mais je le luy rendray comme louffé (et ce mot doffié en langue provençale veut dire comme le diable qui est menteur) au moins sur les galères, car je l'ay mis entre de bonnes mains, qui est de mousigneur, évêque de Marseille.

Le dimanche ensuite qui étoit en l'année 1699, il vint pour prêcher et aussitôt qu'il eut prononcé 15 ou 20 paroles de son sermon, il

demanda où étoit Astier, et il étoit fort proche de luy, comme on a dit cy dessus. L'aumônier lui dit : Astier il faut aller à poupe, c'est à dire au bout de la galère où on dit la messe. Astier luy repondit : M. l'aumônier, pourquoi voulez-vous me faire aller à poupe? Parce répondit il, que vous êtes trop loin pour entendre la messe; et je vous en veux faire approcher. Astier luy repondit : M. Fabre, vous savez qu'aujourd'hui est le jour du repos que Dieu nous a commandé d'observer religieusement; c'est pourquoy je vous prie de ne me point troubler en mon sacrifice spirituel, car si vous le faites, il ne peut se faire autrement que vous ne soyez troublé dans le vôtre, et de plus, croyez-vous que si j'eusse voulu entendre la messe, je ne seray pas où je suis, car il ne manquoit pas de pretres en mon païs; mais ce mot de messe m'est inconnu; je veux dire que je n'y entend rien du tout, et c'est pour cela que je ne puis aller à poupe. Et dans ce même temps, il fit appeller le sous-argousiu, qui est celui qui déchaîne les forcats, et aussy le sous comite, et leur dit tout haut; allons, defferrez moy Astier, et faites le aller à poupe. Quand donc Astier fut dechainé, il ne se mit point à marcher pour cela, comme on luy commandoit; et comme on le pressoit à marcher, Astier dit à l'aumônier : monsieur, si cela étoit pour quelque chose que ce fut à vous rendre service, je marcherois avec plaisir; mais puisqu'il ne s'agit que de vouloir me faire entendre la messe, je n'ay ni pieds ni jambes pour aller à poupe : Puis il dit au comite : Si ce que vous me commandez regardoit le travail du Roy, je vous obeirois très volontiers, comme j'ay toujours fait depuis que je suis sur la galère de M. de Coissan. Je n'eus pas achevé de dire ces mots, que l'aumônier et le comite firent venir 4 ou 5 turcs, et le prirent par les bras et jambes, et l'emportèrent comme vn corps mort à poupe, et en même temps le firent mettre à la chaîne. Dans le même temps ils en apportèrent un autre de ses confrères, nommé Pierre Roumegeon, lequel étoit de Languedoc, et les mirent l'un auprès de l'autre, sans que ni l'un ni l'autre n'avoit point de capot pour se couvrir, comme c'étoit la coutume des religionnaires qui étoit aux galères de se couvrir, lors que les papistes faisoit leur service. Ils n'étoit pas plus de six pas de l'autel où on disoit la messe; et ce lieu où il étoit nommé en galère le tola. Astier et Roumegeon se couchèrent à bas sans capot ni bonnet parce qu'on le leur avoit oté. En même temps l'aumônier qui étoit pret à commencer sa messe, sort de de-



vant l'autel, va droit à Astier, et lui allongea un coup de pied au coté droit qui s'en est senti plusieurs jours; et criant comme s'il étoit vn homme d'avoir perdu le sens, avec son surpelys dessus luy; et comme il avoit interrompu son sermon, en parlant à Astier, il dit aussy qu'il ne pouvoit pas dire la messe, voyant ces deux hommes proche de luy en cette posture, et dit au sous comite : attachez les moy au balustre qui est à 3 ou 4 pas de l'autel. Aussitôt le sous-comite ordonna de luy apporter de monceaux, que c'est de petites cordes d'une brasse et demy qu'on se sert pour le service de la galère. Astier entendant cela, dit au sous comite : Nostrome, (car il n'est pas permis de les appeler monsieur) depuis que je suis sur galère de M. de Croissan qui est notre capitaine, je nay jamais donné aucun scandale à personne, Dieu mercy; c'est pourquoy je serois fâché qu'il vous arrivat quelque mal sur ce sujet. Cey n'est point du travail du Roy; laissez faire M. Fabre l'aumonier, et s'il luy arrive du mal, ce sera pour luy, et s'il en acquiert du bien de même. Le comite qui auoit été comme vn lion enragé contre Astier jusques alors, en entendant ces paroles, dit à l'aumonier. Mord. monsieur, vous voulez me faire casser (mais il disoit le mot de mord. tout entier). Je vous manderay faire faire, respectant votre caractère, et en même temps il sort de la galère et laisse là le prêtre tout seul avec les forçats, et il étoit comme un homme troublé. Il couroit d'un bout de la galère à l'autre, et les galères qui étoient voisines, l'une à la droite et l'autre à la gauche, disoient aussy leur messe; mais tous les forçats avoit plus d'attention à voir et regarder la tragédie de M. Fabre qu'à entendre la messe de leur prêtre, en sorte que le dit aumônier ne savoit presque plus où il en étoit. Il dit au sous argouzin de les frapper; mais il lui répondit : Je n'en feray rien; Dieu m'en garde; ce n'est pas mon ordre; si vous voulez que je les deschaine, je le feray; mais pour les frapper, je n'en feray rien; je ne suis pas comite. Alors il fit venir le second sous comite pour les faire lier, mais il n'en voulut rien faire non plus. Il fit venir ensuite le troisième comite qui est le premier de ces trois bourreaux, et il luy dit : Je ne puis pas dire la messe, voyant la posture où ces deux hommes se tiennent. Faites les donc deferrer, et mettez les au troisième banc, qui peut être à 8 ou 9 pas de l'autel; on les defferra donc; mais aussitot qu'Astier et son camarade furent déchainez, ils s'en furent vite chacun à leurs bancs,

marchant sur le corcier, qui est un petit chemin au milieu de la galère. Aussytot qu'Astier fut en son banc, le comite le suivit, et le fit lier avec des cordes les mains derrière le dos, et attacher au banc assis, afin qu'il ne se put tourner ni à droite ni à gauche, mais seulement regarder à la poupe pour voir dire la messe. Mais dans le moment que le comite se fut retiré à poupe pour entendre la messe, les tures qui d'ordinaire lorsqu'on dit la messe s'en vont tous à la proue, c'est à dire au bout de la galère, ils voyoient ce spectacle et en étoient touchez. Ils se consultèrent, et il y en eut quelques uns plus hardis que d'autres, en sorte qu'ils se glissèrent dans la Raiolle, et vindrent au banc où Astier étoit garroté. Ils le délièrent hardiment sans craindre pour tant le danger où ils s'exposoient d'être maltraitez. Alors Astier, se voyant délié, prit son capot et se coucha comme il avoit accoutumé en de semblables occasions. Cependant de tout ce procédé ou tragédie, Astier n'a pas été battu que de deux coups de corde, le coup de pied de l'aumonier dont nous avons déjà parlé cy dessus; ni les tures ne furent pas non plus maltraitez pour avoir délié Astier.

Le dimanche ensuite, lors que M. l'aumonier fut sur la galère, il avoit un forçat qui luy servoit de sacristin et son espierre; car il lui avoit donné ordre que tous les dimanches luy seut dire si les Religionnaires faisoit leur devoir. Or ce sacristin voulant faire à l'ordinaire son rapport à l'aumonier, luy dit : Je vous prie, ne me parlez plus de ces gens là; car puis après je ne puis dire la messe de bon cœur; et c'est le sacristin même qui a rapporté ces paroles à Astier. Et donc Astier et ses camarades ils sentirent quelque douleur pendant quelque peu de temps.

Et pourtant, ce même dimanche après midi, environ deux heures, il se mit à prêcher, devant dire ou chanter ses vespres, comme on dit en galère, tous les dimanches; et étant à prêcher, il dit à ses auditeurs : Eh bien ! mes frères, avez vous bien remarqué ce qui est arrivé dimanche passé à l'égard de ces deux huganauts, ce qu'ils ont fait et souffert pour une méchante Religion. Ah ! mes frères, ils sont des martyrs du démon; et vous, mes chers frères, si vous faisiez un tiers de ce que ces gens ont fait, vous seriez des martyrs de notre sauveur Jesus Christ. Astier entendant ces paroles, ne se put empêcher de verser des larmes, considerant cette grande idole où ces pauvres gens se sont réduits.

Voicy encore quelques circonstances plus cruelles et plus barbares que tout ce qu'on a raporté cy dessus. En l'année 1700, environ le 6<sup>e</sup> ou le 7<sup>e</sup> du mois d'octobre, il s'éleva un grand orage; car, comme nous avons dit cy dessus, un forçat de la galère Guerrière ayant reconnu les erreurs de la Religion Romaine, la quitta, et embrassa la véritable, Protestante et Réformée; en sorte que ce véritable et zélé prosélyte avoit de grands combats à soutenir de la part du monde; et l'aumônier de la Guerrière ne pouvant rien gagner sur luy, on s'avisa de le faire changer de galère, et on le transféra sur la galère Magnanime, parcequ'on regardoit l'aumônier de cette galère comme ayant plus de sçavoir ou de vertu que les autres pour le gagner; mais muny de l'esprit de vérité, il y fut toujours victorieux, ce qui faisait démonter cest aumônier.

Voicy donc qu'au bout de trois semaines, le grand prévôt le vient prendre pour le transférer à Cbateaudif, qui est à une petite lieue de Marseille, dans la mer. Ce pauvre prosélyte avoit nom Jean Faïjan. Se voyant réduit à un exil, il donna deux paires de gans à un jeune garçon qui étoit proche de luy, et aussy un livre, le priant de rendre le tout à M. Lardant; et au lieu que ce jeune garçon s'acquittât de ce quil promit, il garda le tout, et prétendoit par la de tirer quelque rançon de ces pauvres Religionnaires; car c'étoit un fils d'un notaire, et par consequent adroit aux artifices du monde. M. Lardant aprit bien tôt quon avoit renfermé ce proselyte. Il envoya à dire à Astier de s'informer s'il pourroit scavoir à qui il auroit laissé les deux paires de gans. Astier seut bientôt que c'étoit ce jeune forçat, fils d'un notaire, qui les avoit. Astier les luy demanda, mais il ne voulut point l'écouter. Alors Astier l'envoya à dire à M. Lardant, et Lardant luy repondit de les luy laisser et ne plus les demander. Comme ce petit scélérat croyoit de tirer quelque argent, comme on a déjà dit, des Religionnaires, soit pour les gans ou pour le livre, voyant qu'on luy laissoit le tout, il s'avisa d'écrire a M. l'intendant des galères, et à M. le commandant, et à M. le major, contre les Religionnaires; et comme ce coquin avoit été de la religion, mais l'avoit abjurée, il trouva la matière de se faire bien vouloir, soit auprès des officiers, majors, que subalternes, et sur tout auprès de l'aumônier. Il informa donc ses officiers par ces écrits que les Religionnaires de la Magnanime ne levoit point leur bonnet, quand on faisoit leur service divin. M. de Monthaulieu, chef d'escadre des galères, envoya à dire aux

officiers de la galère de prendre garde à ces gens là, s'il ne levait pas leurs bonnets, quoyqu'il savoit très bien qu'ils ne le devoit pas. Le dimanche ensuite Astier et ses confrères se mirent dans la Rogolle où on les faisoit mettre pendant le service. Le sous comite leur fit jeter de l'eau sur le corps, et même de l'eau chaude à quelques uns, et sur les 7 à 8 heures du matin, le commandant et le major montèrent sur la galère Magnanime, et en même temps ils firent donner à quatre qu'ils trouvèrent les premiers la bastonnade; et puis furent à Astier pour en faire de même. Aussytôt qu'ils furent proche de lui M. de Monthaulieu lui dit : Lèveras tu ton bonnet pendant le service ? Astier luy répondit qu'il ne pouvoit pas le faire. Et pourquoy ne peux-tu pas le faire ? luy répliqua-t-il; parce, dit Astier, que Dieu me le défend; et où te le défend-il ? dans ses saints commandements . Bon, bon, le Roy le veut ainsy. Astier répondit : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Tu as juste raison, répondit M. le major; alors M. le commandant dit : point tant de raisons; bastonnade. Après l'avoir fait fort maltraiter, ils furent encore faire la même choses à trois autres; et puis il dit : Morbleu, c'est assez pour le present; après diner. En effet il ne manquèrent point, car à 4 heures heures après midi, M. le major monta sur la galère et fit donner la bastonnade à tous ceux qui l'avoit fait donner avant diné; quand il fut à Astier il luy fit donner une rude bastonnade, bien plus rude que celle du matin; et puis il lai fit mettre les menottes, et aussy à deux autres de ses confrères, et puis il leur dit : a demain; à quoy il ne manqua pas de revenir sur les 8 ou 9 heures du matin. Etant arrivé à Astier, le comite luy dit : M. le major c'est un bon forçat pour la rame; il vogue à posty (?) et il fait son devoir; eh! bien, dit M. le major, prenez-y garde. Ensuite Il fut à un autre nommé M. Capdur et après luy avoir fait donner la bastonnade, il sort de la galère, et en sortant, il dit pour la seconde fois : à demain : à quoy il ne manqua pas, car le lendemain au soir, à une heure et demie de nuit, M. de Monbelle, qui étoit le major général des galères. comme nous avons dit cy dessus, ne manqua pas de monter dans la galère. Alors les trois comites ou plutot trois bourreaux étoit fort fachez contre Astier, à cause qu'ils n'osoient quitter la galère pour aller souper, sachant que le major devoit monter sur la galere; car ces gens là tremblent à la veue des officiers majors, crainte d'être cassez de leur charges. Ils firent donc dépouiller la chemise à Astier par un autre, à cause

qu'il avoit les menottes aux mains; et quoyqu'il faisoit bien froid, on le fit demeurer plus d'une heure et demy tout nud, afin qu'il fut tout pret quand le major monteroit. Le chirurgien de la galère avoit été deux fois cette journée voir Astier, qui avoit une grosse fièvre. Le chirurgien luy dit, c'est votre faute d'être ainsi maltraité; il faut obéir à vos supérieurs. Je souhaiterois toutes fois, luy dit-il, de pouvoir vous rendre quelque service, et je vous enverrai à l'hospital très volontiers, mais je ne puis pas le faire, cela m'est deffendu. Astier a bien compris par les paroles de M. le chirurgien que quelqu'un de ses amis luy avoit parlé en sa faveur. Voici le major arrivé; Il dit tout haut à Astier : eh bien ! lèveras-tu le bonnet quand on fait le service, autrement je te fais donner cent bastonnades et demain autant, jusques à ce que tu obéiras. Alors Astier se voyant en un si triste état eut la faiblesse de dire à M. le major : Je n'emporteray jamais de bonnet tant que je seray aux galeres. Le major répondit : Je ne veux point cela, mais je veux que tu lèves le bonnet quand on fera le service. Astier dit : M. le major je ne croy et je n'entens rien à vos mystères, parce qu'ils se font en une langue que je n'entens rien du tout. Alors le major luy dit : Je ne te dis point que tu te fasses de notre Religion, car nous sommes assez de méchantes gens; mais je veux que tu lèves ton bonnet. Alors, sans que Astier répondit davantage, il dit aux officiers comites : prenez garde à luy, et s'il ne lève pas son bonnet, avertissez moy; et ainsy il s'en alla. Le jour après il revint encore, entre 7 ou 8 heures du matin, quelques personnes ayant parlé au comite en faveur d'Astier; donc le comite dit au major qu'il faisoit son devoir, et sur cela il sortit de la galère sans luy parler davantage; mais Astier et deux autres de ses confreres avoient toujours les menottes aux mains.

Quelques jours après le lieutenant de la galere Magnanime monta sur la galere, et se mit à dire au comite : ces messieurs les gail-lards de la Religion font-ils bien leur devoir? où sont-ils? Le comite luy dit : voilà Alexandre Astier. Et bien, luy dit le lieutenant, levez-vous à present votre bonnet quand on fait le service; non, Monsieur, répondit Astier; je ne peux point le faire, car Dieu me le défend. En meme temps que Astier eut dit ces paroles, il se mit en une grande colere, et dit tout haut au comite : faites le moy passer en courcier. En meme temps il le fit depouiller tout nud, et fit venir un turc qu'il fit aussy depouiller pour frapper plus fortement; et

quand on l'avoit frappé longtemps d'un côté, on le faisoit tourner de l'autre côté, en sorte que le dos du pauvre Astier faisoit peur de voir dans l'état où il étoit. Le jour après il vient encore sur les 7 heures du soir ou environ pour faire encore de même; sur quoy tous les forçats, même les plus selérats, en étoient touchez de compassion et de frayeur de voir comme son pauvre corps étoit accommodé. Le troisième jour, il revenoit encore pour en faire de même; mais le comite enfin fut ému de compassion envers Astier, et dit au lieutenant qui se nommoit M. de Villepassant, qui étoit de Tholose en Languedoc : monsieur, si vous faites encore donner la bastonnade à Astier, il est impossible qu'il puisse vivre, car il en mourra certainement; de plus, monsieur, c'est un bon homme pour la vogue; il est un bon aposty; et M. le capitaine en sera fâché de cela; (or ces comites estiment beaucoup un homme quand il est bon à la rame;) ainsy il faut attendre à demain; en sorte que par ces paroles le comite fit changer de dessein le lieutenant. Voicy donc que par bonheur pour Astier, quelque bonne âme avoit fait venir le chirurgien de garde, et le trouvant dans un si déplorable état, il fut ému de compassion envers luy, et l'envoya à l'hôpital, qu'il y fut porté sur le dos d'un turc, a demy-mort par les cruelles bastonnades qu'on luy avoit donné. Etant à l'hôpital on eut assez bien du soin de luy; on l'entourna tout son dos de cataplasmes trempés dans des fomentations qu'on avoit préparés, en sorte qu'il fit bientôt venir son dos tout en une croute; et peu à peu il se releva, et au bout de deux mois ou environ, il sortit de l'hôpital et fut ramené sur la dite galère Magnanime.

L'année ensuite, en 1701, on commanda 12 galères pour aller à Cadix en Espagne, dont la Magnanime fut du nombre. Aussytot que les galères furent sorties du port de Marseille, M. le lieutenant vouloit recommencer d'exercer les cruautés envers Astier, qu'il avoit fait l'année auparavant, en 1700. Mais par bonheur pour Astier et pour ses camarades qui étoit avec luy dans la même galère, que ce bruit vint aux oreilles de M. le capitaine de la galère, et il dit à son lieutenant qu'il ne vouloit pas qu'on exercât davantage de semblables cruautés sur sa galère, sans l'ordre du commandant, qui étoit M. de Nouailles. Mais auparavant que M. de Nouailles ne le voulut point permettre. puis qu'ils le laissèrent en repos pendant la campagne, sans leur parler nullement de lever leur bonnet : le

lieutenant n'étant pas content, apparament ne pouvant pas exercer sa rage, comme il auroit souhaité. Cependant un jour étant à la rame proche de Alicante, en allant à Cadix en Espagne, il passa sur le courcier pour aller à proûte, et quand il fut proche d'Astier, il dit au comite : frappez moy ce gaillard la. Le comite pour ne pas pouvoir désobéir à ces ordres, donna 5 ou 6 coups de bâton à Astier qui était à ramer tout nud, comme c'est la coutume de cette manœuvre, à la réserve d'une méchante culôte seulement. Etant arrivés à Cadix, quelque peu de temps après, Astier eut vne rude maladie. Il demeura deux jours sans connoître personne, au moins sans entendre leur voix, et même le chirurgien de la galère l'avoit abandonné, ne croyant pas dans l'état où il étoit qu'il pût s'en relever de cette maladie. Cependant cette maladie ne fut pas fort longue, car dans 12 ou 13 jours Astier commença à manger, et ce qui fit plus de la peine à Astier pendant cette maladie, c'est que l'aumônier étoit presque toujours proche de luy pour le solliciter à changer de Religion; mais, par la grâce de Dieu, il a toujours repoussé ce tentateur, en sorte quil n'eut jamais nulle prise sur luy.

Après avoîr demeuré 2 ans et demy à Cadix, on est revenu à Marseille. Bientot apres Astier fut pris de renfort pour aller en campagne, qui fut en l'année 1704, qui fut la campagne du combat des vaisseaux, et pour faire scavoir à ceux qui ne savent pas ce que veut dire aller de renfort, c'est à dire que les galères qui ne vont pas en campagne, on va prendre sur ces galeres les meilleurs forçats et tures qui y sont, et on les met sur celles qui vont en campagne; et au retour de la campagne, chacun retourne sur sa galère. Astier ayant été pris cette année la de renfort, sur la Madame, et c'étoit du temps que on parloit tant des Camisards; Astier souffrit bien du mal cette campagne, car il étoit souvent frappé des comites, et en le frappant ils lui disoient : c'est à cause qu'on te frappe, à cause de tes confrères des Cévènes qui font tant de mal aux catholiques Romains. Il en disoit de même à ses confrères qui étoient avec luy sur la même galere. Leur rage étoit si grande quil donnèrent tant de coups à un pauvre homme nommé Jean Galeri, et venu depuis peu du Languedoc, qu'il mourut peu de temps après cette campagne la. Un nommé Jean Marsellin étant en un banc, proche de la poupe, on luy fit donner la bastonnade pour la cause du bonnet.

Enfin en l'année 1705, qui fut la campagne que les françois ont pris Nice, Astier la fit, qui fut une campagne de onze mois. Quoique fort longue, Astier ne fut pas plus maltraité que les autres forçats, de toute cette campagne, et on ne lui donna pas un coup pour cause de Religion, car Dieu permit que les affaires changerent de face, et que les aumôniers n'eurent plus pouvoir de les faire maltraiter, comme ils avoient eu auparavant; en sorte que depuis ce temps la Astier ne fut pas chagriné, ni des officiers, ni même des autres forçats proches de luy, qui souvent le chargeoient d'injures et d'autres mauvais traitements, comme ils faisoient auparavant.

Voilà en abrégé les souffrances du dit Astier depuis quil fut pris et mis en prison, et de la conduit aux galeres à Marseille, jusqu'à ce que Dieu, par sa sage providence, a bien seu trouver le moyen pour l'en delivrer, luy et plusieurs de ses frères en Christ. Il fut pris et arrêté le 25 du mois de mars en l'année 1689, environ 7 ou 8 heures du matin, entré en prison le même jour, environ une heure de nuit, et entré aux galères le 25<sup>e</sup> du mois de juin de la même année, à midy positivement, et en a été délivré le 21<sup>e</sup> de juin 1713, sur les 4 ou 5 heures du matin. Cela fait, bien compté et calculé, 24 années d'esclavage sur les galeres, moins 4 jours et quelques heures sans parler de la prison.

Dans tout ce Recueil abrégé que nous avons fait icy, il ny a rien qui ne soit très véritable et veu de plusieurs témoins, et par conséquent très certain. Nous auons dit cy dessus que c'étoit icy un extrait des souffrances qui sont arrivées à Alexandre Astier, dans les prisons et sur les galeres; mais cecy n'est qu'un abrégé, car il seroit impossible de pouvoir compter ni se souvenir de tous les coups quil a souffert, dans ces malheureux battimens. Plusieurs forçats sortis des galeres, mais en particulier Jean Martin, qui étoit de la même galere, et si bons amis pendant 22 ans qui ont demeuré ensemble, ont été des témoins oculaires de ces cruels traitemens. Il s'est passé plus de 15 années que les pauvres protestans étoient extrêmement tourmentez, sur tout ceux qui étoient hays en quelque sorte des comites, et ils auroient mieux estimé de mourir tout d'un coup plutôt que de se voir mourir à petit feu par le cruel traitement que ces bourreaux impitoyables leurs faisoient souffrir à plusieurs d'entre eux. Et comme Astier étoit de ce nombre, se consolant toujours en Dieu et en la parole de sa grâce, se souvenant de ce que



Saint Paul dit, que tous ceux qui veulent vivre selon la piété, souffriront persécution, et de ce que dit le Roi prophète David dans un de ses psaumes, que les justes ont des maux en grand nombre, mais que le Seigneur les délivre de tous. Ce n'est pas que Astier veuille dire qu'il se croit juste pour avoir souffert des maux en grand nombre pour la profession de l'Euangile de notre Seigneur Jésus-Christ; car il en a bien mérité des autres supplices par ses péchés; car, comme dit l'apostre Saint Jean, si nous disons que nous n'avons point de péché, la vérité n'est point en nous, et nous sommes des menteurs. C'est pourquoy Astier écrit ces deux mots pour confesser qu'il est vn tres grand pécheur, et il en demande continuellement et bien humblement pardon et miséricorde à Dieu par ses prières journalières, et par les mérites de son benin Sauveur notre Seigneur Jesus-Christ, qui a souffert la cruelle et douloureuse mort de la croix pour expier ses grands crimes; ce qu'Astier dit icy n'est que pour publier la grande bonté et miséricorde divine de notre Dieu, comme il l'a expérimenté en tant de fois luy-même, c'est à dire en un millier de fois; car quand il s'est veu presque accablé de maux, aussytot qu'il l'a réclamé et qu'il a élevé son cœur à Dieu son Sauveur, il s'en est trouvé en même temps grandement soulagé, et aussy il ose tout esperer de cette grande bonté divine, qui sera toujours son protecteur et son libérateur en temps de detresse, jusques à la fin de ses jours; Dieu luy en fasse la grace et à nous aussy. — Louë soit ce grand Dieu aux siècles des siècles. Ainsi soit-il!

Du temps que a été arrêté, il estoit entré dans l'âge de 27 années, moins trois mois et quelques jours.

---

## RELATION CATHOLIQUE

DU SUPPLICE DU MINISTRE ROCHETTE ET DES TROIS FRÈRES DE GRENIER  
(19 FÉVRIER 1762)

On a de touchantes relations en prose et en vers de la mort de Rochette et des trois frères de Grenier. On aime à voir une plume catholique venir témoigner à son tour de la constance de nos martyrs et de l'incurable fanatisme de la population toulousaine qui allait applaudir si peu de jours après, au meurtre juridique de Calas!

Par arrêt du 18<sup>e</sup> de ce mois, exécuté le 19<sup>e</sup> en présence du Sieur Gaspard Bégué, commissaire de la cour, dans la petite place du Salin, vulgo, de la Monnoie, à deux heures de l'après-midy, à une potence y dressée, le nommé François Rochette, ministre prédicant de la religion prétendue réformée, accusé et convaincu d'avoir fait les fonctions de ministre, avoir prêché, baptisé, fait la cène et des mariages dans des assemblées désignées du nom de désert, et comme ayant encouru les peines portées par les déclarations du Roy contre les prédicans qui sont en France : fut pendu et étranglé ce jeune homme âgé de vingt-six ans, bien fait de sa personne, mais un peu boiteux ; étant d'un village appelé Villas dans le haut Languedoc, apoticaire de son métier, selon le bruit commun, fort obtus, pour un homme de sa communion, et consacré comme pasteur et ministre parmi les gens de sa secte. Malgré tout on ne put jamais luy faire ouvrir les yeux à la vraye lumière, n'ayant jamais voulu écouter les saints avis de M. le curé de... qui l'exhortait à sa mort, ny d'un autre zélé ecclésiastique, desquels il ne fit aucun cas, voulant mourir dans ses erreurs, comme il fit, fatale suite des préjugés de l'enfance, ou plutôt pour être inscrit au catalogue des martyrs de leur hérésie, ayant voulu imiter son père et son grand' père qui avaient été pendus de même pour la cause de Dieu, comme il l'appelait lui-même, se faisant gloire de subir le même sort en présence des 3 gentilshommes verriers, aussy huguenots, qu'on allait décoller, et qui le regardaient de dessus le charriot dans une humiliation profonde.

On n'avait plus vu dans Toulouse pendre un ministre prédicant, et ce ne sera pas le dernier, comme on le croit, puisque la cour, par ce même arrêt, a décrété les pasteurs qui luy avaient signé ses lettres, ainsy qu'ils sont énoncés dans le dit arrêt, dont voici les noms : Gardès, pasteur du haut Languedoc, Gabriac, pasteur des hautes Sevenes, et Figuières, ministre de la comté de Foix, seront pris et saisis au corps, partout où ils seront trouvés dans le royaume, pour être menés aux prisons de la Conciergerie. Et comme ce jeune homme étant sur l'échelle ayant devant et derrière luy un écriteau avec ces mots : (MINISTRE de la R. P. R.) voulait prêcher, sans doute pour confirmer les autres qu'on allait décoller, par sa fermeté et sa persévérance, les tambours du régiment de Berry qui était sous les armes dans la place, se mirent à rouler si fort, que le bourreau le

lançant avec force lui arrêta tout court le sermon sur la langue et l'étrangla tout de suite. Ainsi son orgueil et son obstination s'élevant de plus en plus contre les ministres du Seigneur dont il venait de mépriser les avis salutaires, nous portent à dire ce que le dit prophète royal au prince : *Irritat aduersarius nomen tuum in finem.*

Ce même jour, dans la même place, sur un échaffaut qu'on y avait dressé, avec 3 billots différens formés de deux chevrons chacun, plantés à terre et s'élevant au dessus de l'échaffaut de deux pieds et demy, avec un coussinet de bois en travers bien cloué, furent décollés tout de suite, les sieurs Henri Grenier, sieur de Commel, âgé de trente-trois ans, Jean de Grenier, sieur de Sarradon, âgé de trente ans, autre Jean de Grenier, sieur de Lourmade, âgé de vingt-six ans, tous 3 frères, gentilshommes verriers, natifs d'un lieu d'auprès du Mas d'Azil, dans le comté de Foix, et tous 3 protestans obstinés, comme ils firent connaître avant et après leur mort; n'ayant jamais voulu écouter les propos salutaires de messieurs les curés de Saint-Sernin, de Saint-Pierre et de la Dalbade, qu'on leur avait donné pour les convertir : voulant au contraire mourir dans la religion de leurs pères, ainsi qu'avait fait le prédicant qu'on venait d'expédier, et pour lequel ils perdaient la vie, puisque c'était pour le délivrer de prison, qu'ils avaient soulevé les huguenots contre les catholiques au mois d'octobre passé.

Ces prêtres donc n'ayant pu venir à bout de les ébranler, Commel l'aîné fut décollé le premier, étant à genoux sur l'échaffaut, les yeux bandés, la tête appuyée sur le billot. Elle lui fut emportée d'un coup jusqu'à la seule peau de la gorge, que le bourreau scia, et qu'on jetta à terre avec le cadavre tout vêtu et chaussé, comme il se pratique. Son frère puiné, de Sarradon, subit le même sort avec les mêmes cérémonies; et le cadet, Jean de Lourmade, jeune homme très bien fait de sa personne et de sa figure, fut exécuté le dernier; la tête lui fut tranchée d'un seul coup avec adresse; leurs cadavres et leurs têtes ainsy que le cadavre du ministre, furent portés tout de suite aux fourches des minimes, et dans un même trou fait dans l'enceinte ils furent ensevelis avec quelques sacs de chaux par dessus, pour être plutôt consommés.

Ces trois messieurs avant de commencer cette scène tragique, s'embrassèrent sur le chariot, se demandèrent pardon l'un à l'autre, et s'entre exhortèrent vivement, et en peu de mots, à mourir avec

zèle dans la religion protestante dont ils avaient sucé les dogmes avec le lait; ce qu'ils firent, avec une constance et une fermeté prodigieuse.

Cette fois-cy, le bourreau fit son apprentissage pour abbatre des têtes, avec un couteau neuf, et il s'en acquita très bien avec justesse et avec fermeté. On n'avait jamais vu une exécution si sanglante dans Toulouse, du moins de 3 personnes décollées en un même jour, et depuis la mort de M. Goudin, arrivée le 9<sup>e</sup> avril 1678, c'est-à-dire depuis 84 ans, dont personne dans cette ville ne peut se souvenir, qui fut décollé à Matabioou pour avoir forcé une femme et tiré un coup de pistolet à un crucifix, on n'en avait pas vu de semblables.

Ces trois messieurs furent pris à Caussade, près de Cahors, et ayant été convaincus du crime de sédition et attroupement avec port d'armes pour enlever des prisons de la justice royalle de Caussade le d. Rochette qu'on venait d'y mettre, ils furent arrêtés et conduits à Toulouse le 24<sup>e</sup> octobre passé, ainsi que le ministre qu'on avait amené la veille, comme j'ai rapporté en son lieu.

Ainsy après trois mois et demy de prison, ils ont servi de spectacle à une foule extraordinaire de peuple, qui ne pouvant contenir dans la place, ni aux fenêtres des maisons, regorgeait sur les toits, et sur les murailles susceptibles de les porter, pour la nouveauté d'une exécution si peu ordinaire et si meurtrière.

Ils furent jugés la veille par les chambrés assemblées, et exécutés ce jourduy 19<sup>e</sup> en présence de la cour du seneschal, avec la mareschaussée, des capitouls avec le guet, et du sieur Bégué, commissaire de la cour, en robe rouge, et surtout du régiment de Berry, en ce temps cy à Toulouse, qui était sous les armes, tambour battant et fifre avec.

Avec une telle escorte on peut dire : *Durum est contrastimulum recalcitrare.* (Acta Apost. C. IX).

*Heures perdues de Pierre Barthès, répétiteur en Toulouse.* (Manuscrit en huit volumes. Volume 5<sup>e</sup>, pages 66, 67, 68 et 69. Bibliothèque de la ville de Toulouse.)

Pour copie conforme

EMMANUEL DELORME.

## DEUX LETTRES DE PAUL RABAUT

AU PASTEUR NÉE <sup>1</sup>

(1780-1781)

### I

Monsieur et cher frère

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. L'évènement qui y a donné lieu m'étoit connu depuis trois mois par un mémoire qui me fut envoyé de Paris. Comme rien n'est plus commun que les jugemens téméraires et souvent injustes, je m'abstiens de prononcer sur diverses questions que présente cette affaire et je viens à l'essentiel.

Plus d'une fois, monsieur et cher frère, même dans le cas présent j'ai pris la liberté de montrer à des personnes en place, soit par lettres, soit par des mémoires détaillés : 1<sup>o</sup> que les protestans sont aussi attachés au culte de leur religion qu'à la religion elle-même, et que leur interdire ce culte, c'est les mettre dans le cas de s'exposer à toute la rigueur des lois, ou à vider le royaume. 2<sup>o</sup> Que quand même on pourroit réüssir à les priver de leurs assemblées religieuses, la saine politique s'y opposeroit par la raison que privés d'instruction, ils tomberoient indubitablement dans l'ignorance, dans le fanatisme et dans les excès les plus dangereux.

D'après ces principes que je crois incontestables, je pense qu'il est de l'intérêt de l'État en général et du nôtre en particulier, de maintenir nos assemblées religieuses, quand même on s'exposeroit par là à quelques vexations. Les protestans se sont flatés que leur sort s'adouciroit de plus en plus, fondés sur les lumières du siècle, sur le mépris où est tombé le fanatisme, et sur l'expérience qu'on a faite des heureux effets de la tolérance ; car effectivement depuis le calme dont nous jouissons, le commerce a repris vigueur, les protestants se sont plus fortement attachés à leur patrie, et la bonne

1. Nous devons la copie de ces deux lettres, faite sur les originaux conservés dans la famille Née, à M. Morize, élève de la Faculté de théologie de Paris, qui a droit à tous nos remerciemens.

intelligence a régné entr'eux et les catholiques, en proportion de la tranquillité dont les premiers ont joui. Il n'est pas douteux qu'à tous ces égards, les choses changeroient de face, s'il s'élevoit quelque nouvelle bourrasque. Les protestans perdroient totalement l'espérance de pouvoir professer paisiblement leur religion dans le royaume; les plus opulens et les plus industrieux penseroient tout de bon à la retraite, et les autres, s'ils n'avoient point de pasteur, se livreroient au premier venu, ce qui ne pourroit qu'avoir de funestes suites.

Je suis donc persuadé, monsieur et cher frère, que le gouvernement, qui n'ignore point ces choses, nous sauroit, tôt ou tard, mauvais gré d'avoir été trop pusillanimes. Ainsi puisque vous me faites l'honneur de me consulter, je ne balance point à vous conseiller de vous rendre le plutôt possible auprès des Églises qui vous ont adressé vocation, et d'y exercer les fonctions de votre ministère. Mais je vous conseille en même tems, de vous y comporter avec beaucoup de prudence. Nous avons essuyé dans cette province de violentes tempêtes, en mon particulier, j'ai été exposé à de grands périls; ce n'est qu'en alliant le zèle et la fermeté à la prudence, que nous sommes parvenus à notre état actuel. Il fut un tems où nous faisons nos assemblées de nuit, parce qu'il y avait du danger à les tenir de jour. Il fut un tems où nous nous tenions clos et couverts, ne nous manifestans qu'au besoin, et évitant la rencontre des délateurs et des fanatiques. Mais vous êtes prudent et sage et vous saurez bien vous accomoder aux circonstances. Dieu veuille vous diriger par son Esprit, vous couvrir de sa puissante protection, et répandre sa bénédiction sur vos pieux travaux. Vous m'obligerés de me donner de vos nouvelles à l'adresse de M. Lavernhe l'aîné neg<sup>t</sup>, pour M. Denis à Nîmes sans autre chose. Je suis avec beaucoup de cordialité,

Monsieur et cher frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur

PAUL RABAUT.

## II

*A Monsieur*

*Monsieur Née chez monsieur Louis Brancourt à Templus le Guérard.*

Monsieur mon très cher et très honoré frère.

Une maladie d'un côté, des occupations sans nombre de l'autre ont été les uniques causes du long silence que j'ai gardé à votre égard. Le détail que vous prites la peine de me faire dans la dernière lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire me fit grand plaisir et je vous en fais mes remerciemens. Je souhaite de tout mon cœur que vos soins aient réussi pour faire régner l'harmonie et la concorde dans vos Églises, et dans celles des environs. Rien ne peut leur être plus funeste que la discorde et l'esprit de parti; nulle comparaison à faire entre le mal que fait la persécution et celui que causent ces malheureuses divisions. Elles sapent cet esprit de charité, sans lequel il n'y a ni christianisme, ni salut, et quelles préventions ne donnent-elles pas contre nous au gouvernement, qui trouve d'ailleurs tant d'autres difficultés à nous faire un sort tant soit peu avantageux.

Courage, donc, mon cher frère, mettés tout en œuvre pour opérer une réunion si nécessaire et si utile; cent prédications n'opéreront pas un aussi grand bien. Vous êtes sur les lieux, vous connaissez le caractère et les motifs des auteurs du désordre, et ce que vous ne pouviés entièrement exécuter par vous même, peut-être y serez vous aidé efficacement par nos amis, soit de Hollande soit de Lauzane.

L'on m'assure que M. Armand a fait exiler deux ministres de la Picardie ou des environs. Cela me paroît si peu vraisemblable que malgré la manière dont on l'affirme, j'ai besoin de votre témoignage pour le croire. L'on attribue de plus à M. Armand de vouloir réduire les protestants au culte particulier et l'on prétend qu'il croirait pouvoir suffire à tout avec un petit nombre de coopérateurs. Il a sans doute trop d'esprit, pour proposer un pareil projet et pour le croire praticable.

Il y a là dessus cent choses à dire, mais vous n'en avez pas besoin. Nous sommes ici trois pasteurs pour environ ving mille âmes, et en

vérité nous ne pouvons pas y suffire : c'est un train d'affaires qui ne finit point. Grâce à Dieu nous jouissons d'une douce tranquillité depuis plus de vingt ans, et si personne ne nous croise, nous avons lieu d'espérer que tout ira de mieux en mieux. Honorés moi, je vous prie, d'une de vos lettres le plutôt possible ; ma réponse à celle là ne tardera pas autant, je l'espère, que la fait celle-ci. On ne saurait être plus avec d'estime et d'attachement que je le suis,

Monsieur mon très cher et très honoré frère,  
 Votre très humble et très obéissant serviteur

PAUL RABAUT.

A Nîmes, ce 16 may 1781.

---

## MÉLANGES

---

### LA FÊTE CÉLÉBRÉE A ROME

EN L'HONNEUR DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Nous avons sous les yeux un livre assez rare qui présente un véritable intérêt, à en juger par son titre. *Rome triomphante sur le mont-Pincius dans les applaudissements à la Gloire et à la Piété du roy très chrestien Louis le grand, célébrez par monseigneur le cardinal d'Estrées duc et pair de France, commandeur des ordres du roy, à l'occasion de l'extirpation de l'hérésie, par un édit donné à Fontainebleau le mois d'octobre 1685 et pour le restablissement de la santé de sa majesté dediez à monseigneur le marquis de Croissy secrétaire et ministre d'État. Publiez par le père Coronelli cosmographe de la sérénissime république de Venise*<sup>1</sup>.

C'est d'après cette relation publiée en italien et en français que nous chercherons à donner une idée des splendeurs de cette triste fête,

1. Petit in folio, 70 p. pour le texte italien et 23 pour le texte français, avec cinq planches grand folio s. l. n. d.



aussi coupable que celle que célébra le cardinal de Lorraine à Saint-Louis-des-Français, lors du massacre de la Saint-Barthélemy.

Dans la matinée du 12 mai 1686, le cardinal d'Estrées se rendait, entouré d'une foule de prélats et de seigneurs, à l'église de son titre cardinalice, la Trinité du Mont des pères minimes merveilleusement décorée à l'occasion de la fête qui devait y être célébrée, à tel point, dit Coronelli, qu'il semblait que dans une église de marbre on en eût bâti une de soie et d'or. Suivant les traditions consacrées, d'abondantes aumônes avaient été répandues, et le peuple toujours avide accourait de tous côtés au son de l'argent qui se distribuait. Les couvents des ordres mendiants n'avaient point été oubliés, et pain, viande, vin, étaient partout distribués avec une profusion royale.

Monseigneur Casati, archevêque de Trébizonde, chanta la messe solennelle et le *Te Deum*, accompagné par les plus excellents musiciens de Rome. L'église avait retenti des joyeux alleluia du chœur. « Ils sont tombés ceux qui faisaient métier d'iniquité. Ils ont été chassés, ils n'ont pu résister. *Ceciderunt qui operantur iniquitatem*, etc. Louons la main victorieuse du Seigneur, il a atteint, il a frappé la face des impies, le cou des superbes. La victoire par laquelle le monde est vaincu, c'est notre foi. *Victoria que vincit mundum est fides nostra*<sup>1</sup>. »

Lorsque les chants eurent cessé, le père André Semery, prêtre français de la compagnie de Jésus, fit un discours latin, où il se montra à la hauteur de la mission qui lui était confiée, en n'épargnant ni les louanges aux persécuteurs, ni les insultes aux persécutés.

« Qui resta tellement sourd, s'écria le jésuite, aux bruits de la renommée, qu'il n'ait au seul nom de Louis le Grand vu les ennemis en déroute, les villes soumises, les provinces conquises, les frontières des Gaules s'étendant au loin, et salué dans ce grand monarque la terreur des ennemis et l'idole des Français... ? Dieu immortel quel champ digne de l'éloquence ? Et cependant tout disparaît à mes yeux. devant l'incomparable victoire du Prince sur les hérétiques : *In unam catholicam romanamque fidem consentientem tandem gallicam universam*. Ainsi Dieu avait-il répondu aux prières et aux larmes du souverain Pontife. Vous vous souvenez, j'imagine, illustre prince, s'écriait l'orateur s'adressant au cardinal d'Estrées, qu'au

1. Mottetti cantati nella messa. p. 16.

début de son pontificat, alors que vous partiez pour la France, il vous demanda d'user de votre éloquence auprès du Roi très chrétien pour obtenir en son nom, qu'il proscrivit à jamais du plus florissant des royaumes, la contagion pestilentielle du Calvinisme (*ut calvinianam contagionem et partem florentissimi cateroquin regni omnino elueret.* »

L'édit de Nantes comme celui de Nîmes avaient encore force de loi ; mais ces obstacles devaient être vaincus par la grandeur d'âme et le courage de Louis. *Et tamen omnia animi virtutisque magnitudine vincenda sunt.* « Vous le deviez, Louis, continue l'orateur, à la mémoire de vos aïeux, à votre grandeur, à la bienveillance paternelle d'Innocent XI à votre égard. »

Le jésuite ne peut se lasser d'admirer les moyens par lesquels le grand roi a mené à bonne fin son œuvre, et surtout la manière habile dont il a isolé les Huguenots dans le royaume. Il applaudit à cette sévère interdiction d'avoir des écoles ou des académies par l'influence desquelles l'âme tendre et innocente de l'enfant est livrée à l'erreur. *Scholis et academiis quibus molles adhuc et faciles puerorum animi imbuerentur erroribus serere interdiceret.*

C'est ainsi que l'Hercule gaulois arrive enfin à terrasser et d'un seul coup cette hydre de l'hérésie plus redoutable que celle de Lerne, et ramène plus de quinze-cent-mille Huguenots à la foi de l'Église.

Ce fut en se prosternant aux pieds d'un si grand roi, que le jésuite termina son discours en déclarant que ce n'était pas aimer la vérité chrétienne, la religion catholique, le souverain Pontife, que de ne pas aimer Louis le Grand, *qui Ludovicum magnum non amat* <sup>1</sup>.

Cependant « les boîtes que l'on déchargeait, dit Coronelli, avec une espèce d'harmonie, avaient marqué la fin du service religieux et chacun put admirer la magnificence des décorations de l'Église de la Trinité.

Ici nous laissons parler l'historien de la fête. « Il y avait dit-il, au sommet de l'Église un palmier d'une hauteur prodigieuse, planté et enraciné sur un amas de trophées entassés les uns sur les autres par tant de belles actions et de si glorieux triomphes de notre héros, que l'on y voyait assis, représenté sous la figure d'un Hercule français.

1. Inutile de dire que le père Semeri niait toute persécution, loin de là : *cadet non aliis armis hæresis debellata quam Regis charitate.* p. 14. Il est inutile d'insister.

A l'ombre de ce palmier, sur une grande base, estoit assise la Religion avec la tiare en teste et avec ces paroles, *sub umbra illius quem desiderabam sedi* ; et c'est justement de notre Héros, que l'on peut dire avec vérité, qu'il a esté longtemps souhaité, la glorieuse fécondité de la grande princesse, qui l'a mis au monde, n'ayant paru qu'après plusieurs années de son mariage, au bonheur non seulement de la France mais de toute la chrestienté et de la religion catholique, qui assurément luy est obligé de tant d'avantage qu'elle vient de remporter et des soins continuels, avec lesquels il luy en procure de nouveaux. Il estoit majestueusement assis sur un Throne, que luy formaient ses propres trophées, avec ces paroles : *Dispersiones Israelis congregabis*, Ps. 48, et sur son bouclier. *In conspectu tuo veniet rindex*, Sap. 12, en posture d'un héros qui repose après de si glorieux travaux et songe aux moyens d'en entreprendre de nouveaux ; appuyé à la massue semée de fleurs de lys d'or, triomphant déjà de l'hérésie, que l'on voyait à ses pieds, avec ses sept têtes coupées et ces paroles : *Quasi arulsæ arbori abstulit spem meam*.

« La religion avec sa main droite luy mettoit sur la teste une couronne de laurier et avec sa gauche une autre sur celle de la France, avec ces paroles : *Désiderium cordis ejus tribuisti ei*, et sur son bouclier, *gloria mea semper innorabitur*. Job. 29.

« Celle-ci qui estoit assise de l'autre côté soutenoit avec l'Hercule gaulois les elefs du souverain Pontife, signifiant par là ce que nous avons déjà dit, a savoir la puissante protection que les rois de France ont toujours donnée au Saint-Siège, avec ces paroles qui se doivent rapporter à la religion : *Longitudo dierum in dextera ejus et in sinistra illius divitiæ et gloria*. Prov. cap. 3.

« On voyait dans les deux niches des clochets latéraux, deux statues, l'une de La Foy et l'autre de la Piété, qui ont esté les principales conseillères du Roy pour une si sainte résolution ; sous la première il y avoit : *Opera ejus in fide*. Ps. 32, et sous la seconde : *Piè agentibus dedit sapientiam*. Eccl. 45. Dans la frise qui tenoit toute la largeur du portail, on voyait les belles actions de Sa Majesté par le moyen desquelles il est venu à bout d'une si grande entreprise.

« Dans un des costés du milieu on voyait une quantité de religieux missionnaires, qui, selon les saintes intentions de Sa Majesté, instruisaient, preschoient, et par une profusion de ses libéralités envers ceux que la crainte et la pauvreté auraient pu retenir dans l'erreur,

attiraient les peuples à la véritable Religion ; il y avait dessous : *doctrinam magis quam aurum eligite*<sup>1</sup> et dans l'autre, pour marque d'un entier anéantissement de l'hérésie, on voyait brusler les livres de la fausse doctrine, avec ces paroles : *In malignitate nostra consumpti sumus*. Sap. 5.

« D'un costé de la frise on ne voyait que démolitions des temples des huguenots avec les paroles : *Domus impiorum deletur*. Prov. c. 14 et de l'autre on bâtissait de nouvelles églises, toutes aux despens de S. M., qui avec autant de charité les fesoit ériger pour le culte de la véritable religion, qu'il monstroit de zèle et de justice à faire abattre les temples qui auroient servy à la fausse ; il y avait dessous : *Tabernacula justorum germinabunt*.... Le reste du portail estoit tout remply de divers ornements de peintures, de dorures et d'une prodigieuse quantité de flambeaux, dont on avoit aussy semé toute la balustrade de l'église ; mais ce qu'il y avait de plus beau dans cette grande illumination, c'estoit un grand soleil au milieu de la balustrade, avec ces paroles : *Oculus sui cæco*, et par allusion à la conversion des hérétiques : *In lumine tuo videbimus lumen*.

« Sur l'invitation du cardinal d'Estrées l'assistance se rendit à la salle de la « propaganda del fide » où se trouvait préparé un repas qui frappa tous ses assistants par « sa grandeur et sa magnificence. » Un concert organisé par « l'incomparable Alexandre Melani » suivit le festin, et les assistants applaudirent une cantate qui était « toute a gloire du Roy et de la France »

« Lorsque le soir vint, le Pincio s'embrasa de mille lumières ; rien n'avait été épargné pour en rendre l'aspect superbe, des arbres même avaient été plantés afin d'offrir au regard une parfaite symétrie dans cette magnifique décoration.

« A l'entrée de la *Via dei condotti*, se dressait un majestueux frontispice avec deux grands piliers qui soutenaient deux médailles l'une du pape, et l'autre du Roy. Sur le premier on lisait cette inscription :

1. Il faut avouer que l'inscription était plaisante « choisissez la doctrine de préférence aux richesses » alors que la caisse de Pelisson achetait les conversions pour un petit écu et cela avec l'assentiment du grand Roi.

INNOCENTIO XI  
 PONTIFICI MAXIMO  
 REI PRIVATE LARGITORI  
 PUBLICÆ CONSERVATORI,  
 CHRISTIANÆ PROPUGNATORI,  
 CATHOLICÆ  
 PROMOTORI VIGILANTISSIMO,  
 AD OBSEQUIUM FIDEI  
 REVOCATIS GALLIS POPULIS QUI PERIERANT  
 GRATULATIO.

Sur le second des piliers on avait placé l'inscription suivante :

LUDOVICO XIV  
 FRANCIE ET NAVARRÆ REGI  
 CHRISTIANISSIMO,  
 ECCLESIE FILIO PRIMOGENITO,  
 APOSTOLICÆ SEDIS DEFENSORI,  
 RELIGIONIS  
 CATHOLICÆ PROPAGATORI,  
 MAGNO, PIO, FÆLICI  
 DELETA  
 PER GALLIAS CALVINIANA HERESI,  
 EPINICIA.

« Les armes du Pontife et celles du Roi apparaissaient partout étroitement unies, scintillantes de mille lumières et produisant un si merveilleux effet qu'on auroit dit, s'écrie l'historien de la fête, que le ciel étoit descendu en terre pour contribuer par ses lumières à la réjouissance publique et à la gloire de notre grand monarque.

« La magnificence du cardinal éclata « dans l'abondance des rafraichissements offerts non seulement aux grands de la première qualité, mais aussi au peuple. Par les ordres du prélat, toutes les boutiques des environs offraient sorbets, vins, liqueurs à qui en demandait; aussi l'air retentissait-il des acclamations des citoyens reconnaissants, et n'entendait-on que ces cris de *viva il re, viva Francia, viva il cardinal d'Estrées!*

« La musique mêlait ses symphonies aux applaudissements qui célébraient la ruine de l'hérésie et Rome ne se souvenait pas

« d'avoir jamais vu de fête avec un applaudissement si universel. Après quoi, dit le père Coronelli, « chacun s'en retourna chez soy, charmé de ce qu'il avoit vu et ouy. »

L'histoire a de douloureux contrastes : un mois s'est à peine écoulé depuis ces fêtes de l'intolérance catholique qui rappellent celles célébrées, un siècle auparavant, à propos de la saint-Barthélemy. Le 17 juin 1686 un officier catholique écrit en Hollande : *Il y a icy (à Marseille) six cents forcats de la Religion qui par leur patience donnent de la compassion aux comites les plus impi-toyables*<sup>1</sup>.

Le 16 mai 1686 l'illustre M. de Marolles partait de Paris avec la chaîne des galériens. Était-ce pour célébrer une si grande victoire que Rome s'illuminait et que Innocent XI s'unissait à Louis XIV pour remercier le ciel de cette victoire, objet d'éternelle honte pour la Royauté et la Papauté ?

FRANK PUAUX.

P. S. La *Revue des Questions historiques* a publié (1<sup>er</sup> octobre 1878) un article de M. Ch. Gérin sur *Innocent XI et la révocation de l'édit de Nantes*, qui trahit malheureusement une tendance trop commune aux écrivains de l'école catholique, de justifier ce qui est injustifiable. Il faut en effet une singulière hardiesse pour prétendre qu'en 1671, un grand nombre de protestants français reprenaient « sans contrainte et avec bonheur les croyances de leurs aïeux » (379). Dans une Revue, dont les éditeurs croient pouvoir dire « que ses jugements deviennent des arrêts » il conviendrait de ne pas négliger des documents juridiques qui contredisent nettement des déclarations aussi téméraires ? Que M. Gérin veuille bien prendre connaissance « du règlement en 49 articles touchant ceux qui font profession de la R. P. R. en date du 1<sup>er</sup> février 1669, et il verra la valeur qu'il convient de donner à son affirmation « sans contrainte et avec bonheur » ; qu'il relise car il doit le connaître, le beau discours de Du Bosc à Louis XIV qui est de cette année 1671, et il se persuadera du bonheur qu'éprouvaient les réformés à reprendre les croyances de leurs aïeux.

L'article de M. Gérin dénote une connaissance très imparfaite des affaires protestantes au XVII<sup>e</sup> siècle ; il suffit simplement de dire que l'historien catholique trouve dans la révocation de l'édit de Nantes, la représaille des violences des réformés, qui, les armes à la main, avaient arraché ce célèbre traité à Henri IV, pour montrer jusqu'où va, ce que l'on serait

1. Jurieu, lettres pastorales, 1, 5.

tenté d'appeler une heureuse ignorance, si on veut songer à ceux qu'elle doit servir. Quand on saura qu'à ses yeux, les fautes qui suivirent celles de la révocation, furent « les fautes dues au pouvoir séculier » on lui demandera de se souvenir de celles qui précédèrent la révocation, en méditant avec l'attention qu'ils méritent, *Les Actes, titres et mémoires du clergé de France*, où il pourra voir la parfaite conformité des remontrances du clergé avec les trois cents édits et déclarations qui empêchèrent les réformés de se réunir avec bonheur à la religion du roi. Il n'est pas permis à un écrivain de traiter ainsi l'histoire et de croire qu'elle se prête à ces déshonorants services. La complicité du clergé dans la préparation, comme dans l'accomplissement de la révocation, est un de ces faits si fortement prouvé que vouloir en dénier la vérité, c'est se condamner à de sévères démentis. Il n'est pas moins curieux de voir M. Gérin, triompher à l'occasion de l'édit de tolérance de 1787, en oubliant que ce sont les érudités sans nom du clergé qui l'ont rendu nécessaire, et que s'il a été enregistré, la gloire n'en revient point assurément au clergé de France, qui opposa une résistance désespérée à sa proclamation. Sans doute que M. Gérin veut faire profiter encore la cause qu'il défend d'un oubli involontaire, car s'il avoit lu le factum de l'abbé Bonnaud, si connu sous le nom de *Mémoire de Madame de Noailles*, il n'eut point hasardé le singulier jugement que nous avons signalé.

Avec M. Gérin nous voulons croire que le pape Innocent XI n'a pas pris une part directe à la révocation; mais quant à lui en faire un mérite éclatant, c'est une opinion que nous ne saurions partager. Que le pape ait approuvé la révocation, c'est ce qui ne paraît point douteux, car s'il eut condamné la persécution, il n'eut pas permis sans doute, que son nom fut associé d'une manière aussi éclatante à celui de Louis XIV, lors des fêtes que donna le cardinal d'Estrées, à la Trinité du Mont. — Il y a là une complicité hautement avouée dont M. Gérin tente vainement d'atténuer la portée, n'ayant noté que rapidement le souvenir de ces odieuses fêtes, qui ne sera jamais à l'honneur du pontificat d'Innocent XI.

Les preuves abondent dans les textes intéressants cités par M. Gérin, de la haine du pape pour l'hérésie, et si le pontife se plaint, c'est qu'on ne lui donne pas « sa juste part dans son extirpation » p. 418.

Chose étrange, d'après M. Gérin, Innocent XI n'aurait rien connu des violences exercées contre les huguenots et ne pouvait du reste rien savoir (voir cette curieuse page 421). Il est vrai de dire que son entourage était mieux informé, car un des cardinaux ayant dit au pape que Louis XIV avait agi par force, celui-ci répondit « que cela n'était pas vrai, que Sa Majesté avait purgé son royaume des hérétiques par douceur, par argent et en y employant de grosses sommes; mais que quand même elle aurait été

*obligée d'y employer la force, elle aurait fort bien fait de s'en servir »* (p. 423).

Qu'est-il besoin d'insister tant sur la magnanimité d'Innocent XI, alors qu'il se déclare si ouvertement partisan de la violence? Sans les hostilités entre la cour de Rome et celle de France, il eut été assurément fidèle à toute la tradition intolérante de son église.

Il semble que M. Gérin en ait voulu donner des preuves multipliées, alors qu'il a cité tant de paroles d'Innocent XI qui voit dans la révocation *le comble des louanges immortelles* pour le nom de Louis XIV.

Au lendemain de la fête du cardinal d'Estrées, la reine Christine écrivait : « Je prie Dieu, de tout mon cœur, que ce faux triomphe de l'église ne lui coûte un jour de véritables larmes. Cependant pour la gloire de Rome, il faut savoir que tout ce qu'il y a ici de gens d'esprit et de mérite qui sont animés d'un vrai zèle, ne sont, non plus que moi, les dupes de la France à ce sujet. Ils regardent comme moi avec pitié tout ce qui se passe dans le monde où l'on donne aux spectateurs tant de sujet de pleurer et de rire », 18 mai 1686.

Jurien qui cite cette lettre et qui connaissait l'esprit de Rome, ajoute parlant des fêtes du Pincio « D'où vient donc qu'en public cette cour parait approuver ce qu'elle condamne en secret? Ce n'est point pour flatter le roi, car on n'a aucuns égards pour lui en ce pays là et tout le monde sait le chagrin que la cour de Rome a contre lui. Mais c'est que Rome n'ose se déclarer contre les principes de sa religion. Si le pape allait condamner les voyes de violence contre les prétendus hérétiques il révolterait toute son église contre lui ».

Pour être de l'année 1686, ce jugement n'a rien perdu de sa valeur et il résume toute la question. F. P.

---

## CHRONIQUE

---

### FÊTE DE LA RÉFORMATION A L'ÉTOILE

La fête de la Réformation a été célébrée, le dimanche 7 novembre, dans les divers temples réformés de Paris. M. le pasteur Bersier avait consacré un service spécial à ce pieux anniversaire, le jour de la Toussaint, dans le temple de l'Étoile.

1. *Lett. past.* 1<sup>re</sup> année p. 10.



Le sujet de conférence choisi par l'éloquent orateur était *l'Église réformée de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*. Si Port-Royal a trouvé son historien, qui lui a ravi ses secrets, sans partager sa foi, l'Église de Charenton n'aurait-elle pas le sien ? Le XVI<sup>e</sup> siècle a ses héros, ses martyrs, et la génération de Calvin, de Coligny, de Mornay, brille d'un incomparable éclat. L'âge qui suit n'est pas moins grand pour qui l'étudie de près. M. Bersier n'a pas de peine à le montrer dans un rapide exposé. Prenant pour point de départ l'Édit de Nantes, qui ne fut qu'une charte de tolérance précaire, bientôt éludée, à l'instigation du clergé, par la persécution sourde ou violente, qui trouva son apogée dans les dragonnades, antérieures elles-mêmes à la révocation, M. Bersier a transporté ses auditeurs dans les asiles successifs de l'Église réformée de Paris, le Louvre, Grigny, Ablon, Charenton, en citant quelques extraits des *Ephémérides* de Casaubon, ce savant illustre, qui fut un fervent chrétien. Pendant que le Protestantisme politique soutient avec Rohan sa dernière lutte contre Richelieu, et succombe glorieusement à la Rochelle, l'Église de Paris se prépare aux grandes controverses du siècle. Son histoire se personnifie dans cinq grands pasteurs, Dumoulin, Drelincourt, Lefaucheur, Daillé, Claude, le vigoureux antagoniste de Bossuet, qui nous parlent encore par leurs excellents écrits. La persécution a pu étouffer ces voix éloquentes, disperser dans l'exil cent mille familles, l'élite de la France. Quand son but semblait atteint, quand toute trace de dissidence religieuse avait disparu, si ce n'est au Désert, dernier refuge des âmes croyantes, la Révolution est venue, comme le justicier de Dieu, balayer une société qui ne croyait plus aux choses éternelles, et le châtimement de l'ancien régime a précédé sa chute.

Deux leçons ressortent de ces grands événements : une leçon de foi pour les fils des proscrits, une leçon de tolérance à l'égard des éternels adversaires de la liberté. Remercions M. Bersier d'avoir rappelé si à propos de tels exemples. Nous sommes particulièrement touché de l'hommage qu'il a rendu aux travaux de la Société de l'histoire du Protestantisme français à laquelle était consacrée la collecte du jour.

J. B.

---

## LA MAISON DE ROLAND

Le *Bulletin* publiera dans le N<sup>o</sup> de décembre une 3<sup>e</sup> liste de souscription pour la libération de la maison de Roland ; mais nous avons à cœur de remercier le consistoire de Lyon qui a voté 200 francs pour cet objet, et dont l'exemple semble devoir être suivi à Nîmes et ailleurs.

Le 13 octobre dernier a été un beau jour pour l'humble demeure de notre héros camisard. Elle a reçu la visite des membres de l'union pastorale des Cévennes réunis à Mialet dans le cadre des plus glorieux souvenirs. Une collecte faite à la suite d'un banquet fraternel a été offerte au secrétaire de la Société présent à cette réunion. Quelques jours après, un des dignitaires de l'Église anglicane, dont le nom est bien connu sur le continent, le doyen Stanley de Westminster, visitait à son tour le Mas-Soubeyran, assistait au service religieux dans le temple de Mialet, et emportait d'ineffables impressions de ce pèlerinage cévenol. Enfin un de nos amis, M. Raoul de Cazenove, prenait sur les lieux deux dessins pour une notice historique qui sera déposée dans la maison de Roland à l'usage de ses nombreux visiteurs.

La correspondance des derniers mois nous réserve plus d'un intéressant détail; nous n'anticiperons que sur un point. La jeunesse a le privilège des nobles inspirations. Mlle Julie Mazade, de Crest, a pris l'initiative d'une souscription qui nous a valu 118 fr. 50. Mlle Barral, son amie, a complété cette somme par une collecte dans un banquet de famille à St-Hippolyte du Fort. On a lu dans le *Bulletin* (p. 430) la belle lettre de M. le pasteur Lucien Benoit. Ces touchantes manifestations ne prouvent-elles pas que le culte des souvenirs, qui touche de si près aux plus saintes croyances, n'est pas près de s'éteindre en terre huguenote, dans notre vieille France?

J. B.

---

## NÉCROLOGIE

---

### M. PAUL GIDE

Le protestantisme parisien vient de faire une perte très sensible dans M. Paul Gide, professeur de droit romain, décédé, le 28 octobre dernier, à peine âgé de 48 ans. Né à Uzès, patrie d'Abauzit, et agrégé à la Faculté de droit après un brillant concours, M. Paul Gide nous rappelait ces juriconsultes réformés, l'honneur de nos écoles au XVI<sup>e</sup> siècle. Son livre sur le Sénatus-Consulte Velleien est un chef d'œuvre d'élégante exposition. Que n'eût-il pas fait, s'il eût vécu : *si fata tulissent!* Il laisse un vide à la Faculté de droit de Paris dont il était un des professeurs les plus goûtés, à l'Institut qui le comptait d'avance comme un des siens. A ceux qui l'ont connu, aimé, sa mort est un de ces deuils que peuvent seules adoucir de plus hautes consolations.

J. B.

---

N. B. On nous signale une omission sur la liste des collectes de la fête de la Réformation en 1879 (*Bull.* p. 455). L'église de Nîmes doit y être inscrite pour la somme de 200 francs, ce qui porte le total des collectes de l'année à 3,186 fr. 50.

Même numéro du *Bulletin*, p. 180, avant dernière ligne, lisez : *histoire vraie*.

---

*Le Gérant* : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DE

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### LA CONGRÉGATION ÉVANGÉLIQUE DE CRACOVIE

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN POLOGNE

« Quam ubique florere cupiam regnum  
Christi, nunc tamen me Polonia merito  
quadam peculiari cura sollicitat. »

*Calvin à Rudziewill.*

Pendant les douloureux loisirs de trois sièges, lors des invasions suédoises en Pologne de 1655-1657, Adalbert Wengierski, treizième pasteur de la Communauté évangélique de Cracovie, conçut le projet d'en rédiger les annales. Cent soixante ans s'écoulèrent avant qu'on osât imprimer son manuscrit, et encore c'est à peine si l'édition de 1817 fut livrée à la publicité. L'ère de la tolérance religieuse nous permet enfin de connaître l'œuvre intéressante, quoique incomplète, du vieux chroniqueur, en la traduisant et en l'accompagnant d'un supplément indispensable<sup>1</sup>, M. le Dr Altmann vient de rendre un

1. *Chronique de la communauté évangélique de Cracovie depuis ses origines jusqu'en 1657*, par Adalbert Wengierski, traduite du polonais en allemand par le Dr Altmann. Breslau, 1880, in-8°.

vrai service à l'histoire trop peu connue de la Réformation en Pologne, histoire marquée par d'incessants orages et que Wengierski, d'accord avec les savants modernes, fait remonter au règne de Jagellon (1386-1434).

La doctrine des Hussites avait conquis, en effet, dès lors de si nombreux adhérents que l'un des aumôniers du roi s'y était ouvertement rallié, et qu'à l'université naissante de Cracovie des ecclésiastiques bohèmes conférèrent en public avec les professeurs, et en présence du monarque, sur la Communion sous les deux espèces. Mais bientôt la surprise, à main armée, par l'évêque de Posen du château où Abraham Zbanski, l'un des principaux seigneurs polonais, donnait asile aux prédicateurs hussites, l'arrestation et la mort de cinq d'entre eux sur le bûcher (1439), le prompt supplice de quelques autres infortunés, arrêtaient le mouvement qui commençait à se manifester de toutes parts. Jusqu'en 1517, de faibles étincelles, la publication à Cracovie en 1504 des *Traité de Vero cultu Dei* et de *Matrimonio sacerdotum*, et en 1515 de *l'Épître de Bernard de Lublin à Simon de Cracovie*, prouvèrent seuls que le foyer spirituel n'était pas complètement éteint. Alors l'élan provoqué en Allemagne par Luther eut son contre-coup en Pologne; ses écrits se vendaient publiquement dans l'université (*Krasinski*) : mais le bûcher de la première martyre à Cracovie, Catherine Malcher, ne fut dressé qu'en 1539, un siècle après celui des Hussites de Posen, et les rudiments d'un troupeau réformé ne remontent guère qu'à l'année 1544.

Il se composait en premier lieu de savants dont plusieurs songeaient plus à une épuration de l'Église catholique qu'à l'établissement d'une Église protestante : Trieceski, Uchanski, futur archevêque de Genève, le prince Nicolas Radziwill dont l'imprimerie privée multipliait les traités de controverse, plusieurs moines et surtout le commissaire des Franciscains et confesseur de la reine mère, le corfiote François Lismanin.

Au retour d'une mission à l'étranger (à Rome, dit Wengierski) pour féliciter au nom de la reine mère le nouveau

pape Jules III, Lismanin s'arrêtait à Genève pour y conférer avec Calvin. Il lui apportait ses doutes, ses hésitations, ses espérances. Il repartit protestant convaincu et décidé à consacrer désormais ses forces et sa vie au service du pur Évangile. Pour cette œuvre il comptait avec raison sur le concours de Calvin. Le *Thesaurus epistolicus* qui, pour cette période de réveil et de transition, corrobore et complète les très insuffisantes données de Wengierski, prouve par de nombreux témoignages à quel point Calvin a été préoccupé du vaste champ qui semblait s'ouvrir en Pologne. Il n'est pas inutile d'insister sur la part personnelle qu'il a prise à ce mouvement, qui, des hommes de science, gagnait déjà la noblesse, l'entourage immédiat du roi et presque le roi lui-même. Par un étrange oubli, les historiens de la Réforme polonaise mentionnent à peine les efforts persévérants de Calvin; Wengierski ne prononce son nom qu'une seule fois. C'est à ce nom cependant beaucoup plus qu'à celui de Luther que se rattache le protestantisme de Pologne; ce sont les pages de *l'Institution chrétienne* que Lismanin commentait devant le roi avant son départ; quand, après deux ans de séjour en Suisse, il regagna Cracovie où l'appelaient ses nouveaux coreligionnaires, il était accompagné non seulement par les vœux, mais encore par les conseils du grand réformateur. Ces relations se continueront longtemps : une divergence radicale d'opinion au sujet de Blandrata viendra seule en troubler le caractère intime et affectueux.

En route pour la Pologne, à la fin de l'année 1554, Lismanin envoyait à Calvin la liste de tous ceux sur lesquels un appel direct pouvait exercer une influence salutaire (*De litteris scribendis in Poloniam*). On y retrouve les noms cités par le chroniqueur avec d'autres qu'il a laissés dans l'ombre, le comte Tarnow, gouverneur de Cracovie « le premier après le roi », Dluska, Taczin, Cruciger, Lassoczki, Philippowski (un futur socinien), Ossolinski, Sborovius, les Franciscains Marsius de Bellune, Mazza de Venise, Soldra de Cracovie, et jus-

qu'au successeur de Lismanin, Stanislas Petreius, qui a prêché Christ en public et dans les demeures privées, mais a besoin maintenant de Calvin pour docteur : *erit singulare organum Dei*.

Calvin n'hésite pas, mais, avant tout, c'est le roi qu'il veut gagner à la sainte cause. Dès 1549, l'année même où les frères bohèmes exilés de leur patrie, fondaient près de quatre-vingts églises dans la grande Pologne, il a dédié à Sigismond-Auguste ses commentaires sur l'épître aux Hébreux. S'il rend ainsi à un monarque encore catholique l'hommage offert à deux reprises au pieux Édouard VI, c'est que « le seul bruit de sa piété qui est en estime presque envers tous ceux qui aiment en vérité la doctrine de Christ est assez suffisant pour lui oster toute crainte.... Le don de ce livre sera comme un nouveau moyen pour convier tant S. M. à rétablir le règne de Christ, laquelle y est desjà bien volontaire de soy mesme, que plusieurs de vos sujets à le recevoir. Il ajoutait, non sans fondement : « Il y a desjà beaucoup de choses qui donnent espérance quasi certaine à toutes gens de bien que vous estes destiné de Dieu comme un Ézéchias ou Josias pour remettre sus en brief au royaume de Pologne la pure doctrine de l'Évangile... Il est croyable, ô roy très noble, que ce n'est point sans cause que Dieu vous a garni de telle intelligence, qu'il ne vous ait esleu ministre et organe pour faire de grandes choses. Et afin que le sang innocent des fidèles requérant vengeance du noble royaume de Pologne ne luy retarde une si grande félicité, il est advenu par une merveilleuse providence de Dieu que jusques icy une seule goutte n'en a esté là répandue. Le roy Sigismond vostre père, prince digne de mémoire, a esté si clement et débonnaire, que combien que la cruauté se fust espandue par beaucoup de régions de la Chrestienté, toutefois il en a gardé ses mains pures<sup>1</sup>. Or maintenant vostre noblesse

1. Sollicité par Jean Eck de persécuter les hérétiques et de suivre l'exemple d'Henri VIII, Sigismond répondait : « Que le roi Henri écrive s'il lui plaît contre Luther; quant à moi je serai le même roi pour les brebis et pour les boucs. »

et mesmement les principaux entre les gouverneurs de vostre royaume, non seulement receveront volontiers Christ se présentant à eux, mais ils aspirent desjà à lui de grande affection... » Et il terminait par ces paroles : « Or sus donc, roy très magnanime, prenez ce soin sous la conduite heureuse de Christ..., assavoir que la vérité éternelle de Dieu, en laquelle consiste la gloire d'iceluy et le salut des hommes, recouvre par toute l'étendue de vostre royaume son droit et degré d'autorité que l'Ante-christ par brigandage lui a ravi. » (Genève 23 mai 1549).

Depuis cet appel chaleureux, la Réforme avait fait en Pologne des pas décisifs. Aux conférences secrètes avaient succédé les déclarations publiques. Olesnicki, renvoyant les nonnes de la ville de Pinczow qui lui appartenait, faisait célébrer le culte selon la confession de Genève : les principaux seigneurs de la province de Cracovie avaient bientôt suivi son exemple. Quand Stancar, professeur d'hébreu à l'académie, eut été emprisonné par l'évêque pour son écrit « *De Reformatione Ecclesiarum* », les nobles aidèrent à son évacion, et Stadnicki lui offrit un asile dans sa ville d'Oubieczko. (1550.)

En vain le synode général, en présence du danger croissant, ordonnait la signature par les ecclésiastiques et par les laïques de la confession de foi catholique; en vain Stadnicki lui-même était condamné par défaut par le tribunal du clergé, à la mort civile et à la perte de ses biens : le pays tout entier répondait à son cri d'alarme, et le roi Sigismond-Auguste, loin de s'unir aux évêques, statuait, d'accord avec la diète, qu'à l'avenir le clergé pourrait décider si une doctrine était orthodoxe ou hérétique, mais qu'il ne pouvait infliger aucune punition temporelle à ceux dont il aurait condamné les croyances. Krasinski, dans son intéressante histoire religieuse des peuples slaves, dit fort justement que la liberté religieuse fut donc virtuellement établie en Pologne en 1552, tandis que les autres pays, même les protestants, ne toléraient que la religion dominante.

Ces faits étaient de nature à encourager Calvin. Aussi rap-

pelant sa première tentative de 1549, il s'adresse au roi, le 5 décembre 1554, résolu cette fois à lui présenter la réformation de l'église comme le premier et le plus urgent devoir d'un souverain « *Memineritis ergo in persona vestra lucem tot Poloniae divinitus esse accensam, quae sine gravi culpa diutius latere nequit...* ») à réfuter par une argumentation serrée la double erreur de la suprématie des papes et de la succession épiscopale ; à exposer enfin la marche à suivre pour préparer la rénovation de l'église de Pologne.

A cette lettre magistrale, Sigismond-Auguste envoie des réponses « *écrites de sa main et scellées de son sceau* », mais où il n'est que trop facile de comprendre « *parum esse ad tantam rem animi nisi acriter pungatur* » — ainsi que l'avoue confidentiellement Calvin au noble Jean de Laski (N° 2071, Genève 1555), dont les efforts concordent avec les siens. Il est loin cependant de perdre courage : l'urbanité de la réponse lui a donné l'occasion et la hardiesse de revenir à la charge, mais il faut que l'assaut soit donné de plusieurs côtés à la fois, et il agira dans ce sens auprès de plusieurs des principaux du royaume. Il commence par le plus influent de tous, Nicolas Radziwill, dit le Noir, qui depuis deux ans s'est ouvertement attaché au protestantisme sans rien perdre dans la faveur de son royal cousin, Radziwill, dont le pape Paul IV allait écrire à Sigismond-Auguste : « un hérétique, le défenseur et le chef de l'hérésie a été investi par vous des premières dignités du pays. Il est chancelier de Lithuanie, palatin de Vilna, le plus intime ami du roi au public et au particulier, et on peut le considérer comme régent du royaume et comme un second monarque. » Calvin sait quels sont les « saints désirs » de Radziwill ; » c'est sérieusement et fidèlement qu'il a entrepris de protéger la vraie piété ; s'il entrevoit toutes les difficultés de l'établissement du règne de Dieu sur la terre, il se rappellera aussi qu'il ne donne rien à Dieu que Dieu ne puisse revendiquer comme lui étant justement dû. » Il ajoute : « Quoique j'apprenne que S. M. est assez favorablement disposée, cependant



comme vous voyez que dans l'état embarrassé des affaires il procède trop lentement, souvenez-vous que la tâche vous est divinement imposée, non seulement d'être son compagnon et son couvriér, mais aussi de le stimuler dans ses hésitations, et, quand la nécessité l'exige, de le devancer. » Quelques mois plus tard il lui écrit de nouveau, après réception de sa réponse toute de politesse, et sans allusion au roi, il se déclare prêt à témoigner par un écrit public de son attachement pour l'Église renaissante de Pologne; mais retenu encore par l'ambiguïté de la situation, le roi désirant d'une part favoriser la doctrine du pur évangile, et de l'autre n'ayant point la hardiesse de mettre la main à l'œuvre. Qu'au moins Radziwill demeure jusqu'à la fin « l'infatigable soldat du Christ! » (N° 2370.)

Les Églises se fortifiaient par l'union conclue au synode de Rozminieck entre les réformés calvinistes et les bohèmes ou Vaudois. Calvin les en félicite dans sa lettre à Karminski<sup>1</sup>, bientôt suivie de messages analogues, mais jamais identiques, à Dluska, Lassoczki, Miscowoski, Tricesez, Spittsek et Tarnow, le châtelain de Cracovie, auprès duquel il apporte d'autant plus d'insistance qu'il sait que « les yeux du roi et des autres sont arrêtés sur lui. » Toutes ces lettres sont d'une rare élévation; plus d'une est d'une pénétrante beauté. Malgré l'accumulation de ses travaux, Calvin poursuit sa tâche apostolique : en termes pressants, toujours variés, souvent émus, il plaide, sans se lasser, la cause de l'Évangile, prouvant la vérité de ses paroles à Radziwill : « Quum ubique florere cupiam regnum Christi, nunc tamen me Polonia merito quadam peculiari cura sollicitat. » Aussi la chambre des Nonces de 1555<sup>2</sup>, en représentant au roi la nécessité de convoquer un concile national

1. « De vestro cum Valdensibus » (les Moraves) « consensu optima quæque spero : non modo quia sanctam unitatem, in quam coalescunt Christi membra, Deus semper benedicere solitus est, sed quod inter hæc rudimenta, fratrum Valdensium peritiam, quam longo usu Dominus exercuit, non vulgari adjumento vobis fore spero. »

2. Les nonces étaient les députés de la noblesse des petites diètes à la grande diète pour former la chambre de la noblesse. (Littré, *Dict.*)

qui proposait-elle d'y appeler? Des réformateurs et surtout Calvin et Laski.

Jean de Laski ou a Lasco qui avait quitté la Pologne en 1540 pour adhérer à la Réforme, et l'avait successivement consolidée dans la Frise, prêchée en Angleterre et à Francfort, où il s'efforçait en vain d'établir l'union entre les Calvinistes et les Luthériens, venait de dédier au roi, au Sénat et aux États son mémoire sur les Églises étrangères. Il se disposait à retourner dans sa patrie, regrettant que le roi, contrairement aux vœux des nobles, ne voulût rien décider sur ce Concile avant de consulter le Pape. (Lasco à Calvin, n° 2296).

L'heure est particulièrement grave. Une fois encore, Calvin écrit à Sigismond-Auguste (24 déc. 1555). Il croit superflu de lui en demander l'autorisation : le roi a manifesté l'intention de méditer à loisir les principaux points de sa première lettre ; c'était l'encourager à y revenir. « Puisque en Pologne la vraie religion commence à émerger des funestes ténèbres de la papauté, puisque beaucoup d'hommes pieux et sages ont rejeté les superstitions impies et aspirent volontairement au pur culte de Dieu, moi que le Roi des Rois a établi héraut de son Évangile et ministre de son Église, j'en appelle à Votre Majesté en son nom... Les rois doivent-ils différer, quand Dieu les a placés dans une situation élevée exprès pour que de là ils éclairerent tous les peuples? » Et lui montrant que, loin d'avoir à lutter comme Ézéchias et Josias contre l'obstination du peuple, il est entouré d'une noblesse toute prête à embrasser joyeusement la foi du Christ, il lui demande de secouer sa torpeur : « excusso omni torpore, manibus et pedibus in tam preclara opera insistendum est : ac presertim ubi apparet agendi maturitas : ne si oblata divinitus occasio negligitur, frustra deinde standum sit ad clausam januam. »

Tandis que le réformateur rappelait au roi son devoir avec tant d'autorité, le pape Paul IV lui adressait des reproches qui prouvent combien les espérances de Calvin étaient fondées : « Vous favorisez les hérétiques, vous assistez à leurs sermons,

vous prenez part à leurs conversations; *vous recevez leurs lettres* et vous leur écrivez; vous souffrez que leurs ouvrages, sanctionnés par votre nom, soient lus et répandus; vous n'interdisez pas les assemblées hérétiques, les conventicules et les prédications. N'êtes-vous donc pas vous-même un fauteur des rebelles et des antagonistes de l'Église catholique, puisque au lieu de les combattre vous les assistez... En vérité vous excitez, vous nourrissez, vous répandez l'hérésie. » Et après avoir contesté la nécessité d'un concile, le pontife le menace de « ces armes que le siège apostolique n'emploie jamais en vain contre les rebelles obstinés.

Entre ces exhortations et ces menaces, Sigismond-Auguste flotte indécis, justifiant son surnom populaire de « roi de demain. » Les destinées de la Réforme polonaise, de la Pologne elle-même, sont en suspens. Lismanin, établi chez Karminski — « où il est occupé à délivrer du joug papal quelques franciscains érudits » — s'excuse de son silence; il n'a pas voulu écrire des lettres vides, n'ayant rien à dire de certain sur les dispositions du roi. (Lismanin à Calvin 15 avril 1556). Dans leur impatiente inquiétude, les protestants cherchent à frapper un grand coup. Réunis en synode à Puczwow — « nos ministri renascentis ecclesie Christi in Polonia, nos equestris ordinis qui puram Evangelii doctrinam suscepimus » — ils s'adressent à Calvin et lui demandent de venir lui-même les aider. Sans doute le monarque, déjà ébranlé par les épîtres du réformateur, ne résistera pas à sa présence; lui seul pourra triompher de ses défaillances et des énergiques représentations du légat Lippomani. Écrite en mai 1556, la lettre des délégués synodaux ne parvint à Calvin qu'après un retard de cinq mois, et ce ne fut qu'en mars de l'année suivante qu'il put leur exprimer ses regrets et l'espoir que l'arrivée de Jean de Laski avait compensé son délai à leur répondre et son impossibilité à se rendre à leurs désirs. Utenhovisu, qui avait accompagné Laski, venait de lui rendre compte des difficultés qui les assaillaient, les adversaires, les faux-frères), mais aussi de l'aide et des

consolations qui ne leur faisaient pas défaut. De son côté Wengierski nous apprend que le 17 août de cette année 1557, le gouverneur de Cracovie, Bonar, accordait aux Réformés un emplacement dans son propre jardin, et que le pasteur Grégoire Pauli de Brzeziny commençait un culte régulier, le premier établi dans la capitale : on lui adjoignit bientôt deux collègues dont un pour la langue allemande. Parmi les fonctionnaires de l'Église naissante, on remarque un français « le précepteur ou recteur Jean Fernandus, homme digne et instruit. » Serait-ce le futur pasteur et professeur de Montauban, qui, en 1573, remplissait à Bâle les fonctions de vicaire de Lepusculus et devint en 1576 pasteur à Metz? (Haag.)

Tandis que Laski triomphait des attaques passionnées des évêques, le représentant comme un futur destructeur des Églises du diocèse de Cracovie, et qu'il était chargé de la surintendance des troupes réformés de la petite Pologne, mais ne réussissait pas mieux qu'à Francfort à vaincre les préventions des luthériens; que Lismanin, au contraire, était proscrit par le roi, Calvin envoyait aux Polonais, en son nom et en celui de l'Église de Genève, une longue épître sur la confession de Foi, dite Vau-doise (oct. 1557); il se réjouissait avec Lismanin de la ferveur infatigable d'Ivan Karminski (nov. 1558), et continuait ses relations avec Radziwill (n° 2876), auquel il devait dédier, en 1560, sa nouvelle édition du commentaire sur les apôtres. (n°. 3282). Mais ces rapports de touchante et fraternelle sollicitude allaient être violemment rompus. Les opinions soci-niennes s'établissaient en Pologne et y acquéraient rapidement une grande influence. A vrai dire, on en trouve des traces dès les premiers jours. Stancar, accusé par Calvin de les favoriser, lui écrivait pour se disculper (n°. 3288); Radziwill lui-même essayait de justifier Blandrata (lettres à Calvin juillet 1561, n°. 3443; à Bullinger, n°. 3444). Le réformateur de Genève non seulement repousse toute justification, mais bientôt croit devoir agir directement contre les deux sociniens; il écrit aux ministres de Vilna et leur envoie un mémoire sévère; il écrit

encore à Lismanin (oct. 1561), lui reprochant de soutenir Blandrata, à Radzivil pour accentuer son opinion contraire, et ne se rend à aucune des raisons que lui exposent d'abord les doyens de plusieurs Églises de Pologne réunis en synode à Cracovie, le 13 décembre 1561, et ensuite le synode lui-même lui annonçant qu'après l'examen de Blandrata, ils se sont réconciliés avec lui. Le même jour, Lismanin lui adresse une longue lettre de regrets. Deux ans plus tard, il déclare à Wolfius et à Bullinger ne plus vouloir écrire à Calvin qui s'est laissé tromper par des calomnieurs. Radzivil enfin lui envoie un véritable mémoire sur la controverse trinitaire (n°. 4125), mais nous ne trouvons plus aucune trace de la correspondance de Calvin avec les protestants de Pologne.

Leur situation d'ailleurs et les perspectives d'avenir étaient loin de s'améliorer. Ces discussions qui, selon les expressions mêmes de Radzivil « se sont élevées non entre papistes, mais entre nous, les évangéliques ; » le schisme de 1562, que devait consommer, en 1565, la constitution de l'Église anti-trinitaire ; l'opposition persistante des luthériens, ne favorisaient que trop les efforts croissants des jésuites. Le vaillant de Laski était mort en 1560, au milieu même de sa mission d'organisation et de paix, et maintenant Dieu allait retirer à lui, presque simultanément, les deux hommes qui seuls pouvaient diriger vers l'Évangile l'esprit éclairé, mais vacillant, de Sigismund-Auguste. Radzivil est frappé dans la force de l'âge, un an après avoir publié la Bible polonaise, dans la dédicace de laquelle il n'a pas hésité à dire publiquement à son souverain : « Si V. M., trompée par ce monde, et ne comprenant pas sa vanité, veut persévérer dans l'erreur et nous conduire dans la même voie, nous le peuple fidèle de Dieu, il est à craindre que le Seigneur ne nous condamne tous pour avoir rejeté sa vérité, nous et V. M., à la honte, à l'humiliation, à la destruction et, finalement, à la perte éternelle. »

L'année de la publication de la Bible radzivilienne, Calvin entre dans son repos. Son œuvre polonaise avait-elle été en-

tièrement vaine? Il est permis d'en retrouver les traces vivantes, encore longtemps après lui, dans l'âme de ce monarque auquel la résolution suprême avait manqué. En 1569, un privilège royal concède aux protestants de Cracovie un cimetière « pro christianis omnibus profitentibus dogmata et institutiones *Venerandi olim Patris Joannis Calvinî* » (Wengierski). En 1570, l'année où fut conclu, au synode de Sandomir, le *Consensus* de toutes les Églises de Lithuanie et de Pologne appartenant aux trois confessions, (il y en avait environ deux mille, sans compter les congrégations étrangères de Cracovie, de Vilna et de Posen), union qui, si elle eût duré, eût sauvé le protestantisme de Pologne, Sigismond-Auguste permettait l'achat d'une maison dite le *Brog*, que l'on convertit en temple. Enfin la liberté des cultes et la protection accordée à ce sanctuaire sont formellement établis dans un second *Privilegium* qui mériterait d'être reproduit en entier. Nous n'en citerons qu'un passage, dans lequel il nous semble trouver un suprême hommage rendu à la mémoire du grand réformateur, un dernier écho de sa dédicace de 1549 :

« Ideo nos considerantes quæ et quanta mala maxima et florentissima Christiani Nominis Regna et Dominia hisce annis experta sunt, dum eorum Reges et Principes, opinioniones, quæ tempore diversæ de Religione exorte sint, reprimere conantur : Ideo his tantis totiûs Christianæ Reipublicæ periculis, quæ cum aliis Regnis, tum huic nostro potissimum propter vicinitatem cum Barbaris communibus Christianorum hostibus, imminet : Officii nostri existimamus esse, quieti et tranquillitati Regni Nostri consulere, et ne ob has controversias in Religione, inflammatis partium studiis, occasio aliqua intestinis discordiis, quod Deus avertat, detur providere : Cum præsertim quod rigor hac in parte, non modo inutilis sed etiam perniciosus sit, aliorum Regnorum exemplis, in quibus cum illorum prope interitu, tantum Christiani sanguinis frustra effusum sit edocti simus : ac prorsus cernamus a Deo ipso propter probandam Fidelium constantiam, hac ultima æstate mundi, tantas de ejus cultu dissensiones permissas esse, ut nullo consilio humano tolli possint, sed Deum tantum assiduis votis orandum sit, ut Ecclesiæ suæ periclitantis misereatur et omnes errantes ad unicum verumque suum ovile ipse reducat. Quam o brem ... etc.

Sigismond-Auguste signalait cette noble déclaration de principes trois mois avant la Saint-Barthélemy, dont elle est comme une condamnation anticipée, et à sa mort, c'est le duc d'Anjou, l'un des promoteurs des « Noces Vermeilles », que la Pologne appelait à lui succéder. L'émotion fut plus grande au sein des troupes évangéliques; elle se répandit dans toutes les classes de la population et en dehors même des noyaux réformés. Choisin, qui accompagnait Montluc dans son ambassade, dit que les dames polonaises, en parlant du massacre, versaient des larmes aussi amères que si elles en eussent été elles-mêmes les témoins. Puisqu'on acceptait un Valois en Pologne, il fallait au moins que la France protestante en recueillît le bénéfice : on sait que les stipulations du 4 mai 1573 portaient l'amnistie et la pleine liberté d'exercice accordée aux protestants de France par Charles IX, le retour des émigrés, la cessation des poursuites, des dédommagements pour les enfants des massacrés. La Popelinière n'a pas oublié que, par l'interruption du siège de Sancerre, ses coreligionnaires ont dû leur salut à un peuple qui vivait bien loin d'eux.

Montluc s'était engagé à tout, au nom d'un prince qui ne songeait qu'à éluder les promesses les plus solennelles. Déjà, lors de la cérémonie du serment dans l'Église de Notre-Dame, à Paris, Henri passait sous silence la clause de la liberté religieuse, quand Zborowski, l'un des promoteurs du *Consensus* des Sandomir, lui répéta : « Sire, si vos ambassadeurs n'eussent pas accepté les conditions de la liberté religieuse pour les diverses confessions, l'opposition que nous vous eussions faite vous eût empêché d'être élu roi. » Mêmes craintes des réformés, même duplicité du roi, même attitude énergique de la noblesse à son arrivée en Pologne. Henri s'était arrêté sur sa route, à Balsie, chez le sénateur Firley, grand maréchal de Pologne et le principal soutien de la communauté de Cracovie. Ce dernier, secondé par Zborowski, et le nouveau palatin de Vilna, Radziwill le Roux, avaient insisté pour que le serment prononcé à Paris fût confirmé pendant le couronnement. La cérémonie s'accou-

plissait, et on allait passer à l'acte final de placer la couronne sur la tête du monarque agenouillé, lorsque Firley, qui avait vainement attendu l'énoncé de la clause promise, s'approcha de lui en lui présentant le parchemin qui la contenait. Henri hésita. Firley, alors, saisissant la couronne, s'écria avec impétuosité : *Si non jurabis non regnabis!* et il allait sortir de l'église avec l'insigne royal, quand il fut averti par la clameur de l'assemblée : « Tout est concédé ! » Et notre chroniqueur ajoute : « Ce Firley mourut peu de temps après, au mois d'avril de la même année, à la fleur de l'âge, non sans soupçon de poison. »

Le jour où, à la diète de convocation qui précéda l'élection de Henri III, on avait voté la loi d'égalité entre les communions chrétiennes, le protestantisme avait atteint, en Pologne, son point culminant. Il ne fera plus que décroître. Les ouvriers de la première heure ont presque tous disparu ; le fils de Radziwill réunit à grands frais et brûle sur la place publique les exemplaires de la Bible de son père. Les luthériens ne maintiennent plus l'union conclue à Sandomir ; les trinitaires et les anti-trinitaires sont en lutte, pendant que grandit l'influence du cardinal Hosius et des jésuites, dont les établissements sont bientôt aussi nombreux que florissants.

L'histoire de l'Eglise évangélique de Cracovie n'est, à partir de ce moment, qu'une succession presque non interrompue de catastrophes et de violences. Dans l'interrègne qui suit le retour en France du roi Henri, la populace, excitée par les étudiants, pille et détruit le temple (oct. 1574)<sup>1</sup> et s'acharne deux fois sur le cimetière. Malgré la confirmation des privilèges, en 1579, par le roi Etienne, protestant, lors de son avènement, mais qui abjura peu après, dès la mort de ce monarque, le temple

1. L'édition moderne de la *Chronique* de Wengierski est enrichie de la reproduction fidèle d'un dessin ancien conservé à la bibliothèque cracovienne des Jagellons : il représente, avec les détails les plus caractéristiques, la destruction du premier temple, le pillage du Brog et les flammes dans lesquelles on jette les livres saints.



est renversé une seconde fois (1587), puis une troisième (1591), et les étudiants mettent le feu aux ruines, sous les yeux même de Sigismond III, un des plus violents adversaires de la foi protestante. La communauté accepte alors les offres du doyen de la noblesse, Ivan Karminski, et s'établit dans sa terre d'Alexandrowice et à un mille de Cracovie. Ne pouvant plus s'attaquer au sanctuaire, c'est désormais contre les membres du troupeau que les fanatiques se livrent aux excès les plus sauvages, et nous ne reproduirons pas les scènes d'une scandaleuse brutalité qui remplissent les pages de la chronique. Ce ne sont que destructions des maisons des réformés, coups et blessures aux citoyens les plus inoffensifs, violation des tombes, profanation des cadavres; comme le constate tristement le digne Wengierski: « Dans cette description d'un siècle, tu ne découvriras pas beaucoup de jours où cette communauté du Seigneur ait pu vivre en paix et goûter quelque repos. »

Le troupeau réformé continuait cependant à se confier en la protection divine, et au milieu de ses douleurs sans trêve, on est heureux de relever l'accueil qu'il s'empresse d'accorder aux luthériens venant lui demander l'hospitalité sur la base d'une mutuelle indépendance. Il y a là un touchant traité d'accord, renouvelé et confirmé vingt ans plus tard par les Synodes, s'appuyant sur la Parole Sainte, estimant « que l'amour fraternel et la concorde chrétienne ne doivent jamais se refroidir dans les communautés du Seigneur, — que les dissensions et la désunion ne conviennent pas à de vrais chrétiens, — et que selon l'adage des anciens » *Concordia res parve crescunt, discordia maxima dilabuntur.* »

A la mort du propriétaire d'Alexandrowice, son fils, devenu catholique, n'hésita pas à profaner le temple, et la petite communauté dut quitter l'asile où elle se recueillait depuis trente ans. Elle en trouva un autre en 1619 à Lucianowice, avec résidence du pasteur à Wielkanoc, qui devint bientôt la paroisse principale. Dans la ville même tout culte était suspendu. En 1633 cependant, les seigneurs protestants profitèrent des fêtes du

couronnement de Wladislas IV pour faire prêcher « à huis ouverts » les ministres venus dans leur suite, et un enterrement réformé put se célébrer sans désordres. Quatre ans auparavant pour empêcher les derniers outrages, on avait caché dans un tonneau et fait partir de nuit la dépouille mortelle de François Rabi, français de naissance.

A mesure qu'on avance dans le XVII<sup>e</sup> siècle, les vexations et les intolérances de toute sorte s'ajoutent de plus en plus aux violences. Tantôt on exclut les protestants de tel corps de métier; de 1632 à 1649 on ne les admet plus au droit de cité; tantôt on tourmente les mourants pour obtenir leur abjuration. Puis vient la terrible peste de 1651-1652, suivie de l'invasion suédoise de 1655, du pillage et de l'incendie de l'église de Wielkanoc. Pendant les quatre sièges de Cracovie, Wengierski, réfugié dans la ville, célèbre le culte d'abord à huis-clos pour un petit nombre de fidèles dévoués, puis simultanément en polonais pour son troupeau et, en latin, pour les hongrois et transylvains qui occupent la cité.

La chronique s'arrête pendant ce quatrième siège. La retraite des Suédois et le retour du roi Jean-Casimir furent le signal d'une violente réaction catholique, de la désorganisation des églises réformées, de l'expulsion en 1660 de tous les Sociniens avec défense, en cas d'abjuration, d'embrasser, d'autre confession que celle de Rome. M. le D<sup>r</sup> Altmann n'a rien pu recueillir de positif pour le siècle suivant sur la communauté évangélique de Cracovie; il pense que ses membres, ont continué jusqu'en 1750 à se grouper autour de Wielkanoc.

La position générale des protestants était devenue très précaire; presque toute la noblesse était rentrée dans le giron de l'Église catholique. Auguste II avait, il est vrai, confirmé en 1695 les droits et les libertés des anti-papistes, mais avec la clause nouvelle qu'il ne leur serait accordé ni charge ni dignité de l'État. Un instant tolérés sous Stanislas Leczinski, grâce à la protection de Charles XII, ils retombaient avec le retour d'Auguste sous le joug le plus intolérant : le traité de

716 stipulait la démolition de toutes les églises bâties depuis 1632 et l'interdiction du culte partout où il ne remontait pas à cette date. Parmi les protestations soulevées par cet acte, on aime à signaler celle d'un Radziwill. Krazinski nous apprend qu'en 1723, dans une cause plaidée à Cracovie, le nonce du pape déclarait les mariages des anti-papistes conclus devant un ministre protestant, nuls et non avenues, ce qui provoqua les justes représentations des puissances protestantes. L'unique résultat fut en 1732 l'exclusion des protestants de tous emplois publics comme soumis à l'influence des étrangers. Plus de trente ans plus tard, ils adressent à Stanislas Poniatowski et à la diète des plaintes douloureuses qui ne ressemblent que trop à celles des Réformés de France à la veille de la Révocation. Ce n'est qu'en 1767 qu'ils furent remis enfin sur le même pied politique et civil que les catholiques.

A Cracovie même leur nombre était infiniment réduit. Une fois par an, on distribuait la communion dans l'église abandonnée de Sainte Scolastique : c'est dans la petite ville de Podgorze, séparée de Cracovie par la Vistule, que le culte était célébré régulièrement. Les longues guerres de la fin du xviii<sup>e</sup> et du commencement du xix<sup>e</sup> siècles rendirent leur situation presque désespérée. En 1811 la communauté réformée possède encore à Podgorze un petit temple en bois à demi ruiné, mais les 477 âmes qui la composent n'ont plus ni culte ni pasteur. Dans leur détresse, ils s'adressent au doyen Diehl de Posen, mais les autorités catholiques empêchent qu'on leur accorde un lieu de culte à Cracovie et ce n'est qu'en 1816, la cité étant devenue ville libre, qu'on affecte à leur usage, avec un modeste subside, une ancienne église catholique hors d'emploi. Enfin en 1846, à l'incorporation de Cracovie à l'Autriche, l'Église réformée entre dans l'organisation ecclésiastique de la Galicie.

Dans notre *Bulletin* réservé surtout aux Églises de langue française nous ne pouvions nous étendre plus longuement sur les curieuses chroniques de Wengierski ; en leur empruntant quelques détails sur le troupeau évangélique de Cracovie, nous

espérons en avoir prouvé l'intérêt et avoir recommandé la savante traduction du Dr. Altmann. Qu'il nous soit permis cependant de reprocher à Wengierski son manque de données statistiques : quelques listes de collectes et les noms des onze principaux membres de la communauté en 1651 n'en font point apprécier l'importance numérique. Sauf deux mentions fugitives, il passe presque entièrement sous silence l'Église unitaire ou socinienne qui joua en Pologne un si grand rôle et dont l'organisateur définitif, Fauste Socin résida à Cracovie de 1579 à 1583 avant de s'établir à Paulowice et à Luklavec dans les environs. Wengierski ignore sciemment les tentatives d'union de la conférence de Racovie 1598, et de l'assemblée de Lublin 1614. Son récit est donc tout à fait incomplet sur ce point, mais il a évidemment désiré qu'il le fût. On s'explique moins que le nom de Jean Laski ne se rencontre pas une seule fois dans cette chronique ; le fait est d'autant plus regrettable que des renseignements circonstanciés manquent sur les dernières années de l'homme éminent auquel le théologien Zanchi exprimait en 1559 l'espérance que Dieu lui permettrait d'être l'apôtre de sa Pologne comme Luther l'avait été de son Allemagne, Zwingle de son Helvétie, et Calvin de sa Gaule.

F. DE SCHICKLER.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## DEUX FRAGMENTS DU MANUSCRIT ORIGINAL

DES MÉMOIRES DE JACQUES FONTAINE

Sous le titre de : *Fuite d'une famille huguenote*, nous avons publié (*Bull.*, t. XXVI, p. 529) un fragment des mémoires de Jacques Fontaine, traduits de l'anglais par M. le pasteur E. Castel. Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui deux fragments du texte original en français, dont une copie existe à New-York. C'est à notre zélé correspondant, M. Ch.-W. Baird, que nous en devons la transcription. Il a pu constater qu'un assez bon nombre de détails ont été omis dans la traduction anglaise de M<sup>lle</sup> Anne Maury. On les retrouvera dans le premier fragment ci-dessous. Le deuxième correspond à l'extrait donné dans le *Bulletin* du 15 décembre 1877. Voyez la lettre de M. Baird, (*Bull.*, t. XXVII, p. 96.)

### I

Notre commencement soit au nom de Dieu, qui a fait le ciel et la terre. Amen.

Histoire de la famille des Fontaines, recueillie par moy, Jacques Fontaine, ministre de l'Évangille, sur les mémoires que j'en avois cy devant ramassés.

Commencée à Dublin en Irlande, ce 26<sup>me</sup> mars 1722, stille anglois, lorsque j'ay fini ma soixante et quatrieme année, pour l'usage de tous mes enfans.

J'ay continué cette histoire depuis l'an mil cinq cent jusques au 8<sup>me</sup> mars 1722.

PSEAUME 78<sup>me</sup>.

Enclinés vos oreilles aux paroles de ma bouche ; je desgorgeray les choses notables d'autrefois, lesquelles nous avons ouyes et conñues, et que nos pères nous ont racontées, etc.

MES CHERS ENFANS,

Comme je me suis souvent aperçu que lorsque je vous ay fait le

récit, ou leu quelques fragments de ce qui est arrivé à vos ancêtres et à moy, vous y preniez un sensible plaisir, et que vous m'avez souvent prié de vous en faire une histoire. Ayant de plus leu dans l'article dix huitième de votre union, que vous souetez que quelqu'un fasse une histoire de temps en temps de ce qui arrivera cy après à la famille, j'ay creu que je ne devois pas négliger de vous donner la satisfaction de vous apprendre de qui vous descendés, et qui sont vos parans. Affin que l'histoire, que vous ferés cy après, soit une suite de celle-cy, et que vous puissiés la commencer d'aussi loin que je suis capable de vous l'indiquer avec certitude. Affin aussy que l'exemple pieux de ceux de qui nous tenons la vie vous engage, et les vôtres après vous, à vous dedier entierement au service du Dieu qu'ils ont adoré, au péril de leur vie, et à la proffession de la pure religion, pour laquelle ils ont souffert avec tant de constance et de gloire tant de differens maux et d'épreuves, et ont au mesme temps donné de si beaux exemples de vertus dans toute leur vie, de piété dans leurs conversàtion et de zele et constance dans leurs souffrances. — Affin encore que voyant dans leur vie quelles ont esté les grandes et adorables Providences du Dieu auquel ils s'étoient consacrés, qui les a si souvent preservés, soutenus et maintenus par tant de glorieuses delivrances et par des soins si particuliers, mesmes dans le temps de leurs plus grandes épreuves, dont vous pouvez vous souvenir de quelques unes qui me sont arrivées, vous apreniez à vous assurer à l'advenir dans le mesme Dieu, dont le bras n'est jamais racourci, et lequel, si vous et ceux qui viendront après vous, servés en sincérité de cœur, sera votre Dieu et de votre génération apres vous jusques à la fin du monde. Je vay donc employer le temps de loisir que j'ay à présent à trasser sur ce papier ce que j'ay appris de ma mère et de mes frères beaucoup plus aagés que moy, et de ma tante Bouquet, sœur de mon père, et ce que j'ai connus par moy mesme des bontés de Dieu envers notre famille, et j'espère que cette reveue des choses passées pourra aussy m'estre à moy mesme de deux utilités considérables : me faisant premiere-ment reflechir sur mes grandes foiblesses et fautes commises contre mon Dieu, en chaque aage et condition de ma vie, ce qui m'engagera à m'humilier aux pieds du throne de la grace, à en avoir horreur et à en demander pardon avec toute l'ardeur dont je suis capable, au nom de mon divin mediateur et Sauveur Jesus Christ, et par l'assistance

de son S<sup>t</sup> Esprit m'avertira de me tenir mieux sur mes gardes à l'advenir, contre toutes tentations, soupsonnant toujours la sincérité de mon cœur, veu sa perfidie passée et ses nombreux escars dans l'exécution de mon devoir. En second lieu la reveüe des graces innombrables, extraordinaires, et toutes particulières que j'ay receües de mon Dieu, dans tous les differens estats de ma vie, et les tendres soins de la providence si peu mérités, m'animeront aussy, j'espère, à renouveler mes actions de graces envers mon bienfaiteur, et m'encourageront à m'assurer (pour le peu de jours qui me restent à vivre) dans cette tendre Providence, si souvent mise à l'épreuve, et toujours propice et favorable. J'espère encore que cette mesme meditation fortifiera ma foy, et mon espérance en la misericorde de mon Dieu et Sauveur. Car s'il a eu tant de soins de moy, lorsqu'il s'est scuellement agi de la presente, et de ses commodités, et du bien de ma famille, combien plus ce misericordieux Sauveur aura-t-il soin de mon ame, qu'il a tant estimé que de vouloir repandre son sang précieux pour son salut eternel? O mon Dieu! continue moy des marques sensibles de ton amour inefable, pendant tout le reste de mes jours, et recois mon ame entre tes bras paternels au sortir de cette vie. Amen.

Je vay donc, avec l'assistance du Seigneur, commencer d'aussy loin que j'ay peu descoverir notre origine; mais avant de passer plus outre, il est d'une necessité absolüe que vous vous souveniez de ce nom que je vous ai souvent dit, que notre nom estoit originaiement *De La Fontaine*, et non pas seulement *Fontaine*, et que mon père est le premier qui a ainsi alteré et tronqué partie de son nom. Car il se peut encore voir dans les registres de la Rochelle, en Aunis, en France, lorsque mon grand-père eut la garde de la tour de la chaîne de la Rochelle, que son nom estoit *Jacques de La Fontaine*. On le peut aussi voir dans le contract d'achapt qu'il fit de la maison joignant la Poissonière à la Rochelle, laquelle maison a esté donnée en mariage en part du dot de ma sœur *Guchot*. Si mesme j'avois les papiers de mon père, dont mon frère *Pierre Fontaine*, qui a demeuré en France, a herité par mon refuge, vous verriés quelques contracts où mon père pendant la vie de mon grand-père signoit *Jacques de La Fontaine*. J'ay mesme eu dans ma possession une cuillere d'argent doré, pliente dans son estui, que mon pere avoit lors de ses voyages et que ma mère me donna, où il y avoit sur

la manche de la cuillère. J. D. L. F., qui vouloit dire *Jaques de La Fontaine*; laquelle cuillère ai esté obligé de vendre en Angleterre, lors de ma grande misere pour avoir du pain.

Ceux de vous qui avez veu mon frère Pierre à Londres, ou ma sœur Guiennet, peuvent leur avoir ouï dire la mesme chose, de sorte qu'il est constant que le nom de mon grand-père et de son père estoit DE LA FONTAINE, et que mon père a aussy porté ce nom jusques après la mort de mon grand-père. Mais alors se voyant le seul heritier masle de ce nom, au moins qu'il cognesse de sa race, par humilité il laissa ce *de la*, le regardant comme un vieux titre de la noblesse de ses encestres à laquelle il avoit entierement renoncé. Il retrança ce *de la* de son nom et n'en reteint que celui de *Fontaine*, bqui est un nom bien plus singulier que celui de *de La Fontaine*, qui se donne presque partout comme un nom de guerre, et par là il voulut distinguer plus particulièrement sa famille.

J'ay insinué que nos ancestres estoient nobles, ce qui est fort vray, buoy que ce soit la le moindre en droit ou je trouve de quoy se glorifier d'estre leur lessendant. Il y a ici quelque chose de plus grand et de plus glorieux qu'une noblesse mondaine. Les martires et les afflictions pour la vraye religion sont les titres de noblesse que je vous présente, afin que vous y preniés toute la gloire de votre origine. J'adjouterai seulement que lorsque mes frères Jaques et Pierre furent mariés, ils demanderent, surtout l'ainé, à mon père de se faire réhabiliter, ce qui auroit esté une proposition ridicule s'ils n'eussent pas esté certains de la noblesse de leurs ancestres. Aussy mon père ne rejetta-t-il pas cette proposition comme fauce ou imaginaire, ou fondée sur un faux principe, mais comme pleine de vanité, et de plus d'auqu'une utilité, puisque tous les enfants mâles se dédoient au saint ministere qui donnoit en ce temps là en France les mesmes privilèges qu'aux nobles. Surtout encore parce qu'il avoit plusieurs enfans, et qu'il n'avoit pas assés de biens pour les establir sur le pié de noblesse, et qu'il mesprisoit comme la bouë cette noblesse rampante dans une basse pauvreté et fenéantise. Car vous devez sçavoir qu'en France nul noble ne peut s'employer à aucun traficque, ni marchandise, ni emploi méchanique, sans perdre son droit de noblesse et re-devenir simple bourgeois, et roturier.

C'est là la raison qui avoit obligé le grand-père de mon grand-père qui estoit bien gentilhomme, d'envoyer son fils Jean, père de mon



grand-père, au service des rois de France, dès sa jeunesse, ne pouvant, suivant toutes les aparances, souffrir que ses enfans passassent leur jeunesse dans l'oisiveté, comme font ordinairement tous les enfans de la noblesse de France.

C'est par ce Jean, père de mon grand-père que je vay commencer l'histoire que j'entreprend, n'ayant peu descouvrir de plus loin notre origine. Il naquit dans la conté du Maine près de Normandie, autour de l'an 1500, ou 1504 ou 1506, et aussitôt qu'il peut porter les armes, son père luy procura une commission dans la maison du roi François premier, apellée pour lors les ordonnances du roy. C'estoit vers l'année 10 ou 12 du règne de ce roy qu'il commença le service, où il acquitta avec tant d'honneur et de justice dans tous les devoirs, que quoyque son père et luy eussent embrassé dans la suite la profession de la religion protestante, aussi tot qu'elle fut preschée en France, qui fut vers l'an 1535, il continua toujours dans son employ sous les réignes d'Henry second, François second, jusques après l'an second du regne de Charles neuf. Il se maria cependant, et eut du moins quatre garçons avant que de se retirer du service.... etc..

## II

Mais enfin le grand persécuteur, Louis quatorze ayant cassé et revoqué l'edict de Nantes, le mois d'octobre 1485, je vis alors qu'il falloit ou perir ou sortir. Alors je fus à Marennes, où je trouvé un maître Anglois qui accorda de m'emmener en Angleterre et 4 ou 5 personnes avec moy, moyenant dix pistolles chaqu'un : Le lieu de l'embarquement devoit estre à la Tremblade, et, le jour donné, je fus cherché ma maitresse Anne Élisabeth Boursiquot<sup>1</sup> et sa sœur Élisabeth, et pris avec nous Janette Forestier, fille de ma sœur Marie qui estoit ma fillele. J'offris à d'autres cette occasion; mais la réponse fut, qu'il falloit non-seulement estre fol, mais encore enragé pour s'asharder à de si grands dangers, car on garloit les côtes et par meret par terre. Nous veinmes à la Tremblade loger chez un yvrogne qui devoit être le pilote du vaisseau, et parloit anglois, où nous courumes milles dangers d'estre descouverts par son imprudence et yvrognerie. Quelques jours après on nous donna alvis que le vaisseau

1. C'est-à-dire sa fiancée.

estoit prest pour partir le lendemain, et nous ordonna d'aller l'attendre sur les sables de Mas de long, car il prétendoit passer entre Pile d'Oleron et la terre ferme près la forest d'Arvert, et là nous prendre sur la côte dans son bateau.

Nous partismes de nuit et eusmes un couple de chevaux pour porter nostre petit bagage. Estant sur les sables, je fis un discours à ceux qui s'y trouvèrent, et une prière sur notre condition que j'écrivis en ce temps là, qui sont parmy mes papiers, et que je ne crois pas à propos de copier icy, quoy que, quand vous l'y lirez, vous y trouverez l'unction de Dieu qui estoit alors sur moy, et que je proféré pour certain du cœur autent que de la bouche. Plusieurs personnes s'attendoient à ce vaisseau, de sorte que nous nous trouvâmes cinquante ou soixante personnes sur le rivage de la mer, presque tous de jeunes garçons et jeunes filles. Quelques uns ne prirent pas toute la précaution nécessaire pour cacher leur évasion, de sorte que les papistes en furent avertis, et envoyèrent incessamment ordonner au vaisseau de ne pas partir. Ainsi nous demeurâmes sur les sables tous les jours. Cependant le curé de la paroisse de la Tremblade, accompagné d'un qui avoit esté basteleur, eut la curiosité de venir visiter de pied les rivages de la mer. Ils avoient desjà fait un grand circuit, et estoient justement sur nous, car nous nous estions tous unis, entre deux petites montagnes de sable, et nous vîmes leur chien, qu'ils avoient mené avec eux ; mais par une providence toute divine, deux pauvres pescheurs qui nous avoient vey, les ayant rencontrés, et seachant leur dessein, leur firent croire qu'ils s'étoient escartés, et les assurèrent que s'ils continuoient leur chemin, ils s'iroient perdre dans la montagne, et les conduisirent fort officieusement par un autre chemin. Le soir on nous envoya des chevaux, et nous retournâmes à la Tremblade.

Nous fusmes loger chez un bourgeois, où 15 ou 20 de nous passames le jour cachés chez luy. Il nous gardoit fort à regret, car on fouilloit dans toutes les maisons pour descouvrir où nous estions ; il passa tout le jour dans des frayeurs terribles, car il y avoit mille escus d'amende à qui receloit un protesteur. La nuit venuë, il résolut de ne plus courir un tel risque, et nous ordonna à tous de sortir de sa maison. Cela estoit un peu incivil, mais sa raison estoit fort pertinente. *J'ay*, nous dit-il, *damné mon âme pour sauver mon bien, et je l'irois perdre pour votre âme ? Non*, dit-il, *ou faites*

*comme moy, ou prenez vostre chance ailleurs.* Nous regardions ce traitement comme quelque chose de cruel; mais nous eûmes bien raison d'en rendre grâces à Dieu, dans la suite. Car en moins d'une demie heare après que nous fumes partis, la justice vint avec quelques soldats et on visita la maison de notre hoste, où on ne trouva personne de caché. Nous nous cachames le mieux que nous peumes l'un icy, l'autre là, chez les pauvres femmes de matelots que nous trouvames beaucoup plus charitables que les gens riches, et nous passames ainsi 4 ou 5 jours. Il n'y avoit pas encore en ce temps là 20 papistes, dans toute la Tremblade. J'eutens vieux papistes, car tout avoit changé, qui est un lieu extrêmement populeux. Enfin le maître du navire anglois vint à la Tremblade, et me dit qu'il ne pouvoit nous prendre, à moins que nous ne le suivissions dans de petites chaloupes, jusque hors des terres; qu'il passeroit entre l'isle de Rhé et celle d'Oleron; que si nous voulions aller l'attendre là autour, en quelque lieu que ce fust, dans des bateaux, après qu'il auroit passé toutes les visites de bureau et de pataches, qu'allors il nous prendroit en mer et non autrement; qu'il mettera sans faute à la voile le lendemain.

Le mesme soir, sur la brune, le 29<sup>e</sup> novembre 1685, nous nous embarquames dans une petite challoupe ouverte, ma maïstresse, sa sœur, ma nièce et moy, deux garçons de Bourdeaux, et six jeunes filles de Marennes, et, à la faveur de la nuit, nous passames les pataches de Seudre, et du chateau d'Oleron, sens estre aperceus, puis fuismes mouiller sous l'isle d'Aix, qui est vers la pointe de l'isle d'Oleron, cela sur les dix heures du matin, et là attendions que nostre vaisseau parust. Nous avions donné ordre à notre batelier qu'au cas que nous fussions poursnivis, qu'il jettast son bateau à terre le plus tôt qu'il pourroit, et puis sauve qui peut. Pour moy qui ne pouvois dependre (*sic*) sur mes jambes, j'avois mon fusil et une paire de pistolets, résolu de vendre ma vie, et jamais ne me laisser prendre vif; mais Dieu eut pitié de nous, adressa notre chemin et ferma les yeux à nos ennemis.

Le signal dont nous estions convenus avec nostre maïstre anglois estoit que lorsque nous serions en veuë de luy, nous laisserions la voile tomber par trois fois, et qu'il nous repondroit en laissant aussy tomber trois fois son artimon. Comme nostre vaisseau parut sur les trois heures après midi, ayant encore les visiteurs abord, et son

pilote, il vint jusques au bout de l'isle d'Oleron, et là jetta l'ancre, et se desfit de ses visiteurs et de son pilote, puis mit son bateau à bord. Comme il mettoit à la voile pour venir vers nous, qui l'attendions avec impatience, et nous croyons au-dessus de toutes difficultés, nous aperçumes une frégate du roy, qui estoit uniquement employée pour visiter les vaisseaux, afin que nul protestant ne sortit du royaume, et ceux qu'ils trouvoient ils envoyoit les hommes aux galères, et les femmes aux couvens. Nous voilà dans un effroy qui ne sauroit estre exprimé par escrit ni conceu que par ceux qui l'ont senti. Terrible changement : tout à l'heure plains d'espérance, et à présent chacun se regardoit desjà comme la proye de ses cruels ennemis; car que pouvoient-ils pincer que notre bateau faisoit là à l'ancre, qui n'est pas encharge sûr pour de gros vaisseaux, et nous n'estions pas à plus de portée de canon d'eux. La frégate à son arrivée jette l'ancre auprès de l'Anglois, luy ordonne aussi de jeter l'ancre. Ils visitèrent ce vaisseau de toute part. Mais il n'y avoit personne de caché; seulement M. Musy ministre et sa famille estoient dedans, ayant leur passeport. Quelle bénédiction, Seigneur! de ce que nous n'avions pas encore peu aller jusques au vaisseau! S'ils avoient tardé une heure plus qu'ils ne firent, ils nous y auroient tous trouvés. L'Anglois visité, on luy ordonne de mettre à la voile, ce qu'il fit, et il sortoit avec un vent favorable et nous luisoit derrière, car la frégate estoit presque entre nous et luy. Ceuy fut une crise terrible, car de retourner à la Tremblade, il y avoit cent contre un que nous n'eschapperions pas; de demeurer là auroit esté interprété sinistrement, et la frégate auroit infailliblement envoyé sa chaloupe nous visiter.

Le pauvre batelier qui n'avoit pour tout équipage que son fils, crioit à haut-cris, et desploroit sa misère, et de son fils, estant persuadé qu'il n'avoit que la corde à attendre pour son fils et pour luy, car il avoit desjà changé de religion. Enfin la prière qui fut de tous temps mon unique secours, le fut encore alors, et fortifié dans l'assurance de la bonté de Dieu qui m'avoit desjà délivré de tant de dangers, je pensai à une feinte, que Dieu en son infinie miséricorde fit réussir, et qui fut notre delivrance. Le vent estoit fort propre pour aller à la Rochelle, et tout à fait contraire pour retourner à la Tremblade, ce qu'ayant considéré, je dis au maître du bateau de nous couvrir tous couilliés dans le fonds de son bateau, avec une

meschante voile, et puis de mettre à la voile et de s'en aller droit à la frégate, comme s'il eut voulu l'aborder, faisant semblant de vouloir gagner le chemin de la Tremblade, comme s'il venoit de la Rochelle et qu'il n'eust mis à l'ancre que pour attendre que le vent changeast propre pour le conduire à la Tremblade ; que si les gens de la frégate luy demandent d'où il vient, qu'il réponde : de la Rochelle, et je souhaite d'aller à la Tremblade ; s'ils demandent qu'avez-vous à bord ? rien que du lest, et qu'ensuite, ils contrefissent les yroques, luy et son fils se laissant tomber dans la chaloupe, et au mesme temps qu'ils laissassent tomber, par trois fois, leur voile comme par mesgarde, qui estoit le signal que nous avions promis à l'anglois, ce qu'il hazarda de faire, ayant grande confiance en tout ce que je disois <sup>1</sup>.

---

## CORRESPONDANCE

---

### LA FAMILLE DE BOYVE

A Monsieur H. Bordier, directeur de la « France protestante »,  
2<sup>e</sup> édition.

Amsterdam, le 18 novembre, 1880.

MONSIEUR,

Ce n'est pas sans un certain embarras que je prends la liberté de vous adresser quelques observations au sujet d'un article du dernier fascicule de la *France protestante*, paru au mois de juin ou de juillet passé. Je ne voudrais pas vous faire de la peine ; mais, d'un autre côté, comme, dans tous les articles que je vous ai fournis, j'ai toujours eu pour principe de ne rien avancer que je ne puisse prouver par des actes authentiques, et que je compte agir toujours de même à l'avenir, je ne puis vous cacher que j'ai été péniblement surpris de voir que vos collaborateurs ne suivent pas tous la même règle, et qu'en particulier l'auteur de l'article que j'ai en vue n'a pas suivi la voie de la justice et de la vérité historique. Permettez-moi de

1. Voyez le succès de cette ruse dans la suite du récit (3<sup>o</sup> liv. t. XXVI, p. 533)

m'expliquer aussi brièvement qu'il me sera possible, et d'aller droit au but sans autre préambule.

En lisant (p. 736-741) la notice sur la famille *Boyve*, mon cœur de vieux Neuchâtelois a été froissé de voir les soupçons que l'auteur jette sur la véracité de l'annaliste Jonas Boyve, qu'il accuse d'avoir fabriqué une généalogie *absolument fausse*, afin de faire remonter sa famille jusqu'à un Antoine Boyve, qui aurait été compagnon de Farel en 1530, mais dont l'existence n'est point prouvée, et auquel il attribue des actes qui appartiennent à Antoine Froment, l'auteur des *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, etc. Ces accusations me semblent jeter quelque défaveur sur une des familles les plus honorables et les plus considérées de ma patrie. Je crois que celui qui les articule est dans l'erreur, que son jugement n'est pas conforme aux règles de la justice, et voici les principales raisons sur lesquelles je me fonde :

1° Jonas Boyve, pasteur durant 64 années (de 1675 à déc. 1739), fils et père de pasteur, jouit d'une considération assez grande dans l'Église et parmi ses collègues du pays de Neuchâtel, pour que ceux-ci l'appelassent plus d'une fois à la plus haute dignité ecclésiastique, à la charge de doyen ou président de la Vén. Classe des pasteurs, et cela dans le temps où ils avaient parmi eux celui que les Neuchâtelois appellent encore aujourd'hui, et non sans raison, le *grand Ostervald*. Ce fait seul me semble déjà propre à mettre le caractère de Jonas Boyve à l'abri de tout soupçon.

2° Un conseiller d'État neuchâtelois, distingué par ses lumières et par la haute position qu'il a occupée, Samuel Pury, connu sous le nom de « grand conseiller », mort en 1752, a laissé, outre des mémoires politiques et autres, des *Mémoires secrets* ou *Journal de sa vie politique*, où il parle des *Annales* de J. Boyve, et où il dit entre d'autres, f° 292 : « C'est grand dommage que, parmi quantité de choses estimables, son manuscrit contienne tant d'inutilités souvent puérides et d'un style peu agréable. Cet ouvrage, tel qu'il est, mérite cependant de la reconnaissance et des accueils par le grand nombre d'actes et titres publics qui y sont rapportés, et surtout par le volume des preuves, morceau très précieux. » Ces derniers mots, que je souligne, attestent évidemment que Jonas Boyve avait joint à son ouvrage un volume dans lequel nous trouverions sans doute des données qui nous permettraient de porter un jugement plus sûr et plus juste sur l'origine de sa famille et sur différents faits qui semblent pouvoir être contestés. Malheureusement ce volume de preuves a disparu. Où est-il allé? Sans doute, hélas!

...où va toute chose ;  
Où va la feuille de rose...  
Et la feuille de *papier* !

C'est fâcheux. Mais ne pouvons-nous pas légitimement admettre que, si les preuves fournies par J. Boyve n'eussent pas été solides ou eussent été contestables, la *légende* dont parle la notice, n'aurait pas subsisté jusqu'à ce jour chez la plupart des écrivains neuchâtelois, et qu'il s'en serait bien trouvé un, Samuel Pury lui-même, qui aurait découvert et dévoilé l'erreur du généalogiste ? Or, au lieu de cela, les *Annales* de Boyve sont généralement citées comme une autorité, et l'écrivain le plus consciencieux et le plus exact que je connaisse, M. F. de Chambrier, dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'arènement de la maison de Prusse* (Neuchâtel, 1840), y fait souvent appel comme à une source historique très digne de confiance, ce qu'il n'eût certainement pas fait, s'il n'avait eu les preuves de leur entière véracité.

3<sup>e</sup> Isaac Boyve est inscrit comme étudiant, au *Livre des Immatriculations*, à Bâle, en décembre 1597 (Isaacus Boyvius Neocomensis); il avait dix-huit ans et demi; puis à Genève, le 1<sup>er</sup> juillet 1600 (*Livre du Recteur*, p. 57); de retour à Neuchâtel, il fut élu, le 22 mars 1604, maître d'école à Boudri; puis, le mois suivant, bachelier à l'école de Neuchâtel, charge à laquelle on ajouta, en Oct. 1607, celle de diacre de Valangin; un an plus tard il fut nommé pasteur aux Brenets, puis dans d'autres Églises, jusqu'à sa mort (28 avril 1646). Il avait été marié deux fois; de sa première femme il eut deux fils: Jacob et Esaïe; de la seconde aussi deux fils: Samuel et Abram. Ces quatre fils étudièrent la théologie à Bâle, puis à Genève, le 1<sup>er</sup> en 1634 (*Liv. du Rect.*, p. 106); le 2<sup>e</sup> en 1636 (*Ibid*, p. 110); les deux derniers en 1642 (*Ib.*, p. 114) et devinrent pasteurs dans le pays de Neuchâtel. Le cadet, Abram, pasteur à Dôle, en janvier 1644; à Travers en avril 1654; à Cornaux en mars 1658; à S<sup>t</sup> Blaise en mai 1671; enfin à S<sup>t</sup> Martin en septembre 1682, où il mourut le 29 sept. 1584, — fut le père de Jonas Boyve, auteur des *Annales*, né en 1654, consacré au S<sup>t</sup> ministère le 1<sup>er</sup> juillet 1675, pasteur aux Ponts en juillet 1682, et deux mois plus tard à S<sup>t</sup> Martin, comme collègue et successeur de son père; enfin, en janvier 1705, à Fontaines, où il mourut le 13 décembre 1739, à l'âge de près de 86 ans. Pardonnez-moi cette accumulation de noms et de chiffres, que j'ai extraits des sources officielles; j'en ai besoin pour ma démonstration.

L'auteur de la notice de la *France protestante* dit : « Ces *Annales* sont la première (et unique) source des renseignements généalogiques établissant le lien de la famille avec cet Antoine qu'elle se donne pour ancêtre ! En êtes-vous bien sûr, monsieur ? Mais serait-il donc si étonnant qu'une famille aussi considérée que l'était déjà alors la famille Boyve, dont un membre Esaïe, fut élu au grand conseil de la ville de Neuchâtel en 1587, où un autre membre, Jean, siégeait déjà auparavant, ait conservé un souvenir certain de son ancêtre, mort depuis 40 ans à peine ? Serait-il bien étonnant qu'Isaac Boyve, né en juillet 1579, bachelier à l'école de Neuchâtel dès avril 1604, ait connu le nom de son propre père, de son grand-père, de son aïeul, et en ait transmis la connaissance à ses quatre fils, qui furent pendant plusieurs années ses collègues, et que ceux-ci, à leur tour, en aient raconté l'histoire à leurs fils et neveu, Jonas, aussi leur collègue, lequel nous a conservé le souvenir dans ses *Annales* ? Que l'inondation du Seyon, en 1579, ait emporté dans le lac la vieille tour avec les archives de la ville, c'est un malheur irréparable ; mais elle n'a pas emporté la mémoire qu'un fils a dû conserver de son père et de son ancêtre, pas plus que les documents que possédaient les familles qui n'habitaient pas sur les bords du torrent dévastateur. Il ne me paraît donc pas juste de supposer que l'annaliste Jonas Boyve n'ait pas pu recevoir de son grand-père des données certaines au sujet de l'origine de sa famille, quand celui-ci avait fort bien pu les tenir de son propre grand-père, lequel, dans sa jeunesse, avait connu Antoine Boyve.

D'ailleurs, et ceci me paraît sans réplique, la famille Boyve possède encore aujourd'hui un volume manuscrit ayant pour titre : « Livre contenant les choses les plus curieuses et remarquables arrivées dans notre famille et dans l'État dès l'an 1676 ». M. Gonzalve Petit-pierre en a donné quelques extraits dans le « Supplément » aux *Annales*, à la fin du tome 5<sup>e</sup>. Or, à la première page de ce manuscrit, on lit ce qui suit, de la main du premier écrivain, le notaire Abram Boyve, frère de Jonas, l'auteur des *Annales* : « Celuy qui voudra sçavoir les particularités de nostre famille et les changements de l'État depuis plusieurs années jusqu'à l'année 1684 dans laquelle mon père mourut, aura recours à un livre que mon père a écrit et qui est entre les mains de mon frère Jonas, lequel il est obligé de communiquer à ses frères et sœurs quand ils l'en requerront. » — Et à la même page, une note d'une autre main nous apprend qu'Isaac Boyve avait aussi laissé un manuscrit « qui contient l'estat de sa famille, entre autres de ses quatre fils ministres », et où il demande



qu'on ne mette pas son écrit sous les yeux d' « étrangers trop curieux de lire les anecdotes de famille » qu'il y raconte. Malheureusement ces premiers manuscrits sont égarés ou perdus; mais nous n'en avons pas moins la certitude qu'au moment où le notaire Abram Boyve écrivait après 1684, ces volumes existaient et étaient entre les mains de son frère, l'auteur des *Annales*. Voilà donc, ce me semble, une preuve irrécusable que Jonas Boyve n'a pas inventé une généalogie, mais a travaillé en ayant sous les yeux des manuscrits anciens et dignes de foi.

A cela s'ajoutent les deux faits suivants : Trois semaines après la mort de Farel, c'est-à-dire le 4 octobre 1565, la compagnie des pasteurs de Neuchâtel, assemblée en congrégation générale, prit la résolution que je transcris : « Le jour que dessus fust advisé par les freres « qu'aucuns d'entre eux des plus anciens recueillissent les gestes, vie « et conversation de nostre dit chier pere M. Guillaume-Farel comme « en ung project, et le communiquer tant aux freres de Genève qu'à « ceux de l'église de Lyon, pour en avoir leur advis et ayde. » — L'église de Lyon avait alors à sa tête le pasteur Christophe Fabri, le fidèle collègue de Farel depuis 1532 jusqu'à février 1562, à Thonon, et à Neuchâtel, et qui, depuis son départ pour Vienne et Lyon, était toujours resté en correspondance active avec lui. Ces détails sur la vie de Farel, destinés à servir à la composition d'une histoire du Réformateur, devaient certainement contenir des données sur ses compagnons d'œuvres; malheureusement, ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous: mais ne pouvaient-ils pas exister dans le temps où Isaac Boyve écrivait ses Mémoires?

En outre, vers la fin de cette même année 1565, ce même Christophe Fabri fut appelé à remplacer Farel à Neuchâtel; il y entra dans sa charge le 3 janvier 1566, et y exerça son ministère jusqu'à sa mort, vers la fin de 1588. Puis, le fils de Fabri, nommé aussi Christophe, diacre de l'Église de Neuchâtel en 1597, pasteur à Lignières, en juillet 1598, au Locle en juillet 1605, fut élu, le 18 août 1608, pasteur à Neuchâtel, où il mourut le 30 septembre 1637, laissant deux fils, dont il confia par son testament la tutelle au pasteur de Cornaux, Olivier Perrot, qui trois mois plus tard fut élu à sa place à Neuchâtel. Olivier Perrot a écrit une vie de Farel, dans laquelle il affirme que tous les écrits du Réformateur ont passé aux mains de son ancien collègue et ami Fabri, puis dans celles de son fils, et de là dans les siennes à lui, Perrot, où on peut les voir au besoin. Isaac Boyve avait neuf ans et demi à la mort du réformateur Fabri; comme pasteur, il a été pendant plus de trente ans en relations fraternelles avec son fils,

et pendant plus de vingt ans avec Olivier Perrot; il a donc dû connaître et consulter les papiers de Farel et y trouver des indications au sujet de son aïeul, et son petit-fils Jonas, qui ayant plus de quinze ans à la mort d'Olivier Perrot, n'a pas pu les ignorer en écrivant ses *Annales*.

Après cela, est-il permis de supposer que Jonas Boyve ait pu inventer des faits et une généalogie imaginaires, sans que jamais personne, à ma connaissance, ait eu la pensée d'en contester la vérité, jusqu'à la notice de la *France protestante*, en 1880?

4° Il est certain qu'il existait un Antoine Boyve à Neuchâtel en 1544, et qu'il y était déjà en 1530. Si le Seyon a emporté les archives de la ville, ses eaux n'ont pas pu monter jusqu'au château qui est à 38 mètres au-dessus de leur niveau ordinaire. Or on trouve au château les grosses de reconnaissances de la ville de Neuchâtel, levées par le commissaire Jean Sando, et dans le vol. I, f° 402, « une reconnaissance de Antoyne Boyve, tournyer et bourgeoys de Neufchastel, et de Guillaume sa femme... pour luy ses hoirs et successeurs « quelsconques » — d'une cense annuelle due à la comtesse de Neuchâtel, pour « une maison... située audict Neufchastel en la rue des « hospitaux, jouxte la maison de Erard Guenauld de vers la bise, etc. « pour laquelle maison doibt et confesse devoir ledict recongnois- « sant à ma diete honorée dame et aux siens trois sols lausannois « de cense ung chascung an sus le jour feste Sainet Martin dhyver « devoir à payer...

A la marge, à côté d'une phrase concernant la cense due au chapitre, le commissaire a écrit plus tard : « Laquelle predite cense « desd. quatre sols huit deniers lausannois Jérémie Boyve a rambuz « pour le prix de sept livres comme contenuz est au livre desd « rehemptions, pour ce en demeurent quiete perpétuellement envers « lesd. de chappitre sans plus là coucher ou renoueller a l'extente « advenir de monseigneur? » — Et plus loin, dans ce même acte, il est parlé d'« ung moreel tant vigne planche que perriere », dont Claude Puffet a vendu une partie à « Bernard Boyve cousin dudict con- « fessant (Antoine)... par acte du 4 mars 1526, — pour laquelle « acquisition il doit au Seigneur deux sols de cense « comme au « pied de la lettre d'icelle dictie acquisition est contenu par ung « escript signé de la main propre dudict A. Bretel (le notaire) le « penultieme jour de juillet mil cinq cens et trente. Cet acte est « daté du dousiesme jour du mois d'Octobre lan mil cinq cens qua- « rante et quatre. »

Sans doute tout cela ne prouve pas encore qu'Antoine Boyve ait

été un des compagnons de Farel, mais du moins cet acte établit l'existence à Neuchâtel, en 1544, d'un Antoine Boyve qui y possède déjà quelques terres, et de son cousin Bernard Boyve qui y achète une pièce de terre en 1530, et enfin de Jérémie Boyve qui rachète plus tard une cense due par Antoine au chapitre de Neuchâtel, et qui en décharge par là sa propriété, sans qu'il soit question d'une vente en sa faveur. Ce dernier fait ne permet-il pas de présumer que ce Jérémie était un des fils d'Antoine, qui aurait hérité de son père la maison en question?

5° Le Seyon, il est vrai, avait emporté dans le lac la majeure partie des archives de la ville, le 8 octobre 1579; mais, dès l'année suivante, les magistrats reconstituèrent un rôle des Bourgeois, qui remonte à 1550, autant qu'on put s'en souvenir. Sur ce rôle se trouvent, dès le commencement, Jean, Jérémie et Esaïe Boyve. C'est ce que reconnaît la notice de la *France protestante*, mais ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'on établit aussi un registre des conseils de la ville (Conseil étroit ou des vingt-quatre, et Grand Conseil ou des quarante), et qu'on y voit figurer Jean Boyve parmi les membres du conseil en 1587, et qu'au mois de mai de cette même année quatre nouveaux membres furent élus au Conseil des quarante dont le premier est Esaïe Boyve. Pour être ainsi appelés à cette charge honorable, ces hommes devaient avoir atteint déjà un certain âge et acquis quelque notoriété. Or cet Esaïe Boyve, membre du Grand Conseil, était le grand-père d'Isaac dont j'ai parlé plus haut et qui a écrit un *état* de sa famille. Il mourut le 17 janvier 1593, son petit-fils étant âgé de treize ans et demi. N'est-il pas raisonnable d'admettre que le vieillard (si tant est que l'on puisse lui donner ce nom) se plut à raconter à ses enfants et à ses petits-enfants les scènes de la réformation dont il avait été témoin dans sa jeunesse, et que, à défaut des archives perdues, ceux-ci soient devenues des archives vivantes pour en transmettre le souvenir aux générations qui ont suivi? N'est-il pas raisonnable d'admettre que ce même Isaac Boyve a été parfaitement en mesure de savoir quel degré de parenté existait entre les divers personnages portant le nom de sa famille, et d'en laisser la liste exacte dont son petit-fils Jonas a fait usage dans ses *Annales*?

En outre, Jérémie Boyve dont je fais mention plus haut, avait aussi un fils, nommé David, qui fut élu du Grand-Conseil, en 1591, et du Conseil étroit, en 1593, et qui remplit durant quatre années (1614-1618) la charge de Maître-bourgeois, c'est-à-dire la plus haute charge de la magistrature de la ville de Neuchâtel. Il était maître-bourgeois en chef en 1617, lorsque Henri II d'Orléans, duc

de Longueville, prince souverain de Neuchâtel et Valangin, parvenu à sa majorité, visita sa principauté, et ce fut lui qui, à la tête du magistrat, complimenta le prince à la porte de Notre-Dame et lui présenta les clefs de la Ville. Ce fut lui aussi qui, quelques jours plus tard, parla au prince avec une énergie qui est restée proverbiale à Neuchâtel. Henri II, à l'instigation de sa mère, Catherine de Gonzague, avait fait sonner les cloches du château pour la messe, à la même heure où l'on sonnait, tout à côté, celles de la collégiale pour le culte protestant. Cet acte, qui semblait plutôt dicté par le désir de braver les bourgeois que par un sentiment religieux, excita de l'agitation dans le pays et parmi les pasteurs, qui s'adressèrent à répétitions au prince, mais sans succès, pour le faire cesser. Alors le maître-bourgeois David Boyve monta au château, de la part de la bourgeoisie, et adressant au prince de sérieuses représentations, il termina par cette courageuse déclaration, dans le langage du pays : « *Monsigneu, se vo ne voley pas cessà de fère tchantà messà tchè no, no demanderey dey troppé à noutré combordgey de Berna por vos en empatchi* » (Monseigneur, si vous ne voulez pas cesser de faire chanter messe chez nous, nous demanderons des troupes à nos combourgeois de Berne pour vous en empêcher). — Cette fermeté de conduite et de langage fit impression sur le prince : il cessa dès lors de faire sonner les cloches du château, se bornant à faire célébrer une messe basse en chambre close, pour lui et sa maison. — Et plus tard, lorsqu'il s'agit de prêter les serments réciproques du prince et des sujets, le prince ayant déclaré qu'il ne promettrait rien avant qu'on lui eût fait connaître *par écrit* tous les droits et franchises qu'il devait jurer, le même maître-bourgeois David Boyve lui fit cette réponse devenue célèbre « *Et por cè què de bontà totè noutré coutumè par écrit, quand le ley serey on potè d'eiche, et qu'on prisse to le papie que la papétery de Serrière porrey fère dans cent ans, è gn'arai pas prû papie ni eiche por les totè écrire* ». (Et pour ce qui est de montrer toutes nos coutumes par écrit, si le lac était un encrier, et si on prenait tout le papier que la papeterie de Serrières pourrait faire durant cent ans, il n'y aurait pas assez de papier ni d'encre pour les toutes écrire).

Tous ces hommes qui ont marqué dans leur temps à Neuchâtel, n'ont-ils pas dû conserver un souvenir assez vivant de leur ancêtre, pour qu'il ne soit plus possible aujourd'hui de mettre en doute leur témoignage, et pour que leur descendant, l'auteur des *Annales*, ait pu se passer des archives de la ville, et nous laisser un récit fidèle et authentique de tout ce qui concerne l'origine et l'histoire de sa famille ?

6° Il est bien vrai que le récit de Jonas Boyve ne s'accorde pas avec celui de Froment au sujet du personnage qui accompagnait Farel à son arrivée à Neuchâtel et dans ses courses au Val-de-Ruz, et en particulier lors de la scène de Boudevilliers; et je veux bien avouer que je ne m'explique pas que l'auteur des *Annales* appelle Antoine Boyve un jeune homme, quand il le fait naître en 1487, et qu'il devait avoir, en 1530, environ 43 ans. Evidemment il y a ici une erreur ou du moins quelque confusion; mais est-on autorisé à en conclure que le récit de Jonas Boyve soit absolument faux, et que celui de Froment soit le seul véridique? Antoine Boyve ne peut-il pas avoir été du nombre de ces *aucuns de Neuchâtel* qui accompagnaient d'ordinaire Farel dans ses courses, et dont il est fait souvent mention dans les plaintes de la comtesse de Valengin, et en général dans la correspondance de ces années-là, et dans Froment lui-même (*Actes et gestes*, etc., p. 11, au bas)? La notice de la *France protestante* accepte sans hésitation comme véridique tout ce que rapporte Froment, et elle rejette de même les récits de Jonas Boyve; mais, franchement, lequel de ces deux écrivains nous offre-t-il les plus solides garanties de moralité et de véracité? J'ai dit en commençant qui était Jonas Boyve, et comment son caractère personnel l'élève au-dessus de tout soupçon. Peut-on en dire autant et avec la même assurance d'Antoine Froment?... C'est vers l'année 1549 qu'il écrivit les « *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève* », le seul ouvrage, à ma connaissance, où il se nomme en toutes lettres comme le compagnon habituel de Farel, sans toutefois s'attribuer le rôle qu'on lui fait jouer dans la scène de Boudevilliers, le 25 août 1530. Or qu'était-il devenu à cette époque de sa vie? M. le professeur A. Roget nous a donné un résumé de son histoire dans ses *Étrennes genevoises* pour 1880, p. 187-200, et vous avouerez que cette histoire n'est rien moins qu'édifiante!... En 1537, étant second pasteur à Thonon, il y tenait en même temps une boutique d'épicerie, ce qui faisait beaucoup gloser le public, et mécontentait fort Calvin et Farel. « Notre Froment, écrit Viret à Farel, en 1540, suivant l'exemple de son épouse, a dégénéré en ivraie ». — « Je ne sais, écrit Farel à Calvin, si Froment est plus téméraire ou plus ignorant. » En 1542, Froment ayant été reçu par la reine de Navarre à Lyon : « Il a été tellement transporté, écrit Calvin à Viret, d'avoir été admis en présence de la princesse, qu'il me paraît avoir totalement perdu le peu de cerveau qui lui restait ». — « Nous ne savons, dit M. Roget, dans quelles circonstances Froment sortit des rangs du clergé, mais il est probable que ses

mœurs légères ne furent pas étrangères à son changement de position. » C'est alors qu'en 1549 il devint le secrétaire de Bonivard, et qu'il écrivit les *Actes et gestes de la cité de Genève*. Et c'est le témoignage d'un tel homme que l'on accepte sans hésitation comme digne de foi, bien qu'il ait écrit dix-neuf à vingt ans après les événements, et on ne lui demande pas d'autre preuve, tandis qu'on rejette celui d'un homme de la valeur de Jonas Boyve, qui accompagne son ouvrage d'un volume de preuves, qualifié de « morceau très précieux » par un homme très entendu ! Avouez, monsieur, que cette appréciation est peu conforme aux règles de la justice et de l'impartialité qui doivent diriger l'historien.

Quant à l'argument en apparence victorieux que l'on pense trouver dans l'absence du nom d'Antoine parmi les membres de la famille Boyve, il me paraît sans valeur quand on jette un simple coup d'œil sur les noms que j'ai cités dans le cours de ma lettre, — et j'ai cité tous les noms à moi connus des membres de cette famille pendant plus d'un siècle et demi à partir de 1530. Ce sont ceux d'Esau, Jérémie, Abraham, Isaac, Jacob, Samuel, David, Jonas, Jean, — tous noms bibliques, qui me semblent témoigner du sentiment religieux qui remplissait le cœur des pères, et qui les portait, comme cela se voit encore aujourd'hui chez plusieurs, à donner à leurs enfants des noms qui rappellent des personnages que la Bible propose à notre respect et à notre imitation. Et je crois que c'était là un usage assez général dans les temps qui ont suivi la réformation. Ainsi s'explique l'absence du nom d'Antoine, du *prétendu* ancêtre comme l'appelle l'auteur de la notice.

Je devrais terminer ici cette lettre déjà trop longue ; toutefois je tiens à y ajouter encore un fait qui se rapporte à mon sujet, mais sur lequel malheureusement je ne puis donner que des indications vagues et par conséquent sans valeur réelle. Faisant il y a cinq ans, un séjour prolongé à Neuchâtel pour ma santé, j'en profitai pour certaines recherches dans les archives des pasteurs. Je tombai sur une longue lettre latine adressée, entre 1540 et 1550, je crois, à un pasteur de Cortaillod, par un de ses collègues, dans laquelle ce dernier exprimait ses regrets de l'ingratitude qu'on avait montrée envers quelques-uns de ceux qui s'étaient dévoués à l'œuvre de la Réforme ; il en nommait trois ou quatre, parmi lesquels je puis affirmer que j'ai lu distinctement le nom de « Boyvius ». Ce nom ne faisait pas alors l'objet de mes recherches ; je ne pensais pas que j'aurais à m'en occuper un jour ; je ne pris donc aucune note, et je passai outre en me disant : M. Herminjard va bientôt publier ceci !..

Je le regrette infiniment; mais il m'est resté un souvenir assez vivant de ce fait, pour qu'il me confirme dans la conviction que j'ai exprimée dans cette lettre, et en même temps il m'explique en quelque manière comment le nom d'Antoine Boyve est resté dans l'ombre, lorsque l'agitation des premiers temps fut passée et que la Réforme fut établie dans tout le pays de Neuchâtel. Le même fait ne se reproduit-il pas encore tous les jours dans des relations infiniment plus élevées? On jouit du bienfait, et on oublie le bienfaiteur!

Encore quelques mots au sujet de la digression sur les lettres de noblesse de Jérôme-Emmanuel Boyve, dont j'avoue ne pas comprendre l'à-propos dans la notice. En ajoutant qu'elles ne furent enregistrées par le Conseil d'Etat qu'en 1781, l'auteur veut sans doute, insinuer « que le retard » de l'enregistrement fut causé par quelque opposition de la part du Conseil lui-même ou de quelqu'un de ses membres. A cet égard, je puis encore affirmer que c'est une erreur. — Je laisse l'auteur s'égarer sur la manière dont a été construite, d'après lui, la généalogie de la famille Boyve. Je lui ferai seulement observer que, depuis plus de trente ans, j'emploie mes rares moments de loisir à copier textuellement les registres de la compagnie des pasteurs de Neuchâtel, dont j'ai transcrit jusqu'à présent les quatre premiers volumes, de 1560 à 1655; que c'est de cette source authentique que j'ai pris les noms et les dates qui se trouvent dans cette lettre; et que la généalogie que donne Jonas Boyve, en remontant jusqu'à son aïeul Isaac, en 1579, est parfaitement exacte, comme vous avez pu vous en assurer. Je lui ferai observer, en outre, que ce qu'il appelle, *la prudence du notaire éclairé* « qui atteste non pas » que la généalogie soit vraie, ni que les documents sur lesquels on » l'a établie soient authentiques, ni même que toutes ses parties » soient fondées sur des documents, mais seulement que la famille » lui a présenté un certain nombre de pièces qu'elle a plus ou moins » expliquées et complétées par des affirmations verbales », — ne serait pas autre chose que de la niaiserie toute pure, si le notaire n'avait fait que constater la déclaration de deux individus sans crédit et sans notoriété, et tous, déclarants et témoins, n'auraient été, avec lui, que des niais, s'ils eussent pu supposer qu'un pareil acte aurait quelque valeur auprès du ministère de Berlin. Allons donc! Il ne faut pas se moquer de ses lecteurs. Ce sont deux officiers du roi, deux chefs de juridiction, le maire de Bevaix et le maire de Neuchâtel, qui font la déclaration, et qui *présentent les documents, titres et mémoires conservés dans la famille* qui la justifient, et le prudent

notaire aurait conservé par devers lui des doutes sur leur véracité? Convenez-en, Monsieur, l'injure ici serait trop forte !.. Mais passons.

Il n'y a pas un mot, dans les manuels du Conseil d'Etat, qui puisse faire supposer que le retard de l'enregistrement des lettres de noblesse de J. E. Boyve fût provoqué par quelque doute que l'on aurait conçu sur l'authenticité de cette généalogie. J'ai sous les yeux tous les actes des séances du Conseil d'Etat où il est question de J. E. Boyve. Pour se rendre compte de ce retard, il faut connaître les circonstances particulières dans lesquelles le pays s'est trouvé à cette époque. Vous pouvez les lire en détail dans *l'Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'arvènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806* par C. G. de Tribolet (Neuchâtel, 1846, p. 147-250). Vous y verrez quelle agitation et quels troubles causèrent successivement dans l'Etat la question de la non-éternité des peines à venir, soulevée par le pasteur Ferd. Ol. Petitpierre; la conduite de J.-J. Rousseau à Môtiers; la grave affaire de la ferme des recettes substituée à la régie, qui amena le meurtre de l'avocat général et lieutenant-gouverneur Gaudot; l'envoi à Neuchâtel de deux commissaires de Berlin, dont la raideur et l'ignorance des formes et des coutumes du pays contribuèrent à accroître l'irritation; la destitution injuste de plusieurs conseillers d'Etat; puis surtout la conduite impérieuse et arbitraire du vice-gouverneur Michel, qui entrave souvent la marche des affaires par ses caprices ou ses rancunes. Tout cela vous fera comprendre que le Conseil d'Etat avait d'autres préoccupations plus graves et plus importantes que celle d'enregistrer des lettres de noblesse.

D'ailleurs, ces lettres de noblesse, J. E. Boyve ne les a présentées que deux fois au Conseil : la première fois, le 1<sup>er</sup> décembre 1766, en même temps qu'il lui présentait son brevet de Conseiller d'Etat et un brevet de survivance de la charge de chancelier; mais le vice-gouverneur Michel ayant refusé de présider le Conseil pour donner suite à ces nominations, alléguant un grief personnel contre J. E. Boyve, il fallut recourir au roi, qui, par un nouveau rescrit du 27 janvier 1767, ordonna au vice-gouverneur de désavouer ses propos, et de présider à l'installation de J. E. Boyve dans la charge de conseiller d'Etat et de chancelier; ce qui eut lieu le 10 février suivant. Dès lors, il ne fut plus question des lettres de noblesse jusqu'au 10 septembre 1781, où on lit dans le manuel du Conseil : « Monsieur Boive conseiller et chancelier d'Etat a présenté au Conseil » les lettres patentes qu'il a plu au roi de lui accorder en reconnais-



» sance de la noblesse de sa famille, demandant qu'elles soient lues  
 » et enterrinées en leur forme et teneur. Ce qu'ayant été fait mondit  
 » sieur le chancelier a été mis en possession du titre de noblesse  
 » accordé par les dites lettres lesquelles seront enregistrées en leur  
 » forme et teneur. »

(Suit la copie des lettres de confirmation de noblesse.)

» Aujourd'hui 10 Sept. 1781, en Conseil d'Etat tenu au château de  
 » Neuchâtel, les présentes ayant été lues, on les a interrinées et  
 » enregistrées dans le manuel dudit Conseil selon leur forme et te-  
 » neur. Moi soussigné conseiller d'État et secrétaire de Sa Majesté  
 » en cette souveraineté à ce présent.

(Signé) « de Sandoz Rollin. »

Voilà, Monsieur, mes principales observations sur l'article de la *France protestante*. En vous les adressant, j'ai voulu suivre un exemple bien connu : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*. Mais, comme l'attaque contre une famille que je vénère, a été publique et sans réponse possible dans le recueil où elle s'est produite, vous me permettrez d'adresser une copie de cette lettre à la rédaction du Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, avec la prière de vouloir bien l'insérer, si possible, dans son plus prochain numéro.

Pardonnez-moi, Monsieur, la longueur de cette épître, qu'il n'a pas tenu à moi d'abrégér, et croyez-moi toujours

Votre tout dévoué,

F. H. GAGNEBIN, pasteur.

P.-S. Si je n'ai pas parlé de la tradition de *père en fils*, qui donne à la famille Boyve une origine française, c'est que la question me semble tranchée par le fait que la généalogie établie par Jonas Boyve est parfaitement exacte, comme je crois l'avoir démontré, en remontant jusqu'à Antoine Boyve, et que je ne comprendrais pas quel motif on pourrait avoir de suspecter une tradition reposant sur la déclaration d'un homme qui, comme Antoine Boyve, devait pourtant savoir d'où il venait, et n'avait aucun intérêt à se faire passer comme venant de France, surtout dans une petite ville comme Neuchâtel qui ne devait pas alors compter plus de 3000 âmes, et où chacun aurait pu lui montrer qu'il était dans l'erreur. Je crois superflu d'insister sur ce point.

F. H. G.

## EXTRAIT DES REGISTRES

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CHATILLON-SUR-LOING  
(1608-1685).

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer un travail qu'a bien voulu faire pour moi M. Doinel, archiviste du département du Loiret. Ce travail est le relevé des baptêmes, mariages, décès, de 1608 à 1685, fait sur les registres de l'état civil des Eglises de Châtillon-sur-Loing. Il y a aussi un certain nombre d'abjurations (1685-1686).

Après avoir pris connaissance du dossier, je vous serais très reconnaissant de me le renvoyer pour que je le dépose aux archives de notre jeune Église de Montargis.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L. D'EICHTHAL,  
Conseiller général du Loiret.

Le dossier qui nous a été si gracieusement transmis par M. d'Eichthal se compose d'un certain nombre de cahiers dont voici les sommaires :

I. — 1608-1657.

Baptêmes conférés sous les pastorats de Siméon Jurieu et de Le Veilleux, Guérin et Durzy.

II. — 1609-1657.

Mariages célébrés sous le pastorat de Siméon Jurieu et de Durzy.

III. — 1673-1685.

Ministère de M. Lenfant et de M. Comperat.

Baptêmes, enterrements, mariages.

IV. — 1685-1686.

Abjurations reçues par Jean Boutgourd, docteur en théologie, curé de Châtillon-sur-Loing. — Total : 64.

V. — 1614-1654.

Eglise réformée de Sens recueillie à la Celle-Saint-Cyr et Dollot —

Ministère de MM. Bourguignon, Pyat, Margonne, Vignon, Alpée et Guéria.

Baptêmes <sup>1</sup> :

VI. — 1622-1669.

Eglise réformée de la Celle-Saint-Cyr et du Château de Launay. — Ministère de MM. Margonne, Alpée, Pyat, Jacques Von Alpen de Saint-Maurice, Durzy et Bompard.

Décès, mariages, baptêmes.

—

C'est une heureuse inspiration que celle qui a porté M. L. d'Eichthal à faire transcrire par un archiviste aussi distingué que M. Doinel les documents relatifs à l'ancienne Eglise de Châtillon-sur-Loing, fondée sous les auspices de l'illustre Coligny, pour les déposer dans les archives de l'Eglise renaissante de Montargis, qui eut ses jours d'éclat au XVI<sup>e</sup> siècle, sous la protection de la pieuse duchesse de Ferrare, laquelle vint y passer les dernières années de sa vie. Que de messages alors échangés entre Montargis et Châtillon, dont on retrouve la trace dans le journal de la princesse et dans sa correspondance avec l'amiral! Il n'est que juste de déposer aujourd'hui dans les archives presbytérales de Montargis retrouvant une nouvelle vie, les documents qui rappellent une glorieuse confraternité de souvenirs, et qui fournissent d'utiles indications pour l'histoire des familles primitivement attachées au culte réformé sur les bords du Loing et dans les contrées circonvoisines. Le nom de Briquemault est un de ceux qui reviennent le plus souvent dans les registres de l'Eglise de Châtillon-sur-Loing. A la date du 9 août 1643, nous avons remarqué l'inscription du mariage de mademoiselle Henriette de Colligny, arrière-petite-fille de l'amiral, avec messire Thomas Hamilton, comte de Hadington, accompagnée d'une attestation latine délivrée à celui-ci par les ministres de l'Eglise d'Edimbourg. Demeurée veuve, Henriette épousa en secondes noces Gaspard de Champagne, comte de la Suze, abjura la foi de ses pères, et acquit, sous un nom nouveau, une célébrité moins digne d'envie.

J. B.

<sup>1</sup> Cette église comprenait La Celle, le Château de Launay, Saint-Julien-du-Saut, Saint-Martin-d'Orson et Courtenay.

## BIBLIOGRAPHIE

## LA RÉFORME A NÉRAC

LES ORIGINES (1530-1560)

Par G. BOURGEON. Toulouse, 118 pages in-8o.

Nérac n'a plus d'archives municipales, l'incendie a tout dévoré. Les registres de baptêmes, de mariages et de décès de l'Église Réformée ont disparu avec les délibérations de consistoire. On doit à M. Lagarde une excellente histoire du protestantisme agénois; mais l'exposé des premiers jours de la réforme à Nérac était encore à faire. M. le pasteur G. Bourgeon, avec la compétence que lui donnait la chaire d'histoire qu'il avait occupée avec distinction dans la ville même où il a exercé depuis le ministère évangélique, s'est mis à l'œuvre, et a tracé un tableau plein de vérité des origines du réveil à Nérac. Dans ce cadre se détachent de grandes figures heureusement dessinées : Lefèvre d'Étaples, Gérard Roussel, Calvin, le roi et la reine de Navarre, Jeanne d'Albret et le jeune Henri IV. Le moine Pierre David qui avait prêché l'évangile à la Rochelle à la suite de la reine Marguerite, porta aussi à Nérac la bonne nouvelle, et y fut suivi de ministres fort distingués, Boismormand, Brossier, Villeroy. Th. de Bèze visita, en 1560, la capitale du royaume de Navarre, et y prêcha avec le plus grand succès. On y montre encore la maison qu'il habita, et un boulevard porte son nom. Les luttes furent épargnées aux trente premières années de la Réforme dans la petite cité : tandis que la persécution sévissait ailleurs, on y trouvait un sûr asile.

M. Bourgeon a tiré grand profit de la *Correspondance des réformateurs*, œuvre magistrale de M. Herminjard, et n'a pas négligé la belle collection des *Opera Calvini*, édition Reuss et Cunitz, qui lui a fourni des textes précieux trop relégués peut-être dans l'appendice de son livre. Il aurait pu également citer le *Bulletin* qui, sans entrer dans les détails du sujet, a mis le premier au jour les textes si curieux relatifs à la mort de Lefèvre d'Étaples (t. XI, p. 211-217) ainsi que l'importante lettre du nonce Alcandre à Sanga. (t. XIV, p. 346-347).

Les archives nationales sont muettes sur cette première période.

Le fonds des protestants de Nérac ne comprend que les années qui s'écoulent de 1576 à 1686 (temple, synodes, colloques et consistoires). Ce sont de précieux matériaux pour les époques que retracera sans doute un jour le savant historien. De sérieuses qualités littéraires et historiques recommandent son livre, et en font désirer le complet achèvement.

L. DE R.

---

## HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES ÉGLISES RÉFORMÉES PAR TH. DE BÈZE.

NOUVELLE ÉDITION<sup>1</sup>

Nous avons sous les yeux les trois premières feuilles de la nouvelle édition de cet important ouvrage, préparée à Strasbourg par les soins pieux de M. Baum, continuée après lui par M. le professeur Cunitz, et publiée sous les auspices de la Société des classiques protestants, qui ne pouvait mieux inaugurer son œuvre réparatrice à l'égard des plus anciens monuments de notre histoire. Tout dans cette belle édition (2 vol. gr. in-8°) justifiera l'attente du public lettré, qui aime à voir l'élégance typographique unie à la correction savante du texte pour réaliser l'idéal des de Tournes et des Estienne. La science et l'art se donnent ici la main pour atteindre le but désiré. En fait d'érudition le savant éditeur des *Opera Calviniana* n'en est plus à faire ses preuves. Il n'est pas un point de la chronique de Bèze qui ne soit éclairci, commenté, dans une juste mesure, et la période des origines apparaît dans cette belle lumière qui met tout en relief dans les choses du passé. Les notes de M. Cunitz, débordant le texte avec une si heureuse abondance, seront comme les bas-reliefs du monument dont ils corrigent et décorent la nudité. On ne peut que féliciter la Société des classiques protestants d'un début qui fait si bien augurer de l'avenir, et remercier le vaillant éditeur, M. Fischbacher, qui n'a rien épargné pour rendre cette publication digne des deux Sociétés sous les auspices desquelles elle se produit.

J. B.

1. L'ouvrage paraît en 50 à 60 livraisons à 1 fr. sur papier ordinaire, et 2 fr. sur papier fort. On souscrit chez l'éditeur, M. Fischbacher. Aucun paiement n'est exigé d'avance.

## LE LIVRE DES MARTYRS DE JEAN CRESPIN

## ADDITIONS ET CORRECTIONS

*Bulletin*, page 273, ligne 10 : lisez 207 fol. in-8°.

Page 275, ligne 21 : lisez Laurent de Normandie, Jean Tagaut, était un homme du Nord, laborieux, etc.

Page 279, ligne 20 : lisez 16 éditions.

Page 279, ligne 21 : lisez 11 éditions imprimées par J. Crespin.

Page 313, ligne 18 : I bis, 1555.

[ RECUEIL de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort pour le nom de Nostre Seigneur Jesus Christ, depuis Jean Hus iusques à ceste année présente M. D. L V. ] L'utilité de ce recueil est amplement démontrée en la préface suivante | Pseau XLIII | c'est pour toy, Seigneur que nous sommes tous les iours | occis et sommes estimez comme brebis d'occision | Matt. XXIII. Qui lit, si entende | M. D. L. V.

NOTA. Les crochets indiquent la partie du titre qui manque à l'exemplaire appartenant à M. P. de Felice et que nous avons rétablie par hypothèse.

Petit in-8° de 115<sup>mm</sup> sur 70<sup>mm</sup>. *A tous fidèles qui désirent l'avancement du règne de Nostre | Seigneur Jesus-Christ* 9 p. n. chif. *Indice | table des martyrs reduicte selon l'ordre des temps qu'ils ont | enduré la mort.* 4 p. n. chif. *L'Histoire et Actes de | Jean Hus, vray tesmoing | de la doctrine du Fils de Dieu.* 683 p. chif. A la dernière page après le mot *Amen* : le dict *Richard le Fère ayant receu sentence de mort, après avoir eu la langue incisée fut bruslé vifle samedy suivant, et de juillet au dict an 1554.*

(Bibl. P. de Félice).

Page 319, ligne 35 : lisez Pancre de Crespin sans les flots.

Page 320, ligne 32 : lisez excellents personnages,

Page 321, ligne 13 : lisez TROISIÈME RECUEIL.

Page 321, ligne 30 : lisez poème par Jean Tagaut.

Page 321, ligne 37 : lisez tous sont ternes.

Page 322, ligne : 5 lisez M. Ph. Roget bibliothécaire à Genève nous fait savoir qu'un exemplaire de la bibliothèque Vadiane à Saint-Gall manque de la pièce de vers. *A l'ennemi* : Il y aura, donc eu deux éditions des feuilles liminaires. Il en a été de même de la première édition pour le titre tout au moins.

Page 322, ligne 27 : *lisez* Bibliothèque historique de Lelong.

Page 327, ligne 31 : *lisez* III. — 1606 (?).

MARTYROLOGIUM | complectens memorabilissima præcipuorum  
Martyrum, | Dicta et Facta, ab ipsis Apostolorum temporibus ad  
hæc | usq; nostra, hincinde per Germaniam, Gal | liam, Angliam,  
Scotiam, Belgiam, Italiam, | Hispaniam, Lusitaniam, etc. ob Evan-  
gelicæ veritatis confessionem, post gravissimarum persecutionum ac  
tormentorum variorum perpressionem, miserè tandem ut | plurimum  
interfactorum. |

Ex integris ac prolixis Martyrum illis A- | ctis, primum Gallice,  
dehinc etiam ger | manicè editis : In gratiam pietatis et orthodoxæ  
veritatis aman | tium, in latinam linguam, Europæis plerisque  
| familiarem, compendiosè translatum.

Hanoviæ, apud Guilielm. Antonium.

In-8°, titre orné, préface du traducteur 5 p. 5 pièces de vers  
latins, originaux ou traduits du français, 6 p. résumé de la préface  
du Martyrologe français, 26 p. Martyrologe en 10 livres 939 p. Index.

Exemplaire non daté ; comparez la traduction allemande n° 1. Cette  
traduction venant du même imprimeur et étant datée, la translation  
en latin ne peut être antérieure à 1606. (Bibl. N. Weiss)

Page 327 en tête des Allemands devrait se trouver :

MARTYRBUCH etc nach der zeiten der Apostel, biss auff Jahr Christi  
1574, etc. Fransosichen actis martyrum etc. Herborn 1591 in-8°.

(Catalog. Weigel 1881.)

Page 327, lign. dern. : *lisez* gegründet.

Page 328, ligne 2 : *lisez* Sambt andern Denck.

Page 328. ligne dern. : *lisez* nous venons de recevoir un savant  
travail intitulé : *De geschiedenis der Martelarendoor Adriaan Corn.  
van Hemstedepar* M. Christiaan Sepp, qui renferme une comparais-  
on du martyrologe hollandais avec celui de Crespin ; nous regrettons de  
n'avoir pu nous servir de ce mémoire, pour lequel nous avons à re-  
mercier le donateur.

Page 330, ligne 21 : *lisez* of et non af.

Page 330, ligne 21 : *lisez* most et non mort.

Le lecteur voudra bien aussi opérer quelques autres corrections  
de moindre importance.

C. F.

## SÉANCES DU COMITÉ

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 24 février 1880

*Bulletin.* M. le président annonce un article sur le protestantisme dans la Marche, et fait ressortir à cette occasion le mérite des articles sur le protestantisme dans les provinces insérés dans l'Encyclopédie.

*Bibliothèque.* Entre autres dons on a reçu : de M. le Pasteur Bonnard *Histoire de l'église et de l'empire* par Lesueur, dont la 3<sup>e</sup> partie manquait à l'exemplaire de notre Société; de M. Rod. Reuss des *notes pour servir à l'histoire de l'église française de Strasbourg*; d'un ami généreux : un psautier allemand-français, assez rare, de Montbéliard (1618.)

Le secrétaire présente le t. XXI des *Opera Calvini* qui contient avec trois biographies du réformateur, œuvre de Th. de Bèze et de Nicolas Colladon, des *Annales calviniani*, c'est-à-dire la série des principaux événements correspondant à la vie de Calvin, dans l'ordre politique et religieux, ainsi que de nombreux extraits des divers registres genevois à son sujet. C'est un recueil très précieux, indispensable à consulter pour les futurs historiens de Calvin, et qui couronne dignement la publication de sa correspondance close avec le t. XX des *Opera*.

M. de Schickler signale un catalogue d'autographes mis en vente par Charavey, et où se trouve mentionnée, avec diverses pièces de Coligny, d'Henri de la Tour et de Mme de Maintenon, une lettre de Portalis à Napoléon sur le budget protestant, dont l'acquisition semble très désirable pour notre bibliothèque.

*Correspondance.* M. Hérelle, professeur de philosophie à Vitry-le-François, demande des renseignements sur le protestantisme en Champagne et sur les documents conservés à ce sujet dans les collections de Genève.

M. Pouillet, membre de la Société d'histoire de Bruxelles, transmet la préface du 2<sup>e</sup> volume de la *Correspondance* de Granvelle publiée par lui, et contenant une mention très honorable de notre Société.

Le secrétaire signale, d'après les notes qu'il a reçues d'une personne très digne de foi, une étrange leçon sur Calvin faite aux cours de la salle Gerson par M. Crouslé, professeur à la Faculté des lettres, et donne lecture d'un projet de réponse qui obtient l'approbation unanime de ses collègues.



*Séance du 11 mai 1880.*

Présidence de M. le baron F. de Schickler. Membres présents MM. Bonnet, Bordier, Delaborde, Douen, Franklin, Frossard, Lichtenberger, Martin, Read.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Eug. Réaume remerciant le Comité de l'honneur qui lui a été fait par le prix décerné à son mémoire sur d'Aubigné, et par l'appréciation qui en a été donnée dans la séance du 8 avril, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré.

Le secrétaire ajoute que, sur la demande de M. Eug. Yung, le rapport sur le concours a été transmis au directeur de la *Revue politique et littéraire* pour être reproduit, en tout ou en partie, dans ce recueil.

En vertu du règlement, le manuscrit des mémoires couronnés appartient à la Société qui permet aux lauréats d'en prendre copie. Le secrétaire demande si, par exception, le manuscrit du mémoire de M. Réaume qui doit former, avec un glossaire, le dernier volume des *Œuvres d'Agrippa d'Aubigné* éditées par Lemerre, ne pourrait être remis purement et simplement à son auteur.

Après un échange d'observations entre MM. Read, Douen, Lichtenberger et de Schickler, on décide de maintenir la règle établie, en donnant à M. Réaume toute facilité pour prendre copie de son mémoire.

*Bibliothèque.* — D'actives négociations sont poursuivies pour en assurer l'ouverture deux fois par semaine. M. le doyen Lichtenberger assure que plusieurs étudiants de la Faculté de théologie de Paris n'attendent que cette faveur pour mettre à profit nos belles collections.

*Histoire ecclésiastique de Th. de Beze.* — M. le président donne lecture d'une lettre de M. Fischbacher annonçant que les conditions posées par le comité des classiques protestants pour une nouvelle édition, ont été acceptées par M. le professeur Cunitz, et il communique un spécimen des premières pages imprimées.

Ce spécimen donne lieu à une discussion intéressante sur la meilleure méthode à suivre pour la reproduction de l'édition originale de Th. de Bèze. Les conclusions en seront soumises à M. Fischbacher.

Le secrétaire donne quelques détails sur les démarches faites, mais sans succès, pour décider la Société des livres religieux de Toulouse à ne pas persévérer dans un projet de publication rivale, qui ne peut que substituer une fâcheuse concurrence à l'unité si désirable en un tel projet.

Il regrette, avec plusieurs de ses collègues, que le comité de Toulouse n'ait pas cru devoir respecter l'initiative prise et publiquement annoncée, il y a moins de deux ans, par le comité des classiques du protestantisme.

*Correspondance.* — On a reçu de M. Gustave Masson diverses lettres du comte de Ruvigny relatives à la guerre de la succession d'Augsbourg, mais étrangères à l'histoire du protestantisme à cette époque; de M. le pasteur Gout des lettres de plusieurs forçats de 1715, tirées des archives de M. Olombel, et dont il a été fait usage dans un article du *Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*.

M<sup>me</sup> la douanière Yonge transmet une notice de son mari sur Louise de Coligny, princesse d'Orange, dont il pourra être tiré profit dans le *Bulletin*.

M. Ch. Rahlenbeck offre un mémoire sur les prisonniers français de Saint-Quentin où Coligny semble trop oublié.

M. le pasteur Gaberel annonce un article sur l'hôtel de Galatin où se réunissaient les réfugiés français du temps de Saurin.

M. le pasteur Puyroche transmet un article sur les *Mémoires du sieur de Soubise*, inséré par lui dans la *Revue du Lyonnais*, avec une lettre inédite du même aux seigneurs de Genève.

De divers côtés on exprime le vœu qu'une table générale du *Bulletin* (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série) soit publiée. Le comité ne perd pas de vue cet important projet, et il espère en assurer l'exécution dans le courant de l'année prochaine, qui sera la trentième de ses travaux.

## CHRONIQUE

### LA MAISON DE ROLAND

#### TROISIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

Baudin (Charles). . . . .	20 fr.	Laporte (4 membres de la	«
Bonet-Maury, professeur . . . . .	10 »	famille, de Hollande). . . . .	250 »
Brou (baronne de). . . . .	20 »	Leiris (Lacombe de). . . . .	5 »
Carret (M <sup>me</sup> ). . . . .	5 »	Letourneur (Jacques) . . . . .	10 »
Castelnaud (Ch. Boileau de). . . . .	20 »	Lombard (Alex). . . . .	20 »
Clarkson-Jay (miss E.). . . . .	25 »	Lyon (consistoire de). . . . .	200 »
Clausonne (E. de). . . . .	10 »	Mallet (du Havre). . . . .	25 »
Cognac (Eglise de). . . . .	20 »	Martin (William). . . . .	100 »
Crest (complément de col-	»	Mazarin (Edouard de). . . . .	20 »
lecte). . . . .	18 50	Meynard-Auquier . . . . .	20 »
Daunant (baronne de). . . . .	20 »	Mialet (union pastorale). . . . .	32 »
Daunant (M <sup>me</sup> Ang. de). . . . .	10 »	Mostaganem (Eglise de). . . . .	8 »
Delpuech (J.). . . . .	20 »	Ounous (L. d'). . . . .	10 »
Donnedieu de Vabres. . . . .	10 »	Reboul de la Juillère. . . . .	20 »
Flaissier (frères). . . . .	20 »	Rouville (Henri de). . . . .	20 »
Fuchs (M. et M <sup>me</sup> Ed). . . . .	10 »	Silhol (Alfred). . . . .	20 »
Gary, pasteur. . . . .	10 »	Soulas (Paul). . . . .	10 »
Gaulfrès (Paul) pasteur. . . . .	10 »	Teissier-Barral . . . . .	18 »
Grandjean (Ch.). . . . .	10 »	Thuret (M <sup>me</sup> Henri). . . . .	100 »
Granier, pasteur. . . . .	10 »	Tourneysen (Albert). . . . .	20 »
Hugou (J.). . . . .	5 »	Viel, pasteur. . . . .	5 »
Jalabert (Philippe). . . . .	5 »	Waddington (Charles). . . . .	100 »
		Total : 1311 50	

N. B. — Plusieurs communications ajournées faute d'espace.

*Le Gérant* : FISCHBACHON.

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
PRÉFACE. Vingt-neuvième année.....	1
Assemblée générale de la Société.....	145
Rapport de M. le baron F. de Schieckler, président.....	146
Rapport du secrétaire sur le concours.....	160
Procès-verbaux du comité..... 93, 288.	574
Fête de la Réformation.....	433
Collectes de 1878 et de 1879.....	434

## ÉTUDES HISTORIQUES.

Disgrâce de M <sup>r</sup> et de M <sup>me</sup> de Pons à la cour de Ferrare (1544-1545), par M. Jules Bonnet.....	3
Le duc de Rohan et le parti réformé, de 1610 à 1622, par M. Schybergson.....	49
Le duc de Rohan et la bourgeoisie protestante, de 1622 à 1625, par le même.....	97
Agrippa d'Aubigné. L'homme et l'historien, par M. Eug. Réaume..	169
Jean Crespin, ou le martyrologe réformé, par M. Jules Bonnet....	193
Du Plessis Mornay. Quelques pages d'une notice biographique (1584-1623), par M. J. Gaufrès.....	241
Louise de Coligny au point de vue religieux, par M. Bonet-Maury.	289
La propagation de la foy d'après ses propres registres, par M. le pasteur Ph. Corbière..... 327.	385
Trois ans de l'Église réformée de Paris (1557-1559), par M. Jules Bonnet.....	439
Origines de la réforme à Nîmes jusqu'à l'établissement d'un consistoire (1532-1561), par M. le pasteur Ch. Dardier.....	481
La congrégation évangélique de Cracovie, une page de l'histoire de la Réformation en Pologne, par M. le baron F. de Schieckler....	529

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Discours des choses advenues en la ville de Lyon pendant que M. de Soubize y a commandé (1562-1563).....	18, 65, 204, 251
--	------------------

	Pages.
Les dragons missionnaires. Fragment des mémoires de Jeanne Terrasson.....	27
Le cardinal de Lorraine. Extraits d'un manuscrit du XVI <sup>e</sup> siècle.....	116
Mémoire de François de Pelet, baron de Salgas, suivi de lettres adressées à sa femme et à mademoiselle de Saint-Véran (1703-1716).....	73, 120, 178
Liste des gentilshommes et principaux habitants nouvellement convertis dans le Languedoc (1686).....	214, 349
Extraits de la Gazette de Harlem sur les persécutions dirigées contre les protestants français, de 1679 à 1685.....	262, 401
La ville de Meaux pendant les derniers troubles (1562-1563).....	304
Mémoire adressé à la reine Anne sur un projet de descente en France pendant l'insurrection des Cévennes.....	307
Relation en vers de la mort du ministre Lafage.....	335
Lettre de Cappel au président de Thou (3 août 1614).....	400
Lettre d'Antoine Court à M. Espinas, confesseur sur les galères, à Marseille (13 juin 1740).....	409
Un jésuite à Sommières (1623).....	452
Préludes de la révocation au temple de Charenton.....	456
Extrait naïf et fidèle des souffrances d'Alexandre Astier du Vigna en Vivarais.....	460, 500
Relation catholique du supplice du ministre Rochette et des trois frères de Grenier.....	511
Deux lettres de Paul Rabaut au pasteur Née (1780-1781).....	515
Deux fragments du manuscrit original des mémoires de Jacques Fontaine.....	547

## MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

La prédication réformée au XVI <sup>e</sup> siècle par M. A. Vignié.....	38
Préface d'une histoire des Albigeois.....	92
Le capucin Bernardino Ochino à Genève (1542-1545), par le Dr Karl Benrath.....	129
Mémoire sur la population protestante du diocèse de Nîmes avant et après la révocation.....	188
Un souvenir des Cévennes, par M. Jules Bonnet.....	225
Le livre des martyrs, notice bibliographique, par M. Ch. Frossard.....	269
Histoire des martyrs, par le même.....	318
Les forçats de la foi, par M. le pasteur A. Gout.....	377
La Saint-Barthélemy au Vatican. Extraits de lettres de Vasari, par M. le Dr Stewart.....	411.

	Pages.
Cantique de la misère de cette vie, par A. Sadeel.....	416
Le Mas-Soubeyran. Notice généalogique sur Pierre Laporte, dit Rolland, par M. A. Gervais.....	472
La fête célébrée à Rome en l'honneur de la révocation de l'Édit de Nantes, par M. Frank Puaux.....	518

## BIBLIOGRAPHIE.

Le rétablissement du catholicisme à Genève, il y a deux siècles, par A. Rilliet.....	44
ehrer Sleidan's leben und briefwechsel, etc.....	85
Études contemporaines, par E. de Pressensé.....	80
Les guerres de Genève et l'Escalade, par J. Gaberel.....	135
La tour de Constance et ses prisonnières, par Ch. Sagnier.....	139
Histoire de l'Église réformée de Nantes, par Vaurigaud.....	232
Une histoire des huguenots aux États-Unis par Henry Baird.....	281
Les premiers pasteurs du Désert, par O. Douen.....	332
La France protestante, 4 <sup>e</sup> fascicule (art. de M. le baron F. de Schickler).....	432
La réforme à Nérac (1530-1560) par G. Bourgeon.....	569
Histoire ecclésiastique de Th. de Bèze (nouvelle édition).....	571
Le livre des martyrs de Crespin, additions et corrections.....	572

## CORRESPONDANCE.

Quelques rectifications par M. Ch. Dardier.....	90
Une leçon de la Sorbonne. Lettre de M. Jules Bonnet à M. Crouslé, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et réponses de M. Crouslé.....	141, 238, 287
Le baron de Salgas.....	236
Le Mas-Soubeyran. Lettre de M. le baron Fernand de Schickler à M. Jules Bonnet.....	285
La maison de Roland. Lettres de divers et première liste de souscription.....	281, 429
Pierre Durand et les premiers synodes du Désert.....	425
La famille de Boyve. Lettre de M. le pasteur Gagnebin à M. H. Bordier, directeur de la <i>France protestante</i> .....	555
Registres de l'ancienne Église de Châtillon sur Loing.....	568

## CHRONIQUE.

Un prix Montyon.....	384
La statue de Denis Papin.....	432
Les dragonnades.....	480

	Pages.
Fête de la Réformation à l'Étoile.....	526
La maison de Roland.....	527, 576

## NÉCROLOGIE.

M. Oscar Meuricoffe.....	95
M. Paul Gile.....	528

## ERRATA

A la page 48, lisez l'important errata de l'article : *Jean Calcu* (*Bull.* de 1879, p. 347-351).

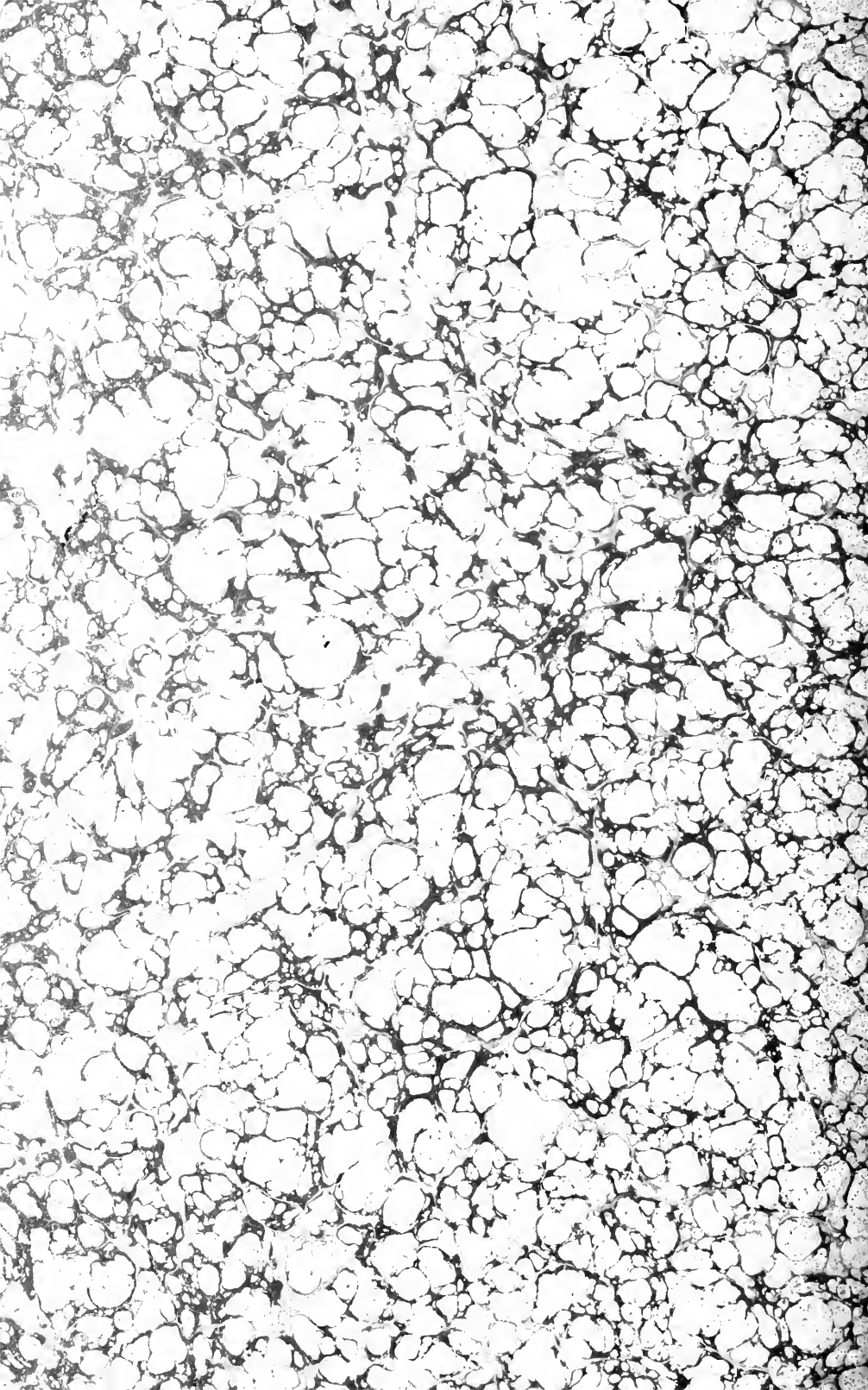
Page 12, l. 24, lisez : dans l'Artois et le Hainaut ; p. 17, l. 1, lisez : le roy le fera ; p. 20, l. 18, lisez le sieur de *Blacons*, et ligne suivante : *Poyt* : p. 70, l. 14, lisez : *s'eslereroient* ; p. 72 l. 1, lisez : sans les *en* empescher ; p. 138, l. 22, lisez : la belle *cacale* ; p. 143, l. 33, retranchez : *Daniel* : p. 144, l. 12, lisez : *s'il l'a dite* ; p. 161, l. 14, lisez : *Cologny* ; p. 163, l. 4, lisez : en les *commentant* : p. 237, l. 31, lisez : c'est un *comite* et non un capitaine ; p. 391, l. 8, lisez : prendre *fin* : p. 392, l. 22, lisez : *dèrent* et non devront ; p. 397, l. 11, lisez : *Cour-rège*, et l. 23 ; Dessalles ; p. 440, dernière ligne, lisez : *Le Cène* ; p. 444, lisez : *expiant* et non expirant ; p. 446, l. 18, lisez : toutes les *professions* et non confessions ; p. 480, dernière ligne, lisez : d'histoire *vraie* ; p. 528, l. 9, lisez : *d'ineffaçables* impressions. Enfin p. 161, note 1, lisez 4 volumes et non 5.











BX  
9450  
S64  
année 29

Société de l'histoire du  
protestantisme français,  
Paris  
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

